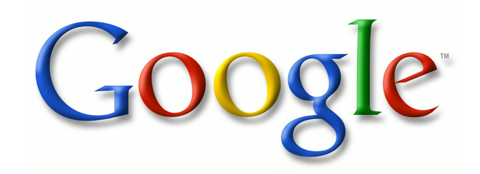
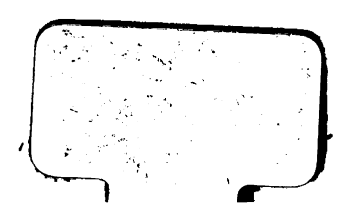






HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE,

DEPUIS L'AN 56 AVANT JÉSUS-CHRIST, JUSQU'EN 1814;

PAR

J. F. BOUDON DE SAINT-AMANS.

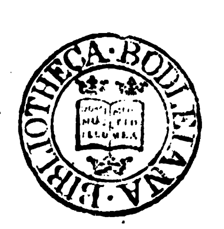
TOME 1.er

Agen,

BERTRAND, LIBRAIRE, RUE GARONNE.

—

1836.



IMP. DE P. CURRIUS.

PRÉFACE.

Je ne pense pas qu'on me blâme d'avoir entrepris cet ouvrage, qui manquait au département de Lot-et-Garonne; mais je crains, avec plus de raison, qu'on ne critique la manière dont il est exécuté, surtout si on le compare à celui du président Hénaut, *que j'ai pris* pour modèle. Quel que soit à ce sujet la sévérité du lecteur, il faut cependant, pour être juste, qu'il ait quelque égard aux difficultés que présente toujours un premier essai, et qu'il tienne compte à l'auteur des obstacles qui l'attendaient dans une carrière ingrate, où personne d'ailleurs ne l'avait devancé. Une foule d'écrivains avait mis au jour les matériaux que le président Hénaut devait employer; préparés d'avance, leur authenticité étant avérée, il n'avait qu'à les placer dans le cadre qu'il avait adopté. Avec quel désavantage devais-

je frayer et parcourir la route ténébreuse autant que stérile où j'osais me hasarder ! Argenton et Labrunie se présentaient, il est vrai, pour guider mes pas incertains. Au premier coup d'œil mon espoir semblait justifié ; Argenton, doué d'un esprit supérieur, après avoir fouillé les archives de quelques dépôts publics ou particuliers, composa de savans mémoires sur l'histoire du diocèse d'Agen ; mais n'ayant pour but que la partie ecclésiastique de cette histoire, il s'occupa trop peu de sa partie civile pour m'être d'un grand secours. Labrunie, son disciple, suivit servilement ses traces, et se fit un religieux devoir de copier les écrits, souvent informes, de son ami : il a laissé cependant une espèce de chronologie, mais si décousue, rédigée avec tant de diffusion, avec une critique en général si peu éclairée, que partout où elle cesse de pouvoir être regardée comme une table de matières, elle ne pouvait me promettre qu'une bien légère utilité. Quelques autres manuscrits s'ou-

vraient aussi devant moi, tels que celui de la famille Malebaysse, celui des ermites de St.-Vincent près d'Agen, celui du consul Trenque, du notaire Redays, enfin de Labenaisie. Mais si la plupart étaient écrits avec une simplicité, une bonhomie qui garantissaient la véracité de leurs auteurs, ils ne pouvaient être consultés que pour les événemens des 16ᵉ et 17ᵉ siècles; ils différaient trop souvent entre eux dans les détails, *même dans* les dates, et ne méritaient pas toujours une entière confiance, sans le préalable d'un mûr examen. Labenaisie, surtout, est tellement accusé par Argenton et Labrunie, d'avoir, par esprit de système, altéré la vérité, qu'il ne peut être cité qu'avec la plus grande réserve. Obligé de recourir à d'autres sources, je m'adressai aux ouvrages publiés par la voie de l'impression, et qui jouissaient le plus de l'estime publique. Ces ouvrages n'ayant pas pour objet spécial l'histoire de l'Agenais, les faits relatifs à cette histoire, qui s'y trouvaient

consignés, s'y présentaient confondus avec d'autres faits étrangers à nos recherches, le plus souvent tronqués et privés des développemens qui pouvaient nous intéresser; cependant l'histoire du Béarn, par Marca, celle du Languedoc, par Dom Vaissète, celle d'Aquitaine, celle de France surtout, m'ont servi de guides la plupart du temps. J'ai pareillement invoqué le secours d'autres ouvrages : ceux de Darnalt, de Hauteserre, de Scipion Dupleix, de *Montluc*, etc. Ceux-ci, sujets à caution, n'ont obtenu de ma part qu'une confiance secondaire, tandis que les premiers ont formé les bases de mon travail, pour lequel j'ai même mis quelquefois à contribution les actes de Rymer, et d'autres livres très-rares. Si le lecteur, inspiré par une sage critique, se représente l'obligation où j'étais de lire en entier, de relire à plusieurs reprises, et, parfois, gratuitement, des ouvrages souvent volumineux, de déchiffrer laborieusement d'anciens manuscrits, sans y trouver

les documens que je me proposais d'en retirer; s'il ajoute à ce travail matériel l'inséparable et mortel ennui dont il était accompagné, il pourra se faire l'idée des momens que j'ai péniblement consacrés à réunir les matériaux épars de notre histoire; il pourra juger, au moins, du désir que j'avais de les rendre utiles à celui qui plus heureux et plus habile, exécutera, dans la suite, ce que je ne fais qu'indiquer.

Peut-être trouvera-t-on que j'entre quelquefois dans des détails trop minutieux, et que je rapporte de trop petits événemens. Je m'attends à ce reproche de la part de quelques lecteurs difficiles et superficiels; mais je suis le premier à gémir sur la stérilité de nos fastes, que l'imagination ne pourrait féconder sans les soustraire au domaine de l'histoire. Est-ce ma faute, si tous les faits qui viennent se placer sous ma plume ne sont pas d'une grande importance, et susceptibles d'un grand intérêt? Il faut se rappeler l'aridité de la source où

je puise, et se souvenir que l'essence d'une histoire particulière est dans les détails, qu'on ne peut chercher dans une histoire générale. Il faut enfin ne point oublier que je ne suis ici qu'un simple annaliste, et que je me renferme dans mes humbles fonctions peut-être encore trop au-dessus de mes forces. Je ferai, cependant, observer que notre Histoire n'est pas si dénuée d'événemens qu'elle ne puisse offrir des faits dont le souvenir mérite d'être tiré de l'oubli, et qui réclament le plus haut intérêt de nos compatriotes. Sous le rapport militaire, par exemple, si, pendant les principales guerres qui ravagèrent successivement son territoire, celle des Albigeois, des Anglais et de religion, l'Agenais ne fut le théâtre d'aucune de ces batailles rangées qui décident du sort des nations, ses annales présentent néanmoins plusieurs siéges très-remarquables, tels que ceux de Casseneuil, en 1010 et 1014; de Penne, en 1012 et 1562; de Marmande, en 1219; d'Aiguillon, en 1346; de Clairac

et de Caumont, en 1621, auxquels on peut ajouter celui de Monheurt qui, la même année, osa braver Louis XIII en personne, à la tête d'une armée nombreuse; et celui de Tonneins, en 1622.

Au reste, tant de lacunes et si peu de liaison existent dans l'Histoire de l'Agenais, que je crois impossible, ou bien difficile, de la publier sous une forme différente de celle que je lui ai donnée. Dans la vue de dissimuler un peu son indigence, et dans le dessein d'éluder parfois la sécheresse d'une pure chronologie, j'ai cru pouvoir y mentionner de temps en temps certains faits qui, sans avoir des rapports directs avec ceux qui s'y trouvaient consignés, leur étaient contemporains et avaient marqué soit en France, soit en Europe. J'ai hasardé des observations générales sur les mœurs, les usages, l'état des lumières et de l'esprit humain, aux diverses époques où la civilisation européenne a fait le plus de progrès, enfin lorsque l'Histoire de l'Agenais m'a to-

talement manqué, comme dans les derniers temps, j'ai cru pouvoir y suppléer par la mention des principaux événemens communs à toutes les parties de la France. Mais, quels que soient les soins que j'ai pris pour donner à nos annales le léger degré d'intérêt dont elles peuvent être susceptibles, je suis bien loin de me flatter d'y avoir réussi; d'ailleurs presque toujours arrêté dans leur rédaction, soit par la pénurie des documens, ou par le grand nombre de relations souvent contradictoires, j'ai dû commettre beaucoup d'omissions et de méprises. Le lecteur m'excusera s'il réfléchit que, sans cesse placé entre le défaut absolu et la surabondance des matières, j'ai presque toujours été réduit à m'adresser ce vers de Corneille dans la tragédie d'Othon :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

« Amore et Labore. »

Les Nitiobriges sont les premiers habitans connus du pays où se trouve aujourd'hui situé le département de Lot-et-Garonne. Leur nom, à la vérité, ne paraît dans l'histoire qu'à l'époque de la conquête des Gaules par Jules César; mais ils étaient alors gouvernés par un roi, qui joignait à ce titre celui d'*ami du peuple romain*, et l'on doit présumer qu'ils tenaient un rang distingué dans la grande confédération des Gaules. Ce n'est qu'une conjecture; mais les Romains n'ayant totalement soumis cette vaste contrée qu'en divisant

entre elles les nations belliqueuses qui l'habitaient, il est probable que le titre d'*ami* ne fut donné par eux aux rois Nitiobriges, que pour les rendre suspects aux autres Gaulois ; d'où l'on peut juger de l'intérêt que les Romains attachaient à l'alliance de ce peuple, et regarder son existence politique comme supérieure à celle de ses voisins.

Quelques auteurs paraissent avoir mentionné les Nitiobriges sous le nom d'Antobroges, dénomination qui fait naître l'idée d'une communauté d'origine, entre ce peuple et les Allobroges du Dauphiné. Dans cette hypothèse, une partie de la nation serait demeurée dans les Alpes, et l'autre aurait émigré dans l'intérieur du pays ; les premiers auraient pris le nom d'Allobroges, *frères étrangers*, *autres frères* ; et les seconds, attendu leur situation respective, auraient été appelés du nom d'Antobroges. Mais cette origine est trop conjecturale : elle est fondée sur un rapprochement étymologique trop hasardé, pour mériter d'être ici discutée. Les Gaulois, négligeant d'écrire leurs fastes, il est impossible de rien savoir de leur histoire, antérieurement à la conquête. On doit les regarder comme aborigènes du pays qu'ils occupaient à cette époque. Nos recherches sur ce peuple ne peuvent donc remonter plus

haut; on croit cependant qu'il a pu être quelque temps dépendant des Avernes, nation puissante, dont les conquêtes, selon Strabon, s'étaient précédemment étendues jusqu'aux Pyrénées.

J'ai traité des Nitiobriges, des limites de leur territoire, etc., dans ma première notice sur les antiquités du département. J'y renvoie le lecteur pour éviter des répétitions, et m'occuper uniquement de la nouvelle tâche que je me suis imposée.

ANNÉES DE LA FONDATION DE ROME, 698.

AVANT J.-C., 56.

Lugdunum convenarum, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, existait déjà sur le revers septentrional des Pyrénées : déjà les Romains avaient été repoussés deux fois par les peuples voisins, lorsque César donna l'ordre au jeune Crassus, son lieutenant, d'attaquer les *Sociates*. Cette nation, fière et opiniâtre, possédait surtout une cavalerie nombreuse ; elle tenait de plus le premier rang dans cette partie des Gaules, alors connue sous le nom d'Aquitanique, et qui reçut long-temps après celui de Gascogne, qu'elle portait encore de nos jours. Bien que Crassus eût avec

lui des forces considérables, il fit venir de nouvelles troupes de Toulouse, de Narbonne et d'ailleurs, avant de pénétrer chez ce peuple, à la vive résistance duquel il devait s'attendre et se préparer. Ce ne fut donc qu'après avoir reçu ces renforts, qu'il marcha vers la capitale des Sociates, indûment prise par le géographe Samson pour Lectoure, métropole avérée sans difficulté des Lactorates. Egaux en valeur aux Romains, mais inférieurs en tactique, les Sociates durent succomber. Battus et dispersés en rase campagne, leur ville fut prise, le camp retranché des Talusates, des Vocates, des Garites, des Elusates, leurs alliés, fut forcé, et ils passèrent avec toutes ces nations voisines sous le joug des Romains. Les Nitiobriges, amis des vainqueurs, ne semblent pas avoir pris part à cette guerre, à moins qu'ils n'aient servi comme auxiliaires dans l'armée de Crassus, ce qui, d'ailleurs, est assez probable. On peut conjecturer sans doute aussi, que ce peuple dut contribuer à la formation du corps des 3,000 cavaliers gaulois, qui suivirent le jeune général romain, et qui périrent avec lui l'année suivante sous les traits des Parthes, en Mésopotamie.

* Au reste, il est maintenant reconnu que la

* Comm. de Cæs. trad. de Turpin, t. 1, pag. 140, *à la marge*. Warnery mel. de remarq., pag. 73.

petite ville de Sos, aujourd'hui chef-lieu de commune dans le 4e arrondissement du département de Lot-et-Garonne, était la capitale des Sociates, appelés Gascons par des auteurs modernes, bien que les Gascons ne soient entrés en Aquitaine que cinq à six siècles plus tard. César mentionne aussi des souterrains pratiqués par ces Gaulois près de leur ville, et dans lesquels ils se mirent en embuscade pour surprendre les Romains. Ces souterrains existaient sans doute, mais ne peuvent se rapporter aux travaux des habitans pour les fouilles des mines de cuivre, très-abondantes, dit-il, dans leur territoire. Cette assertion est une erreur manifeste : il n'a jamais paru le moindre indice de mine de ce métal, ni d'aucun autre dans les environs.

ROIS NITIOBRIGES. — AN DE ROME, 700.

AVANT J.-C., 52.

OLLOVICON. TEUTOMATUS.	Ces deux Rois sont les seuls dont les noms nous ont été transmis par les Commentaires de César.

Ollovicon, fidèle à ses engagemens, ne prit aucune part dans la guerre des Gaules. Teutomatus, son fils, détaché, peut-être malgré lui, de l'alliance des Romains qui faisaient le siége d'A-

lise, marcha contre eux à la tête de 5,000 hommes levés dans ses Etats, et d'un corps de cavaliers aquitains. Plus courageux que prudent, il fut surpris en plein jour dormant dans sa tente, et forcé de fuir à demi-nu sur son cheval, qui fut blessé. On connaît d'ailleurs le fatal résultat de ce dernier effort des Gaulois, pour défendre leur liberté; on sait qu'ils éprouvèrent alors sans retour l'irrésistible ascendant de César et de sa fortune.

VERS 704 DE LA FONDATION DE ROME.

Après la chute d'Alise, les Nitiobriges furent asservis sans résistance, à ce qu'il paraît, par les lieutenans de César, et peut-être par César lui-même, qui vint en Aquitaine après la prise de Vercingétorix. Il les comprit au nombre des peuples de la Gaule Celtique, dont ils occupaient l'extrême frontière vers la province romaine, n'étant pas même séparés des Aquitains par la Garonne, au-delà de laquelle s'étendait leur territoire. Ils furent gouvernés sous les empereurs par des Préteurs, des Préfets ou des Présidens.

L'AN 727 DE LA FONDATION DE ROME.

Auguste se rend à Narbonne. Il y procède à une

nouvelle division des Gaules, porte l'Aquitaine jusqu'à la Loire, en y incorporant quinze peuples de la Celtique. Les Nitiobriges, alors compris dans la Gaule Aquitanique, totalement confondus sous la domination romaine avec les autres Gaulois, cessent d'obtenir une mention particulière dans l'histoire.

1er, 2me ET 3me SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Les Empereurs romains souffraient impatiemment *les progrès* du christianisme dans leurs vastes États. Tibère, Néron et la plupart de leurs successeurs, persécutèrent les sectateurs de cette nouvelle religion ; mais leur nombre augmentait, en raison des rigueurs exercées contre eux et leur Église naissante.

Labénaisie rapporte, comme un fait certain, que sous le règne de Commode, Maternus, soldat déserteur et chef d'une troupe de brigands, ravagea l'Agenais. Il s'appuie sur l'autorité d'Hérodien. J'ai consulté cet historien qui dit seulement :

Galliam atque Hispaniam incursibus vastabant, et ut quamque ex magis urbibus vi cepe-

rant, incensam, direptamque protinùs abibant. Hen. steph., éd. 1581, pag. 15. Si Maternus dut commettre alors de grands désordres, surtout dans la Narbonnaise, rien ne prouve qu'il ait étendu ses ravages, non-seulement dans l'Agenais, mais encore en Aquitaine. L'opinion de Labénaisie à ce sujet est donc hasardée : celle qui suit, du père Hardouin, ne le paraîtra pas moins, sans doute. D'après cet historien, les *Petrocorii* auraien fait, depuis la conquête, une invasion dans le territoire des Nitiobriges; ils les auraient soumis, ainsi que les *Cadurci* et les *Albiæci*, et après avoir poussé leur victoire jusqu'au Tarn, ils auraient imposé leur nom aux vaincus. Mais cette assertion est non-seulement dénuée de preuve, elle est encore démentie par le silence de l'histoire. Les Gaulois asservis ne se firent plus la guerre entre eux, et ne reprirent momentanément les armes, que pour secouer le joug des Romains. D'ailleurs, quel garant, que le père Hardouin, de la vérité d'une telle assertion, lui qui, de son propre aveu, se plaisait à semer l'erreur dans le champ de la science ! [1] Ce prétendu triomphe des Périgourdins n'est donc qu'une fable de plus, inventée par le savant Jésuite, et sur laquelle une saine critique appelle désormais la justice du lecteur.

250.

Saint Vincent prêche l'Évangile en Agenais; il y est martyrisé dans une émeute populaire à *Vellanum*. (Voyez la 4e Notice sur les antiquités du département.

254.

L'Eglise d'Agen était sans pasteur. St.-Honorat, évêque de Toulouse, envoie St.-Firmin. Ce nouvel apôtre console notre Eglise abandonnée, et la *tire de l'obscurité* où les dernières persécutions l'avaient quittée; animé d'une foi vive, il fonde alors pour ainsi dire, en nos contrées, la religion chrétienne.

257.

Persécution de Dioclétien : au reste bien controversée. Eusèbe de Césarée est le seul qui en parle, et Zosime et Zonare n'en disent mot; il est d'ailleurs avéré, par les lettres de Constantin, que le César *Galerius* y prit bien plus de part. Il est néanmoins aussi fait mention d'à peu près deux cents martyrs, dans toute l'étendue de l'Empire, vers les derniers temps de Dioclétien. C'est beau-

coup trop sans doute, mais point à comparer avec les 1700 que certains légendaires rapportent avoir péri, quelques années plus tard, par ordre de l'implacable Dacien. Au reste, la persécution que je mentionne à cette époque, pour ne pas démentir l'histoire, ne s'étendit pas également dans tout l'Empire des Gaules chrétiennes. Et certes, il n'est pas aisé de prouver, que l'Agenais, par exemple, dut être excepté de la paix de l'Eglise méridionale.

287. — 290.

Né de la Croix, cependant, le Christianisme aussi devait se fortifier dans les malheurs. Tout-à-coup, sur plusieurs points de l'Empire, s'élèvent d'horribles persécutions envers les peuples éclairés des lumières de la foi. Dacien, gouverneur de l'Aquitaine, vient à Agen; le bruit de son arrivée y répand la terreur. Les fidèles de cette Eglise, encore naissante, prennent la fuite et se dispersent. Martyre de sainte Foi, de saint Caprais et de plusieurs autres Agenais.

Sainte Foi, jeune et belle vierge, refuse de sacrifier à Diane. Elle fut, disent nos légendes, grillée à petit feu, avant d'être mise à mort. Pour

atteindre le but, cette exagération devait en effet dépasser les forces de la nature. La mémoire de ce martyr, le bruit de ses miracles, attirèrent longtemps, à Agen, un concours prodigieux de fidèles qui venaient implorer son assistance et déposer sur son tombeau de pieuses offrandes. A cette époque, où le culte des reliques était devenu, par un abus déplorable, presque le seul culte des chrétiens de nos contrées, une renommée aussi éclatante, aussi bien établie, devait exciter la jalousie des Eglises rivales. Les reliques de sainte Foi ne purent alors échapper à la convoitise autorisée, pour ainsi dire, par l'esprit du siècle : mal gardées sans doute, elles furent volées par un moine de l'abbaye de Conques, diocèse de Rhôdez. L'effet de cette espèce de brigandage, alors très-commun et toujours impuni, dut beaucoup diminuer les offrandes dans l'Eglise d'Agen ; mais il accrut la célébrité de sa patrone, qui non-seulement s'étendit avec rapidité dans tout l'Aquitaine, mais dans le reste de la France, comme aussi dans les pays étrangers. Outre l'ancienne paroisse située à Agen, près du lieu où la sainte Nitiobrige souffrit le martyre, plusieurs autres dans le diocèse ont été mises, sous son nom, dans le département de la Dordogne ; ses miracles furent, dit-on, recueillis

et publiés avec détail par un certain Bernard Écolâtre d'Angers; enfin, les Anglais, maîtres de la Guienne, et fort dévots alors, transportèrent non-seulement à Longueville en Normandie, le culte de sainte Foi d'Agen, mais encore à Glastenbury dans le comté de Somerset; à Horsam dans le comté de Norlolk; même à Londres, dans uue chapelle souterraine de l'église de St.-Paul, selon Dugdale. (Voy. *Histoey af saints, by the reverand alban butler. Published by John Murphy London*, 1819.)

J'ai cru pouvoir, ici, consigner ces faits en mémoire d'une sainte, native d'*Aginnum*, et qui d'ailleurs a tant contribué à l'illustration de sa patrie, en faisant connaître dès long-temps, même au-delà des mers, et son existence et son histoire. Au surplus, s'il en faut croire nos écrivains ecclésiastiques, une multitude incroyable de Païens assistaient au supplice de la jeune vierge. Témoins de sa ferveur et de son courage, beaucoup d'entre eux se convertirent; mais Dacien, comme on sait, toujours impitoyable, les fit massacrer : certains légendaires pourtant ont beaucoup grossi le nombre de ces martyrs. Quoi qu'il en soit, ils furent tous jetés dans un lac qui, dit-on, était à la même place où est aujourd'hui l'église de St.-Caprais.

Un ancien bréviaire manuscrit de cette église, dit Au reste d'une manière positive, que sainte Foi, saint Caprais et bien d'autres Nitiobriges *Christicoles*, ou adorateurs du Christ, furent martyrisés dans *Aginnum*, vers l'an 288 ou 289 de l'ère actuelle. La crédulité populaire a pu jadis attribuer de faux miracles à nos martyrs, et les perpétuer même dans ces éternels récits; quant aux supplices dont ils furent l'objet, on a pu sans doute aussi, les grossir beaucoup aux yeux du vulgaire; mais la plupart néanmoins sont des faits historiques et locaux : on ne peut guères les nier raisonnablement et les anéantir moins encore.

Au reste, sainte Foi, saint Caprais et plusieurs autres Agenais, furent mis, par notre Eglise, au rang de ses patrons. Mais les actes du martyre de saint Caprais son perdus; et ce saint n'est connu dans l'Eglise, que par ceux de sainte Foi, que *Surius* et le père *Labbe* nous ont conservés. Au surplus, que n'a-t-on pas dit, pour faire de saint Caprais notre premier évêque? Enfin, saint Jérôme, docteur célèbre de l'Eglise, vers la fin du 4e siècle, et le plus érudit des pères latins, dit en plusieurs endroits de ses ouvrages, que lorsqu'il y eut des évêques, les prêtres furent presque leurs égaux, ce qui ne donne pas une fort grande

idée de l'épiscopat de saint Caprais, vers la fin du 3e siècle. Si l'on remonte, cependant, à l'*apocalypse*; on nous prouvera le contraire aisément: d'après ce livre, chap. XXV, liv. II, les évêques recueillent et les dîmes et les prémices; mais bien plus encore, chap. XXVI, ils sont appelés rois! *Qui episcopus est hic noster rex et dynaster.*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La langue celtique était originairement celle des Nitiobriges; ils adoptèrent ensuite la langue latine sous la domination des Romains: puis le langage romain s'étant insensiblement formé d'un mélange de franc et de mauvais latin, devint assez vulgaire dans le midi de la France, où il se conserve encore avec les modifications amenées par les siècles et produites par les diverses localités. Du temps de Sidoine Apollinaire, qui vivait dans le 5e siècle, les gens, même de la première qualité, parlaient encore Gaulois, et n'apprenaient le latin que comme une langue étrangère. Quant à la religion des Nitiobriges, c'était celle des Druides, bien qu'on ait prétendu, mais sans preuves suffisantes, qu'ils adoraient la nuit et les oiseaux de nuit. Ils pratiquaient donc

une espèce de déisme, mêlé de superstitions plus ou moins absurdes; mais paraissant trop attachés à leur culte et à ses ministres, ceux-ci ne tardèrent pas à devenir suspects aux Romains, qui dès-lors, résolurent leur perte. Dans cette vue, les Druides furent accusés d'offrir à leur divinité des victimes humaines, et de plusieurs pratiques atroces dans l'exercice de leur culte; tous les moyens furent employés pour les rendre odieux aux peuples, et, suivant la maxime de tous les tyrans anciens et modernes, la calomnie ayant précédé la condamnation, l'empereur Claude prononça leur arrêt de mort qui fut exécuté sur-le-champ dans toutes les contrées où leurs dogmes étaient suivis. Quelques-uns d'entre eux, cédant aux circonstances, échappèrent néanmoins à la proscription générale, en embrassant le culte des Idoles. Ils formèrent, même avec le temps, des espèces de colléges où, sous leur direction, les jeunes gens qui se destinaient au service des autels, recevaient, sans doute, l'instruction qui leur était nécessaire. L'existence d'un de ces colléges ou sortes de séminaires nous est attestée à Agen par une inscription qui s'est conservée, et qui consacre le lieu de la sépulture des jeunes gens attachés au culte de Jupiter. La même preuve résulte

évidemment des paroles que Dacien adressait, du haut de son tribunal, au jeune et beau Caprais, lorsque celui-ci, avec toute l'ardeur d'un Néophyte, professait la foi de J.-C. : *Video te decorum juvenem*, lui dit-il, *qui in sermonibus meis acquieveris poteris in palatio summorum pontificium amicitiâ perfrui*. Puisqu'on a voulu faire de ce beau jeune homme un prélat de notre Eglise, on peut observer que les Gaulois, en prenant des noms romains, les tiraient ordinairement ou de leur profession, ou de quelque trait qui, leur étant particulier, pouvait servir à les désigner; c'est une chose avérée : d'un autre côté, si notre Patron était d'une famille illustre, ainsi qu'on le prétend, comment se fait-il donc que le nom qu'il porte n'annonce qu'une basse et très-basse extraction, tel que le propriétaire, le marchand, ou même le gardien d'un troupeau de chèvres? Mais, qu'importe, si Caprais n'était qu'un simple chevrier, s'il ne fut pas notre évêque, nous devons toujours l'honorer, avec l'Eglise romaine, comme un Saint maryr et l'ancien Patron du diocèse.

Trente ou quarante ans après, vers l'an 312, Constantin ayant embrassé la religion chrétienne, elle devint celle de l'Etat. Lors de son établissement légal, cette religion n'admettant dans ses

temples ni peintures, ni sculptures, ni cérémonies pompeuses, voua une haine implacable aux beaux-arts, qui s'étaient rendus tributaires du culte des payens; elle prêcha la destruction des Idoles, et la mutilation de la plupart des chefs-d'œuvres de l'antiquité, dont nous recueillons aujourd'hui les débris avec tant de ferveur et de respect. Cette fanatique proscription ayant été favorisée dans la suite par la turbulente nuit du moyen âge, les beaux-arts ne reparurent qu'après 1453, lorsque la prise de Constantinople les fit refluer en Occident. Au surplus, non-seulement la plupart des objets du culte payen subsistaient encore au IV[e] siècle en Agenais, mais le culte même n'y était point aboli; et il y existait encore un très-grand nombre d'Idolâtres. C'est ce qui résulte d'une loi d'Honorius, du 29 janvier 399, adressée au gouverneur des cinq provinces dont l'Agenais faisait partie. On y voit que ce prince y défend les sacrifices, en conservant toutefois les statues qui étaient dans les bains, et les autres édifices publics. Cette loi qu'on attribuait au célèbre Stilicon, ne fut pas même observée avec beaucoup d'exactitude dans les cinq provinces, parce qu'on n'ignorait pas que le fils de Stilicon lui-même était payen, et qu'on attribuait ces

dispositions législatives plus à la politique qu'à la religion. Mais la loi eût-elle été exécutée et les sacrifices abolis, il est certain que des temples subsistèrent beaucoup plus tard en Agenais, notamment le plus célèbre du pays, celui de Vernemetis à *Vellanum*, puisque Léonce Ier, évêque de Bordeaux, le consacra au vrai Dieu dans le VIe siècle. Veut-on des preuves plus directes de la longue existence de l'Idolâtrie dans nos contrées? Qu'on lise le panégyrique de Théodose, par Drepanius, on y trouvera qu'il y rapporte partout les glorieux succès de l'Empereur au *Destin* et à la *Fortune*, qu'il y invoque les *Dieux immortels*, et qu'il y compare sérieusement l'Espagne, patrie de Théodose, à l'île de Crète, qui *avait été le berceau de Jupiter*. Alcimus, autre Nitiobrige, qui a écrit une vie de Julien, était payen comme lui. Je ne cite que ces trois exemples, parce qu'ils suffisent. Les prêtres catholiques n'étaient point d'ailleurs, à cette époque, distingués des autres citoyens par des habits particuliers. Ils portaient seulement les cheveux courts et la barbe longue, ainsi que leurs pénitens. La plupart étaient mariés : Sidoine l'était bien quoiqu'il fût évêque de Clermont ; mais il ne vivait point avec sa femme. Au nombre des 159 lettres qu'on a pu-

bliées de ce saint personnage, je suis surpris de n'en voir aucune adressée à Sulpice Sévère, notre compatriote, avec lequel Argenton et Labrunie ont dit qu'il était très-lié ; mais, continuons. La fabrication des monnaies se ressentit aussi de ces temps de barbarie. Depuis Constantin, elle déclina rapidement dans le bas Empire, au point que, si l'histoire consulte encore les médailles de cette époque, l'artiste les rebute avec dédain. Celles d'or, d'un très-petit module, qu'on désigne sous le nom de Mérovingiennes, et qui *semblent* devoir se rapporter aux Goths ou aux Visigoths, ne sont dignes de quelque intérêt que par leur rareté : on y reconnaît à peine les traits de la figure humaine, dont la prunelle des yeux y paraît même en relief : elles ne portent d'ailleurs que les noms d'obscurs monétaires ; cependant, le type romain s'étant mieux conservé en France que chez les autres nations de l'Europe, celles, depuis Clovis jusqu'à l'extinction de la première race, sont principalement des *trientes* d'or, d'un bon travail pour le temps. On vit aussi reparaître alors quelques *solidis* et *semisses*. Au reste, ces monnaies n'appartiennent pas proprement à l'époque moderne qu'on est convenu de faire commencer à Charlemagne. On peut remarquer en

passant, que ces pièces offrent la tête du Roi régnant, très rarement son nom, mais plus souvent celui du monétaire : leurs revers portent le nom de la ville où elles furent frappées.

4e, 5e, 6e, 7e ET 8e SIÈCLES. — 358.

Saint Phœbade, premier évêque d'Agen connu, écrivit contre les Ariens un ouvrage qui nous est resté, assista à plusieurs conciles, en présida quelques-uns, se recommanda par son beau génie, et fut un des plus grands prélats de l'église d'Occident. Il paraît d'origine grecque.

360.

Latinus-Alethius-Alcimus, natif d'Agen, et fameux rhéteur, professa l'éloquence à Bordeaux. Il composa l'histoire de l'Empereur Julien, qui est perdue. Son fils lui succéda dans la même chaire. Bordeaux, Toulouse et Autun, étaient Alors les plus brillantes écoles des Gaules.

392.

Sulpice-Sévère, autre Gaulois, natif d'Agen ou de l'Agenais, se signale dans la république des lettres. Il fréquenta d'abord le barreau; il y brilla, composa successivement plusieurs bons ouvrages, et mérita le nom de Salluste chré-

tien. Les moines s'étaient déjà multipliés dans les Gaules à cette époque ; Sulpice-Sévère les mentionne dans *ses dialogues*, et ne fait pas un grand éloge de leur science ni de leurs mœurs.

393.

Drepanius Paccatus, né pareillement en Agenais, se distingue aussi par son éloquence. Il harangua l'empereur Théodose à Rome, en plein sénat; après la mort du tyran Maxime il devint même proconsul d'Afrique et préfet de Rome.

395.

Saint Dulcide, disciple de saint Phœbade, lui succède à l'évêché d'Agen. On ignore toutes les particularités de son épiscopat et de sa vie, dont Labenaisie et ses copistes n'ont parlé qu'au hasard. Après lui on trouve une première lacune sur la liste de nos prélats, jusqu'au milieu du sixième siècle. *

407.

Irruption des Vandales en Aquitaine.

* On lit dans la vie des Martyrs de Surius, comme aussi, dans le Bréviaire manuscrit d'Agen, que cet évêque transféra les cendres, bénites assurément, de sainte Foi et de saint Caprais, dans une chapelle qui fut ainsi consacrée à la mémoire de ces deux saints personnages. *Rerum Aquitanicarum*, *liv.* 5, *p.* 323.
(Note de l'éditeur.)

412.

Les Visigoths se répandent dans cette province sous la conduite de Walia, leur roi. Honorius ne pouvant défendre ses états trop vastes, cède à ces barbares, par le conseil du Patrice Constance, la seconde Aquitaine, dont l'Agenais faisait partie depuis Valentinien Ier. Les Visigoths s'y établirent, et quoique Ariens, il est à remarquer que leurs rois, à l'exception d'Euric, ne persécutèrent point les chrétiens. Ce fut seulement sous son règne que les églises furent pillées et détruites, et qu'un de leurs évêques, nommé Nicaise, ayant violé le tombeau de saint Vincent, se noya en traversant la Garonne, ce que les fidèles regardèrent comme une punition du ciel. (Voyez la 4me notice sur les Antiquités du département.) Au reste, les deux nations, loin de se confondre, eurent toujours leurs lois particulières, leurs usages et leurs mœurs.

480.

Lupin, savant Agenais, fameux par son éloquence, dont Sidoine Apollinaire, son ami, fait un grand éloge, conserve la pureté de sa foi au

milieu de ces désordres. On a même dit qu'il fut évêque d'Agen ; il en était digne peut-être, mais les preuves que donne Labenaisie de son épiscopat ne sont point admissibles.

507.

Célèbre bataille de Vouillé, auprès de Poitiers, où Clovis tue Alaric de sa propre main. Toutes les villes de l'Aquitaine ouvrent leurs portes à ce prince qui délivre l'Agenais des Visigoths, et soumet tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. L'entière Aquitaine est unie au royaume de France.

Il paraît qu'après la mort de Clovis, les Visigoths reprirent une partie des conquêtes que ce prince avait faites sur eux : on ignore si l'Agenais suivit alors le sort du Rouergue et du Gevaudan, qui rentrèrent momentanément sous le joug de ces barbares.

560.

Des quatre fils de Clovis, qui se firent la guerre, bientôt après la mort de leur père, Clotaire, resté le dernier, régna seul sur tout le royaume.

Ce prince passe pour avoir eu six femmes ; on ne dit pas si ce fut l'une après l'autre, ou toutes à la fois, ce qui dans ce siècle ne serait pas très-étonnant.

Il laissa quatre fils qui se partagèrent la France. L'Aquitaine échut à Chilpéric, le plus jeune de ces princes. La guerre ne tarda point d'éclater entre eux. Gontran, roi de Bourgogne, fait marcher une armée dans les états de Chilpéric.

583.

Gondebaud, prétendu fils de Clotaire Ier, se fait couronner à Brives-la-Gaillarde, après s'être ligué avec Childebert II, roi d'Austrasie, qui bientôt l'abandonne. Il est favorisé par Antidius, notre évêque.

584.

Gontran envoit des troupes contre Gondebaud en Aquitaine. Ces troupes passent la Garonne vers le Mas-d'Agenais, pillent cette ville et son église, et se remettent à la poursuite de Gondebaud, qui renfermé à Saint-Bertrand-de-Comminge, est trahi et mis à mort.

586.

Irruption des Gascons descendus des Pyrénées espagnoles. Ils s'établissent dans la Novempopulanie, où ils commettent d'affreux ravages. C'était un peuple barbare. Divers auteurs rapportent que mourant de faim, au siége de Calagurris, ils dévoraient les cadavres de leurs semblables plutôt que de se rendre : si c'est une exagération, elle prouve au moins des mœurs féroces.[1]

587.

Didier, comte de Toulouse, et général de Gontran, se dirige hostilement contre Agen, après avoir défait l'armée de Chilpéric et pris Périgueux. La femme de Regenwald, général de Chilpéric, qui était à Agen, se réfugia dans la basilique de saint Caprais, d'où Didier la fit arracher par ses soldats, et conduire à Toulouse. L'histoire de ces temps malheureux n'est qu'une suite de combats entre ces quatre princes, toujours ennemis sous les prétextes les plus frivoles. L'Agenais rentra, peu de temps après, dans le domaine de Chilpéric.

588.

On lève une armée en Agenais pour se joindre à celle que Gontran faisait marcher, afin de conquérir la Septimanie. Ce prince se proposait ensuite de passer en Espagne dans l'intention de venger la mort du beau-frère de Childebert ; tous ces projets avortèrent.

Vers cette époque, Lupus, duc de Gascogne, conquit la partie de l'Agenais située sur la rive gauche de la Garonne.

590.

Tétradie, retirée à Agen, est citée au concile de Mende.[4]

601. — 602.

Les Gascons, qui avaient fait des courses en Aquitaine, au mépris des traités, sont défaits par Théodebert, roi d'Austrasie, joint à Thierri, roi de Paris.

605.

Clotaire, voyant ses deux frères occupés contre les Gascons, envoit deux armées pour s'emparer

de leurs états. Cette trahison ne réussit point à Clotaire ; l'une de ses armées est défaite, l'autre n'obtient aucun succès.

613.

Les trois frères de Clotaire, étant morts, il réunit sur sa tête toute la Monarchie française. Il établit les Maires du palais qui, dans la suite, détrônèrent ses descendans.

625. — 626.

Le caractère inquiet et remuant des Gascons continue à se manifester ; ils se révoltent. Clotaire les soumet.

628.

Clotaire meurt, âgé de 45 ans. Dagobert et Caribert, ses deux fils, lui succèdent.

629. — 630.

Dagobert cède à son frère le Toulousain, l'Agenais et le Périgord. Caribert fait revivre le titre de roi de Toulouse, aboli depuis l'expulsion des Visigoths, et meurt un an après.

631.

Le fils aîné de Caribert, encore enfant, est cruellement mis à mort par l'ordre de son oncle Dagobert. Boggis, son frère, lui survit. Il est la tige d'une longue suite de princes, et de la maison d'Armagnac. On a dit que le dernier rejeton de cette race illustre, périt à Cérisolles en 1505; mais elle existerait encore, et serait la plus ancienne de l'Europe, si l'on adoptait une généalogie publiée en 1786. Quoiqu'il en soit, Boggis régna sous le titre de duc de Toulouse ou d'Aquitaine, et ce prince recula beaucoup les bornes de ses états. Eudes, son fils, lui succède en 638. Bientôt après, les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, entrent en France à main armée, font des courses dans la Narbonnaise et dans la Septimanie, où ils veulent s'établir. Ils assiégent inutilement Toulouse et se jettent ensuite sur l'Aquitaine.

732.

Ces barbares pénètrent jusqu'à Agen sous la conduite de l'Émir Abdérame. Ils y brûlent les églises, ainsi qu'à Bordeaux, Périgueux, Saintes

et Poitiers, dont ils s'emparèrent successivement. Ils marchaient vers Paris, lorsque Charles-Martel les joignit près de Tours, et remporta sur eux l'une des victoires les plus mémorables dont l'histoire ait conservé le souvenir : Abdérame y perdit la vie. On fait monter le nombre des morts du côté des Sarrasins à 300,000.[5]

735.

Eudes, ayant fait inconsidérément la guerre à Charles Martel, meurt vers le commencement de cette année. Charles laisse à Hunaud, fils d'Eudes, les états de son père, sous la réserve de l'hommage.

738.

Les Sarrasins font une nouvelle irruption en Languedoc, et s'emparent des places que possédait Hunaud dans cette province. Charles Martel vient à son secours, reprend les places, et chasse ces barbares de l'Aquitaine, où plusieurs villes étaient tombées à leur pouvoir.

739. — 740.

Le duc Hunaud, aussi ingrat que turbulent,

se révolte à plusieurs reprises contre Charles Martel, qui remporte toujours sur lui des victoires signalées, et transmet en mourant à son fils Pépin l'ascendant qu'il avait sur ce prince.

744.

Hunaud, s'étant encore révolté contre Pépin, éprouve de nouveaux revers. Toujours vaincu, les armes à la main, toujours de mauvaise foi dans ses promesses, ce prince mérita complétement son malheureux sort. Forcé de remettre ses états à Waiffre, son fils, il se retire à l'île de Rhé, où il se renferme dans un cloître.

751.

Tandis que les Rois de France, justement connus sous le nom de Fainéans, sommeillaient sur le trône, les Maires du palais veillaient sans cesse à l'accroissement d'autorité qu'ils avaient obtenu. Ils furent secondés à cet égard, par leur valeur et par la fortune, au point que Charles Martel, le dernier de ces Maires, légua la couronne à ses enfans comme un héritage dont il avait acquis le droit de disposer. Carloman,

l'un de ses fils, ayant embrassé bientôt après la vie religieuse, Childéric III est déposé, rasé, et termine sa vie dans un cloître; Pépin monta sur le trône : ainsi finit la race de Clovis.

766.

Cependant Waiffre régnait sur la portion de l'Aquitaine, que son père lui avait abandonnée, mais il y régnait en Tyran, qui ne suit d'autre loi que sa volonté, et ne prend conseil que de ses caprices. Sa haine contre le fils de Charles Martel était invétérée, et il ne perdait aucune occasion de la manifester. Celui-ci, tout aussi mal disposé à son égard, lorsqu'il fut roi, lui déclara la guerre sous prétexte de faire restituer aux églises d'Aquitaine les biens qu'on leur avait enlevés. La position de l'Agenais, au centre de la province, le garantit quelque temps des armes de Pépin; mais Agen, le voyant arriver cette année avec son armée victorieuse devant ses murailles, lui ouvrit ses portes, et se hâta de lui prêter serment de fidélité. Cet exemple fut décisif; on vit dès-lors accourir les principaux Seigneurs et les députés de toutes les villes de l'Aquitaine et de la Gascogne, pour rendre hommage

à Pépin, durant son séjour à Agen. Cette ville n'avait donc pas été, 34 ans auparavant, détruite de fond en comble par les Sarrasins comme l'a prétendu Labénaisie. (Voyez à ce sujet le Continuateur de Frédegaire.)

767.

On rapporte à cette année la fondation de l'Abbaye de Clairac par Centulle-Maurelle. Ce seigneur s'était-il rendu précédemment à Arles, auprès de Pépin, pour lui demander l'autorisation de fonder et de doter cette abbaye? On l'a dit, mais sans preuves. On a aussi prétendu posséder l'original du diplome de Pépin dans les archives de l'abbaye; mais, ce n'était qu'un Vidimé de 1328, que les moines de cette époque ou d'une époque postérieure, pourraient bien avoir fabriqué et nous avoir transmis comme la copie d'un original qui n'existait point. Au surplus, Labrunie, qui avait vu cette pièce authentique ou supposée sur un Vidimé de 1536, et qui l'a copiée dans son recueil de preuves pour l'histoire Ecclésiastique du diocèse d'Agen, par Argenton, dit qu'elle est écrite avec beaucoup de négligence et qu'elle fourmille de fautes,

ce qu'au reste j'ai vérifié, ainsi qu'on peut le voir. [6]

768.

Le duc de Waiffre est assassiné, après avoir été défait par Pépin. A cette nouvelle, Hunaud, sort du cloître où il s'était renfermé, reprend les armes, et meurt aussi des mains d'un assassin, au siége de Pavie en 774.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dès le IVe siècle, l'influence du clergé commence à se manifester, dans l'ordre civil et politique. La Religion chrétienne venait alors d'être reçue dans l'état par Constantin, et son culte s'exerçait publiquement, sous la protection souveraine de l'Empereur. Ce fut lui qui convoqua les Conciles, devenus nécessaires, ou pour établir une discipline uniforme, ou pour combattre l'Hérésie qui se montra bientôt de toutes parts. Cependant, à mesure que la Religion étendait son domaine, chaque Souverain usait du même privilége dans ses états. Il provoquait ces réunions de Prêtres, lorsqu'il le jugeait à propos, les présidait, les renvoyait à son gré,

d'autant qu'on y traitait aussi des affaires temporelles, souvent compliquées, dans ces temps reculés, avec celles de l'église. Un pareil ordre de choses, par cette seule raison, devait éprouver sans doute un changement indispensable. Les Princes ne pouvaient pas toujours, dans ces assemblées, régler leurs intérêts réciproques; d'ailleurs, le droit de les convoquer et de les dissoudre, pouvait occasioner des contestations dont le moindre inconvénient était un scandale, qui dans ces temps de ferveur religieuse, n'était pas toujours sans danger. On sentit donc de bonne heure la nécessité de déposer ce droit dans les mains d'une autorité indépendante et respectée. Les Papes offraient toutes sortes de garanties à cet égard : pères communs de tous les fidèles, ils étaient en possession de parler à la Terre, au nom du Ciel, et furent investis de cette grande prérogative, qu'ils exercèrent dès-lors dans toute la chrétienté. Ainsi s'établit la puissance temporelle des Papes, et celle des Évêques, sur lesquels elle ne tarda point à rejaillir. Les souverains travaillèrent même à l'augmentation de celle-ci, lorsque, dans la suite, ils eurent besoin d'appuyer leurs actes sur l'influence du clergé; ils lui firent alors des concessions que celui-ci leur rendit bien,

en affermissant leur autorité, au moyen de l'ascendant direct qu'il avait insensiblement pris sur les peuples.

Dans l'origine, l'élection des Évêques était faite dans l'assemblée des Fidèles, c'est-à-dire par le Peuple; mais, dès que l'église naïssante put paraître au grand jour, et que son culte fut autorisé par les Princes, ceux-ci s'attribuèrent, peut-être, par mesure de police, le droit de nommer les premiers pasteurs. Ce droit, à la vérité, leur fut bientôt contesté par le Clergé. Le Peuple réclamait aussi l'ancien usage; en sorte que, suivant les circonstances, cette prérogative fut exercée, tantôt par les Princes, lorsqu'ils étaient absolus, tantôt par les Prêtres, ou seulement par le Chapitre cathédral, et tantôt par le Peuple. Les choses restèrent ainsi jusqu'à ce que ce dernier fut totalement évincé, et que les deux autres autorités transigèrent sur leurs prétentions respectives.

On ignore par laquelle de ces trois puissances nos premiers Évêques furent nommés; il est à présumer cependant que ce fut par les Princes.

Le nombre des fêtes chomées par l'Église, était alors bien moins considérable qu'aujourd'hui: celles de Pâques, de la Pentecôte, furent d'a-

bord les seules instituées, puis celle de Noël, qui ne fut établie que la troisième, parce que les Apôtres n'avaient, dans l'origine, mentionné que les mystères dont ils avaient été les témoins. Ces fêtes, au reste, se célébraient avec beaucoup de pompe et de solennité. Les Seigneurs, une grande partie du Peuple, se rendaient dans le lieu désigné par le Prince, en présence duquel se tenaient ensuite les *plaids* ou les *parlemens* de l'état. On verra plus bas, que Charlemagne vint célébrer la Pâque en Aquitaine. On avait alors ajouté quelques autres fêtes aux trois premières, qui duraient chacune huit jours consécutifs.

L'instruction était alors si rare, que les seuls membres du Clergé savaient lire; le reste de la population, croupissait dans une telle ignorance, qu'on a vu des Rois même plonger leur main dans l'encre, et en appliquer l'empreinte au bas des Actes, pour tenir lieu de leur signature. *

* Le trait est neuf et pittoresque : il semble, en effet, que dans un temps où tous les actes étaient certifiés par témoins, c'était bien le plus sûr, dont on pût faire usage. Il nous souvient, au reste, à ce sujet, que le dernier Connétable de Montmorency, ne sachant pas *écrire* son nom, en portait avec soi, toujours, la gravure sur le papier, disant que, *c'était une grande honte de faire apprendre aux Gentilshommes cette chicane-là, de lire et d'écrire*. Peut-être que les Griffes expéditives de quelques Souverains datent même de cette époque d'ignorance? (*Note de l'éditeur.*)

Cependant, les Moines défrichaient les terres et copiaient les manuscrits. 7 Ils formaient les Sociétés d'Agriculture et des Sciences de ces temps obscurs, et préparaient sourdement à leur insu, les siècles de lumière qui devaient les proscrire un jour.

L'usage des cloches s'introduisit dans l'Église vers le VIIe siècle. On vit alors s'élever les clochers, dont la forme pyramidale convient aux monumens Gothiques; mais s'adapte si mal à la belle architecture des Temples. La clochette, qui réveille la ferveur ou l'attention des fidèles, date seulement du XIIIe siècle.

On se doute bien qu'il n'existait alors ni dépôts publics, ni registres civils, ni tribunaux un peu réguliers; quelques articles traditionnels de la loi salique, et la voie des armes, suffisaient, le plus souvent, pour juger les procès.

Ce qui concernait le militaire n'était pas mieux réglé. Les armées composées de brigands levés en masse, étaient mal équipées, plus mal payées, ne recevant d'autre solde que le produit du pillage journalier qui leur était dévolu. Les soldats étaient sans discipline, et les chefs sans tactique : on ne savait que s'égorger. Une bataille décidait souvent de la campagne, et quelquefois

du sort de l'état; lorsqu'elle était perdue, c'était sans ressource; l'armée entière se débandait.

C'est dans ce siècle de désordres et d'ignorance générale que Charlemagne naquit. Tel qu'un brillant météore qui s'élève tout à coup sur l'horizon, au milieu des ténèbres, il éclaira ses contemporains et répandit une vive lumière inconnue jusqu'alors. Il régularisa toutes les branches de l'administration, fit des lois sages et la guerre en Héros. Mais, assez d'autres ont célébré ce grand homme, cet homme étonnant; quel trait pourrais-je ajouter à son éloge?

SOUVERAINS. ROIS DES GOTHS.	ÉVÊQUES.	SAVANS, HOMMES ILLUSTRES.
Wallia, vers 413. Théodoric I[er], meurt en 451. Torismon, assassiné en 453. Théodoric II, assassiné par son frère Euric, en 466. Euric, m. en 484. * Alaric, tué par Clovis, à la bataille de Vouillé en 507. ROIS DES FRANÇAIS. Clovis, mort en 511.	Saint Phæbade meurt en 394. St.-Dulcide, meurt dans le v[e] siècle apparemment. 1[re] *lacune dans la liste des évêques d'Agen.* Bebianus souscrit au concile d'Orléans en 545. Polemius souscrit au concile de Paris, convoqué par Gontran, en 573.	Saint Phæbade. Sulpice - Sévère. (On doit présumer qu'il fut libertin dans sa jeunesse, puisqu'on donne de grands éloges à sa conversion. M. vers 420.) Claudia, sœur de Sulp[ce]-Sévère.

* Jornandes.

SOUVERAINS. ROIS DES GOTHS.	ÉVÊQUES.	SAVANS, HOMMES ILLUSTRES.
Thiéri I, mort en 534. Clotaire, m. en 561. Chilpéric m. en 593. Gontran m. en 628. Thiéri II m. en 613. Clotaire II m. en 628. Dagobert cède l'Agenais à son frère Caribert en 630. Caribert m. en 631. Boggis m. en 688. Eudes m. en 735.	Antidius assiste au second concile de Mâcon en 593. Salustius était évêque en 630. Siboaldus souscrivit au concile de Bordeaux en 675.	Latinus Alethius Alcimus, célèbre rhéteur, m. vers 380. Latinus Paccatus Drépanius orateur, proconsul d'Afrique, etc. M. vers 393. Lupus, Agenais, rhéteur, ami de Sid. Apollinaire, meurt vers 470.
DUCS D'AQUITAINE. Hunaud cède ses états à Waiffre, son fils, en 745. Waiffre m. assassiné en 768. Hunaud reprend ses états la même année 768 et meurt assassiné en 774. Pépin, roi des Français, meurt le 24 septembre 768.	2me *lacune, dans la série des évêques, attribuée aux malheurs des temps, et principalement aux Normans, qui ravagèrent l'Aquitaine après cette époque, et brûlèrent les Archives de toutes les églises.*	

A la mort de Pépin, commence le règne glorieux de Charlemagne. Ce Prince ne vint point, ainsi qu'on l'a dit, pour faire en personne le siége d'Agen, dont les Sarrasins s'étaient emparés

de nouveau, sous la conduite d'Aygoland. C'est une fable extraite du roman attribué au faux Turpin, et fabriquée, comme on sait, dans le XVIe siècle. Il paraît que ce Prince ne mit le pied en Aquitaine que lors de son départ pour l'Espagne, dans l'intention de rétablir Ibinalarabi dans Saragosse. Il vint alors à *Cassignolium*, ancien palais des ducs d'Aquitaine, où il célébra les fêtes de Pâques, et dans lequel, ayant laissé l'Impératrice Hildegarde, elle mit au jour, peu après, deux jumeaux : Lothaire qui mourut en naissant, et Louis qui, dans la suite, fut nommé le Débonnaire.

Bien que des auteurs graves aient pensé que *Cassignolium* était situé en Agenais, sur le Lot, et à l'embouchure de la Lède, c'est-à-dire, à Casseneuil, 4e arrondissement, ils manquaient des connaissances locales indispensables et qui seules pouvaient les fixer à cet égard. Mieux favorisé peut-être, je crois avoir prouvé sans réplique, dans ma 4e Notice sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne, que le Palais dont il s'agit était celui de Casseil, à l'embouchure du Drot dans la Garonne : c'est l'un des points les plus clairs de notre Histoire. D'ailleurs, Casseil était pour lors en Agenais, ou du

moins sur son extrême frontière, d'après le célèbre Danville et le savant Oyenart.

Entrons maintenant dans une discussion qui trouve ici sa place. Charlemagne, ayant érigé l'Aquitaine en royaume, sur la tête de Louis, son fils aîné, nomma, pour maintenir l'autorité dans cette nouvelle Monarchie, quinze Comtes français, dont chacun devait gouverner, sous les ordres du jeune Prince, une portion de ses états. Comme nous trouvons des Comtes déjà établis sous les Rois de la 1re race, il est probable que Charlemagne ne fit alors que remplacer ceux de ces officiers, dont il croyait devoir se défier, par d'autres dont la fidélité ne lui était point suspecte. Aimoin nous a conservé les noms de neuf de ces nouveaux Comtes; mais les noms des six autres, parmi lesquels est celui d'Agen, sont restés dans l'oubli, soit par la négligence de l'auteur, soit par quelque autre cause que nous ignorons, soit enfin parce que Charlemagne, remplaçant les premiers, maintint les seconds dans leurs gouvernemens, ce qui paraît très-vraisemblable à de savans critiques. Quoiqu'il en soit, comme il serait intéressant de connaître et de rappeler dans nos Annales le nom du Comte d'Agen dont il s'agit, j'essaierai de suppléer au

silence de l'historien à cet égard ; j'invoquerai le secours d'Argenton pour obtenir ce résultat, et pour traiter quelques autres questions du même genre, dont nous n'aurons plus à nous occuper dans la suite.

Pour atteindre le principal objet de la discussion, nous débuterons, à la vérité, par une conjecture ; mais fondée sur un monument ancien et respectable, dont quelques écrivains ont tenté vainement d'ébranler l'authenticité ; nous interrogerons la charte que le Roi Charles-le-Chauve donna, l'an 845, en faveur du monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, en Espagne; elle nous mettra sur la voie de résoudre la difficulté : pour procéder, cependant, avec méthode, il est utile de remonter à des événemens antérieurs qui, jetant un grand jour sur nos recherches, établissent l'état de la question. Wandrille, Comte des marches de Gascogne, après avoir fondé l'abbaye d'Alaon, dix ans auparavant, lui légua par son testament toutes les églises et tous les droits qui lui venaient de son patrimoine en Agenais et ailleurs. L'abbé Odonius ayant demandé à Charles-le-Chauve de confirmer la donation, ce prince l'accorda par la charte ci-dessus citée, mais avec des restrictions, parce

qu'il y avait dans le testament des clauses contraires à ses intérêts. Il allègue d'abord que ses prédécesseurs avaient conquis, sur les ancêtres du Comte, les biens dont il prétendait disposer en Aquitaine, et que ne lui appartenant pas, il ne pouvait les transmettre. Charles ajoute que, son père Louis le Débonnaire, ayant réuni toute la Province à son domaine, lors de la révolte des ducs Loup, Centule et Garsimir, les descendans d'Eudes, en furent privés, puisqu'il donna l'entière propriété contestée, d'abord à Totilo, et après la mort de celui-ci, à Seguin, surnommé Mostellanique : que dans cette donation, il excepte toutefois les domaines qu'avaient jadis possédés *Icterius* avec le comté d'Auvergne, et *Ermiladius* avec le comté d'Agen; le premier, oncle, et l'autre, frère de Wandrille, d'où il s'ensuivait que ce dernier n'avait pu donner ces domaines à l'abbé d'Alaon, et ce qui même nous intéresse davantage, qu'Ermiladius avait été Comte d'Agen ; au reste, ce fait sera bientôt prouvé, selon nous, avec une complète évidence. Cet Ermiladius, inconnu jusqu'ici de tous nos historiens régionnaires, rapportait son origine à Clotaire II, Roi de toute la monarchie française, et duquel il descendait

par Boggis, duc de Gascogne et d'Aquitaine, second fils, comme on peut se rappeler, de Caribert, roi de Toulouse. Il était fils d'Artalgarius, dont le père avait été massacré à Poitiers, par Hunaud. Or, n'osant étendre son crime sur ses neveux, dans la crainte que le roi de France, les prenant sous sa protection, ne fît valoir leurs droits sur l'Aquitaine; cet oncle dénaturé les livra à Waiffre, son fils, qui les garda quelque temps à sa Cour, et jusqu'à ce qu'il donnât Ermiladius en ôtage à Pépin, en 760. La fortune, toujours tardive pour les malheureux, attendait là le jeune prince. Il mérita les bontés de Pépin, par son attachement à sa personne, et celles de la famille régnante, par sa fidélité; en sorte que, lorsque les rois de France punirent, avec la dernière rigueur, la branche dont descendait Artalgarius, et dont ils voulaient abattre la puissance, ils respectèrent l'innocence de ce prince; et pour lui témoigner leur affection, ainsi qu'à son frère, ils élevèrent l'aîné à la dignité de Comte de Gascogne, avec la survivance en faveur de son fils aîné, le même qui dans la suite fonda le monastère d'Alaon. Ermiladius, le plus jeune, fut fait Comte d'Agen probablement par Charlemagne, lorsqu'il

érigea, comme nous l'avons dit, l'Aquitaine en royaume, pour Louis le Débonnaire. Ermiladius est donc, avec grande apparence, le comte d'Agen, dont le Continuateur d'Aimoin n'a pas dit le nom. Au surplus, voici, d'après les savans auteurs de l'art de vérifier les dates, la généalogie d'Ermiladius.

Clotaire II, Roi de toute la monarchie française, meurt en 628.

Caribert, son fils, Roi de Toulouse, meurt à Blaye en 631.

Boggis, Duc de Toulouse et d'Aquitaine, meurt en 688.

Eudes, Duc d'Aquitaine, meurt en 735.

Hatton meurt en 745.

Artalgarius, Comte des marches de Gascogne, et son frère Icterius, Comte d'Auvergne, morts en 778.

Wandrille, Comte des marches de Gascogne, et son frère Ermiladius, Comte d'Agen en 775, étaient morts en 819.

On observera, d'ailleurs, que l'élévation d'Ermiladius entrait parfaitement dans les vues de Charlemagne. La haine que le jeune prince devait avoir contre la postérité d'Hunaud, motivait très-naturellement la confiance de l'Empereur,

dont la maison avait comblé son père de bienfaits, et l'avait vengé lui-même d'une longue captivité. Il entrait donc, dans la politique de Charlemagne, de disposer ainsi du Comté d'Agen, et d'autant plus, que son fils devant y résider, il ne pouvait désirer de surveillant plus dévoué qu'Ermiladius, qui allait trouver, dans ses plus proches voisins, les ennemis mortels de sa famille. *

Si, pour vaincre le doute le plus obstiné, il fallait encore fixer la date de la nomination d'Ermiladius au comté d'Agen, nous la trouverions, dans la manière dont Charles-le-Chauve s'explique, en rapportant ce fait. Il parle d'Ermiladius, comme ayant possédé le comté d'Agen, en même temps que Icterius était investi du comté d'Auvergne. Or, Icterius fut pourvu de ce comté, lorsque Charlemagne érigea l'Aquitaine en royaume; n'est-il donc pas naturel de penser, que l'élévation d'Ermiladius au comté d'Agen, fut de la même époque? On objecterait aussi vainement que Charlemagne institua des Comtes qui devaient être

* Antoine, fils de Wandrille (ou mieux peut-être Wandrigisile), eut quatre frères, dit M. Dumège, (Statis. des départemens Pyrénéens, tom. 2, p. 229.) C'est au moins douteux, puisqu'à ce compte, Wandrigisile aurait eu cinq enfans au lieu de quatre, seulement, dont il fut père. (Voy. Hist. genér. de Languedoc, tom. 1, p. 512.) *(Note de l'éditeur.)*

tous Français, et qu'Ermiladius était Aquitain, descendant des anciens Ducs de cette province; mais, ce serait une faible difficulté, parce que son père Artalgarius ne rentra plus dans les états du duc Waiffre, depuis qu'il fut donné en ôtage à Pépin; et qu'Ermiladius, étant alors fort jeune, pouvait dans la suite être regardé comme français. De plus, Icterius, son oncle, que Charlemagne fit Comte d'Auvergne, était Aquitain comme lui, issu de la même famille; et cependant le Continuateur d'Aimoin le met au nombre des Seigneurs français, auxquels Charlemagne donna des Comtés : sans doute à cause de leur attachement à la personne de nos rois : ce qui convient mieux encore à Ermiladius, nourri, élevé à la cour de ces princes, et sous leurs yeux. D'ailleurs, ne doit-on pas considérer ce dernier, descendu de Clotaire II, comme d'origine française?

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'Ermiladius était Comte d'Agen, à la fin du VIIIe siècle, ou au commencement du IXe, et qu'il tenait, de la libéralité du roi de France, plusieurs domaines en Agenais. Il est encore prouvé, qu'il n'existait plus en 819, lorsque Louis-le-Débonnaire donna le duché d'Aquitaine à Séguin

Mostellanique ; il y a même apparence qu'il ne laissa point de postérité, puisque Charles-le-Chauve prétend qu'après la mort de ce Prince, ses domaines furent réunis à la couronne ; que Wandrille, son frère, n'en avait eu, tout au plus, que la jouissance, et qu'enfin, après la mort de ce dernier, il les révendiqua, malgré la donation que ce prince en avait faite au monastère d'Alaon.

Comme les Fiefs n'étaient pas encore héréditaires, au moins généralement, Wandrille ne posséda pas le comté d'Agen, après la mort d'Ermiladius ; au reste, nous n'avons trouvé nulle part quel fut le successeur immédiat de ce prince. Un historien * très-exact fait mention à cette époque d'un seigneur, nommé Bernard, qu'il prétend avoir été Comte de Bazas, et que nous soupçonnons au contraire avoir été Comte d'Agen, au moins d'après le fait qu'il rapporte, et sur lequel il appuie son opinion. Ce Comte, dit-il, possédait le monastère de *Squirs*, aujourd'hui La Réole, vers l'an 848, et comme la discipline ecclésiastique s'y était très-relâchée, que tout y était dans un grand désordre, il le

* Marca, Hist. du Béarn., liv. 3., chap. 4, n° 3.

remit à l'abbé *Adasius*, pour y faire revivre la règle de saint Benoît, et voulut qu'il fût, désormais, sous la main du Roi. Ce monastère dépendait, il est vrai, du diocèse de Bazas; mais, il est sûr que le lieu de *Squirs* faisait partie, pour le temporel, du Comté d'Agen: puisque le Cartulaire de l'abbaye * ne désigne Bernard que sous le nom de Comte; il est à présumer que c'était le Comte du pays, et qu'il l'était plutôt d'Agen que de Bazas : les premiers sont du moins connus dans l'histoire, et l'on n'y trouve aucune trace des seconds. **

Quelques écrivains prétendent que vers cette époque, le Comté d'Agen passa dans la famille des Comtes de Toulouse, et qu'il était possédé par Bernard, duc de Septimanie, si célèbre par ses amours avec l'impératrice Judith, femme de Louis-le-Débonnaire. Bernard, disent-ils, eut

* Oyenart. Not. utr. vasc., lib. 3. cap. 8.

** Au reste, ce Bernard pourrait bien être l'aîné des fils du Comte Wandrille, déjà Comte lui-même des marches de Gascogne, comme son père, et qui de plus, assez proche parent de Charles-le-Chauve, du côté paternel, pouvait avoir repris, sous le règne de ce Prince, le titre d'ancien Comte d'Agen, que portait son oncle Ermiladius: on sait d'ailleurs la tendance funeste qu'eut toujours Charles-le-Chauve pour établir une espèce d'hérédité, par rapport aux grandes charges de l'état; époque où la Souveraineté fut ébranlée et presque anéantie par l'Anarchie féodale. (Voy. l'Hist. de France au IXme siècle.) (*Note de l'éditeur.*)

de sa femme Dodasie, une fille, nommée Rogelinde, qu'il donna en mariage, avec l'Agenais pour dot, à Wulfrin, Comte d'Angoulême et de Périgord, qui s'opposa avec tant de vigueur aux courses des Normans en Aquitaine, où il avait long-temps rendu la justice. Ils ajoutent qu'ensuite Wulfrin déclara la guerre à Guillaume, Comte de Toulouse, son beau-frère, et qu'il reprit sur lui l'Agenais, dont le frère de Rogelinde s'était emparé. On dit enfin qu'il mourut le 3 mai 886, et qu'il institua son fils Guillaume Comte d'Agen.

Il est, en effet, très-probable que Wulfrin et Guillaume possédèrent successivement le Comté d'Agen, où l'on trouve encore assez fréquemment des monnaies de ce dernier; mais il est impossible qu'il soit entré dans la maison des Comtes d'Angoulême par le mariage de Wulfrin avec la fille du Comte de Toulouse. Bien que les fiefs fussent alors souvent héréditaires; bien que Charles-le-Chauve les ait rendus tels par une loi générale, qui affecta également les grands offices de la couronne et les fiefs, il eût été inoui qu'une femme succédât à la dignité de Comte, qu'elle en possédât le titre de son chef, et le portât en dot dans d'autres familles. Les Comtes d'Angoulême

devinrent donc Comtes d'Agen d'une autre manière que par une alliance avec les Comtes de Toulouse. Peut-être Charles-le-Chauve donna-t-il ce Comté à Wulfrin, en récompense du zèle avec lequel il avait rendu la justice en Aquitaine, et du courage qu'il avait mis à repousser l'invasion des Normans dans cette province.

Cependant, Sance-Mitarra, petit-fils de Loup-Centulle, que Louis-le-Débonnaire avait dépouillé du duché de Gascogne, et qui s'était réfugié en Espagne, profitant de la confusion où les Normans avaient jeté cette province, appelé d'ailleurs par les Seigneurs du pays pour les défendre, vint en Gascogne sur ces entrefaites, et se remit en possession de l'héritage de ses pères. Ce Prince guerrier s'empara même de l'Agenais à cette époque sur Wulfrin, ou ses enfans : d'autres disent sur Eudes, roi de France, qui en avait dépouillé les Comtes d'Angoulême. Quoiqu'il en soit, ce pays devint alors une dépendance du Duché de Gascogne. Le judicieux Marca prétend bien, à la vérité, que la portion du Comté d'Agen envahi, ne s'étendit point sur la rive droite de la Garonne, et que la partie seule située à la gauche de ce fleuve, passa sous la domination des princes Gascons; mais il est constant qu'ils

possédèrent l'Agenais dans toute son étendue. En effet, Guillaume Sance, duc de Gascogne, le céda à Gombaut, son frère, évêque d'Agen. C'est un fait incontestable rapporté par Oyenart, Dom Luc d'Acheri, etc. Ce prélat, marié dans sa jeunesse, mais dégoûté du monde après avoir perdu sa femme, dont on ignore le nom, avait embrassé l'état ecclésiastique, ainsi que Hugues, son fils, auquel il donna d'abord l'abbaye de Condom, et qui fut son successeur médiat à l'évêché d'Agen. Le Duc de Gascogne, son frère, qui l'aimait tendrement, après l'avoir associé à sa dignité, pour l'aider à la soutenir avec plus d'éclat, lui donna, vers l'an 976, le territoire du Comté d'Agen avec ses dépendances, pour en jouir sa vie durant, sous la réserve seulement des terres de Cauzac et de Condom. C'est sur ce fondement que les historiens modernes ont avancé que Gombaut avait transmis aux évêques d'Agen le titre de Comtes; mais l'ancien historien de l'abbaye de Condom, qui nous apprend tout ce que nous savons de Gombaut, ne dit mot de cette prétendue concession, et ne laisse pas soupçonner que, de son temps, les évêques d'Agen prissent la qualité de Comtes. Ces auteurs n'ont pas fait attention que Guillaume Sance n'avait

donné qu'à vie le Comté d'Agen à Gombaut, *ad supplementum vitæ*, que ce dernier n'était qu'usufruitier, et ne pouvait disposer ni du Comté, ni même du titre seul, en faveur de ses successeurs à l'évêché. Et si l'on trouve un *Guillelmus Comes episcopus Aginnensis en* 1259, qu'on ne s'y trompe pas; son nom de famille était *le Comte*. D'ailleurs, Gombaut eût-il été propriétaire du Comté d'Agen, l'opinion de ces auteurs n'en serait pas mieux fondée. Quelle preuve apportent-ils qu'il ait donné le titre de Comte à ses successeurs dans l'épiscopat? On ne trouve nulle trace d'une pareille allégation avant P. Pithou, qui écrivait 600 ans après cette concession prétendue. Les évêques d'Agen portaient alors ce titre depuis près d'un siècle, lorsque Pithou hasarda cette assertion dans un discours en 1583. Cette origine pouvait, à la rigueur, lui paraître vraisemblable, et il fut suivi à cet égard par Loisel, dans un autre discours prononcé de même, à Agen, en 1605; enfin, par Darnalt, par Labenaisie, qui ont accrédité cette erreur, lorsqu'un peu de réflexion et de critique aurait suffi pour la leur faire reconnaître. Il faut donc chercher ailleurs la raison de ce titre de Comte, porté par les évêques d'Agen. Si les Comtes

de Toulouse paraissent aussi l'avoir pris quelquefois, ce n'est pas qu'ils eussent alors aucune autorité dans la province, mais ils voulaient essayer de faire valoir sur l'Agenais d'anciens droits tombés en désuétude. * Au reste, ce titre n'a jamais eu rien de commun avec celui de Comte d'Agenais, toujours réservé aux Souverains du pays, que prit Marguerite de Valois, et que nous avons vu revivre dans la personne du fils du duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais. J'ignore si jamais nos évêques ont prétendu à ce dernier titre; mais ils ne prenaient, depuis 1472, que celui de Comtes d'Agen; voici comment: Guillaume IX, duc d'Aquitaine, à la suite d'une guerre prolongée, dans laquelle Simon avait servi très-utilement sa cause, lui donna, ou lui confirma, vers la fin du XI[e] siècle, dans une charte rapportée par Argenton, le droit de faire battre monnaie et de faire rendre la justice en son nom, avec la *comitalie*, qui consistait, à ce qu'on croit, dans certaines redevances pécuniaires. Les évêques jouirent d'abord paisiblement de ces prérogatives, dont ils obtinrent, à diverses reprises, la confirmation des rois de France et

* Hist. gén. du Lang., t. 2., p. 260 et pr. 301, etc.

d'Angleterre comme Ducs d'Aquitaine; mais non-obstant, la concession du Duc d'Aquitaine confirmée par les Rois, les Consuls d'Agen résistèrent toujours à reconnaître ces droits, surtout celui de rendre la justice. Ils ne cessèrent d'avoir leurs Baillis, leurs Juges, qu'ils opposaient da nstoutes les occasions à ceux de l'évêque, et donnaient lieu à des différens journaliers, aussi scandaleux que contraires au bon ordre et aux intérêts de la société. Les consuls obtinrent à la fin un paréage; mais bientôt ne s'en contentèrent pas, et s'emparèrent, peu à peu, de tous les droits en litige. Alors, le Bailli de l'évêque, ayant cessé ses fonctions; son official, par un abus criant, continua de juger avec les causes ecclésiastiques, les causes civiles qui se présentaient encore parfois à son tribunal : ce qui faisait naître perpétuellement de nouveaux troubles. Cependant, les choses restaient long-temps en cet état, tandis que les évêques, essayant toujours de rentrer dans la jouissance de leurs prérogatives, prenaient quelquefois la qualité de Co-seigneurs de Seigneurs d'Agen, mais jamais celle de Comte. Enfin, Pierre Bérard fit une dernière tentative en 1472 pour ressaisir ses anciens droits; mais n'ayant point réussi, les abandonna sans retour et prit le titre

de Comte. Ce vain titre, sans finance, auquel aucune prérogative n'était attachée, ne blessait les intérêts de personne et n'excita point de réclamation, pas même de la part des Consuls: ils consentirent sans doute volontiers à cette espèce de compensation, pour tous les droits dont le prélat leur cédait, désormais, la paisible jouissance. Ainsi, Pierre Bérard devint alors, de son chef, Comte d'Agen. Il en prit la qualité, pour la première fois, comme pour l'essayer d'une manière clandestine, en 1470, dans le titre de la cure de Redoulous, petite paroise à deux lieues d'Agen. Cette qualification idéale, dont on peut facilement apprécier la valeur, s'est transmise aux successeurs de Bérard, et, jusqu'à la révolution de 89, a toujours orné, sans conséquence, le frontispice de leurs lettres pastorales et de leurs mandemens.

Après cette disgression un peu longue peut-être, mais toute dans notre sujet, je vais rentrer dans les bornes de l'Abrégé Chronologique, et revenir au règne de Louis-le-Débonnaire.

818.

Louis dompte les Gascons, qui s'étaient révoltés, sous les ordres des Ducs Loup Centulle et

Garzimir, qu'il prive de leurs états. Le fils du premier fuit en Espagne, d'où nous verrons revenir dans la suite son petit-fils.

819.

Louis donne le duché d'Aquitaine à Séguin Mostellanique. Après la mort de ce prince sans postérité, ses états sont réunis à la couronne de France. *

827.

Ce prince crée Pépin son fils roi d'Aquitaine.

831.

Les seigneurs Aquitains, à l'exemple de leur roi, pillent les églises, s'emparent ouvertement des biens ecclésiastiques. Le second concile d'Aix-la-Chapelle les oblige à restituer ces biens. Le comte Bernard, qui s'était saisi de l'abbaye de Squirs, la rend du consentement de sa femme et de ses enfans. La discipline est rétablie dans ce monastère, qui prend alors le nom de *Regula* La Réole.

* Charte d'Alaon.

833. — 837.

Première incursion des Normands dans la Province, où ils firent depuis tant de ravages, soit qu'à la honte de quelques seigneurs Aquitains et Gascons, ils fussent appelés pour les servir dans leurs démêlés particuliers, soit qu'ils y vinssent d'eux-mêmes.

Pépin se fait couronner roi de toute l'Aquitaine. Il se brouille avec Charles-le-Chauve, son oncle, qui en confirmant ce royaume sur sa tête, s'en était conservé la suzeraineté.

848.

Les Normands, profitant de ces divisions, pénètrent dans la Province par la Garonne, qu'ils remontent à l'aide de leurs petits vaisseaux. Ils y mettent tout à feu et à sang, et ruinent le palais de *Cassinogilus*, *La Réole*, *Condom*, *Pompejacum*, *Vellanum*, *Excissum*. * C'est à

* Ces Normands durent même pousser leurs courses déprédatices jusqu'à Nérac. Mais, comment s'imaginer l'importance que pouvait avoir alors cette petite ville, qui n'occupait encore aucune place bien désignée dans nos Annales : de sorte, qu'on ne peut établir qu'une opinion très-incertaine à son égard pour cette époque. Mais, rien n'empêche, ce me semble, de soupçonner qu'elle n'ait encore été la proie de ces Vandales, qui, partis au commen-

cette désastreuse époque qu'il faut rapporter la destruction d'Aginnum par ces barbares, qui paraissent alors avoir étendu leurs ravages jusqu'à Lectora et dans la Novempopulanie. Animés de la fureur de détruire, ils renversèrent partout les édifices construits par les Romains, et couvrirent le pays de ces nobles ruines, que nous trouvons encore dispersées dans les campagnes. Établis à Bordeaux pendant un demi-siècle, ils renouvellèrent plusieurs fois ces courses dévastatrices en Agenais, et le saccagèrent de fond en comble. A leur approche, les peuples désolés se sauvaient dans les bois, d'où ils revenaient, après leur passage, chercher dans les débris, dont le sol était couvert, les matériaux brisés ou à moitié dévorés par l'incendie, qui pouvaient servir encore à relever leurs modestes habitations. [8]

852.

Pépin s'étant encore révolté contre son oncle, perdit cette fois la Souveraineté de l'Aquitaine,

cement du v[e] siècle, des bords de la Baltique et de la Vistule, passèrent l'Ister, le Rhin, la Loire, la Garonne, s'écoulèrent comme un torrent dévastateur, du Nord au Sud de la Germanie, des Gaules et de l'Espagne, pour aller fonder sur les ruines de Carthage, un empire que détruisit Bélisaire.

(*Note de l'éditeur.*)

qui tombe dans un état voisin de l'Anarchie la plus complète.

877.

Mort de Charles-le-Chauve. Louis-le-Bègue lui succède. L'Aquitaine, depuis 852, était censée réunie à la couronne de France.

Le désordre était alors si grand en Agenais, qu'il est presque impossible, aux meilleurs critiques, de se reconnaître et de fixer, d'une manière probable, le moment où régnait tel ou tel Prince. On sait seulement, que vers cette désastreuse époque, Sance-Mitarra, [9] petit-fils de Loup-Centulle, revenu d'Espagne et secondé par les seigneurs Gascons, s'empara de l'héritage de ses pères, auquel il réunit l'Agenais, qui passa ainsi, comme nous l'avons déjà dit, sous la domination des Ducs de Gascogne. *Mitarra*, fléau ou destructeur des Sarrasins : mot Arabe.

879.

Après la mort de Louis-le-Bègue, l'Aquitaine échoit à Carloman.

880.

Le Comté d'Agenais, ainsi que nous l'avons remarqué, paraît avoir été donné par Charles-le-Chauve à Wulfrin, Comte d'Angoulême, qui possédait sans doute alors ce Comté, momentanément détaché de l'Aquitaine. A la mort de ce Seigneur, le 3 mai de cette année, nos conjectures à cet égard se justifient complétement, puisqu'il laissa l'Agenais à son fils Guillaume, qui en fut, à la vérité, dépouillé par Garcias-le-Courbé, Duc de Gascogne.

904.

Dans ce siècle de dévastations, de ruines et d'incendies, on aime à rencontrer un Prince restaurateur des églises renversées. Garcias, secondé par Honorette, sa femme, reconstruit à ses frais l'église de Condom, autour de laquelle, Honorette, fit bâtir des maisons et des hôpitaux, dit l'ancien historien de cette abbaye. Ensuite, ajoute-t-il, elle assembla plusieurs évêques pour consacrer cette église en l'honneur du Sauveur et de saint Pierre. Elle y établit des clercs, *pour servir*

Dieu, etc. C'est cette église qui devint cathédrale, lorsque l'évêché de Condom fut détaché de celui d'Agen, par Jean XXII, en 1317.

932.

Raoul, duc de Bourgogne, usurpateur du trône de France, vint en Aquitaine recevoir l'hommage des Seigneurs du pays. Loup Asnar, l'un de ces Seigneurs, Comte ou Duc de Gascogne, montait, dans cette occasion, selon de graves historiens français, et après eux Dom Vaissete, hist. de Languedoc, un cheval âgé de plus de 100 ans, *et encore très-vigoureux.* L'acte de naissance de ce doyen des palefrois, était-il bien authentique? On peut, on doit même soupçonner ici quelque exagération : quand le cheval du seigneur Gascon n'aurait eu que 80 ou 60 ans, et qu'il n'eût été qu'une haridelle, il serait toujours un rare phénomène pour les historiens comme pour les naturalistes.

961.

En même temps qu'Honorette et son mari réédifiaient les églises détruites, la ville d'Agen

renaissait de ses cendres. Il paraît, par le testament de Raymond Ier, marquis de Gothie, rapporté en entier dans l'Histoire générale du Languedoc, que cette ville était déjà relevée de ses ruines, du moins en partie, en 961, et qu'elle renfermait dans ses nouveaux murs une église cathédrale, sous l'invocation de saint Étienne, et une autre église, dédiée à saint Caprais. Il faut aussi que l'église d'Eysses ait été rebâtie ou réparée à cette époque ; puisqu'il y a dans le testament de Raymond des legs en sa faveur, comme pour les deux autres.

982.

Gombaud, évêque d'Agen, en rétablissant le monastère de Squirs, en y appelant des moines de Fleury pour le gouverner, et le dotant avec générosité, fonde la ville de La Réole.

1011.

La ville de Nérac existait déjà, puisque un certain Arcius d'Olbion, son Seigneur, la donne cette année à l'Abbaye de Saint-Pierre de Condom. (Voy. la Notice sur Nérac, par M. de Villeneuve, page 2.)

1021.

Nouveaux Manichéens découverts en Agenais. Ils sont condamnés au Concile de Charonne, mais reparaissent dans la suite.

1023.

Gaubert de Fumel était, cette année, abbé Chevalier de Moissac. Nous trouvons aussi vers la même époque, des Abbés Chevaliers à Eysses. C'était des seigneurs, que les moines sans cesse, inquiétés par leurs voisins, appelaient pour les protéger, *moyennant salaire,* et faire pour eux la guerre dans l'occasion. Quelques-uns de ces défenseurs à gages ayant outragé dans la suite leurs bienfaiteurs, furent enfin évincés eux-mêmes. Les Sires d'Albret, établis au même titre dans le prieuré de Nérac, avec des conditions très-avantageuses, furent plus heureux ou plus habiles; ils parvinrent, en 1306, à s'emparer du bien des moines, les chassèrent, et firent de leur couvent un château fort, puis un palais, qu'ils habitèrent. On peut voir des détails à ce sujet dans

la Notice ci-dessus citée, pag. 24-26. Nous ajouterons, seulement, que ces associations monstrueuses des armes avec l'Église, se terminaient presque toujours, par des catastrophes; au détriment des monastères, et cela devait être; les moines, institués dans l'origine, pour habiter les déserts de la Thébaïde, ne furent jamais aimés, ni supportés qu'avec peine, lorsque des opinions peu réfléchies, les eurent transportés dans le monde social, où ils étaient, en effet, très-déplacés. Il n'est donc pas surprenant, à cette époque surtout, où la force faisait le droit, de les voir généralement détestés, et dépouillés impunément, par ceux qui leur devaient et justice et reconnaissance. C'est ainsi que les Chevaliers abbés, ou avoués des monastères, finissaient par expulser les moines, si ce n'est que la mort inattendue et précipitée de ces braves ne fût immédiatement suivie de l'apparition d'un Testament, dans lequel ils avaient légué au Couvent, toutes leurs propriétés, pour le salut de leurs âmes, de celles de leurs épouses, et de leurs enfans, à la grande édification des fidèles. Or, les Sires d'Albret jugèrent plus convenable de s'emparer du prieuré, que de s'exposer à devenir ainsi ses bienfaiteurs. Au surplus, ces

usurpations étaient aisément justifiées par le succès : elles étaient même bénies par le peuple, qui profitait toujours, un peu, de ces espèces de révolutions locales, et l'histoire nous offre en grand, une foule d'exemples de ce qui se passait alors, sur une moindre échelle à Nérac.

1030.

Guillaume Sance, duc de Gascogne, ayant marié sa fille Brisque, avec Guillaume, comte de Poitiers, mourut en 963. Odon, son neveu, après avoir hérité de son parent Béranger, du duché de Gascogne, que Guillaume Sance lui avait légué, mourut aussi sans postérité : de sorte que, le duché héréditaire de Gascogne, commencé par Sance-Mitarra, passa dans la maison de Poitiers, qui eut ainsi le Poitou, l'Aquitaine et la Gascogne.

1049.

Fondation du monastère de Moirax, richement doté par le Seigneur du lieu, qui fit présent aux moines ou à l'Eglise, d'une table d'argent massif.

Cette table fut, dans la suite, l'une des principales causes de la guerre faite aux moines, par les enfans ou les héritiers du donateur.

1060.

Otger fit bâtir l'Église de Saint-Maurin, dont il fut le premier abbé.

1062.

Hunaud, vicomte de Brullois, se fait moine à Moissac.

1071.

Il est nommé abbé de ce monastère, fonde celui de Layrac, et donne à l'Église de Saint-Étienne d'Agen le passage de Lafox, qu'elle a perdu dans la suite.

1079.

Dès cette époque, l'Agenais faisait partie des pays soumis à l'autorité, médiate au moins, des Comtes de Toulouse, ainsi que le Périgord et Castarat. La preuve en est, dans une charte de Guillaume, comte de Toulouse, en faveur de

l'abbaye de Saint-Pons de Tomières. Les Comtes particuliers de l'Agenais, avaient-ils reconnu ce prince pour leur suzerain ? Cela peut être, bien qu'il soit plus croyable, d'après les savans auteurs de l'histoire du Languedoc, que ce seigneur n'avait une pareille autorité, qu'en qualité de successeur de Raymond Pons, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, son bisaïeul. Ce qui rend cette opinion très-probable, c'est que le même Guillaume prit, peu après, le titre de duc d'Aquitaine, que son aïeul avait porté, et qui après sa mort, au préjudice de ses descendans, avait été donné, par Louis d'Outremer, aux comtes de Poitiers.

On peut voir cette charte dans l'Histoire générale de Languedoc, tom. 2, preuves 278, pag. 304. [10]

1085.

Le mal-des-Ardens, ou feu de saint Antoine, *

* On appelle encore ce mal, sans trop savoir pourquoi, ni comme, *feu persique*, *feu sacré*, *érysipèle*, *peste*, *charbon* même, *fièvre inflammatoire* aussi : bref, il nous manque, assurement, une description exacte de cette maladie.

Aucun historien, que je sache, n'avait, peut-être, encore signalé ce fléau destructeur, si ce n'est Mézerai, 44 ans après, en 1129, sous Louis-le-Gros.

932 ans après sa mort, sainte Geneviève, vierge, et patronne

triste fruit des Croisades, se déclare, vers cette époque, dans nos contrées. Selon Labénaisie, il mourut alors en Agenais, en Périgord ou en Querci, 40,000 personnes de cette affreuse maladie.

1086.

Simon, évêque d'Agen, gouverne l'Église de Bordeaux, pendant la vacance du siége, en qualité de premier suffragant de l'archevêque. *Simone Agennensium episc. Burdigal. Episc. locum tenente*, est-il dit dans une charte des archives du chapitre de Saint-Seurin, à Bordeaux.

1088.

Bernard de Sarrillac, natif de la Sauvetat-de-Savères, canton de Laroque-Timbaut, *Rupe*

de Paris, tout ensemble; et qui, entre autres maladies, eut elle-même, dans sa jeunesse, une lèpre hideuse autant qu'inguérissable : sainte Geneviève, dis-je, eut le rare bonheur de guérir, par son intercession, le *Mal-des-Ardens*, qui fut encore très-meurtrier, en 1374, sous Charles V : aussi construisit-on de suite, à cette occasion, près Notre-Dame, à Paris, l'église, à présent démolie, *de Sainte-Geneviève-des-Ardens*. Mais une autre église, toute pleine *d'ex voto*, lui reste encore consacrée à Nanterre : on l'y voit représentée, un bâton, ou peut-être un cierge d'une main; de l'autre un livre de plain-chant, et par une de ces licences révolutionnaires qu'amènent et font disparaître les siècles, tour à tour, elle avait encore sur la poitrine, en 1821, une pièce piquée, *tricolore*. (Voy. André Duval, vie de sainte Geneviève, Dulaure, Saint-Albin, Piganiol, Béranger, etc., etc.)

(*Note de l'éditeur.*)

theobaldi, département de Lot-et-Garonne, commence à se distinguer. Il porte d'abord les armes ; puis ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint dans la suite, Archevêque de Tolède, Primat d'Espagne, et enfin Cardinal.

1096.

Urbain II, étant venu en France, Sarrillac l'accompagne. L'Archidiacre de ce dernier, nommé Montassin, tombe malade et meurt à Agen. Nous avons encore son épitaphe, tirée du cloître de Saint-Caprais, et par laquelle, il paraît aussi natif de l'Agenais.

On doit rapporter au voyage d'Urbain II, en France, la consécration faite par ce Pape de l'Église d'Alayrac, ou de Layrac, près d'Agen, fondée depuis quelques années, par Hunaud, Vicomte de Brullois. Ce fait qui ne se trouve pas dans l'histoire du voyage d'Urbain, par le père Labbe, est attesté par l'inscription suivante, qu'on lisait autrefois dans l'Église du Prieuré :

Hoc tibi Christe Deus sub trino nomine verus
Templum jàm monachus, primum fundavit Hunaldus.

ANNO DOMINI M.XC.VI. A PAPA URBANO II CONSECRATUS EST IN HONOREM BEATORUM APOSTOLORUM PETRI ET PAULI ATQUE BEATI MARTINI.

Une autre inscription, tracée en petits cailloux colorés, à l'entrée du Sanctuaire, et qui disparut, lors des dernières réparations, faites par les moines à cette Église, rappelait seulement le nom du fondateur : elle était ainsi conçue :

HAS ÆDES SACRAS FUNDAVIT HUNALDUS.

1101.

Les Manichéens reparaissent en Agenais, où leur hérésie semble même avoir fait des progrès, puisque, dit Bossuet : *Agen eut ses docteurs particuliers*[*], ce que ne détruit pas le démenti presque incivil, que lui donne Labénaisie à cet égard. Ces Hérétiques furent même désignés sous le nom d'Agenais, au rapport de Radulphus Ardens, chapelain de Guillaume, duc d'Aquitaine, auteur contemporain.

1115.

Les querelles et les voies de fait, qui subsistaient entre les moines de Moirax et les héritiers du fondateur, peut-être trop magnifique

[*] Hist. manusc.

de ce prieuré, sont terminées à l'amiable par l'évêque d'Agen. La transaction, passée à ce sujet, est curieuse par l'empreinte qu'elle porte des mœurs du temps.

1118.

Adelbert, évêque d'Agen, s'était permis quelque propos sur saint-Robert, fondateur du prieuré de Sainte-Livrade : il tombe malade, et va sur le tombeau de ce Saint, implorer son pardon ; il recouvre la santé. Le prieuré fut uni la même année, par Calixte II, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, ce qui occasiona du trouble, et des contestations à main armée, entre les deux monastères. Elles devinrent sans doute sérieuses, puisque le Roi de France intervint, et fit rendre aux moines de Sainte-Livrade, les biens qu'on leur avait enlevés.

1129.

Fondation du prieuré du Paradis ou Paravis, près le Port-Sainte-Marie, par Amalvin, seigneur du lieu ; Honora, sa femme, et ses enfans sont invités en famille à cette bonne œuvre par Raymond-Bernard du Fossat, évêque d'Agen ; ils

s'empressèrent à donner aux dames de Fontevrault, qui vinrent s'établir dans ce lieu, le bâtiment déjà existant, et les terres adjacentes, enfin, tout ce qu'on leur demanda ; *ce que ces bonnes gens firent très-dévotement*, disent les manuscrits de cette époque.

1131.

Saint-Bernard vint en Aquitaine, et fait trembler le duc Guillaume, en lui présentant le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire, l'Eucharistie. Ce prince part ensuite pour Saint-Jacques de Compostelle, et meurt en chemin. * On commence aussitôt à négocier le mariage d'Eléonore, sa fille unique, avec Louis VII, Roi de France.

1135.

Ce mariage, formé sous de malheureux auspices, est célébré à Bordeaux. L'Agenais est réuni à la couronne de France avec le reste de l'Aquitaine.

* Peut-être de la peur que lui avait faite saint Bernard.
(*Note de l'éditeur.*)

1138.

Notre évêque, se plaignant que celui de Bazas avait empiété sur son territoire, lui déclare la guerre, le bat et brûle sa ville épiscopale. (Voy. la 1re Not. sur les Ant. du département.)

Le Parlement tenu à Clairac cette même année, est un conte inventé à plaisir par nos prétendus historiens Ecclésiastiques.

1148.

Raymond V, comte de Toulouse, forme des prétentions sur l'Agenais.

1149.

Il paraît que Nérac existait dès le commencement du XIe siècle. Cependant Marca, Hist. du Béarn, parlant pour la première fois de son château, dit seulement qu'il relevait des seigneurs de Condom, sous l'épiscopat de Raymond-Bernard, évêque d'Agen. Or, Raymond du Fossat, dont il s'agit, sacré en 1123, mourut le 27 mars 1149. Il ajoute, que Nérac dépendit de

Condom, jusqu'au temps d'Antoine de Bourbon, époux de Jeanne, reine de Navarre, et mère d'Henri IV. D'après le silence de Marca, sur la ville de Nérac, elle devait être peu importante au XIe siècle; quant à la seconde assertion de cet auteur, je ne puis, faute de documens, ni la confirmer ni la contredire.

1151.

Louis VII, mécontent d'Eléonore, porte ses plaintes contre elle au Concile de Baugenci. Hélie, évêque d'Agen, l'un des pères de ce Concile, est aussi l'un des commissaires nommés, pour examiner les griefs du Roi. Eléonore est répudiée. Cette princesse, la plus riche héritière de son siècle, se console en épousant, six semaines après, Henri, duc d'Anjou, qui monte bientôt sur le trône d'Angleterre. Ainsi, Louis mérita le surnom *de Jeune* : ayant rendu sa dot à Eléonore : l'Agenais, comme toute l'Aquitaine, passa sous la domination des anglais.

1159.

Guerre entre la France et l'Angleterre. Le comte de Toulouse en est la principale cause.

Ce prince était devenu, en 1154, suzerain de l'Agenais, en épousant Constance, sœur du Roi de France, et en vertu d'une cession *ad hoc*. La France intervint, sans doute, dans cette guerre, en faveur du comte de Toulouse.

Henri II, Roi d'Angleterre, à la tête d'une armée nombreuse, assiége le château de Castillon, près d'Agen, qui sans doute avait été pris par les Français. Il est repris, après 7 jours de siége, le 10 août, jour de saint Laurent; il est entièrement rasé. Ce ne peut donc être au XIIIe et XIVe siècles, pendant les guerres de religion, comme on l'a dit. * Ce château formait la

* On est d'autant plus autorisé à penser que le château de Castillon, près d'Agen, fut repris, en 1159, par Henri II, que lorsque ce Prince fit la guerre au Comte de Toulouse, l'Agenais, lui-même, était soumis à l'autorité souveraine de celui-ci, et que le Roi d'Angleterre, ayant attaqué divers châteaux durant la campagne, les uns se rendirent de gré, les autres de force. Tout porte à croire, que de ce nombre, fut le château de Castillon, près d'Agen. En effet, depuis 1271 jusqu'en 1360, l'Agenais a toujours resté soumis à nos Rois, et de plus, le château de Castillon, qui servait à Agen de citadelle, n'a soutenu aucun siége au XIIIe et XIVe siècles. (Voy. l'Hist. de Languedoc, en plus d'un passage, où il est parlé de l'Agenais et du château de Castillon dans cette province, aux diverses époques ici mentionnées.)

Au reste, ce qui peut avoir donné lieu à la méprise historique, d'ailleurs relevée par notre savant Annaliste, c'est que les religionnaires et les catholiques, en effet, se sont disputé maintefois, une position très-forte, sans doute, et qui portait ce nom. Mais, il faut le dire, c'était au XVIe siècle, et sur le Gardon, au diocèse de Duras : ce qui tranche, on le voit de suite, le nœud de la question. (Voy. l'Hist. génér. de Languedoc, tom. 5, p. 303, 318, 638, 379.) (*Note de l'éditeur.*)

citadelle d'Agen. *Chronique de Robert Dumont.*

1160. — 1180.

Les Albigeois commencent à paraître en Agenais : leur histoire est assez connue.

1181.

Concile assemblé à Bazas. *

1183.

Henri, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, révolté contre son père, qui l'avait associé au trône, meurt, le 11 juin, à Martel, en Querci, dans les bras de Bertrand de Beaupui, évêque d'Agen, et en présence des duc de Bourgogne et du comte de Toulouse, ses alliés.

* Comme on ne trouve ce Concile nulle part dans l'Histoire, il faut présumer que cette assemblée fut une de celles qui, très-communes à cette époque, prenaient assez ordinairement le nom de Conciles de Province. Seigneurs, Séculiers, Evêques, Abbés, y concouraient ensemble aux divers réglemens de discipline et de police qui intéressaient le pays. (Voy. l'Hist. géné. de Languedoc, tom. 11, p. 181, 182, 187, 195, 246, 294.)

(*Note de l'éditeur.*)

1189.

C'est à ce prélat qu'est adressée, par Richard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, Duc d'Aquitaine, et Comte d'Anjou, la première charte relative au pont d'Agen. Elle est datée du 12 novembre, et de la 1re année du règne de ce prince.

1193.

Gaston de Béarn, Vicomte de Brullois, fonde le prieuré de Playssac dans ce territoire. Le prieur de Layrac, alors d'Alayrac, céda ses droits sur cette Église, pour une rente annuelle de 20 sols arnaudins. C'est la première fois qu'il est question dans notre Histoire de cette monnaie de nos évêques, sur laquelle le fameux Ducange a grandement erré dans son Glossaire. On croit, au reste, qu'elle tire son nom d'Arnaud de Beauville, ou plutôt de Boville (Bovis villa), qui le premier la fit fabriquer. Deux ans après, on trouve un acte signé, *sous l'orme au-devant de l'Église de Moncaup*, ce qui contredit formellement l'opinion d'André Thouin sur cette espèce d'arbre, qui n'était, selon lui, naturalisée en France qu'au 3e degré, et ne fut introduite que depuis le règne de François Ier. Cela

peut être vrai, à la rigueur, pour le nord du royaume; mais, l'orme est aussi ancien dans les départemens méridionaux, qu'en Italie, où il est mentionné par les écrivains du temps d'Auguste.

1194.

Mort de Raymond V, Comte de Toulouse, qui fait des libéralités, dans son testament, aux Églises d'Agen et de Condom.

1196.

Raymond VI, fils de Raymond V, fait la paix avec Richard, Roi d'Angleterre, qui lui donne en mariage, Jeanne sa sœur, avec l'Agenais, pour dot.

1197.

Naissance de Raymond VII. Le Roi d'Angleterre et le Comte de Toulouse, ligués contre la France, lui déclarent la guerre.

1199.

La Princesse Jeanne prend le voile à Fontevrault. Elle meurt, et lègue quelques fonds sur

les *Salines d'Agen*, aux religieuses de cette abbaye, *pour leur cuisine*.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Après le glorieux règne de Charlemagne, ses descendans perdirent bientôt l'empire, en partageant la monarchie, et se perdirent ensuite eux-mêmes, en favorisant le système féodal. Les grands vassaux, profitant de la division de ces Princes, se rendirent héréditaires, puis devinrent, par degrés, si puissans, tandis que les Rois devenaient si faibles, que la couronne fut enfin dévolue à celui de ces vassaux le plus à portée de se l'approprier. C'est ainsi que Hugues Capet parvint à réunir à ses vastes domaines toute la monarchie française, après avoir fait juger et légitimer son usurpation, par la loi du plus fort, alors comme toujours, la loi suprême.

Si les cinq siècles, que nous venons de parcourir, forment l'une des époques les plus désastreuses de l'Histoire de France, celle de l'Agenais, en particulier, ne nous offre dans le même temps, qu'une longue série de calamités, aussi difficiles à signaler en détail, que pénibles à

décrire. En effet, on n'y connaissait encore à peine dans les villes, que les premiers élémens de l'organisation sociale. Un peu d'instruction avait seulement pénétré dans l'ordre ecclésiastique; les deux autres ordres de l'état restaient ensevelis dans les épaisses ténèbres des siècles précédens. D'un autre côté, la misère était excessive dans les campagnes, où les terres étaient presque sans culture. La plupart des paysans, écrasés par des impôts vexatoires, ayant abandonné leurs travaux, s'étaient réunis, et parcouraient la Province, qu'ils achevaient de dévaster. Tel était le résultat du régime féodal avec tous ses abus, ses désordres, ses guet-apens, et sa définitive anarchie. Tous les liens sociaux étaient relâchés, ceux même des familles étaient rompus; chacun s'isolait, et se renfermait dans son domicile. Un malheureux se présentait-il pour implorer du secours, pour demander un asile ou la vie, on le repoussait, on lui envoyait la mort, du haut des machicoulis, qui défendaient toutes les portes. Cependant, la détresse générale étant parvenue à son comble, il fallut nécessairement la déverser ailleurs, et qu'une génération si totalement pervertie, allât s'engloutir au loin sous un ciel étranger. C'est

dans ces circonstances, que la première croisade, due sans doute à la politique autant qu'à la religion, fut prêchée par des voix éloquentes, qui firent naître un enthousiasme général. Alors, des flots de brigands, qui ne laissaient après eux que la misère, qui voyaient devant eux de nouvelles régions à piller, s'écoulèrent rapidement à l'extérieur; et l'Agenais, comme toute la France, dut goûter en paix quelques intervalles de calme. On connaît, au reste, les faibles dédommagemens que l'humanité retira de tant de sacrifices et de sang répandu. Ils se réduisirent à peu près, à quelques plantes utiles comme remèdes, ou comme alimens; les arts y gagnèrent, la connaissance d'une nouvelle architecture, et celle du blason, qui né dans les ténèbres du moyen âge, devait quelquefois en éclairer l'Histoire. Il faut l'avouer cependant, à la suite de ces expéditions lointaines, les mœurs s'adoucirent un peu. La partie la plus dépravée de la nation avait disparu; on avait eu le temps de réfléchir sur les véritables intérêts de la société. Si des bandes de brigands parcouraient encore les campagnes, si des châteaux sur des rochers escarpés recelaient encore quelques belles prisonnières, si les seigneurs de ces châteaux

continuaient de faire la guerre à leurs voisins, et détroussaient parfois les passans; d'un autre côté, nous voyons s'élever l'aurore de la civilisation actuelle, dans ces demeures redoutées, derrière leurs meurtrières menaçantes, et leurs dangereux crénaux. Quelques hommes de fer, sans mœurs, étrangers à toute idée de justice et de délicatesse, pouvaient bien n'avoir pas abandonné, sans doute, ces repaires d'un brigandage effréné; mais on commençait à voir dans leur enceinte, quelques courtois chevaliers, quelques fidèles écuyers, de galans damoiseaux, de jeunes bacheliers, de gentes damoiselles; le bruit des armes se faisait entendre moins souvent dans ces antiques manoirs. Les ballades, les virelays se chantèrent, se déclamèrent dans leurs vastes appartemens; des contes plaisans se débitaient, se répétaient autour de leurs larges foyers, ce qu'on nommait *gaber* en langage du temps. Là, les *musars*, les *violars*, les *jongleurs*, les *cantadours* signalaient à l'envi leurs talens, et les troubadours modulaient parfois de touchantes romances. Ainsi, les atrocités commises sans remords, et même avec orgueil, les exactions, les vols, les enlèvemens, passe-temps journaliers des seigneurs châtelains, firent place,

insensiblement, à la franche et pure galanterie, aujourd'hui si loin de nos mœurs, qu'elle peut nous paraître idéale. On protégea dès-lors l'innocence; le courage fut toujours armé pour la défense des belles, et l'écharpe qu'on recevait de *leurs blanches mains*, était le plus haut prix auquel l'honneur français pouvait prétendre. La chevalerie naquit donc, fort à propos, du sein de la barbarie, vers le xe siècle. Elle établit aussitôt une nouvelle jurisprudence, dont le code résidait dans le point d'honneur, inconnu jusqu'alors, et si heureusement conservé, depuis, dans nos archives nationales.

Cependant, ces premières lueurs d'une raison qui se perfectionnait, se repandirent au-dehors, et ne furent point perdues. Recueillies par les romanciers, elles fécondèrent leur imagination poétique, et l'on vit bientôt paraître, dans leurs écrits, ces chevaliers errans, animés d'un fanatisme à la fois religieux et profane, qui se dévouaient au service des belles, étaient les appuis des veuves et des orphelins, et les soutiens nés de la justice. Ces êtres fantastiques étaient représentés, dans les écrits de cette époque, s'élançant de leurs châteaux avec la mission de changer la face de la société. Les uns, couverts de leurs

armes, s'emparaient du passage des rivières et de l'entrée des forêts. Le voyageur alors revenait sur ses pas, ou convenait que la dame de ses pensées le cédait en beauté à celle du chevalier, bien que, le plus souvent, il ne l'eût jamais vue. Le déni, seulement le doute, amenait un combat à outrance qui jugeait la question, tandis que l'aveu faisait disparaître l'ennemi, dans lequel on trouvait au besoin un zélé protecteur, et souvent un ami fidèle. D'autres chevaliers étaient peints dans les mêmes écrits, comme des espèces de gendarmes, chargés de la police des grandes routes, qu'ils parcouraient en punissant les délits et secourant le faible contre les excès de plus fort. Dans ces fictions exagérées, universellement applaudies, soit en vers, soit en prose, et chantées par tous les ménestrels, on peut remarquer la tendance générale des esprits vers un nouveau système social, devenu nécessaire. Ces actes de démence à main armée, et peut-être alors autorisés par quelques exemples, ces hauts exploits, ces incroyables promesses, recueillies par la multitude avec avidité, excitant l'admiration dans ce siècle à demi-barbare, concouraient à faire germer au fond des cœurs des passions généreuses, et les

principes de justice qui devaient améliorer les mœurs du temps.

Nous devons observer aussi, que dans ces mêmes siècles, où l'Agenais fut presque toujours le théâtre de la guerre, il ne s'y donna, cependant, jamais une bataille rangée, qui méritât d'être mentionnée dans l'Histoire. Tous les exploits militaires se bornèrent à des escarmouches, à des rencontres, des surprises nocturnes; à quelques prises par escalade, et de petits combats. La guerre avait aussi perdu peu à peu de sa férocité; elle avait déjà ses lois; le vainqueur pardonnait quelquefois au vaincu. On s'égorgeait moins et l'on se battait mieux; c'est-à-dire, avec plus de cette loyauté, qui caractérise toujours le généreux courage.

Avant le IXe siècle on ne voit guère, dans notre Histoire, de personnage autrement désigné, que par son nom patronimique; les Rois et les Évêques sont encore dans l'usage de signer ainsi les actes de leur autorité, même leurs relations particulières. Ensuite, on ajouta quelquefois au nom imposé par le baptême, celui du lieu de la naissance ou de la résidence habituelle. Grégoire de Tours, Géraud de Cambrai, Geoffroi de Monmouth, Pierre de Rheims, Évêque

d'Agen, sont connus sous ces premières dénominations composées. Bientôt on alla plus loin, on distingua les hommes par des qualités ou des défauts personnels : ils s'appelèrent le Grand, le Long, le Gros, le Blanc, le Roux, le Bègue, ou bien Tête d'Étoupes, le Courbé, le Boiteux; mais ce n'était que des sobriquets, purement individuels. Il en fut à peu près ainsi de ceux tirés de quelque partie du costume, lorsqu'un Comte d'Angers fut nommé grise gonelle, * un autre court-mantel, un Duc de Bretagne courteheuse **, ou indiqué par la couleur de l'armure quand le fils d'Édouard III illustra le nom de Prince Noir. Nous pouvons ranger dans la même catégorie l'honorable qualification de *taillefer*, donnée à un Comte de Périgord, et l'épithète

* La gonelle était une espèce de manteau, à peu près semblable à la cape de Béarn. Nous avons, à Agen, la rue *des Trois Gonelles*.

** *Heuses*, bottines, chaussures. « Marchufles et li autres le » prisent en son lit et le gieterent en une chartre eu prison, et » Marchufles caucha les *heuses* vermeilles par l'aïe et le consen- » tement des autres grieux, et fist de lui empereour ; après le » couronerent à Sainte-Sophie. *Ville-Hardouin*, *Mss.*, *fol.* 13 » *v. Houses*, *houzeaulx*. »

« Souliers à latz aussi HOUZEAULX,
» Ayez souvent frez et nouveaulx,
» Et qu'ils soient beaux et fetis,
» Ne trop larges, ne trop petis. »

Roman de la Rose.

(Note de l'éditeur.)

de *longue épée* à un Duc de Normandie. Enfin, ce qui semble plus raisonnable, on retint le nom de sa principale propriété, de l'état, du métier même qu'on exerçait dans la société, on s'appela Dumont, Duval, Dupré, Dubois, Delavigne, Delagrange, Berger, Boulanger, et de mille autres noms d'où sont dérivés, pour la plupart, ceux des familles actuelles.

Nous voyons, vers le milieu du XIIe siècle, Louis-le-Gros, par le conseil éclairé de ses ministres, donner l'exemple de l'émancipation des communes, qui fut en général suivi par ses successeurs et par les grands vassaux. Cependant, nous ne trouvons nulle part, que les communes de l'Agenais aient jamais été appelées à jouir des bienfaits d'une pareille concession, soit par les Rois de France, par les Ducs d'Aquitaine, ou par les Rois d'Angleterre, qui leur succédèrent. La commune d'Agen, avant cette époque, me semble même investie de tous les droits attachés à cette émancipation, puisqu'elle votait, dès-lors, des subsides en faveur de ses princes. *Voy. la 2e Not. sur les Antiq., etc.* Les grandes communes de l'Agenais avaient donc conservé quelques formes de l'ancienne administration municipale des romains, ou s'étaient

constituées elles-mêmes, pendant les troubles qui désolèrent si long-temps la Province, comme je le croirais volontiers.

Au reste, tous les procès, comme les rixes et les querelles, étaient jugés alors par des Pairs, d'après les coutumes locales qui, n'étant point écrites, au moins pour la plupart, n'étaient que des traditions orales. On sentit bientôt la nécessité de conserver les coutumes dans des écrits authentiques, et des dépôts publics. " Ensuite les lois se compliquèrent; elles eurent des interprètes; les tribunaux s'établirent, et la chicane naquit.

Avec la seconde race, depuis Pépin, 751, jusqu'à Hugues Capet, 987, commencent les monnaies dites modernes. Presque toutes celles qui nous restent sont des sols d'argent, d'un style beaucoup plus barbare que celles de la première race : elles portent rarement l'effigie des Rois. Celles de Charlemagne ont seulement son monogramme dans le champ, et au revers, les lettres R. F., ou quelqu'autre inscription analogue : une seule, frappée à Rome, offre son buste. Les monnaies de Louis-le-Débonnaire ne sont pas cependant d'une aussi mauvaise fabrique. On y voit la tête de ce Prince,

quelquefois avec deux maillets et un enclume, au revers; et le mot *metallum*, en toutes lettres, qu'on n'explique pas.

N'oublions pas de remarquer qu'on frappait, à Agen, des monnaies d'argent, sous les règnes de Charlemagne, ou de Charles-le-Chauve. Il existe, sans doute, quelqu'une de ces monnaies à la Bibliothèque royale, et dans les cabinets des curieux; mais, l'une d'elles, se trouve dans les planches, gravées en bois, de Hautin, *Altinus*, publiées par son fils, Conseiller du Roi, au Châtelet de Paris, en 1610. Cette pièce offre sur l'une de ses faces le mot *Aginno*, en toutes lettres, et sur le revers le monogramme de *Karolus*, tel qu'il était usité par Charlemagne ou son petit-fils, pour leur signature. Comme le texte de cet ouvrage, s'il existe, n'a jamais paru, on ne peut en savoir davantage. Les planches, qui ne furent jamais tirées qu'à 15 ou 20 exemplaires, sont devenues d'une telle rareté, qu'on ne connaît plus aujourd'hui que trois de ces exemplaires : l'un est conservé précieusement à la Bibliothèque royale à Paris; l'autre, au Museum Britannique, à Londres; et le troisième m'appartient. Il est à remarquer que le fils de Hautin, était Conseiller au Châtelet de Paris,

alors chargé, d'après le frontispice de ces planches, du trésor, ou du cabinet des médailles : *In francorum curia consiliari veterum nummorum.*

Enfin, on a dû s'apercevoir que ces siècles, surtout les xe, xie et xiie, ont été ceux où se sont faites le plus grand nombre de fondations religieuses. Sans doute, la peur de la fin du monde, annoncée vers la fin du ixe siècle, et prêchée encore long-temps après, peut avoir contribué à ces pieux établissemens; mais, les Seigneurs avaient tant de reproches à se faire, que pour le repos de leur conscience alarmée, ils fondaient des monastères, où ils se consacraient quelquefois sur le déclin de leur vie, au service des autels. Dans ces temps d'ignorance, la religion mal entendue ayant été souvent le prétexte ou l'excuse de leurs vieux péchés, c'était dans son sein, toujours ouvert à la miséricorde, qu'ils espéraient de les oublier. En général, rien ne caractérise mieux ces siècles dépravés, que d'y voir l'habitude invétérée du crime, partout alliée au fanatisme religieux.

SOUVERAINS.	ÉVÊQUES.	SAVANS, HOMMES ILLUSTRES.
Charlemagne. Louis-le-Débonnaire m. le 2 juin 840. Ch^{les}-le-Chauve m. le 877. *L'Histoire nous a conservé les noms de quelques comtes particuliers de l'Agenais tels que :* Ermiladius, meurt en 819. Bernard : *On ignore l'année de sa mort.* Gombaud, Evêque d'Agen, m. en 982. Garcias. *L'époque de sa mort est ignorée.* *Ces comtes, et quelques autres, dont les noms nous ont échappé, vivaient sous les Rois suivans :* Pépin I, m. à Poitiers en 838. Pépin II, m. en 855. Louis-le-Bègue, m. en 879. Carloman, m. en 884 Wulfrin, c^{te} d'Angoulême, investi par C^{les}-le-Chauve, m. en 886. Guillaume, fils de ce dernier, dépouillé par Garcias-le-Courbé, Duc de Gascogne, lequel descendait de San-		

SOUVERAINS.	ÉVÊQUES.	SAVANS, HOMMES ILLUSTRES.
ce-Mitarra, qui reprit les états de ses ancêtres, et s'empara de l'Agenais en 877.		
Charles-le-Gros, dépouillé de ses états, en 887.		
Eudes, m. le 3 juin 898. Avant sa mort Sance-Mitarra lui avait enlevé l'Agenais. M. en 898.	Gombaud m. en 982.	
Garcia Sance, Duc de Gascogne.	*Les Evêques d'Agen commencent à reparaître. Celui-ci, frère du Duc de Gascogne, et comte d'Agen se trouve mentionné ci-dessus en cette qualité.*	
Guillaume Sance.		
Gombaud, Evêque d'Agen.		
L'Agenais, avait encore ses comtes particuliers, en 1011*; mais l'Histoire ne nous a pas transmis leur nom.*	Nota. *Successeur immédiat de Gombaud. On n'a pu découvrir le nom de cet Evêque, de l'existence duquel on ne peut douter.* M. vers l'an 1000.	
Bernard Guillaume, m. le 25 décembre 1010.		
Sance Guillaume m. en 1032.		
Béranger meurt en 1036.	Hugues de Gascogne, fils de Gombaud, m. vers l'an 1020.	
Eudes, C[te] de Poitiers, m. en 1040.		
Guillaume VII, Duc d'Aquitaine, mort *au siége de Saumur*, en 1058.	Arnaud de Boville se démet de l'évêché en 1049.	
	Bernard de Boville m. en 1060.	
Guillaume VIII, *frère du précédent*, m. le 24 sept[re] 1036.	Guillaume meurt en 1069.	

SOUVERAINS.	EVÊQUES.	SAVANS, HOMMES ILLUSTRES.
Guillaume IX m. le 10 février 1127. Guillaume X m. le 9 avril Eléonore, sa fille unique, mariée en 1137, avec Louis VII, dit le jeune, Roi de France : est répudiée le 15 mars 1152 ; épouse le 19 mai suivant, Henri, comte d'Anjou, ensuite roi d'Angleterre. Henri II cède l'Aquitaine à Richard son fils, en 1168. Celui-ci marie sa fille jeune à Raymond VI, comte de Toulouse, et lui donne en dot l'Agenais, en 1196.	Elie, meurt le 4 janvier 1079. Donaldus m. en 1083. Simon I m. le 18 avril 1101. Gérard meurt le 29 avril 1104. Gosbert m. le 11 mars 1118. Adelbert m. le 28 avril 1129. Nota. *Les 4 évêques, Simon, Gérard, Gosbert, et Adelbert, occupèrent le siége d'Agen pendant le règne de Guillaume IX qui dura plus de quarante ans.* Raymond Bernard du Fossat m. le 27 mars 1149. Elie de Castillon m. le 5 janvier 1182. Bertrand de Beceyras m. le 4 août 1209.	

XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES.

1203.

Raymond VI, Comte de Toulouse, vient à Agen. Il est admis en paréage par le chapitre de Saint-Caprais, pour la Seigneurie de la Sauvetat-de-Savères, actuellement du canton de Laroque-Timbaut, près d'Agen. Ce chapitre, qui se donnait ainsi un puissant protecteur, se réserve les dîmes.

Deux ans après, le même Prince, de l'avis du Prieur et du Chapitre, donna les coutumes d'Agen à la Sauvetat. Ces coutumes, alors écrites depuis peu de temps, furent bientôt adoptées par la plupart des communes voisines, telles que celles de Clermont-Dessus ou Soubiran, de Lamothe-Bésiad, etc. Cette dernière et très-petite commune, englobée depuis long-temps dans celle d'Agen, semble devoir le nom qu'elle porte à quelque tombelle ou tumulus Gaulois. *

* Pour ce qui est de *Lamothe-Bésiad*, on trouve, en décomposant ce nom de lieu, *Lamothe*, c'est-à-dire, la *butte*, et *Bésiad*, mot tout-à-fait Celto-Breton, qui signifie le contenu d'une tombe, d'un tombeau, d'un sarcophage, et de plus, enterrement, sépulture : *eur Bésiad Kaer a zô gread d'ezhan*, on lui a fait un bel enterrement. *Béziad*, dérive apparemment de *Bez*, qui veut aussi dire en Celto-Breton, tombe, tombeau, sépulture. Ces

1207.

Hommage du vicomte de Brullois, pour sa vicomté, à l'Évêque d'Agen.

L'hérésie des Albigeois commence à se répandre en Agenais, où elle fait des progrès. Mission de Pierre de Castelnau, envoyé par la cour de Rome. Le Comte de Toulouse, accusé de protéger les hérétiques, est excommunié par le Pape. Castelnau est massacré. Une croisade est prêchée contre Raymond VI. Ce Prince, pour se justifier, envoie l'abbé de Condom à Rome. Telle s'annonçait une sanglante guerre, où le fanatisme, et surtout l'ambition de Simon, Comte de Monfort, jouèrent un si grand rôle. Cette guerre est si connue, que de tous les événemens auxquels elle donna lieu, nous ne rappelerons ici, que ceux qui intéressent l'Agenais.

Avant de retracer les événemens de cette guerre, pour en bien apprécier les motifs, prenons une idée des hérétiques qui furent la cause ou le prétexte de cette affreuse et longue calamité.

diverses étymologies expliquent assez bien, peut-être, le sentiment du savant auteur de notre Histoire; et *Lamothe Bésiad*, traduit en langue vulgaire, pourra donc signifier, *la butte sépulcrale*. (*Note de l'éditeur.*)

Ces Hérétiques, connus sous le nom d'Albigeois, soit à raison de la condamnation canonique qu'ils subirent à Albi, en 1176, soit comme quelques-uns l'ont écrit, parce que leurs premiers chefs habitèrent, lors de leur entrée dans le royaume, *Alba Augusta*, métropole du Vivarais, s'appelèrent aussi Vaudois, du nom d'un négociant de Lyon, qui protégea momentanément leur séjour dans cette ville, et finit par s'associer à leur vie vagabonde; enfin, ils portèrent la dénomination d'Agenais, selon un auteur cité par le célèbre du Cange. [12] Les dogmes de cette secte abominable, étaient à peu près ceux des Manichéens et des Ariens. Ils niaient la plupart des vérités que l'Église Romaine enseigne, sur la divinité de Jésus-Christ, la Vierge Marie, etc. Ils repoussaient les sacremens, ne pratiquaient ni la confession ni la pénitence, ne croyaient ni au purgatoire ni même à l'enfer. Ces misérables, osaient s'élever contre les priviléges ecclésiastiques : ils ne payaient point les dîmes, et soutenaient qu'il ne fallait doter ni les Églises ni les couvens; que les prêtres ne devaient pas vivre dans l'oisiveté, aux dépens du peuple; ils déclamaient contre les cardinaux et les évêques : ils allaient enfin jusqu'à méconnaître

l'infaillibilité du Pape, jusqu'à mépriser les indulgences et les excommunications; en sorte, qu'il ne devait exister pour eux, ni pardon dans le ciel, ni pitié sur la terre. Lorsque la sainte inquisition fut établie, ils durent être sévèrement jugés et punis; cependant, quand ils avouaient leurs erreurs, ils étaient seulement condamnés à la prison perpétuelle, *ad murum perpetuum*, pour prévenir la récidive; et s'ils persistaient dans l'hérésie, ils étaient brûlés vifs. Telle devait être la jurisprudence du Saint-Office, à l'aide de laquelle il opérait, pour le salut des âmes, ce qui s'appelait *expurgationem ab heretica provitate*. D'ailleurs, il faut observer que l'Inquisition alors ne pouvait errer; la sainteté de son institution était incontestable, et devait passer pour un article de foi. En effet, les Anges qui chassèrent Adam et Eve du Paradis terrestre, ne furent-ils pas les premiers inquisiteurs, les exécuteurs des arrêts du Très-Haut, et Moyse et Josué de grands inquisiteurs, quand ils massacrèrent, par ordre de Dieu, les Cananéens et les Amalécites? Qui pouvait douter de la céleste origine du Saint-Office! La guerre contre les Albigeois n'avait donc rien d'extraordinaire. Si l'on ne peut dire précisément qu'elle fut juste,

elle était au moins aussi raisonnable, aussi bien justifiée que beaucoup d'autres. De quoi s'avisaient ces impies au xiie et xiiie siècles, de ne croire ni à la messe, ni au purgatoire, de ne point payer la dîme, et comment avaient-ils l'audace de nier l'infaillibilité du Pape? En fallait-il davantage, pour exciter l'indignation des prétendus dévots, pour provoquer les prédications fanatiques et toutes les foudres du Vatican, pour appeler le peuple au pillage, au meurtre, a l'incendie, dans toute la chrétienté, enfin, pour autoriser, sanctifier même l'ambition démesurée de Montfort? Les Albigeois, condamnés par l'Église, proscrits par elle, devaient donc en conscience être exterminés.

1209.

On lève une armée contre les Albigeois. Arnaud de Rovingha, qui venait d'être élu Évêque d'Agen, embrasse avec chaleur la cause de l'Église, ou plutôt celle de l'intérêt privé, contre le comte de Toulouse. Il se croise, et se rend au siége de Besiers, dont le résultat est consigné dans les Annales du fanatisme.

1210.

Cependant, Raymond venait de paraître, en suppliant, au premier Concile de saint Gilles ; il avait solennellement renoncé au droit *d'Alberge* * ou de gîte, qui lui était contesté par Arnaud dans les Églises de son diocèse; il avait acquiescé à tout ce qu'on avait exigé de lui, et même, ce qui est presque incroyable, il s'était croisé contre ses propres sujets. Tant de déférence et de soumission de la part de ce Prince, ne suspendit, toutefois, ni la croisade, ni le zèle actif des croisés, et leur armée s'avança vers l'Agenais. Elle était commandée par l'Archevêque de Bordeaux, les Évêques de Bazas, de Cahors, de Limoges, et par Gui, comte d'Auvergne, sans doute chargé des opérations de la campagne. Au milieu de tout cet appareil militaire et religieux, Arnaud n'oublia aucun de ses intérêts particuliers. Il profita du séjour de l'Archevêque de Bordeaux à Agen, pour le prier

* Mot tiré de la langue Romane, où l'on trouve indifféremment, *alberge* et albergue : il signifie, comme on voit au reste, un ancien droit de logement, dû par le Vassal à son Seigneur. On dit, en basse latinité, *alberga*, *albergia*, *albergium*, *albergum :* en ancien provençal, *alberc.* (*Note de l'éditeur.*)

d'examiner avec attention, certains priviléges accordés à ses prédécesseurs, par les anciens et les nouveaux Ducs d'Aquitaine, afin de pouvoir certifier au Pape leur authenticité, et que *Sa Majesté* voulut bien lui indiquer les moyens de les faire valoir. Nous ignorons l'effet que produisit sur Innocent III, l'attestation officieuse de l'Archevêque de Bordeaux : les événemens qui signalèrent bientôt cette époque, étaient assez graves pour occuper toute l'attention du chef des fidèles, et surtout celle des principaux croisés. Le siége de Casseneuil venait d'être résolu. Cette place appartenait au frère d'Arnaud : elle était, disait-on, la seule de l'Agenais où il y eut des hérétiques, et par conséquent dévolue à la destruction, après le pillage. La confiance des croisés, qui se flattaient d'emporter la ville d'emblée, fut justifiée à tout égard, bien qu'ils eussent été repoussés avec perte, dans une première attaque, plus tumultueuse que bien dirigée. Casseneuil était très-fortifié, et défendu par une garnison choisie de Gascons, que le Comte de Toulouse y avait envoyée, sous la conduite de Séguin de Bologne. Ni lui, ni sa troupe ne perdirent courage; mais, se voyant hors d'état de soutenir un long siége contre une armée aussi

nombreuse, et qui le devenait chaque jour davantage, ils demandèrent à capituler. On leur permit de sortir vie et bagages saufs, et de se retirer où ils voudraient. Les croisés entrèrent ensuite dans la ville, la pillèrent : puis, sous prétexte de n'avoir trouvé dans ses murs que des hérétiques, ils firent brûler vifs les habitans, à la plus grande gloire d'un Dieu de paix, comme l'a dit l'un de nos plus grands poëtes.

Après ce premier échec, le Comte de Toulouse, harcelé de toutes parts, accusé plus que jamais, par les légats du Pape, se décida, mais trop tard peut-être, à faire le voyage de Rome, pour se justifier, en personne, de toutes les charges qui s'élevaient contre lui. Arnaud de Rovingha qui, au Concile de Saint-Giles, avait forcé Raymond de restituer l'alberge à son Église, et qui lui avait extorqué la promesse de ne plus l'exiger à l'avenir, Arnaud de Rovingha, dis-je, ayant accompagné ce malheureux Prince, renouvelle, en présence du Pape, tous les griefs, sur lesquels le Concile s'était déjà prononcé. Indigné des procédés de l'intrigant Prélat, Raymond fut encore trop heureux d'éviter la réclusion ; il promit de donner la satisfaction la plus prompte et la plus complète sur tous

les chefs d'accusation dont on le disait atteint, et obtint à ce prix, avec la protection du Saint-Siége, la permission de retourner dans ses états. On ne peut voir ici qu'avec peine, Labénaisie, épouser la cause des ennemis de l'infortuné Comte de Toulouse, et le charger, ainsi que ses prédécesseurs, du *crime* de dépouiller les Évêques d'Agen, de leurs titres et de leurs droits, qui, comme on l'a vu, pouvaient cependant être contestés sans hérésie.

1211.

Raymond VI était bien éloigné de toucher au terme de ses malheurs. Les excuses qu'il avait faites à Rome, ayant été rejetées au second Concile de Saint-Giles, les hostilités recommencèrent. Simon de Montfort, déclaré chef des croisés, assiége Toulouse. Cette ville est défendue par Hugues Delfar *ou del Far*, sénéchal d'Agenais, qui oblige Montfort à se retirer, le poursuit dans sa retraite, et taille en pièces son arrière-garde.

Les Sénéchaux, bien que d'une institution plus ancienne, commencent seulement à paraître alors en Agenais. C'était une espèce de gouverneurs

ou de commandans de province, investis de beaucoup d'autorité. A la fois civils et militaires, ils étaient chefs de la noblesse, présidaient les tribunaux, et commandaient les armées. Nous ferons désormais concourir les noms de ces hauts fonctionnaires avec ceux de nos Prélats, dans une colonne particulière. Celui dont il est ici question, était un brave Chevalier Navarrais, auquel Raymond avait donné sa fille naturelle, Guillemette, en mariage.

Au surplus, les Sénéchaux paraissent au nombre des principaux officiers à la cour de nos Rois, dès la première race. Bientôt les grands vassaux, imitateurs de leurs suzerains, eurent aussi leurs Sénéchaux, dont ils étendirent quelquefois l'autorité sur deux, et même trois provinces. C'est ainsi que celui d'Agenais se trouve momentanément et simultanément revêtu du titre de Sénéchal du Querci, du Périgord, et même de Carcassonne, dans le cours du XIII[e] et XIV[e] siècles. On sait que de nos jours, avant la Révolution, les Sénéchaux n'existaient plus que de nom : nous reviendrons, dans la suite, sur quelques détails de leur histoire. *

* On les appelait *baillifs*, en certins lieux : en d'autres, *sénéchaux*. Au temps de Hugues Capet, on leur attribua la connaissance

1212.

Arnaud de Rovingha, par un zèle mal entendu, ou plutôt par ambition, engagea Montfort à se transporter en Agenais, avec son armée, pour y faire le siége de Penne. Le chef des croisés se refusa d'autant moins, aux instances du Prélat, qu'il était lui-même dévoré d'une ambition démesurée, et que l'Évêque lui promettait de l'aider de tous ses moyens, et de ceux de sa famille, très-puissante dans le pays. Il est vrai, que de l'aveu même du Pape, il ne devait plus exister d'hérétiques en Agenais; mais, Montfort, se croyant mieux instruit que lui, ne laissa pas d'y entrer à main armée. Arrivant par le Querci, il s'empare, en passant, du château de Moncuc, qu'il donne à Baudoin, qu'un aveugle fanatisme armait contre son frère le comte de Toulouse. Puis, après avoir pris quelques villes, que la crainte avait fait abandonner à leurs habitans, et plusieurs châteaux, qu'il avait fait démanteler, il arrive

des Cas Royaux et des Causes d'appel du territoire des Comtes. Sous la seconde Race, on les nomma *Commissaires*, *Missi dominici*, connus dans nos vieilles Chroniques, sous le nom de *Messagers*. Plus tard, ils briguèrent aussi l'*hérédité*; mais nos Rois se hâtèrent bien vîte d'en faire de simples *Gouverneurs*, avec la conduite de l'*arrière ban*. (*Note de l'éditeur.*)

devant Penne. Cette ville, qu'on regardait alors comme le boulevart de l'Agenais, était défendue par un château, situé sur le sommet de la montagne, qui la domine vers le Nord. Richard, Roi d'Angleterre, avait fait bâtir cette forteresse, qui passait pour imprenable, il avait fait aussi creuser, dans le roc, un puits très-profond, pour prévenir la disette d'eau, en cas de siége. La ville était occupée par une forte garnison, commandée par Hugues Delfar. Il avait encore sous ses ordres les capitaines d'Aunac, le Maynadier, Bernard-Bourg, et Géraud de Monfabés, avec 400 roturiers, tous gens déterminés, et résolus de mourir, plutôt que de se rendre. Le château, d'ailleurs, était rempli de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche; le Sénéchal y avait fait construire un moulin, un four, et deux boutiques d'armuriers, pour le service des assiégés.

Tel était l'état de la place, lorsque l'armée de Montfort parut devant ses murs. Cette armée, animée d'un zèle fanatique, était très-nombreuse. A la vérité, le Légat qui autorisait, par sa présence, les opérations des croisés, était alors en Espagne; mais il était remplacé, dans ses fonctions exterminatrices, par l'Évêque de Carcassonne.

Saint-Dominique, d'ailleurs en personne, et peut-être le seul qui fut de bonne foi, et le plus modéré des membres du haut clergé, dans cette lutte sanglante, St-Dominique encourageait les troupes par ses exhortations animées, et parcourait les rangs, un crucifix à la main, récitant, avec une suite d'Évêques et d'Abbés, les prières de l'Église.

Ce siége, qui réclame de nous une mention détaillée, commença le dimanche 3 juin, par l'occupation de la ville basse, à laquelle le gouverneur fit mettre le feu, pour se renfermer dans le château. La ville brûlée était déjà un succès pour Montfort; il fit aussitôt mettre en batterie ses *Pierriers* et toutes ses machines de trait, contre le château, devenu l'unique but de ses attaques. Non-seulement elles furent toutes vigoureusement repoussées par les assiégés, mais ils firent des sorties sur les assaillans, avec un tel succès, qu'ils démontèrent, incendièrent même leurs machines de guerre, dont ils eurent par conséquent peu de dommage à souffrir. Malgré les prières des Prêtres, et le courage des soldats, l'attaque de la forteresse ne faisait nul progrès. Les assiégeans, après des succès toujours balancés par des revers, n'obtenaient aucun résultat décisif. Deux mois s'étaient écoulés, et les

travaux du siége n'étaient pas plus avancés que le premier jour. Les croisés furent même chassés, à l'époque de la Saint-Jean, d'une *barrière* dont ils s'étaient emparés, près des murs du château. Cependant, la terreur qu'inspirait la présence de Montfort en Agenais, et peut-être les intrigues de l'Évêque, prévalurent sur la confiance que devait inspirer le courage extraordinaire des assiégés. Plusieurs Seigneurs se rendirent au camp de Montfort, lui amenèrent de nouvelles troupes, et le reconnurent pour leur suzerain. Ce renfort lui était d'autant plus nécessaire, que beaucoup de croisés, ayant fini leur temps de service, songeaient à le quitter, et que si Gui, son frère, ne fût venu le joindre avec un nouveau corps de croisés, il eût été, peut-être, obligé de lever le siége. A l'arrivée de ce secours innattendu, Montfort reprit les opérations commencées. Alors, en état d'attaquer la place par deux côtés opposés, et de la presser à la fois au levant et au couchant, il fit construire une machine beaucoup plus grande que celles dont il s'était servi jusqu'alors, et s'en promettait un succès certain, lorsque le départ précipité des pélerins Français et des Allemands, conduits par le doyen du chapitre de Cologne,

qui avaient terminé leur quarantaine, le forcèrent encore d'ajourner ses projets. Tous les efforts de Simon, pour les retenir, furent inutiles; il n'y eut que l'Archevêque de Rouen qui resta avec quelques Chevaliers, jusqu'à l'arrivée des nouvelles troupes, qui venaient du côté de Carcassonne. Celles-ci marchaient sous les ordres de l'Abbé de Saint-Remi de Reims, d'un Abbé de Soissons, de l'Archidiacre de Châlons-sur-Marne, et du Doyen d'Auxerre, qui mourut quelques jours après son arrivée. Toutes les parties de la France étaient, comme on le voit, en réquisition, pour coopérer au succès de cette croisade, et servir l'ambition de son chef. Avec ce renfort, Simon serra de plus près le château, sans que les assiégés perdissent courage. La crainte de manquer de vivres, engagea seulement le Sénéchal à faire sortir les bouches inutiles, qui furent forcées de rentrer dans la place, à la grande surprise du Moine de Vaucernai, qui s'extasie sur la bénignité de Montfort, *parce qu'il ne daigna les faire mourir*. Enfin, après bien des faits d'armes de part et d'autre, qu'il serait trop long de rapporter, et lorsqne les machines des assiégeans eurent fait une brèche considérable, par laquelle un assaut pouvait être pratiqué, les assiégés, qui

voyaient la France entière conjurée contre eux, et qui ne pouvaient espérer aucun secours, demandèrent à capituler. Lés conférences à ce sujet ne devaient être ni longues ni difficiles à terminer. Les croisés, Montfort lui-même, étaient fatigués de la longueur du siége, et la garnison exténuée, affamée, était réduite à une poignée de soldats. En considération de sa généreuse résistance, elle obtint, ainsi que les habitans, la liberté de sortir avec armes et bagages, et de se retirer où elle voudrait; puis le Sénéchal d'Agenais livra le château à l'armée des croisés, vers la fin de septembre. Ce siége mémorable dura donc près de cinq mois, et aurait même continué jusqu'au jour du jugement, dit un annaliste Gascon, si l'eau n'avait manqué aux assiégés. *Lo quel séti foc metut à l'Ascensio, et tengueran jusqu'à la fi dé septembre, é aguerant jusqu'al jorn del jugement, sé las aïgas no lor fossen taridas et dessecades dins lo dich castel et plussa.* Hist. Gén. du Lang., t. 3., manuscrit anonyme, preuves, page 46.

Avant de commencer le siége de Penne, Montfort avait quitté son armée devant cette ville, pour venir, à Agen, recevoir le serment de fidélité des habitans, que l'Évêque avait disposés en

sa faveur. Quelque temps après, il détacha Robert de Mauvezin, avec un corps de troupes, pour s'emparer de Marmande. La place capitule, mais le château ne se rend pas. Mauvezin l'attaque et le prend. Montfort récompense ce Chevalier en lui donnant les propriétés de Guillaume Durfort de Fanjaux, que Mauvezin transmit, dans la suite, au monastère de Prouille.

C'est ainsi, c'est avec cette légèreté, que le chef des croisés disposait des biens d'autrui en faveur de ceux qui l'aidaient à dépouiller le Comte de Toulouse, sur les domaines duquel on peut remarquer, cependant, qu'il n'avait aucun droit, même selon les principes de ce siècle, à demi-barbare, puisqu'il était manifeste qu'il n'existait plus un seul hérétique en Agenais.

La prise du château de Marmande fut suivie de celle du château de Biron, défendu par Martin d'Algais. Ce Chevalier Espagnol, cédant à sa conscience, avait abandonné la croisade, et pris du service dans l'armée de Raymond. C'était assez pour émouvoir les deux passions dominantes de Montfort, l'ambition et la vengeance. Il prit en arrivant la place d'assaut, et sur-le-champ, investit le château où les assiégés s'étaient réfugiés. Ce château, étant trop faible

pour tenir long-temps, demanda bientôt à capituler. Montfort ne s'y refusa pas; mais comme il n'avait pour objet, que de s'emparer d'Algais, il accorda la vie à la garnison, pourvu qu'elle mît dans ses mains le malheureux Chevalier, ce qui fut exécuté sans difficulté. On amena d'Algais devant Montfort, qui pour toute grâce lui offrit *la confession*, faveur singulière, dont ne jouissaient point alors tous les condamnés; puis le fit attacher à la queue d'un cheval, qui le traîna dans tout le camp; ensuite, il le fit pendre.

Lorsque Montfort était occupé devant Biron, Gaston de Béarn vint le trouver, pour solliciter la restitution du Brullois, dont les croisés s'étaient emparés. L'union de Gaston, avec le Comte de Toulouse, servait de prétexte à cette injustice, car il n'y avait pas plus d'hérétiques dans cette partie de l'Agenais, que dans le reste du diocèse. Gaston avait d'ailleurs abandonné le Comte proscrit, ce qui devait lui faire rendre sa Vicomté; mais, Montfort n'était pas homme à se dessaisir facilement des biens, quelle que fût la manière dont il les avaient acquis. Trop occupé dans ce moment, dit-il, d'affaires pressantes, il indiqua la ville d'Agen, pour tenir des nouvelles conférences à ce sujet. Gaston ne s'y

étant point rendu à l'époque fixée, le Moine historiographe lui prodigue, à cette occasion, les titres odieux de *scélérat et de traître*, et Montfort, qui ne demandait pas mieux, feignit, dès-lors, de le regarder comme un hérétique obstiné, qui ne méritait pas qu'on lui rendît justice, et garda la Vicomté. Cependant, Gaston n'ayant rien obtenu, implora la protection de Pierre, Roi d'Aragon, dont il était vassal pour deux Fiefs, situés dans son royaume. Pierre, agit auprès du Pape, qui, prenant fait et cause dans cette affaire, écrivit une lettre très-forte à Montfort, pour l'obliger à restituer le Brullois à Gaston. Cette lettre, qui nous a été conservée, est remarquable en ce qu'elle prouve que le Pape * n'était alors nullement la dupe de Montfort, et que ce dernier se rendait redoutable au chef de l'Église, ainsi qu'à toute la chrétienté, par l'abus qu'il faisait de sa puissance usurpée. En effet, le Pape lui reproche, dans cette lettre, d'avoir tourné les armes des croisés contre les catholiques, répandu le sang des innocens, et envahi les terres de Gaston de Béarn, son vassal, bien que les habitans

* Innocent. III, epist. 213, lib. 15.

ne fussent pas suspects d'hérésie. Qu'ayant exigé d'eux le serment de fidélité, et permettant néanmoins qu'ils demeurassent dans ses terres, (car selon les principes de ce siècle il devait les chasser ou les exterminer). Il faisait un aveu tacite de leur Catholicité, etc. Il lui ordonnait, en finissant, de restituer le domaine envahi, sous peine d'être convaincu, d'avoir moins travaillé pour la cause de la foi, que pour son propre avantage. Quel était donc ce général, à qui l'on faisait en particulier de pareils reproches, et qu'on couvrait en public de bénédictions et d'éloges? Il devait être bien redouté sans doute. Je laisse d'ailleurs au lecteur, à réfléchir encore une fois, combien les peuples sont malheureux sous des Princes faibles et perfides.

Au surplus, la lettre du Pape resta sans effet, et Montfort possédait encore le Brullois pendant le Concile de Lavaur, où le Roi d'Aragon fit encore des efforts inutiles pour le faire restituer à son maître légitime. Arnaud de Rovingha assistait à ce Concile, qu'il avait provoqué contre le Comte de Toulouse, dont il demandait la punition canonique. Voici le fait sur lequel il appuyait sa nouvelle accusation. Raymond, indigné de la conduite de ce Prélat,

qui avait attiré Montfort dans son diocèse, et causé la ruine d'une partie de l'Agenais, l'avait chassé de son siége et de la ville d'Agen. Il s'y était rendu, à cet effet, avec un corps de de roturiers, et lui avait causé pour plus de 15,000 fr. de dommages. Ces plaintes de l'Évêque étaient elles fondées? Nous l'ignorons. Au reste, il est certain que ces représailles pouvaient avoir eu lieu; car il est sûr que Raymond VI vint à Agen, pendant l'expédition de Montfort à Biron, qu'il s'attacha la commune, en lui concédant plusieurs priviléges, entre autres, celui de créer des notaires, qu'il donne aux Consuls : privilége singulier! dont ils ont joui jusqu'à la révolution de 1793, et qui, pour le dire en passant, leur fut confirmé par Louis XVI. Dès-lors, Arnaud n'eut d'autre asile que le camp de Montfort. Il le suivit au siége de Moissac, le 14 septembre, puis à Pamiers, à la fin de novembre, où il assista au *Parlement* tenu dans cette ville sur les affaires des croisés. Enfin, on le voit, en 1213, au Concile de Lavaur, où il intrigua contre Gaston de Béarn, en même temps qu'il attendrissait tellement les Pères du Concile sur ses propres infortunes, qu'ils eurent la faiblesse de juger le Comte de Toulouse, indigne

d'être reconcilié à l'Église, sans un ordre spécial du Pape. Ce Concile, ayant ensuite envoyé quatre Députés à Rome, porter les résultats de ses délibérations, on attendit le retour de ces Députés, au nombre desquels était l'Abbé de Clairac, et qui devaient rapporter l'autorisation du Pape. Les choses traînèrent en longueur; on se sépara sans que la restitution du Brullois fut effectuée. Ce retard, au reste, convenu sans doute, était nécessaire à Montfort, pour continuer ses conquêtes. D'ailleurs, Gaston ne fut pas mieux traité par le Concile, que le Comte de Toulouse. On fit au Pape un portrait si désavantageux du Vicomte, que le Pontife révoqua, comme subreptice, la lettre qu'il avait écrite en sa faveur. Cette conduite fut suivie de l'effet qu'elle devait naturellement produire, et acheva de déterminer Gaston pour le Comte de Toulouse, auquel il envoya un corps de troupes. Cependant, le Roi d'Aragon, son protecteur, ayant été défait et tué à la bataille de Muret, Gaston eut encore recours au Pape qui, cette fois, donna l'ordre au Cardinal Pierre de Bénevent de le recevoir dans le sein de l'Église, ce qui fut exécuté par l'Évêque d'Oleron, après quoi le Brullois lui fut enfin rendu.

Cette même année, 1213, Jean, Roi d'Angleterre, vint en Agenais, pour y négocier la grâce de Raymond, et faire rentrer ce pays sous son obéissance; mais, Montfort, que la terreur devançait partout, fit avorter ce généreux projet; il parut en armes dans la Province, et Jean reprit le chemin de Bordeaux. Après la retraite du Roi d'Angleterre, aussi précipitée que son apparition avait été subite, le chef des croisés força le passage de la Garonne, qui lui était disputé par des barques armées, venues de La Réole, et se présenta devant le Mas-d'Agenais; mais cette ville, qui passait alors pour très-forte, ne s'étant pas soumise à la première sommation, Montfort, n'ayant pas avec lui les machines qui lui étaient nécessaires, pour battre la place, se dirigea vers Narbonne, où d'autres affaires l'appelaient. Le Comte de Toulouse devait se mettre de nouveau avec les siens, dans cette ville, à la disposition du Pape et de l'Église.

Il s'agissait de rompre cette mesure, qui aurait amené la fin des hostilités, et mis un terme à la croisade. Montfort et le Légat y réussirent. Raymond, long-temps retenu à Narbonne sous divers prétextes, se vit encore une fois indignement trompé, tandis qu'à la faveur de ces

perfides délais, son ennemi marchait en Agenais, à la tête d'une puissante armée. Il faut entendre ici Pétravalle. La miséricorde Divine, dit-il, permit que le Légat flattât et arrêtât, par une pieuse fraude, à Narbonne, les ennemis de Jésus-Christ, afin que le Comte de Montfort et les pèlerins venus de France, eussent le temps de les attaquer et de les détruire. Ainsi, ce Moine fanatique présente cette noire trahison, comme l'effet de la miséricorde Divine, et s'extasie sur la *pieuse fraude* du Légat, qui se jouant et de la religion et de la foi jurée, tenait Raymond dans l'inaction, pour donner le temps à Montfort de s'emparer de l'Agenais.

1214.

Montfort, commença par se rendre maître du château de Montpesat. Quelques Chevaliers, qui venaient de le fortifier, l'occupaient; mais, saisis de crainte, ils le quittèrent à la hâte, avant l'arrivée du général des croisés, qui le fit détruire. Plusieurs autres Seigneurs du pays, également épouvantés, accoururent se soumettre à lui, et remirent leurs vassaux, leurs propriétés et leurs personnes à sa disposition, afin de ne

point *apostasier ;* car, c'était abjurer la religion chrétienne, que d'abandonner le parti de Montfort, lequel, au reste, voulut bien les recevoir à merci, mais en faisant démanteler néanmoins leurs forteresses, et ne conservant que les plus importantes, où il établit des garnisons.

Après cette expédition, il n'existait plus d'autre place forte à détruire, dans cette partie de l'Agenais, que celle de Marmande, sur laquelle flottait la bannière du Roi d'Angleterre, allié de Raymond. Les habitans se défendirent faiblement, s'embarquèrent sur la Garonne à la première attaque des croisés, et se retirèrent à La Réole, laissant Montfort maître de la ville, qu'il livra au pillage. Quelques jours après, le château où la garnison s'était retirée, ayant capitulé, il allait être, ainsi que la ville, détruit de fond en comble; mais, de sages avis ayant néanmoins prévalu sur un semblable projet, l'un et l'autre furent épargnés. On engagea Montfort à conserver une place aussi importante, et située presque à l'extrême frontière de l'Agenais. On ne démolit qu'une partie de ses murailles ; on ajouta même de nouvelles fortifications au château, puis Montfort revint sur ses traces, et se rendit à Agen dans l'intention d'aller assiéger Casseneuil.

Cette ville, dit le Moine de Vaucernai, éternel vociférateur d'atroces calomnies, était le principal répaire des hérétiques, et l'avait toujours été. Ses habitans, qu'il traitait de ravisseurs, de parjures, étaient, selon lui, souillés de toutes sortes de pêchés; *car ils s'étaient déjà rendus à l'Église, et c'était pour la troisième fois, qu'ils osaient résister à la chretienté, et à notre Comte de Montfort. Le Seigneur de ce château*, ajoutait-il, *frère indigne de l'Évêque d'Agen, avait été jadis l'ami de notre Comte, mais la même année, il avait rompu avec lui, et s'etait retiré de Dieu par trahison, ainsi que plusieurs autres traîtres qui s'étaient renfermés avec lui dans ce château.* Tous ces prétendus traîtres, observe cependant l'Abbé Argenton, étaient des personnes très-fidèles à l'Église et à leur suzerain; en un mot, de très-bons catholiques; puisqu'il était manifeste que depuis plus de quatre ans, il n'y avait pas un seul hérétique en Agenais : n'importe, la ruine de Casseneuil était résolue, il ne put éviter son sort.

L'orage éclata sur cette malheureuse ville, le 28 juin, jour où Montfort vint camper sous ses murailles. Cependant, comme son armée,

bien que très-nombreuse, ne l'était pas assez pour investir complétement la place, il se porta sur la colline de Penneayrat, où il fit préparer les machines de siége, et attendit le reste de ses troupes, qui ne tarda pas à le joindre, sous la conduite de son fils Amaury. Il établit alors dans ce poste son fils et l'Évêque de Carcassonne : celui-ci faisait les fonctions de Légat, et alla camper dans la plaine avec le gros de l'armée, pour diriger l'attaque et la pousser avec vigueur. Bientôt, en effet, les pierriers, les mangonaux, les balistes, furent en mouvement, et une partie des murs ébranlée. Les assiégés, sans se décourager, firent alors une sortie à la pointe du jour. Ils pénétrèrent jusqu'à la tente d'Amaury, qui dormait encore, et qu'ils auraient enlevé ou tué, peut-être, si son père ne lui eût envoyé promptement du secours. Les assiégés comptaient beaucoup sur le Roi d'Angleterre, qui leur avait promis de venir les délivrer, et qui s'était avancé jusqu'à Périgueux, à la tête d'une armée, grossie de toute la noblesse de l'Agenais, qu'on avait dépouillée de ses terres sous prétexte d'hérésie. Tandis que les assiégés, par de fréquens messages, pressaient le Roi de hâter sa marche, que Montfort, instruit de son arrivée,

se préparait à le bien recevoir, et que tout présageait dans peu une sanglante bataille, l'Anglais rétrograda tout à coup, et laissa continuer aux croisés, le siége de Casseneuil ; de sorte, qu'alors cette plaee fut abandonnée à ses propres forces.

Cette retraite inopinée, satisfit d'autant plus Montfort, que les machines en batterie avaient déjà fait une brêche praticable. Il assembla les principaux officiers de l'armée, avec l'ingénieur en chef, dans l'intention d'avoir leur avis sur un assaut général, qu'il se proposait de donner incessamment. Les fossés de la place étaient larges, profonds, pleins d'eau, et la ville entièrement isolée, depuis que les assiégés avaient intercepté toutes les communications. L'ingénieur en chef proposa de construire un pont volant, garni de claies, auquel des tonneaux vides serviraient de soutiens, et sur lequel on mettrait des soldats qu'on pousserait vers la ville. L'Évêque de Carcassonne, surtout, approuva cette idée, et détacha une troupe de croisés, pour aller couper le bois nécessaire dans les forêts voisines. Toutefois, l'espérance de l'Évêque, et celle des croisés, fut déçue. A peine le pont eut il été lancé dans le fossé, qu'il s'enfonça

tellement sous la vase, qu'on ne put le relever, et le mettre à flot. Un autre plus léger fut fabriqué. On l'établit sur l'eau, à la faveur de quelques barques remplies d'Arbalétriers, malgré les traits et les pierres des assiégés; mais, si le premier avait été trop pesant, le second se trouva trop court, et il fut impossible d'en faire usage. On rappela les ingénieurs, qui probablement n'étaient pas fort habiles. Montfort, après les avoir consolés du mauvais succès de leurs travaux, les exhorta à faire de nouveaux efforts, et à lui faciliter les moyens de donner un dernier assaut, qui ne pouvait manquer de le rendre maître de la place. Il fallut invoquer alors toutes les ressources de l'art. On fit élever une grande tour en charpente. Son toit plat, couvert de claies, supportait une autre tour divisée en cinq étages, dans lesquels furent placés des Arbaletriers, avec beaucoup de seaux pleins d'eau. Les pompes n'étaient pas alors inventées pour éteindre l'incendie, bien que l'édifice fût revêtu à l'extérieur de peaux de bœufs récemment écorchés, pour le prévenir. Ces précautions prises, on poussa la tour vers le fossé, à travers une grêle de traits lancés par les assiégés. Lorsqu'elle fut parvenue sur le bord, les soldats, placés dans l'étage infé-

rieur, jetèrent dans l'eau beaucoup de terre, de fascines, et de matériaux propres à combler le fossé, tandis que ceux des étages supérieurs tâchaient avec leurs flèches d'écarter les assiégés, qui, comme on l'avait prévu, tentèrent de mettre le feu à l'édifice avec des bateaux chargés de matières combustibles, ce qu'ils essayèrent à plusieurs reprises, mais toujours sans succès. Cependant les assiégeans, renfermés dans la tour, comblaient le fossé à mesure qu'ils avançaient vers la ville, et mirent enfin les soldats à portée d'atteindre de près les assiégés, et d'engager un combat corps à corps, dans lequel le parti le plus nombreux, devait avoir l'avantage. Bientôt, en effet, la garnison culbutée, rentra dans la place; et tout ayant réussi au gré de Montfort, il résolut de tenter l'assaut, même en plein jour, d'autant que ses troupes, ranimées par le succès, y étaient disposées. Alors, pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette sainte résolution, l'Évêque de Carcassonne, avec tout son Clergé, se mit en prière sur une éminence voisine comme un nouveau Moyse, tandis que Montfort, aussi Josué nouveau, allait combattre les Amalécites. Au signal donné, les croisés sortent de la tour, et emportent d'emblée tous les ou-

vrages extérieurs. Cependant, attendu qu'ils manquaient d'échelles, et que la nuit approchait, ils la passèrent entre les murs et le fossé, et profitèrent de cette position, pour combler toutes les barbacanes, et raser les autres ouvrages avancés. Le lendemain, les charpentiers de l'armée, ayant construit un grand nombre d'échelles, l'assaut fut définitivement fixé au jour suivant. Cet assaut, néanmoins si bien préparé, annoncé d'une manière si menaçante, n'eut pas lieu. Les roturiers qui composaient la garnison, voyant toute espérance à peu près perdue, firent croire aux habitans qu'ils allaient faire une sortie sur les croisés, et s'évadèrent à la faveur d'une nuit obscure. Montfort, bientôt averti de leur fuite, détacha quelques troupes pour les poursuivre, et fit entrer le gros de l'armée dans la ville, où il n'éprouva aucune résistance : elle fut ensuite, par son ordre, livrée aux flammes, après avoir fait main basse sur tous les habitans. Ainsi Casseneuil tomba, pour la troisième fois, entre les mains des croisés, après six semaines d'un siége long et meurtrier. Cette misérable ville, ne fut dès-lors, pendant long-temps, qu'un monceau de pierres et de cendres, sur lequel régnaient le silence et la mort ; terrible exemple

de ce que peut l'ambition lorsque la religion lui sert de prétexte, et que ses ministres lui servent d'instrumens! Montfort, au reste, donna la terre de Casseneuil à Saint-Dominique et à ses religieux. Elle passa dans la suite à l'Abbaye de Prouille qui l'échangea contre d'autres biens.

Pendant le siége de Casseneuil, le Cardinal Légat, après avoir paru au camp de Montfort, se retira à Sainte-Livrade, où, loin de tout danger, il était, cependant, à portée d'apprendre à chaque instant des nouvelles de l'expédition. Il n'attendit pas même, qu'elle fût terminée, pour donner à son chef d'éclatantes preuves de la satisfaction du Saint-Siége. Montfort reçut alors, par une charte, non-seulement l'investiture du pays qu'il avait déjà conquis, mais encore tout celui, dont il pourrait s'emparer, dans la suite. Cette charte, datée de Sainte-Livrade, dès le mois de juillet, est très-curieuse, mais trop longue, pour être ici transcrite. On peut la voir en entier, dans l'Histoire Générale de Languedoc, par Dom Vaissete, tom. 3, preuves pag. 244.

Cette pièce finit ainsi. — Non-seulement, dit le Légat, les terres *superius nominatas*, *ac etiam alias quas infrà terminos nostræ legationis autoritate aliorum legatorum*, *et nos-*

tra, in Christi nomine, acquisivit, comiti supradicto et successoribus in perpetuum autoritate quæ fungimur, confirmantes. Actam anno gratiæ M. CC. XIV, mense julio, apud Sanctam Liberatam.

Montfort, suffisamment autorisé par l'Eglise, dut avoir la conscience tranquille, suivant l'esprit du siècle; et même sans scrupule, au nom du Ciel, pouvait se croire maître de tous les états du Comte de Toulouse. La prise de Casseneuil, la manière barbare dont il avait traité les habitans de cette ville, achevèrent de répandre la terreur dans l'Agenais. Les Seigneurs intimidés, n'osaient l'attendre dans leurs châteaux, et venaient d'eux-mêmes, se soumettre au joug de leur nouveau maître. Après avoir abandonné les décombres de Casseneuil, Montfort se rendit à Penne, où il reçut l'hommage lige de Raymond de Montaut qui promit de le servir, comme les autres barons s'y étaient obligés. Ceux qui n'imitèrent pas cet exemple, n'eurent plus d'asile dans le pays qui les mit à couvert de la vengeance de Montfort, et leurs forteresses furent rasées.

Cette expédition terminée, ce général, comblé des faveurs qu'une fortune aveugle et passagère

accorde quelquefois aux brigands, fit une course en Périgord, et se rendit ensuite à Montpellier, où il devait recueillir le dernier rayon de sa gloire.

1215.

Un Concile attendait Montfort dans cette ville. Les Légats l'avaient assemblé, et il y fut solennellement reconnu pour *Monarque de tout le pays*. Enivré de ses succès, il prit hardiment les titres de Duc de Narbonne, de Comte de Toulouse, et de Marquis de Provence. Il envoya un Sénéchal, nommé Philippe, en Agenais; et s'empara, dans la Province, de tous les droits régaliens, tandis que le malheureux Raymond, s'exilant de sa patrie, fuyait en Angleterre, auprès du Roi son beau-frère. Il y était, attendant des circonstances plus heureuses pour faire valoir ses droits, lorsque Innocent III convoqua un Concile dans l'Église de Saint-Jean-de-Latran. Il crut cette occasion favorable, d'autant que le Pape, bien que trompé par ses légats, lui avait paru disposé à lui rendre justice. Dans cet espoir, Raymond, accompagné de son fils, partit pour Rome. Leur situation toucha d'abord

quelques Évêques, qui lui témoignèrent de l'intérêt; mais, les sollicitations de Gui de Montfort, que Simon y avait envoyé, furent plus puissantes. Le Concile ordonna, que Raymond serait banni, pour toujours, de ses domaines; qu'il se retirerait en un lieu convenable (dans un cloître sans doute), pour y faire pénitence; qu'il lui serait accordé une pension de 400 marcs d'argent; que sa femme jouirait de sa dot; que tout le pays, conquis par les croisés, resterait à Montfort, sauf les droits des Églises, et que le surplus serait mis sous la garde de personnes commises par le Saint-Père, pour être rendu, en tout ou en partie, au fils unique de Raymond, s'il en était jugé digne, et lorsqu'il serait en âge de gouverner. Tels furent les fruits amers que ce Prince rapporta de son voyage.

La même année, Innocent III condamna les surtaxes, que les clercs de la ville d'Agen imposaient aux fidèles, pour l'administration des sacremens. Ce Pape ordonna qu'ils s'en tinssent désormais à cet égard, à ce qu'une *louable coutume* avait précédemment établi. Les plaintes des Agenais avaient provoqué cette décision du St.-Père, qui commit l'Évêque d'Agen avec les Abbés de Clairac et de l'Ile, pour y tenir la main.

1216.

L'Évêque d'Agen faisait alors sa résidence au Mas-d'Agenais, dont le séjour devait lui plaire, puisque Montfort avait dû le rétablir dans le chef-lieu de son diocèse, où régnait la plus parfaite tranquillité. On a trois chartes de cette année et de l'année précédente, données par cet Évêque, et datées du Mas.

1217.

Malgré les décisions du Concile de Latran, une partie de l'Agenais reconnaissait toujours Raymond pour son souverain, et l'autre partie en eût fait autant, si elle n'avait été comprimée. A cette époque, les Toulousains, émus des revers de ce Prince, le rappelèrent et le maintinrent dans leur ville, dont ils relevèrent les murailles. Simon était venu à Agen vers le commencement de cette année. Il y avait transigé, avec l'Évêque Arnaud, son ancien ami, pour la justice qu'il prit en paréage avec lui. L'acte, dont nous possédons une copie, fut passé dans l'Église de Saint-Caprais; il porte la date du 18 avril 1217.

1218.

Raymond est assiégé dans Toulouse par Montfort, qui perd la vie, le 25 juin, au pied des murailles de cette ville. Il fut tué par une pierre lancée du haut des créneaux, lorsqu'il repoussait les assiégés, qui venaient de faire une sortie, ou selon quelques auteurs, dans une reconnaissance. Si cette pierre partit, ainsi qu'on l'a dit, de la main d'une femme, Montfort mourut devant Toulouse, comme Abimelech devant Thèbes, et Pyrrhus devant Argos. Singulier rapprochement, entre ces trois Princes ambitieux et farouches, qui, chacun dans leur siècle, pesèrent également sur l'humanité.

Le lendemain de la mort de Simon, son fils Amaury fut élu chef des Croisés. Il resta quelques jours devant Toulouse, dont il leva le siége; attendu que la désertion ayant gagné son armée, il lui était impossible de résister aux sorties des assiégés. Le nombre de ceux-ci s'était accru des partisans de Raymond, qui de toutes parts accouraient à sa défense. L'année précédente on avait vu, parmi les Seigneurs Gascons, qui firent leur entrée à Toulouse, au bruit des trompettes

et les enseignes déployées, pour venir au secours de leur suzerain; on avait vu, dis-je, deux Chevaliers, Bertrand et Guitard de Marmande. (Hist. Gén. de Lang., tom. 3, pag. 299.)

Le jeune Raymond, favorisé par la jonction et le zèle de ces braves, et nouvellement investi, par son père, du comté de Toulouse, ne tarda pas à paraître en Agenais avec une armée. Il fut reçu à Condom, à Marmande, à Aiguillon, avec de grandes démonstrations de joie : Agen tenait encore, mais faiblement, au parti de Montfort.

1219.

Louis, fils de Philippe-Auguste, Roi de France, engagé par le Pape à secourir Amaury, s'avance vers l'Agenais. En attendant l'arrivée de ce Prince, Amaury, détesté des peuples victimes de l'ambition de son père, dont il n'avait point les talens, parcourrait la Province, et tâchait de réorganiser ses troupes, qui l'avaient presque abandonné. Il se rendit d'abord à Gontaud, donna le gouvernement du château de Montastruc à Etienne de Ferriol, son vassal; puis, ayant ramassé quelques soldats, ou

plutôt quelques brigands, il assiégea Marmande. Cette ville, défendue avec courage par Centulle, Comte d'Astarac, envoie néanmoins demander l'assistance du jeune Raymond, qui s'étant porté vers le Comté de Foix, où les croisés commétaient des hostilités, fut dans l'impossibilité de lui donner aucun secours. Sur ces entrefaites, Louis arrive avec une puissante armée. On y comptait vingt Évêques, trente Comtes, un très-grand nombre de Barons, plus de six cents Chevaliers, dix mille Archers, etc. La garnison de Marmande était aussi composée de plusieurs vaillans Chevaliers, entre lesquels on distinguait Guiraud de Samathan, Arnaud de Blanquefort et Guillaume de Tantalon, qui fut dans la suite Sénéchal d'Agenais. Amaury avait été déjà repoussé avec perte; mais, l'arrivée de Louis changea la face des choses. Ses troupes emportèrent d'emblée les ouvrages extérieurs, et repoussèrent les assiégés jusqu'au-dedans des *barrières*. Alors, le Comte d'Astarac, désespéré de défendre la place, demanda la sortie de la garnison, vie et bagues sauves; mais Louis, ne voulut les recevoir qu'à discrétion. Cette condition, toute dure qu'elle était, ayant été acceptée, *la brave garnison*, parut en suppliante

devant la tente du Prince : où, tête nue, à deux genoux, elle attendait son sort. On tint conseil. L'Évêque de Saintes fut le premier qui prit la parole. Seigneur, dit-il sans détour, en s'adressant au Prince, je suis d'avis que vous fassiez brûler tout à l'heure ces hérétiques, ces perfides, et que vous fassiez subir aux habitans de Marmande le même supplice. C'est une action digne de vous, et de votre zèle pour notre sainte religion. *Et quand l'Abésqué de Saintas a vis lo dit Capitani et sas gens, a dich al filh del Rey : Senhor, jou sey d'avis que tot incontinent vos fassas morir et brûlar tots aquestas gens, com Irétgés et fé-mentits, et cap no siaprés à vida salva, et pey farés d'aquels de la deyta villa né plus né mens, etc.*

Tel fut l'avis de ce violent prélat. Mais les Comtes de Saint-Paul et de Bretagne, moins sévères et plus humains, parlèrent dans un sens tout opposé. Ils reprirent vivement l'Évêque, et dirent au Prince, qu'ils ne consentiraient jamais à une action si atroce, et qui couvrirait la France d'un opprobre éternel. Louis, ému, leur répondit, qu'il ne voulait faire tort ni à l'Eglise ni au Comte de Toulouse, ni à ses sujets, (ce qu'on ne comprend pas trop à l'égard de ces

derniers, puisqu'il leur faisait la guerre) : quoiqu'il en soit, l'Archevêque d'Auch appuya le parti de la modération, par des motifs politiques. Il représenta, combien il serait dangereux, que Raymond n'usât de représailles envers les Barons et les Chevaliers, qu'il tenait prisonniers à Toulouse, lorsqu'il apprendrait la manière dont on aurait traité ses sujets. Cette opinion prévalut dans le Conseil, et fut applaudie par l'armée; mais les troupes d'Amaury, accoutumées au meurtre, n'eurent pas plutôt appris cette décision, pleine de justice et d'humanité, qu'elles pénétrèrent dans la ville, et massacrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les habitans qui tombèrent dans leurs mains. On évalue leur nombre à cinq mille environ, ce qui fait à peu près la totalité de la population actuelle. Ainsi, l'existence de Marmande fut compromise deux fois, par le sort des armes, dans le cours de cette guerre dévastatrice; et cette ville ne fut sauvée d'une entière destruction, que par deux espèces de miracles, puisqu'elle dut son salut aux conseils de la raison et de la sagesse, qui depuis long-temps n'osaient plus élever la voix.

Louis, irrité contre Amaury, furieux du

fanatisme et de l'indiscipline de ses soldats, fit conduire, par les siens, la garnison prisonnière à Puy-Laurent, où elle fut échangée; ensuite, il assiégea Toulouse inutilement, et reprit la route de France avec son armée.

1220.

On rapporte à cette année, l'institution des Frères Chevaliers de la Foi, qui me paraît devoir être plus ancienne. Il est peu probable, en effet, que cet ordre, ostensiblement établi, pour convertir et combattre les Albigeois, et pour maintenir la maison de Monfort dans la possession des états envahis, sur les Comtes de Toulouse, n'ait été créé que vers la fin de la guerre, et lorsque la fortune des Montfort était sur son déclin. Je croirais volontiers, que négligé peut-être, lorsqu'on pouvait penser n'avoir plus besoin de son secours, le Cardinal Conrad tenta de le relever momentanément, à cette époque, et que dans la vue de réchauffer le zèle des fidèles, pour cette sainte milice, il lui donna de nouveaux réglemens, lui procura l'approbation solennelle du Pape, et pût ainsi passer dans l'Histoire, pour son fondateur. Quoiqu'il

en soit, cet ordre, à la fois religieux et militaire, auquel la guerre des Albigeois donna lieu, et qui finit avec elle, eut une maison à Agen. On doit le présumer, d'après deux tables de marbre, conservées jusqu'en 1793, dans le cloître des Jacobins de cette ville, et qui paraissaient avoir recouvert les tombeaux de deux de ces Chevaliers, qu'on y voyait sculptés en relief. Ces marbres, égarés lors de la démolition du cloître, sont aujourd'hui, peut-être, à jamais perdus. Au reste, cet ordre de circonstance, mauvaise copie de celui des Templiers, ne fut connu que dans le Midi de la France.

1221.

La retraite du Prince Louis laissa aux fidèles sujets du Comte Raymond, la liberté de rentrer sous son obéissance. Le Pape fit inutilement des instances réitérées au Roi de France, pour qu'il envoyât de nouveaux secours aux Croisés. Amaury, témoin de la défection presque générale qui le menaçait, fit cependant quelques efforts, pour conserver les conquêtes de son père. Ayant reçu, fort à-propos, un petit corps de troupes, qui lui furent amenées par l'Archevêque

de Bourges et d'autres Prélats, il vint dans l'Agenais, avec le Légat du Pape, et fit le siége de Clermont-Dessous, près le Port-Sainte-Marie. Ce siége était à peine commencé, qu'Amaury fut prévenu que les habitans d'Agen étaient décidés à revenir sous la domination de leurs anciens maîtres. Les Consuls de cette ville furent mandés : à force de caresses et de promesses, ces magistrats lui renouvellèrent leur serment de fidélité, avec l'assurance de le recevoir dans leur ville, ainsi que ses *Bayles, et ceux qui n'étaient pas de cette langue*, c'est-à-dire, les Français, sur lesquels il comptait encore. Il leva le siége de Clermont, après le départ des Consuls; et, malgré leur serment, Agen, par un mouvement spontané, rappela dans ses murs son souverain légitime. Tel est l'effet des sermens faits aux Princes, sur le déclin de leur fortune! Si l'on cesse de les craindre, on cesse en général, bientôt, de leur obéir. Les exceptions à cette règle, que l'Histoire peut nous offrir, sont bien rares. Quoiqu'il en soit, Raymond VII ne tarda pas à venir à Agen, promit aux habitans de les défendre envers et contre tous, même en personne, et confirma par une charte les priviléges de la ville. Cette charte, écrite en

Gascon, est rapportée en entier dans l'Histoire Gén. de Languedoc, tom. 3, pag. 271.

1222.

Raymond VI termine sa vie, à Toulouse, à l'âge de 66 ans. Son histoire est assez connue. Son fils lui succède. *

1223.

Raymond VII fait le siége de Penne. Amaury engage le Légat à demander du secours à Philippe-Auguste, qui s'y refuse, sous prétexte qu'il va se trouver en guerre avec les Anglais. Montfort assemble une armée pour faire lever le siége de Penne, et n'y réussit pas. On conclut une trève, et l'on convient de se réunir à Saint-Flour, en Auvergne, pour y traiter une paix

* Le Mas-d'Agenais, fait cette année, des promesses de services et d'amitié à la ville d'Agen : ces documens historiques, tirés des Archives de notre Hôtel-de-Ville, sont rédigés en patois, et d'une physionomie un peu Romane. Le Mas-d'Agenais y est traité de ville, *urbs*, sous le nom de *borc* : Il paraît, en effet, que cette étrange dénomination fut anciennement de grande importance ; si l'on en croit au moins, la traduction des *Dialogues de Saint-Grégoire*, où ce grave personnage est qualifié d'*Apostoile del borc de Roume*.

Lé quatre livres des Dialogues Grégoire.

(*Note de l'éditeur.*)

durable, qui serait cimentée, par le mariage d'une sœur d'Amaury avec Raymond. Cette condition paraît d'autant plus singulière, que Raymond était déjà marié; qu'il avait épousé Sancha d'Aragon, dont il était à la vérité séparé, bien que Grégoire lui eût enjoint de la reprendre. Amaury se flattait, sans doute, que son zèle pour la religion applanirait cette difficulté, et qu'on renoncerait à l'Évangile, en faveur de la défense de la foi, qui n'était pas menacée.

Tandis qu'Amaury et Raymond négociaient ainsi, de nouveaux hérétiques s'assemblèrent sur les frontières de la Dalmatie, élirent un Pape entre eux, et des Évêques. Un certain Vigouroux de Bathonne fut nommé à l'évêché d'Agen, dans lequel cependant il ne parut jamais.

A cette époque, Philippe-Auguste, étant mort, le Pape fit encore une tentative pour déterminer son fils Louis VIII, à se mettre à la tête d'une nouvelle Croisade, dans la vue de ranimer le parti de Montfort. La mode de se croiser contre les Albigeois était heureusement passée, et Amaury fut obligé de prolonger la trêve qu'il avait faite avec le Comte de Toulouse.

1224.

Le traité de paix, proposé entre ces deux Princes, est enfin conclu. La conservation des biens de l'Église y est stipulée. Raymond envoie une ambassade au Pape, et fait un accord particulier avec Arnaud de Rovingha, plus occupé de ses intérêts privés, que de ceux de son Église. Au surplus, ce traité de paix n'était que simulé de la part d'Amaury; il ne l'avait signé, que dans l'impuissance où il se trouvait de continuer la guerre, que pour se menager le temps de frapper un coup dans l'ombre, qui ne pouvant, à la vérité, lui rendre le terrain qu'il avait perdu, devait au moins dépouiller son rival, de l'héritage de ses ancêtres. Dans cette vue, l'astucieux Amaury ne craignit pas de céder au Roi de France tous les biens que l'Église avait donnés à son père. Le Comte de Toulouse alarmé, prévoyant alors qu'il aurait bientôt sur les bras un ennemi redoutable, implore le secours du Pape, et se soumet à tout ce qu'on exige de lui, pour être reçu dans le giron de l'Église. Le Pontifie se laisse fléchir, suspend les bulles qu'il était prêt à lancer, et dans un

Concile assemblé à Montpellier, Raymond est enfin admis à jurer la foi catholique. Les intrigues du chef des Croisés ne purent prévaloir contre ce retour subit d'une bonne fortune, à laquelle Arnaud, toujours occupé de ses propres affaires, ne s'opposa pas.

1225.

Cependant, la réconciliation du Comte de Toulouse avec l'Eglise, contrariait trop d'intérêts, pour ne pas rencontrer beaucoup d'obstacles. Quelques Prélats, qui avaient profité des troubles, pour s'enrichir aux dépens des prétendus hérétiques, inspirèrent des soupçons au Pape, sur la catholicité de Raymond. Ils l'indisposèrent tellement contre ce Prince, que le Légat reçut l'ordre de l'excommunier. A cette époque, Amaury, par un acte qui ne peut s'excuser qu'au tribunal d'une infâme politique, ayant définitivement cédé tous ses états au Roi de France, celui-ci déclare la guerre au Comte de Toulouse, qui rentre ainsi dans la carrière de calamités et de sollicitudes, dont il croyait être sorti pour jamais.

1226.

Ce Prince, ayant à cœur de conserver Agen, se rendit dans cette ville, et fit un traité avec les habitans. Par une clause de ce traité, il fut stipulé, que si le Roi de France assiégeait Agen, Raymond s'y renfermerait avec toutes les troupes dont il pourrait disposer; que si le grand nombre des ennemis ne permettait pas de défendre la ville, il en sortirait avec ceux qui voudraient le suivre; que ni lui ni ses alliés ne regarderaient pas comme une infidélité, si la ville était obligée de capituler, etc. De leur côté, les habitans, après avoir prêté leur serment, ajoutèrent, que si les Evêques, ou l'Eglise même, voulaient les absoudre de leur serment, ils ne se tiendraient pas pour absous, ni leurs conventions pour révoquées. [13] La mort inopinée de Louis rendit toutes ces précautions inutiles. Il mourut victime d'une maladie épidémique, à Montpensier, en Auvergne, le 8 novembre de cette année. Philippe-Auguste avait dit de lui : les gens d'Eglise engageront mon fils à faire la guerre aux hérétiques Albigeois. Il ruinera sa santé dans cette expédition, il y

mourra, et le royaume restera dans les mains d'une femme et d'un enfant. (Art de vérifier les dates.)

La prophétie s'accomplit sans doute; mais, cette femme, était la reine Blanche, et cet enfant était Saint-Louis.

1228.

Mort d'Arnaud de Rovingha. Cet Evêque ambitieux et turbulent, qui avait attiré tant de maux sur son diocèse, fut inhumé à Layrac. Le château d'Hauterive, *Alta Ripa*, sur le Lot, est rasé; les murailles de la ville du Port-Sainte-Marie sont démolies.

1229.

Conférence de Meaux, pour traiter de la paix définitive, dont la France en général, et l'Agenais en particulier, avaient tant de besoin. Raymond VII promet de se croiser, et reçoit l'absolution à Paris. Il la reçut pieds nus, en chemise, n'ayant que son haut de chausses. (*Lafaille*, *Ann. de Toulouse*, *tom.* 1, *pag* 133.) En vertu du traité, le Comte de Toulouse est

réintégré dans ses états Il s'engage à faire démolir aussitôt les fortifications, et combler les fossés des villes et châteaux *d'Agen*, *du Port-Sainte-Marie*, *de Layrac*, *de Condom*, *d'Auvillars*, *de Casseneuil*, *de Pujols*, *etc.*

1230.—33.

Concile de Toulouse : où l'on établit l'*Inquisition.* Raymond confie les redoutables fonctions de ce Tribunal aux frères Prêcheurs, appelés, dans la suite, Dominicains ou Jacobins. Ce Prince devient le plus zélé défenseur de l'orthodoxie dans ses états. Bartonne, faux Évêque d'Agen, est brûlé vif à Toulouse. On prie le Roi de rétablir le Prieur du Mas-d'Agenais. Comment ce Prieur avait-il perdu son bénéfice, et comment le Roi pouvait-il ordonner son rétablissement hors de ses *états?* On verra bientôt la cause de ce nouveau débat, entre l'autel et le trône.

1235.

A peine l'Inquisition fut-elle établie, que l'extrême rigueur de ses arrêts souleva les peuples ; la sévérité avec laquelle les religieux

Dominicains exerçaient le Saint-Office, les rendit odieux. La terreur était générale; des bûchers s'élevaient de tous côtés, pour brûler les vivans et les morts; car, on exhumait les corps de ceux qui pendant leur vie avaient été suspects, pour les réduire en cendres. Cette horrible persécution réduisit au désespoir les habitans de Toulouse. Ils se révoltèrent contre ce cruel tribunal, massacrèrent quelques-uns de ses membres, et furent excommuniés en masse par le Frère Arnaud, chef des Inquisiteurs, qui comprit nominativement Raymond VII dans la censure. Ce Frère Arnaud pouvait, au reste, s'épargner la peine d'excommunier ce Prince, déjà séparé de la communion romaine, et dont la nouvelle censure n'aggravait pas la position. D'ailleurs, on devait être accoutumé dans sa famille aux foudres de l'Eglise, et Raymond paraissait s'en occuper très-peu.

Quoiqu'il en soit, le Comte de Toulouse avait été déjà excommunié pour plusieurs autres griefs qu'on lui imputait; et surtout, pour un différent qu'il avait eu avec le Prieur du Mas-d'Agenais, sur la Seigneurie et la justice de cette ville. L'affaire ayant été portée devant le Pape, qui recevait alors toutes sortes de plaintes, le

Saint-Père nomma des commissaires pour prendre connaissance des prétentions réciproques des parties. Ces commissaires, qu'on ne peut se défendre d'accuser de partialité, sous prétexte que le Comte avait usé de voies de fait et de violence envers le Prieur, déclarèrent qu'il avait encouru l'excommunication, et la prononcèrent *ipso facto*, contre ce Prince, mirent ses états en interdit, ordonnèrent la cessation du service Divin, partout où il se trouverait, etc. Ils écrivirent en même temps à Saint-Louis, le priant d'interposer son autorité, pour forcer Raymond à respecter les censures ecclésiastiques, et de rétablir le Prieur dans ses biens. Le Saint Roi ne fit pas plus d'attention à leurs prières, que le Comte à leur sentence. Le Pape fut obligé de donner une nouvelle bulle, pour confirmer l'excommunication, dont bientôt on ne parla plus, malgré le soin qu'avaient pris les commissaires, de la publier en tous lieux, et particulièrement dans les provinces d'Arles, de Narbonne et de Bordeaux, tant l'abus du pouvoir se fait toujours mépriser. Raymond, déjà lié par plusieurs autres censures, ne se pressa point de donner satisfaction au Prieur du Mas: ce qui, sous le rapport de sa conscience, était

inutile, parce qu'il n'en eût pas moins toujours resté sous le poids de l'excommunication.

Les querelles du Clergé, sur des objets à peu près semblables, se terminaient alors avec moins d'éclat, et d'une manière plus pacifique. Déjà même, depuis long-temps, l'Evêque d'Agen et le Chapitre de Saint-Caprais, avaient des prétentions réciproques sur certaines redevances, certains droits, qui pour être et d'une bien minime importance, leur tenaient cependant fort à cœur. Il s'agissait des *queues des saumons*, qu'on portait sur le marché, des *poitrines de bœufs*, des *filets de cochon* qu'on mettait en vente, et dont, en dépit de l'Évêque, le Chapitre faisait son profit. Il était aussi question de quelques droits seigneuriaux en litige, et sur lesquels les prétentions des parties étaient fort embrouillées. On voit assez combien de pareils différens pouvaient occasioner de disputes, même à main armée, entre des particuliers laïques à cette époque. Cependant, un accommodement paisible termina ces discussions, les parties transigèrent; un simple acte mit ordre à tout. Il est à remarquer néanmoins, que le Chapitre demandait encore à l'Evêque le paiement d'une rente de cent sols Arnaudins, qu'Arnaud de

Rovingha avait léguée au Chapitre, sur la dîme de Basens, cette rente n'ayant point été payée depuis 4 ans : il revenait, par acte, aux Chanoines, 40 sols pour les intérêts ; sur quoi, on peut observer, que cet acte fixe le taux des intérêts, entre l'Evêque et le Chapitre, à dix pour cent, ce qui serait aujourd'hui peu raisonnable.

1237.

Nouvel hommage du Vicomté de Brullois à l'Evêque d'Agen.

1238.

Le Comte de Toulouse investit Amanieu d'Albret des fiefs qu'il possédait en Agenais. Il se rend auprès du Roi de France, s'engage à se liguer contre l'Empereur Fréderic, qui faisait la guerre au Pape, et donne les Consuls d'Agen pour garans de la fidélité de sa promesse. Ce Prince avait confirmé, il y a quelques années, à l'Evêque d'Agen, son ancien droit de battre monnaie.

1242.

Raymond vient à Penne vers le commencement de l'année, pour y conclure un traité avec le Comte de la Marche, alors en révolte ouverte contre le Roi, et qui pouvait devenir pour lui un allié très-utile. Il tombe dangereusement malade, donne des marques de repentir, reçoit l'absolution de l'Official d'Agen, assisté du Curé de Penne et du Chapelain du château. Ce Prince se rétablit, conclut son traité, et part pour Toulouse. Il revient à Penne au mois de mai, mande l'Evêque d'Agen; il appelle des excommunications lancées contre lui par les Frères Prêcheurs, et lui enjoint d'exercer seul, désormais, l'Inquisition dans son diocèse, en présence de l'Abbé de Saint-Maurin, du Sénéchal d'Agenais, de Gaston, de Gontaud et d'autres Seigneurs. Il ajouta, que si Bernard de Cancio, et Frère Jean, son compagnon, Dominicains et Membres du Saint-Office, venaient exercer leur ministère en Agenais, il y consentirait volontiers, pourvu que ce fût par le seul effet de leur zèle; mais, que s'ils y paraissaient, en vertu d'une mission de leur supérieur, et par son ordre, il ne le souffrirait pas.

Cette année fut fertile en événemens dans l'Agenais. Raymond se ligue avec le Roi d'Angleterre contre la France. Agen en fait autant par délibération expresse de la commune. Les troupes du Roi de France ne s'emparent pas moins d'une partie de l'Agenais et du château de Penne, qui en était le boulevart. Raymond tâche de reprendre cette place, dont il fut obligé de lever le siége, selon quelques auteurs; mais, dont il dut se rendre maître, puisqu'il la céda, l'année suivante, pour cinq ans, au Roi de France. Le Comte de Foix abandonne les intérêts du Comte de Toulouse, ce qui dispose ce Prince à la paix. Il se rend donc à Lorris, où se tiennent les conférences. Sicard d'Alaman, dont nous avons vu les armes parlantes, dans une des notices précédentes, gouverne les états de Raymond pendant son absence.

1243.

La paix se conclut. Le Roi de France envoie des commissaires, pour recevoir le serment des Barons et des villes de l'Agenais. Ce serment était sans doute regardé comme nécessaire, pour assurer l'exécution du traité, puisqu'on a vu la

commune d'Agen, délibérer sa déclaration de guerre, en particulier. En effet, dans cette occasion, les villes et les Barons du pays jurèrent: 1°. d'observer fidèlement le traité de Paris, et de rester attachés au Roi et à l'Eglise Romaine, si Raymond venait à fausser sa parole; 2° d'aider l'Eglise, contre les Hérétiques et leurs fauteurs; 3° de se tourner contre Raymond, s'il venait à faire la guerre au Roi. Cette mesure insolite prouve à la fois l'importance, dont les Barons et les communes jouissaient à cette époque, et le peu de confiance qu'on avait dans les promesses du Comte de Toulouse à cet égard, sans doute passablement décrédité.

1244.

Le Pape restreint l'autorité des Inquisiteurs. Le nombre des Albigeois, que la persécution avait rétablis et multipliés en Agenais, diminue sensiblement, bien qu'ils y aient encore un chef appelé *fils majeur*. Le Pape veut que l'Ordinaire * connaisse des causes en matière d'hérésie,

* C'était le nom de l'Archevêque, Evêque ou autre Prélat, qui avait la juridiction ecclésiastique dans un territoire. On le donnait encore à celui qui avait la collation d'un bénéfice : de là, collateur de ce bénéfice. (*Note de l'éditeur.*)

conjointement avec les Inquisiteurs. L'Evêque d'Agen s'y refuse, et nomme un commissaire, de son autorité, pour le remplacer dans cette fonction.

1245.

Le Comte Raymond, voulant faire bâtir une ville fortifiée sur la colline de Puymirol (*grande castrum* grand château), l'Evêque d'Agen cède les droits qu'il prétend avoir sur cette colline, moyennant une rente annuelle de 500 livres Arnaudines, assignées sur le péage de Marmande. Par un acte, daté de 1221, il semblerait que Puymirol était bâti 25 ans auparavant ; mais, Argenton prouve évidemment et sans réplique, que la date de cet acte a été falsifiée par les copistes.

1247.

La fureur des croisades lointaines se renouvelle. Saint-Louis, voulant partir pour la Palestine, et craignant que Raymond n'excitât des troubles pendant son absence, invite ce Prince à l'accompagner.

1248.

Le Comte de Toulouse consent à faire partie de l'expédition pour la Terre-Sainte. Il engage la ville de Penne, ainsi que les munitions de guerre et de bouche que la place contient, entre les mains du Roi, pour répondre de son exactitude et de sa fidélité. Le Pape a une si grande joie de la conduite du Comte, qu'il prend ce Prince et ses états sous sa protection.

Raymond reçoit à Agen, le 10 juin, l'hommage de Garcias du Fossat, pour le château de Madaillan, et autres, en présence de quelques Evêques et Seigneurs de la Province. *

1249.

Cependant, on cherchait partout à enrôler les Albigeois dans la croisade, en remettant les peines auxquelles ils étaient condamnés, s'ils promettaient de se convertir sincèrement. Un commissaire pénitencier du Pape, nommé Algire,

* Selon des pièces originales, tirées de notre Hôtel-de-Ville, et datées de Moissac, 4 juillet 1248 : il paraît que Raymond VII confirme cette même année les coutumes, libertés et priviléges d'Agen. (*Note de l'éditeur.*)

vint à cet effet en Agenais, pour commuer en amendes pécuniaires les obligations imposées par les Inquisiteurs, et les rendre applicables aux besoins de l'Eglise et de la Terre-Sainte. Ainsi, dans l'extrême pénurie, on fait argent de tout. Néanmoins, le Comte de Toulouse, devenu l'ardent Chevalier de la Foi Catholique, déployait alors contre les Hérétiques la plus grande rigueur. Il vint à Agen, et y signala son séjour en faisant brûler vifs 80 Albigeois, non pas en sa présence, comme on l'a dit, ce qui serait par trop atroce, mais sans doute, après qu'ils eurent été convaincus, devant lui, des erreurs et des crimes dont on les accusait. Le Vicomte de Lomagne cesse à cette époque d'être son allié; il abandonne ses intérêts, et le somme de lui restituer le château d'Auvillars, *Altavillaris* : bien plus, la Cour d'Agenais l'y condamne. Au milieu de cette vie agitée, Raymond ne laissait pas de se préparer au voyage d'Outremer; sur ces entrefaites, tombé malade à Milhau, en Rouergue, il y meurt, et laisse après lui, pour son exécuteur testamentaire, l'Evêque d'Agen. Son corps fut transporté au Monastère du Paradis, aujourd'hui Paravis, près le Port-Sainte-Marie, et non à Agen, comme le dit Pierre Andoque

dans son Histoire de Languedoc, livre 11me, page 346.

1250.

La dépouille mortelle de ce Prince, restée en dépôt au Paravis, jusqu'aux premiers jours du printemps, fut alors dirigée sur Fontevreau, où Raymond avait voulu être inhumé aux pieds de Jeanne d'Angleterre, sa mère. Alphonse, Comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, et mari de Jeanne, fille unique de Raymond VII, succède à ce Prince dans tous ses états. Cet événement semblait devoir ramener enfin le calme dans la Province, et la Reine Blanche, ayant fait prendre possession du pays, au nom d'Alphonse, alors à la Terre-Sainte avec Saint-Louis, les Agenais prêtèrent, avec beaucoup d'empressement et de joie, leur serment de fidélité à leur nouveau souverain.

1251.—52.

Alphonse et Jeanne parcourent les états que leur a laissés Raymond VII, et commencent par l'Agénais. Ils sont à Agen le 4 juin de cette

année, et y reçoivent les excuses d'Arnaud Othon, Vicomte de Lomagne, pour les torts qu'il avait eus envers le feu Comte de Toulouse. Othon demande aussi la restitution de la Vicomté d'Auvillars, confisquée sur lui par la Cour d'Agenais. Ayant obtenu les objets de ses réclamations, il rend son hommage à Alphonse, en présence de plusieurs Seigneurs de la suite de ce Prince ou du pays. Ensuite, il accompagne les deux époux à Penne, où ils arrivent le 8 de ce mois, et d'où ils se rendent, par Lauzerte, dans le Querci.

Alphonse, pendant son séjour à Agen, avait reçu le serment de la noblesse. Il y fait plusieurs sages réglemens pour l'administration de la justice, et nomme, à l'instar de son frère, des commissaires pour la recherche des abus, qui pouvaient s'être glissés dans toutes les parties de l'ordre public, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Ces commissaires, au nombre de cinq, furent presque tous pris dans l'ordre de Saint-Dominique, alors dans la plus grande faveur. Ayant parcouru l'Agenais, ils rédigèrent le projet d'une réformation en plusieurs articles, qu'ils publièrent à Agen. Ces articles concernaient, en général, certains Hérétiques étrangers,

établis dans le Languedoc depuis 4 ans. Il fut ordonné aux Sénéchaux, de procéder par la saisie des biens, ou par emprisonnement, contre ceux qui négligeraient de rentrer dans le sein de l'Eglise, et qui, au mépris des censures ecclésiastiques, demeureraient plus d'un an sans se faire absoudre. On excepta, néanmoins, ceux qui avaient appelé de leur excommunication, ou qui étaient excommuniés pour fait de dîmes. On défendit encore aux Juifs de sortir de leurs maisons, le Vendredi Saint. Alphonse réunit ensuite la Sénéchaussée du Querci à celle de l'Agenais. Cette même année les Pastoureaux inondent le pays.

C'étaient des Bergers, des Paysans, sortes de Congréganistes, réunis sous un faux prétexte de religion, et dans l'intention, disaient-ils, de délivrer la Terre-Sainte du joug des infidèles. Ils marchèrent d'abord en procession, précédés de deux Prêtres, l'un chassé de sa paroisse, l'autre échappé de son couvent. Ils chantaient des Litanies, visitaient les Eglises, et mendiaient leur pain avec humilité. Cette apparence de dévouement religieux séduisit le peuple; le gouvernement eut même l'inconsidération de les protéger. Cependant, la troupe de ces prétendus dévots augmentait journellement : ils s'associaient

partout les fainéans, les vagabonds qu'ils rencontraient, et devinrent bientôt de véritables brigands : ils forçaient les prisons publiques, enrôlaient les malfaiteurs qu'elles renfermaient, pillaient, incendiaient et commettaient impunément toute sorte de crimes, tant ils étaient nombreux et redoutables. Comme les sauterelles de l'Egypte, ils étaient suivis en tous lieux, par la désolation et la famine. Ils traversèrent l'Agenais, en se dirigeant vers Paris, où ils se livrèrent aux plus grands excès. On peut voir d'autres détails, sur cette horde dévastatrice, dans les auteurs de cette époque, et nommément dans l'Histoire de France, de Velly, tom. 8, pag. 99 et suivantes.

1258.

Traité par lequel le Roi d'Aragon cède à Saint-Louis tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'Agenais; d'où venaient ces droits? Nous l'ignorons. Louis cède ensuite à son tour, en vertu de ce traité, le même pays au Roi d'Angleterre, si la Comtesse de Toulouse meurt sans enfans; il s'oblige à lui payer, de plus, en attendant, la rente annuelle de 3720 livres,

somme, à laquelle le revenu de l'Agenais fut alors évalué.

1259.

Cette Princesse fait bâtir près de Condom, la ville de Montréal, aujourd'hui détruite.

1262. — 1263.

Urbain IV envoit Guillaume II, Evêque d'Agen, à Saint-Louis, pour l'engager à secourir la Terre-Sainte. Ce Prince n'y était que trop bien disposé. *

1264.

Les Moines de l'Abbaye d'Eysses, avec Jordan leur Abbé, cèdent à Alphonse le territoire de Gajac, pour y bâtir Villeneuve. Au nombre des témoins signataires de l'acte, on trouve Armengaud Desaguilers, précepteur des Templiers

* Mort de Guillaume II. Guillaume III lui succède le 22 juillet 1263. Ce magnifique Prélat fait son entrée solennelle dans Agen, porté par quatre *Barons*, qui relevaient de son Eglise : sorte d'ovation Episcopale aussi vraie qu'étonnante : usage *ab antiquis temporibus*, jusqu'à l'arrivée de Léonard de Rovère à l'Evêché d'Agen ; alors, nos quatre *Barons*, ayant eu querelle pour la préséance, cédèrent à quatre *Archers* du Sénéchal, et leur place et leurs *brételles*. (*Note de l'éditeur.*)

d'Agen et de Bordeaux, le même qui fit construire, en 1275, le château de Salvanhas, aujourd'hui Sauvagnas, à une lieue d'Agen, suivant une inscription en marbre, encastrée dans la grande salle du château, et trouvée lors de sa démolition récente. Il est, au reste, probable que la partie de Villeneuve, située sur la rive gauche du Lot, existait lors de l'acquisition du territoire de Gajac par Alphonse, et que le pont, qui réunit les deux parties de la ville, date de cette époque. L'acte de cession, dont nous avons d'ailleurs une bonne copie, est rapporté dans la *Gallia Christiana*, tom. 11, p. 445-448; il est daté de M. CC. LXIV. Philippe de Villa-Faverosa, Chevalier et Sénéchal d'Agenais et de Querci, y est qualifié de *nobili et strenuo viro Domino*. Les Commissaires pour déterminer l'emplacement et les limites étaient : *Vir religiosus et discretus Stephanus de Reillaco; Dominus Gilbertus de Rampo, miles, et magister Pontius Mamardi, communis notarius de Agenno.* L'acte fut passé par *Arnaldus, communis notarius Pennæ*. Les témoins sont : *Gilbertus de Rampo prædicti; Johannes Coffierii, cannonicus Monasterii Sancti Caprasi d'Agenno; Dom. Armengaldus, preceptor hospitalis de*

Salvanhas ; Dom. Isarno de Valens , miles ; Petrus de Altaripa , miles ; de Talva , Domicellis , et frater suus Bernardus Algueri ; Petrus Pellicierii ; Arnaldus de Furcis ; Joannes Martini ; Raymundus Perpelli , burgenses de Pennæ , diocesis Agennensis , et Raymundus Aldemar ; si d'Arnalt a réellement vu d'autres actes de 1220 et 1232 , qui faisaient mention de Villeneuve, c'est que la partie de la ville du côté d'Agen, existait déjà, ainsi que nous l'avons pensé. Il resterait encore à savoir , comment cette partie de la ville la plus ancienne , aurait alors porté le nom de *Villeneuve*.

1266.

Guerre entre Gaston de Béarn et Othon, Vicomte de Lomagne. Le premier s'empare d'un château, appartenant au second, tue le gouverneur et fait la belle-fille d'Othon prisonnière. Alphonse nomme le Sénéchal d'Agenais, pour accorder ces deux Seigneurs à l'amiable. *

* La bru d'Othon ne fut pas, cette année, la seule captive que fit à main armée, le *très-noble homme Gaston de Béarn*. On voit, dans les Mémoires du sieur Besli, qu'en Saintonge, il avait aussi enlevé la fille et unique héritière du Sire de Mortaigne-

1267. – 68.

Le goût des guerres particulières, et des courses hostiles, sur les propriétés d'autrui, se renouvelle : Gérard, Comte d'Armagnac, ravage le Condomois, prend Condom, et pille cette ville : les habitans se plaignent au Comte de Toulouse. Ce Prince adresse des représentations à Gérard ; celui-ci les méprise. Alphonse envoie sur les lieux le Sénéchal de Toulouse et le Prévôt de la cathédrale. Les habitans de Condom, pendant ces démarches conciliatrices, ayant eu le temps d'user de représailles, étaient entrés en Armagnac, et le ravageaient à leur tour. Sicard d'Alaman se transporte sur le théâtre de la guerre, et se plaint de n'être pas défrayé de sa mission. Marca, Hist. du Béarn,

sur-Gironde. Quoiqu'il en soit, Othon fut cet ingrat Vassal de Raymond, qui après avoir reçu toute sorte de bienfaits de son Suzerain, entra dans le parti de ses ennemis. Raymond le somma de remettre, en 1249, le château d'Auvillars et les autres domaines, qu'il tenait de lui en fief; mais, Othon refusa d'obéir : nonobstant ce refus, le Comte fit pourtant condamner le Vicomte à sa Cour d'Agenais; et celle-ci, au nom de Raymond, se saisit d'Auvillars, ainsi que de tous ses domaines du diocèse d'Agen. Mais Alphonse, ayant bientôt succédé à Raymond, fit rendre, en 1251, la Vicomté d'Auvillars à Othon, qui, le 4 juin, même année, lui fit publiquement hommage-lige de ce fief.

(*Note de l'éditeur.*)

l'accuse de fomenter la discorde, au lieu de chercher à l'apaiser. La querelle se termine enfin d'elle-même, et les limites du Brullois sont fixées par des Commissaires.

1269.—1270.

Alphonse part une seconde fois pour la Terre-Sainte. Saint-Louis meurt de la peste en Afrique. Les Seigneurs d'Astaffort achètent la Vicomté de Gimont. Ils ont peut-être fondé cette ville. *

1271.

Le Comte Alphonse, au retour de la trop malheureuse Croisade, meurt, ainsi que sa femme, sans postérité. Philippe-le-Hardi, son neveu, ordonne à son Sénéchal de se saisir de l'Agenais. Il envoie des Commissaires, avec ordre de supprimer les emplois inutiles qui s'étaient multipliés pendant le règne paisible d'Alphonse, et conserve les coutumes du pays. Guillaume de Cohardon est nommé régent de l'Agenais.

* Par acte de juin 1270, Alphonse et Jeanne assignent à Marie, femme d'Archambaud, Comte de Périgord, et cousine de Jeanne, quelques terres aux environs de *Nérac*, pour les trois cents livres de rente qu'ils lui avaient promises pour sa dot. (*Note de l'éditeur.*)

Peu de temps après, le Roi, étant allé à Toulouse, se rend ensuite à Agen; il y reçoit le serment des habitans dans la maison du Temple. Cependant, Edouard I[er], Roi d'Angleterre, en vertu du traité de 1259, fait avec Henri III, son père, et Saint-Louis, demande la restitution de l'Agenais, sous l'offre de l'hommage au Roi de France. Celui-ci élude, et ne se rend que 8 ans après, à ces justes réclamations. Selon Labénaisie, Robert Bornel, Evêque de Bath, en Angleterre, sacre le Maître-Autel des Augustins, établis à Agen la même année. Nous remarquerons qu'à la mort d'Alphonse, l'Agenais était divisé en 12 grands Bailliages, et régi par un Sénéchal, dont l'autorité s'étendait sur le Querci.

1274.

Philippe de Lomagne fait grand bruit de ses prétentions sur l'Agenais : nous ignorons sur quoi elles pouvaient être fondées. On sait seulement qu'elles furent jugées et condamnées à la Cour des Pairs. Le Roi envoit des Commissaires dans la Province, pour examiner la conduite des gens de justice ; ils se rendent à

1283.

Jean de Greilli, Sénéchal d'Agenais, donne des lettres adressées aux Baillis et Consuls, pour exhorter les communes à contribuer, par des subsides, à la réparation du pont devant Agen, anciennement commencé, dit-il, et laissé imparfait. Les premiers travaux d'un pont sur Garonne, datent du 11e siècle.

1285.

Constance de Béarn, fille aînée de Gaston de Béarn, mariée depuis à Edouard, fils du Roi d'Angleterre, prie Jean Gerlandi, Evêque d'Agen, de venir la joindre à Bazas, afin d'y recevoir son hommage, pour la Vicomté de Brullois. L'Evêque, arrivé dans cette ville, se rendit le 27 novembre, dans le chœur de la Cathédrale, accompagné de l'Evêque Hugues, de Roquefort. Constance se mit à genoux devant Gerlandi, *et les mains dans celles de l'Evêque,* lui fit hommage et serment de fidélité sur les Evangiles. L'acte est daté de Bazas. *

* Bien que cette prestation *d'hommage*, pour le Vicomté de Brullois, ait eu lieu à Bazas, on n'induira pas, sui-

1291.

Par un contrat passé à Montpesat, *Mons-Pesatus*, le même Prélat n'accepta que la portion des dîmes que possédait Hugues de Lamothe-Damoiseau, dans la paroisse de Valeilles, près Tournon en Agenais, laissant à ses descendans les autres dîmes qui faisaient partie de la même donation, pour en jouir jusqu'à la cinquième génération. Nous ne rapportons ici cette clause que par sa singularité.

1292.

Bertrand de Goth, oncle du Pape Clément V,

vant la forme ancienne de ces devoirs personnels, que l'Evêque d'Agen fut de plus Seigneur de Basas. Constance, en effet, invita ce Prélat à venir l'y joindre. Gerlandi devait y consentir; ce qu'il fit, au reste, gaiement je pense, et de bonne grâce aussi; mais, telle était alors pourtant la coutume, même à l'égard des femmes de haut rang : qu'elles mettaient *leurs blanches mains* dans celles d'un *Evêque*, afin de lui prêter *hommage sur les Evangiles* : à tous égards, d'ailleurs, *honni soit qui mal y pense!* On est surpris néanmoins qu'il n'ait pas été fait mention de cette féale coutume dans les *établissemens de Saint-Louis*. Seulement, on y lit à ce sujet, 2e *partie, chap.* 18 : « Quand aucuns veut entrer en foi de Saigneur, si le doit requierre, et doit dire, etc.» De très-vieux parchemins n'apprennent rien de plus à cet égard; en voici la preuve : « Cil qui requiert (hommage) doit joindre les mains et dire » etc. *Voy. MSS. de la Bibli, imp.* n° 8407, *fol.* 117. Après quoi, le Vassal baisait son Seigneur à la *joue*, et le Seigneur la *bouche* de son Vassal. Ce baiser n'était dû qu'aux nobles, et s'appelait *osculum fidei*. Ainsi donc, il paraît que la prestation d'hommage a quelquefois varié, suivant les lieux, les temps, et même aussi les gens. (*Note de l'éditeur.*)

nouvellement élu Evêque d'Agen, obtint d'Edouard II, Roi d'Angleterre, qui avait pour lui une affection particulière, l'immunité des droits de péage, pour tout le blé qu'il voudrait faire passer sur la Garonne à Marmande. Ce Prince avait aussi défendu, deux ans auparavant, à ses sujets, de troubler l'Evêque d'Agen dans l'exercice de *sa justice.*

1293.

Edouard II, Roi d'Angleterre, fut cité, en qualité de Duc d'Aquitaine, par Philippe-le-Bel, à comparaître, comme son vassal, à la Cour des Pairs de France, et refuse de s'y présenter. Parmi les griefs que Philippe accumulait dans sa citation, qui fut affichée en Agenais, dans une ville qu'on ne nomme point (Louvet, Hist. d'Aquit., 2e partie, pag. 29, dit que ce fut à Agen.) Il se plaint que les habitans de Castelculier ont pendu deux de ses sergens d'armes. *Et quosdam homines existentes in custodiâ castri dicti Cuiller in nomen nostre existentis specialiter duos servientes nostros ibidem positos ad custodiam castri ejusdem in nostrum vituperium suspenderunt. Act. Rymeri,*

tom. 1, *pag.* 126-129, *ann. Domini* 1294. Au surplus, ce château, dont le nom est francisé par Velly, qui l'appele Château de Cuiller, était, à cette époque, déjà connu dans l'Histoire. Il est mentionné dans l'acte de prestation de serment de l'Agenais à Philippe-le-Hardi. Dans le grand nombre de paroisses qui s'y trouvent énoncées, on voit celle de *Sancti Amansii Castelcullierii*, ce qui prouve qu'il était alors un lieu de quelque importance. Il donne encore son nom à une commune rurale; mais, l'espace qu'il occupait au sommet d'une colline, n'offre plus que trois ou quatre maisons, une citerne comblée, et des ruines : *Sic transit gloria mundi.*

Cette année et les suivantes, les querelles de Philippe-le-Bel, et de Boniface VIII, éclatèrent ouvertement en Agenais, où elles occasionèrent de grands désordres. Les Consuls d'Agen se distinguèrent les premiers dans ces débats scandaleux, en comprenant les ecclésiastiques, sur le rôle d'un subside, qu'ils levaient pour rebâtir les murs de la ville, et réparer le pont sur la Garonne. Le Clergé, s'étant obstinément refusé à concourir à ces travaux, les Consuls obtinrent des lettres de Philippe à son Sénéchal, d'après

lesquelles, tous les habitans de la ville et de ses dépendances, étaient obligés, sans distinction, de contribuer à ces réparations d'une utilité générale. Le Clergé réclame ses priviléges; on s'en remit au Roi, qui renvoya cette affaire à ses commandans en Guienne. Ceux-ci, plus occupés à tenir tête aux Anglais, qu'à peser les droits respectifs des parties, écrivirent au Sénéchal de faire contribuer le Clergé. C'était juger un peu militairement, peut-être, une question alors très-délicate, et qui méritait un examen plus réfléchi! Comme l'Eglise ne se rendit pas, on procéda contre ses membres sans ménagement. Le Juge Mage d'Agen, et le Lieutenant du Sénéchal pour le Roi de France, firent enlever par des Sergens, à la réquisition des Consuls, les serrures, les portes mêmes des maisons de tous les Ecclésiastiques de la ville, et jusqu'à celles des simples Clercs. De pareilles mesures étaient peu propres à calmer les esprits. L'opposition du Clergé fut plus animée. Il protesta, il excepta plus haut de ses priviléges, voulut prendre à partie le Juge et les Consuls, et déclara formellement qu'il ne paierait point. Pour toute réponse, une proclamation, publiée à son de trompe, enjoignit de la part des Consuls à

tous les fermiers, particuliers et détenteurs de fonds appartenant au Clergé, à commencer par l'Evêque, de remettre les prix de leur baux à ferme, ou toutes les autres sommes dont ils seraient redevables aux gens d'Eglise, entre les mains du Receveur municipal. Une autre proclamation fit connaître au public, que tous les biens des Ecclésiastiques étaient saisis et mis sous la main du Roi; ensuite, on fit briser les portes et fenêtres des caves et des greniers des membres du Clergé, et tout ce qu'on y trouva fut mis en séquestre. Les Consuls ne tenaient, au reste, une pareille conduite, et ne s'étaient portés à ces actes de violence, qu'à raison d'une bulle de Boniface, qui avait excité, au plus haut degré, leur indignation; en ce qu'elle les faisait envisager au peuple, comme ayant encouru l'excommunication. Cette censure, au reste, dont on ne tint en général aucun compte, fut le signal de nouveaux scandales; on s'en moqua publiquement : et le Pape et ses Ministres, la Religion Catholique même, et ce qu'elle offre de plus sacré, devinrent, pour les esprits exaltés, le sujet des railleries les plus indécentes. La licence à cet égard, portée à l'excès, ne connaissait plus de bornes.

Cependant, la fête de la Pentecôte approchait, et les Consuls, qui ne se croyaient pas excommuniés, assistèrent ce jour-là aux Offices de leurs Paroisses, selon l'usage. L'un d'eux, Arnaud Anier, dont l'oncle avait été brûlé comme Hérétique, se rendit à l'Eglise de Sainte-Foi, dans la paroisse où il résidait. Dès qu'il y parut, le Curé, qui en avait reçu l'ordre de ses supérieurs, se revêtit de ses habits sacerdotaux, et se tournant vers le Consul, le somma à haute voix de sortir à l'instant. Anier l'écouta sans s'émouvoir, et s'adressant au peuple sur le même ton, lui commanda de le suivre : il fut obéi. Beaucoup d'assistans, les hommes surtout, étant sortis avec lui, le plus grand désordre régna dans l'Eglise, et l'Office interrompu ne se continua pas. Cette scène eut des suites : les Consuls, plus irrités que jamais, devinrent de petits persécuteurs du beau sexe, qui, dans cette occasion, s'était montré le plus dévot : ils firent défendre aux femmes de se rendre aux Offices de leurs paroisses, sous peine de se voir couper ou enlever leurs robes ou leurs manteaux : le latin dit, *sub pœna clamidum seu vestimentorum suorum*, sans ajouter de *verbe*. La plupart d'entr'elles déférèrent à cet ordre, pour ne

point s'exposer à l'affront dont elles étaient menacées.

Le dimanche suivant, jour de la Trinité, les Consuls, décidés à ne pas reculer, furent défier leurs ennemis, jusque dans le Sanctuaire même de l'Eglise Cathédrale. Ils s'y rendirent en corps pendant la Grand'Messe. L'Evêque n'y était point; mais le grand Archidiacre, le Chantre et les Chanoines, revêtus de leurs habits de Prêtres, de Diacres et de Sous-Diacres, les prièrent de sortir, puis se déshabillèrent et sortirent eux-mêmes de l'Eglise, lorsque les Consuls leur eurent officiellement signifié la résolution de ne pas céder la place, et de braver les foudres du Vatican. Pareils scandales eurent lieu dans plusieurs Eglises de l'Agenais.

Cependant, la fermeté des Consuls d'Agen, dans cette circonstance, avait enfin ouvert les yeux à la plupart des Ecclésiastiques, non sur la nullité, peut-être, des censures de Boniface, mais sur leurs propres intérêts. Après avoir été trop long-temps dupe de leurs préjugés, sur la bulle *Clericis laïcos*, ils prirent le parti d'appeler au Roi de France, des ordonnances de son Sénéchal. Les Consuls, de leur côté, envoyèrent une députation à Paris. Cette affaire

traîna en longueur. Philippe, sans s'expliquer au fond, se contenta d'assujettir à la contribution demandée, quelques privilégiés qu'un abus général faisait alors compter au nombre des membres du Clergé, et qui ne pouvaient lui appartenir, sans donner à cet ordre de l'état une extension ridicule. D'après l'ordre du Roi, les Clercs marchands, mariés et autres, ne vivant point cléricalement, furent donc conservés au rôle des Percepteurs; le reste du procès ne fut pas jugé : les frais furent pour ceux qui les avaient faits; les dommages pour ceux qui les avaient reçus, et tout enfin se termina, quand le Pape et le Roi se raccommodèrent.

1295.

Edouard et Philippe n'ayant pu s'accorder sur leurs prétentions respectives, la guerre est déclarée entre ces deux monarques. Philippe envoit une armée en Guienne, commandée par Raoul de Nesle. Les Anglais, n'étant pas en mesure de résister, l'Agenais fut envahi, et presque toutes ses villes, livrées à elles-mêmes, ouvrirent leurs portes aux Français. Selon Rapinthoiras, Monflanquin et Puymirol, devaient,

avant les hostilités, être remises au Roi de France, pour lui garantir, qu'Edouard lui ferait hommage, comme Duc de Guienne. Cette convention ne fut pas exécutée, parce que la guerre recommença entre les deux Princes.

1296. — 1299.

Les Anglais reviennent avec des forces considérables de terre et de mer, et Charles de Valois, frère du Roi, arrive à la tête d'une armée nombreuse. La guerre se rallume cette année et les années suivantes dans la Province, avec des succès et des revers très-variés, pour les deux puissances, et sur lesquels nous n'avons que des documens très-incertains. *

1300.—1306.

Bertrand del Got, ou de Goth, Archevêque de Bordeaux, est élu Pape, et prend le nom

* Jourdain-le-Jeune, fils de Jourdain V, et de Guillelmete de Durfort, se marie dans Agen, avec Catherine de Greilly, en 1299. Ni l'un ni l'autre de ces époux n'avait encore atteint l'âge de *puberté*. Il est au reste singulier que Bernard Jourdain, son frère aîné, dejà émancipé dans sa huitième année, et promis en mariage à Marguerite, fille de Roger Bernard, Comte de Foix, l'épousa, en effet, à l'âge de 11 ans. Cette union fut célébrée, en 1291, à Mont-de-Marsan : ainsi donc, se consommaient pourtant alors, chez des gens de haut parage, ces *hymens* précoces, à la manière des *Juifs*, et dans un pays, d'ailleurs, *très-chrétien*. (*Note de l'éditeur.*)

de Clément V. Il passe à Agen, se rendant à Lyon, où il reçut la thiare. Les Consuls, flattés de posséder un Pape dans la ville, et surtout un Pape *Gascon*, le prièrent de vouloir bien répandre quelque grâce sur les habitans qui s'étaient toujours distingués par leur fidélité au Saint-Siége, *comme on l'a vu ci-dessus*. Quoiqu'il en soit, ils obtinrent, quelque temps après, une bulle du Pontife, adressée à l'Official d'Agen, et datée de Poitiers, le 6 des ides d'août. Il dit dans cette bulle, que voulant accueillir favorablement la demande des Consuls et de la commune, il leur accorde, ainsi qu'à tous les habitans, de ne pouvoir être cités en jugement hors la ville et le diocèse, par des lettres du Saint-Siége, ou de ses Légats, à moins que dans ces lettres, il ne soit expressément dérogé à cette concession; puis, il ordonne à l'Official de tenir la main à l'exécution de la bulle, nonobstant les décisions des Conciles, même généraux, les bulles du Pape Boniface VIII, etc. En sorte que, ce privilége précieux n'ayant jamais été rapporté, *les Agenais peuvent se flatter d'en jouir encore.* *

* Philippe-le-Bel fait un voyage en Aquitaine, s'attire l'affec-

1308.

Le Pape Clément repasse à Agen allant à Toulouse. Gage de duel entre les Comtes de Foix et d'Armagnac. Leur différend attire aussi à Toulouse le Roi de France, qui prend sur lui la décision de cette affaire, dont le sujet était la prétention des deux Comtes, à main armée, sur la terre de Gavarnan. Le Roi de Navarre avait d'abord élevé cette querelle : le Roi de France la termine. Ce Prince fit rendre, par son Sénéchal de Guienne, Amaury de Craon, une sentence, qui attribue la terre en litige, au Comte de Foix. Cette sentence est rendue à Marmande en 1315. Le testament de Gaston de Béarn, mal fait, ou mal interprété par ses quatre filles, avait donné lieu à ce procès.

1311.

Concile de Vienne, où l'ordre des Templiers est aboli. Ces Chevaliers ne furent cependant

tion des peuples et règle en définitive les affaires de Brullois.
(*Note de l'éditeur.*)

pas, cette année, expulsés de l'Agenais. Divers Seigneurs, ayant comme eux usurpé des domaines royaux ou particuliers : des recherches à ce sujet devinrent nécessaires, et ne purent s'exécuter sur-le-champ. Il fallait s'occuper de la recherche des propriétés usurpées, pour les restituer à leurs véritables maîtres. On nomma des Commissaires à cet effet ; et cette mesure entraîna des formalités indispensables, qui prolongèrent l'opération. En d'autres parties de la France, on fut, peut-être, plus expéditif et moins juste. Une Bastide, près d'Aiguillon, fut totalement incendiée. Il n'en reste aucun vestige : l'on ignore et la place où elle était située et son nom. Contestation, entre l'Evêque et les Consuls d'Agen, sur l'administration de la justice, arrangée par le Sénéchal de Périgord.

1313.

L'Evêque d'Agen, Amanieu de Fargis, fait cette année un réglement sur la monnaie Arnaldèse. [14]

1314.

Guillaume Teste, natif de Condom, est envoyé Nonce du Pape en Angleterre, y préside un Concile, est nommé Cardinal.

1316.

L'Evêque d'Agen, Amanieu de Fargis, est Commissaire du Saint-Siége, pour rétablir la concorde entre Amanieu d'Albret et Severin de Pins. Le premier est ce Sire d'Albret, qui, en 1306, avait usurpé Nérac sur des Moines dont il devait être le protecteur : le second m'est inconnu. Quel était l'objet de leur différend, et le Prélat réussit-il dans sa mission *politico-apostolique?* Nous l'ignorons.

1317.

Jean XXII érige en Evêché l'Abbaye de Saint-Pierre, à Condom, au dépens de celui d'Agen, qui cède la partie de son territoire, située sur la rive gauche de la Garonne. Ce nouveau diocèse fut institué par une bulle du 13 août

de cette année, et Raymond de Galard, pour lors Abbé de Saint-Pierre, par une autre bulle du 13 octobre, fut son premier Evêque. On observera, que le faubourg *du Passage* d'Agen, devenu étranger à la ville, sous le rapport Ecclésiastique, resta néanmoins sous la juridiction temporelle de l'Evêque et des Consuls d'Agen.

1319.

La guerre des Albigeois était terminée; on n'y pensait déjà plus; mais il était resté dans les esprits un levain de discorde et d'indépendance, qui nuisit, pendant long-temps, à la tranquillité publique, et porta souvent le trouble jusqu'à l'ombre des Autels. A cette malheureuse époque, tous les droits, tous les devoirs étaient oubliés ou méconnus, et l'on n'obéissait plus qu'à la force. Les idées fausses qu'on se faisait des Ministres du culte, et de leurs fonctions, la tyrannie que les Seigneurs exerçaient sur ces Ministres, prouvent surtout l'inconséquence de la population, qui venait de combattre, au nom du Ciel, et de couvrir la terre de sang, pour une cause qu'elle avait dû regarder comme juste et Sainte. Le Clergé Agenais devait s'attendre à

figurer dans ce désordre, auquel Rovingha, son Evêque, avait si fortement contribué. En effet, à peine vaquait-il une Eglise dans la campagne, que les Nobles et les Puissans du pays s'en emparaient, et s'y maintenaient à main armée. Si l'Evêque y envoyait un Pasteur, ce Pasteur était ou repoussé par la violence, ou bien éprouvait toutes sortes de vexations et d'avanies; dons gratuits, rachats, chicanes de toute espèce, taxes arbitraires, c'était sans cesse de nouvelles redevances imposées sous de prétextes nouveaux, aussi scandaleux qu'intolérables. Dans cet état de choses, Amanieu de Fargis, qui ne pouvait y remédier, fit une peinture si touchante à Philippe de Valois, des tribulations qu'il éprouvait dans son diocèse, que ce Prince enjoignit à son Sénéchal, de séquestrer, au nom du Roi, les Eglises non desservies, et de ne donner mainlevée de ces Eglises, que sur la réquisition de l'Evêque, pour que l'Office Divin fût à l'abri de toute intervention étrangère. Ces lettres patentes sont datées de Paris le 17 février 1328-1329. Au surplus, le même esprit d'insubordination et de rapine porta souvent les Seigneurs, durant la guerre des Albigeois, à soutenir clandestinement ces Hérétiques, et à prolonger ce

temps désastreux, pendant lequel ils jouissaient des dîmes dues aux Eglises abandonnées.

1320.

Le Vicomte de Lomagne, neveu de Clément V, est accusé de conserver un trésor, en dépôt, remis par son oncle. Jean procède contre lui en justice, pour l'obliger à lui livrer ce trésor. Cela s'arrange, mais sans faire beaucoup d'honneur, ni au Souverain Pontife, ni à Bertrand de Goth, ni au Vicomte de Lomagne.

1321.

Confirmation du paréage, entre Edouard II et l'Evêque d'Agen. Les contestations du même Prélat avec les Consuls, sur la juridiction temporelle, continuent. Au reste, l'Agenais faisait mine de revenir, comme on voit, sous la domination Anglaise.

1324.

Lettres patentes qui règlent définitivement les limites des diocèses d'Agen et de Condom. La guerre se ranime entre les Rois de France et

d'Angleterre, à l'occasion du château de Montpezat ou du bourg de Saint-Sardos, situé à peu de distance entre ce château et la rivière du Lot.

On raconte, et de graves auteurs Anglais et Français l'ont écrit, que le château de Montpezat, ou le bourg de Saint-Sardos, se trouvant *assis ès-limites du pays et terres de France et d'Angleterre*, le Baron du lieu voulait augmenter les fortifications de son château ou de son village, que le Roi de France s'y opposa; que le Baron, persuadé qu'il était maître chez lui, ne tint nul compte de l'injonction royale; que Charles IV, alors sur le trône de France, et comme feu son père, *dit le Bel*, n'aimant pas la contradiction, et tranchant volontiers les difficultés à son avantage, fit occuper le château à main armée; qu'alors, le Baron outré de colère, descendit à Bordeaux, d'où il revint bientôt avec le Sénéchal d'Angleterre et des troupes qui battirent la place, la prirent, et massacrèrent la garnison. Les choses, ainsi engagées, ne pouvaient rester en cet état. Charles, en effet, ajoute-t-on, réclama avec tant d'énergie les réparations qui lui étaient dues, que le fils d'Edouard se rendit à Paris, pour lui donner des

explications ou lui faire des excuses; mais que n'ayant pu réussir à les faire agréer, il promit de remettre le château en litige à Charles, et revint avec un Commissaire, chargé de le recevoir, au nom de ce monarque. Tant de loyauté de la part des Anglais, n'était pas sincère, puisqu'en approchant des frontières, Edouard, assure-t-on, renvoya le Commissaire, lui disant que s'il voulait conserver sa vie, il n'avait qu'à se retirer.

Bien que cette relation soit à peu près unanime chez les historiens des deux nations; bien qu'elle soit, pour ainsi dire, consacrée, quels doutes néanmoins ne doit-elle pas faire naître dans l'esprit du lecteur? Et d'abord, comment le château de Montpezat, situé presqu'au centre de l'Agenais, pouvait-il se trouver sur l'extrême frontière de ce pays, tandis que ses limites existaient au-delà de Marmande, près de La Réole, et peut-être encore alors au bord du Drot?

On supposait un traité particulier, ou dans celui d'Amiens, quelque article secret en faveur de la France, et d'après lequel l'Agenais eût été partagé entre les deux nations; mais, il n'est certainement aucune trace d'une convention pareille; et se crût-on autorisé à le soupçonner, la

limite naturelle des deux états se présenterait alors si bien indiquée par le cours du Lot, qu'on ne saurait penser qu'elle eût été fixée à un petit quart de lieue de cette rivière. La position de Montpezat ne paraît donc pas avoir occasioné la guerre dont il s'agit : il faut renoncer à cette idée. Cependant, à la rigueur, ce château pourrait bien être la cause des hostilités qui troublèrent à cette époque le repos de la France. Au lieu d'une querelle de frontières, il ne faudrait y voir qu'une chicane de féodalité, ou bien une question purement domaniale, en vertu desquelles Charles IV se regardait comme suzerain ou propriétaire d'une terre, dont on lui contestait la possession, ou dont le Seigneur ne prétendait relever que des Ducs de Guienne. Ce ne serait alors, comme il me paraît assez probable, qu'un véritable procès à juger par les tribunaux d'aujourd'hui; mais, qui d'après la jurisprudence du temps, le fut alors par la voie des armes.

Sous le rapport historique, c'est donc une erreur accréditée par des auteurs étrangers aux localités, et qu'il est surprenant qu'aucun de nos écrivains régionnaires n'ait jamais contredite. On doit présumer, tout simplement, qu'on se

servit de ce prétexte pour déclarer la guerre aux Anglais, qui n'étaient point sans doute alors en état de se défendre, et qu'on choisit ce moment pour les attaquer. Telle fut, à peu près toujours la politique de tous les Rois et de tous les siècles.

Il ne faut néanmoins rien dissimuler. Le Sire de Montpezat, esprit inquiet et turbulent, servait tour à tour les deux partis, lorsqu'il y trouvait son avantage. On a même dit qu'il avait un vêtement aux couleurs françaises, dont la doublure offrait les couleurs anglaises, et qu'il le retournait, selon qu'il voulait paraître de l'une ou de l'autre nation. Cette mobilité politique, cette facilité, pour ainsi dire, de changer de patrie à volonté, peut avoir donné lieu, jusqu'à un certain point, de croire son château ou son village sur la frontière des deux états.

Quoiqu'il en soit, il parut bientôt une armée française en Guienne, sous les ordres du Comte de Valois. Après avoir pris La Réole, Agen capitula ; puis cette armée s'empara de Montpezat, sujet ou prétexte de la guerre, et le rasa complétement, ce qui causa la mort de son Seigneur peu de jours après. Selon Darnalt, le fils d'Edouard, étant venu à Agen, avant l'arrivée de l'armée française devant cette ville, sans doute,

tâcha d'engager les habitans à se défendre, *ce qu'ils ne voulurent faire pour deux raisons*, ajoute-t-il, *l'une, qu'il avait déjà levé grande taille sur la cité; l'autre, qu'il avait pris et emmené une fort belle fille, et gracieuse et de bonne parenté de la ville, contre le gré d'elle et de ses parens*. Je ne sais d'où il a tiré cette anecdote. Au surplus, le Comte de Valois poussait d'autant plus facilement ses conquêtes, qu'il ne rencontrait pas d'ennemis; il soumit la plupart des villes de l'Agenais, qui s'empressaient de lui ouvrir leurs portes. Cependant, Edouard arrive à son tour, avec une armée de terre et de mer, balance les succès des Français, reprend les villes, et même les châteaux dont ils s'étaient rendus maîtres. Au milieu de tous ces événemens, les deux partis conviennent d'une trêve, sous prétexte d'une paix prochaine, qui suivit, il est vrai, pourtant, mais qui dura peu. *

* Le Roi d'Angleterre, les Ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon et le Comte d'Alençon, ratifient, le 26 mai 1324, un traité par lequel on restitue, aux Anglais, vingt-six forteresses d'Aquitaine, qu'ils disent leur appartenir : de ce nombre est le *chastel de Castelculier*. Le 21 octobre, Edouard nomme le Capitaine de *Chastelculier*, parmi les conservateurs des trèves, qui devaient commencer, pour l'Agenais et toute la Guienne, le 15 novembre 1324, et finir l'an prochain, au 1er mai, *soleil levant :* la forteresse de *Chastelculier*, alors apparemment inaccessible,

1325.—1326.

Nouveaux troubles en Gascogne, excités par les *bâtards du pays*, espèce de vagabonds, connus sous cette dénomination, très-dangereux par les crimes qu'ils commettaient et par leur grand nombre. Le Comte de Valois étant mort, le Roi de France envoie Alphonse d'Espagne pour commander à sa place. Il vint à Agen et fit restituer *le château de Lafox*, en Agenais, à Béatrix, Vicomtesse de Lautrec. Alphonse assiége ensuite Tonneins, le prend, et marche vers Condom. Robert Bertrand, Seigneur de Briquebec, Maréchal de France, lui succède, dissipe les brigands, pacifie les troubles, et confirme la restitution de Lafox.

1327.

Charles IV meurt le 1er février. Philippe de Valois lui succède. Edouard II n'était plus depuis l'année précédente.

étant encore au pouvoir des Français, au 18 décembre 1324, le Roi d'Angleterre écrit à Bernard de Rovingha, qui en était Seigneur, et lui offre *amicalement* une paix durable. *Firmam pacem*. Il paraît bien que ce *Bernard de Rovingha* se relâchait peu de ses devoirs, et qu'il n'était pas homme non plus à se laisser aller facilement aux persuasions caressantes d'un nouveau maître.

(*Note de l'éditeur.*)

1329.

Edouard III veut disputer la couronne de France à Philippe, au mépris de la loi salique. Celui-ci le somme de rendre hommage pour le Duché de Guienne. Edouard s'y refuse sous divers prétextes. Guerre entre eux à cette occasion. Philippe assemble son armée à Bergerac. Enfin, après bien des difficultés, et quelques escarmouches, Edouard vint à Amiens, le 6 juin, et rendit à Philippe, d'assez mauvaise grâce, un hommage, qu'il ne consentit à regarder comme lige, qu'après avoir consulté les Archives d'Angleterre, pour savoir s'il y était tenu : ce qu'au reste, il fit dans la suite, par une déclaration qu'il remit lui-même au Roi.

Amanieu du Fossat, Seigneur de Madaillan, profitant cette année des troubles qui régnaient en Agenais, renouvela d'audacieuses prétentions au préjudice des Consuls d'Agen, dont il voulait restreindre la juridiction, sur quelques Paroisses voisines de cette ville. Les Consuls, ayant porté leurs plaintes au pied du trône, Charles nomma des Commissaires pour constater l'objet de la réclamation. Après une enquête

régulière, on découvrit que du Fossat n'était pas le seul usurpateur qui eût agrandi son domaine, au dépens de celui de la couronne. Plusieurs Barons, les Templiers, les Consuls d'Agen eux-mêmes, s'étaient attribués dans les temps de guerre ou de désordre, des biens et même des juridictions, qui ne leur appartenaient pas. Guillaume de Cazes, Juge d'Agen, fut chargé d'une semblable mission dans la Vicomté de Lomagne, dépendante alors de l'Agenais, et où il s'était élevé de pareilles contestations; mais tout cela ne servit qu'à constater les délits, suites des malheurs de cette époque, qui ne permirent point d'y remédier.

1334.

Cependant, les Consuls, ne cessant de renouveler leurs plaintes, et de réclamer leurs droits sur les Paroisses de Sainte-Foi-de-Jérusalem, de Bajamont, etc., le Roi de France y envoya Bernard-Boniface, Chanoine de Paris, avec Raymond de Rapistainq, Sénéchal de Gascogne, et le Roi d'Angleterre, Arnaud Pagan, Chanoine de Bordeaux, avec Jean Travers, Chanoine de Lichtfield. Ces Commissaires ayant

décidé que les plaintes des Consuls étaient fondées, Fortaner d'Angaravaqua, Sénéchal d'Agenais pour le Roi d'Angleterre, fut sommé de faire exécuter le jugement qui *faisait droit* aux réclamations des Consuls. En effet, le Sénéchal ordonna l'exécution de la sentence par des lettres, datées de Penne, le 21 juin. En conséquence, Guillaume de Talives, Bailli d'Agenais, Raymond Lacassaigne ou Lacassagne, [15] et Guillaume Bonne, Consuls d'Agen, se rendirent à Bajamont, dont le château appartenait à Rainfroi de Durfort, et qu'il avait laissé à la garde de Gérard de Saint-Lannes. Celui-ci, au vu du jugement des Commissaires, enjoignit aux Vassaux et *Manans* * des Paroisses contestées, d'obéir aux Consuls et Baillis d'Agen, et de les reconnaître, désormais, pour leurs juges naturels. L'acte est du même jour, 21 juin, de cette année, ce qui prouve qu'il n'y eut pas de temps perdu, dans cette affaire, de la part des Consuls. Au reste, elle donna lieu d'évaluer les revenus du Roi, dans la banlieue d'Agen, à 450 francs; le marc d'argent était alors à 4 livres 10 sols.

* Pour *habitans*, sans doute : de *manere* apparemment.
(*Note de l'éditeur.*)

1336.

Philippe de Valois est détourné d'une nouvelle Croisade, en Orient, par la guerre avec l'Angleterre. La Guienne devint, et surtout l'Agenais, le principal théâtre des hostilités. Si l'on veut suivre avec quelque détail les événemens de cette longue guerre, il faut la voir dans Froissard, le Continuateur de Nangis, le Père Daniel, l'Hist. gén. de Languedoc, etc. Comme les circonstances de ces événemens, surtout celles qui sont relatives à l'Agenais, sont ignorées, ou omises, ou altérées par les historiens, il serait aussi très-utile d'obtenir la communication des actes et manuscrits de cette époque, qui peuvent exister dans les Archives des grandes communes du pays. Argenton et Labrunie se lamentent, à cet égard, sur les difficultés qu'ils trouvaient à fouiller dans celles d'Agen, lesquelles doivent contenir, disent-ils, des détails curieux, et qui peut-être ne parviendront jamais à notre connaissance. Quoiqu'il en soit, je me contenterai de mentionner les principaux faits que peut aujourd'hui nous signaler

l'histoire locale, avec les faibles renseignemens qui sont à ma disposition.

1337.

Philippe charge Pierre Galardon, maître des Arbalétriers, et Pierre de Rabastens, Sénéchal d'Agenais, d'observer les Anglais en Guienne, et de les contenir. Il mande au Comte de Foix de se trouver à Marmande, à la fin de juin ou au commencement de juillet. Bientôt après, le Connétable Raoul de Brienne vint dans la Province, avec ordre de la saisir, de la mettre sous la main du Roi, et d'y lever des subsides, ainsi que des troupes en Languedoc; puis, les hostilités commencèrent sans déclaration de guerre préalable; formalité dont les Anglais se dispensent encore volontiers de nos jours. Le Connétable ne perdit pas de temps, et prenant cette fois les ennemis au dépourvu, s'empara de Villeneuve le 10 juillet, et de suite marcha sur Aignillon, qu'il eût pris sans coup férir; mais il fut rappelé subitement, et le Comte de Foix, qui de son côté arrivait devant cette place, s'étant retiré, la campagne se termina. Cependant, Simon de Provigni, Sire d'Enguerry, ayant été

nommé, avec Etienne de la Baume, dit le Gallois, maître des Albalétriers, pour commander *en Agenais, en Gascogne, et ès-parties par-delà*, on s'occupe d'autres mesures le reste de l'année. D'Enguerry commit Bertrand de Lacassaigne, Docteur ès-lois, et Bertrand de Bidors, Chevalier, pour aller dans la Sénéchaussée de Toulouse à la recherche des usuriers, et pour les faire *financer*, durant la guerre de Gascogne. Il vint lui-même à Agen, vers le mois de décembre, et donna ordre au Trésorier de Toulouse de payer les *gages* de 150 hommes d'armes, à raison de 4 livres tournois par tête, et de 10 sols pour chaque fantassin par mois.

1338.

Le Sire d'Enguerry, et le Gallois, assiégent Madaillan. Le Comte de Foix les accompagne avec 150 hommes d'armes et 1500 fantassins. Deux Capitouls de Toulouse se rendent au camp devant le château (Lafaille dit devant Penne. Ann. de Toulouse, tom. 1, pag. 82), pour traiter avec les Généraux des affaires de leur ville. Ils promettent de donner au Roi 12,000 livres, pour exempter leurs concitoyens de toutes recherches,

sous prétexte d'usure présumée. Les Généraux exigent encore qu'il soit fait, à Toulouse, des processions générales pour implorer la protection Divine et appeler les bénédictions célestes sur les armes du Roi. Les grands Vicaires du diocèse s'y opposent; d'Enguerry les fait prendre par des Sergens; l'Archevêque porte ses plaintes en Cour. On ignore les suites de cette affaire, alors d'une nature très-sérieuse.

Le château de Madaillan capitule le 16 mars. D'Enguerry était alors à Marmande. Il quitte cette place et va pour assiéger la ville de Penne. (J'ai décrit ce siége dans ma 10e Notice sur les Antiquités du département.) Mort d'Enguerry. Gaston de Foix, et Jean, Comte d'Armagnac, commandent en Guienne et en Languedoc. Le premier va bientôt joindre l'armée royale en Picardie. Le Roi de Bohême vient, comme Lieutenant-Général, en Agenais. Il se rend à Marmande, pendant le siége de Penne, pour surveiller les mouvemens de l'armée anglaise, et donne des lettres de rémission en faveur d'Eymeri de Durfort, Chevalier, Seigneur de Duras.

1339.

Prise de Penne. Pierre de la Palu assemble un corps de troupes à Marmande, et assiége Puyguillem. Le Gallois de la Baume se rend à Paris, et y porte des plaintes contre le Receveur d'Agenais, qui ne payait pas la solde des troupes. Jean de Marigni, Evêque de Beauvais, si célèbre sous le règne de Philippe, est nommé son Lieutenant dans les pays de Gascogne et de Languedoc. Il se transporte à Marmande, d'où il écrit au Comte de Foix de venir le joindre à La Réole. Ce Prélat, négociateur et guerrier, prend part aux prises de Blaye, de Bourg, etc., dont s'empare l'armée royale.

1340.

Pendant le succès qu'obtenait cette armée dans le Bordelais, les Anglais assiégeaient Condom. Pierre de la Palu commandait alors en Agenais, sous les ordres de l'Evêque de Beauvais. Les Archevêques d'Auch et de Sens, avec l'Evêque de Noyon, sont envoyés par le Roi dans la Province en qualité de Commissaires, et sous

le prétexte de travailler à sa réformation, sous le rapport des mœurs et des finances, mais en secret, pour procurer de l'argent au trésor royal, toujours obéré sous ce malheureux règne. Flavacourt, Archevêque d'Auch, l'un des Commissaires, fixe son séjour à Agen, et ratifie les lettres de rémission, accordées à Durfort, depuis deux ans. Les habitans de Moissac, soupçonnés d'entretenir des intelligences avec les Anglais, viennent se justifier devant lui de cette grave imputation. Le Sénéchal de Toulouse, dans le même temps, convoque, à Agen, la noblesse du Rouergue. Lettres du Roi de France, adressées aux Consuls d'Agen, dans lesquelles il loue la fidélité des Agenais, et leur promet de les garder toujours sous sa protection, dans son domaine, sans que lui, ni ses successeurs, puissent l'aliéner. Au milieu des plus ardens préparatifs, pour continuer la guerre, Edouard et Philippe pensent néanmoins à la paix. Trève d'un an, le 20 septembre.

1341.

L'Evêque de Beauvais, après avoir fait un voyage à Paris, revient en Guienne avec la

qualité de Lieutenant de Roi. L'espoir de la paix s'évanouit. Les troubles de Bretagne, causés par la rivalité des maisons de Blois et de Montfort; la première soutenue par le Roi de France, la seconde par le Roi d'Angleterre, renouvellent la guerre entre ces deux Princes.

1342.

Défense par l'Evêque de Beauvais aux Sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne, de rien exiger au-delà des *subsides convenus dans le Languedoc*. Après la promulgation de cet acte remarquable, l'Evêque se rend à Marmande, et va faire le siége de Damazan. Cette place, s'étant rendue au bout de quelques jours, il s'empare de Sainte-Bazeille, et revient à Marmande, où il retient près de lui, et peut-être comme ôtage, le jeune Comte de Foix.

1343.

L'actif Evêque de Beauvais, étant de retour à Agen, ordonne de courir sus, aux pillards qui désolaient la Sénéchaussée de Toulouse. Renouvellement de la trève pour trois ans,

entre la France et l'Angleterre. Les Consuls d'Agen, et le Sire de Madaillan, profitent de ce calme pour renouveler leur différend, au sujet des paroisses de Cardonnet, de Frayssés, de Laugnac, de Doulougnac, de Saint-Denis, de Saint-Julien-de-Terre-Fosse, etc., que le Sire de Madaillan était accusé d'avoir usurpées, sur la juridiction d'Agen. Comment cette affaire, déjà si bien instruite, en 1329, si bien discutée et même jugée, était-elle encore, cette année, l'objet de nouvelles contestations? Il faut l'attribuer, sans doute, aux malheurs des temps, qui fomentaient sans cesse, dans la société, des dissensions et des disputes, et ne permettaient pas de les terminer. D'ailleurs, on sera peu surpris des instances réitérées des Consuls, pour réunir à leur juridiction les paroisses qui en avaient été démembrées : si l'on réfléchit, on verra que le peuple des campagnes, devant concourir avec celui de la ville, aux travaux des fortifications, aux rondes, aux gardes de jour et de nuit, ainsi qu'à toutes les redevances dues par les Vassaux à leur Seigneur, les charges publiques, au moyen de cette réunion, devaient être bien allégies pour les habitans d'Agen. Au reste, indépendamment de toute raison locale, les villes en

général, avaient alors un motif pressant d'étendre le rayon de leur territoire. Le grand nombre des *Bastides*, qui s'étaient élevées de toutes parts, nuisaient à la population urbaine. Elle abandonnait journellement les villes, pour se retirer en foule dans ces nouveaux établissemens, la plupart situés en des lieux reculés et déserts, où elle espérait se trouver à l'abri du passage des troupes et des événemens, que l'état habituel de guerre, où l'on vivait à cette époque, faisait beaucoup redouter. Ces *Bastides*, que les Sénéchaux s'arrogeaient presque toujours le droit de construire et de protéger, s'étaient en effet très-multipliées. Beaucoup ont disparu par diverses causes; quelques-unes se sont conservées. Villeneuve et Castillonnès furent d'abord de simples *Bastides*, et plusieurs petites villes de l'Agenais, n'eurent pas d'autre origine. Nous observerons que la multiplication de ces places de refuge, dont le nom se conserve dans ceux de Sauvetat, de Sauveterre, de Lagarde, etc., assez commun dans le pays, donna lieu à des priviléges de circonstance, qui devinrent abusifs dans la suite. Le nombre des foires rurales, plus préjudiciable à l'agriculture, qu'avantageux au commerce, suffit pour le prouver. Nous

voyons aujourd'hui dans le département plusieurs communes, d'une médiocre importance, avoir néanmoins sur leur territoire, 10, 12, 17, même 18 foires par an. Combien n'est-il pas à désirer que ce nombre soit restreint! Ces foires ne sont pour le peuple des campagnes, que des espèces de fêtes, où il trouve l'occasion de se livrer à des dépenses, souvent gratuites, et plus souvent onéreuses, en ce qu'elles détournent nos paysans de leurs travaux. Au surplus, un vœu général s'étant élevé dans la Province contre l'existence des *Bastides*, les Capitouls de Toulouse portèrent à cet égard leurs doléances au pied du trône, dans le cours de l'année suivante, et des lettres-patentes furent adressées aux Sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, d'Agen, de Périgueux et de Cahors, par lesquelles il leur est défendu de construire, à l'avenir, aucune *Bastide*, sans l'intervention de l'autorité royale.

1344.

Comme Edouard se disposait ostensiblement à rompre la trêve, Philippe crut devoir, à son

tour, prendre les mesures de précaution, que la conduite de son rival lui rendait nécessaires.

En conséquence, il défendit à toute la noblesse de sortir du royaume, et fit partir son fils aîné, Jean, Duc de Normandie, pour aller visiter les Provinces sous sa domination, dont il lui donna le commandement, avec recommandation expresse, touchant celles *de Languedoc*. En effet, après avoir parcouru la France, ce Prince vint à Agen. Les Consuls, ne perdant jamais de vue leur affaire avec du Fossat, portèrent leurs plaintes contre ce Seigneur. Jean examine d'abord ce procès; mais le trouvant trop compliqué, il le renvoya devant son père, et défendit, en attendant, toutes voies de fait aux parties. Pendant son séjour à Agen, le Duc de Normandie fit compter, à Me Adam Boucher, l'un des Clercs du Roi, et le sien, pour services rendus à l'un et à l'autre, la somme de 78 livres Parisis, à prendre sur la recette de l'Agenais, et celle de 500 livres à Agout de Baux, qui l'avait suivi avec 50 gendarmes. Il renouvela aussi la défense d'élever, à l'avenir, d'autres *Bastides* ou châteaux forts, et fit payer aux Cordeliers d'Agen, une dette contractée par son père. Le Roi de France, débiteur des

Cordeliers d'Agen! Cela peut surprendre, et demande une explication.

Philippe de Valois, pour augmenter les fortifications de cette ville, qui n'ont jamais été fort redoutables, avait entrepris, vers 1338, d'y bâtir une citadelle. Le local où se trouve aujourd'hui la caserne, où nous avons vu successivement les Carmes déchaussés, puis une manufacture de toiles peintes, était alors occupé par les Cordeliers : cet emplacement ayant été jugé, par Philippe, convenable à la construction proposée; il expulsa les Moines, et faute de fonds, sans doute, ne les paya point. Ceux-ci réclamèrent, ne furent pas d'abord écoutés, mais ne se rebutèrent pas, et représentèrent au Duc de Normandie le droit qu'ils avaient à un dédommagement. Leur demande était juste, et ce Prince, qui méritait déjà le titre de *Bon*, que l'Histoire lui donna dans la suite, fit payer aux Moines, par Balbeti, trésorier de Philippe, la somme de 5,000 livres tournois, qui leur étaient dues, sur le rapport des experts : le marc d'argent était encore, à cette époque, à 4 livres 10 sous. Les Cordeliers, ainsi satisfaits, s'établirent alors dans un autre quartier d'Agen, près la Porte Saint-Georges, où ils ont resté

jusqu'à la révolution. L'ordonnance du Prince à ce sujet, est datée de Cahors, le 27 septembre, et les hostilités avaient recommencé entre la France et l'Angleterre.

1345.

Pierre de Cazacone, Juge d'Agenais, est envoyé à Carcassonne, pour y *négocier un subside*. Sur ces entrefaites, le Comte de Derby, général Anglais, descend sur les côtes de Gascogne. Il s'empare de Bergerac, malgré la vigoureuse résistance du Comte de l'Ile-Jourdain, assisté d'Aymeric de Duras, du Comte de Périgord, etc. Combat où le Sire de Duras est tué. Aiguillon tombe au pouvoir des Anglais par la trahison du Gouverneur, qui va au-devant d'eux, et leur présente les clefs de la place, mais, qui pour prix de sa perfidie, fut pendu, quelques jours après, à Toulouse. La prise de Montpezat suivit de près, ainsi que celles de Tonneins, de Castelmoron, de Damazan, du Port-Sainte-Marie. Pierre de Bourbon reçoit l'ordre de venir en Agenais, pour s'opposer aux succès rapides du Comte de Derby. Il donne rendez-vous, à Agen, à toutes les troupes

disponibles. Nouvelle négociation à Carcassonne, pour obtenir un subside, dont jamais on n'avait eu tant de besoin, mais qui échoue comme la première. Le Duc de Bourbon, à défaut d'argent, enleve et fait porter à Agen l'artillerie royale de Carcassonne, qui devait être alors peu formidable, et ordonne à la noblesse du Languedoc de venir servir en Guienne. Malgré toutes ces mesures, les progrès des Anglais ne s'arrêtent point; ils prennent le poste important de La Réole. Les Comtes d'Armagnac et de l'Ile les empêchent néanmoins de s'emparer de Villeréal, *Villam regiam*, et de Castillonnès.

1340.

Le Duc de Bourbon, qui résidait toujours à Agen, ne néglige aucune des ressources dont il pouvait disposer pour la défense du pays. Il convoque dans cette ville, le 2 avril, la noblesse et les communes de la Sénéchaussée de Beaucaire. Enfin, le 5 de ce mois, Jean, Duc de Normandie, arrive avec une armée qu'on a fait monter à 100,000 hommes, et que de calculs plus modérés réduisent à 60 et quelques mille combattans. Cette armée, composée

de Français, de Languedociens, de Gascons, de Genois, de Lombards, forme aussitôt le siége d'Aiguillon, petite place, mais importante par sa situation au confluent de la Garonne et du Lot, et d'ailleurs bien fortifiée. L'attaque, fut d'abord très-vive, elle étonna les assiégés, mais ne les découragea point. On donnait jusqu'à quatre assauts par jour, chaque fois avec des troupes fraîches. La défense ne fut pas moins vigoureuse. La place, bien qu'assaillie par des forces si supérieures, battue par toutes les machines usitées alors, sans doute aussi par l'artillerie de *Carcassonne*, ne fut entamée dans aucune partie de son enceinte, et un mois après le commencement du siége, elle était aussi intacte que le premier jour. Alors, le Prince, qui perdait beaucoup de monde par tant d'assauts infructueux, changea son plan d'attaque, et tenta d'aborder la ville du côté de la Garonne. Il ne fut pas plus heureux. Un pont, qu'il fait construire jusqu'à quatre fois sur ce fleuve, est toujours rompu par les assiégés, les machines sont incendiées à plusieurs reprises, les travaux comblés, et les assiégeans toujours repoussés avec perte sur tous les points.

Tant de courage et d'opiniâtreté, de la part de la garnison, ayant fait perdre au Prince tout espoir de se rendre maître d'Aiguillon de vive force, il résolut de le prendre au moins par famine, et en forma le blocus. On vit alors ce que peut, quelquefois, un seul homme. Celui qui fit une si héroïque résistance, avec une poignée de soldats, derrière quelques mauvaises murailles, était le brave Mauny, l'un des plus grands Capitaines de son temps, et qui, dans cette occasion, mit le comble à sa gloire. Enfin, le Duc de Normandie, bien qu'il eût juré de ne lever le siége qu'après avoir pris la ville, fut cependant obligé de se retirer, pour secourir son père, qui venait de perdre la fatale bataille de Créci. Cet événement désastreux ouvrait aux Anglais l'accès de la capitale du royaume; ils pénétraient dans le cœur de la France, comment balancer un seul instant! Ainsi, le Prince qui avait perdu, devant Aiguillon, une bonne partie de son armée, fut forcé d'abandonner cette place à la fin d'août, après cinq mois d'un siége très-meurtrier. Dans le nombre des grands personnages qui périrent à ce siége mémorable, on distingue Philippe, fils unique d'Eudes, Duc de Bourgogne, qui, franchissant à cheval un

fossé, tomba, et bientôt mourut de sa chute. Ce Prince ne laissa qu'un fils en bas âge; et cet enfant périt lui-même bientot après : en lui finit la première branche royale de Bourgogne. Avant de quitter la Guienne, avec son armée délabrée, le Duc de Normandie laissa pour commander en Agenais, Jean, Comte d'Armagnac; puis il partit pour retourner en France, déguisé en *pélerin*, si l'on en croit le Continuateur de Nangis : ce qui, pourtant, n'est guère probable.

Le Duc de Derbi profite de la retraite du Prince, pour reprendre toutes les places de la Guienne qu'il avait perdues, et s'avance jusqu'à Poitiers, qu'il ne dépassa point.

Au milieu de la guerre générale, les Consuls d'Agen ne perdirent pas de vue la guerre particulière, qu'ils faisaient au Seigneur de Madaillan. Ils renouvellèrent leurs plaintes auprès du Duc de Normandie, avant son départ; mais, ce Prince, de la bonté duquel ils abusaient, était alors occupé d'affaires bien plus sérieuses.

1347.

Le Comte d'Armagnac revient à Agen. Il y permet aux habitans d'Alby de relever les murailles de leur ville : il y accorde aussi des lettres de rémission à *Noble Bernard de Grossoles Damoiseau*, qui avait pris le parti des Anglais, et participé à quelque révolte en Périgord. (Voy. dans le Père Anselme, Hist. Gén. des Gr. Off. de la couronne, tome IX, page 384, la généalogie de cette maison.) La prise de Calais, par Edouard, oblige le Comte d'Armagnac de se rendre à l'armée du Roi. Aimé de Chabrillant lui succède, comme Lieutenant de Guillaume de Flavacourt, Archevêque d'Auch. Trève entre la France et l'Angleterre, qui devait durer jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante : le Seigneur de Cocumont est nommé par le Roi, pour la faire exécuter ; prorogée jusqu'en 1350, elle fut assez mal observée.

1348.

Les Comtes de Foix et de l'Ile-Jourdain sont nommés Lieutenans de Roi dans l'Agenais. Le

premier était à la *Bastide d'Aiguillon*, le 26 juin, soit que les Anglais eussent évacué cette place, soit, ce qui est plus probable, qu'il y fût autorisé par la prorogation de la trève : on croit qu'il y mourut de la peste, ou plutôt d'une maladie épidémique, qu'on nommait ainsi, et qui ravageait alors la France et l'Europe.

1349.

Pendant les derniers troubles de la Province, Amanieu du Fossat, l'éternel antagoniste des Consuls d'Agen, s'étant déclaré du parti des Anglais, encourut la disgrace du Roi qui confisqua ses domaines. Les Consuls saisirent cette occasion et obtinrent d'être réintégrés dans la juridiction, qui leur avait été soustraite par du Fossat, alors devenu *félon*, ennemi de l'état, etc. Cette affaire, qui paraissait ainsi totalement abandonnée, l'était cependant si peu, qu'on la vit se renouveler, dans la suite, avec la même fureur de part et d'autre, et qu'elle durait encore au commencement de la révolution, qui enfin y mit bon ordre, en supprimant tous les droits féodaux.

1350.

Mort de Philippe de Valois. Jean son fils, Duc de Normandie, lui succède.

1351.

Charles, Roi de Navarre, commande dans la Province. Il fait le siége du château de Montréal, près d'Agen. Ce château, aujourd'hui détruit, était situé dans l'une des Paroisses en litige, et du Fossat peut-être s'y était retranché. On ignore l'issue de ce siége. Le Roi de Navarre était, le 30 août, à Agen, d'où il donna l'ordre au Sénéchal de Querci de presser la réparation des fortifications de Moissac, menacé par les Anglais. La discipline ecclésiastique s'étant fort relâchée, Pierre de Jugie, Archevêque de Narbonne, assemble un Concile à Béziers pour y remédier : il avait été Prieur à Sainte-Livrade.

1352.

Le Roi Jean envoie le Sire de Craon commander en Agenais. Pierre de Rovingha, Seigneur

de Moncaut, *écuyer-banneret*, *fait sa montre* devant lui, pour la garde de ses terres. A l'expiration de la trève, qui avait été souvent prolongée, les Anglais qui, pendant sa durée, avaient trouvé le moyen de s'emparer de beaucoup de châteaux forts aux environs de Toulouse, manifestaient des desseins hostiles sur cette ville; mais les précautions que l'on prit à cet égard, suffirent pour les éloigner, et la ville eut la liberté de rétablir ses murailles qu'elle avait entrepris de relever. Charles d'Espagne, Connétable de France, convoquait dans le même temps, à Moissac, tous *les nobles et non nobles* des Sénéchaussées voisines, pour secourir Agen, dont les Anglais allaient faire le siége; il est probable, que si ce siége eut lieu, ils ne réussirent pas à s'emparer de la ville, puisque Aimery de Rochechouart, Sire de Mortemart, *Capitaine souverain* pour le *Roi*, *ès-parties de la Langue d'oc*, retint, aux gages de ce Prince, Pierre-Raymond de Rabastens, Seigneur de Campagnac, Sénéchal d'Agenais et de Gascogne, avec cent hommes d'armes et cent sergens à cheval de sa suite, pour la garde de la ville d'Agen. Il se peut que le siége n'eut pas lieu, et que les ennemis s'en laissèrent im-

poser par cette force armée : nous n'avons à cet égard aucune donnée. *

1383.

Nouvelle trève avec l'Angleterre. Les deux nations étaient si fatiguées, que leurs Rois seuls, acharnés l'un contre l'autre, étaient obligés de les laisser quelquefois reposer, pour reprendre des forces et recommencer les hostilités avec une nouvelle fureur. Quoiqu'il en soit, cette trève fut aussi mal observée que la précédente. Jean, Comte d'Armagnac, commet Roger de Durfort, *Sire de Faouillet*, à la garde de l'Albigeois. Ce Seigneur vint à Tournon, en Agenais, et y retient, le 3 octobre, Gaillard de Lamothe, Chevalier, avec 19 hommes d'armes à cheval, 8 sergens aussi à cheval, et 12 hommes

* On lit dans l'Histoire Générale de Languedoc, tom. 4, pag. 278, que les Anglais l'avaient entrepris. Dans cette hypothèse, il se peut qu'il n'y eut seulement que des préparatifs d'attaque, peut-être aussi quelques petits combats livrés sous les murs d'Agen; et que les Anglais, forcés d'en lever le siége à l'approche du Connétable, allèrent pour pénétrer, à force armée, dans la Sénéchaussée de Toulouse, après avoir repris la ville de Saint-Antonin. Ces événemens autorisent à penser, je crois, que le Connétable, s'étant retiré d'Agen, Aimery de Rochechouart, n'envoya Pierre-Raymond de Rabastens, avec un détachement de ses troupes, que pour garder la ville, et la mettre désormais à l'abri d'un coup de main, ce qui toujours est d'usage à la guerre. (*Note de l'éditeur.*)

à pied de sa compagnie, aux gages du Roi, *durant la présente guerre de Gascogne.*

C'est environ vers ce temps que Labenaisie, dans son Histoire manuscrite, nous dit sérieusement, que Pierre de Cussac, savant Carme Agenais, fit imprimer 60 sermons, etc. Imprimer, bon Dieu! au milieu du XIVe siècle!

1354.

Le comte d'Armagnac fait le siége de Boville, *Bovis villa*, écrit par corruption Beauville, et dont le Seigneur tenait le parti des Anglais. Bien que la place fût assez forte par sa situation, Arnaud et Pons de Boville, qui la défendaient avec leurs fils et leurs neveux, demandèrent à capituler. Le sieur d'Apremont, Seigneur de Roquecorn, *Rupecornu*, remit ce château sous l'obéissance du Roi. Ensuite, le Comte d'Armagnac s'empara, le 18 mai, du château de *Frestopodium*, Frespech sans doute, et revint à Agen. Rude mêlée devant le château de Madaillan, on ne sait pourquoi; mais le Comte d'Armagnac crut devoir dédommager, à la suite de ce combat, Jean de Cussac, Chevalier Lombard, des pertes qu'il avait éprouvées de la part des Gascons. Il lui donna la forte somme, pour

le temps, de 376 écus d'or. Tout cela se passait durant la trêve. *

1355.

On parle de paix; mais l'espoir qu'on avait à cet égard, bien que fortifié, parla médiation du Pape, s'évanouit bientôt. On lève de nouveaux subsides et de nouveaux soldats. Le Prince de Galles, dit le Prince Noir, à cause de la couleur de ses armes, fait une descente dans la Province, à la tête d'une armée nombreuse, et s'avance jusqu'à Narbonne, dont il incendie les faubourgs. Froissard soupçonne le Comte d'Armagnac d'être d'intelligence avec le Prince, et pense qu'il pouvait l'arrêter avec les troupes qu'il commandait; mais cet historien, ne réfléchit pas que le Comte était campé à Agen, et qu'il fût trompé par le Prince : ce dernier en effet prit la route de Gascogne pour pénétrer en Languedoc.

* Jean II, Roi de France, et surnommé *le Bon*, de ce que peut être à la prière d'Urbain V. Il prit ou fit prendre la *Croix* aux Seigneurs de sa cour : quoiqu'il en soit, Jean II unit Agen à son domaine par lettres royales du mois de décembre 1354. *Dictam villam Aginnensem*, y est il dit, *de nostrâ auctoritate regiâ, certâ scientiâ, ac plenitudine regiæ potestatis, et de speciali gratiâ, ad domanium regium et coronam Franciæ, retinemus, agregamus, ponimus, etc.* (Note de l'éditeur.)

1356.

Bataille de Poitiers, où une poignée d'Anglais et de Gascons, battirent complétement l'armée la plus nombreuse, la plus brillante que la France eût vue depuis long-temps, et firent de plus le Roi prisonnier. A cette nouvelle, un nuage de deuil s'étend sur la partie de l'Agenais qui obéit encore à ce malheureux Prince. La consternation est dans tout le Royaume. Les Etats de Languedoc sont convoqués; l'Agenais et le Périgord, dont les Anglais sont les maîtres, n'y envoient pas leurs Députés; d'ailleurs, les chemins n'étaient pas libres. Ces Etats firent cependant quelques réglemens devenus nécessaires, pour maintenir l'ordre dans ce temps de crise. L'un d'eux avait pour objet les monnaies royales qu'on fabriquait à Toulouse, à Agen, à Montpellier, à Figeac, etc. Un autre fixe les contributions à lever dans les Provinces du Languedoc. L'Agenais n'y fut pas compris. *

* Guillaume Ferriol et Bernard de Rovinha, sont nommés par le Roi d'Angleterre, et pour *le pays d'Agenais*, conservateurs de la trève conclue entre les Anglais et les Français. (Rech. hist. sur la Ville et les anciennes Baronnies de Tonneins, pag. 42, par L. F. Lagarde. (*Note de l'éditeur.*)

1357.

Le Comte d'Armagnac quitte la Province avec ses troupes, et se rend au siége de Saint-Jean-d'Angely. Pierre-Raymond de Rabastens, Sénéchal d'Agenais, commande en son absence, avec le Sénéchal de Beaucaire, dans le petit nombre de villes et de communes rurales, dont ils n'ont pas encore été chassés.

1358.—1359.

Les Etats de Languedoc s'assemblent à Montpellier. Cette fois, moins comprimés par la crainte, les Nobles y assistent avec une partie des Députés de l'Agenais. On y arrête que la gabelle, ou l'impôt sur le sel, sera levé, pendant un certain nombre d'années, dans les Provinces du ressort. Aimery, Sire de La Rochefoucaut, est nommé pour visiter l'Agenais, à 300 *écus d'or de gages par mois*. Il était Capitaine de cent hommes d'armes. *

* Bien que le Gouvernement du Languedoc éprouve, en 1358, quelque diminution de territoire, l'Agenais y reste cependant toujours compris; il continue aussi d'envoyer des Sénéchaux au Conseil privé de Jean, Comte de Poitiers, ce qui se trouve confirmé dans quelques lettres de ce jeune Prince. Louis Balbet, Juge-

1360.

Paix conclue à Brétigny, entre la France et l'Angleterre L'Agenais, totalement détaché, par ce traité, de la France, est cédé en toute souveraineté au Roi d'Angleterre. On peut observer que si l'un de ces Monarques perdit une portion de son Royaume par cette cession forcée, l'autre n'en profita guère par la répugnance que manifesta toujours le Peuple à se soumettre à un joug étranger.

1361.

Cette année marque dans l'histoire de l'Agenais

Mage d'Agenais, est nommé l'un des réformateurs de la Sénéchaussée de Carcassonne, *avec quatre chevaux ou montures* : dans ce temps de guerre et d'insurrection, on n'allait, je pense, en carrosse que le moins possible.

Les Etats-Généraux s'assemblent à Montpellier, pour faire contribuer les Sénéchaussées qui relevaient du Languedoc, au paiement de six cents florins d'or, rançon que Jean, pour sa délivrance, avait promise au *Prince Noir*. On ignore la part qu'alors prenait l'Agenais à cette espèce d'impôt de guerre, juste pourtant s'il en fût jamais, à l'occasion d'un Roi, aussi brave que bon, grièvement blessé au visage et fait prisonnier avec un de ses fils ; bien que, d'ailleurs, en temporisant, il eût pris à Poitiers, sans l'être lui-même, toute l'armée Anglaise *par famine*; moyen de vaincre, toujours plus certain, que les chances d'un combat douteux.

Le Comte de Poitiers fait choix de Pierre-Raymond de Rabastens, Chevalier Banneret, et déjà Sénéchal d'Agenais, pour la garde et la visite de ce pays. (*Note de l'éditeur.*)

par l'irruption des Compagnies de soldats armés, qui, devenus inutiles pendant la paix, ravageaient les campagnes, où ils commettaient toutes sortes de délits et même de crimes. *Filii Belial guerratores de variis nationibus*, *non habentes titulum*, dit le Continuateur de Nangis.

Le Roi de France nomme le Maréchal de Boucicaut*, pour remettre, en son nom, les pays cédés par le traité de Brétigny, que Jean Chandos, Vicomte de Saint-Sauveur, reçut au nom du Roi d'Angleterre. Il est à remarquer, dit du Vergier**, cité par le Président Hénault, qu'Edouard III ne fut mis en possession de la Guienne, que sous la réserve faite par les Commissaires Français, que le Roi de France resterait en possession de la *souveraineté*, *du ressort et des sujets*, *sans que les Commissaires d'Edouard s'y opposassent*. Cette

* Ce Maréchal de Boucicaut était peut-être J. Ier, le Maingre ou le Meingre, premier aussi de ce nom, assez connu dans l'histoire du temps, nommé souvent Jean le Meingre dit Boucicaut; et quelquefois encore tout simplement Boucicaut, de *Bouciquaut* peut-être, mot Roman, et qui signifie *Mercenaire*.

(*Note de l'éditeur.*)

** Abr. chron., pag. 303, éd. in-8°.

clause paraît, il faut l'avouer, si singulière, qu'on ne l'admet qu'avec répugnance, sur l'allégation d'un seul historien. On se demande ce que devenait alors la cession *en toute souveraineté ?* Si les choses se passèrent de la sorte, il faut conclure que, par rapport à la Guienne, elles restèrent dans le même état qu'avant le traité de Brétigny ; et cependant, le roi d'Angleterre donne le Duché de Guienne à son fils aîné, et l'investit, dans cette Province, de tous les droits régaliens.

1364.

L'Evêque d'Agen, Raymond de Salg, nouvellement élu, fait au Prince de Galles et Duc de Guienne, hommage dans l'Eglise de Moissac pour la moitié de la justice d'Agen, la monnaie et les autres droits féodaux ; le Prince, à son tour, jure sur l'Evangile, de le défendre lui et son Eglise, et le retient pour *son Conseiller.* Pierre, Evêque d'Oloron, François, Abbé de Moissac, et plusieurs autres Seigneurs et Clercs, disent les manuscrits, assistèrent à cette cérémonie.

L'Evêque d'Agen demeure ensuite quelques jours avec le Prince à Moissac, et l'accompagne

à Agen, où l'un et l'autre firent leur entrée solennelle le 26 septembre : elle fut magnifique, selon nos historiens. Le Prélat était à cheval, précédé d'un corps d'Arbaletiers, de Jacques d'Andelles, de Jean Lemoine, Sénéchal d'Agenais, et de plusieurs autres Chevaliers Anglais. Il avait à sa droite le Prince Noir, et à sa gauche, l'Evêque de Florence destiné à la nonciature de Guienne. Une suite brillante et nombreuse de Comtes, de Barons, de Chevaliers Anglais et Français, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, fermaient la marche. Ce cortége superbe étant arrivé à la grande porte de l'Eglise Collégiale de Saint-Caprais, l'Evêque mit pied à terre, pour être revêtu, selon l'usage, par les mains du Prieur de cette Eglise, de ses habits pontificaux. Il s'assit ensuite, sur une chaise ornée de belles draperies, et fut porté jusqu'à l'entrée de la Cathédrale sur les épaules des Barons de Clermont-Dessus, de Laroque-Timbaut, de Montpezat et de Fumel, premiers vassaux du siége, et obligés *à ce devoir*. Jusque-là, tous les honneurs de la journée étaient pour l'Evêque; mais, après avoir été introduit processionnellement dans la Cathédrale avec les reliques, etc., et qu'il y eut célébré la messe,

il suivit à son tour le Prince Noir, au couvent des Dominicains, où ce Prince avait fait préparer un festin magnifique. Ils y furent accompagnés par les Prélats, les Nobles, le Clergé, les Consuls, et une partie du Peuple tant de la Ville que du Diocèse, qui, plusieurs jours auparavant, avaient été invités à cette solennité. Le repas fut splendide et royal; Edouard le fit servir portes ouvertes, afin que tout le monde eût la liberté de le voir. Il avait fait tous les frais de l'entrée de l'Evêque, la plus brillante de celles qu'on eût vues jusqu'alors. Enfin, il voulut compléter la fête, en revêtant le Prélat de ses propres habits *d'écarlate fourrés de menus vairs*. En effet, ajoute ici l'auteur de cette espèce de procès-verbal (que je copie presque mot à mot), c'était l'usage alors des Princes qui donnaient des festins royaux, de faire des livrées et largesses de vêtemens précieux, aux personnes les plus distinguées qui y avaient assisté. On remarquera que cet usage se conserve encore à la Cour de Constantinople, lors de la réception des Ambassadeurs. *

* Edouard, *Prince de Galles*, dit aussi le *Prince Noir*, et prenant encore dans son aveugle manie de *Souveraineté*, le titre de *Prince d'Aquitaine* (Princeps Aquitaniæ); Edouard, dis-je,

L'année précédente, Edouard, Roi d'Angleterre, avait donné des Lettres-Patentes, sur l'affaire de du Fossat avec les Consuls d'Agen. Nous ne connaissons point la teneur de ces Lettres; mais il est à peu près certain qu'elles étaient favorables au Baron de Madaillan, qui, comme on l'a vu, avait presque toujours tenu le parti des Anglais.

1367.

Le Prince de Galles donna cette année à l'Evêque d'Agen, une nouvelle preuve de son affection. La Princesse de Galles donna le jour à un *beau fils*, dit Froissart, *qui fut baptisé dans les Saints Fonts de l'Eglise de Saint-Andrieu, en la Cité de Bordeaux, où le baptisa l'Archevêque du lieu* (Elie de Salignac), *et le tint sur les Fonts l'Evêque d'Agen et le Roi de Maillorque*, dont j'ayme qui n'en avait que le titre; *et eut nom celui enfant Richard.*

Labénaisie observe que Raymond de Salg

adresse aux Agenais des *lettres* en leur faveur, datées de Périgueux, 9 juillet 1364; *lettres* relatives à certaines donations, coutumes, priviléges, usages, franchises et libertés, accordés à la Ville d'Agen et à ses Consuls. (*Note du rédacteur.*)

15

est le premier de nos Evêques envoyé par les Papes à l'Evêché d'Agen, comme il conste, ajoute-t-il, de l'acte de son entrée, où il est nommé Administrateur perpétuel de cette Eglise, délégué par le Saint-Siége. Je n'entends pas trop, remarque à ce sujet le savant Argenton, ce que Labénaisie a voulu nous apprendre par cette observation; s'il a voulu dire que Raymond est le premier Evêque d'Agen nommé par les Papes, il se trompe certainement. S'il a voulu nous faire entendre que les Papes envoyaient leurs Délégués dans les Diocèses pour les gouverner, il se trompe encore, et d'autant plus singulièrement, que je suis étonné qu'il n'ait pas compris qu'en style de la Cour de Rome, c'était donner l'Evêché d'Agen en commande, ce qui, selon la discipline dès-lors établie, ne pouvait se faire autrement, puisque ce Prélat était Patriarche d'Antioche, en titre. Lorsque les Croisés conquirent la Terre-Sainte, ils établirent des Patriarches et des Evêques Latins, dans toutes leurs conquêtes, bien que les Grecs continuassent d'élire, pour ces Eglises, des Patriarches et des Evêques schismatiques. Cet usage subsistait après les Croisades, et même encore après que les Latins eurent été chassés d'Orient. On continua toujours

de donner des successeurs à ceux qui étaient décédés, même après qu'on eut perdu l'espérance de reconquérir ce pays. C'est de là que sont venus les Evêques *in partibus infidelium*. Les Evêques Latins nommés à ces Eglises, ne pouvant pas y résider, se retiraient dans leur Patrie, ou bien en Cour de Rome. Les Papes leur donnaient des bénéfices simples, et même des Evêchés, pour les faire subsister avec décence. Ainsi, dit M. de Fleury, le même qui était Patriarche d'Alexandrie et Archevêque de Bourges, avait le Patriarchat en titre et l'Archevêché en commande. C'est encore de cette manière que Raymond était Patriarche d'Antioche et Evêque d'Agen, ou pour parler le langage de son acte d'entrée, *Administrateur perpétuel de cette Eglise*, dont il n'était que commendataire. Le Père Bertier, pag. 315 du tom. XIII de l'Eglise Gallicane, parlant de Humbert, Dauphin de Viennois, Patriarche d'Alexandrie, dit qu'il fut pourvu en 1354 de l'Archevêché de Reims, dont ce Prince ne prit jamais que le titre *d'Administrateur perpétuel*, bien qu'il y exerçât toute la juridiction temporelle et spirituelle; mais parce qu'il ne l'avait qu'en commande, et que tel était l'usage constant du XIVe siècle, que le premier titre d'ordi-

nation subsistait toujours, surtout quand il s'agissait d'un siége éminent, lorsque les autres siéges ne donnaient que la qualité *d'Administrateur perpétuel.* En rapportant ce passage des écrits d'Argenton, j'ai voulu donner une idée de sa manière de raisonner, en l'opposant à celle de Labénaisie, et à son peu d'instruction, dans une question, qui cependant lui devait être familière.

1368.

Les chefs des compagnies continuent leurs brigandages. Amanieu d'Artigues, l'un d'eux, s'empare de Montaulieu et de Pomerols en Languedoc; le Duc d'Anjou l'emploie dans la guerre de Provence. Charles V cherche l'occasion de rompre le honteux traité de Brétigny. Il y réussit, en favorisant le mécontentement des Seigneurs de l'Agenais et de la Gascogne. Edouard, Prince de Galles, veut établir un Fouage ou Subside, par chaque feu, pour se dédommager des frais d'une expédition en Espagne; il exaspère contre lui l'esprit du Peuple excité par les Seigneurs auxquels la vie hostile était nécessaire. On porte de toutes parts des plaintes au Roi de France. Le Prince n'y fait d'abord aucune atten-

tion apparente ; mais bientôt la plupart des Seigneurs, une partie du Quercy et des pays voisins secouent le joug des Anglais. L'Agenais et le Condomois deviennent encore le théâtre de la guerre.

1369.

Amanieu d'Artigues et Bernard de Penne, Capitaines des compagnies, et bien dignes de l'être, sont exécutés à Toulouse, pour avoir formé le projet de tuer le duc d'Anjou, ou de livrer aux Anglais le Sénéchal d'Agenais, qui lui était encore fidèle. Les Anglais arrêtèrent Jean de Caponel *, avec Jean Palat, juge criminel de Toulouse, qui délégués par leur Sénéchal, allaient à Bordeaux sommer le prince de Galles de comparaître au Tribunal des Pairs de France. Ce fut le signal des hostilités. Pendant son séjour à Toulouse, le

* Cet envoyé, mieux connu sous le nom de *Chaponval*, fut retenu prisonnier non loin d'Agen, comme il s'en retournait, après avoir rempli sa mission.

Le duc d'Anjou fait un voyage en Agenais; il engage divers Seigneurs et Communes de ce pays à se joindre aux mécontens des villes de Guienne, pour les soustraire à l'obéissance du prince de Galles, qui sur-imposait de taxes cette Province.

On doit ajouter aussi que, Lieutenant-Général de son frère Charles V, le duc d'Anjou confirma cette année, au nom du Roi, les coutumes d'Agen : il est à présumer que l'original de ces coutumes, avec le sceau de ce Prince, peut encore se trouver aux archives de notre Hôtel-de-Ville. (*Note de l'édit.*)

duc d'Anjou accorde plusieurs priviléges aux habitans de Condom, qui, depuis environ six mois, avaient quitté le parti de l'Angleterre pour se ranger sous les bannières du Roi de France.

1370. — 1371.

Le duc d'Anjou accorde à Pierre-Raymond de Rabastens, son Sénéchal, qui avait été fait prisonnier près d'Aiguillon, 2,000 fr. d'or, pour acquitter sa rançon : il mit aussi cette année une bonne garnison dans Agen, dont les Anglais s'étaient emparés de nouveau, et qu'il avait repris. Il mit également des troupes à Tonneins, à Aiguillon, à Port-Sainte-Marie; rentrées dans le parti Français, ces villes en arborèrent les couleurs. Pierre-Raymond de Rabastens est nommé Commandant militaire à Agen. *

1372.

La guerre se rallume, de toutes parts, en

* Au mois de juin de cette année, les habitans de Puymirol obtiennent aussi des priviléges, par lesquels ils jouiraient, à l'avenir, des Fiefs et autres droits nobles qu'ils possédaient depuis trente ans; comme aussi de ceux qu'ils pourraient acquérir, pendant l'espace de dix ans, dans le duché d'Aquitaine; pourvu, cependant, qu'il n'y eût plus de forteresse sur ces Fiefs, ni d'ar-

Agenais. Le Duc d'Anjou défend à la Noblesse de sortir de la Province, où l'on avait, dit-il, besoin de son secours. Ce Prince va d'Agen à Villeneuve, dont il augmente la garnison commandée par Olivier de Mauny, son Chambellan. A la fin d'août, il revient à Agen, d'où il va faire le siége de Penne. Bientôt après, vers la mi-septembre, forcé de sortir de l'Agenais, il lève ce siége pour aller vers le nord du Royaume, où sa présence était réclamée : à son retour, il reparaît devant Penne, et s'empare de cette place.

1373. — 1374.

Le Duc de Lancastre ayant fait une descente à Calais, et menaçant de pénétrer au cœur de la France, le duc d'Anjou est encore obligé d'abandonner l'Agenais. En passant à Villeneuve,

rière-Fiefs qui pussent en relever. On vit ainsi déchoir l'importance féodale de cette ville, quand le Prince eut réglé ses priviléges; et bientôt elle n'en eut plus aucune, par la réunion du Duché de Guienne à la Couronne : mais on peut juger de celle qu'obtint autrefois cette place forte, par la redevance annuelle que toute la banlieue de sa juridiction s'obligeait de payer à ses Souverains; elle ne se montait qu'à *soixante-dix francs environ*, de notre monnaie, si l'on en croit un vieux parchemin de la Maison de Ville de Puymirol, qui dit, *cent Moutons d'Or*.

(*Note de l'éditeur.*)

le 8 août, il donne au jeune Comte d'Armagnac, le Château, la Ville et la Baronnie de Tournon. Ce Seigneur avait succédé à son père dans tous ses domaines, et fut ensuite nommé Capitaine-Général en Languedoc.

Le duc d'Anjou revient l'année après dans la Province et marche sur Agen, avec une armée de 15,000 hommes, dans laquelle servait Bertrand Duguesclin. * La Réole, Penne-sur-Lot, reprises sans doute pendant l'absence du Duc d'Anjou; Condom, Fleurance, etc., se rendent sans coup férir. Divers Gentilshommes de l'Agenais, et plusieurs Communes, s'étaient réunis à l'Armée Française; entre autres, le Sire de Fimarcon, Jéhan de Durfort, Gaston de Laparade, le Sire de Montpezat, Pierre de Moncaut, Hugues Renot, Capitani de Cuzorn, maître Gaubert de Caravelle, Grimond de Birac, Bertrand du Fossat, les Bourgeois de Marmande, *las Gens de Mounflanqui*; et cette armée mit aussi le siége devant Tonneins, qui ne fit aucune résistance.

* Un certificat du Connétable Bertrand Duguesclin, donné à Agen, le 10 août 1374, nous apprend, en effet, qu'il servait lui-même alors sous les ordres du Duc d'Anjou, avec Olivier de Mauny, son cousin, Chevalier Breton à la tête de cent hommes d'armes. (*Note de l'éditeur.*)

1375.

Trève entre la France et l'Angleterre, conclue à Bruges. Après tant de siéges, tant de batailles, il fallait bien respirer.

1376.

Mort du célèbre Prince Noir, le 17 juillet de cette année. L'histoire le représente comme un Prince accompli, bien qu'on ait à lui reprocher quelques traits de cruauté, et surtout le massacre de Limoges, pendant lequel toutefois il signala son humanité, en arrêtant le carnage. Charles V honora sa mémoire par un service funèbre à N. D. de Paris. Il est inhumé dans l'Eglise Métropolitaine de Cantorbéry, où l'on voit son mausolée, décrit au tom. 11 de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, pag. 223.

1377.—1378.

Edouard III, Roi d'Angleterre, ne survécut pas à son fils une année révolue; il meurt le 21 juin. Richard II, son petit-fils, dit Richard de

Bordeaux, lui succède à l'âge de onze ans. La minorité de ce Prince ayant occasioné quelques troubles, le Duc d'Anjou s'empara de Bergerac-de-Sainte-Foi, de Duras et *d'environ trois cents villes, bourgs ou villages en Agenais ou en Périgord*, dans moins de trois mois. Thomas Fulletin, Sénéchal de Guienne pour le Roi d'Angleterre, est fait prisonnier dans un combat, ainsi que Gaillard de Durfort et quelques autres.

1380.

Charles V meurt le 16 septembre; Charles VI, âgé seulement de douze ans, lui succède.

1381.

Le Duc d'Anjou rappelé à la Cour, laisse le Gouvernement de Languedoc au Duc de Berry. Le Comte de Foix qui s'était flatté d'être préféré, suscite des troubles dans la Province, à la suite desquels Pierre Guittard, Sénéchal d'Agenais, informe contre l'Abbé, les Consuls et les habitans de la Grasse près de Carcassonne.

Le pont sur Garonne devant Agen est renversé. Contrat passé entre les Consuls et Jean de

Léglise, architecte, pour le reconstruire, moyennant la somme de 10,000 écus d'or. Ce pont devait être relevé, aux termes du contrat dont nous possédons une copie, dans l'endroit où tout le fleuve passait; il est constant qu'il y avait alors une île, et que la Garonne se divisait en deux ou plusieurs bras devant la ville d'Agen, ce qu'au reste grand nombre d'actes avait déjà prouvé. *

* On voit, en parcourant ce contrat, que le débordement des eaux a toujours été défavorable à nos ponts sur Garonne : « Commensat de peyra (y est-il dit), sur le fluvi de Garona, à que » mantas veses à en reg tems, es estat fache tengut, passant sur » lo dich fluvi, de la una parté à l'otra; lequal pont, per la força » de las inondations de las aygas del dich fleuvi de Garona, no » es pogut longament demorar passant; vis es estat *trauquat*, » *rot et destruch*. » Effet qui tient à plusieurs causes, aujourd'hui sans doute écartées, en changeant le pont de place, et par une construction mieux adaptée au cours du fleuve, faite de plus avec des matériaux de choix; comme en donnant aussi plus de solidité aux arches, par l'empâtement des culées et des piles qui les soutiennent.

C'était sous l'épiscopat de *Bertrand* Ier *de Béceyras*, évêque d'Agen : alors, *Richard* Ier, *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, etc., etc., permit à nos Consuls de bâtir notre premier pont sur Garonne. Cette charte curieuse est datée de 1189, première année du règne de *Richard*. Le projet de ce pont avait, au reste, été déjà discuté, approuvé même sous *Henri* II : son fils le confirma. Mais cette dépense excédait beaucoup les forces de la commune : souvent, il est vrai, les plus beaux projets échouent faute d'argent. On en vint aux dons volontaires. *Bernard Tichender*, natif de *Cahors* et habitant de *Moissac*, entreprit et n'acheva pas ce grand œuvre. Le pont devait être de pierre; puis, on se contenta d'un pont de bois, sur piliers, en maçonnerie. Vers le commencement du 14e siècle, une grande inondation survint. Le bois fut emporté; on répara le pont, suivant le premier système; la violence des eaux ruina ce travail. Le bois manqua long-temps pour le reprendre. Enfin, sous l'épiscopat d'*Amanieu de Fargis*, notre pont fut, tant bien que mal, de nouveau rétabli en bois, et

1382. –1383.

Les *Tuchins* * ou rebelles paraissent en Agenais et y commettent de grands ravages. C'étaient les mêmes bandits que nous avons signalés sous le nom de *Compagnies*, composés de paysans et de soldats, associés sous divers chefs qui parcouraient et désolaient souvent avec impunité la Province. Ces tristes fruits de la misère du temps achevaient de priver le peuple du bénéfice de la paix, et l'entraînait joujours vers l'état de guerre. Cependant le duc de Berri, pour réprimer ces brigands, envoie Enguerand d'Euclin, Sénéchal de Carcassonne, et lui donne pour adjoint Simon de Cramaud, évêque d'Agen!

1385.–1386.

Les Anglais font des courses jusqu'aux portes de Toulouse. Le duc de Berri nomme à la viguerie de cette ville, Herve de Minion, et le

bientôt renversé. Plus tard, *Joan de la Gleyza* entreprit de le reconstruire, toujours en bois, sur trois piliers de pierre. La maçonnerie seulement de *Joan de Lagleyza* se voyait encore, il n'y a pas long-temps, sur le bord et dans le lit du fleuve. La Garonne, dit *Labrunie*, débordait autrefois plus souvent qu'aujourd'hui. Toujours est-il vrai que l'inondation de 1770 est la plus forte que nous ayons eue. (*Note de l'édit.*)

* Par analogie, on doit supposer, peut-être, que ces vagabonds s'appelèrent d'abord *tue-chiens*. (*Note de l'édit.*)

retire de l'Agenais, où il servait avec quarante lances. Le comte d'Armagnac était allé *au pays de France*, où Charles VI rassemblait des troupes. Depuis le départ de ce Prince, le Languedoc et l'Agenais sont dans un état voisin de l'abandon. Le Comte de Pardiac, commandant par intérim, pense plus à ses intérêts qu'à ceux du pays, qui s'*apathise* par le conseil de l'Evêque, des Consuls et du Sire de Bajamont. C'était une espèce de paix ou de trève que les peuples faisaient entre eux, afin d'avoir, pendant un certain temps, la liberté de commercer sur les frontières, de transporter les denrées, etc., que *la paix de Dieu*, mal observée, ne protégeait pas suffisamment. Dans le trouble où se trouvait alors le Royaume, chacun devait penser et pourvoir à son salut.

1390.

Cependant, cet état de choses loin de s'améliorer, empirait toujours. Le Duc de Berry l'aggravait encore par sa tyrannie et ses extravagances. Charles VI vient en Agenais. Les habitans, charmés de ses manières affables, lui donnent partout les plus grandes marques d'attachement et de fidé-

lité. De retour à Paris, il ôte au Duc de Berry le Gouvernement du Languedoc et de la Guienne, encore alors réunis. Il nomme des Commissaires réformateurs, pour faire sortir les *Gendarmes* des forteresses qu'ils occupaient, comme l'avait promis le Comte d'Armagnac.

1393.

Ce n'était pas seulement les *coquins*, *libertins* et autres brigands Anglais ou Français, qui désolaient l'Agenais. Les Seigneurs, commis pour les défendre, se faisaient encore la guerre entre eux. Les Comtes de Pardiac et de Barbazan se harcelèrent mutuellement pendant le cours de cette année, ravageant ainsi le pays où ils devaient, en qualité de Commandans, rétablir le bon ordre et ramener la paix. Charles VI éprouve aussi cette année le premier accès bien caractérisé de l'aliénation mentale, dont il fut affecté le reste de sa vie, laquelle offrit néanmoins des intervalles parfois lucides.

1394.

Le Roi écrit au Sire de Torchi, Sénéchal de

Toulouse, son Chambellan, d'imposer la somme de 16,000 francs sur les Sénéchaussées d'Agenais, de Rouergue et de Quercy, pour retirer le château de *Castelcuiller* en Agenais, des mains de Bertrand, bâtard d'Armagnac, qui s'en était emparé. Les Sénéchaussées de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne, furent comprises sur le rôle de cette contribution ; nul doute, en effet, que ce château, dont les ruines subsistent encore, non loin d'Agen, sur un roc assez escarpé, ne fût alors une forteresse bien militairement située. *

1395.—1397.

Trève de vingt-six ans entre la France et l'Angleterre. L'une de ses principales conditions fut le rachat de Cherbourg et de Brest, occupés par les Anglais. Castelcuiller est enfin délivré des *Compagnies*. Les Anglais, malgré la trève, continuent leurs hostilités en Agenais, qui *s'apathise* de nouveau.

* Il paraît néanmoins que les seuls peuples de la Sénéchaussée de Toulouse, consentirent à donner 16 sols par fr., pour la délivrance de cette place, et que le Maréchal de Sanserre, Commandant en Languedoc, eut l'importante mission de la faire évacuer, cette année, moyennant une certaine somme, qu'il s'engagea de payer, aux *bandits* qui l'occupaient.

(*Voy. hist. géné. du Languedoc.*)

Nous voici parvenus à une époque si négligée par les historiens, si couverte de ténèbres, que nous sommes dans l'impossibilité de fixer d'une manière un peu certaine, l'étendue qu'occupait alors ce pays d'Agenais, et que nous ignorons même le Gouvernement auquel il devait appartenir. Jusqu'à ce que nous puissions être mieux instruits, s'il est possible, nous chercherons à nous rapprocher des savans auteurs de l'histoire générale de Languedoc, lorsqu'ils pourront nous offrir quelques secours. En attendant, nous pensons ne rien hasarder, en regardant ce malheureux pays, comme une proie tour à tour dévolue et dévorée par le parti qui se trouvait le plus fort, jusqu'à ce qu'il devînt aussi le plus faible; c'est-à-dire, qu'il était alternativement Anglais, Français, ou bien *apathisé*, selon les circonstances. Quant au ressort et au gouvernement, dont il était censé dépendre, nous croyons volontiers qu'il devait être compté dans le ressort de Toulouse et le Gouvernement de Languedoc, ainsi que le Quercy, depuis qu'ils avaient été donnés en dot à Jeanne, femme de Raymond VI, Comte de Toulouse, par Richard, Roi d'Angleterre.

1398.—1399.

Charles VI, au milieu de ce conflit d'événemens si tumultueux, que leur cause à la fois et leur résultat nous échappent, accorde des lettres de sauve-garde à Imbert, récemment élu à l'Evêché d'Agen. On peut juger par là de l'état de ce Diocèse. *

1410.—1411.

Le Duc de Bourgogne se rend maître du Gouvernement pendant la maladie du Roi. Les choses n'en vont pas mieux. Le Comte d'Armagnac embrasse la faction du Duc d'Orléans, son gendre, et fils de celui que le Duc de Bourgogne avait fait assassiner; il donne son nom à cette faction, qui ne se trouvant pas assez forte, appelle les Anglais à son secours. Cependant Imbert, Evêque d'Agen,

* Le Roi ordonne encore un subside pour la conquête du Comté de Foix et de la Vicomté de Nébouzan. Le Connétable apprend que plusieurs Capitaines Anglais lèvent des contributions dans la Sénéchaussée d'Agenais; qu'ils sont même liés avec le Captal de Buch, pour s'opposer au projet du Roi; aussitôt il ordonne au Sénéchal de rompre ces perfides intelligences.

En 1400, Jean de Ferriol, Seigneur de Tonneins-Dessous. L. F. Lagarde, pag. 44. Voy. cet auteur, pour tout ce qui concerne les deux *Tonneins* : il est classique. (*Note de l'éditeur.*)

reçoit, en 1410, l'hommage et le serment de fidélité que Géoffroi, Seigneur de Monbalen et de Fouguerolles, lui fit, à genoux, les mains jointes, la tête nue, *sans capuce ni cuculle*; les chapeaux de feutre alors n'étaient pas sans doute encore inventés, ou leur usage n'était pas fort répandu.

1412.

Jean le Maingre, dit Boucicaut, est envoyé en Guienne, pour s'opposer aux progrès des Anglais. Ceux-ci avaient assemblé un corps d'armée à Bordeaux, avac le dessein de porter la guerre au cœur du Royaume. L'autorité de ce Maréchal s'étendait jusqu'en Agenais.

1415.

Les brigands désolent plus que jamais la Province et y commettent, disent les manuscrits du temps, *des exécrations plus fortes que celles des Anglais*. Le Roi ordonne aux Sénéchaux de Toulouse et d'Agen, de convoquer la Noblesse pour combattre et détruire ces brigands. On lève à cette occasion un subside en *Langue-d'oil*, c'est-à-dire, dans le pays au-delà de la Loire. Jean de

Duras est nommé Trésorier à Carcassonne, pour répartir le produit de ce subside dans la Langue-d'oil. Harfleur, attaqué par les Anglais, capitule et se rend. Les Français perdent la bataille d'Azincourt. Le Royaume est inondé d'ennemis de toute espèce.

1416.

Les Anglais s'emparent de La Réole. Le Vicomte de Lomagne est envoyé en Languedoc et en Agenais.

1417.

Laroque-Timbaut, *Rupes Theobaldi*, livré par trahison à l'Anglais Bernard Serran, est bientôt repris, dit l'historien Darnalt, par les Agenais et les gens du pays, qui pendent le traître. *

1418.

Prayssas se rend à Pons de Castillon, qui avait

* Au mois d'avril 1417, Jean d'Armagnac, Vicomte de Lomagne, assiége La Réole et reprend cette ville sur les Anglais; comme il bloque aussi le Château de la place, ceux-ci marchent au secours pour en faire lever le siége; aussitôt le Vicomte, dans le but de corrompre la garnison par des offres avantageuses, emprunte à cet effet divers bijoux au Sire d'Albret, par un acte daté de Nérac, le 15 juin de cette année. On ignore pourtant quel fut le résultat de ses tentatives : peut-être fut-il obligé d'ajourner ses desseins, pour aller secourir la Normandie, où le Roi d'Angleterre avait projeté lui-même une descente qu'il fit deux mois après.
(*Note de l'éditeur.*)

déclaré la guerre à Amanieu, Sire de Montpezat. Celui-ci ne tarda pas à rentrer dans la place ; et, poursuivant ses succès, s'empare de Monbran* près d'Agen, et de Sainte-Livrade, qui obéissaient à Pons de Castillon. Sainte-Livrade et son château tombèrent, deux ans après, au pouvoir des Anglais, qui s'y introduisirent par la porte du Bourg : le Sire de Montpezat les reprit aussitôt, nuitamment et par escalade, aidé des habitans d'Agen. Dolmayrac, Frégimont - Quitimont, subirent le même sort et sans résistance.

1420.

Meilhan, *Mediolanum*, pris pour les Anglais par Pons de Castillon qui guerroyait, à leur solde, en Agenais. Frespech est enlevé, de vive force, par les Français, et Pons de Castillon sur le point d'y être fait prisonnier. Après avoir passé le Lot, cet aventurier s'était dirigé sur la Sauvetat-du-Drot ;

* Ce Château, dit Montluc dans ses Commentaires, pag. 178, tom. 2, édit. ori. de Millanges, in-8°, était aux Evêques d'Agen. Des Mss., récens, il est vrai, font remonter cette possession à 1235 ; c'est-à-dire, entre les Episcopats de Raoul de Peyrines et d'Arnaud IV de Galard. Au reste, bien que flanqué d'une tour au Midi et d'une plus grande au N.-Est, tombée en 1749, ce Château n'a peut-être jamais été bien fort, bien qu'on ait pourtant aussi vu, dans les temps de trouble et de fanatisme, qui se sont écoulés jadis, maint Evêque, d'un esprit guerrier, quitter parfois le bâton pastoral, pour ceindre l'épée, défendre avec courage des places, des *châteaux-forts*, et commander aussi des armées. (*Note de l'éditeur.*)

mais vivement poursuivi par le Seigneur de Lustrac, avec des forces supérieures, il s'était réfugié au château de Frespech, d'où il réussit à s'évader avant la prise de la place.

Charles, Dauphin de France depuis Charles VII, vient en Languedoc, et permet aux Capitouls de Toulouse de posséder des Seigneuries sans payer aucun droit, et seulement sous la charge de l'hommage : Lafaille, Annales de Toulouse, date les Lettres-Patentes données à ce sujet, du mois de Mars de l'année précédente, et ne mentionne d'autre faveur accordée aux Capitouls en 1420, que le don fait à chacun de ces magistrats par le Dauphin, d'une *Mule* richement enharnachée. Quoiqu'il en soit, telle fut l'origine de la noblesse des Capitouls de Toulouse. *

1421.—1422.

Le Dauphin nomme Arnaud-Guillaume de Barbazan, Sénéchal d'Agenais et de Gascogne, Lieutenant-Général de ces deux Provinces.

Mort de Charles VI le 20 octobre. Sa fille Ca-

* Jean de Ferriol, Chevalier, Seigneur de Tonneins, se soumet au Roi d'Angleterre, par acte fait au Château de Rouen, le 16 janvier 1721. L. F. Lagarde, p. 44. (*Note de l'éditeur.*)

therine avait épousé Henri V, Roi d'Angleterre, appelé par son beau-père à la Couronne de France : il mourut à la vérité le 31 août de cette année *; mais son fils, ayant pour tuteur le Duc de Bedfort, ne régnait pas moins sur les trois quarts de la Monarchie, dont l'autre quart était déchiré par de turbulentes factions. Charles VII, en montant sur le Trône, avait donc à conquérir son Royaume. On sait comment il y réussit; et, s'il mérita dans l'histoire le titre de victorieux, il le dut en partie à la valeur de ses Généraux, et au secours, presque miraculeux, d'une jeune Servante d'Auberge. **

* Les Anglais disent que ce fut du *poison*, d'autres du *mal de St.-Fiacre*; et Voltaire, d'une *fistule*, dont on l'eût guéri, en des temps plus éclairés. Monstrelet assure que ce fut du *feu sacré*, qui lui brûla le *fondement* : « Ce qui doit apprendre aux étran« gers à ne s'asseoir pas au trône sacré de nos Rois, ose ajouter » Mézerai, tom. 6, pag. 67 : » Remarques, d'ailleurs, aussi peu dignes des lumières de la médecine, que de la majesté de l'histoire. (*Note de l'éditeur.*)

** Mézerai dit que le Sire d'Orval de la maison d'Albret, et le Vicomte de Narbonne, prennent quelques petites villes en Guienne, vers 1422; mais, que d'un autre côté, ils perdent Bazas, dont le Sénéchal était *d'épée*, et qui l'an passé, étant assiégé par les Anglais, avait promis de se rendre, *à ceux qui s'y trouveraient les plus forts, dans trois mois de là* : capitulation fière et bizarre ! peut-être même, sans exemple, dans notre histoire; si ce n'est pourtant devant Tartas, en 1442, où l'on en fit une à peu près semblable, et qui se trouve aussi rapportée dans Mézerai. (*Note de l'éditeur.*)

1424.

Duras pris d'assaut par les Anglais, sous les ordres de Lancelot de Labarte. Le Château ou la toúr de Laduguie, entre Tournon et Fumel, subit le même sort. Le Captal de Buch, Beauchamp, Sénéchal de Bordeaux, et quelques autres Seigneurs du parti des Anglais, assiégent Marmande, rebâtie par Alphonse, Comte de Poitiers. Cette fois, dit Darnald, les assiégeans ne purent *rien y faire*. En effet, les Anglais, obligés d'en lever le siége au bout de cinq à six jours, marchent sur le Mas-d'Agenais, et le prennent.

1425.

Charles VII nomme le Comte de Foix Gouverneur du Languedoc, *pour courir à l'encontre des Anglais et des autres ennemis.* Il retient Amanieu, Seigneur de Montpezat et de Madaillan, Sénéchal d'Agenais, ainsi que trois Chevaliers bacheliers, Raymond-Bernard de Montpezat, Jean de Durfort, et Bernard de Meymont, avec soixante hommes d'armes et trente de *trait.* *

* Des arbalétriers sans doute. (*Note de l'éditeur.*)

1426.

Le Seigneur de Caumont, au service des Anglais, marche à la tête de deux cent cinquante hommes, pour surprendre le Seigneur de Lustrac; celui-ci se met en embuscade, avec quatorze Gendarmes seulement et vingt-cinq Arbalétriers; Caumont blessé, pris et mené au château, y meurt bientôt après : son corps est inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Penne.

1427.

Le Comte de Foix soumet quelques villes de l'Albigeois à l'obéissance du Roi. Il ordonne de *courir sus* aux brigands, et promet des récompenses à ceux qui livreraient leurs chefs.*

Charles VII adresse des lettres d'honneur à Imbert de Saint-Laurent, sur sa fidélité et les outrages qu'il avait reçus des Anglais. Ceux-ci avaient eu la cruauté d'attacher à la queue d'un cheval, le Grand-Archidiacre de son Eglise.

* Moyen supérieur à couper les vivres aux troupes ; mais seulement autorisé, contre un chef rebelle ou traître à la Patrie.
(*Note de l'éditeur.*)

Marmande tombe par trahison entre les mains de ces insulaires ; mais elle est reprise ensuite par les Seigneurs d'Albret et de Montpezat.

1428.

Villeton, pris et brûlé par les Anglais, qui s'étaient emparés de Marmande; Montaigu, Comte de Salisbury leur chef, blessé. Tombe-Bouc ou *Tombe-Bœuf* acheté par le pays d'Agenais, pour la somme de 800 fr. Les Consuls d'Agen et de Villeneuve ayant pris possession de ce Château, qui était aux Anglais, le démolissent. Le Duc d'Anjou donne le Château, la Baronnie et la Ville de Tournon, à Jean, Comte d'Armagnac. Le Château appartenait à l'Evêque d'Agen, qui l'a perdu depuis cette époque, ainsi que celui de Bourlens, qu'il possédait dans le voisinage. La même année, André de Ribes, dit le Bâtard d'Armagnac, qui ravageait les campagnes à la tête des routiers, fut pris par Rodrigue, autre chef des mêmes brigands. Ribes, que celui-ci remet entre les mains du Roi, est exécuté à Toulouse.

1430.

L'Agenais, ainsi que la Gascogne, continuent

d'être exposés aux courses des Routiers et des Anglais qui se ménagent des intelligences avec la plupart des Seigneurs du pays. On peut voir, dans l'ouvrage de Darnald, quelques détails sur les petites guerres dont la Province était alors le théâtre. Nous ignorons quels pouvaient être les manuscrits dans lesquels ce barbare écrivain a pris tous les événemens qu'il rapporte, et que probablement il n'a point imaginés. Les Anglais prirent, dit-il, cette année, la ville d'Aiguillon, qu'ils pillèrent. Ne pouvant se rendre maîtres du Château, ajoute-t-il, ils l'abandonnèrent, et emmenèrent tous les prisonniers qu'ils avaient faits. Affreux débordement de la Garonne.

1432.

Le Baron de Frespech, du parti des Anglais, croyant surprendre Bajamont, est surpris lui-même par les gens du Seigneur de Montpezat, Sénéchal d'Agenais : s'étant mis en embuscade, ils attaquèrent à l'improviste la troupe du Baron, comme elle arrivait devant le Château, et la taillèrent en pièces. Le Seigneur de Montpezat se rendit ensuite à Agen, où ayant pris des renforts pour assiéger Lafox, occupé par Naudonet

de Lustrac et le Sire de Boville, il y fut repoussé. Lustrac et Boville s'emparèrent alors de Castelcuiller par escalade et par trahison, puis du Fort de Sauveterre d'Agen, et de Montségur près de Fumel.

Cependant le désordre s'est tellement accru aux environs d'Agen, qu'on y cherche le moyen de se racheter du pillage des Anglais par des contributions volontaires. Le Sénéchal et l'Evêque rassemblent les principaux habitans de la ville le 21 juin, dans l'Eglise Cathédrale; il y est résolu d'imposer un subside de six deniers sur chaque tonneau de vin vendu dans les cabarets, pendant deux ans. On ne dit pas l'effet que produisit ce subside; il est probable que les Anglais reçurent volontiers cette espèce de tribut; et que tant qu'ils furent les plus forts, ils ne cessèrent de piller. Pouvaient-on raisonnablement attendre, à cette époque, un autre résultat d'une pareille mesure!

1434.

Le Château de Lusignan est pris par Raymond de Montpezat; il s'empara, disent les manuscrits, du Bourg, de l'Eglise et de la *Tour*. Par la *Tour*

d'un lieu, on entendait alors le Château qui lui servait de défense.

1435.

Montpezat, après s'être emparé de Lusignan, prend Castelmoron-sur-Lot, et le démolit.

La Garonne surmonte ses bords, s'élève beaucoup plus haut qu'en 1430, et cause des dommages incalculables. D'après les écrits contemporains, c'est le plus grand débordement de cette rivière, dont on ait conservé le souvenir. Labrunie le croyait beaucoup plus considérable que celui de 1770.

1437.

Nouvelles courses des Routiers ou Roturiers. Le Château de Clermont-Dessous tombe en leur pouvoir. On lève une contribution pour le racheter.

1439.

La ville du Port-Sainte-Marie prise par les Seigneurs de Caumont et de Tonneins ; ce dernier est surnommé le *Baron Anglais* ; ils s'emparent,

disent les manuscrits de Labrunie, *de cette ville et de toutes les forteresses qui étaient dedans.* Veut-il parler des nombreuses Tours, dont nous avons encore vu les restes, sur la pente du côteau qui domine cette ville et qui défendaient ses murailles? Quoiqu'il en soit, le Port-Sainte-Marie est repris, bientôt après, par le Comte d'Astarac, qui vint camper ensuite à la Salève, près d'Agen, avec ses troupes et celles du Marquis de Fimarcon. Agen menacé par des forces si supérieures, ne parla point de se rendre, mais fut pris par escalade, à une heure après minuit. Ayant aussitôt assemblé les principaux habitans à la Maison Commune, le Comte d'Astarac se fait reconnaître pour Lieutenant du Sénéchal, et reçoit leur serment en cette qualité. La même année, on vit arriver à Agen, un partisan Espagnol, nommé Rodrigue, avec quatre mille hommes. Il s'empare de Fumel, de Lauzun, de Laparade, de la Sauvetat-du-Drot, de Faoullet, de Tonneins, etc.

Les Seigneurs de Boville, de Lusignan et le Juge ordinaire d'Agen, ayant complotté de ruiner et de perdre cette ville, et de s'en saisir par le moyen des embûches et intelligences, l'entreprise découverte il y eut, dit toujours

Darnald, *à cette occasion bon nombre de morts, de blessés et de pendus.*

A cette époque désastreuse, tout était bouleversé en France, et peut-être plus encore en Agenais. Au milieu de tous les événemens, dont il vient d'être le théâtre, les Anglais débarquent à Bordeaux au nombre de quinze mille hommes. Ils prennent le Mas, Lavardac, Francescas, le Nom-Dieu et Lamontjoie. D'autres troupes, sous les ordres du Captal de Buch, se saisissent de Goudourville, où ils furent aussitôt assiégés par les habitans d'Auvillars qui le prirent, et s'emparèrent ensuite de Clermont-Soubiran par escalade. Tout était en armes dans ce malheureux pays.

1440.—1441.

D'un autre côté, le Seigneur de Montpezat reprit Montségur sur Rodrigue. Les *libertins*, commandés par le Seigneur de la Roche-Pardin, et qui faisaient la guerre pour leur propre compte, se rendirent maîtres du lieu et du Château de Caumont. La ville de Clairac, surprise par Montpezat, fut emportée par escalade pendant la nuit et à la faveur *des brouées*, sorte de brouillards épais qui lui facilitèrent les abords de la place

assaillie, au moment où les sentinelles descendaient les murailles, pour être relevées à leurs postes, ce qui peut-être n'arriverait pas aujourd'hui. On dit aussi que le Sire de Montpezat dut la réussite de cet heureux *coup de main*, au bruit qu'une servante, gagnée à son parti, faisait en blutant ou tamisant de la farine, et chantant de toute sa force. Celle-ci ne rend pas à l'Etat d'aussi grands services que Jeanne d'Arc, mais elle dérobe à la garde l'approche des ennemis, et concourt pour le Roi Charles à la prise de Clairac.

L'art de l'Imprimerie, en caractères mobiles, fut, vers ce temps, découvert en Allemagne, mais ne fut connu et pratiqué que dans le siècle suivant en Agenais. *

* Je possède, parmi les documens historiques de ces époques, une espèce d'Almanach pour l'année 1552 : il est de Claude Fabri, *astrophile et médecin* ! natif de Pralz en Argonne. Cet opuscule de huit pages environ, fut imprimé à Agen, par *Arnauld Villotte*, qui demeurait alors auprès de Saint-Hilaire. On ne douterait guère, je crois, que cet Imprimeur, exhumé pour ainsi dire, d'un oubli presque tri-séculaire, ne fût le doyen avéré des Typographes Agenais, si, un petit in-8°, connu sous le titre de *XI Canti del Bandello*, n'avait aussi été imprimé à Agen par Reboul, Rebol ou Reboglio, en 1545; ce qui donne à celui-ci une priorité de sept ans environ sur le premier. Peut-être, au reste, en trouverait-on de plus anciens encore, dans la poussière de la bibliothèque publique de notre ville, et même ailleurs : de pareilles recherches donneraient bien quelque illustration de plus à la Typographie Agenaise, si elles étaient suivies d'un bon résultat. (*Note de l'éditeur.*)

1442.

Charles VII vient à Agen *, après avoir pris Tartas, dont les Anglais s'étaient emparés. Il fut ensuite assiéger La Réole, qui capitula. Ses affaires avaient changé de face, depuis que Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, avait fait lever le siége d'Orléans et sacrer ce Prince à Reims.

1443.

Le Parlement de Toulouse est pour la troisième fois rétabli en permanence, pour juger souverainement les affaires de la Province jusqu'à la Dordogne, ce qui prouve que l'Agenais était de son ressort. Il tint sa première séance le 7 avril de l'année suivante. Une Cour des Aides Souveraine, *au fait des tailles et autres subsides*, fut instituée en même temps et avec le même ressort:

* Là, disent quelques historiens, Marmande lui vint remettre ses clefs, à la première sommation, tandis que le Vicomte de Lomagne prenait les Châteaux de Meillan, de Tonneins et de Mauvesin. Pour La Réole, on l'emporta d'assaut, au troisième jour, et ceux qui s'étaient sauvés au Château, ne purent avoir d'autre composition, que d'en sortir, *le bâton blanc* à la main. Voy. Mézeray, Hist. de Fr., tom. 6, pag. 191.

(*Note de l'éditeur.*)

elle était composée de trois membres; l'Archevêque de Toulouse qui la présidait, y siégait, selon Lafaille, sans porter aucune marque de sa Prélature, en robe rouge avec des paremens de velours bleu, et un bonnet aussi d'écarlate. Les deux autres membres avaient le même costume.

1444.

Nouveaux désordres occasionés par les *Compagnies*, qui reprennent La Réole.

1445.

Le Roi s'abandonne à son amour pour Agnès Sorel, appelée par ses contemporains *Madame de Beauté*, et se repose sur ses Généraux du soin de reconquérir son Royaume, en quoi il fut bien secondé par la disposition de ses sujets. Création des Compagnies d'Ordonnance; origine des Troupes réglées.

1447.

Pothon de Xaintrailles, après avoir contribué à rétablir, par sa vaillance, Charles VII sur le Trône de ses ancêtres, en est récompensé par le Roi,

qui lui donne la jouissance de quelques terres. Il est probable que le beau Château de Xaintrailles date de cette époque. On a dit que ce héros avait été inhumé à Nérac. (Voy. la not. sur cette ville par M. de Villeneuve)

1448.

Les Anglais rompent la trève. C'est, dit le Président Hénault, le terme que la Providence avait marqué à nos disgraces. Dès ce moment, Charles, soit quelquefois par lui-même, plus souvent par ses Généraux, reprend successivement toutes les places qu'il avait perdues en Guienne, ou en Normandie, dont la bataille de Formigni acheva de le rendre maître en 1450. Cette dernière Province était possédée par l'Angleterre, depuis 1066, ou près de quatre siècles.

1451.—1452.

Les Comtes de Dunois, de Penthièvre, de Foix et d'Armagnac, reprennent la Guienne et Bordeaux. Création du Parlement de cette ville. L'Agenais, compris dans le ressort de ce nouveau Parlement, commence à compter dans le Gou-

vernement de Guienne. Les lettres-patentes qui confirment cet établissement, sont datées de Chinon, le 12 juin 1462. Bordeaux se révolte et reçoit les Anglais débarqués en Médoc, attirés par le Seigneur de Lesparre, et commandés par Talbot. *

1453.

Bordeaux retombe au pouvoir des Français. Talbot est défait et tué avec son fils, à la bataille de Castillon en Périgord, le 17 juillet de cette année. Le maréchal Boussa (Jean de Brosse-Sainte-Sévère), le vicomte de Limoges, et Dammartin, qui servaient sous ses ordres, commandaient l'armée française. Ils eurent la gloire de triompher d'un général que les Anglais nommaient leur Achille. Vieilli dans les combats et pénétré de l'esprit militaire de ce siècle, Talbot disait sans façon, que, si *Dieu était homme d'armes, il serait pillard.* Il portait d'ailleurs sur son épée les mots suivans : *Sum Talboti pro occidere inimicos meos*; d'où l'on peut inférer,

* Par l'acte public de vente, en date du 27 septembre 1452, Pothon, sire de Xaintrailles, est investi de la baronnie de Tonneins. (Voy. pour les détails de cette investiture, p. 45 et 46 des *Recherches historiques*, etc., par L. F. Lagarde.)
(*Note de l'édit.*)

que s'il était brave soldat, il n'était pas à beaucoup près aussi élégant latiniste.

Charles VII accorde une amnistie générale dans la Province : il n'en excepte que Duras, et quelques autres nobles qui suivirent les Anglais enfin chassés de presque toute la France, hormis de Calais.

1454. — 1455.

Les Consuls d'Agen, je ne sais sur quels motifs, ayant fait brûler vifs deux clercs en habits ecclésiastiques, l'évêque, Jean de Borgia, irrité contre eux, se plaint hautement de cette entreprise du bras séculier. On ignore comment se termina cette affaire. *

1461.—1462.

Charles VII mourut le 22 juillet 1461. On n'est pas d'accord sur le caractère de ce Prince. Cependant, si l'on peut s'en rapporter à ce qu'il disait au sujet de la vérité, qu'il cherchait vainement autour de lui, et qu'il croyait morte, *sans*

* Le comte de Clermont, les maréchaux de Loheac et de Xaintrailles entrent en Armagnac, assiégent Lectoure; le comte d'Armagnac et sa sœur Isabelle s'évadent et vont se réfugier en Aragon. Lectoure se rend. (*Note de l'édit.*)

avoir trouvé de confesseur ; on peut croire que par ces mots, il se peint tel qu'il doit paraître aux yeux des historiens : avec assez d'esprit et de bonnes intentions, ce Prince ne pouvait néanmoins rien par lui-même.*

1465.

Maladie épidémique à Agen, qui força les Cours de Justice et les Chapitres de se retirer temporairement à Villeneuve-sur-Lot.

* Jean Pothon de *Sainterelle* (ou *Xaintrailles*), fait Maréchal de France en 1454, Sénéchal de Limousin, Gouverneur du Château Trompette à Bordeaux, destitué par Louis XI en 1451, mourut deux mois après. C'était l'un des plus fidèles amis de Charles VII. En 1830, on recueillit, par hasard, à Nérac, le monument qui couvrait le tombeau de ce brave Chevalier : sera-t-il placé au musée de Toulouse, comme l'annonce M. Dumège, *Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France*, *tom.* 1er, *p.* 176? Acte de Vandalisme! à l'égard de Nérac, et du vieux Château de Xaintrailles, où naquit *Pothon*.

Pothon lègue, par son testament du 11 août 1460, les Seigneuries de Tonneins et deGrateloup, à Catherine Brachet de Vendosme, sa femme, etc., etc. Voy. L. F. Lagarde, p. 53.

Louis XI, à la mort de Charles VII, rétablit en 1462, le Parlement de Bordeaux, supprimé depuis dix ans environ : il qualifie cette assemblée de *Curia nostra Parlamenti in civitate Burdigalensi* : il ordonne que la Sénéchaussée d'Agenais ait son dernier recours, *ultimum refugium*, en ce Parlement; avec cette clause (pour tant qu'il nous plaira.) *Quandiù nostræ placuerit volontati*. Chopin, traité du Domaine, liv. 2, tit. 15, n° 7.

(*Note de l'éditeur.*)

1469.

Louis XI venait de donner la Guienne à son frère Charles, jusque-là Duc de Berri ou de Normandie. Quelques auteurs, que M. de Verneilh a suivi dans son Histoire d'Aquitaine, tom. II, pag. 279, ont prétendu que Louis avait distrait du Duché de Guienne la plupart des pays dont il était précédemment composé, et que le nouveau Duc ne possédait que les Sénéchaussées de Bordeaux, de Bazas et des Landes. Je ne doute pas que Louis n'ait réduit, autant qu'il lui a été possible, l'apanage de Charles; tel était son caractère; mais, je puis assurer cependant, que l'Agenais faisait partie de cet apanage. J'ai, pour garant du fait, la confirmation des priviléges de la ville d'Agen. L'original de cet acte de Souveraineté m'a été communiqué. La lettre initiale de ce vieux parchemin est chargée d'une peinture qui représente le duc Charles sur une sorte de Trône, et recevant des mains d'un Consul, la tête nue et à genoux, les statuts de la ville. On observe que le Consul est peint en habit vert, et le chaperon noir sur l'épaule gauche, ce qui déroge au costume que ces magis-

trats avaient conservé jusqu'à la révolution. Cette robe, mi-partie de rouge et de noir, semblait tirer son origine du règne de Charles VI. Au surplus, nous avons encore la preuve de la dépendance où se trouvait alors l'Agenais, du Duc de Guienne, dans la recherche faite par son ordre, des droits et prérogatives dont jouissaient les Evêques d'Agen. Ces informations, faites peut-être à l'instigation des Consuls, portaient principalement sur l'exercice de la Justice et le Privilége de battre Monnaie. On ignore quelle en fut l'issue, et les raisons qu'allégua Pierre Bérard, alors Evêque d'Agen depuis deux ans, pour se maintenir en possession. Il est probable qu'il n'y réussit qu'en partie, et qu'il ne sortit pas totalement victorieux de cette épreuve, puisqu'en effet, presque dépouillé de ces véritables prérogatives par les Consuls d'Agen, ce Prélat semble avoir pris dès-lors le titre imaginaire de, *Comte* comme une compensation gratuite de ce qu'il avait perdu de solide et de réel. Ce titre, purement honorifique, auquel personne ne paraît s'être opposé, devint, pour les successeurs de cet Evêque, une qualification qu'ils conservèrent jusqu'aux jours de la révolution, sans savoir quelle idée au vrai ils devaient ou pouvaient y

attacher. Cette question, au reste, fait l'objet d'une dissertation comprise dans les manuscrits d'Argenton, qui m'ont été transmis par Labrunie, jadis curieuse peut-être, mais aujourd'hui trop oiseuse pour nous occuper. Le premier acte, où Pierre Bérard se donna le titre de *Comte*, est dans la nomination qu'il fit, le 22 mars de cette année, à la Cure de Redouloux, petite Paroisse auprès d'Agen.

1470.

L'éternel procès entre le Seigneur de Madaillan et les Consuls d'Agen, eut l'air de se terminer, cette année, par une transaction qui devait régler à jamais les prétentions réciproques des parties. Cependant, nous avons vu cette affaire se renouveler de nos jours entre le Duc d'Aiguillon, Seigneur de Madaillan et de Montpezat, et les mêmes Magistrats. La révolution seule a définitivement prononcé sur cette discussion animée, commencée par l'usurpation soutenue les armes à la main, et tombée dans celle de la chicane. *

* On ignore comment a pu disparaître l'original de cette mémorable transaction, dont il existe encore beaucoup de copies imprimées, et qui, depuis long-temps, ne se retrouve plus au dépôt des archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen.

(*Note de l'éditeur.*)

1471.

Jean, Comte d'Armagnac, ayant pris part dans la guerre du *bien public*, Balzac, Sénéchal d'Agenais, par l'ordre de Louis XI, arme contre lui, et le prive de ses domaines, dans lesquels le Duc de Guienne le fait rétablir. Nouvelle preuve de la Souveraineté que ce Prince exerçait en Agenais. Louis XI en prit de l'ombrage.

1472.—1473.

Mort du Duc de Guienne le 12 de mai, et de la Dame de Monsoreau, sa maîtresse, occasionée, dit-on, par une pêche empoisonnée. Il est singulier que tant d'historiens aient répété cette circonstance, sans réfléchir qu'il n'y a point encore de pêches dans cette saison, pour aussi précoces qu'on veuille l'imaginer. Que le Prince soit mort empoisonné par l'Abbé de Saint-Jean-d'Angely, je ne puis le nier ; mais que ce soit au moyen d'une pêche ou même d'une pomme, le 12 du mois de mai, je ne dois certainement pas le croire. C'est en lui-même un fait assez indifférent, j'en conviendrai sans doute ;

mais, c'est écrire l'histoire avec bien de la négligence et trop peu de réflexion. Quoiqu'il en soit, la Guienne fut alors définitivement réunie à la Couronne de France, et le Roi y nomma le Sire de Baujac pour Gouverneur. Bientôt après il déclara une guerre cruelle à Jean, Comte d'Armagnac, accusé d'inceste et de bigamie envers sa propre sœur et du vivant de sa femme. Balzac de Ruffec, Sénéchal d'Agenais, reçoit l'ordre de convoquer la noblesse, pour se réunir à l'armée qui doit assiéger Lectoure, où le Comte s'était renfermé. Le Cardinal d'Arras, digne compagnon de Balue, et fils d'un mercier Franc-Comtois, y conduit le siége. Cette ville, au reste, assez forte et bien située, défend aisément ses murailles, durant trois mois, contre les faibles attaques du Général Ecclésiastique. Le fils du Comte d'Armagnac, né d'une passion incestueuse, y perd la vie. La place est enfin surprise ou se rend par capitulation, disent certains auteurs. Quoiqu'il en soit, Balzac, Sénéchal d'Agenais, crie de tuer le Comte; et tandis qu'aussitôt un Archer le poignarde, d'autres font sa femme prisonnière : elle était enceinte; le poison termina bientôt sa vie, et fit aussi périr son enfant. Charles, seul héritier du nom, arrêté, mis à la Bastille, en sortit quatorze ans

après, atteint de folie ; et comme son frère, mourut sans postérité. Ainsi donc, issus peut-être de Clovis, les Comtes d'Armagnac se fussent alors éteints sans retour, si depuis le milieu du siècle dernier, on n'avait à cet égard élevé des doutes, d'après lesquels cette race illustre n'aurait pas cessé d'exister.

On peut voir, dans les observations sur les Pyrénées, du célèbre Ramond, tom. 1, pag. 137, une notice historique, où sont retracés les derniers malheurs de cette famille. La littérature française n'offre aucun morceau de ce genre écrit avec plus de chaleur et de vrai talent : il excite l'intérêt au plus haut degré dans les âmes sensibles.

Au reste, Louis XI *guerdonne* * d'une tasse d'argent pleine d'écus, l'assassin du Comte, et le place parmi ses gardes. Les Sénéchaux d'Agen et de Toulouse sont aussi soupçonnés d'avoir trempé dans cet attentat, parce que Louis dis-

* Guerdonner, *récompenser* : de *guere-don*, *guerre-don* ou *guierre-don*, récompense, don, présent d'un général d'armée à ses soldats. *Guiere*, chef d'armée, commandant.

« Le Roi Philippe, mon aïeul, me dit que l'on devait *guerre-*
» *donner* à sa mesnie, à l'un plus, à l'autre moins, selon ce que
» ils servent. » *Joinville*, *hist. de Saint-Louis*. Ce mot, tiré de la langue Romane du douzième siècle, avait la même signification que *gazardonar*, anc. Provençal.

(*Note de l'éditeur.*)

pose en leur faveur d'une partie des biens du Comte.

1473.– 1474.

Guerre en Roussillon. Les milices de la Province y servent sous les ordres du Sénéchal d'Agenais.

1477.—1478.

Pierre Bérard, Evêque d'Agen, meurt, et donne par testament, les terres de Lafox et de Monteils, avec le Passage de Layrac, à son Chapitre Cathédral. Ce beau legs ne profite presque point au Chapitre. Jean Bérard, premier Président du Parlement de Bordeaux et frère de l'Evêque, avait déjà vendu les terres dont il s'agit, à Arnaud de Durfort, Baron de Bajamont et de Laroque-Timbaut, pour la somme de deux mille écus d'or; il attaqua le testament. Le Chapitre n'osa plaider, et céda ses droits pour mille livres tournois à Arnaud, qui s'était mis en possession. Il perd également, quelque temps après, le Passage de Layrac, que le Seigneur de Laugnac,

devenu propriétaire des terres en litige, trouve le moyen de lui enlever. *

1492.

Il faut être en garde contre nos annalistes régionnaires. L'un d'eux fixe à cette année *les commencemens du Présidial d'Agen*. Cette assertion me paraît très-hasardée. Il était question sans doute de quelqu'autre Tribunal nouvellement établi, puisque les Présidiaux ne furent institués que sous Henri II, en 1551. Christophe Colomb découvre l'Amérique.

1499.—1500.

Léonard de Rovère, élu évêque d'Agen à l'âge de dix-sept ans, par le Pape Sixte IV, son oncle. Il fait de sévères réglemens synodiaux, pour ré-

* Quelques partisans de l'évêque Dubois, personnage expulsé du siége d'Agen, paraissent dans cette ville, sous le nom de *Coquillards* : ils avaient pour marques distinctives une *Coquille*, un *Bourdon* ou long bâton de pélerin; et pour cri de ralliement, *vive la Coquille! meure, meure Galeas!* Cette assemblée de factieux ne voulait pour évêque aucun chanoine de notre Eglise, ni Français, ni Italien; et ce ne fut pas sans peine que Sixte IV fit tomber, en 1499, l'évêché d'Agen sur la tête de Léonard de Rovère, son neveu et pourtant d'origine Italienne. (*Note de l'édit.*)

former les mœurs des ecclésiastiques du Diocèse, alors très-relâchées, ce qu'en grande partie on doit attribuer à l'ignorance générale et aux malheurs du temps. *

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Nous avons vu, au XIIe siècle, quelques lueurs de civilisation se répandre en Agenais. Elle y fit au siècle suivant des progrès remarquables. L'affranchissement des communes, soit concédé, soit spontané, soit d'une origine ignorée, avait produit son premier effet. Les hommes réunis, devenus plus libres et presque citoyens, sentaient le besoin de la justice, cette base de l'ordre social. Le jugement des Pairs avait ses abus ; celui

* Guillaume de Stuer, déjà Seigneur de St.-Maigrin, est de plus investi de la Seigeurie de Tonneins, en exécution du testament de Catherine Brachet : acte retenu par Guillaume de *Curtibus*, notaire public et greffier de la Cour du Sénéchal d'Agenais, assisté de Me Pierre *Drinotus*, aussi notaire, de Tonneins. (Voy. *L. F. Lagarde*, *p.* 58.) Au reste, les noms ou surnoms de *Curtibus* et de *Drinotus*, ou *Trinotus* peut-être, sont-ils assez dignes de foi pour confirmer des actes de cette importance ?

Le 9 mai 1502, la coutume de Casteljaloux est remise en vigueur à Tonneins-Dessus. En 1529, Guillaume de Stuer, dit de Caussade, succède à Guillaume de Stuer, son père. (Voy. *L. F. Lagarde.*) *(Note de l'édit.)*

par l'eau, par le feu, ses inconvéniens; celui des armes ses dangers; les esprits moins crédules s'en méfiaient. A la réserve de quelques grandes occasions, qui peu à peu devinrent plus rares, cette jurisprudence hasardeuse fut abandonnée. On accorda une confiance plus méritée aux lumières des Magistrats, que rien, d'ailleurs, n'empêchait de regarder, dans l'exercice de leurs fonctions, comme les organes de la Justice Divine. Les Rois commencèrent alors par établir des Centeniers, qui prononçaient sur les différens survenus entre particuliers, dont les affaires criminelles, importantes ou compliquées, se portaient aux *Plaids Royaux* ou Parlemens, pour y être décidées sans appel. Cependant, à mesure que la société prenait de la consistance et de l'étendue, les intérêts se multiplièrent dans son sein; il fallut apporter à cet ordre de choses des changemens devenus nécessaires. On institua des Baillis auxquels on appelait des sentences des Centeniers, et enfin des Grands-Baillis qui, choisis d'abord parmi les premiers Officiers de la Couronne, jugeaient en dernier ressort. Cette juridiction organisée fit disparaître les Centeniers, dont on n'entendit plus parler dans la suite. De leur côté, les grands vassaux, sans

cesse occupés de leurs exploits militaires, pendant la guerre, et de leurs tournois, en temps de paix, se dispensèrent de rendre par eux-mêmes la justice à leurs sujets, à moins que ce ne fût dans *leurs Plaids* où leurs Assises générales; ils se firent représenter par des Baillis créés à l'instar des Baillis Royaux. Il est important d'observer, que les appels ne s'exerçaient pas alors comme aujourd'hui ; que les parties ne comparaissaient pas devant le Magistrat qui pouvait réformer le jugement ; que le premier Juge était seul intimé, et devait justifier des motifs de la Sentence qu'il avait prononcée; enfin, quil était puni, s'il avait tort, ainsi que la partie plaignante, si elle avait allégué des faits calomnieux ou faux contre le premier Juge. On sent combien une pareille institution judiciaire, toute incomplète qu'elle était, renforçait pourtant les liens qui doivent exister entre les Princes et leurs sujets, en mettant ceux-ci dans un constant rapport avec les premiers, au nom desquels la justice leur était départie. La politique de nos Rois ne tarda pas à s'apercevoir de cette influence et du parti qu'elle pourrait tirer de l'étroite et sévère dépendance où les Juges se trouvaient entre eux. Elle ne négligea rien pour détourner l'une et l'autre à son

avantage. Afin d'attirer vers eux les sujets des grands vassaux ; trop occupés, comme je l'ai dit, de leurs guerres ou réelles ou simulées, les Monarques Français autorisèrent secrètement leurs Baillis à citer devant leur Tribunal, avec les Juges de leur ressort, tous ceux des Seigneurs situés dans leur voisinage ; ils rentrèrent ainsi peu à peu dans le droit qu'ils avaient précédemment exercé, en dépêchant leurs Commissaires, *missi Dominici*, dans les domaines des Seigneurs, pour y inspecter l'ordre judiciaire. Ceux-ci, qui avaient jadis banni ces Commissaires de leurs Etats, ne s'aperçurent pas alors de la tentative des Baillis. Elle réussit, et devint dans la suite très-avantageuse à l'autorité Royale. Tel fut le premier pas qu'elle fit, pour rentrer dans les prérogatives que la haute féodalité avait usurpées. Un siècle ou deux plus tard, les Grands-Baillis de la Couronne jugèrent par toute la France, excepté peut-être en Normandie, *les cas Royaux*, c'est-à-dire, toutes les causes dans lesquelles les intérêts du Monarque se trouvaient impliqués, de quelle manière que ce fût, avec ceux des particuliers. Il nous suffit d'observer ici, qu'en Guienne et dans Agenais, la coutume d'appeler aux Juges Royaux s'établit si bien, que l'on trouve déjà au XIIIe siècle,

qu'il était assez fréquent d'appeler aux Grands-Baillis Royaux, et de ceux-ci, ou des Sénéchaux, au Parlement du Royaume.

Nous venons de parler des Sénéchaux ; disons un mot de leur histoire :

Ce n'était pas des Légistes, mais des Seigneurs dans l'origine, Grands-Officiers de la maison de nos Rois, *Dapifery* ; ils furent ensuite investis du droit de juger souverainement dans un District souvent très-étendu, auquel ils finirent par imposer leur nom. Cette fonction, déjà plus que suffisante pour eux, fut encore augmentée par les autres attributions qu'ils reçurent et par le commandement des armées qui leur fut dévolu. Tant de surveillance, tant de devoirs à remplir surpassèrent bientôt les efforts de leur dévouement et celui de leur zèle. Lorsqu'ils furent occupés du service militaire, on leur donna des Lieutenans, Hommes de Loi, qui jugèrent à leur place. Les choses n'en allèrent que mieux ; et lorsque, durant la paix, ils voulurent revenir à leurs anciennes fonctions, ils n'y furent pas admis, par la crainte peut-être, qu'à l'exemple des Ducs, des Comtes, et surtout des Maires du Palais, ils n'abusassent de leur grande autorité pour se dérober à l'obéissance du Roi. Les Sénéchaux cessèrent donc

alors d'être regardés comme Magistrats ; ils ne furent plus, sous le rapport de la Justice , que de simples Présidens honoraires ; et s'ils jugèrent encore quelquefois , ce ne fut que dans certaines occasions , lorsqu'ils y étaient appelés par nos Rois en qualité de Commissaires. Les grands vassaux suivirent d'ailleurs , de point en point , l'exemple qu'ils reçurent de la Couronne à cet égard. Leurs Grands-Baillis devenus Sénéchaux, n'exercèrent plus que la profession des armes , et franchement c'était assez : un Juge, qui prononce en dernier ressort et qui fait exécuter ses jugemens, surtout en matière criminelle, est en France , comme à Constantinople , un véritable Pacha. Ces hauts Fonctionnaires ont au reste persisté en France, depuis le XIe ou XIIe siècle jusqu'à la révolution ; mais alors, et depuis longtemps, sans autre droit que celui de convoquer la Noblesse en certaines occasions. Les Tribunaux, qu'ils avaient jadis présidés, conservaient à la vérité leur nom, mais ils n'y siégeaient qu'une seule fois. Lorsqu'on procédait à leur réception, ils y occupaient alors la première place, l'épée au côté , le manteau court, et le chapeau couvert de plumes, mais sans recueillir ni émettre aucune opinion. Ce n'était donc plus qu'une

pure dignité sans fonction, une véritable sinécure. Les détails dans lesquels je viens d'entrer, ne sont pas indifférens à l'intelligence de notre histoire locale, où ils marquent les pas de l'organisation judiciaire et ceux de la civilisation. *

Ce serait ici le lieu de faire connaître les coutumes écrites qui régissaient la plupart des communes de l'Agenais ; mais, une simple analyse de ces coutumes me conduirait trop loin, et devrait être l'objet d'un travail particulier, dont celui de Ducros peut tenir lieu, malgré sa diffusion. Elles sont d'ailleurs toutes à peu près rédigées sur le modèle et dans l'esprit de celles d'Agen. Il me suffira d'observer, d'après l'idée que j'en ai prise, qu'on reconnaît dans la plupart de leurs dispositions une teinte des lois romaines surabondamment mélangée de droit naturel, de beaucoup d'institutions féodales, et de quelques pratiques barbares. Je ne citerai à ce dernier égard que la punition des meurtriers et des adultères. Les premiers étaient enterrés vivans sous

* Les *Sénéchaux* étaient plus fréquens au Midi qu'au Nord, où les *Baillis* étaient aussi plus communs que les *Sénéchaux*. Dans l'origine, ces places n'étant données qu'à des personnages d'un âge avancé et d'une prudence consommée, il se peut ainsi qu'on les appela *Sénéchaux*, de *Senes-Calceati* : les conditions, en effet, chez les Romains, comme long-temps après, se distinguaient à la chaussure. (*Note de l'éditeur.*)

les cadavres de leurs victimes ; on attachait les seconds, absolument nus, par le milieu du corps, et chacun, à l'une des extrémités de la même corde ; on les menait ensuite dans toutes les rues et les places publiques de la ville : cet usage infâme subissait néanmoins quelques modifications plus ou moins rigoureuses, dans certaines communes : dans celle de Clermont-Soubiran, par exemple, après la course ignominieuse, la femme était laissée à la honte qu'elle avait méritée ; mais l'homme endurait une opération qui le privait des moyens de tomber, à l'avenir, dans la récidive, ce qui pouvait lui causer la mort. Où donc étaient dans ces siècles la décence publique, la pudeur, l'humanité ! Il fallait, à la vérité, saisir les coupables en flagrant délit ; et s'ils réussissaient à s'évader, avant ou après l'arrestation, ils n'étaient pas poursuivis; ce qui permet de croire que l'application de cette peine infamante a rarement trouvé son application ; et que le plus souvent, le Seigneur se contentait des 65 sols *Arnaudins* d'amende, qui lui étaient attribués. Au reste, ces coutumes datent, pour la plupart, des XIIe et XIII siècles. Celle d'Agen est plus ancienne, et a été confirmée plusieurs fois, notamment, comme je l'ai dit, sous Charles 5, par le Duc

d'Anjou ; et avant lui, par Raymond VII, Comte de Toulouse ; Simon de Monfort ; Edouard III, Roi d'Angleterre ; enfin, par Philippe de Valois. *

* On sait que, sous les règnes qui suivirent celui de Charlemagne, une stupide ignorance fit oublier le Droit Romain, même les Lois barbares et les Capitulaires, auxquels fut substitué un certain droit municipal appelé *Coutume :* de sorte qu'il existait au moins des *coutumes* sous la seconde race ; bien que, d'ailleurs, il y en eut déjà auparavant ; quoiqu'il en soit, néanmoins, c'est à Philippe-Auguste, en 1180, et à Saint-Louis, en 1226, que nous devons en France le commencement de nos *coutumes écrites ;* elles n'eurent force de loi que sous Philippe IV, en 1285 ; et Charles VII, en 1422, fut le premier de nos Rois qui les fit rédiger en un corps de *Droit coutumier*.

Il se peut que les *coutumes* d'Agen, copiées sur un vidimé de 1369, au dire de Labrunie, furent mises en ordre et par écrit, comme celles de Toulouse, en 1285. Ce qu'on y remarque, toutefois, c'est qu'elles sont écrites en *patois* ou langue vulgaire locale, et peut-être ainsi traduites du latin ; langue elle-même, au reste, commune à la plupart de ces anciennes rédactions.

M. Lagarde, avocat, notaire à Tonneins, vient de publier *dans ses Recherches historiques sur la ville et les anciennes Baronnies* de cette ville, quelques détails pleins d'intérêt, sur une copie *authentique* de ses coutumes, rédigées par écrit, en langue vulgaire, l'an 1301 de J.-C. On remarque dans les susdites coutumes, une identité parfaite avec celle d'Agen, au sujet de la peine du *meurtre ;* pour celle du crime d'*adultère*, elle était la même à Tonneins qu'à Bordeaux, et dans tout le reste de la Guienne ; comme aussi la même à peu près, que pour les habitans de Villefranche en Périgord, de Prissey auprès de Macon, de St.-Sever de Béarn, de Bergerac et d'Agen. (Voy. l'Encyclopédie méthodique, art. *Adultère*.

Les coutumes de la ville d'*Agen*, vidimées et confirmées en février 1369 par *Louis, duc d'Anjou,* devraient se trouver encore dans les archives de notre hôtel-de-ville, sur trois feuilles et demie de parchemin d'environ 7 à 8 pieds de longueur, avec le sceau de ce prince. Nous avons d'ailleurs la copie de ces coutumes, extraite du livre jusatoire de l'hôtel-de-ville d'Agen. Elles se divisent en LVII chapitres. L'approbation de *Louis, duc d'Anjou*, qu'on voit écrite en latin à la suite de ces coutumes, est accompagnée de celle de son père dans la même langue. Cette dernière est datée de *Vincennes* 1370. Il est à remarquer, cependant, que le roi n'y prend aucun sceau ; mais on y voyait encore, il y a plusieurs années, des lacets de soie verte et

Les progrès de l'ordre social, qui semblaient prendre de la consistance au commencement du XIIIe siècle, furent arrêtés par de malheureuses circonstances, et la guerre des Albigeois les fit rétrograder. Il serait superflu de revenir ici sur les événemens de cette guerre : l'Agenais ayant été l'un des principaux théâtres où elle exerça ses fureurs détestables, nous avons rapporté avec quelques détails les faits qui se plaçaient dans le cadre de notre histoire. Nous avons vu l'ambition, l'hypocrisie et la cruauté du général qui dirigeait, au nom du Ciel, cette horrible boucherie. Nous avons signalé aussi les Prélats qui

rouge, comme aussi en tête, une sorte de vignette en miniature où figurait un personnage sur un *lion d'or*. Ce ne peut être que Charles V : On sait, en effet, que ce prince fit une guerre avantageuse aux Anglais qui portent un lion dans leurs armes : quoi qu'il en soit, le duc d'Anjou, son frère, un genou à terre, lui présente deux consuls de notre ville en robe et à genoux aux pieds du Roi.

Montesquieu en Brullois avait pareillement ses coutumes écrites ; nous en avons un extrait. Elles datent de l'an 1343.

J'ai encore sous les yeux une copie des anciennes coutumes de *Lamothe-Bezat* et dont l'original fut communiqué à *Labrunie* par M. de *Cambefort*. Elles furent accordées en 1252 à ses habitans, par Alphonse, comte de Toulouse, mort en 1271. Ces coutumes d'ailleurs plus ou moins intéressantes, mériteraient peut-être une analyse raisonnée. *Argenton* avait projeté de transcrire les sommaires de celles d'*Agen*, tels qu'on les trouve dans le volumineux ouvrage de *Ducros*, et de composer sur cette matière, une dissertation profonde où il eût éclairci l'époque si obscure de l'établissement de nos communes, leur durée et leur étendue ; mais il n'a rien laissé à cet égard, si ce n'est quelques renvois à la marge du titre de sa dissertation projetée et qui n'apprennent au lecteur que des faits déjà épars dans ses mémoires. (*Note l'édit.*)

l'assistaient dévotement de toute l'influence de la Religion, notamment celui qui, pour le salut de l'Agenais, ne cessait d'y attirer la guerre, la dévastation et les supplices. La place de ces missionnaires de sang est invariablement fixée dans les annales du genre humain : nous ne jeterons plus qu'un coup d'œil sur les suites de leurs fanatiques et féroces prédications. Et d'abord, si l'on se demande ce qui nous reste de cette malheureuse époque, on ne trouve pour tout dédommagement de tant de sacrifices et de sang répandu, qu'un nouvel ordre de Moines, et le bénéfice de l'Inquisition. Peut-on n'être pas aussi profondément ému d'indignation, en voyant le signe révéré des Catholiques, servir d'enseigne aux incendiaires, aux assassins ; et les peuples, aveugles instrumens de leurs chefs, croire acquérir, par des crimes abominables, quelque mérite aux yeux de la Divinité ? Ah ! combien alors on déplore la stupide crédulité de l'homme ignorant, si aisément séduit, si facilement trompé, qu'au milieu de ses plus grands égaremens, il ne cesse jamais, aux yeux de la raison, de mériter l'indulgence.

Au reste, les Hérétiques aussi connus sous le nom d'Albigeois, se divisaient en trois ou quatre sectes, qui s'accordant par leur haine envers l'Eglise

Romaine, différaient entre elles sous plusieurs points de doctrine. Ils devaient le nom d'Albigeois à la condamnation canonique dont ils furent l'objet à Albi en 1276, et furent appelés Vaudois parce qu'un riche négociant de Lyon, nommé *Valdo*, avait dans l'origine favorisé leur établissement dans cette ville. On les traitait aussi de Bulgares, de *Bulgres*, en prononçant l'*u* en *ou*, attendu que les Manichéens, avec lesquels, disait-on, ils avaient quelques rapports, ayant quitté l'Arménie, passèrent en Bulgarie avant de se répandre dans l'Occident de l'Europe, où ils s'unirent aux Ariens. Je m'arrête; en voilà suffisamment, pour ce qu'il nous importe de savoir, au sujet de ces Hérétiques. Mais, pourquoi donner toujours ce nom d'*Hérétiques* aux hommes qui n'adoptent pas les dogmes de l'Eglise Romaine? Cette dénomination est prise en mauvaise part; elle indique, par le sens qu'on lui a donné, une espèce de réprobation, et presque une insulte, surtout dans la bouche du peuple; d'ailleurs, elle peut être employée à l'égard des Catholiques eux-mêmes, par ceux qui ne le sont pas : elle devrait être réformée. Hérétique! ce mot est bien dur, surtout aujourd'hui, où nous inclinons si sensiblement vers les mœurs douces et sociales,

où nous sommes devenus tolérans. Nous pensons qu'on devrait substituer, franchement, à cette expression, celle de *dissident* par exemple, à peu près de la même signification, et qui ne rappelant aucun souvenir, nous semble préférable. Sans toucher au langage des Théologiens : que l'impartiale histoire ne connaisse donc plus d'Hérétiques, et ne mentionne, désormais, que des dissidens.

Cependant, pour aussi désastreux que fussent, dans nos contrées, les résultats de la guerre des Albigeois, nous devons observer que, si l'instruction du peuple fut retardée à cette époque, et le progrès de la civilisation ajourné, son esprit se trouva néanmoins retrempé avec plus d'énergie, et son champ agrandi par des idées nouvelles. C'est une éternelle vérité, l'homme ne s'éclaire qu'à ses dépens. Le ressort intellectuel et moral, qui commençait alors à se déployer, ne fut que passagèrement comprimé, et reprit toute son élasticité au retour de la paix. Pendant la guerre qui l'avait précédée, les hommes, sans cesse aux prises avec les événemens, toujours environnés de dangers, toujours à l'école de l'expérience, et enflammés d'un fanatisme qui produisait quelquefois une sorte d'héroïsme, étaient bien malheureux sans doute; mais,

ils puisèrent dans ce temps d'épreuve, des connaissances, des lumières même, et une force de caractère qui dirigèrent leur conduite, et contribuèrent dans la suite à l'amélioration de leur sort.

Les guerres avec les Anglais, qui commencèrent bientôt après, devaient offrir aux peuples de l'Agenais beaucoup et trop encore d'occasions de mettre à profit les leçons de l'infortune. Aussi, les vit-on, dans ce temps orageux, au milieu des hostilités les plus animées, en dépit de l'acharnement de leurs chefs, s'*apathiser* quelquefois, les villes même se réunir et former des traités pour la défense commune, ce qui marque une tendance générale, et déjà bien décidée, à se rallier aux principes qui devaient fonder la prospérité publique. Ainsi, dans les instans de calme que goûtèrent alors ces peuples, protégés par l'institution municipale, ils commencèrent à jouir des bienfaits d'une administration plus éclairée. Leur Eglise fut gouvernée par divers Prélats recommandables, inspirés par un zèle éclairé, pour tout ce qui pouvait contribuer à ramener l'ordre et la paix dans leur Diocèse, et les hommes se dépouillèrent, par degré, des mœurs vicieuses, du penchant à la cruauté que l'âme contracte dans les chaînes de la servitude. Toutefois, le peuple

de l'Agenais était loin encore de profiter et de connaître les avantages d'un pays bien policé. La misère y était extrême, la culture des terres y était à peine pratiquée ; et dans les années disetteuses, la récolte était bien éloignée de suffire à la consommation. Les arts utiles étaient dans l'enfance ; les arts agréables n'étaient pas nés ; le commerce, absolument négligé, était abandonné aux Génois, aux Espagnols, aux Flamands ; et le négoce journalier, la vente même des denrées, à l'avidité des Juifs. L'on peut juger, d'après cet aperçu, que les lois somptuaires, promulguées alors par nos Rois, et peut-être nécessaires pour le reste de la France, n'étaient guère applicables à nos contrées, où le luxe dut rester long-temps à pénétrer.

Dans cet état de choses, les mœurs des Ecclésiastiques s'améliorèrent à certains égards. On pouvait bien voir, parmi eux, quelques Prêtres oubliant leur costume, et négligeant les convenances, se montrer publiquement en habit de couleur, fréquenter les cabarets, assister aux tournois, y prendre part peut-être, hanter même des femmes suspectes, et vivre encore avec des concubines. L'Evêque Jean Frégose réforma ces abus et quelques autres sans doute, que le malheur

des temps avaient introduits ; mais on n'y vit point, comme en d'autres diocèses, et au même siècle, une officialité corrompue, vendre à bureau ouvert la permission de se livrer à la fornication et à l'adultère, pour un temps limité ; on n'y vit jamais acheter par une rente annuelle en argent, ou en denrées et pour toute la vie, la même liberté, sans que la rente cessât d'être due, lorsqu'on ne voulait ou ne pouvait plus profiter de la licence, et qu'on demandait à résilier le marché. Il paraît même qu'on a toujours été assez délicat en Agenais, au sujet des mœurs publiques, témoin le célèbre Prince Noir, qui perdit sans retour l'affection de nos concitoyens, pour avoir enlevé une autre Hélène Agenaise, et plus récemment un Prince encore plus illustre, obligé de quitter la ville d'Agen, pour cause d'une galanterie que sa jeunesse pouvait excuser. Il est vrai qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, on croyait encore généralement aux revenans, à la magie ; et que dans les longues soirées de l'hiver, les sociétés, quelquefois les plus distinguées, se réunissaient pour écouter des contes de sorciers, toujours d'autant plus goûtés qu'ils étaient plus merveilleux et plus inconcevables. Mais, dans quel temps, dans quel pays n'a-t-on pas fait de

contes? On en fera toujours. Ceux de l'époque actuelle valent-ils mieux? Sont-ils souvent plus vraisemblables? Nous pouvons les classer en quatre genres principaux : contes de fées, contes politiques, contes philosophiques, contes religieux. Les premiers sont les plus amusans, les seconds sont aussi parfois fort plaisans dans les journaux, les troisièmes sont détestables, et les quatrièmes ressemblent trop souvent aux premiers. On juge bien, au reste, que je n''entends parler ici, ni des vérités sublimes de la Religion, ni de ses dogmes que je respecte, mais seulement de certains miracles modernes, dont il est permis de douter, de quelques vies de saints nouveaux, très-édifiantes, mais qui ne sont pas des articles de foi de cette légende dorée, enfin, nommée par un Evêque Espagnol *Legenda ferrea*, tant il la trouvait dure à croire.

Le voile, qui couvrit, dans l'origine, la condamnation des Templiers, n'est pas encore totalement déchiré ; mais il est, depuis long-temps, permis de croire que la véritable cause de ce grand événement fut moins religieuse que politique. L'Agenais était couvert des établissemens de ces Chevaliers. Indépendamment des commanderies de Sainte-Quitterie, de Golfech, de Sauvagnas,

du Temple, du Nom-Dieu, de Sainte-Foi-de-Jérusalem, du Port-Sainte-Marie, etc., données à l'ordre de Malte, ils possédaient encore, aux environs d'Agen seulement, plusieurs propriétés qui passèrent à des particuliers, telles que les Tours, ou le Château de Mérens, récemment démoli; telle encore qu'une vaste pièce de terre dans la commune de Castelcuiller, qui a retenu le nom de *Los Caballos*, les Chevaliers, où l'on a trouvé des tombeaux dans lesquels ils avaient été inhumés, ce qu'on a reconnu, aux croix Grecques, gravées sur leurs armes.

Les lois de la féodalité, si l'on peut appeler ainsi, les ordres du plus fort, imposés aux plus faibles, obligeaient les vassaux à recevoir la monnaie de leur Seigneur dans ses domaines; d'où il suit, que celle des Evêques d'Agen leur ayant été inféodée par les Ducs d'Aquitaine, la monnaie de ces Ducs, celle des Rois d'Angleterre, qui leur succédèrent, et des Rois de France dont ils relevaient, avaient un cours forcé en Agenais. Nous dirons un mot des principales de ces monnaies, qu'on trouve encore parfois dans nos contrées.

Les plus anciennes, qui sont celles des Ducs d'Aquitaine, portent le nom de *Guillelmo* pour

légende, et au revers *Burdegala*. Elles sont assez communes, très-minces et de bas alloi. Celles qui viennent ensuite sont d'argent fin et des Comtes de Béarn, qui possédaient la Vicomté de Brullois, presque aussi communes et d'un module égal à la précédente : elles ont *Centullo Comes* pour légende, et dans le champ du revers les deux lettres majuscules M. P., avec la légende *Onor forcas*. Ce dernier revers a donné lieu à plusieurs conjectures de Venuti, qui les termine par une supposition ridicule. En reconnaissant aujourd'hui ces pièces pour appartenir à l'un des Centulles, Comte de Béarn, on explique les lettres M. P. par *Morlas Percussa*; quant à *Onor forcas*, dont le savant Italien ne pouvait deviner le sens, on y voit un défaut d'orthographe dans la soustraction de la lettre initiale, et on lit *Honor forcas*, honneur, privilége, prérogative; comme on s'exprimait alors, du Château de Fourques près de Morlaas, dans lequel les Comtes de Béarn faisaient leur résidence.

Sous la seconde race de nos Rois, nous l'avons déjà dit, la fabrication des monnaies fut très-négligée ; nous n'y reviendrons pas. Elle fut encore très-imparfaite jusqu'à Saint-Louis, 1226, qui la régularisa par de bonnes ordonnances.

Nous observerons cependant que, Leblanc * attribue un florin d'or à Philippe-Auguste (1180), et un autre à Louis VII ou à Louis VIII (1224), quoiqu'il soit bien avéré que Florence ne battit ses premières monnaies d'or qu'en 1252. Ducange, bon juge en ces matières, dit expressément, que le premier florin d'or ne fut frappé en France qu'en 1302, et Leblanc lui-même doute s'il ne doit pas le rapporter à Louis X ou à Philippe-le-Bel ; il n'aurait donc pas dû placer ces florins comme il a fait, sous Louis VIII et Philippe-Auguste. **

Les espèces que Louis IX fit fabriquer, dont Leblanc rapporte le titre et la valeur ***, et sur

* Leblanc, Traité hist. des Mém., p. 164.

** On s'est imaginé long-temps que cette monnaie fut appelée *Florin*, du nom de la ville de Florence, en 1252 ; mais cette dénomination est beaucoup plus ancienne. Divers auteurs ont aussi pensé qu'elle pouvait tirer son nom des *Fleurs de Lis* qu'on y voit représentées ; mais on attribue en général les *Fleurs de Lis* à Louis-le-Jeune, 1137, et les *Florins* eux-mêmes sont encore plus anciens, puisqu'ils datent, comme on sait, de 1067, au moins, d'après l'histoire de Normandie, p. 179. Peut-être aussi que nos armoiries à *Fleurs de Lis* tirent leur origine de ce que l'*Angon*, javelot des anciens Francs et à trois lames, offrait au premier aspect la forme d'une *Fleur de Lis*. On peut croire d'après cela, que nos *Florins* pourraient encore avoir précédé l'an 1067 : quoiqu'il en soit, le fer de nos anciens javelots est distinctement figuré sur l'écu de France de Louis-le-Jeune ; on disait autrefois *Flourin* pour *Florin*, et le coin même de nos monnaies s'appelait *Flour*, peut-être de *Flos*, *Fleur*. (*Note de l'éditeur.*)

*** An essay on medals, etc. London, 1556, 2 vol. in-8°, vol. 2, p. 26.

lesquelles Pinkerton donne aussi quelques détails assez précis, sont l'Ecu d'or, le Lion, les Royaux, les Reines au nombre de deux, le Denier à l'*Aignel* qu'on nommait aussi *Moutons d'or* à la grande et à la petite laine. Il y eut de ces Moutons frappés en argent, et des gros Tournois du même métal, avec une double légende.

Dans les monnaies de Billon de ce règne, on trouve principalement le Denier Tournois et le Denier Parisis, qui valait la troisième partie du Liard ou *Hardit*. La Maille ou Obole était la moitié du Denier ; et la petite *Picta*, ou la Pougeoise, *Pogesia*, la moitié de la Maille ou de l'Obole.

La monnaie Parisis était plus forte d'un quart, que la Tournoise. On s'est servi de l'une et de l'autre, dans les comptes et dans les contrats, jusqu'au règne de Louis XIV. Ce Prince ayant réformé la monnaie Parisis, on ne fit plus usage alors que de la monnaie Tournois, qui a été remplacée, de nos jours, par le système décimal.

Ces espèces ayant été à peu près les mêmes, sous les successeurs de Louis IX, à la réserve de la valeur qui subit des variations quelquefois très-notables ; nous n'en parlerons plus, pour ne

mentionner que celles qui porteront dans la suite une dénomination nouvelle.

On voit, sous Philippe-le-Bel, le gros et le petit Royal, la Masse, la Reine, l'Agnelet en or, le gros Tournois en argent, et les espèces de Billon connues sous Saint-Louis; plus, les Bourgeois doubles et simples.

Charles le Bel fit fabriquer des Deniers d'or à la Chaise, des Mantelets d'or, des Sterlings doubles couronnés, ou doubles mitrés.

Philippe de Valois émit des Pavillons, des Florins-George, des Anges d'or, aussi nommés Angelots; des Gros et Demi-Gros en argent.

Le Roi Jean mit en circulation des monnaies d'or, auxquelles on donna le nom de Deniers d'or aux fleurs de lis, ou de Florins d'or, et d'autres d'un plus petit module appelés Francs à Cheval, aussi d'or. Sous ce règne, et sur la demande des Etats du Languedoc, on fabriqua à Figeac, à Toulouse, à Agen et à Montpellier, des *Gros* * qui valaient 12 Deniers Tournois, et qui étaient plus forts d'un tiers, que ceux qui avaient cours dans les autres parties du Royaume.

Charles V, joignit aux pièces d'or du règne pré-

* Leblanc, tr. des monn., p. 267.

cédent, celle qui porta le nom de Franc à Pied, et des Gros Tournois d'argent.

Les Ecus Héaume, à la Couronne, les Saluts, les Demi-Saluts d'or parurent sous Charles VI, ainsi que le Liard et l'Obole; les Gros, frappés sous ce règne, furent quelquefois appelés *Fleurettes*, et les doubles Tournois *Niquets*.

Sous le règne de Charles VII, on fit beaucoup de monnaies de Billon, dans lesquelles on ne distingue, comme nouvelle, que les *Grands Blancs*. Les autres espèces restèrent les mêmes, à l'aloi près, qui fut très-altéré.

Louis XI fit fabriquer des Ecus d'or au Soleil; dans ses monnaies de Billon, on trouve aussi des Blancs au Soleil et des Deniers *Bordelais*, qui n'avaient cours qu'en Guienne. Toutes les monnaies de l'Europe circulèrent en France sous ce règne, désordre attribué à celui de Charles VII. Avec toutes ces espèces, circulaient encore à cette époque, le Marabotin ou Marbotin d'or venu d'Espagne, le Besant d'or, et le Chipotin de Billon, originaire du Poitou ainsi que la Pite, comme l'indique son nom latin; enfin la Pimprenelle, dont on ne connaît aujourd'hui ni le module ni la valeur, et qui paraît dater du temps des premiers successeurs de Saint-Louis.

A la longue énumération de ces monnaies, il faut ajouter celles que les Anglais introduisirent en Agenais, pendant leur domination, et l'Arnaldèse ou Arnaldine, propre à ce pays, que nous avons déjà plus d'une fois mentionnée, mais sur laquelle nous devons encore entrer dans quelques détails. Les espèces Anglaises se composent en or, de Nobles, de Demi-Nobles, de Quarts de Nobles, de Sterlings, de Léopards et d'Angelots différens des Anges de Philippe de Valois, de Gros, de Demi-Gros d'argent fin, des Sols, des Demi-Sols d'argent, dits de Bordeaux, de Poitou, etc.; des Deniers, dans lesquels l'aloi l'emportait sur l'argent, frappés en France par les Rois d'Angleterre, ou le fameux Prince Noir. On peut voir toutes ces pièces, et beaucoup d'autres, dans l'excellent et bel ouvrage dont M. G. Ainsworth vient d'enrichir cette partie de la numismatique moderne, sous le titre d'*Illustrations of the Anglo-French coinage*, etc., London, 1830, in-4° *

* On voit parmi les dessins à la plume de M. Michel, la figure d'une monnaie Anglo-Française, qui ne se trouve pas mentionnée dans ce bel ouvrage. C'est un Denier-Billon qui paraît assez bien conservé : on y lit d'une part, *Edvard, Rex Angliæ*, avec les deux lettres *M. B.* à l'exergue : ce qui signifie apparemment, *Moneta Burdigalensis*, et de l'autre *Burdux*, avec un ou deux caractères illisibles, entre ces deux syllabes initiales. Il se peut

Dans le grand nombre des monnaies que nous vènons de mentionner, on s'est aperçu sans doute que nulle ne s'est reproduite plus souvent, que le Denier à toutes les époques de notre histoire. Il est en effet remarquable que le Denier, dans l'origine, dixième de l'as romain *Denarius*, ait donné son nom à tant de monnaies diverses et pour la valeur et le métal, tandis que le Quinaire, *Quinarius*, moitié de l'as, a totalement disparu de nos systèmes monétaires. Où trouver la raison d'une pareille préférence? C'est le caprice, et le caprice ne s'explique pas. Revenons enfin à la monnaie Arnaudine ou Alnardèse de nos Prélats. Cette monnaie, qui n'est autre que celle des anciens Comtes d'Agen, fût inféodée, ainsi que nous l'avons déjà dit, par Guillaume VII, Duc d'Aquitaine, à nos Evêques, et prit son nom d'Arnaud de Boville, quoiqu'en ait dit Oyenart et Labénaisie. Le premier l'attribue au Duc de Gascogne, Arnaud, sous le règne de Charles le

que cette variété de Deniers soit d'Edourd III, si l'on en juge du moins par sa ressemblance avec les fig. 31, pl. IV et 69, pl. VI, décrites p. 75 du grand ouvrage de M. Ainsworth. Cette petite monnaie fut trouvée, en 1820, parmi les ruines d'une tuilerie fort ancienne, située entre la grande route d'Agen à Layrac et le chemin du pont de Lagarde à Génevois; elle était, au reste, tout à fait pareille à celle qu'on trouva en démolissant, à Agen, la façade de notre Eglise Cathédrale, et que décrivit alors M. le Curé Labrunie. (*Note de l'éditeur.*)

Chauve. Mais les grands vassaux avaient-ils alors le droit de battre monnaie? Je ne le crois pas; d'ailleurs, Arnaud n'était que Duc amovible, et ne pouvait user de cette prérogative régalienne. Ce ne fut qu'après avoir secoué le joug de l'autorité royale, et rendu leur dignité héréditaire, que ces Seigneurs firent battre monnaie. Le premier exemple de l'exercice de ce droit date de l'année 980, un siècle environ après la mort d'Arnaud. Labénaisie a pareillement erré sur cette monnaie. Suivant cet auteur, elle devait son nom à un Arnaud, auquel il fait occuper le siége d'Agen immédiatement après Gombaud de Gascogne; assertion tout à fait imaginaire. De plus, à cette époque, nos Evêques n'avaient point encore le droit de battre monnaie, et le nom d'Arnaldèse, *Arnaldensis moneta*, n'était pas encore connu. *Marca*, *hist. de Béarn*, *liv.* 6, *chap.* 11. N'est-il pas plus naturel d'attribuer ce nom consacré à la monnaie des Evêques d'Agen, au premier de ces Prélats, qui ait eu le droit de les faire frapper?

Au surplus, les Ducs d'Aquitaine, ni les Comtes de Toulouse n'ont jamais fixé dans leurs chartes d'inféodation, de confirmation, ni la matière ni l'aloi de leur monnaie; mais nous

savons d'ailleurs qu'elle n'était pas d'argent fin, comme Labénaisie le croyait : nous savons encore que nos Evêques ne pouvaient faire frapper ni espèces d'or, ni d'argent, ou d'autres métaux au-dessus de la valeur d'un Denier. C'est à la fabrication de ces Deniers, des Oboles ou des Mailles que devaient servir les coins *des deux différentes grandeurs*, que notre historien avait vus dans les archives de l'Evêché, et qui se perdirent lorsque ce vieux édifice s'écroula sur ses fondemens, la nuit du 22 juillet 1773. L'aloi de ces monnaies qui fut seulement connu depuis le milieu du XIII[e] siècle, n'était pas celui de la ville de Bordeaux, comme le pensait Venuti, mais celui des espèces de Billon des Rois de France, qui ont toujours servi de modèle aux espèces Arnaldèses, lesquelles néanmoins avaient une valeur inférieure. On voit par un registre des domaines d'Alphonse, Comte de Toulouse, que Simon Claret devait, pour la Baillie d'Agen, la somme de 3,830 l. 3 s. 6 d., sur laquelle il compta 1,200 l. Arnaldèses, qui valaient mille livres Tournois. C'était sous le règne de Saint-Louis, dont les espèces étaient à 3 Deniers 18 Grains d'aloi, par conséquent au même taux que les espèces Arnaldèses, dont 12 Deniers ne valaient que 10 Deniers Tournois. Nous en

avons la preuve directe dans les ordonnances publiées par les Evêques, à chaque mutation, pour la confirmation de leur monnaie, et dans lesquelles ils entrent dans les détails de leur fabrication. L'une de ces ordonnances est datée du Château de Bourlens, Banlieue de Tournon, le jeudi après l'Assomption de la Sainte Vierge (19 août 1316.)

Nous dirons donc, en nous résumant sur le fait de la monnaie Arnaldèse, qu'elle était la monnaie propre de l'Agenais, comme la Tournoise était celle de Tours, et la Parisis celle de Paris; et, ce qui paraîtra surprenant, que nous ne connaissons aucune pièce de cette monnaie, qui doit avoir été fort commune dans la Province, qu'elle n'a paru figurée dans aucun ouvrage de numismatique parvenu à notre connaissance, pas même dans celui de Tobiésen Duby, tandis que celles des Evêques de Cahors, de Rodez, de Périgueux ne sont pas rares chez nous. Un pareil *déficit* m'avait d'abord fait présumer que la monnaie Arnaldèse ou Arnaudine pouvait n'avoir été qu'une monnaie de compte, comme la Livre, la Pistole; mais il n'est pas possible de douter de sa réalité effective et matérielle, d'après les ordonnances précitées copiées par Argenton sur les originaux. Enfin, nous remarquerons en dernier

lieu, que l'identité de la monnaie Arnaldèse ou Arnaudine, avec *la monnaie d'Agen*, est prouvée par ces mêmes ordonnances et par d'autres pièces authentiques, sans avoir égard à l'opinion des savans auteurs de l'histoire de Languedoc, comme à celle de Ducange, qui l'attribue aux Vicomtes de Lomagne, aux Comtes de Carcassonne, ou aux Comtes de Cominges. Il est permis de contredire les auteurs les plus célèbres, lorsqu'on a des preuves écrites qu'ils n'ont point connues.

Au-reste, comment et dans quel temps les Evêques d'Agen perdirent-ils le droit de battre monnaie ? On l'ignore. Ils le vendirent peut-être à nos Rois, ou faute de l'exercer, le laissèrent tomber en désuétude.

La langue vulgaire, pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles en Agenais, était à peu près celle qu'on parle actuellement en Catalogne. Les actes publics, comme les particuliers, étaient écrits dans cette langue, ou en mauvais latin. Nous observerons que le titre *en* donné aux Seigneurs, aux personnes de distinction, et celui de *ena* ou de *na* à leurs épouses, tenaient lieu de celui de *Dominus*, de *Domnus*, de *Domina* ou *Domna*, du bas Empire; ou enfin de *Dona* et de *Madone*, remplacés dans la suite par la qualification de

Sire, de *Messire*, de *Monsieur*, de *Madame*. Ainsi que nous l'avons déjà rapporté ailleurs, d'après un manuscrit du XIIIe siècle : * on disait alors *en Joan de Durasfort*, pour Messire Jean de Durfort ; et Marca, histoire du Béarn, ** nous donne un exemple de *éna* ou *na*, précédent le nom de Matte, femme de Gaston, Vicomte de Béarn, appelée *Amatte* et *Namatte*, dans les écrits de ce temps. Au surplus, la qualification de *en* remplaçait alors en Aquitaine celle de *Damp* dans les Provinces dites Françaises, où on le donnait aux Ecclésiastiques constitués en dignité. On disait *Damp Abbé*, pour Messire Abbé ; et ce titre, joint au nom patronimique de certains personnages laïques, me paraît s'être conservé dans ceux de Dampmartin, de Dampierre, etc.

L'habit long a été celui de tous les Français, jusqu'au milieu du XIVe siècle. Voyez les statuts de Louis VII, de Philippe-Auguste, de St.-Louis, et les recueils d'antiquités du moyen âge. Philippe de Valois, et les Pairs du Royaume, qui tinrent en 1390 un lit de justice, pour juger Robert d'Artois, étaient tous revêtus de longues robes, à manches très-amples. Quelques années après

* Voy. dans les Landes, p.

** Marca, hist. du Béarn, liv. 7, chap. 16.

seulement, on commença à raccourcir, à rétrécir les habits qui devinrent, peu à peu, tels qu'ils sont maintenant usités chez les nations Européennes.

Le xv[e] siècle fut celui des grandes investigations, des plus importantes découvertes, et se distingua de tous ceux qui l'avaient précédé: Après le sac de Constantinople par les Turcs, en 1453, il ramena les lettres dans l'Occident de l'Europe, d'où elles étaient exilées depuis la chute de l'Empire Romain.

La poudre à canon, sortie du fond d'un cloître en Allemagne, vint changer la tactique, rendit la guerre moins meurtrière, et eut une influence directe sur le sort des nations.

L'invention de la Boussole, d'abord connue sous le nom de *Marinette*, ouvrit la haute mer aux navigateurs. Le commerce prit un nouvel essor; l'Evangile et la civilisation furent portés jusqu'aux extrémités du globe.

La découverte de l'Amérique, l'un des plus grands événemens qu'eut à proclamer l'histoire, est aussi l'un des premiers fruits de l'invention de la Boussole. Deux cents ans plus tard, il y aurait eu beaucoup moins de sang versé dans le Nouveau Monde.

L'invention de l'Imprimerie, en caractères mobiles, mérite surtout d'être ici mentionnée. Sans elle assurément les autres découvertes eussent été moins fécondes dans leurs résultats, et quelques hommes privilégiés eussent tout seuls profité de ce qui devait être le bien de la grande famille. Alors, on vit les ténèbres de l'ignorance se dissiper à jamais dès l'aurore d'un jour nouveau. Les siècles passés se reproduisirent, les régions les plus éloignées se rapprochèrent, sous les yeux des amis de la science; et nul ne put se plaindre du manque d'instruction, lorsqu'autour de lui les moyens de s'instruire se multipliaient avec une telle rapidité, qu'elle dut sembler alors tenir du prodige. Ainsi, la raison de tous les sages, les préceptes de tous les philosophes, les ouvrages de tous les savans, les chefs-d'œuvres de tous les poètes, l'expérience et l'esprit de tous les hommes, deviennent à la fois le patrimoine inaliénable de chaque individu. Mais ces avantages déjà si précieux, paraîtront bien faibles, si portant nos regards au-delà de la sphère circonscrite par notre intérêt personnel, nous envisageons l'art de l'Imprimerie, comme le propagateur de la lumière divine et de la raison éternelle, qui doivent un jour éclairer l'Univers.

SOUVERAINS.

Simon de Monfort, chef des croisés, depuis 1215, jusq. 25 juin 1217.
Raymond VI, Comte de Toulouse, meurt en 1222.
Raymond VII meurt en 1249.
Nota. Il y eut six Evêques sur le Siége d'Agen, pendant le règne de ce Prince. Jeanne sa fille et son héritière, épouse Alphonse, Comte de Poitiers, le 21 août 1271. Alphonse m. sans postérité.
L'Agenais réuni à la Couronne.
Philippe le Hardi cède l'Agenais à *Edouard* I, Roi d'Angleterre, 1279.
Edouard m. 1327.
Edouard III cède à son fils la Princip. d'Aquitaine après la bataille de Poitiers. Ce Prince m. en 1376.
Edouard III m. en 1377.
Charles V, Roi de France, réunit momentanément toute la Guienne à la France, excepté Bordeaux, sa Capitale.
Henri V et Henri VI, Rois d'Angleterre, reprennent la Guienne sous le règne de Charles VI. Le trouble est dans toutes les parties de la France, jusqu'à la fin du règne de Charles VII, qui chassa entièrement les Anglais de ses Etats. 1453.
Charles VII se laissse mourir de faim. 1461.
Louis XI hérite de la Guienne, la donne en apanage à son frère Charles, qui meurt sans enfans. 1472.
Louis XI rentré en possession de la Guienne, meurt 1483.
Charles VIII m. sans postérité. 1498.

ÉVÊQUES.

Arnaud II de Rovinha m. 1228, inhumé à Layrac.
Arnaud III m. 1231.
Géraud II m. 1233.
Raoul de Peyrines, transféré à Lyon en 1236.
Arnaud IV de Galard m. 1245.
Pierre de Reims, frère préch., m. 1248
Guillaume II m 1263.
Guillaume III, Patriarche de Jérusalem, m. en 1264.
Pierre Gerlandi m. 1271.
Arnaud V Delgot m. 1282.
Jean Gerlandi m. 1291.
Bertrand Delgot, transféré à Langres, revenu la même année à Agen, m. 1313.
Bernard II de Fargis, transféré à Rouen, m. 1306.
Bertrand II Delgot, transféré à Langres, revient la même année au siége d'Agen. m. 1313.

ÉVÊQUES.

Amanieu de Fargis m. 1357
Dieudonné, *Deo datus*, Rosbaldi, m. 1364.
Raymond II de Salg m. 1375.
Jean III Belvetti m. 1382.
Simon II de Cramont, transféré à Beziers, m. 1383.
Jean IV m. 1396.
Bernard III m. 1398.
Imbert de Saint-Laurent m. 1438.
Jean V de Borgia se démet en 1461, et meurt en 1465.
Vacance momentanée du Siége.
Galeas de Rovère m. 1487.

SÉNÉCHAUX.

Hugues Delfar, de 1207 à 1213.
En 1215, Philippe Pons, Simon de Monfort.
1218, Arnaud de Contalle.
1224, Arnaud de Tantalon.
1231, Guillaume-Arnaud de Tantalon.
1259, Philipe de Villa Faverosa, Sénéchal de l'Agenais et du Quercy.
1261, Guillaume de Bagnols Balmotis, *id*.
Même année, Guillaume de Tubières.
1267, Jean d'Angavillar, Sénéchal de l'Agenais et du Quercy.
1270, Henri de Bon de Villars, Sénéch. de l'Agenais et du Quercy, et Pierre de Mortardi, selon le père Anselme.
1274, Jean de Villette.
Nota. Il y avait quelquefois alors deux Sénéchaux, l'un pour le Roi de France, l'autre pour le Roi d'Angleterre.
1278, Auger de Motes *Milas*.
1279, Guillaume de Valence.
1284, Jean de Grailly, pour le Roi d'Angleterre.
1287-1290, Bertrand-Raymond de Campagnac, pour le Roi d'Angleterre.
1392, Henri de Hans, pour le Roi de France, et Raymond de Campagnac jusqu'en 1293.
1295, Jean de Monhalery.
1296-1298, *Pontius* de Montelaur, et Théobald Cepoy.
1299, *Blavius Lupi*.
1303, *Radulphius de Fontanis, pro Domino Rege Franciæ*.
Même année, *Otho de Cazanova, pro Rege Angliæ*.
1305, *Will. Dcen miles pro Rege Angliæ*.
1309, Arn. Guill. de Marsan, pour le même.
1311, Géraud Teste et Arnaud de Caupene, pour le Roi d'Angleterre.
1319, Robert 12.
1321, Pierre de Marmande, pour le Roi d'Angleterre.
Nota. Géraud Durut était Sé-

SÉNÉCHAUX.

néchal en 1225. En 1223, 26 et 29, on trouve Jordanus Ponto et Jean de Boville, après l'an 1226 On a dû s'apercevoir combien il était difficile de se reconnaître dans cette série confuse de nos Sénéchaux. Les Rois de France et d'Angleterre ayant chacun le leur, soit à raison de ses possessions, soit à raison de ses prétentions sur l'Agenais, qui changeait alors souvent de maître comme il arrive en temps de guerre aux pays sans défense. Si l'on ajoute le défaut de documens, on conviendra que le catalogue de nos Sénéchaux est toujours difficile et souvent impossible à remplir.

1334, Raymond de Rapistagna, pour le Roi de France, et Fortamer d'Angoeavagna, pour le Roi d'Angleterre.

1337, Pierre de Rabastens, pour le Roi de France.

1342, Robert de Haudetot.

1343, Tristan de Montrateris, pour le Roi de France.

1352, Pierre-Raymond de Rabastens, jusques en 1355.

1362-63, Amanieu de Montpezat.

1367, Guillaume le Moyne, pour le Roi de France, et Richard de Conteshon, *pro Rege Angliæ*.

1363-1369, Bernard d'Armagnac.

1372-82, Jean Guittard, Seigneur de Lugagnac.

1389, Mervesin ou Merverin.

1392, Neuville, *Nova Villa*.

1409, Arn. Guill. de Barbazan, dit le Chev. sans reproche, et qualifié par Charles VII de restaurateur du Royaume et Couronne de France; il est inhumé à St.-Denis.

1430-32, Amanieu de Montpezat.

1449-57 et 59, Odon de Lomagne.

1462-67, Pierre de Ramon, Sieur de Falmont, Sénéchal de l'Agenais et du Quercy; à la fin de 1467, Robert Balzac d'Entragues.

1434 et 1503, autre Robert Balzac d'Entragues.

SAVANS ET ILLUSTRES.

Elias Barjols, Troubadour, m. 1222.
Pothon de Xaintrailles m. 1461.

XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

1508.

Antoine de Rovère, Evêque d'Agen, réclame inutilement l'ancien privilége de son Eglise : c'était de juger toutes les causes civiles, et autres des Religieux mendians ; privilége en effet dont les guerres de l'Agenais l'avaient empêché, disait-il, de faire usage. L'ordre Ecclésiastique, dans cette résistance légale, dut pressentir les effets de l'opinion, qui sans doute un jour détruirait jusqu'à la trace de son pouvoir colossal.

1513.

Cette époque fut signalée dans nos annales, par une sédition des Habitans d'Agen, contre les Consuls accusés de perpétuer le Consulat dans quelques familles. *Veteres Consules suos parentes affines et amicos, contra civitatis morum, exquadam (est ipsi seditionis) dicebant inter cos firmata pactione eligebant.* (Traité des séditions, etc. Paris, in-16, 1515, la même année.) Les Consuls furent même accusés, ce qui était plus sérieux, de détourner à leur

profit les subsides consacrés à l'entretien du pont-sur-Garonne. Cette sédition éclata le dimanche 2 de juillet. On peut la voir décrite dans l'ouvrage de Darnald, p. 109, accompagnée de certains détails relatifs à la punition des coupables; ce qu'on fit, au reste, avec la plus grande clémence, peut-être par les ordres secrets de Louis XII, le Père du Peuple. On commit Destissac, Lieutenant du Roi en Guienne; le sieur Boyer, Conseiller au Grand-Conseil; de Lachassagne, Conseiller au Parlement de Bordeaux; Jacques de Sevin, Juge-Mage; Cortette, Lieutenant du Sénéchal, et quelques autres. Les plus coupables en furent quittes pour le fouet et le bannissement. *

Une maladie épidémique, à laquelle nos écrivains régionnaires donnent le nom de peste, régna dans une partie de l'Agenais, et particuliè-

* La sédition fut violente : « *Grandis et contumata* », est-il dit, p. 38, au Traité des Séditions, etc. Elle dura deux mois : parmi les chefs, se trouvait un certain *Pierre de la Sarre*, surnommé *Clerguet*, rebelle de profession, et qui, pour la troisième fois repris en flagrant délit, eût mérité d'être pendu : *Solùm debebat suspendi*. Les Agenais, du reste, étaient asses enclins à l'émeute : *Ipsi Aginnenses soliti sunt seditiones facere*; et ce fut même en ce temps là, dit-on, qu'ayant arraché du Sanctuaire *Imbert de Cirey*, Archidiacre de la Cathédrale, ils le jetèrent à Garonne, où il se noya : de sorte que nos séditions locales d'aujourd'hui ne sont par bonheur, le plus souvent, que jeux auprès de celles d'alors. Voy. pour les détails des faits relatifs à ce mouvement populaire : *Nicolai Boherii, tractatus de seditionibus*, édit. 1515, p. 15. (*Note de l'éditeur.*)

rement à Agen, d'où le Chapitre Cathédral sortit pour se retirer à Villeneuve.

1520.

Antoine de Rovère, Evêque d'Agen, fait le 13 d'avril son entrée solennelle dans cette ville. Il alla d'abord à la Maison Commune où il prêta le serment d'usage, et se rendit ensuite à l'Eglise de Saint-Caprais, pompeusement conduit par les Gentilshommes et principaux habitans *revêtus de livrées*. Là, les quatre Barons qui devaient le porter à Saint-Etienne, prirent querelle entre eux pour la préséance. Les têtes s'étant échauffées, il y eut des épées tirées; mais pour éviter l'effusion du sang, quatre Chanoines consentirent à se charger du Prélat. «Et depuis, est-il dit »dans les archives de la Commune, fut mené ledit »Evêque sur le pont de la porte de Garonne, où »il chanta sa première messe, et où fut estimé y »avoir lors cent mille personnes, pour ce que l'on »y gagnait le Jubilé, et après la messe l'on alla »dîner à l'Evêché.» On peut croire au dîné; mais les cent mille personnes paraîtront exagérées à plus d'un lecteur.

D'après Labénaisie, la dispute des Barons aurait

eu lieu à l'entrée de Léonard de Rovère, successeur et neveu d'Antoine à l'Evêché d'Agen, et les Barons furent remplacés, non par des Chanoines, mais par quatre Archers du Sénéchal. D'après le même écrivain, ces fiers Barons étaient les Seigneurs de Montpezat, de Lustrac, de Bajamont et de Boville. Il ajoute que le premier devait l'hommage pour le Château de Madaillan; le second, pour le Château de Montastruc; le troisième, pour Laroque-Timbaut, et le quatrième, pour sa terre de Boville.

Au reste, depuis l'entrée d'Antoine de Rovère, les Barons dont il s'agit n'ont plus paru aux entrées solennelles des Evêques d'Agen, soit pour éviter des querelles sur la préséance, ou qu'ils aient eu de plus importantes occupations. Les autres vassaux de l'Evêché ne voyant plus figurer ces Barons, à l'entrée de nos Prélats, se crurent autorisés à s'absenter aussi de la Cour que ces Prélats tenaient régulièrement, le lendemain de leur arrivée, pour recevoir les hommages qui leur étaient dus. La cessation de cette Cour semble, avec le temps, avoir amené la cessation des hommages, et avoir enfin dépouillé le Siége Episcopal de la suzeraineté sur plusieurs Fiefs. Il ne lui restait en 89 que celui de Montastruc, et

celui de Boville, pour lequel M. de Talleyrand, qui possédait alors cette ancienne Baronnie, reconnut sans difficulté, en 1783, M. de Bonnac, alors Evêque d'Agen. Afin de ne plus revenir sur cette matière, aujourd'hui de pure curiosité, nous observerons que nos Prélats étaient Seigneurs suzerains de tous les Fiefs Ecclésiastiques de leur Diocèse, et que les Seigneurs laïques, vassaux des Eglises, étaient arrières-vassaux du Siége Episcopal. Le compilateur du cartulaire de l'Evêché nomme les suivans : le Vicomte de Brullois, le Seigneur de Clermont-Dessus, de Boville, de Fumel, de Madaillan, de Roquecor, de la Court, de Ligarde, d'Astaffort, de Fauguerolles et de Latour d'Agen, auxquels il aurait pu ajouter, dit Argenton, les Seigneurs de Cauzac, de Bajamont, de Monbalen, de Montastruc, de Castillon et de Monteils. Les Evêques d'Agen étendaient même leurs Droits Seigneuriaux hors de leur Diocèse, puisque l'Abbé de Sarlat lui faisait hommage d'une *mule blanche*, avant que l'Abbaye fût érigée en Evêché.

Antoine de Rovère ayant engagé Jules-César Scaliger son ami, à le suivre dans son Diocèse, cet homme célèbre y vint cette année dans l'intention de n'y faire qu'un séjour limité; mais

l'amour qu'il conçut pour la jeune et belle Andriète de Loubejac, qu'il épousa, l'y retint toute sa vie. Ainsi Scaliger justifiait d'avance ce que dirent d'Agen, long-temps après, deux aimables poëtes, dans un ouvrage très-connu.

1521.

Ignace de Loyola, blessé au siége de Fontarabie ou de Pampelune, conçoit le projet de fonder la Congrégation qui s'intitula modestement *Compagnie* ou *Société de Jesus*. Cette Congrégation rendit, il est vrai, de signalés services à l'Eglise Romaine et aux Lettres; mais elle éprouva de grands et quelquefois de justes revers. Néanmoins, on la vit toujours se relever et ressaisir son influence...... Faudra-t-il donc placer les Jésuites au rang des *Immortels* ?

Cependant, une agitation sécrète animait tous les esprits, et se manifestait dans tous les rangs de la société. Les importantes découvertes du siècle précédent avaient pour ainsi dire changé la face de l'Europe. Les têtes étaient électrisées, même les plus raisonnables et les plus froides. Ce mouvement devenu général, on voulait partout du nouveau, jusque dans les opinions religieuses, et l'on ne tarda point à voir renaître le fanatisme

avec toutes ses fureurs. Favorisés par cette fermentation dans les idées, les novateurs répandirent aisément leur doctrine, dont le succès était presque certain. Zuingle et Luther divisèrent par leurs dogmes la Suisse et l'Allemagne, et Calvin produisit en France la même révolution. La nouvelle école y fit des progrès d'autant plus rapides, qu'on eut la maladresse de sévir contre elle, et d'en vouloir consumer les sectaires dans le feu des bûchers alimentés chaque jour par de misérables victimes. La persécution augmenta partout le nombre des dissidens; et lorsque des Princes ambitieux et rivaux voulurent, sous un Roi faible, jouer les premiers rôles dans l'Etat, ils y trouvèrent un germe de mécontentement et de révolte, dont ils profitèrent. Le prétexte de la Religion fut alors invoqué par une criminelle hypocrisie; le peuple toujours crédule, toujours trompé au nom du Ciel, pour servir les intérêts de la terre, courut aux armes, et bientôt l'incendie fut général. Ce qui n'était ainsi dans l'origine qu'une dispute de dogmatiseurs obscurs, devint par l'effet des circonstances une guerre civile qui mit le Royaume à deux doigts de sa ruine, et faillit le faire passer sous un joug étranger.

Nous n'entrerons à ce sujet dans aucune dis-

cussion politique ni religieuse, nous bornant, comme nous l'avons toujours fait dans cet essai chronologique, à rapporter les événemens qui se sont passés en Agenais.

1523.

Trahison suivie de l'exil volontaire du Connétable de Bourbon. Le jeune Montluc fait ses premières armes.

1525.

Bataille de Pavie : entière défaite de François Ier, qui masqua son artillerie, et la rendit inutile, par une charge hors de propos. On ne cesse de répéter ces mots que François écrivit à sa mère après ce désastre : *Tout est perdu fors l'honneur.* Restait-il donc beaucoup d'honneur au Prince qui perdit à la fois, par sa faute, et la bataille, et l'Italie et la liberté ?

Vers la même époque, une maladie épidémique emporta la plus grande partie de la population de plusieurs communes riveraines du Drot, tant dans l'arrondissement actuel de Marmande, que dans celui de La Réole, département de la

Gironde : Henri Ier, Roi de Navarre et Seigneur de ces communes dépendantes du Duché d'Albret, ayant fait venir, pour repeupler ce territoire presque désert, des familles de cultivateurs du Poitou, de la Saintonge, du Maine et de l'Anjou, n'obtint pas tous les résultats qu'il devait attendre de sa prévoyante sagesse. Les nouvelles familles travaillèrent les terres qui leur furent confiées ; mais accueillis avec défaveur par les anciens habitans échappés à l'épidémie, non-seulement ces familles ne reçurent d'eux aucun secours, mais les individus qui les composaient furent gratifiés du sobriquet de *Gavache*, terme de mépris, emprunté de l'Espagnol. Ensorte qu'aucune fusion ne s'étant opérée entre ces deux peuplades, l'exotique conserva toujours sa constitution physique originaire, ses habitudes, ses mœurs et son langage qui s'étant mélangé avec celui du pays, est devenu par degré un jargon dur et barbare. Cet état de choses presque inconcevable, s'est néanmoins perpétué jusqu'à nos jours dans un territoire composé de huit à dix communes de l'arrondissement de Marmande, même qualifiées sans façon du nom de *Gavacherie*. Depuis 1789 seulement, quelques alliances donnent l'espoir, assure-t-on, de voir disparaître insensiblement les

cussion politique ni religieu... sourds à la
comme nous l'avons toujo... ntérêt, se re-
chronologique, à rappor... depuis trois
sont passés en Agenais... ux des rapports
... habitent les mê-
... x mêmes lois, et

Trahison ... us à cette occasion, le pen-
table de B... habitans de nos campagnes aux
mières ... Agen, de dénigrer les étrangers *qui*
...ent s'établir parmi eux, lorsqu'ils sont ori-
...aires d'un pays, quel qu'il puisse être, où
...idiome Gascon ne soit point usité : à son *arrivée*
...et étranger est aussitôt dérisoirement qualifié du
nom de *Franchiman*. (*Lou Franchiman*) le
Français, est la seule dénomination qu'*on* lui
donne, la seule par laquelle il soit connu de ses
nouveaux concitoyens. Il est plus ou moins long-
temps à leurs yeux un homme presque *suspect*,
et qui n'obtient souvent, que trop tard, l'intérêt
qu'il mérite par ses bonnes qualités ou son indus-
trie. Il est inutile d'observer que le *Franchiman*
de nos paysans n'est que le *Frenchman* des An-
glais, à peu près conservé sans altération sur les
bords de la Garonne.

1526.

Fondation du Chapitre de Pujols auprès de Villeneuve. Cette même année, Vincent Billonis fit paraître, imprimé à Limoges, son Bréviaire du Diocèse d'Agen. Bien que Billonis fût Official, Chanoine des Chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais, et Curé de quatre ou cinq Paroisses, il fut encore nommé Doyen du nouveau Chapitre, à la fondation duquel il avait contribué, avec les Seigneurs du lieu.

1527.

Gérard Ruffi, Trésorier de la Cathédrale de Meaux, plus connu, surtout en Agenais, sous le nom de Roussel, suivit Marguerite de Valois, Reine de Navarre, en Béarn, et vint ensuite avec elle à Nérac, où il fut, dit-on, l'apôtre de la réforme. Marguerite, devant laquelle il avait prêché à Paris, l'ayant beaucoup goûté, lui fit obtenir, par sa protection, l'Abbaye de Clairac et l'Evêché d'Oloron. Il fut, néanmoins, bien qu'il conservât toujours les dehors de la catholicité, un personnage, sous ce rapport, très-équivoque.

Il joignait d'ailleurs au savoir, le don de l'éloquence et des mœurs irréprochables. Né dans le Diocèse d'Amiens, il était compatriote de Calvin, et regardé comme l'un de ses premiers disciples.

1529.—1530.

Les *Protestans* sont ainsi nommés, pour avoir *protesté* cette année contre un décret de la Diète de Spire, en faveur de la Religion Romaine. Melanchton vient en Agenais prêcher *la Doctrine*.

1532.

Tandis qu'on brûlait en France les partisans de Calvin, Charles-Quint accordait à ceux de Luther la liberté de conscience jusqu'à la convocation d'un Concile général. Le vent de la politique soufflait rarement du même côté dans le cabinet de ces deux Princes.

1534.

Schisme d'Angleterre. Calvin, protégé par Marguerite d'Angoulême, obligé de quitter Paris l'année précédente, se réfugie à Nérac. C'est

d'alors qu'il faut dater la naissance de la Réforme en Agenais. On s'accorde à penser néanmoins que ce grand novateur menait dans la retraite une vie très-solitaire, et qu'il n'y prêcha, ni dogmatisa jamais. Il était, au surplus, d'une humeur sombre et d'un caractère intraitable, bien différent à cet égard de Théodore de Bèze, qu'on nous peint sous des traits plus gracieux, et qui lui succéda même à la Cour de Navarre.

1535.

Jules-César Scaliger, dans un écrit polémique dirigé contre Erasme, cherche et trouve le moyen d'invectiver les habitans d'Agen, ses compatriotes adoptifs; il les accuse de vivre dans le désœuvrement et la plus crasse ignorance, de négliger l'agriculture, et tous les avantages du plus heureux climat : imputations d'autant plus remarquables, qu'elles sont consignées dans un ouvrage où l'on ne devrait pas s'attendre à les rencontrer, et qu'elles caractérisent ouvertement l'esprit caustique de leur auteur, ainsi que son ingratitude. *Scalig. in orat. adver. Eram. apud Golnitls Ulisses Gall. Belg. Amstel.*, 1655, pag. 541. Ce n'est pas que les Agenais de cette

époque ne fussent, à beaucoup près, sans reproche, et que les mœurs de la jeunesse surtout fussent bien pures et bien régulières. Belleforest nous raconte une histoire qui ne nous fixe que trop à cet égard. Cette histoire est si infâme, si horriblement scandaleuse, qu'on ne peut la croire que fort exagérée ; mais ne fût-elle vraie qu'à moitié, elle serait encore très-criminelle. Cependant, les Magistrats ne lui donnèrent aucune suite, et laissèrent punir les coupables par l'indignation générale qu'elle dut exciter. Toutefois, si Belleforest, alors précepteur des enfans d'Antoine Denort à Agen, était à portée d'être bien informé, l'auteur du scandale était Ecclésiastique, et lui Protestant, depuis Ministre à La Rochelle : nous devons désirer qu'il fût possible de le soupçonner dans cette circonstance de quelque impartialité.

1539.

Florimond de Raymond, dans ses ouvrages, accuse pricipalement les maîtres d'école et de pension, d'avoir répandu en Agenais la nouvelle doctrine, en faisant germer ses principes dans l'esprit de leurs jeunes élèves, qui la portèrent

ensuite dans tous les rangs de la société. J'ignore jusqu'à quel point cette assertion peut être fondée ; mais il est certain que Charles Sarrazin, Régent humaniste à Agen, passe pour le premier propagateur des dogmes de Calvin dans cette ville, dont il s'échappa furtivement dans la suite, lorsqu'on y sévit avec rigueur contre la Réforme. Jérôme Vindocin, Religieux Dominicain, fut moins heureux. Ce jeune homme, qu'on nous peint comme un sujet distingué, par ses talens et son goût pour l'étude, d'abord adjoint à l'Inquisiteur Ferrario, fut ensuite Professeur de Philosophie à Agen, dans la maison de son ordre, avec un autre moine de son âge, nommé Dupont, natif de Tonneins. Imbus des mêmes principes, ces deux amis quittèrent bientôt le froc, allèrent voyager en Suisse, d'où ils se rendirent à Genève. Dupont s'arrêta dans cette ville ; mais Vindocin, conduit par sa mauvaise étoile, revint en France. A peine arrivé en Gascogne, peut-être son pays natal, il y fut guetté et pris par un Inquisiteur nommé Rochet, qui le signala bientôt à Lacombe, Official de l'Evêque d'Agen. Pourquoi faut-il que ce nom sinistre nous rappelle encore celui d'un monstre d'horrible mémoire, et si justement exécré dans nos contrées ! Quoiqu'il

en soit, ce Lacombe, après avoir détenu quelques jours le malheureux Vindocin dans la prison de l'Evêché, connue alors sous le nom de *la Gabio* ou de *l'Escuragno*, le déclara Hérétique, et comme tel, le transmît aux bras séculiers. C'était l'envoyer à la mort. En effet, jugé d'après les lois rigoureuses du temps, il fut aussitôt condamné à être brûlé vif; ce qui fut exécuté sur le Gravier, au bord de la Garonne, à la vue d'un peuple immense accouru de toutes parts, et avide d'un spectacle qui ne s'était pas renouvellé dans nos contrées depuis l'époque des Albigeois. Vindocin, au reste, subit ce cruel arrêt avec une patience et une résignation qui excitèrent, au plus haut degré, l'intérêt de tous les assistans. Ce malheureux ne cessa d'invoquer le nom de Jésus, au milieu des flammes, et de prier pour le pardon de ses ennemis. La foule en silence se retira pénétrée de terreur et de pitié; les Catholiques même, pour la plupart, regardèrent ce supplice comme une espèce d'Apothéose, une sorte de purification par le feu, qui méritait à Vindocin d'être reçu dans le Ciel par le Père des miséricordes. Si la foi des Catholiques fut ébranlée, celle des Protestans triompha, et la masse exaspérée de leurs partisans s'accrut du

grand nombre de ceux que perdit l'Église Romaine. Ce terrible essai produisit un effet tout contraire à celui qu'un zèle inconsidéré s'était flatté d'en attendre ; il arriva, dit le vertueux Labrunie, ce qu'on voit toujours, lorsqu'on emploie les dernières rigueurs contre le fanatisme. Au surplus, un pauvre serrurier et ce moine furent les seuls qui périrent alors à Agen, et qui figurent en conséquence dans l'énorme compilation de *Simon Goulard*, au nombre des martyrs de la Réforme. Cependant, Joseph Scaliger prétend que, durant les premiers troubles, on y fit pendre plus de trois cents personnes pour cause de Religion, et qu'il n'y eut jamais autant d'exécutions de ce genre dans aucune ville de France. Nos deux Ecrivains Ecclésiastiques regardèrent d'abord cette imputation comme une odieuse calomnie. Ils se fondaient sur ce que Simon Goulard et Théodore de Bèze se taisent à ce sujet, tandis que le premier cherchait partout des matériaux pour grossir son recueil, et que le second remplit son histoire des Eglises, de détails qui devaient lui sembler moins importans ; enfin, qu'il avait fait un assez long séjour à Nérac, pour avoir été bien informé. Néanmoins, après y avoir réfléchi, Argenton et Labrunie finissent par

trouver la flétrissante allégation de Scaliger assez probable, pour suspendre le jugement de l'historien, qui n'a d'autre objet que la recherche de la vérité. En effet, Scaliger pouvait avoir été témoin de ces supplices, et la brutale jurisprudence de nos pères, alors passablement superstitieux, nous est assez counue.

Célèbre ordonnance de Villers-Côterets, pour l'abréviation des procédures judiciaires, et par laquelle on défend aux Juges Ecclésiastiques d'empiéter sur les Juges Séculiers. Il est aussi enjoint, par cette ordonnance, de rédiger désormais les actes publics autrement qu'en Français. *

1541. – 1543.

Le supplice de Vindocin, comme nous l'avons vu, loin d'arrêter les progrès de la réforme, ne servit qu'à l'accélérer. L'Agenais fut dès-lors inondé de prédicans chaleureux qui faisaient partout des prosélytes. On cite Jean Carvin à Villeneuve, Jérôme Cazabonne à Monflanquin, André

* Le 2 août 1540, François I[er] ordonne qu'un Président et tel nombre de Conseillers du Parlement de Bordeaux, qui serait avisé, irait tenir les *grands jours* à Agen, depuis le 1[er] septembre jusqu'au 15 octobre même année. (Extr. de l'Encyc. méth., art. *Parlement*. (*Note de l'éditeur.*)

Mélancton, neveu du célèbre Philippe, à Tonneins, Gérard Roussel et le Bénédictin Ayméric à Clairac, comme les principaux apôtres, qui répandaient, à l'envi, la nouvelle doctrine; il est vrai de dire, en effet, qu'elle se propagea dès cette époque, avec une telle rapidité, qu'il devint impossible de l'arrêter.

Jean, Cardinal de Lorraine, fils de Réné, Roi de Jérusalem et de Sicile, ayant ajouté depuis 1538 l'Evêché d'Agen aux Archevêchés de Narbonne, de Reims, de Lyon et d'Alby, aux Evêchés de Metz, de Tulle, de Térouanne, de Verdun, de Luçon, de Valence, de Diez, de Macon et de Nantes, donne asile dans son Diocèse à Constantia Rangonia, veuve de César Frégose, l'un des Ambassadeurs que le Marquis de Guast fit assassiner en 1541, sur le Pô, lorsqu'ils se rendaient à leur légation respective. Le Château de Bazens près le Port-Sainte-Marie, et dépendant des Evêques d'Agen, fut assigné à cette veuve, pour son domicile, et le revenu de la cure de Cancon pour son entretien et celui de ses enfans. On peut remarquer à cet égard, que ce fut sans opposition de la part du Chapitre de Saint-Etienne-d'Agen, bien qu'il eût des droits sur les fruits de ce riche bénéfice. Au reste, le Cardinal chargé des af-

faires de France à Rome, ne résidait point dans ses nombreux Diocèses : il ne parut jamais à Agen.

1544.

Hiver très-rigoureux. Bataille de Cérizoles. Paix trop long-temps attendue, entre Charles-Quint et François Ier.

1545.

Horrible exécution de Mérindol et de Cabrières pour cause de Religion : sous ce prétexte, les soldats commettent toute sorte de crimes. Ouverture du Concile de Trente, qui ne finit qu'en 1568.

1546.

Le Cardinal de Lorraine obtient de François Ier une Ordonnance qui règle à l'avenir la manière de percevoir les Dîmes Ecclésiastiques. Mort de Luther.

1547.

Jules-César Scaliger, qui s'était déjà fait un grand nom dans la république des lettres, et dont sa maison de l'Escale, près d'Agen, était un lieu

privilégié pour le culte des Muses, Scaliger, ai-je dit, y reçut cette année la visite de Belleforest, ancien précepteur chez Denort, celui précisément que Montluc appelait le *bon homme*. Antoine Muret vint aussi voir Scaliger la même année; et son fils Joseph nous apprend que ce savant, peu favorisé de la fortune, fut quelque temps *pédant* ! * à Agen, d'où il se rendit à Auch, pour expliquer Cicéron dans le Séminaire. Il ajoute, qu'après quelques mois de séjour dans cette ville, il revint en Agenais, et fut précepteur à Villeneuve, chez un riche marchand nommé Brévent, ce qui ne l'empêchait pas d'expliquer les auteurs

* De l'Italien *Pedante* : ce mot a probablement la même origine que *Pédagogue*; *genre de gens*, dit *Montaigne*, au sujet des Pédans, *qui ont la souvenance assez pleine, mais le jugement entièrement creux* : ceci ne pouvait guère s'adresser à *Muret*, son précepteur, *que la France et l'Italie recognoist*, dit-il encore, « Liv. 1, chap. 25 de ses Essais, » *pour le meilleur orateur du temps* : bien qu'avec les talens requis, pour l'instruction de la jeunesse, Muret passa néanmoins pour avoir les vices qui étaient les plus à craindre pour elle. *Saint-Vertunien* rapporte en effet que ce grand littérateur du XVIe siècle, fut chassé de *Venise*, *ob. P*........; et, *Joseph Scaliger*, son contemporain, laisse entrevoir aussi qu'à *Toulouse*, on voulut, *pro ipso facto*, le faire brûler vif.

Qui rigidæ flammas vitaverat ante Tolosæ,
Muretus. . . . .

Au reste, l'arsenal de tant d'infamies....... C'est le *Scaligerana*; longue série, par ordre alphabétique, d'épigrammes et de bons mots, recueillis des conversations de *Joseph Scaliger*, par *Saint-Vertunien*, son grand ami, et qui, ce nous semble, a pris une route bien étrange pour s'en aller en *Paradis*.

(*Note de l'éditeur.*)

latins dans l'école publique ; et qu'enfin, ayant fait avec ses élèves un second voyage à Agen, pour y voir Scaliger, celui-ci le recommanda aux magistrats de Bordeaux, qui l'invitèrent à venir enseigner les Belles-Lettres au Collége de Guienne, où professaient alors Bucchanan, Govea, Grouchi, Vinet, etc. Quels hommes pour instruire la jeunesse ! Cette ville, comme au temps d'Ausonne, était encore la plus célèbre école de la France occidentale.

1547.—1548.—1549.

Révolte en Guienne au sujet de la Gabelle. Cette révolte n'est nulle part aussi violente qu'à Bordeaux, où le Comte de Monneins, Commandant de la ville, est massacré par les séditieux : le Connétable de Montmorency punit les rebelles avec la dernière rigueur. L'Agenais ne paraît point avoir pris part à ces troubles ; il y eût, cependant, selon M. Verneilh de Puyrazeau, huit personnes exécutées à Marmande à l'occasion de la révolte dont il s'agit.

François I[er] meurt le 31 mars 1547. Henri II, son fils, monte sur le Trône, à 29 ans, sous les auspices les plus heureux.

Mort de Marguerite, sœur de François Ier, Reine de Navarre. Cette Princesse joignait à tous les dons de la nature, tous les agrémens d'un esprit cultivé. Sa religion était au moins très-équivoque, si elle n'était pas totalement conforme aux principes libéraux de la nouvelle doctrine. On le croira d'autant plus volontiers, qu'elle attira constamment à sa Cour, et retint auprès d'elle, des hommes connus pour être sectateurs avérés de la Réforme, tels que Clément Marot, Mélancton, Gérard Roussel, Lefèvre d'Etaples, Théodore de Bèze et Calvin lui-même.* Après avoir résidé long-temps à Nérac, avec Henri Ier son mari, elle mourut au Château d'Odon en Bigorre. Marguerite a laissé un recueil de nouvelles, la plupart très-galantes, qu'on lit encore avec plaisir, mais on a oublié depuis long-temps les livres ascétiques qu'elle a aussi composés. **

* L'Evêque Guillaume Briçonnet, qui s'était laissé endoctriner par des prédicateurs Luthériens, vint encore se réfugier auprès d'elle à Nérac; de même que Jean Leclerc, cardeur de laine, qui pour avoir été leur disciple, fut non-seulement puni du fouet, mais aussi marqué d'un fer chaud : supplice inutile et tout à fait injuste.

Est modus in rebus . . . .
Nec senticâ dignum horribili sectarc flagello. Hor.
....Nec stigmate dignum. Juv.

** On attribue encore, à cette Reine auteur, une production littéraire avec le titre singulier de *Marguerites de la Marguerite*

1550.

Mort du Cardinal de Lorraine, Evêque d'Agen. Il ajoutait aux nombreux Diocèses que nous avons déjà mentionnés, les riches Abbayes de Fécamp, de Marmoutiers, de St.-Ouen, de Cluny, et beaucoup d'autres, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût accablé de dettes, et banqueroutier: Mathieu Bandel, ou *Bandello*, Italien de naissance, lui succéda. Arrêtons-nous un instant sur ce Prélat, qui fut l'un des hommes de lettres les plus distingués de son siècle. Neveu du Général des Dominicains, Dominicain lui-même, et l'ami intime de Scaliger, il vint avec lui à Agen, où, comme lui, il trouva une seconde patrie. Nous ignorons les détails de sa vie privée, sans doute consacrée à l'étude, nous savons seulement qu'il fut pourvu de la cure de Cabalsaut, *Saltoscaballi*, aux environs d'Agen, qu'il paraît cependant n'avoir jamais desservie. Son caractère devait être d'ailleurs obligeant et communicatif; nous possédons du moins un volume

des Princesses. 2 vol. in-8°, impr. à Lyon, en 1547; c'est-à-dire, à peu près deux ans avant sa mort : il se peut au reste, qu'il n'est rien autre chose de curieux, dans la collection de ses œuvres, que d'avoir été formée, par un certain Sylvius, dit *Jean de la Haye*, son valet de chambre. (*Notes de l'éditeur.*)

échappé de sa bibliothèque, l'*Odissée d'Homère*, en Grec, au frontispice duquel est écrit *Bandelli et amicorum*. Quoiqu'il en soit, il fut assez connu et suffisamment estimé de ses contemporains pour être élevé à l'Episcopat, le 1er septembre de cette année, sur la nomination du Roi de France. Nous devons pourtant remarquer, dans la Bulle d'élection, la réserve de la moitié des fruits de la manse Episcopale, en faveur des enfans de la veuve Frégose, dont le cadet, nommé *Janus*, devint en effet Evêque d'Agen en 1555, sur la démission de Bandel; ce qui fait conjecturer, qu'il ne fut pourvu du Diocèse que comme une espèce de gérant ou confidentiaire, et comme on le disait alors avec plus de franchise que d'élégance, un *custodi nos*, jusqu'à ce que le jeune Frégose eût atteint l'âge requis pour l'Episcopat. Bandel, attaché d'ailleurs et dévoué au Cardinal de Lorraine, *servitor familiaris et domesticus*, n'occupa donc le Siége d'Agen que par *intérim*, que par complaisance, et peut-être pour ne pas quitter le Château de Bazens, où il faisait son séjour habituel *avec la veuve Frégose*. Ce Château était alors devenu le Temple des Muses. Bandel, y entretenait un commerce scientifique et littéraire avec tous les érudits et tous les

beaux esprits de son temps. Lucrèce de Gonzague fut l'objet ordinaire de ses chants, et il fit imprimer à Agen, par Réboul ou Rebol, *Reboglio*, en 1545, petit in-8°, l'ouvrage connu sous le titre de *XIe Canti del Bandello*, qu'il avait composé pour cette fille célèbre. Les Nouvelles Galantes, en trois volumes, du même auteur, où se trouve, pour la première fois, la tragique et touchante histoire de *Romeo* et *Juliette*, bien que très-recherchées des curieux, sont d'un prix beaucoup moins élevé que ses *XIe Canti*, puisqu'on a vu vendre ce petit in-8° 600 fr. 12 s., il y a quelques années, à Paris et à l'encan de feu M. Gaignat. Il y a plusieurs éditions de ces deux ouvrages ; les meilleures sont celles de Lucques, 1554, 3 vol. in-4°, et de Londres, 1740, en 4 vol., aussi in-4°. Mathieu Bandel mourut à Bazens en 1561, et fut inhumé dans l'Eglise des Dominicains du Port-Sainte-Marie.

1551.

Henri II écrit à tous les Evêques du Royaume de faire la visite de leur Diocèse, de s'informer de la conduite des Ecclésiastiques, et de celle de la population dont ils dirigeaient et surveillaient l'instruction religieuse. Les résultats de ces in-

formations, rapportés dans un procès-verbal, devaient être envoyés au Métropolitain, pour passer ensuite sous les yeux d'un Concile national que le Roi se proposait d'assembler. Bandel, s'excusant sur son âge, chargea J. Vallier, Evêque de Grasse, et son Vicaire-Général *, de s'acquitter de cette commission délicate. Il fut bien constaté par les procès-verbaux de la visite, que *certains Ecclésiastiques étaient d'une ignorance profonde*; *que beaucoup de Curés possédaient deux ou même trois Paroisses, etc.*; mais Vallier *ne trouva*, dit-il, *personne sentant mal de la Foi, ni que aucun* «Prêchier eût prêchié» *aucune proposition mal sonnante*. Il est, au reste, assez probable que le Grand-Vicaire n'apporta pas une attention superstitieuse à la recherche des dissidens; puisque, sans sortir d'Agen, il aurait trouvé plusieurs Ecclésiastiques partisans de la Réforme, notamment le Chanoine de Nort, qui délaissa son Canonicat pour aller Ministre à La Rochelle, et dont les principes étaient certainement bien *mal sonnans*. D'ailleurs, la plupart des Prêtres qui paraissaient avoir conservé l'intégrité de leur foi, avaient donné dans un autre

* Arch. de l'Evêché.

genre de corruption, presque aussi condamnable. La pluralité des bénéfices était tellement à l'ordre du jour, qu'elle n'excitait plus l'attention de personne. Il en était ainsi de la résidence même pour les curés. Le croira-t-on ? Un certain Villanova, Curé de la Cathédrale, possédait son bénéfice depuis douze ans; et suivant le procès-verbal, *il n'avait jamais dit ni célébré messe dans sa dite Paroisse, ni fait aucun acte d'Eglise en icelle.* Cette visite, au reste, dont le principal objet était de constater les progrès de la Réforme, n'eut aucune suite, ainsi que le projet du Concile national. Henri II, brouillé avec Jules III, voulait seulement l'intimider par cette menace; satisfait d'y avoir réussi, il se livra à d'autres soins, et ne s'en occupa plus. Cependant, parut le 25 juin de la même année, l'édit de Châteaubriand, lequel, en ordonnant la recherche *des Hérétiques*, fit recommencer les supplices avec plus de fureur que jamais.

1558.

Eléonore, sœur de Charles-Quint, veuve de François Ier, et à laquelle avait été donné l'Agenais en douaire, après la mort de son époux, meurt elle-même en Espagne, où elle s'était retirée.

La même année, le 21 octobre, Jules-César Scaliger termina sa carrière, âgé de 74 ans, dont il avait passé, près de la moitié, au milieu de nous, sans nous en aimer davantage. Ainsi que son fils Joseph, il a été jugé si souvent, qu'il est superflu de revenir ici sur le compte de sa vaste érudition et sur le peu de goût qui règne en général dans ses ouvrages. *

1559.

Henri II meurt, blessé dans un tournois, par Montgomeri, Capitaine de ses gardes, qu'il avait forcé de jouter contre lui; il célébrait dans ce tournois, selon le goût du temps, les noces de sa fille et de sa sœur; la première avec le Roi d'Es-

* Il nous manquerait toujours la vie complète des deux *Scaliger*: il est vrai que nous avons déjà un très-bel éloge de *Jules-César* par M. *Briquet*; mais un éloge est rarement une œuvre historique : rien de plus commun et généralement de moins goûté, si ce n'est pourtant ceux de la *Pauvreté*, par Synésius, de la *Laideur*, par Favorin, et de la *Folie*, par Erasme; tours de force d'esprit et même de génie. Au reste, quant aux *Scaliger*, les seuls détails véridiques, peut-être, qu'on puisse trouver sur eux, sont comme à jamais oubliés dans le *Huëtiana* ou Pensées diverses de *Huet*, « savant universel », dit *Voltaire*, qui » toujours conserva la même ardeur pour l'étude, jusqu'à l'âge » de *quatre-vingt-onze ans*. » Quoiqu'il en soit pourtant, à l'égard du savant *Huet*, des recherches généalogiques ont déjà fait raison de la vanité ridicule des *Scaliger*, qui se prétendaient issus des Princes de l'*Escale*, souverains de *Vérone*, de *Vicence* et de la *Marche Trévisane*; toutes ces fictions historiques étouffent, d'ailleurs, plutôt le mérite qu'elles ne l'honorent. (*Note de l'Edit.*)

pagne, la seconde avec le duc de Savoie. François II, âgé seulement de 15 ans, lui succède. Henri avait pris congé des sujets réformés de son royaume, par le fameux édit d'Ecouen, qui les condamnait à mort *sans remission* *

1560.

La jeunesse et l'incapacité du nouveau Roi causent de grands troubles dans l'Etat, dont le Gouvernement resta dans les mains de la Reine mère, Catherine de Médicis. Comme elle partageait cet honneur avec les Guises, oncles de la jeune Reine Marie Stuart, Antoine de Bourbon et le Prince de Condé son frère, qui par le droit de leur naissance, prétendaient être préférés, abandonnèrent la Cour, et cherchèrent dès-lors une occasion de se venger, que les progrès du Protestantisme, dans les Provinces méridionales, ne tardèrent point à leur offrir.

On n'avait pas encore envisagé les nouvelles opinions religieuses, sous le rapport de leur in-

* « *De Thou, trad. franç., tom.* 3, *p.* 502, dit que le Roi de » Navarre, ayant reçu les ordres du Roi François II, défit quel- » ques Huguenots dans l'Agenais, et qu'il traita avec beaucoup » de sévérité toutes les personnes suspectes; » ce qui en politique et les armes à la main, a toujours été le droit du jeu.
(*Note de l'éditeur.*)

fluence politique. La Cour s'était contentée de laisser aux Tribunaux le soin d'y remédier par des supplices, qui loin de remplir ce but, augmentaient le nombre des prosélytes. Rien n'arrêtait le peuple avide de nouveautés, et que l'extrême rigueur du dernier édit avait d'ailleurs exaspéré. L'irritation des esprits était générale. Les Grands Seigneurs, pour la plupart, partisans de la Réforme, partageaient l'indignation publique, dont ils se firent les organes et les défenseurs. Ils s'unirent aux Protestans, s'armèrent contre l'autorité de Guises et le despotisme dont on les accusait. Il s'éleva partout des murmures qui furent suivis de la conjuration d'Amboise, dans laquelle on a dit qu'il y avait moins d'*Hugonerie* que de mécontentement. A cette époque, le premier feu de la révolte éclata dans l'Agenais, lorsque à la persuasion de la Rénaudie, deux mille hommes prirent les armes, entretenus dans leur insurrection, par les ministres Boissonnade et David. Ce dernier, ensuite chassé d'Agen, trouva un asile à Nérac, auprès de Jeanne d'Albret, qui lui accorda la grande salle du Château, pour prêcher son nouvel Evangile.

Cependant, les événemens qui suivirent la découverte de la conjuration d'Amboise; en avaient

amené d'autres, qui placèrent à la tête du parti Protestant, le Roi de Navarre et le Prince de Condé. Le premier, Lieutenant du Roi en Guienne, y vivait politiquement, et semblait y remplir assez bien les devoirs de sa charge ; il fit même dissiper un corps de deux mille Réformés, qui allaient s'emparer de la ville d'Agen, ce qui aurait entraîné la défection d'une partie de la Province ; mais il ne livra point aux Guises les Ministres Boisnormand et David, qu'ils lui demandaient avec instance ; le second, fortement soupçonné d'avoir été l'âme et le chef de la conjuration d'Amboise, et surveillé comme tel à la Cour, la quitta furtivement pour se rendre à Nérac, auprès de son frère ; et là, vécut d'abord comme lui, avec l'air d'une parfaite indifférence sur les affaires du temps. Mais, cette nullité apparente n'abusa personne. Si son frère affectait encore parfois quelques dehors du catholicisme, lui se moquait hautement des cérémonies les plus augustes de ce culte, et devint bientôt en Guienne le promoteur des troubles que le Roi de Navarre était chargé d'apaiser. Celui-ci, d'ailleurs, s'y portait faiblement. Après l'expulsion, simulée peut-être, de quelques Ministres provocateurs, l'incendie augmenta au

lieu de s'éteindre ; les esprits , loin de se calmer , s'exaltèrent , et furent agités par un fanatisme en délire qui ne s'était point encore manifesté. D'un autre côté , les deux frères devenus plus suspects que jamais à la Cour , après y avoir été appelés , crurent devoir s'y rendre , et furent arrêtés à Orléans par ordre des Guise , qui , selon nos manuscrits , commirent à cet effet le Sénéchal d'Agenais. Ce grand coup frappé , le procès du Prince de Condé fut aussitôt commencé ; le Prince allait périr sur l'échafaud ; le même sort était réservé au Roi de Navarre dans sa prison , lorsque , par une espèce de miracle , la mort du Roi leur sauva la vie. Dès ce moment vont commencer les événemens nombreux et précipités qui replongèrent si long-temps l'Agenais dans une guerre d'autant plus déplorable , qu'elle divisait entre eux les citoyens , et même quelquefois les familles. Au milieu de ces troubles, je ne peux dissimuler guère l'embarras où je vais me trouver souvent , pour rapporter à leur véritable place les faits même les plus importans de cette guerre civile. Montluc , qui peut me fournir tant de renseignemens , ne marque aucune date dans ses commentaires , et raconte les événemens selon que sa mémoire les lui retrace. De Thou est plus

exact à cet égard ; cependant, il est difficile parfois de le concilier, soit avec les *Mémoires de Condé*, qu'il convient aussi de compulser, soit avec les manuscrits qui me servent de guide. Si je commets quelque erreur de date ou d'un autre genre, aux yeux d'un lecteur plus instruit que moi de notre histoire locale, en réclamant son indulgence, je le prie aussi de ne se prononcer, qu'après avoir pris connaissance des autorités que j'ai consultées, qu'après les avoir comparées et discutées avec la même exactitude et la même impartialité.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait se représenter quel était alors l'état de l'Agenais, sans éprouver un renouvellement d'intérêt à l'approche des événemens dont il allait bientôt devenir le théâtre. Une fermentation sourde agitait les esprits, et les partis opposés s'assemblaient dans l'ombre en conseils privés et séditieux. Ils se redoutaient mutuellement, et craignaient d'être à chaque instant prévenus par les complots ou par les armes de leurs ennemis. La politique excitait secrètement au fanatisme ; et dès le premier coup qu'il frappa dans une contrée voisine, le sang coula de toutes parts : mais reprenons l'ordre chronologique. *

* Par ordre du Roi, le 29 août 1560, *François Raffin*, dit *Poton*, Sénéchal d'Agenais, mène pour un fait grave, mais

1561.

Après la mort du *Petit François*, nom que certains historiens donnent au dernier Roi, Charles IX, âgé de 10 ans, monte sur le trône. Le parti de la Réforme devient audacieux, des troubles éclatent à Agen. Jean Barelles * y prêche publiquement chez Roussanes, Conseiller au Présidial; l'affluence des auditeurs devint si grande, que, sa maison ne pouvant plus les contenir, Godefroi de Caumont, Abbé de Clairac, Pardaillan, de Muny, de la Chapelle, Taysonnat, Castelsagrat, Lalanne et Calonges promirent leur protection aux affiliés, et mirent à leur disposition l'Eglise de Saint-Phébade. Aussitôt, le peuple se porte en foule à cette Eglise, et s'en empare sans autre formalité; il en fait autant de celle des Jacobins, qui plus spacieuse, convient mieux à son objet. Ce pernicieux exemple ne manqua pas d'être suivi. Les Réformés de Ville-

ignoré, le Vidame de Chartres, prisonnier à la Bastille; puis, au jour de la Toussaint, 1er novembre, ce même Sénéchal, qui paraissait avoir l'entière confiance de François II, est chargé par lui de garder à vue le Prince de Condé. (Mémoires de Condé, tom. 1, p. 16 et 23.) (*Note de l'édit.*)

* L'ex-Franciscain *Barelles*, que de Thou nomme aussi *Cormery*, et la Faille *Jean Cormère*, était espagnol d'origine, et avait em-

neuve brûlèrent à Penne, et les Images et les Autels, ils chassèrent les Cordeliers de leur Couvent, puis les ayant rappelés, les admirent au partage de leur Eglise, qui devint ainsi commune au culte Catholique et au culte Protestant. La maison que ces Religieux avaient à Nérac, abandonnée par eux, fut occupée par l'école d'un Ministre. D'un autre côté, les Seigneurs de Fumel et de Laugnac, usant de représailles, chassèrent à leur tour les Réformés de Libos, de Tournon et de Laplume : ces contrées appartenaient au Roi de Navarre. Cependant, plusieurs Gentilshommes ayant sollicité Burie, qui était à Bordeaux, de venir rétablir l'ordre à Agen, il se rendit à leur prière, et fit restituer l'Eglise des Dominicains aux Catholiques, mais il fut obligé de laisser celle de Saint-Phébade aux Protestans, et ceux-ci reprirent la première de vive force, quelque temps après : il

brassé le Calvinisme ; devenu ministre au synode de Sainte-Foi, il épousa une jeune veuve, fille d'un apothicaire d'Agen : *Barelles* donc, alla trouver un jour *Montluc* à sa maison d'*Estillac*, pour lui offrir des présens ; on peut voir dans les commentaires du vieux guerrier, comme quoi il reçut les riches offrandes de ce Cordelier apostat. Au reste, ce qui dans la suite arriva de pis à ce religieux défroqué, c'est qu'il fut indignement traîné sur la claie et brûlé vif, par arrêt du Parlement de Toulouse, comme jadis on faisait des Manichéens, sorte d'hérétiques aussi, accusés d'enseigner, que le Fils de *Dieu* n'est pas venu sur la *terre*, qu'il n'a pu naître d'une *Vierge*, qu'il n'est enfin ni *mort* ni *ressuscité*, etc., etc. (*Note de l'édit.*)

n'y avait déja plus d'accommodement à l'amiable entre les deux partis.

Sur ces entrefaites, les Catholiques de Cahors donnent le signal de la guerre civile, et font un horrible massacre des Protestans. Ceux de Fumel et des environs égorgent bientôt après leur Seigneur, avec des circonstances qui font frémir. La Cour envoie des Commissaires, pour juger et punir ces crimes. Burie et Montluc sont nommés, pour faire exécuter le jugement de ces commissaires : ce dernier, piqué de n'avoir à jouer qu'un rôle secondaire, dans le drame sanglant qui se prépare, excité d'ailleurs par la noblesse, à venger d'une manière exemplaire le meurtre de Fumel, prend sur lui des mesures qui hâtent le jugement et donnent lieu à des précautions de sûreté publique dont nous rendrons compte, mais qui ne font qu'aigrir les esprits. Argenton et Labrunie auraient désiré avoir une relation authentique et bien détaillée de la mort du Seigneur de Fumel, épisode intéressant dont ils ont été réduits à copier le récit dans l'historien de Thou, parce que Montluc glisse légèrement sur les circonstances de ce crime; mais plus heureux, si c'est un bonheur que d'avoir recueilli ces détails affligeans, j'ai pu recouvrer une expédition de la sentence

prononcée par les juges, et dont j'ai donné un extrait assez étendu dans ma 10e notice archéologique, à laquelle je renvoie le lecteur. * On ne peut concevoir, au reste, la méprise de Dupleix, qui fait assassiner Fumel, avec les Seigneurs de Cuq et de Lamontjoie, à Astaffort!

Pendant ces événemens, l'Agenais, comme on pense bien, était loin d'obtenir ni paix ni trève. Sans parler des désordres qui se passaient dans les campagnes, où les Seigneurs excitaient partout la révolte, sous prétexte de servir la cause Royale; ce n'était, dans les villes, qu'émeutes et séditions journalières. Les Magistrats catholiques n'étaient

* Pour achever de connaître, avec certitude, l'état historique des Gaules avant la conquête des Romains et postérieurement à cette époque, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait quelque temps fondé l'espoir de ses utiles travaux, sur les efforts réunis des hommes éclairés de tous les départemens; lorsqu'à ce titre, le savant auteur de nos annales composa dix notices qui toutes furent envoyées manuscrites, de son vivant et par lui-même, en divers temps, à l'Institut; cependant, comme depuis la suppression du concours ouvert pour la recherche des antiquités nationales, l'auteur de ces notices en avait aussi expédié une neuvième relative à cet objet : je crois utile de faire savoir qu'elle est devenue aujourd'hui la dixième, par l'envoi de la neuvième, qui se trouvant liée par l'ordre des matières avec la huitième, doit naturellement occuper la neuvième place dans la série de ses notices. Je m'empresse de signaler également que, vers la fin de 1828, notre historien adressa une relation du siége de Tonneins, en 1622, à l'Académie, et que ce fragment de notre Histoire moderne, ne doit pas compter au nombre des notices, à l'objet desquelles il est étranger; au reste, ce dernier opuscule va se publier incessamment, ainsi que les notices dont il vient d'être parlé, et qui seront le complément des œuvres posthumes de notre savant et modeste écrivain. (*Note de l'édit.*)

plus obéis. Ceux d'Agen voulurent faire arrêter un Ministre perturbateur de la paix publique, qu'ils furent obligés de relâcher. Un autre jour, le peuple en masse monte sur la colline de Saint-Vincent, et y détruit de fond en comble l'ermitage fondé par la piété de la génération précédente. Montluc, lors à Estillac, appelé par les Consuls pour venir rétablir l'ordre, se rend au faubourg du Passage, et se retire sans avoir rien obtenu des factieux. Peu de temps après, deux Ministres, venus de Nérac, lui offrirent 40 mille francs, de la part de leurs Eglises, s'il voulait leur être favorable. Il faut voir, à ce sujet, dans ses commentaires, la grande colère de cet homme violent et désintéressé. *

Cependant, les Juges nommés par la Cour, pour informer contre les auteurs des massacres de Cahors et du Seigneur de Fumel, écrivirent à Burie et à Montluc, qu'ils invitèrent à venir les joindre à Cahors, pour commencer la procédure. Montluc, qui voulait débuter par celle de Fumel, leur ayant fait des instances à ce sujet, auxquelles ils crurent à propos de ne point déférer, Montluc, dis-je, alla trouver Burie à Clairac,

* L'un de ces religieux était *Barelles*. (Voyez la note précédente, p. 339 et suiv.) (*Note de l'édit.*)

le fit entrer dans ses vues, et partit aussitôt avec lui pour Villeneuve, où St.-Orens les attendait avec quelques troupes. Pendant leur séjour dans cette ville, on leur amena, de Ste.-Livrade, le capitaine Moralet, et quelques autres protestans, arrêtés sans doute en flagrant délit; Montluc les fit exécuter sur l'heure, par les bourreaux qu'il avait à sa suite et qu'il nommait ses *laquais*; puis, il continua sa route et se rendit à Fumel. La Commission de la Cour ne s'y trouvant pas, il en forma une autre de son autorité privée, et composée de certains membres du présidial d'Agen, dont l'orthodoxie et l'opinion lui étaient bien connues. Ces nouveaux Commissaires étant arrivés, la condamnation des coupables fut prompte et terrible. Selon nos auteurs, on fit tirer un Diacre à quatre chevaux, rompre vifs ou pendre environ quarante habitans de Fumel ou des environs. La ville fut démantelée, plusieurs de ses maisons rasées, le clocher de son église abattu, obligée de payer trois cent vingt mille livres, etc. Je me réfère à cet égard, au jugement rapporté dans ma 10e Notice, que j'ai déjà cité, et même où quelques-unes des dispositions de cet arrêt se trouvent modifiées. Montluc et Burie se rendirent, après cette exécution, à Cahors, où les Commissaires

du Roi faisaient le procès aux auteurs du massacre des réformés. Montluc y eut une vive dispute avec Godefroy de Caumont, abbé de Clairac, auquel il reprochait de soutenir les protestans ; ils allèrent jusqu'à dégainer leurs épées, et se seraient égorgés, si des amis communs ne les avaient séparés. Dès-lors, Caumont et Montluc furent brouillés pour la vie. Ce dernier, poussant trop loin le ressentiment, écrivit même en Cour, contre son adversaire, qu'il peignit comme un des principaux meneurs des factieux ; il avait tort : Caumont parut, en effet, protéger les protestans, dans quelques occasions peut-être, mais ne fut jamais leur chef.

L'année précédente, les Etats-Généraux du royaume s'assemblèrent à Orléans * ; les députés de l'Agenais n'y parurent point. La raison ? Je l'ignore. Comme il était question, dans le parti protestant, de porter le Roi de Navarre à la régence ; peut-être, l'élection des députés fut-elle traversée par les cabales du gouvernement, et n'eût-elle point lieu dans nos contrées : il se peut aussi que les députés apprirent en route la mort du Roi ; et dans l'idée que les Etats ne se tiendraient pas sous

* Garnier, histoire de France.

le nouveau règne, ou seraient ajournés, ils revinrent sur leurs foyers. C'était alors un si grand voyage que celui d'Agen à Orléans ! *

1562.

Les Protestans s'emparent d'Agen, sous la conduite du capitaine Truelle. Ils s'introduisirent dans la ville au nombre de 800 pendant la nuit du 15 avril, et se trouvèrent en bataille sur la grande place, à la pointe du jour. Truelle réunit dans la maison de l'Evêque, alors absent, les Consuls, les Membres du présidial, avec les principaux habitans, et les y retint en charte privée. Pendant ce temps, il recrutait ses soldats, passait

* On rapporte que, cette année 1561, quatre individus furent livrés au dernier supplice, pour avoir traîné le *Crucifix* et lui avoir fait couper la tête, au milieu de la place d'Agen. (*Voy. Mém. de Condé, tom.* 2, *p.* 27.

Un certain *Cappolette*, ex-receveur pour le roi en Agenais, et détenu prisonnier à la Conciergerie du Palais, pour déficit de sa caisse, promet de fournir des preuves irrécusables contre le Roi de Navarre et le prince de Condé : aussitôt, mis en liberté, Cappolette, est-il dit, *mém. de Condé*, *tom.* 11, *p.* 377, n'épargne aucun artifice pour accomplir son indigne promesse.

Une lettre de la noblesse à MM. Burie et de Montluc, écrite vers la fin de 1561, et copiée sur l'original des Essais Mss. de Dupuy, vol. 588, fait assez connaître les motifs qui firent agir Montluc; elle se trouve *Mém. de Condé, tom.* 3, *p.* 107. On lit encore, même tome, p. 184 et suivantes de cet ouvrage, un Mémoire très-circonstancié de Montluc, sur les affaires de la Guienne, en 1561, pour être présenté, de sa part, à la Reine Catherine et au Roi, par le capitaine Montluc, son fils. (*Note de l'édit.*)

des revues, désarmait les Catholiques, pillait les églises et brûlait les archives des Chapitres. Il força aussi les détenus à l'évêché de se rendre au sermon, à la cathédrale, où ils furent conduits par des gens armés commis à leur garde, et à leurs frais. Il paraît, au reste, qu'il ne se passa aucun autre désordre public, à Agen, durant cette occupation hostile. On ne dit pas même que les Moines aient été maltraités, ni chassés de leurs couvens, que peut-être, ils avaient eu la précaution de quitter d'avance. La plupart de leurs églises ne furent cependant pas respectées, et portaient encore de nos jours les marques de la mutilation de leurs statues à cette époque. Ces faits sont constatés dans un long procès-verbal, mais si diffus, que je renonce à l'insérer ici, malgré ce qu'il pourrait avoir de curieux et d'intéressant pour mes compatriotes. Il fut dressé par le Juge Mage, qui prend le titre de Juge Mage d'Agenais et de Gascogne, quelques-uns des détenus à l'évêché, obtinrent leur liberté sous divers prétextes; d'autres se rachetèrent pour une petite somme d'argent, destinée, disait-on, à la solde des troupes qui devaient délivrer le roi prisonnier à Fontainebleau. Enfin, les derniers attendirent jusqu'à l'évacuation de la ville par les ré-

formés, qui se retirèrent à Tournon le 13 août, par une marche précipitée. Selon de Thou, les Catholiques d'Agen se livrèrent, après le départ des Protestans, à de cruelles représailles contre ceux qui ne les avaient pas suivis dans leur retraite. Nos auteurs ecclésiastiques nient le fait, attendu, disent-ils, qu'on n'en trouve aucune trace dans les Registres publics, ni dans les Mémoires du temps. Néanmoins, cette réaction me paraît aussi probable qu'elle est naturelle. Je me fonde, au reste, sur ce qu'un conseiller au présidial, partisan des nouvelles doctrines, ayant pris la fuite avec ses sectaires, et s'étant caché à Gavaudun, y fut découvert par les Agenais, puis ramené dans leur ville et pendu. Au surplus, Théodore de Beze nous peint les choses bien différemment. D'après lui, l'occupation d'Agen par les troupes protestantes, ne fut qu'une mesure de précaution et de prudence, motivée par les levées de soldats et les approvisionnemens de toute espèce, qui annonçaient hautement des projets hostiles contre les Réformés. « Les espions de » Burie et de Montluc, ajoute-t-il, s'informaient » du château de Castelcuiller, dont ils voulaient » faire une prison forte, parce que celles de la » ville ne l'étaient pas assez, et que, de là, on

» enverrait à Agen, ceux qu'on voudrait livrer » aux supplices ; que les officiers de ladite ville » faisaient de grandes provisions de vivres pour » hommes et chevaux ; que le 17 du mois d'avril, » ceux d'Agen se saisirent des clefs des portes de » la ville, et quant désarmèrent leurs adversaires » avec tel ordre toutefois, que pour empêcher la » furie du peuple contre les magistrats, chanoi- » nes et autres, ceux qui étaient dans ce danger » *furent retenus et soigneusement gardés en la* » *maison de l'Evêque, et par ce moyen ne* » *leur fut méfait.* » Dans un autre endroit, il assure que « les Réformés d'Agen fournirent, » pour aller à Orléans, 200 arquebusiers, *mo-* » *rionnés*, et payés pour deux mois ; pour la » solde desquels fut emprunté argent des princi- » paux qui étaient prisonniers, qui, lors, l'a- » vancèrent sous l'obligation, toutefois, des prin- » cipaux de la religion, desquels ont été bien » satisfaits. »

Quoiqu'il en soit de ces deux versions presque également probables, la prise d'Agen par les Protestans produisit un grand effet dans l'Agenais. Beaucoup de villes, entre autres celles de Port-Sainte-Marie, de Nérac, de Monflanquin se déclarèrent pour le prince de Condé. Il n'y eut

guère qu'Auvillars et Condom qui demeurèrent fidèles ; encore, cette dernière eût suivi l'exemple de la défection générale, si elle n'avait été contenue dans le devoir, par le zèle et le courage de Franc, lieutenant du Sénéchal.

Jamais, au surplus, la présence d'un homme ferme et résolu ne fut plus nécessaire à l'Agenais. Tout y était en armes, et l'incendie général à la veille d'éclater. Déjà, plus de 4,000 hommes rassemblés, du parti protestant, ne demandaient qu'un chef. Les églises réformées sollicitaient depuis long-temps Caumont et Duras de se mettre à leur tête, et tout faisait à Montluc une loi de se dévouer à la défense de la Province. Lorsqu'il apprit cette révolution subite, il se trouvait aux environs de Montauban, d'où il devait se rendre à Paris ; mais à la vue du danger, et pressé par les sollicitations des Catholiques, il reprit bientôt son impatiente activité, quand il s'agissait de combattre. Il s'empressa d'enrôler des soldats, envoya le capitaine Charry, s'emparer de Puymirol, que sa garnison avait abandonné : celui-ci n'y trouve, en effet, que dix hommes et deux pièces de canon. L'historien de Thou dit que Charry fut attaqué et défait, sur la route de Puymirol, par les garnisons de Penne et de Mon-

flanquin. Charry serait-il donc parti de Villeneuve, où Montluc s'était d'abord arrêté? Cependant, il dit-lui-même que Charry passa par La Magistère, ce qui semble, d'ailleurs, plus naturel, puisqu'il devait venir de Montauban. Le même historien, qui ne paraît pas bien informé, suppose aussi, que Montluc fut alors de Montauban à Beaumont-de-Lomagne, et qu'après s'être séparé de Burie, il passa la Garonne. Je crois qu'il se trompe; suivant nos manuscrits, Montluc vint de St.-Antoine près de Montauban, à Villeneuve-sur-Lot, de là à Galapian, et enfin chez M. de Beaumont, près d'Agen, où la noblesse fidèle se trouva, pour le conjurer de ne pas abandonner l'Agenais dans la crise dont il était menacé. Il le promit, ne passa la Garonne que le lendemain, non comme l'a dit de Thou à Layrac, qui s'était révolté, mais ailleurs, d'où il se rendit en Gascogne. Il alla même jusqu'en Armagnac, où grand nombre de gentilshommes catholiques l'attendaient, et avec lesquels il s'engagea, par serment, à défendre la Province. Après cette course, nécessitée sans doute par quelque mesure relative aux affaires du temps, cet homme, aussi actif qu'intrépide, fut bientôt de retour aux environs d'Agen, où le capitaine de Mesme venait d'ame-

ner un renfort de bonnes troupes. N'ayant point de forces suffisantes pour former le siége de cette ville, ce qui dut beaucoup le contrarier, il fut réduit à entamer des négociations, qui traînèrent en longueur, mais dont il fut néanmoins à la veille de profiter, pour enlever à l'improviste Duras et Caumont, dont il surveillait la conduite pendant les pourparlers. Ces deux Seigneurs ne s'étaient pas encore déclarés chefs des Protestans; mais ils tenaient, toutes les nuits, des conférences secrètes, vis-à-vis Agen, au bourg du Passage, dans lesquelles ils avisaient aux intérêts de leur parti. En conséquence, il donna l'ordre au capitaine Arne, qui commandait à Condom, de se trouver à jour fixe et à deux heures du matin, près d'Astaffort, avec un corps de soldats d'élite, et de l'attendre. La mesure était bien prise; mais Duras et Caumont ayant été prévenus, les firent échouer, et Montluc, furieux, fut obligé de se borner à faire des courses dans la campagne, qu'il eut même la témérité de pousser, quelquefois, jusqu'aux portes d'Agen. Mais cette petite guerre n'amenant aucun résultat décisif, il se détermina tout à coup à marcher sur Francescas, où, disent nos manuscrits, il pouvait surprendre le capitaine Molia qui s'y était jeté avec 600 hommes de la

garnison de Nérac ; selon ces manuscrits, son espoir, à cet égard, fut encore déçu ; car Molia se défendit avec tant de courage, que Montluc fut obligé de battre en retraite, et de revenir aux environs d'Agen. Il y trouva Arpajon et Marchastel, deux chefs catholiques qui l'attendaient, pour aviser avec lui sur les moyens d'obliger cette ville à rentrer dans le devoir. Arrêtons-nous ici, pour observer que cette histoire, en ce qui regarde l'attaque de Francescas, est contredite par Montluc, qui dit précisément le contraire, liv. 5, pag. 61 de ses Mémoires ; d'après lui, Molia était catholique et commandait à Francescas, où vinrent l'assaillir 600 hommes de la garnison de Nérac. Il ajoute, qu'après divers assauts, dans lesquels ils furent vigoureusement repoussés, ils abandonnèrent la place, et qu'étant alors arrivé pour les combattre, il eut le grand regret de les trouver déguerpis. On préférera peut-être cette version, attendu que Montluc devait savoir mieux que personne ce qui s'était passé dans cette occasion. Quoiqu'il en soit, à son retour sous les murs d'Agen, Arpajon et Marchastel concertèrent avec lui les mesures qui restaient à prendre, pour employer utilement la fin de la campagne. Ne pouvant assiéger Agen dans les for-

mes, faute de troupes suffisantes et d'artillerie, il fallut encore négocier. Montluc n'omit rien pour engager les habitans à se rendre ; il promit et menaça tour à tour ; il se donna tant de mouvement, que, par la médiation de Caumont, qu'il sut faire entrer dans ses vues *, il engagea de Mesme à des conférences, qui pouvaient amener la reddition de la place ; et l'on envoya respectivement des députés à Burie ; mais, à peine ces députés furent-ils partis, qu'on apprit que Candale venait de chasser les Protestans de Langon, ce qui, envers Burie, inspira une grande méfiance aux Agenais, et rompit les conférences. D'un autre côté, ce dernier acheva de se perdre dans leur esprit, par les conditions exagérées qu'il avait désiré leur imposer, mais auxquelles les députés refusèrent de souscrire. Les Réformés, d'ailleurs, n'ignoraient pas que leur parti grossissait tous les jours, et que les sollicitations du prince de Condé avaient déterminé Symphorien de Durfort, baron de Duras, colonel des légionnaires de Guienne, à prendre le commandement des troupes protestantes.

Cependant, Burie alarmé du péril qui me-

* De Thou, t. 4, liv. 11, pag. 406.

naçait Bordeaux, réclama le secours de Montluc, lorsque celui-ci était plus occupé que jamais à réduire Agen sous l'obéissance du Roi, et que sans cesse il rôdait à cheval, aux environs de cette ville. Le moment n'était pas favorable, mais le conseil fut bientôt pris; Bordeaux ne devait pas rester plus long-temps exposé aux insultes de Duras. Montluc réunit donc à la hâte ses compagnies, mit toute la noblesse en réquisition, et, après avoir renvoyé le capitaine Arne à Condom, il s'avança jusqu'à Bruch, petit bourg sur la rive gauche de la Garonne. A peine arrivait-il dans ce lieu, que Doazan, parti de Nérac avec 500 hommes, s'emparait de Castelviel, qu'il semblait vouloir défendre, pour retarder la marche de Montluc; mais celui-ci, sans délibérer, ayant dirigé sa troupe sur ce château, le trouva abandonné par Doazan, qui s'était porté à Feugaroles, pour attaquer Termes et St.-Salvy, survenus avec un renfort de troupes catholiques. Ce poste important de Castelviel une fois occupé, Montluc ne perdit pas de temps; il détacha Bardachin et ses Bandouliers *, pour aller renforcer les compagnies

* Fantassins armés de mousquets garnis de bretelles ou d'un large baudrier de cuir, qui servait à les porter, comme on dit, en *bandoulière*; car autrefois, quand on faisait usage de mousquets et que nos anciens bataillons chargeaient l'*épée à la main*, les soldats

de Termes et de St.-Salvy, engagées à Feugaroles, où il arriva lui-même bientôt après, mais trop tard, puisque les gens de Nérac, avertis de son approche, s'étaient déjà retirés. Au reste, ils n'en furent pas plus heureux et ne purent éviter leur destinée. Montluc les aperçut en route, et, s'étant entouré de quelques braves, il s'élança sur leurs traces; puis, ayant cru reconnaître, à leur marche précipitée, quelques symptômes de désordre et de frayeur, il redoubla d'audace, et fondit sur eux avec la promptitude de l'éclair. Ceux-ci furent écrasés et presque tous massacrés sans résistance; plusieurs se noyèrent dans la Baïse, d'autres gagnèrent les taillis, où les bandouliers les tiraient comme des bêtes fauves. Montluc, dans la joie que lui cause le souvenir de cette boucherie, s'écrie, en rédigeant sa relation, de sang-froid et long-temps après : *Nous étions si peu, que nous ne pouvions suffire à tuer; aussi, les fuyards avaient tous cessé de vivre, lorsque les troupes arrivèrent de Feugaroles à pied et à cheval au galop. Plus de* 300 *étaient étendus*

tenaient l'arme à feu de la main gauche : c'était peu commode; depuis 1688, ou vers cette époque, plus de mousquet, plus de bandoulière ni de bandoulier dans nos rangs. Seulement, aujourd'hui, on s'avance à la baïonnette sur l'ennemi, qui parfois attend aussi de pied ferme, ou marche encore la baïonnette en avant dans un ordre, qui fait toujours payer si cher la victoire. (*Note de l'édit.*)

morts sur la route, que le Juge de Vianne fit inhumer.

Après cette victoire, ou plutôt cette sanglante déroute, car la victoire suppose un combat, il eût été facile à Montluc de s'emparer de Nérac, abandonné de presque tous ses habitans *; mais, pressé de se rendre à Bordeaux, il ne donna qu'une nuit, pour se reposer, à sa petite troupe. Le lendemain, même avant le jour, il se hâta de se mettre en route avec armes et bagages. Le Mas-d'Agenais devait être sa première station; mais, trouvant cette ville au pouvoir des ennemis, il logea ses gens à la Gruère et à Calonges, passa le jour suivant la Garonne à Caumont, s'arrêta sur le soir vis-à-vis La Réole, d'où, marchant dès-lors avec précaution, sans tambour et sans trompette, il se rendit à Bordeaux. A peine arrivé dans cette ville, Montluc, impatient de combattre, engagea Burie à courir sur les Protestans. Après les avoir défaits au combat de Targon, il revint sur ses pas, s'empara de St.-Macaire, de Bazas, de La Réole-sur-Garonne, et de Monségur-sur-Drot, qu'il prit d'assaut. Là, Montluc,

* Selon toute apparence, *de Thou*, mal informé des succès de Montluc, n'est pas croyable en cet endroit de son récit, quand il affirme que le héros Gascon s'empara de Nérac. (*Note de l'édit.*)

donnant toujours le bon exemple à ses soldats, viola la fille d'un ministre, qui fut massacré après. Il a oublié de rapporter cet exploit dans ses commentaires, parmi les titres de gloire, dont il aimait tant à se parer *. Quoiqu'il en soit, par ces rapides succès, il rendit les communications libres avec Bordeaux, qui manquait de subsistances, et répandit la terreur dans le parti protestant. La Reine de Navarre même, nouvellement arrivée de Paris à Nérac, et ne s'y croyant pas en sûreté, se retira d'abord à Marmande, puis à Caumont, où elle eut une longue conférence avec Duras, sur les moyens de rétablir les affaires des Réformés, et sur les opérations ultérieures de la campagne. Ensuite, elle partit pour le Béarn, et Duras pour Tonneins, où il fut joint par deux nouvelles compagnies, que Mauvezin avait levées dans le duché d'Albret. Cependant, l'armée victorieuse s'avançait rapidement, et soumettait, sans obstacle, toutes les villes qu'elle rencontrait, en remontant la Garonne. Elle entra d'abord à Gironde qui lui ouvrit ses portes : ce qui n'empêcha pas Montluc d'y faire pendre, aux piliers de la halle, soixante ou quatre-vingts Protestans, qui

* J. Serres, hist. mém., p. 212.

s'y étaient réfugiés, après la déroute de Targon. Puis, sans s'arrêter, il accourut vers Marmande et Tonneins, où Duras tâchait d'organiser une nouvelle armée; mais que l'approche de Montluc obligea de fuir à Bergerac. La terreur précéda, plus que jamais alors, ce héros farouche des Catholiques, et ses traces depuis furent toujours marquées par le pillage et la cruauté de ses *Argoulets* et de ses *Bandouliers*, qui n'avaient d'autre solde, ni d'autre passe-temps, que de lui servir de bourreaux. On *pouvait*, dit-il dans ses mémoires, *reconnaître par là où j'étais passé; car, par les arbres, sur les chemins, on trouvait les enseignes*. A son avis, *un pendu* produisait un meilleur effet *que cent tués*. C'est ainsi que cet homme sanguinaire calculait. Après avoir massacré une bonne partie de la population de Saint-Macaire-de-Bazas, de Monségur et de plusieurs autres villes; après avoir ravagé tous les pays qu'il avait traversés, il reparut, avec son armée, aux environs d'Agen, où le capitaine Truelle venait d'entrer avec un nombreux détachement de soldats, qu'il avait amenés par la Garonne. D'un autre côté, et presqu'en même temps, arrivèrent à l'armée Catholique, trois grosses pièces de canon, qu'elle avait prises, lors de la récente ca-

pitulation de Duras; on avait alors pareillement saisi 150 cuirasses, qu'un Protestant de Tonneins, nommé Lagarde, y avait laissées pour être transportées au camp des Réformés.

Cependant, l'approche de Montluc avec toutes ses forces, et la nouvelle de ses succès que la renommée grossissait peut-être encore, jetèrent la consternation et le découragement parmi les Protestans d'Agen. Sylve de l'Escale, fils de Scaliger, fut député vers Duras, pour lui demander du secours; mais, se trouvant lui-même alors dans l'embarras, il se contenta d'envoyer reconnaître l'état de la place, et d'encourager la garnison à se bien défendre. Au surplus, cette garnison fit des sorties. Il s'engagea plusieurs petits combats entre les Catholiques et les Protestans, au faubourg du Passage, où ceux-ci eurent le dessous; mais, comme par l'effet d'une compensation de la fortune journalière, un gros de catholiques de l'armée de Montluc, marchant le lendemain sur Layrac pour s'en emparer, tomba dans une embuscade que Truelle avait dressée, et fut entièrement massacré. Bientôt après, Montluc et Burie ayant arrêté à Aiguillon leurs dernières mesures, et laissé la plus grande partie de leurs gens au Port-Sainte-Marie, parurent devant

Agen, qui, ne pouvant résister, les reçut en libérateurs *. Ce fut alors que les Protestans, non au nombre de 3 ou 4,000 ainsi que le prétend Montluc, mais de 7 à 800 tout au plus, évacuèrent la ville, comme je l'ai déjà dit, pour se retirer à Tournon, par une marche précipitée. Duras ne tarda point à s'y rendre, pour les consoler, et leur laissa le capitaine St.-Vit avec sa compagnie.

Montluc et Burie, suivis de La Béocie, conseiller au parlement de Bordeaux, entrés à Agen, y rétablirent le bon ordre, mais n'y firent pas un long séjour. Pressé de profiter de la terreur, que ses succès avaient inspirée, Montluc partit presque aussitôt, pour assiéger Penne, avec un renfort d'Espagnols, brigands déterminés, très-dignes de s'associer à son armée. Parvenu sous les murs de cette ville, il s'en empara presque sans coup férir, puis attaqua le château, où la garnison ainsi que les habitans s'étaient réfugiés, et qui lui opposèrent une vive résistance. Plusieurs assauts livrés à cette forteresse, ayant été repoussés par

* L'his. gén. de Languedoc, tom. 5, pag. 244, rapporte que *Terride* avait entrepris le siége d'*Agen*, avec des troupes, de l'artillerie, des munitions de guerre et de bouche que leur avaient fournis les Toulousains; mais, Terride était apparemment sous les ordres immédiats de *Montluc* : ce qui signifie absolument la même chose, que ce général lui-même, bien que peut-être au reste, *Montluc* n'y fut pas en personne. (*Note de l'édit.*)

les assiégés, Montluc redoubla d'efforts, et parvint à faire monter du canon au sommet de la colline. Déjà la partie ne fut plus égale ; les assiégés, dépourvus d'artillerie, furent obligés de se retirer dans leur dernier retranchement, dont les portes ne tardèrent pas à être brûlées et puis enfoncées. Ce ne fut plus qu'un combat à mort, qu'un massacre général : tous les assiégés y périrent les armes à la main, tandis que les femmes, les enfans, les vieillards qui s'étaient cachés dans de misérables édifices extérieurs, étaient égorgés sans pitié par les Espagnols, sous prétexte que c'était des hérétiques et, comme ils le disaient, des *Luteranos* déguisés. Tout périt dans cette horrible boucherie, à la réserve de trois hommes seulement : deux domestiques de la maréchale de St.-André, qui se jetèrent dans les bras de Montluc, et un autre individu qui, pendant l'attaque du dernier fort, parvint, en se glissant le long d'une corde, à gagner le bord du Lot, qu'il traversa comme par miracle à la nage, sous une grêle d'arquebusades, dont aucune ne l'atteignit. Tous les cadavres furent ensuite jetés dans le puits du château, d'où il s'exhala bientôt après des miasmes si pernicieux, qu'il en résulta, suivant le docteur Jarbuthnot, une maladie épidémique et pestilen-

tielle qui désola tout l'Agenais *. Si l'infernal génie de Montluc n'applaudit pas alors au fléau qui confondit les Catholiques et les Protestans, dans une même destinée, comme l'abbé de Citeaux au siége de Béziers, il se consola sans doute, avec l'heureusé idée que, dans la foule, *le bon Dieu reconnaîtrait les siens*. Il faut voir la relation de la prise du château de Penné, dans les Mémoires de Montluc, qui paraît s'étendre avec complaisance sur une infinité de détails, auxquels ma plume se refuse **. On peut conclure de tous les faits que je viens de rapporter, et qui se sont passés dans l'espace de quatre ou cinq mois, suivis d'une affreuse disette, que cette époque de nos fastes, n'est pas la moins désastreuse que nous ayons à déplorer ***.

* An essay on the effect of uir on human sodies Lord 8° in-french Paris 1742, 12°.

** Le guerrier narrateur ne dit apparemment pas tout non plus; mais on lit, *hist. des cinq Rois*, etc., qu'une partie de ceux d'*Agen* s'était retirée au château de *Penne*, où sa cruauté fut extrême, s'il y fit tuer, comme il n'est d'ailleurs que trop vrai, les *petits enfans* dans les bras de leurs mères! et puis après, *leurs mères!!* (*Note de l'édit.*)

*** Après avoir suivi Duras jour et nuit sans relâche, l'impitoyable Montluc, avec une poignée de gens à cheval, le presse et le force d'en venir aux mains : Duras est défait. Bien qu'il eût, depuis peu, rallié et même augmenté sa petite armée, ce général perd néanmoins en divers combats, *vingt-trois enseignes d'infanterie et onze cornettes de cheval*. « Voy. la vraie et entière hist. des troubles, ad- » venue depuis deux cents ans en ça', etc., etc., liv. 5, p. 115. » Comme aussi, liv. 5 des Commentaires de Montluc. » (*Note de l'édit.*)

Pendant que ces événemens se passaient en Agenais, la Cour, avec son Roi de dix ans, était divisée d'opinion, et le Royaume dans une crise alarmante. Catherine de Médicis, régente, après avoir été l'ennemie déclarée des Protestans, était aussi devenue leur protectrice, et défendait leurs dogmes, qu'elle semblait à la veille d'embrasser; tandis que le versatile Antoine, Roi de Navarre, lieutenant-général du Royaume, redevenu zélé catholique, se liguait avec le Parlement de Paris contre les Protestans, soutenus par le prince de Condé, son frère, et nuisait à son parti de toutes ses forces, de toute sa fortune et de tout son crédit. Le cardinal de Bourbon penchait aussi en faveur de la réforme. Celui de Ferrare, légat du Pape, feignait de tenir la balance égale avec une apparente équité, mais il nuisait secrètement aux Réformés avec le maréchal de St.-André, *qui*, moins fourbe et plus audacieux, avait aussi levé le masque. D'un autre côté, les Guise absens de la Cour depuis long-temps, reparaissaient sur la scène, après s'être rapprochés du duc de Wirtemberg, chef des Luthériens d'Allemagne. Le seul connétable de Montmorenci, fidèle à ses principes, ne les ayant jamais altérés par aucune raison politique, était recherché des deux partis.

Telle était la situation d'une Cour qui réglait le sort de la France. Elle nourrissait dans son sein tous les élémens de discorde qui pouvaient amener le renversement de l'Etat. On s'y observait encore mutuellement, on y calculait froidement ses ressources, on y organisait secrètement ses projets hostiles, lorsque la guerre civile était déjà déclarée en Agenais, qui, à cette époque, fut presque toujours la première partie du Royaume, à prendre les armes, et souvent la dernière à les déposer *.

1563.

Les grands succès de Montluc, en Guienne, lui suscitent des envieux. Il a des ennemis qui

* Les Agenais voient se renouveler dans leurs murs, cette année 1562, le même genre de scandale religieux que l'an passé : on lit à ce sujet, *Mémoires de Condé*, *tom.* II, *p.* 44 : « A Agen, *l'une des villes que c'est levée pour eulx* (les huguenots apparemment) *le corps de nôstre Seigneur a esté bruslé publiquement avec du souffre*, pour plus exquise méchanceté..... »

On peut aussi lire, *Mémoires de Condé*, *tom.* II, *p.* 96, *dans une lettre au Roi, de M. de Chantonney*, ambassadeur, et datée de Louviers, 13 octobre 1562. « Le fils du sieur de *Montluc* ha prins *Lestoure*, etc. où il ha mis à mort de cinq à six centz souldartz. » Ce rapport semble inexact. *Montluc* le père, racontant avec assez de détails, la prise de *Lectoure*, dit que le capitaine *Montluc* son fils, donna un premier assaut, qui n'eut pas le succès désiré; et le vieux guerrier allait ouvrir une seconde brèche, quand *Brimont*, chef des rebelles, voulut capituler, ce qui lui fut accordé, armes et vies sauves. (*Voyez Comm. de Montluc*, *vol.* 3, *liv.* 5, *p.* 163 *et suivantes*. (*Note de l'édit.*)

cherchent à le desservir auprès du Roi ; on l'accuse de trahison ; la Régente le protége et le fait avertir en secret. On le trouve à Agen, au milieu d'un bal, où il dansait, dit-il, avec quinze ou vingt demoiselles. *Encore*, ajoute-t-il, *faut-il quelquefois se donner du bon temps*. Cet homme extraordinaire et singulier fait à l'instant la déclaration suivante, qui ne se trouve pas dans ses commentaires, et que la franchise militaire avec laquelle elle est rédigée, m'engage à rapporter : je l'extrait des Mém. de Condé, tom. V, pag. 55.

Réponse du sieur de MONTLUC *aux points dont on l'a accusé devant le Roi très-chrétien.*

« Tous ceux qu'ont dict que j'ay parlé, dict ou escript aucune chose contre l'honneur du *Roy*, ou de la *Royne*, ou de messieurs les Princes du sang, ont menti.

» Ceux qu'ont dict ou escript que j'ai intelligence avec le *Roy d'Espaigne*, ou autre prince que ce soit, pour lui bailler la *Guienne*, ou bien faire chose qui soit contre le service du Roy mon maistre, et que MM. le cardinal d'Armignac, de Terride, de Gondrin, de Mirepoix, de Négrepelisse et moy, avons faict ligue ensemble, et som-

mes résolus de rendre le dict pays de *Guienne*, entre les mains du *Roy* d'Espaigne, ont menti.

» Ceux qui ont dict aussi, que l'ung de mes enfans a esté en *Espaigne*, pour quelque occasion que ce soit, et que M. le cardinal d'Armignac et moy, avons esté à Grenade, pour conférer aulcune chose avecq ung Seigneur d'Espaigne, ont menti.

» Semblablement, tous ceux qu'ont dict que je fesais observer et garder en *Guienne* les ordonnances et constitutions faictes au dernier Concile, contre le vouloir et intention du *Roy*, ont pareillement menti.

» Ceux qu'ont dict que j'avois escript au sénéchal de Quercy, ne à autres personnes, qu'il feist procés-verbal et informations, et que par icelles, il rendit culpables les habitans de Montaubaig (Montauban), pour avoir occasion de les aller saccager et exterminer, ont menti.

» Réservant, toutefois, en tout ce que dessus, messeigneurs les Princes du sang, et ceulx que je dois réserver.

» Fait à *Agen*, soubs le seing et séel de mes armes, le 8e jour de mars 1563. DE MONTLUC. »

Une déclaration si énergique et si précise, imposa momentanément silence aux ennemis de cet

homme irrascible, qui néanmoins ne l'abandonnèrent pas. Ils se retranchèrent, dans la suite, sur le sarcasme, sur l'injure plate et grossière, et trouvèrent plaisant de l'appeler à la Cour *Corne-guerre*, en langage des halles. On riait; Montluc alors devint furieux, et voulait tout immoler à sa rage ordinaire : cependant, on parvint, non sans peine, à lui faire entendre raison, et les courtisans ayant eu l'air de l'oublier, il consentit à les laisser vivre.

Cette année fut comme la précédente, et peut-être encore plus mémorable par l'affreuse disette qui régna dans la Province. Elle nous est signalée par les rimes suivantes du Chanoine Dauthia, qui les a consignées dans son manuscrit :

Le blé fut rare et cher, l'orge et l'aveine,
Le seigle aussi, à grand peine,
En avait-on pour de l'argent.

La même année, Armand de Caumont, Sieur de Piles, s'empare de Bergerac et de la rivière de Sainte-Foi-sur-Dordogne. La paix est conclue à Amboise; Duras meurt d'une blessure qu'il avait reçue à Orléans, où il avait été commis par le prince de Condé, à la garde du pont. Ce Seigneur, à peine âgé de 40 ans, avait été plutôt

entraîné dans la révolte, qu'il ne s'y était livré lui-même par principe religieux. Au surplus, la faiblesse de son caractère ne lui permit pas de maintenir la discipline dans les armées ; et par son indolence, il ne sut jamais réparer ses défaites dans les pays mêmes les mieux disposés en sa faveur. Son corps fut porté à Duras, et inhumé dans la chapelle de la Madelaine, où l'on voyait son épitaphe, avant la révolution.

CLÔTURE DU CONCILE DE TRENTE.

1564.

Il ne restait plus qu'à prendre des mesures, pour consolider la paix entre les deux partis, que la politique plutôt que la religion, avait divisés ; à remédier aux maux causés par la guerre civile, et à prévenir les mouvemens que des esprits inquiets pouvaient encore exciter dans le Royaume. Pour y travailler plus efficacement, et donner à cet égard des preuves de sa bonne volonté, la Régente parcourut les Provinces avec son fils Charles IX ; et c'est dans ce voyage, qu'au château de Roussillon en Dauphiné, ce dernier publia le fameux édit qui fixe le commencement de

l'année civile au 1er janvier *. Elle ne datait auparavant que du samedi de la Semaine-Sainte, après Vêpres.

1565.

La Reine-Mère et son fils, avec une Cour nombreuse et brillante, traversent les Landes et viennent à Condom, où ils s'arrêtent quelque temps. Durant leur séjour dans cette ville, Catherine remarqua plusieurs belles colonnes de jaspe antique, transportées de quelque monument romain, au cloître des Cordeliers. Les Consuls lui firent présent de ces colonnes, qu'on a, dit-on, employées, depuis, à la décoration de Chambord ou du Louvre **.

La Cour fut ensuite à Nérac. Charles IX y rétablit l'exercice de la Religion catholique, aboli depuis 1560, par la Reine-Jeanne de Navarre. Il permit néanmoins que les Magistrats, les Officiers municipaux fussent *mi-partis*, et recommanda à

* Jusqu'alors, que d'incertitude en France, à l'égard du jour de l'an! (*Voy. encycl. méth. Math.*, *tom.* 1, *art. année*, *pag.* 75.

« *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.* »
Virg., ecl. 4.

mais le dernier âge, prédit par la sibylle de Cûmes, n'était pas encore arrivé. (*Note de l'édit.*)

** Depuis les découvertes faites à Nérac du palais de *Tétricus*

Montluc, qui suivait la Cour, de tenir la main à l'exécution de ses ordres. De Nérac, le Roi et la Reine-Mère se rendent à Agen, où ils arrivent le 23 mars. Suivant le manuscrit du chanoine Dausthias, « Charles IX fit son entrée dans cette ville, » par la porte du Pin, et sous un pavillon (dais) » de velours rouge, porté par les Consuls; les » gens d'église l'allèrent recueillir en procession. » Le même jour, la Reine entra par la porte du » Pont-de-Garonne, et vint pour dîner : le même » jour encore, à huit heures du matin, entra » le Roi de Navarre. Les Consuls et Présidiaux » l'allèrent recueillir à la porte du Pin, avec le » pavillon; les gens d'église s'en dispensèrent. »

1566.

États-Généraux du Royaume tenus à Moulins en Bourbonnais.

Montluc, selon sa promesse, n'omet rien pour maintenir la paix dans la Province. Il fait sa

encore en litige, on peut croire que ces colonnes magnifiques auront été anciennement tirées de cette ville : sans pour cela, néanmoins, exclure tout à fait d'un si grand honneur, et la ville d'*Eause* ou *Elusa*, jadis métropole Gallo-Romaine, et celle de *Lectoure*, peut-être l'une des cités Romaines, qui, selon toute apparence, donnèrent lieu au nom très-significatif de *Novempopulanie*. (*Note de l'édit.*)

résidence à Agen, ville qu'il préfère à Bordeaux, pour être désormais le séjour habituel des lieutenans de Roi en Guienne. Toujours cruel, cependant, juste alors, il fait pendre deux soldats catholiques, pour avoir transgressé l'édit de pacification, et condamne au même supplice deux soldats protestans, coupables du même délit. Heureux ces derniers, s'il avait toujours tenu la balance aussi égale entre les deux cultes!

1567.

Les Réformés, soit par inquiétude ou avec raison, se plaignent de l'inobservation du traité de paix par les Catholiques. Montluc en avertit la Reine, qui méprise ses avis. Presque aussitôt il apprend que le Périgord est en armes, et se hâte de changer le Gouverneur de Lectoure, dont *la foi* lui était suspecte; il réunit la Noblesse du pays à Agen, part avec 1200 chevaux, 30 enseignes, et se dirige vers le Limousin, foyer de l'insurrection. Pour le récompenser de tant de zèle, la Cour lui ôte le gouvernement et de Bordeaux et du Bordelais, qu'elle donne à Henri de Foix, duc de Candale. Sensible à cet affront si peu mérité, Montluc se retire à Agen, et congédie ses

troupes. Il écrit à la Reine-Mère, reçoit en dédommagement le soin de conduire la guerre en Saintonge et le siége de La Rochelle; mais il éprouve bientôt un nouveau chagrin. Tandis qu'il fait les préparatifs de son départ, un édit inattendu de pacification vient enchaîner son ardeur belliqueuse : tout appui manque à son courage et à son activité. Pour comble d'inquiétude et de chagrin, il est averti qu'on se moquait de lui à la Cour, que les favoris du Roi l'accablent de ridicules, lui prodiguent d'injurieux sobriquets, entre autres celui de *corneguerre* que nous avons déjà mentionné. Le héros gascon perd patience ; outré de colère : « Si j'eusse été à une » pique d'eux, dit-il dans ses Mémoires, j'en » eusse peut-être fait taire quelqu'un qui parlait » bien haut : j'excepte qui je dois. »

1566.

Cependant, la petite trève, suite de l'édit de pacification, ne dura que six mois. Les Réformés, qui n'avaient d'autre garantie que la parole du Roi et de la Reine, dont la politique italienne était connue, soupçonnaient quelque arrière pensée, quelque piége sous l'apparence de ce traité.

Loin de quitter les armes, ils se tinrent prêts à les ressaisir dès la première occasion, qui ne tarda pas à se montrer; en effet, l'astucieuse Cour de Charles IX leur en fournit bientôt le prétexte, en attentant à la liberté des principaux chefs protestans. L'ordre secret d'arrêter la Reine de Navarre fut donné à Montluc. L'entreprise offrait des difficultés et réclamait des précautions délicates, auxquelles Montluc, peu propre par caractère, pouvait d'autant moins vaquer par lui-même, qu'il était alors malade à Agen. Néanmoins, pour se montrer digne de la confiance de la Cour, dans cette circonstance, il envoya son neveu Leberon à la Reine de Navarre, qui venait d'arriver à Nérac, après avoir tenu les états de Béarn, et lui fit proposer une entrevue, pour aviser avec elle aux moyens d'entretenir la paix dans la Province. Cette Princesse ne fut pas la dupe de ce message, dont elle pressentit les motifs; elle feignit d'entrer dans les vues de Montluc, et parut animée du même désir; mais, instruite en même temps que la femme de Montluc allait venir auprès d'elle, et voulant se dérober aux embarras d'une pareille visite, elle allégua l'obligation de se rendre sur-le-champ à Casteljaloux, pour apaiser quelques troubles, et

partit à l'instant. S'étant ainsi débarrassée de l'espionnage de Montluc et de sa femme, elle prit la route de Tonneins et gagna Bergerac, occupé par de Piles, avec un corps de troupes, qui grossissait tous les jours. Il ne restait alors à Montluc déjoué, d'autre moyen que d'employer la force, pour s'acquitter de la commission qu'il avait reçue. Il ordonne en conséquence à son fils d'aller se poster en toute hâte, avec ses soldats, au Port-Ste.-Marie; il prescrit aussi à Madaillan de se tenir prêt à recevoir ses ordres à la Sauvetat-de-Caumont, et enjoint, à l'un comme à l'autre, de ne rien négliger pour arrêter la Princesse à son passage. Ces mesures étaient bien prises; mais la diligence de la Reine de Navarre les ayant fait avorter, Montluc donna le signal de la reprise des hostilités, en jetant des troupes dans Ste.-Foi et dans Castillonnès, et ne perdit pas de temps pour occuper les meilleurs points militaires de l'Agenais. Bientôt, cependant, ayant été forcé de retirer la garnison de Ste.-Foi, pour l'envoyer en Rouergue, de Piles qui se tenait aux aguets, profita de cette occasion pour s'emparer de cette ville, en ravager les environs et même beaucoup au-delà, puisque son armée, presque toute composée de cavalerie, s'étendait depuis

Eymet jusqu'à Tonneins et Marmande. Montluc, en apprenant la nouvelle de cette agression subite, sentit combien il était important de la repousser avec la même énergie, et d'arrêter ses progrès. Il ignorait, à la vérité, où se trouvait le gros de l'armée ennemie ; mais, pour ne rien hasarder, il donna l'ordre à Madaillan, qui commandait l'avant-garde, de s'avancer avec précaution jusqu'à Miramont, où il devait le suivre de près, à la tête du corps de réserve, tout composé de la noblesse du pays. Il marchait en conséquence de ces bonnes dispositions, quand il apprit à Monbahus, que les Réformés étaient sur la rive opposée du Drot avec 1600 chevaux. Déterminé, par ce premier avis, à rester à Monbahus, il commande à Madaillan de pousser vîte jusqu'à Miramont, pour être mieux à portée de s'informer des manœuvres et des projets de de Piles. Celui-ci averti des démarches de Montluc, par les Réformés de Monflanquin, se flattant de surprendre quelques divisions de ses troupes avant leur réunion, marche aussi vers Miramont, à la tête de six cornettes, dont deux arrivèrent un peu plus tôt que l'avant-garde de Montluc, ensorte qu'un engagement devint inévitable. Peu de temps après, en effet, un combat très-vif s'engagea dans les

rues de la ville, à la suite duquel, les Protestans maltraités, furent menés, tambour battant, jusqu'à la Sauvetat-de-Caumon. Fontenilles et le fils de Montluc, étant arrivés presqu'en même temps avec des troupes fraîches, prirent en flanc les autres enseignes, les rompirent et les poursuivirent jusqu'aux portes d'Eymet; enfin, la troisième partie de l'armée protestante parut après toutes ces défaites, et se replia sur Tonneins, d'où elle était venue; ainsi Montluc, arrivé trop tard, à son grand regret, pour combattre, ne put prendre aucune part à l'action. Quant à de Piles, consterné des mauvais succès de cette journée, qui dérangeait tous ses projets, il marcha d'abord vers Ste.-Foi, qu'il abandonna bientôt en y laissant un faible détachement. Trop peu nombreuse pour défendre la ville, cette petite troupe, après avoir escarmouché le lendemain avec celle du chevalier de Montluc, rentra et traversa précipitamment la Dordogne; celui-ci, ayant parcouru la ville où il ne trouva que des femmes, passa sur le bord opposé.

1569.

A peine Montluc eut-il quitté les environs de Monflanquin, que Thoiras fit une incursion en

Agenais, et s'empara de cette ville. Ses soldats y pillèrent non-seulement les églises et les maisons des catholiques, mais y commirent d'horribles excès et des meurtres dont le fanatisme seul, exalté jusqu'à la démence, peut se rendre coupable. Peu contens d'avoir incendié l'église et le couvent des Augustins, ils égorgèrent ses religieux avec une barbarie si révoltante, qu'on se refuserait à le croire, si ce n'était attesté par nos manuscrits et par un ouvrage imprimé, dont l'authenticité ne peut être douteuse *.

D'autres brigands, au nombre de quatre-vingts, s'étaient logés dans le château de Lévignac-sur-Lot, d'où ils faisaient des courses dans la campagne, y mettaient tout à contribution, et revenaient le soir chargés de butin dans leur caverne. Attaqués par Madaillan et Léberon avec des forces supérieures, ils se défendirent en désespérés; mais trois d'entre eux seulement échappèrent à la corde des laquais de Montluc, et au fer de ses soldats. Cette année, le désordre était partout à son comble en Agenais. Les habitans de St.-Médard, près d'Astaffort, s'étant révoltés contre leur Seigneur, Montluc donna l'ordre aux capitaines

* Hist. des SS. de l'ord. des herm. de s. Aug. Toulon, 5e in-fol., 1641, p. 694.

St.-Orens, Tilladet et Fontenilles, d'arrêter les coupables, qui sur-le-champ furent pendus.

Je passe sous silence beaucoup d'autres événemens de cette espèce et de semblables exécutions.

C'en était fait du parti protestant en Guienne, où il se trouvait aux abois, si le maréchal Danville, gouverneur de Languedoc, fût entré dans les vues de Montluc, et les eût secondées. Les deux généraux s'étaient pourtant abouchés à Toulouse; mais, leur mésintelligence ayant fait avorter, dans la suite, les mesures qu'ils avaient prises, elles n'eurent aucun résultat avantageux pour la paix, ni pour la tranquillité de la Province. Après avoir rompu froidement leur conférence, Montluc revint à Agen, où il tint les Etats de l'Agenais. On y délibéra de lever des subsides, pour solder 1200 arquebusiers. Le sieur de Naux fut chargé de la recette de cette somme, dont l'emploi fut détourné et servit à d'autres usages, par l'effet du peu d'accord, qui, au détriment de la chose publique, régnait parmi nos Magistrats.

Enfin Montluc, rebuté par tous les obstacles qu'on suscite à son zèle, va guerroyer au-delà de l'Adour, fait le siége de Mont-de-Marsan et s'en empare.

Cependant, Montgoméry, redoutable chef des Protestans, quitte le Béarn, et n'ayant pas

d'ennemi qui puisse l'arrêter, s'avance jusqu'à Eause, où il est reçu. Les Réformés de Condom lui livrent aussi leur ville, où ses troupes commettent des excès inouis, ainsi qu'aux environs. Une vieille romance qui se chante encore, et dans laquelle il n'est question que de meurtres, d'incendies, de religieuses violées, etc., par un certain comte *Orry*, et où l'on pourrait reconnaître une contraction du nom de Montgoméry, semble, au premier coup d'œil, retracer les brigandages qui fondèrent l'horrible célébrité de cet homme féroce dans nos contrées. Quoiqu'il en soit, le parti des Réformés par l'absence de Montluc, et la présence de Montgoméry, reprend courage, et la terreur s'empare des Catholiques, d'autant que l'armée des Princes, vaincue à Jarnac, se retirait en Guienne. Les habitans d'Agen, dans ce moment d'alarme, sollicitent Montluc de venir à leur secours. Il se rend à leur prière. Il arrive; il fait prévenir Damville, qui sans doute, jaloux de ses succès, ne bougea point. Quant à lui, toujours le même, il paraît tout à coup à Agen, rassemble les principaux habitans à la Maison-Commune, et relève leur courage abattu par une harangue véhémente, qui n'eût été qu'une gasconnade dans la bouche d'un autre; elle pro-

duit le plus grand effet, et tout prend autour de lui une attitude guerrière. Il jette des troupes au Port-Ste.-Marie, et retire la garnison d'Aiguillon, parce que Montazet lui promet de défendre la place avec ses habitans; Agen lève une compagnie de 200 hommes *forestiers* ou étrangers, de l'italien *forestieri*. Le capitaine Despeyroux est envoyé à Villeneuve avec une compagnie. Ces mesures et l'inaction de Montgoméry, qui n'avança point alors vers la Garonne, sauvèrent l'Agenais. Cependant, l'armée des Princes réorganisée, arrive en Guienne, conduite par l'amiral de Coligni. Malvin de Montazet livre Aiguillon, qu'il ne s'était chargé de défendre, que pour être mieux à portée d'épargner, par une capitulation, les terres d'Honorat de Savoie, marquis de Villars, son seigneur. Le Port-Sainte-Marie se rend aussi, sans résistance, à l'armée des Princes, qui s'étend le long du Lot jusqu'à Villeneuve, mais qui ne se présente point devant Agen, où Montluc avait concentré ses forces, en faisant partir son fils pour Villeneuve, afin de conserver cette place, où régnait une grande fermentation. Pendant que les ennemis s'occupaient à construire un pont sur bateaux au Port-Sainte-Marie, pour faciliter le passage du fleuve à l'armée de Montgoméry, quel-

ques détachemens de Reîtres * battent la campagne, s'avancent jusqu'à Lavardac et Villefranche, et sont défaits par Dupleix, gouverneur de Casteljaloux. D'autres Reîtres viennent jusqu'à Monbran. Montluc s'y transporte à la hâte avec quelques troupes, leur donne la chasse, les poursuit, les défait à Méjanet, paroisse de Pauliac, et leur prend quelques chevaux. Le pont du Port-Sainte-Marie étant terminé, il fut question de le rompre; Damville qui s'était enfin mis en mouvement, l'ayant tenté vainement, Montluc, par le conseil d'un maçon de Toulouse, y réussit sans coup férir. Un Moulin à nef détaché devant Agen, et livré au courant de la Garonne, dont une crue d'eau augmentait la rapidité, brise les cordages qui retenaient les bateaux, et les bâteaux eux-mêmes; en un instant, le travail de mille hommes pendant quinze jours a disparu. Cependant, on le reconstruit avec plus de soin et de solidité; Montgoméry opère sa jonction, et les armées combinées marchent aussitôt sur les hauteurs qui séparent la vallée du Lot de celle de la

* Mot tiré de l'allemand, *Reiter*, cavalier, homme de cheval, soldat à cheval, principalement de *grosse cavalerie*, sorte de *cuirassier* en Allemagne, comme aussi en France, au temps de Montgomery
(*Note de l'édit.*)

Garonne. On les vit passer près de Bajamont, et se diriger vers St.-Maurin, où elles séjournèrent et d'où elles continuèrent leur route en Languedoc. Dans cette occasion on se respecta, on se craignit mutuellement. Les Catholiques restèrent tranquillement à Agen, et les Réformés gagnèrent à petites journées leurs quartiers d'hiver : les uns et les autres, Montluc même, avaient moins envie de combattre que besoin de repos. Cette armée, au reste, était nommée l'armée des Princes, bien que sous les ordres de Coligni, parce que le Roi de Navarre, âgé de 26 ans, et son Cousin le Prince de Condé, à peu près du même âge, étaient sensés en être les chefs.

En voyant Montluc rester inactif dans cette circonstance, on doit s'apercevoir qu'il atteignait la fin de ses travaux militaires. La jalousie de ses ennemis, et les années, concouraient en effet, depuis quelque temps, à mettre un terme à cette carrière, qu'il avait parcourue avec tant d'éclat. Actuellement, la Cour non-seulement méconnaît ses services, mais lui reproche encore une inaction continuelle, depuis trois ans, et très-préjudiciable aux intérêts de l'Etat. Ce fut un coup de foudre pour Montluc. Cependant, toujours très-disposé à se rendre justice quand on la lui refuse, il se console

d'une imputation si peu méritée ; et pour mieux prouver à ses détracteurs qu'il ne pense point encore à se reposer sur ses lauriers, il rassemble la noblesse catholique du pays qui lui est dévouée, et va faire avec elle la guerre en Béarn. Il attaque en passant Rabastens près de Tarbes, il y reçoit une arquebusade qui le défigure, et l'oblige de porter un masque le reste de sa vie. Pour *expier* cette blessure, l'entière population de la ville périt : une partie est massacrée ; l'autre est brûlée dans l'église, où elle s'était réfugiée. Montluc, maudissant la fortune ennemie, ajourne son expédition.

On parle de paix. Biron et de Mesme la négocient. D'après un jeu de mots assez misérable, elle est nommée *boîteuse et mal assise* : Biron, des suites d'une blessure, était resté *boîteux*, et de Mesme était seigneur de *Malassise*.

Cette paix, en effet, portait en elle-même les élémens de sa dissolution prochaine. Trop avantageuse aux Protestans, elle inspira des soupçons aux chefs de leur parti, et mécontenta les Catholiques. Ni les uns ni les autres ne connaissaient l'arrière-pensée de la Cour insidieuse de Charles IX, qui minutait déjà sans doute la saint Barthélemi.

1572.

Le jeune Roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France, épouse Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, qui lui donne en dot, non le Querci et Langoumois, comme le dit un auteur moderne, mais le Querci et l'Agenais avec 300,000 écus d'or. Ce mariage se fit sous de malheureux auspices; les deux époux se détestèrent cordialement toute leur vie, et se le prouvèrent souvent *. La Reine-Jeanne de Navarre, venue à Paris à l'occasion de ce mariage, meurt quelques jours avant sa célébration. Massacre de la saint Barthélemi. Rien n'indique dans nos écrits publics ou particuliers, qu'il se soit étendu en Agenais. Les Réformés y étaient-ils trop nombreux, ou trop bien sur leurs gardes? En imposèrent-ils à leurs ennemis? ou, comme j'aime à le croire, durent-ils leur salut, dans cette occasion, à l'horreur qu'inspira aux Catholiques un si atroce assassinat, dont

* *Pibrac*, sans doute un peu suspect d'*amour* à l'égard de Marguerite, et pour le venger peut-être en quelque façon, de tout reproche conjugal, observe adroitement que, l'*alliance avec les rois de Navarre, avait toujours été fatale aux femmes* : ce qui est au reste assez bizarre, et pourtant vrai. (*Voy. hist. de Marguerite de Valois, par M. A. Mongez, etc., p.* 48 *et suiv.*)
(*Note de l'édit.*)

ils ne voulurent pas se rendre coupables? Au reste, il n'en fut pas de même à Condom, où l'on égorgea tous les Protestans, dit-on, par le conseil de Montluc.

Le roi de Navarre et le prince de Condé font abjuration pour sauver leur vie. Le fameux Bernard Palissy, auquel l'Agenais s'honore d'avoir donné le jour, échappe aussi au massacre, sous la protection de Charles IX, tandis qu'armé d'une arquebuse, ce Prince tirait, dit-on, sur ses autres sujets.

1573.

On s'aperçut bientôt que le fer et le feu ne guérissent ni les plaies de la religion, ni les maux de l'Etat. Montauban se révolte, et donne lieu à la quatrième guerre civile. Siége de La Rochelle, principal boulevart de la Réforme. Le duc d'Anjou y perd en détail presque toute son armée. Il est élu Roi de Pologne, et le doit aux habiles négociations de l'Evêque de Valence, frère de Montluc et ambassadeur en Pologne *.

* Ce personnage était *Jean de Montluc*, aussi favorable aux huguenots que son frère le maréchal leur fut contraire et redoutable. *Voltaire* dit à ce sujet, dans son essai sur les mœurs et l'esprit des nations, tom. 18, pag. 524, que « Pie IV (ce même *Pie* qui avait aussi fait étrangler *le cardinal Caraffe* et trancher la tête

1574.

Divers partis se forment à la Cour. Les Protestans s'associent à celui dit *des Politiques*. Le roi de Navarre qui tenait à ce parti, est arrêté avec le duc d'Alençon, frère du roi de France. Celui-ci qui, depuis un an, dépérissait à vue d'œil, meurt à Vincennes, âgé de 24 ans. Henri, roi de Pologne, lui succède sous le nom d'Henri III. Montluc, devenu courtisan, va saluer ce Prince à son passage à Lyon, et reçoit le bâton de maréchal de France. Il refuse de faire désormais la guerre en Guienne.

Les capitaines catholiques Lavalette, de Losse et Montferrand, conduisent leurs troupes devant Clairac, et l'investissent le 30 mai de cette année. Cette expédition fut courte et vive. Ils se retirent le 20 juin suivant, après avoir donné deux assauts à cette place, dans lesquels ils furent vaillamment repoussés.

à son frère *le prince de Palliano*), que *ce saint-père* donc offrit, en 1562, à *Catherine de Médicis*, deux cents mille écus d'or, un corps de Suisses et d'Allemands *catholiques*, pour exterminer les *huguenots* de France, et faire mettre à la Bastille *Montluc*, évêque de Valence, qui les favorisait. » On ignore si Catherine accepta ces offres d'or et de *chair humaine....!* Pour l'évêque diplomate, il se maria, devint père : accusé d'hérésie, fit imprimer des sermons ; et mourut à Toulouse, *catholique de bonne foi*, dans les bras d'un *Jésuite*. (*Note de l'édit.*)

1576.

Le roi de Navarre fait publiquement profession de la religion réformée à Agen, ville de l'apanage de son épouse, et où il s'était retiré après avoir quitté la Cour. Etats de Blois. On y décide formellement que, le culte catholique sera le seul exercé à l'avenir dans le Royaume, lorsque, par un nouvel édit de pacification, la Cour venait d'accorder aux Protestans le libre exercice de leur religion. Les Catholiques, révoltés de cet édit, s'attachent d'autant plus à la sainte-ligue. Les Etats députent au Roi de Navarre, pour l'engager à se soumettre à leur décret, dont il se moque. Du Plessis-Mornai vient à Agen; il fait entendre au Roi de Navarre les accens d'une noble liberté, et le confirme dans ses principes politiques et religieux. Henri l'écoute avec docilité, le fait son principal secrétaire, et l'envoie peu de temps après en Angleterre demander quelque secours à la reine Elisabeth.

1577.

* Le Roi de Navarre fait proposer, par Lavar-

* Regit. de l'Hôtel-de-Ville d'Agen, 1er janv.

din, à la Jurade d'Agen, de désarmer les habitans, et de remettre les armes en un lieu dont les Consuls de la ville et lui pourraient avoir les clefs. Cet arrangement une fois pris, les Agenais témoignent quelques alarmes; Henri, par une lettre inscrite sur le registre, les assure de sa protection, et calme leurs inquiétudes. Il forme le projet d'élever une citadelle à Agen, et choisit à cet effet l'emplacement du couvent des Jacobins, auxquels il ordonne de se procurer un autre domicile. La démolition d'une partie de ce couvent est commencée *. Le capitaine Tappiac y conduit l'artillerie **. Le seigneur de Lusignan, par ordre du Roi de Navarre, demande les clefs de la porte du Gravier, qui lui sont remises par un Consul. *** Il fait à l'instant ouvrir le magasin à poudre, et prend deux barils de celle qui l'an dernier avait été empruntée aux Consuls de Condom; ensuite, il communique aux Agenais une lettre de Henri, par laquelle ce Prince les informe que Marmande lui ayant fermé ses portes, il se dispose à l'assiéger. Ordonnance du même Prince qui prescrit aux autorités civiles et militaires, de ne point molester

* Le 7 janv.
** Le 13 *idem*.
*** Le 14 *idem*.

les ecclésiastiques et les pauvres laboureurs, qui, dans les temps de troubles, portent ordinairement tout le poids des calamités publiques. Peu de jours auparavant, les Consuls s'étaient plaints à lui que des gens, se disant de sa suite, vivaient à discrétion chez les habitans, où ils prenaient sans payer tout ce qui pouvait leur convenir. Henri fit cesser ces désordres ; mais il refusa la demande qui lui était faite de laisser la porte du Pin ouverte, pour vaquer librement aux affaires de la campagne. Il paraît que cette porte était fortifiée et à l'abri d'un coup de main.

Cependant, la guerre était partout déclarée, bien que nul manifeste, aucune pièce officielle ne l'eût encore annoncée. Le rapport de l'édit de pacification avait suffi, les hostilités s'étaient spontanément renouvelées, tant les esprits s'y trouvaient disposés. Les Réformés de l'Agenais, suivant leur coutume, n'avaient pas été les derniers à prendre les armes. Le Roi de Navarre se hâta de mettre hors d'insulte Puymirol et Villeneuve, que les Catholiques paraissaient menacer *. Il en fût peut-

* Alors peut-être, *Armand de Gontaud*, *baron de Biron*, remporta, près de *Villeneuve-d'Agenais*, une victoire célèbre. *Henri III*, à cette occasion, l'honora du Collier de son ordre, de la charge de Maréchal de France, le fit son Lieutenant-général en

être demeuré là, mais, contre l'avis du sage Mornai, quelques jeunes Seigneurs, sans doute las de rester oisifs, impatiens de se signaler hors d'une ville, dont les plaisirs pouvaient amollir leur courage, font décider au Conseil l'attaque de Marmande. Ainsi est résolu le siége de cette ville, qui fut sur le point de compromettre la gloire militaire de Henri, et qu'un peu plus de prudence eût ajournée à des circonstances plus favorables. Marmande était alors très-bien fortifiée, et si bien approvisionnée, qu'il paraissait bien difficile de s'en emparer. Lavardin, l'un des preux de l'armée des Réformés, fut chargé d'en faire les approches. Il donna à Rosni le commandement de cent Arquebusiers, qu'il logea dans quelques maisons et un chemin creux, à deux cents pas de la ville, au bas de la rivière. Une autre troupe, envoyée du côté opposé, reçut l'ordre de commencer l'attaque; mais, les assiégés étant sortis en nombre supérieur, attaquèrent eux-mêmes, et, après un combat assez vif, for-

Guienne, et le mit à la tête de ses troupes en *Saintonge*, où il s'empara de plusieurs villes; bien que nos Mss. n'en disent mot : ces faits méritent, je crois, d'être rapportés quelque part dans notre Histoire, jusqu'à ce qu'ils y soient mis à leur véritable place. (*Voyez p.* 182, *Traité en forme d'abrégé de l'Histoire d'Aquitaine, Guienne et Gascogne*, *par M. Pierre Louvet*, *de Beauvais*, *docteur en médecine*. *Bordeaux* 1649.) (*Note de l'édit.*)

cèrent cette troupe de se retirer dans un poste plus éloigné, où elle continua d'être harcelée, jusqu'à ce que Henri, survenu avec le reste de son armée, fit rentrer les assiégés dans la place. Ensuite, il ramena les siens au poste où Lavardin les avait établis, et où ils élevèrent quelques fortifications, pour s'y mieux défendre à l'avenir. Malgré cet avantage, il aurait été peut-être difficile, impossible même au Roi de Navarre de se tirer avec honneur du siége de Marmande, vu le petit nombre de troupes qu'il avait à ses ordres, et le peu d'artillerie dont il pouvait disposer. Il commençait à réfléchir sur la témérité de cette entreprise, lorsque la fortune lui offrit le moyen de la terminer, sans que sa gloire fût compromise. Biron et le comte de Foix, ignorant le véritable état des choses, et craignant que la ville ne fût forcée, s'étaient avancés jusqu'à Ste.-Bazeille, d'où ils surveillaient, avec des forces imposantes, les opérations de Henri. A leur arrivée, celui-ci, pressé de se tirer du mauvais pas où il s'était si légèrement engagé, se hâta de leur envoyer Ségur et Duplessis-Mornai, pour traiter avec eux. Ces députés venaient de conclure une trêve; elle allait être signée, lorsqu'un accident imprévu pensa tout gâter. Le canonnier,

de la seule coulevrine de l'armée, venait d'être tué, et les boulets manquaient, pour continuer le feu de la pièce. Biron et de Foix surpris du silence subit de l'artillerie, en soupçonnaient déjà la cause, lorsque la présence d'esprit de Mornai tira la députation d'embarras, dans cette circonstance extrêmement délicate. Prenant un ton très-assuré, très-naturel, il persuada aux deux généraux, que l'événement s'expliquait de lui-même par la largeur de la brèche devenue praticable; il ajouta que les troupes se préparaient à donner l'assaut. Il les conjura dès-lors avec instance, d'empêcher qu'on n'en vînt point à cette extrémité; d'arrêter l'effusion du sang qui allait couler presque sous leurs yeux, et réclama leur humanité, en leur représentant qu'ils seraient et la cause et les témoins de tous les excès, de tous les crimes commis en pareille occasion, et que le Roi de Navarre voudrait éviter. Biron et de Foix s'étant rendus à ces raisons, la trève fut conclue et signée. Une des conditions stipulait formellement, que les habitans de Marmande reconnaîtraient Henri pour gouverneur; que ce Prince mettrait une garnison dans la ville; mais par un article secret, exécuté de bonne foi, il fut convenu que cette garnison se retirerait aussitôt que la trève serait publiée.

Au retour de Marmande, le Roi de Navarre se rendit à Agen, Sully dit qu'il fut à Nérac ; nous suivrons nos manuscrits, parce qu'il reçut certainement, à Agen, les députés des Etats de Blois à son arrivée. L'Archevêque de Vienne portant la parole, exhorta ce Prince à se réunir au Roi de France, pour éteindre de concert tout prétexte de discorde, en ne tolérant qu'une seule religion dans le royaume. Il employa des termes si touchans, si pathétiques, et peignit si bien tous les maux qui résulteraient de la continuation de la guerre, que le Roi de Navarre en fut profondément ému, et qu'il en versa des larmes. Sa réponse fut courte. Il remercia les députés de leurs bons avis, et les assura, sans prendre d'engagemens néanmoins, qu'en fait de religion, si on pouvait lui montrer une voie meilleure que celle qu'il avait prise jusqu'alors, il s'empresserait de la suivre, pour le bonheur de tous les Français. Il chargea ensuite la députation, d'une lettre très-affectueuse pour les Etats, et après l'avoir congédiée il partit pour Nérac, où d'autres affaires l'attendaient. A son arrivée dans cette ville, il trouva qu'Honorat de Savoie, marquis de Villars, et seigneur d'Aiguillon, venait pour s'en emparer, comptant sur une partie des habitans

qui lui était dévouée : il s'était même déjà présenté à la tête de ses troupes, et couvrait les glacis. Henri, averti à temps du complot et de l'apparition de Villars, sortit avec une poignée de braves, culbuta d'abord la cavalerie des ennemis sur leur infanterie qui prit la fuite : cependant, cette dernière s'étant ensuite ralliée, l'action se rétablit, la nuit survint, et sépara les combattans, qui se retirèrent chacun de leur côté. L'entreprise d'Honorat de Villars n'eut pas d'autre suite *.

Ordonnance du Roi de Navarre, datée d'Agen, pour la levée d'une somme de 3,500 livres, motivée sur la nécessité d'entretenir la paix dans la province, et *de mettre les villes d'icelle en sûreté*. Cette somme était principalement destinée à la solde de 100 Arquebusiers, que Henri voulait mettre en garnison dans Agen. Le Sénéchal refusa de l'enregistrer, et sur ce que Dugrivier, chargé de la présenter, voulut insister, les oppositions redoublèrent, Robert de Rémond, conseiller, nia sans déguisement l'autorité du Prince à cet égard.

* Et en effet, *Sully*, dans ses économiques, ajoute même que, le Roi de Navarre et l'Amiral, s'étant enfin retirés aux approches de la nuit : il fut à leur insu, question d'un combat s'ingulier, entre un certain nombre de *braves* des camps ennemis, pour terminer la journée : comme on l'a vu maintes fois se pratiquer dans nos guerres modernes; mais, *Villars* éluda cette *proposition chevaleresque*, et fit retirer ses troupes. (*Note de l'édit.*)

Henri, piqué d'un tel refus, renouvela cette ordonnance quelques jours après, de Ste.-Baseille; mais, disent nos manuscrits, *n'y gagna pas davantage*. Si les ordres du Roi de Navarre étaient ainsi repoussés, cela s'explique; il n'était en Agenais que dans l'apanage de sa femme, et n'avait aucune autorité directe ni reconnue dans ce pays, qui d'ailleurs avait embrassé le parti de la ligue. Quoiqu'il en soit, il crut devoir dissimuler et se prêter aux circonstances. * Ce ne fut point pour être oisif, puisque, selon Dupleix, après s'être assuré d'Agen et de Villeneuve, il s'empara de Layrac et d'Auvillars, puis se présenta devant Condom, où Jean-Paul Desparbés, cadet de la maison de Lussan, seigneur de Lasserre, s'était jeté avec plusieurs gentilshommes déterminés ligueurs. Ayant échoué devant cette place, Henri hâte son retour vers Agen. Il y eut ensuite quelques petits combats aux environs de cette ville, notamment près de Puymirol, où Lussan obtint l'avantage bien que mal secouru d'une partie des siens; ce qui découragea si fort la plupart des Nobles du parti protestant, qu'ils l'abandonnèrent. On compte de ce nombre, Lamothe-Bardigues, gou-

* Hist. d'Henri III, p. 83, an 1577.

verneur d'Auvillars, qui se déclara contre le Roi de Navarre, malgré que Dupleix lui fût redevable de son gouvernement. Cependant, le projet de se rendre maître de Condom n'ayant pu se réaliser, Henri, pour la seconde fois, revint à Agen, avec la plupart des principaux Officiers de son armée. Le vicomte de Turenne, Lavardin et Lanoue eurent ensemble de vives disputes dans cette ville, et le Roi prit beaucoup de peine à les empêcher de recourir à la voie des armes, car il leur était également attaché. Il y réussit; mais il ne put parvenir à réconcilier Lavardin avec les Réformés. Ce Seigneur était catholique, et n'avait suivi le Roi de Navarre que par étourderie : les Ministres qui n'avaient pu le convertir, et qui le haïssaient, désiraient s'en défaire; aussi resta-t-il suspect à l'église protestante tout le temps qu'il marcha sous ses enseignes. C'est pendant ces tracasseries, et par suite de ses galanteries un peu trop sérieuses, que ce Prince, d'ailleurs si aimable, perdit l'affection des Agenais. Il était jeune, il était prince, et recherchait le plaisir sans réflexion et sans retenue. Deux aventures contribuèrent principalement à révolter contre lui le peuple déjà trop imbu du fanatisme de la ligue, par les menées de Villars son évêque, l'un des membres les

plus ardens de la faction des Seize. Amoureux de Mlle de Cambefort, issue d'une famille très-distinguée du pays, et n'ayant pu réussir auprès d'elle, ce Prince donna un bal dans la grande salle de l'évêché ; d'autres disent dans la maison de M. de Selves, rue Porte-Neuve, où l'on plaça depuis le couvent de la Visitation. Quoiqu'il en soit, toutes les dames de la ville étaient invitées à ce bal qui fut très-brillant et très-nombreux. Au moment où la danse était la plus animée, et lorsqu'on y pensait le moins, les bougies furent tout à coup éteintes par un ordre supérieur, au grand scandale de l'assemblée. Le tumulte fut à son comble, surtout parmi le beau sexe. Mlle de Cambefort, ayant alors plus de raison qu'une autre d'être alarmée, ne balança point, se jeta par la fenêtre, et se cassa la jambe en tombant sur le pavé. Une vieille chanson encore usitée il y a moins d'un demi-siècle, dans la plaine d'Agen, rappelait la mémoire de cet événement ; elle commençait ainsi :

Annou de Cambefort,
Aquello dansarello, etc. *

* Mézeray, tom. 12, p. 470 de son Hist. de France, raconte cette aventure d'une manière moins vraisemblable, disant que « *les bourgeois d'Agen* étaient *fort mal contens* du Roi, *pour certaine galanterie arrivée au bal, là où quelques-uns de sa suite, qui*

La seconde aventure qui finit d'aliéner au Roi de Navarre l'attachement de nos pères, si rigides partisans des bonnes mœurs, eut une issue encore plus funeste. Le Prince avait séduit la fille d'un honnête médecin, qui, maltraitée de ses parens, s'abstint de toute nourriture et se laissa mourir de faim *. S'apercevant alors du mauvais effet produit par sa conduite, après avoir confié à Lusignan le commandement d'Agen, il prit le parti de se retirer à Lectoure avec sa jeune Cour, puis à Nérac, où il se livra à son goût pour la galanterie avec plus de succès peut-être et moins d'éclat. [16]

Le 14 octobre de cette année, on publia l'édit de pacification à Agen, aux acclamations de la joie publique. Un grand feu brûla sur le *Gravier*,

abusaient des passions de sa jeunesse, ayant fait souffler les flambeaux, portèrent les mains sur les riches pierreries des dames, en feignant de chercher autre chose. Avec La Harpe, on aime à rendre justice à l'amour qu'avait Mézeray pour la vérité, bien qu'il ne la cherchât pas toujours avec assez de soin, et que, dans l'occasion dont il s'agit ici, les gens de la suite du Roi, comme le Roi lui-même, s'amusassent à chercher bien autre chose que des *pierres fines*.
(*Note de l'édit.*)

* Les *amourettes*, comme les *amours* des grands Princes, ont aussi mérité, quelquefois, l'éternité de l'Histoire; jusqu'à ce jour, on n'a pu connaître l'auteur malin des *amours de Henri IV, Roi de France, avec ses lettres galantes, etc.* : mais, pour l'histoire des *amours du Grand Alcandre*, où ses amourettes Agenaises sont rapportées : *Barbier, dict. des ouvr. et Pseud., tom.* 1, p. 45, l'attribue à la Princesse de *Conti*, et plus bas, *p.* 46, à Mlle de *Guise* : ce qui, au reste, est évidemment la même personne.
(*Note de l'édit.*)

et le Roi de Navarre l'alluma suivi des Consuls en robe rouge, dit le manuscrit des Ermites.

Mort de Montluc, la même année. Nous n'entreprendrons pas son éloge ; il a suffisamment pris l'initiative à cet égard dans ses commentaires; nous dirons seulement que si cet ouvrage, distingué par l'originalité, quelquefois piquante de son style, doit être lu avec fruit par les militaires, c'est surtout, sous le rapport de la petite guerre, des surprises, des coups de main d'avant-poste, qu'il peut mériter d'être étudié. L'auteur était sans doute un excellent partisan, un brave chef de troupes légères ; mais il est douteux qu'il fût un habile tacticien, et surtout très-versé dans l'administration d'une armée. Au reste, Montluc, espèce de héros Gascon, courageux jusqu'à la témérité, n'eut pas de modèle, et n'a point eu d'imitateur dans notre histoire. Sa cruauté le rend odieux, et sa forfanterie est parfois ridicule ; mais on doit le louer du noble désintéressement dont il fit toujours profession, et qui lui fit constamment préférer la gloire à la fortune ; on doit l'admirer, quand après avoir despotiquement commandé dans la Province, pendant toute sa vie, il n'a jamais augmenté sa propriété, comme il le dit

lui-même quelque part *, que de *trois petites métairies et d'un moulin*, le tout pour la somme de *quatorze à quinze mille francs*. Son testament est daté d'Agen ; il est curieux, mais trop long, pour être ici rapporté, même par extrait. [17] Montluc mourut au château d'Estillac, où l'on voyait son mausolée, bien qu'il eût désigné, dans ses dernières dispositions ; le lieu de Sempoi, où il était né, pour celui de sa sépulture.

Il est à remarquer, qu'au milieu de cette guerre, si féconde en traits d'une grande férocité, on conservait encore des restes de la galanterie chevaleresque des anciens preux. C'est ce qui nous est attesté par divers écrivains, et notamment par Dupleix. Celui-ci raconte que, le Roi de Navarre et Nogaret s'étant rencontrés, à la tête de leurs troupes, à Jégun, tout présageait une action sanglante : cependant, ajoute-t-il, comme une chose très-ordinaire, et qui se voyait chaque jour, *il n'y eut que des escarmouches et quelques coups de lance pour la maîtresse*. Il fallait être bien jeune, bien étourdi ! Au reste, dans ce combat de chevaliers errans, aucun de ces braves ne mordit la poussière, et ne fut même désarçonné.

* Mém., liv. 2, p. 464.

1578.

Tandis que les Réformés tâchaient de pacifier leurs églises au synode de Ste-Foi-sur-Dordogne, et que le Roi de Navarre, comptant sur la paix, avait évacué plusieurs places de la Guienne, le maréchal de Biron profita du départ de ce Prince et de sa sécurité, pour s'emparer d'Agen et de Villeneuve, sans que Henri pût s'y opposer.

Le 31 mai, la chambre mi-partie est établie à Agen, pour juger les procès en dernier ressort. Elle était composée de deux présidens ; l'un protestant, l'autre catholique, et ne pouvait rendre aucun arrêt, que le tiers des juges présens à l'audience ne fût protestant. Un pareil tribunal, formé d'élémens aussi opposés, ne pouvait subsister long-temps. Ce n'était parmi les membres que contestations journalières : il fut supprimé bientôt après *.

Le 12 obtobre, Marguerite de Valois ayant reçu

* Au mois de juillet, la Reine-Mère conduit Marguerite à son mari, qui la demandait, moins par amour toutefois que pour apaiser le scandale de leur séparation. Le 12 août, ces deux Reines font leur entrée à Bordeaux : le Roi de Navarre, à la tête de six cents chevaux, vient galamment à leur rencontre jusqu'à La Réole, et cette première entrevue parut même sincère et loyale. Peu de temps après, comme il était au bal à Auch, on vient dire au Roi

en dot, de son frère Henri III, les sénéchaussées d'Agenais et de Querci, et non du Querci et d'Angoumois, comme le dit un auteur moderne *, elle fit son entrée solennelle à Agen, et fut reçue dans une salle temporaire, élevée à la porte du Pin, d'où elle fut conduite sous un dais de damas blanc porté par les Consuls, jusqu'au logement qui lui était préparé. La Reine-Mère était arrivée à Agen depuis quelques jours. Les mêmes cérémonies avaient eu lieu à son entrée dans nos murs.

1579.

Ces deux Reines étant de retour à Nérac, se li-

que le Gouverneur de La Réole a livré cette ville à Duras, ce dont il fut très-affligé. Ce Gouverneur, vieux gentilhomme, tout infirme et couvert de cicatrices, se nommait Ussac : rudement balafré au visage, d'un coup d'estramaçon qui lui coupait la bouche en bec-de-lièvre, il ne pouvait l'ouvrir et parler qu'en sifflant et mâchant tout ce qu'il voulait dire : quoiqu'il en soit, devenu amoureux de la jeune et belle d'Atrie, qui avait accompagné les deux Reines à La Réole ; le vieux guerrier en essuya bientôt les railleries de la Cour ; il fut même tellement piqué de celles du Roi de Navarre et du jeune vicomte de Turenne, que, de suite, il quitta le parti de la Réforme et livra son poste à Duras : celui-ci, naguère en faveur auprès du Roi, venait d'être supplanté par Antoine de Roquelaure. C'est, au reste, à peu près ainsi, que l'abbé d'Aubigné rapporte le fait, dont Mathieu, le conseiller, rend autrement compte à la vérité ; mais ce dernier écrivain, pour avoir été l'historiographe d'Henri-le-Grand, n'en écrivit pas mieux, dit Voltaire, la vie de ce Prince. (*Note de l'édit.*)

* Vern. de Puyrateau, hist. d'Aq., t. III, p. 71.

vrent sérieusement au projet de rétablir l'union entre les églises catholique et protestante qui se partageaient l'Agenais. Les conférences à ce sujet durent tout l'hiver. Marguerite en profite, pour faire briller la dextérité de son esprit et ses charmes à la Cour de son mari, où Catherine de Médicis, sa mère, l'avait amenée presque malgré elle. Arrachée aux délices de la Cour de France, confinée en Agenais avec un mari qu'elle n'aimait pas, et dont elle n'était point aimée, elle sut néanmoins tirer parti des circonstances, et dans la carrière des affaires, se ménager d'agréables distractions. De son côté, Henri se servit habilement des intrigues de sa femme, pendant le cours des conférences, pour venir à bout de ses desseins. Tandis que les Députés catholiques et réformés disputaient vivement de part et d'autre, la Reine-Mère, qui comptait beaucoup sur les appas des *filles dites d'honneur*, dont elle avait amené un bon nombre, tâchait de séduire les plus ardens controversistes, et par les charmes de ces filles, et par l'éloquence de Pibrac; mais, Marguerite déconcerta, dans cette occasion, tous les projets de sa mère. Elle se fit un plaisir malin, dit Condillac, de faire succomber cet homme grave; Pibrac ne fit plus que ce qu'elle voulut,

et Catherine, qui n'avait pas prévu une passion aussi folle, dans une tête aussi sage, se laissa conduire par son confident qui se laissait mener par Marguerite. Dom Vaissète et d'Aubigné ont sans doute cherché à justifier ce personnage célèbre; ils ont tenté de l'excuser de cette faiblesse de jeune homme, en rappelant les hautes fonctions dont il fut revêtu, ses quatrains, son ambassade au concile de Trente; mais le fait est trop attesté, pour autoriser le moindre doute : la défection de ce vieux magistrat fit accorder aux Réformés beaucoup de choses, qu'ils n'auraient jamais pu se flatter d'obtenir, si le cœur de Pibrac n'eût été séduit par la Reine de Navarre *. On convint de

* On lit, dans les Mémoires sur la vie de *Pibrac*, ouvrage anonyme, il est vrai, de M. *Lépine de Grainville* : qu'en 1578, le *Roi de Navarre*, lui-même, avait demandé cet habile homme d'Etat, pour chancelier de sa femme. *Henri III* y consentit, bien légèrement peut-être : si comme dit *Méserai*, *Pibrac* « n'était regardé qu'avec froideur à la Cour », et que le Roi, déjà prévenu contre ce grand magistrat, « ne lui parlait plus qu'en passant. » Quoiqu'il en soit, on pense naturellement que *Pibrac* se rendit bien vîte auprès de la jeune Reine, et qu'il ne tarda pas à gagner toute sa confiance. Il eut enfin, pour *Marguerite*, un si grand attachement, qu'il demeura *dix-sept mois de suite* auprès d'elle. *Lépine de Grainville*, qui paraît bien informé, ajoute qu'à cette occasion, « il sembla même oublier de remplir les fonctions qu'il devait au Conseil du Roi et au Parlement; » de sorte que : de Pibrac, comme aussi de la Reine de Navarre, on peut dire avec l'ingénieux et galant Ovide :

Quid sit amor sentit, nostrique cupidine captus
Uritur, oblitusque pecorum antrorumque suorum.

(*Note de l'édit.*)

vingt-sept articles, qui furent souscrits par la Reine-Mère, que le Roi ratifia le 19 mars suivant à Paris, mais qui ne devinrent publics que plus tard, après les autres articles arrêtés à Fleix en 1581.

Les conférence de Nérac étant terminées, la Reine-Mère vint à Agen, en se rendant à Toulouse : pendant le séjour qu'elle fit dans la première de ces villes, l'ancienne querelle du vicomte de Turenne avec les Duras, se renouvela plus vivement que jamais, et se termina par une sanglante catastrophe. L'origine de ce vieux démêlé peut mériter quelque détail : On avait ôté, depuis trois ans, le gouvernement de Casteljaloux à Savignan, pour le donner à Durfort de Rozan. Le nouveau Gouverneur, ayant quelque raison sans doute d'appréhender que Savignan ne cherchât à rentrer dans la place, pour éviter toute surprise à cet égard, donna l'ordre à Garenne, sergent-major, de ne laisser entrer dans la ville confiée à sa garde, aucune personne de distinction. Le vicomte de Turenne se présenta, quelques jours après, devant cette place; et comme lieutenant du Roi de Navarre au gouvernement de Guienne, fit demander qu'on lui en ouvrît les portes; mais, Garenne s'en

excusa sur les ordres qu'il avait reçus. Le vicomte, piqué, rencontra de Rosan, peu de temps après, aux environs d'Agen, et le somma de lui faire raison de cette insulte. L'affaire n'ayant pu se terminer alors, traîna jusqu'à la présente année. Duras, revenu de Rome, où il avait été envoyé par le Roi, vint faire sa cour à la Reine-Mère à Agen, où de Rosan, son frère, le suivit bientôt après, et fit appeler en duel le vicomte de Turenne. Celui-ci sortit de la ville de grand matin, et se rendit sur le Gravier menant avec lui Salignac, pour lui servir de second. Les Duras ne tardèrent point à paraître. On se battit, le vicomte avec Rosan, et Duras contre Salignac. Quoique les deux frères fussent *maillés*, dit-on, sous leurs habits, ils n'eurent point l'avantage ; le vicomte permit à Rosan de se relever, et Salignac à Duras de changer d'épée. Dans ce moment, neuf à dix hommes armés, cachés sous les arches du Pont-Long actuellement démoli, fondirent sur le vicomte, et le quittèrent pour mort, percé de coups au dos, où ceux qui se battent en duel ne s'atteignent guères. Turenne, cependant, ne mourut point des suites de ses blessures, et depuis, eut la générosité, bien qu'il se fut d'abord plaint de cette trahison dans un écrit pu-

blic, d'intercéder pour ses ennemis auprès de la Reine-Mère, qui fut outrée de ce lâche assassinat; il faut néanmoins que les deux maisons de Turenne et de Duras n'aient point tardé à se réconcilier dans la suite, puisque le fils de Rozan épousa bientôt une fille de Henri de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, dont il est ici question, et qui était parent de la Reine-Mère.

Mort de Jean de Montluc, évêque de Valence, et frère du maréchal. Il honora autant que lui notre Province, par les services qu'il rendit à l'Etat, dans les cours étrangères. Il fut quinze fois ambassadeur, dit Brantome, et eut un esprit fin, délié, *rompu et corrompu*. Taxé d'être protestant dans le fond de son cœur, ou courtisan jusqu'à la fin de ses jours; il était venu saluer la Reine-Mère.

Puymirol, en vertu des conférences de Nérac, avait été accordé au Roi de Navarre, comme place de sûreté, et pour servir de gage à l'exécution de l'édit. Cette ville devait être sous les ordres d'un gouverneur nommé par le Roi de Navarre, et agréé par la Reine. Ce traité, comme nous l'avons déjà dit, ayant été confirmé par le Roi, aigrit les ligueurs contre Henri III, et ne rassura pas les

Protestans, qui se tinrent plus que jamais sur leurs gardes ; ensorte que, sans remédier à rien, il ranima toutes les haines.

On s'était néanmoins flatté, à la Cour de France, que les conférences de Nérac calmeraient les esprits des Réformés, lorsqu'il aurait fallu se précautionner contre eux, et prendre à leur égard de sages et salutaires mesures. Comme on ne se pressait point d'exécuter ce qui avait été réglé, les Protestans ne tardèrent pas à soupçonner qu'on ne cherchait qu'à gagner du temps, et décidèrent, contre l'avis des plus prudens, qu'on reprendrait les armes. Ce fut la septième guerre civile, entreprise sous prétexte de religion, et dont l'Agenais fut le théâtre. On la nomma *la guerre des amoureux*, parce que l'intrigante Marguerite, aidée de la belle Fosseuse, d'une autre fille appelée Xainte, aussi aimée de Henri, et des maîtresses des jeunes membres du conseil, avait beaucoup contribué à la faire éclater. La Reine, animée par des projets de vengeance contre son frère et ses favoris, auxquels elle reprochait des propos offensans sur son compte, fut parfaitement secondée dans cette occasion. Les Réformés, toujours mécontens, toujours inquiets, se levèrent en masse au premier signal ; et dans un instant l'in-

cendie s'étendit dans toute la Province. Au reste, cette guerre si légèrement résolue, n'eut, comme les précédentes, aucun résultat décisif, et finit dans l'année. L'indolence de Henri III la repoussa; instruit des préparatifs du Roi de Navarre, il écrivit fortement à sa sœur, pour qu'elle détournât son mari de ses projets hostiles; et ce ne fut qu'après son refus, qu'il recourut à des moyens plus efficaces, qu'il envoya Biron en Guienne avec des forces imposantes.

Ce général, résolu de pousser la guerre avec vigueur, le témoigna dès son arrivée. Bien que les troupes qu'il avait amenées fussent déjà nombreuses, il se hâta d'en lever d'autres en Agenais, les réunit à Marmande et partit pour Bordeaux, où il alla chercher de l'artillerie. Dans cet intervalle, le Roi de Navarre, après avoir long-temps délibéré, entreprit le siége de Cahors, dont il s'empara de vive force, après avoir couru les plus grands dangers. Jaloux de conserver l'initiative, il se rendit ensuite à Tonneins, pour être plus à portée de harceler Biron. On trouvait alors, à demi-lieue de Marmande, un grand bois, à l'extrémité duquel, sur un ruisseau non guéable pour la cavalerie, il existait un pont en pierre: ce lieu, paraissant propre au Roi de Navarre pour

une embuscade, il partit de Tonneins, avant le jour *, avec ses troupes et plaça dans le bois 300 chevaux avec deux compagnies de ses gardes. Il fit ensuite mettre ventre à terre à cent arquebusiers, et donna l'ordre à Lusignan de prendre vingt-cinq cavaliers des mieux montés, avec lesquels il devait se présenter devant Marmande, afin d'attirer les ennemis hors des murailles. Lusignan devait alors, par une fuite simulée, conduire les soldats de Biron au-delà du ruisseau, afin qu'on pût les envelopper, quand ils seraient tombés dans le piége. Ces dispositions prises, et la défense expresse de ne pas combattre étant renouvelée, Lusignan s'avance à l'improviste jusqu'aux portes de Marmande, où il surprend quelques soldats et un petit nombre d'habitans, qu'il ordonne de fusiller. Cependant, le bruit de la mousqueterie ayant fait sortir quelques cavaliers, qui vinrent reconnaître les assaillans, Lusignan feint de se retirer, aussitôt un corps de cavalerie sort de la ville, précédé de trois trompettes, et s'avance vers sa petite troupe, il est même provoqué, selon le goût du temps, à rompre quelques lances, ou, comme on dit, à faire le coup de pistolet en faveur des belles;

* Mém. de Sully, t. 1., p. 136.

mais, ne s'arrêtant point à répondre à cette galante invitation, il continue sa retraite, laissant derrière lui quelques soldats à cheval pour la protéger. Tout allait bien jusque-là, et les ordres de Henri étaient parfaitement exécutés; mais les ennemis continuèrent tellement leurs bravades, qu'ils firent perdre patience au commandant de l'arrière-garde. Cet officier, d'ailleurs, vit dans les rangs des catholiques, un homme avec lequel il avait eu quelque différend, et qui le défiait avec audace, en lui proposant de vider sur-le-champ leur querelle par un combat singulier, sous les yeux de leurs camarades. Il est sans doute difficile, en pareille occasion, d'être insulté, et d'ajourner la vengeance, ce fut alors impossible à l'officier protestant, il oublia malheureusement son devoir; il combattit, tua son adversaire qui n'avait atteint que son cheval, et s'enfuit à pied pour rejoindre sa troupe, et passer avec elle le pont qui n'était qu'à peu de distance. Cependant, les cavaliers de Marmande, irrités de la mort de leur camarade, tombent sur le détachement de Lusignan à bride abattue: une action s'engage, sans que ce Seigneur puisse y mettre ordre; les cavaliers des deux partis passent le pont pêle-mêle, les gens de l'embuscade n'osent

bouger, et ceux de Marmande les ayant aperçus, se retirent. Ainsi fut manquée une mesure si bien prise par Henri, qu'elle semblait d'une réussite assurée. Il ne perdit, cependant alors, que sept à huit hommes et quelques chevaux ; mais il eut le mal au cœur de voir sa petite armée, saisie d'une terreur panique, fuir jusqu'à Tonneins, dans une déroute complète, sans qu'aucun ennemi la poursuivît.

Peu de temps après cette échauffourée, Biron arriva de Bordeaux, menant avec lui de nouvelles troupes, et beaucoup d'artillerie; en sorte que le *Roi* de Navarre, ne se trouvant plus en état de lui résister, fut obligé de rentrer dans ses places fortes. Gontaud, petite ville voisine de Tonneins, et qui appartenait à Biron, fut la première que ce général attaqua. La brèche était faite, lorsque Lalimardie, l'un des plus braves de toute la noblesse du Périgord, fut tué d'un coup de canon tiré de la place *. Biron, désespéré de cette perte, ayant fait donner l'assaut sur-le-champ, s'empare de la ville et fait pendre aussitôt le malheureux canonnier. Gontaud fut saccagé, ses habitans passés au fil de l'épée, et la ville même

* Mém. de Thou, liv. 27.

bientôt réduite en cendres, hormis la seule maison d'un homme appelé Cancon, et qui même servait dans l'armée catholique. Le souvenir de cet affreux événement se conservait encore, il y a quelques années, dans une ancienne chanson, ou plutôt une complainte, dont je rapporte ici trois vers; le dernier était lamentablement répété à la fin de chaque couplet :

Las damos qué soun sul rampart,
Cridon moun Diou! biergé Mario !
Adiou, Gontaou ! billo joulio !

On rapporte cet événement au 13 de juillet de cette année.

La reddition de Tonneins suivit de près la catastrophe de Gontaud; mais Clairac demeura fidèle au Roi de Navarre, et sa garnison continua la petite guerre, qui ne fut pas toujours heureuse, notamment dans l'occasion suivante : Bernard du Bouzet, seigneur de Roquepine, commandait à Tonneins. Le baron d'Arros, gouverneur de Clairac, vint un jour le harceler, pour l'attirer dans une embuscade; mais Roquepine et Podenas son frère, sortirent si brusquement sur ses *gendar-*

mes, qu'ils les tuèrent, avant qu'ils pussent rejoindre l'embuscade, où ils désiraient les attirer *.

Cependant, Biron, maître du pays, après avoir passé la Garonne, entra dans le duché d'Albret, et s'approcha de Nérac, séjour ordinaire de la reine Marguerite. Cette Princesse avait obtenu du Roi son frère, que la ville serait respectée par ses troupes, et que sa neutralité s'étendrait sur un rayon de trois lieues, pourvu que le Roi de Navarre ne fût pas dans ses murs. Biron, qui avait reçu ses instructions à cet égard, s'avança néanmoins à la tête de son armée, et la rangea en bataille sur les hauteurs qui dominent la ville, où il savait que le Roi de Navarre se trouvait alors. Ce Prince avait défendu à la Noblesse qui l'accompagnait de sortir à cheval, et n'avait même laissé ouverts que les petits guichets des portes, parce que n'ayant que peu de monde, et toute l'armée ennemie étant en bataille dans les vignes, au-dessus de la ville, il ne voulait pas engager

* Cette entreprise mal concertée, eût fait enrager Montluc, qui, par bonheur, au reste, n'était déjà plus : le mauvais succès dont elle fut accompagnée, nous rappelle aussi de vieilles guerres : qu'on me pardonne ici de consigner en principe, qu'en pareille occasion, une *embuscade* n'est jamais placée qu'à certaine distance de la garnison ; et que, pour y mieux attirer l'ennemi, on doit toujours se retirer par le chemin de l'*embuscade* : autrement, si quelquefois pis n'arrive, on se fait du moins couper la retraite et tailler, comme on dit parfois, les *croupières*. (*Note de l'édit.*)

une action mal à propos. Quelques troupes sortirent néanmoins pour harceler Biron, l'escarmouche fut vive, mais finit bientôt par la retraite des soldats de Henri, qui ne pouvaient tenir contre une armée aussi nombreuse que celle qui venait les braver. Au reste, l'intention du chef de cette armée était assez manifeste à cet égard, et l'on ne pût en douter lorsque se trouvant à portée, il fit pointer sur la ville et tirer sept à huit coups de canon vers les remparts où Marguerite et plusieurs dames de sa suite avaient été voir défiler l'armée du Roi. On a dit que Biron avait commis cette étourderie, à cause de certains propos offensans que la Reine et le Roi de Navarre avaient tenus sur son compte *. Quoiqu'il en soit, un boulet alla jusqu'au château, où il tomba presqu'aux pieds de Marguerite. Elle donna ordre qu'on le ramassât, et bientôt après il servit à faire perdre le gouvernement de la Guienne à Biron, malgré les excuses qu'il envoya faire à la Reine, et qu'elle ne voulut pas recevoir.

1581.

Conférences de Fleix, château situé auprès de

* Mém. de Sully, tom. I, pag. 45.

Sainte-Foi en Périgord ; elles doivent être regardées comme la suite de celles de Nérac. Ces conférences définitives sont imaginées par le duc d'Anjou, qui, voyant notre Henri pressé de toutes parts, et prêt à succomber, s'interposa pour donner enfin la paix au royaume. On convint, dans cette assemblée, de plusieurs articles qui, bien qu'arrêtés à Nérac, n'avaient pas reçu leur exécution *. Puymirol, selon M. de Thou, fut alors accordé aux Protestans : bien qu'Argenton date cette cession de 1579 après les conférences de Nérac, on doit présumer qu'elle n'avait point alors été exécutée. On prétend aussi que, par un article secret du traité, Biron, à la sollicitation de la Reine de Navarre, fut dépouillé de son gouvernement. Enfin, d'après un autre article du même traité, il fut convenu qu'on enverrait dans la Province, des membres du Parlement de Paris, pour y rendre la justice à la place de la Chambre mi-partie établie à Agen. Ces Commissaires arrivent l'année suivante. Ils étaient composés de douze Conseillers laïques, et de deux Conseillers clercs, auxquels le Roi donna pour Président Antoine Seguier. Loisel et Pithou étaient : le premier avocat,

* Mém. de Thou, l. 72-74.

et le second procureur-général ; les deux conseillers-clercs furent Coqueley, Bourguignon, homme d'un profond savoir, et l'illustre Auguste de Thou, que cette compagnie avait chargé d'aller saluer le prince de Condé à Saint-Jean-d'Angely, et la Reine de Navarre à Nérac *.

1582.

De Thou s'étant acquitté de sa commission, et ayant passé quelques jours à Nérac, vint à Agen, où il fut reçu magnifiquement par Secondat de Roques, qu'il dit originaire de Bourges. Ce gentilhomme, dont la famille, à qui l'on doit le grand Monstesquieu, et qui tient encore un rang distingué dans la Province, avait épousé la tante de Joseph Scaliger, sœur d'Andiète de Laroque-Loubejac : il en avait eu même plusieurs enfans, dont quelques-uns prirent le parti des armes, entre autres Paul de Secondat, tué au siége d'Ostende, quinze jours avant la reddition de la place, dont, à ce qu'il paraît, il fut gouverneur. Il avait alors avec lui le frère aîné de Joseph Scaliger,

* Le 1er septembre 1581, Louis de Stuer de Caussade est installé dans sa baronnie de Tonneins. L. F. Lagarde, p. 67 et 68. (*Note de l'édit.*)

nommé Sylvius, pour qui Jules Scaliger, leur père, avait écrit sa poétique. Ce Sylvius était fort doux, et avait de l'instruction. Comme il s'entretenait un jour, avec de Thou, des commentaires de son père sur l'histoire naturelle des animaux d'Aristote : de Thou le pria de les revoir et de les publier. Sylvius en ayant fait la promesse, y satisfit en partie dans la suite, et donna le dixième livre de cet ouvrage qu'il dédia à Duranti, premier Président du Parlement de Toulouse. Après sa mort, le reste de son travail tomba dans les mains de son frère Joseph, qui l'emporta en Hollande ; puis, Joseph le quitta, par testament, à Daniel Heinsius son élève ; mais dans un si grand désordre, que Heinsius écrivant ensuite à Casaubon, lui dit *qu'on ne peut pas espérer d'en jouir.*

Nous nous sommes permis ici cette petite digression en faveur des amis des lettres, et de ceux qui portent encore quelque intérêt au nom d'un homme qui répandit sur sa patrie adoptive une partie de l'illustration dont il fut comblé dans le monde savant *.

* Que sera devenu le reste de cet ouvrage? *Heinsius* n'a laissé, à l'égard de *Joseph Scaliger*, que deux discours ou panégyriques sur la mort de son ami. *Casaubon* n'a publié que divers petits ouvrages de *Joseph Scaliger*. D'après *Feller*, on sait que ce dernier légua sa bibliothèque à l'université de *Leyde*, dont la plupart

Les Commissaires du Parlement de Paris s'ajournent à Bordeaux, pour venir, après la saint Martin, tenir leurs séances à Agen, où ils arrivèrent le 2 octobre, suivant le frère Elie. De Thou, Thuméri et Pitou y arrivèrent vers la fin du même mois, fort avant dans la nuit, à la lueur des flambeaux, que Secondat, inquiet sur leur compte, fit porter au-devant d'eux. Ils avaient dîné au Port-Sainte-Marie, lieu connu, selon de Thou, *pour ses bons vins*. Leurs valets les ayant trouvés tels sans doute, s'y enivrèrent complétement : de sorte que les maîtres n'en partirent que fort tard ; mais, prévenus qu'il n'y avait que deux lieues pour se rendre à Agen, ils étaient à cet égard sans inquiétude ; elle les attendait en chemin. Ces deux lieues ne finissant point, ils désespéraient d'arriver, quand ils aperçurent les flambeaux, avec lesquels Secondat venait à leur secours.

Comme ils se plaignaient amèrement de la longueur de cette route, Secondat, pour en abréger

des ouvrages grecs et latins sont commentés et enrichis de notes de sa main. Pour *Sylvius*, il est bien rarement cité dans la république des lettres ; et, cette espèce de bonne fortune, vaudrait peut-être la peine de faire quelques recherches à *Leyde*, par rapport au reste de son travail, sur les *Commentaires de l'Histoire Naturelle des animaux d'Aristote*. (*Note de l'édit.*)

l'ennui, se mit à raconter l'aventure, analogue à la leur, du neveu ou du petit-fils d'Adam Fumée, ministre et jadis médecin de Louis XI. Ce neveu ou ce petit-fils nommé Martin, seigneur des Roches, et garde-des-sceaux de France sous Louis XI et Charles VIII (selon Tillet) venant à Agen pour des affaires d'Etat, fut si mécontent d'avoir été induit en erreur sur cette même route, dans laquelle il s'était engagé trop avant dans la soirée, si fatigué à la fois, et de si mauvaise humeur en arrivant à Agen, où il ne parvint que vers minuit; qu'il reçut fort mal les complimens des magistrats, et qu'au lendemain, n'étant point encore revenu de sa colère à l'ouverture de son audience, il ordonna qu'à l'avenir, pour ne point tromper les voyageurs, on compterait six lieues du Port-Ste.-Marie à Agen. Malgré cette sage ordonnance de Martin Fumée, les deux mortelles lieues, si justement proscrites, se sont maintenues, par l'usage, jusqu'au décret sur les mesures itinéraires qui fixa définitivement cette distance à cinq lieues et demie de poste; le chemin d'ailleurs mal entretenu alors, ne traversait pas la plaine en ligne droite de Saint-Hilaire à Colayrac comme aujourd'hui; il se prolongeait sur la base du coteau de Montréal, passait à Saint-Cyr, et ne reprenait sa véritable

direction qu'au-dessous du Bédat, ce qui l'allongeait de plus d'un quart de lieue. *

1585.

La Chambre de Justice quitte Agen pour aller tenir ses séances à Périgueux. Cette Chambre, pendant huit mois de séjour en Agenais, avait rétabli l'ordre et le calme dans le pays **.

Concile de Bordeaux. Invention de la Période Julienne, par Joseph Scaliger, il avait alors 43 ans.

Mort de Bernard Pâlissy, qui honore égale-

* *Les Mss. de Labrunie* mentionnent cette année un Synode protestant à *Nérac*. *Coras*, ministre de *Castelmoron*, refuse d'obéir à cette assemblée, qui veut le forcer à quitter sa femme accusée d'adultère : Question d'ordre sans doute, mais décision arbitraire, que certaines opinions d'intérêt social devaient repousser. (*Note de l'édit.*)

** Le 11 octobre 1582 et 26 mai 1583, Antoine *Loysel*, de son temps avocat célèbre et jurisconsulte profond, débite à l'ouverture de la cour de justice dans notre ville, deux discours ou *remonstrances*, comme on disait alors... *remonstrances* donc ; où l'on remarque les principes de droit politique, au moyen desquels cet avocat célèbre démontre assez bien qu'il est prudent, quelquefois, de pardonner à des *rebelles* : cependant, il est aussi parfois à craindre, ce nous semble, que la *rebellion* ne dégénère en révolte ; et, de la *révolte* à la *révolution*, il n'y a qu'un pas de plus en avant.

Jean Frégose, évêque d'Agen ; l'évêque d'*Acqs*, Durfort de Bajaumont, alors sénéchal d'Agenais ; le président de Nort, fils du *bon homme* de Nort, si célèbre par Montluc dans ses Commentaires et les Consuls d'Agen, assistèrent ensemble à cette Cour de justice. (Extr. des Mss. de Labrunie.) (*Note de l'édit.*)

ment sa patrie ; d'abord simple potier de terre, il porta depuis le titre d'*Inventeur des rustiques figulines du Roi :* cet illustre Agenais dut à son génie d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy : il peut être aussi regardé comme le doyen des *naturalistes français*.

Nous devons rappeler ici le discours que Pithou prononça le 26 mai de cette année à la clôture des séances de la Chambre de Justice, en requérant sa translation à Périgueux. Ce magistrat fameux par sa grande érudition, tira le premier de l'oubli notre histoire, dont il développa savamment dans ce discours les principales époques. Ce n'est qu'un aperçu rapide ; mais qui justifie complétement ce qu'on a dit de lui : *Qu'il connaissait l'Histoire de France, comme un homme bien entendu connaît ses affaires particulières*. (Voir ce discours publié avec ceux de Loisel, pag. 61.)

1584.

C'est au commencement de cette année, ou vers la fin de la précédente, que la Reine de Navarre dut à ses galanteries un peu trop publiques, d'être chassée de la Cour du Roi son frère, où elle était revenue ; puis d'être arrêtée, en plein

jour, par un capitaine des gardes, qui la priva des dames de sa suite, et lui tint des propos injurieux. Le Roi de Navarre, qui n'aimait pas plus sa femme qu'il n'en était aimé, se montra néanmoins d'abord sensible à l'éclat de cet affront. Il en demanda raison, et dans une lettre à son beau-frère et par l'organe de Duplessis-Mornai. Celui-ci alla joindre le Roi de France à Lyon, et lui représenta avec énergie, qu'une pareille insulte exigeait une prompte réparation. Mais Henri III fit toujours des réponses évasives; et le Maréchal de Matignon, se renforçant de plus en plus dans la Province, le Roi de Navarre trop faible pour lui résister, fut obligé d'ajourner ses plaintes : on finit par lui dire crûment que le Roi de France n'était comptable de sa conduite envers personne, et qu'il eût à reprendre sa femme, laquelle en effet revint à Nérac.

1585.

Marguerite de Valois, ou mécontente de son mari qui la reçut froidement, ou pour continuer ses galanteries avec plus de liberté, quitte Nérac et se retire à Agen. Méditant de se venger de l'injure que son frère lui avait faite, elle entre dans

le parti de la ligue, qui, par l'ambition des Guise, se renforçait chaque jour. A peine fut-elle arrivée, que, dans une assemblée générale de tous les ordres, convoquée à cet effet, et après un long discours, le serment de fidélité lui fut prêté avec enthousiasme par les habitans. Elle se fait livrer ensuite les clefs de la porte du Pin, en ôte le commandement au capitaine Morio, qui lui était suspect, et le donne au capitaine Falachon, sur qui elle compte davantage. Bientôt elle va plus loin; elle met aussi des troupes à la porte du Pont-Long, sous les ordres de Duras, après avoir chassé le sergent commis à sa garde. Ce poste était surtout important par le voisinage de la rivière. Non satisfaite de ces mesures, qui ne pouvaient annoncer que des intentions hostiles, cette Princesse cherche à s'emparer de Tonneins et de Villeneuve *. La première de ces villes est secourue par le Roi de Navarre, qui bat et disperse les troupes de la Reine; la seconde échappe à Marguerite, par le courage héroïque de son premier magistrat que j'ai signalé avec détail dans ma

* Labrunie, d'après Argenton peut-être, dit que Marguerite avait déjà réussi à jeter des troupes dans *Villeneuve*, et Monges, dans l'hist. de cette Princesse, rapporte que c'était dans *Tonneins*.

(*Note de l'édit.*)

10[me] notice sur les antiquités du département *. Enfin, Marguerite donne la commission à Mauléon de lever un régiment d'infanterie pour rester en garnison à Agen; et, pour mieux s'assurer de cette ville, elle entreprend d'y faire bâtir une citadelle. On démolit en conséquence, pendant trois jours, les maisons situées entre la Porte-Neuve et le couvent des Jacobins. Toute la ville est bouleversée. Les habitans murmurent et font bientôt éclater leurs plaintes. Ces entreprises, et les exactions multipliées exercées au nom de Marguerite par la duchesse de Duras et ses favoris, aigrissent au dernier point les esprits, et les disposent à la révolte. Alors, Marguerite qui venait d'échapper, comme par miracle, à une conspiration dont l'objet était de l'enlever, et de la remettre en puissance de son mari ** ; voyant d'ailleurs le maréchal de Matignon, chargé par Henri III de se rendre maître de sa personne, et de s'approcher de la ville, Mar-

* Cette dixième et dernière notice fut déposée à l'Institut, du vivant de son auteur et par lui-même. (Voy. tom. I, p. 342 du présent ouvrage. (*Note de l'édit.*)

** Nos Mss. disent, en effet, que d'intelligence avec un certain Morio, qui commandait une partie de la garnison d'Agen, le Roi de Navarre avait formé le projet d'enlever sa femme; lorsque entaché lui-même de trahison, cet officier se crut aussi trahi, perdit la tête, se demasqua lui-même et fit échouer l'entreprise. (*Note de l'édit.*)

guerite, ai-je dit, fit de sérieuses réflexions sur l'avenir dont elle était menacée : elle prit donc le parti de céder à l'orage, et de se retirer en Auvergne, au château du Carlat, dont l'un des frères Lignerac, son amant, était gouverneur ou propriétaire. Bien que dès-lors décidée à la fuite, elle délibérait encore sur le moyen d'effectuer son projet de retraite, quand un événement imprévu vint en hâter l'exécution. Les Agenais, résolus de recouvrer leur liberté, et s'étant réunis au nombre de trente, parmi lesquels on comptait Gardés, Corne, Trenque et Baulac, les Agenais, dis-je, se saisirent de la porte du Pin, dont ils chassèrent la garde vendue à la Reine de Navarre. Attaqués eux-mêmes l'instant d'après, il y eut à cette porte un combat très-vif et qui, avec des succès divers, dura pendant quatre heures. Toutefois, les gens de la Reine ayant mis le feu à la porte, montrèrent tant de résolution, que la plupart des assaillans se retirèrent intimidés : seulement, huit ou dix d'entre eux continuèrent le combat. L'entreprise paraissait manquée, et le petit nombre de braves, qui persistèrent dans cette attaque, allait être écrasé, lorsque Dufranc survint à leur secours avec un renfort de troupes ramassées à la hâte. Ainsi, le combat recommença, les gens des deux

partis accoururent de tous côtés, et l'affaire devint générale. Les Agenais s'y portèrent au nombre de plus de mille, dit le bon frère Elie, qui, témoin oculaire, comptait sans doute aussi les spectateurs. Quoiqu'il en soit, cette vive et sanglante échauffourée se termina par la prise de la porte du Pin, la déroute des partisans de Marguerite et son départ précipité.

Quelles tristes réflexions ne doit-on pas faire sur le pitoyable état où l'inconduite et l'inconsidération de cette Princesse l'avait réduite! Fille, sœur, épouse de Roi; belle, spirituelle, charmante sous tous les rapports, elle était tombée dans un tel discrédit, qu'elle ne méritait même plus cet intérêt de pitié qu'on accorde toujours au malheur. A peine si, dans ce moment de tumulte, on trouva un cheval pour la dame de Duras, secrétaire de son cabinet; à peine eut-elle même le temps de sauter en croupe, déguisée en simple bourgeoise, derrière Lignerac, à qui, par suite de la gaieté de son caractère, elle ne laissa de donner le nom de *Chevalier de belle fleur*. *La plupart de ses filles*, dit un auteur contemporain*, *la suivaient, qui sans mas-*

* Coste, éloge des dames illustres, t. 2, p. 301.

que, qui sans devantier, et telle sans doute les deux. Elle était accompagnée par quelque noblesse mal harnachée, moitié à pied, moitié sans bottes. C'est ainsi que la Reine de Navarre sortit d'Agen, le 25 septembre, pour n'y plus reparaître. Princesse déchue du trône, laissons Marguerite s'acheminer à grandes et pénibles journées, vers les montagnes d'Auvergne, où son *ultrà-galantisme*, si on peut hasarder cette expression, ne cessa d'augmenter sa célébrité, jusqu'à ce que, dernier rejeton des Valois, retirée à Paris, et dans un âge avancé, son dernier soupir y mit un terme.

Quatre cents hommes cependant protégèrent sa retraite.

Brantome, au reste, raconte la chose différemment : Il dit que le maréchal de Matignon prit occasion du mécontentement des Agenais, « pour faire entreprise à la ville; que le Roi le lui » commanda pour aggraver de plus en plus sa » sœur; que cette entreprise manqua la première » fois (ce qui se rapporte sans doute à la conspiration dont nous avons parlé); mais qu'à la » seconde elle fut maniée si dextrement par Ma- » tignon et les habitans, que la ville fut forcée. » Nous avons préféré le récit du frère *Elie* à celui

de *Brantome*, attendu qu'il était *témoin oculaire* ; que sa relation est de plus conforme à celle de deux autres écrivains contemporains ; enfin, parce que Matignon ne vint à Agen que le lendemain de l'action, qu'il y vint seul, et que si la ville avait été forcée, il est probable qu'il se fût passé de plus grands désordres : que la Princesse et les Dames de sa suite eussent été insultées, ce qu'on ne dit pas.

Le maréchal de Matignon, qui sans doute avait excité la révolte, entra, comme nous l'avons dit, à Agen immédiatement après le départ de Marguerite. Il loua beaucoup le courage des habitans dans cette circonstance, et leur fit distribuer une somme de 530 écus par Darasse, son trésorier.

1586.

L'Agenais devient le théâtre de la guerre. Le vicomte de Turenne, qui s'était joint au Roi de Navarre, arrive avec un petit corps de troupes. Le duc de Mayenne quitte le Querci, se rend à Villeneuve, puis à Aiguillon. A son approche, le Seigneur de l'Etoile, qui était à Tonneins avec quelques soldats, et le capitaine Melon, qui commandait à Meilhan, abandonnent leurs pos-

tes. Damazan est également déserté par le capitaine Parabère, qui gagne Montauban. Les peuples de l'Agenais, du Condomois et de l'Armagnac, voyant avec effroi la guerre civile se renouveler dans leurs fertiles contrées, au moment de la moisson, supplient Matignon de disposer ses troupes de manière à protéger les travaux de la campagne. Ce général y consent, et la récolte s'effectue partout librement et sans trouble : signe évident qu'on était enfin lassé de la guerre, que les discordes publiques touchaient à leur terme, et qu'elles commençaient à se calmer d'elles-mêmes. Cependant, pour ne point demeurer oisif avec le reste de son armée durant cette espèce de trêve, le Maréchal ordonne de fortifier une partie de la ville de Tonneins, où furent placés 300 hommes, pour empêcher les garnisons de Clairac et de Caumont d'inquiéter la ville et de ravager les environs *.

* Cependant, le Roi de Navarre, de retour à *Nérac*, n'y séjourne que deux jours, prend le chemin de *Barbaste*, tourne vers *Damazan*, revient sur *Casteljaloux*, gagne *Caumont*, ne fait que longer les fortifications de *Marmande*, et marche sur la *Sauvetat-d'Eymet*, pour se rendre à *Sainte-Foi* : il y arrive. Ces contremarches, aussi rapides que savantes, étonnent, avec raison, l'ennemi. Sur ces entrefaites pourtant, le duc de *Mayenne* assiége *Montignac-le-Comte*, qui, peu fortifié et mal défendu, se rend à lui. *Sainte-Bazeille* ou *Sainte-Basile*, comme dit *Dupleix*, suit

Mort de Janus Frégose, évêque d'Agen. Ami de Montluc, il tempéra souvent, par sa douceur et sa justice, les mouvemens du caractère fougueux et colère de ce général, dont il avait toute la confiance. On lui reproche de n'avoir rien fait durant son épiscopat de 28 ans, pour réformer la vie licencieuse des ecclésiastiques de son diocèse, ni pour faire observer les canons du Concile de Bordeaux, auquel il avait assisté.

Mentionnons, en passant, le fameux duel dont fut l'objet Anne de Caumon, fille unique et héritière de Géofroy, baron de Caumont, marquis de Fronsac. Son mariage récent avec Jean Descars, prince de Careney, fils du vicomte de Lavauguyon, excitait la jalousie de Charles Biron, qui, l'ayant aimée, ne pouvait souffrir que Careney lui eût été préféré. Comme au temps d'Homère, on employait alors volontiers la voie des

l'exemple, aussi funeste qu'inévitable, de *Montignac*, et capitule : cette ville, en effet, n'avait d'autres remparts, dit un auteur contemporain, que les maisons de ses habitans, la plupart construites *de bois, de bauge et de tapis* : le sieur *Despueilles* y commandait; le Roi blâma sa conduite, et le fit mettre huit jours en prison, à Bergerac; enfin, ce Prince, toujours fertile en bons expédiens, voit qu'il ne peut, avec sa petite armée, vaincre ni faire tête à tant d'ennemis à la fois; ce Prince donc, jette subitement des munitions et des gens de guerre dans *Monségur*, *Castillon*, *Sainte-Foi*, et s'achemine aussitôt vers *Ponts*, *St.-Jean-d'Angely*, *La Rochelle*, etc., etc. (Voyez la suite de cette campagne *dans les Mémoires du temps*. (*Note de l'édit.*)

armes pour vider ces sortes de différends. Le combat eut lieu près du faubourg *Saint-Marcel*, à Paris. Les champions, ayant chacun deux amis pour seconds, se battirent trois contre trois. Biron, Laugnac et Génissac furent vainqueurs : ils laissèrent leurs adversaires morts sur la place, et noyés dans leur sang. Amour, voilà tes crimes !

La nouvelle Hélène, au surplus, fut ensuite enlevée par le duc de Mayenne, qui la voulait pour son fils aîné. Ce mariage ne s'étant point effectué, elle épousa depuis François d'Orléans comte de Saint-Paul, en faveur duquel Louis XIII érigea en duché le marquisat de Fronsac. Guerre des trois Henri ; savoir : Henri III, chef du parti royaliste ; Henri, roi de Navarre, chef des huguenots, et Henri, duc de Guise, chef de la ligue. La France est déchirée de toutes parts.

1587.

Le maréchal de Matignon s'empare de Meilhan, abandonné depuis l'année dernière. Il fait ensuite une tentative sur Layrac, qui ne lui réussit pas, attendu que Mornai, prévenu d'avance, avait trouvé le moyen de jeter, pendant la nuit, 200 arquebusiers dans la place.

De son côté, le vicomte de Turenne prend Castillon en Périgord par escalade; puis, revenu sur les bords de la Garonne, il attaque le fort de Nicole près d'Aiguillon, où il est blessé. Le fort se rend le lendemain. La blessure du vicomte exigeant des remèdes, rend momentanément le calme à l'Agenais.

Rupture des conférences du Roi de Navarre avec la Reine-Mère. Bataille de Coutras, gagnée par Henri sur Joyeuse qui perd la vie. Une partie de l'armée victorieuse se retire à Sainte-Foi-sur-Dordogne. L'amour de Henri pour la comtesse de Guiche le ramène en Béarn, et lui fait perdre le fruit de sa victoire.

La tour de Moncrabeau où s'était logé Olivier de Roquepine, est attaquée par les trois fils du marquis de Trans, de l'illustre maison de Foix; le seigneur de Gondrin, allant joindre le maréchal de Matignon à Francescas, se détourne pour secourir Roquepine; les trois frères, avertis de son approche, vont à sa rencontre. On se bat; les trois frères restent sur la place; Moncrabeau est délivré.

On instruit Henri III des projets de la faction des Seize, qui ne tendaient à rien moins qu'à lui ôter la couronne et la liberté; mais ce prince indo-

lent ne fait aucune attention à cette révélation importante.

1588.

Le Roi de Navarre, après avoir donné quelque temps, et trop sans doute, à l'amour, revient à Nérac pour continuer la guerre. Matignon s'était approché de cette ville à la tête d'une armée nombreuse. Action chaude entre les troupes d'Henri et celles du Maréchal; le Roi de Navarre, pour sauver le reste de son infanterie, qui avait été maltraitée, charge avec quelques braves, se jette dans la mêlée et reçoit une *mousquetade* qui emporte le talon de sa botte.

Matignon se défiant de Saint-Chamarand, qui, l'année précédente, avait succédé à Durfort de Bajamont, dans la charge de Sénéchal d'Agenais, ne se contente pas de lui faire prêter un nouveau serment de fidélité : il met quatre compagnies de Suisses en garnison à Agen; il s'assure encore du seigneur de Lusignan, dont il se méfiait aussi, et ne lui rend la liberté, qu'après l'avoir recommandé à la surveillance de Charles de Montluc. Il maintint, par ces mesures, la paix dans le pays.

États de Blois; assassinat du duc de Guise et du

Cardinal son frère. Montpezat, seigneur de Laugnac, joue un rôle très-actif dans cet événement. De Thou, contre le sentiment commun des historiens, semble cependant l'excuser, du moins en partie : il dit, « que Laugnac voyant venir à » lui le duc de Guise déjà blessé, les bras ouverts » et les poings fermés, comme pour l'attaquer, il » lui présenta son épée sans la tirer du fourreau, » et le renversa sur le tapis de pied de la chambre » du Roi, sans connaissance, et que le Duc ex» pira aussitôt. » La réputation de Montpezat ne nous a pas été transmise, par ses contemporains, sous des couleurs avantageuses. Ce Seigneur Agenais, d'une excessive vanité, était détesté de ses vassaux et de ses voisins. *Il gaussait* * *tout le monde*, est-il dit, dans le *Scaligerana*, page 200; d'ailleurs très-brave, Montluc qui s'y connaissait, lui avait confié la garde de Puymirol, dans les derniers troubles. Il était devenu premier gentilhomme de la chambre du Roi **, et capitaine de

* Pour, *il raillait;* ici peut-être? Gausser, *jocari*, railler, plaisanter; et non *gaudere*, se réjouir.

(*Note de l'édit.*)

** Le père *Maimbourg*, dans son histoire de la ligue, prétend en effet, que *Laugnac* fut premier gentilhomme de la Chambre; mais les *quarante-cinq*, dit *Voltaire*, étaient une compagnie nouvelle, formée par le duc d'*Epernon*. Aucun de leurs noms ne se

la garde dite des quarante-cinq, tous Gascons déterminés. Disgracié quelque temps après, il perdit ses gouvernemens de Touraine et d'Anjou, et se retira dans son château de Laugnac, où il fut tué d'un coup de pistolet, comme il sortait pour aller à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avait autrefois pris querelle. La terre de Laugnac, passée ensuite dans la famille de Chaseron, branche cadette de celle de Montpezat, éteinte en 1695, est aujourd'hui possédée par M. le duc de Cereste, marié à l'héritière de cette maison.

Sixte-Quint lance une excommunication fulminante contre Henri III, à l'occasion du meurtre du cardinal de Guise. La sentence devant être affichée aux portes des cathédrales de Poitiers, d'Agen et d'Orléans, Nicolas de Villars, notre évêque, après avoir assisté à la publication de cette sentence à Meaux, l'envoya à Agen, où elle fut publiée dans toutes les églises. Cette ville, comme on l'a vu ci-dessus, était entrée dans la sainte union; mais après une émeute excitée à Bor-

trouve parmi ceux des gentilshommes de la Chambre. *Laugnac* et ses compagnons étaient de pauvres gentilshommes gascons, *gens de main et de service*, comme on les appelait alors, ajoute *Voltaire* (de la France sous Henri III.) (*Note de l'édit.*)

deaux, en faveur de ce traité religieux, et qui fut réprimée par Matignon, le seigneur d'Escassefort, frère d'Arnaud-de-Pontoi[1], évêque de Bazas, s'enfuit à Agen, et y réveilla les ligueurs qui commençaient à sommeiller. La ville alors se prononça, pour la seconde fois, avec beaucoup d'énergie, et se prononça formellement pour Henri III. Nul doute que Nicolas de Villars, assisté par les Jésuites, n'ait beaucoup contribué à cet événement.

Dès-lors, tous les esprits furent agités et divisés dans l'Agenais. On força le sénéchal Saint-Chamarand, réformé très-ardent, et suspect d'être dévoué au Roi de Navare, à sortir d'Agen. Les têtes s'exaltèrent : Turenne, Favas, Lusignan, et d'autres partisans de Henri, voulant signaler leur valeur par une action d'éclat, imaginèrent de reprendre Agen, et vinrent assiéger le faubourg du *Passage*. Les jeunes Agenais, non moins vaillans, se portèrent avec courage à la défense de leur territoire. Ils se jetèrent dans ce faubourg, élevèrent à la hâte quelques retranchemens et mirent de fortes barricades à toutes les avenues. On construisit aussi un pont de bois sur la Garonne, pour communiquer facilement avec les assiégés et leur faire passer les secours nécessaires; enfin, des batteries de coulevrines, fu-

rent établies sur la rive droite de ce fleuve. Le faubourg menacé était dailleurs pourvu avec profusion de toutes les provisions de guerre et de bouche, dont les assiégés pouvaient avoir besoin. Ces précautions et le courage des habitans, soutenus de ceux d'Agen, firent traîner le siége en longueur. La place, si on peut lui donner ce nom, raffraîchie à chaque instant et remplie de tout ce qui lui était nécessaire pour résister, soutint avec vigueur, pendant onze jours, les assauts des assiégeans qui n'avaient pu l'entamer, lorsque l'arrivée du marquis de Villars, avec quelques troupes, les força de se retirer. Ainsi se termina une expédition hostile, digne de chevaliers errans, contre un village d'aucune importance, et qui ne méritait, à vrai dire, ni d'être attaqué ni d'être défendu. C'est ce que Labenaisie nomme le *siége d'Agen*, dans son histoire manuscrite.

Cependant, si cette ville ne fut point assiégée, la confusion y était alors à son comble. Des Moines séditieux faisaient retentir les temples de sermons incendiaires, et nulle autorité ecclésiastique ni séculière ne pouvait leur imposer silence. Les Consuls rassemblaient souvent le peuple, et lui faisaient les exhortations les plus propres à maintenir la concorde et la paix. Mais les têtes

étaient si exaspérées, que la voix des magistrats comme celle des vrais ministres de la religion, n'étaient plus écoutées. Il fallut donc laisser cette effervescence se consumer elle-même, et dans cette anarchie passagère, s'en rapporter aux circonstances fortuites, qui pourraient amener les chances d'un sort plus heureux ; c'est-à-dire, attendre le secours du temps, qui sert quelquefois si bien ceux qui savent prendre patience. En effet, le peuple fatigué de cet état violent trop prolongé, comprimé d'ailleurs par les troupes qui cernaient la ville de toutes parts, ouvrit enfin l'oreille aux conseils de la raison, aux avis de la sagesse. Les factieux gagés par la ligue, qui les poussait à la révolte, ne les nourrissait point, et ne leur procurait pas le travail qui pouvait les faire subsister, les factieux, dis-je, se calmèrent par degrés, et la misère, qui ne tarda point à les menacer, fit le reste *.

* Les habitans d'Agen, rapporte *Labrunie*, acceptent néanmoins la même trève que les députés du *Quercy*, de *Rouergue* et de *l'Auvergne*, étaient venus offrir à M. de Matignon. Sur ces entrefaites, ce Maréchal ayant voulu nommer M. de *Roquepine* gouverneur d'*Agen*, à la place du sieur *Malbès*, il le propose aux habitans, qui ne veulent pas de gouverneur, désirant se garder eux-mêmes. Nonobstant cette réponse : M. de *Saint-Chamarand*, déjà sénéchal d'*Agenais*, est pourtant nommé à cet emploi, sans qu'il paraisse avoir osé l'occuper de suite ; par la raison, sans doute, qu'il avait été forcé de quitter la ville depuis très-peu de temps. (*Note de l'édit.*)

même qui eut part au meurtre du duc de Guise. Bayle, qui fait cette demande, ne le croit point; bien plus, il dit très-positivement que non, et que ce seigneur n'était plus à la Cour, lors de l'assassinat de Henri III. Cependant, comme cette assertion est dénuée de preuves, on peut douter encore; il est possible, en effet, qu'il était rentré en grâce alors, et qu'il ne fut lui-même assassiné, qu'après cette époque. Quoiqu'il en soit, la mort inopinée d'Henri III donna lieu a de nouveaux troubles dans l'État, auxquels l'Agenais dut participer. Le Roi de France avait nommé en mourant son successeur; mais les Ligueurs n'étaient point de bonne foi. La religion du légitime héritier de la couronne servit de prétexte aux ambitieux, pour se maintenir à la tête des affaires. Ils opposèrent à Henri, le cardinal de Bourbon, son oncle. De nouveaux prédicateurs exhortèrent partout le peuple à lui obéir. Cependant, le Roi de Navarre comptait aussi de nombreux partisans, surtout dans nos contrées, et que les cris des Moines ne séduisaient plus. Ce Prince avait été reconnu par ses co-religionnaires et beaucoup de Catholiques. Néanmoins les esprits se subdivisèrent encore, et chacun à peu près, suivit ses intérêts particuliers. Dans le pays, quelques Seigneurs levèrent des troupes, il y eut

un combat très-vif près de Condom, entre Bernard de Besoles, seigneur de la Graule en Armagnac, qui tenait pour la ligue, et le régiment du comte de Paujas qui s'était posté dans un chemin creux, le long de la petite rivière de Losse, pour éviter le combat : quoique Besoles n'eût avec lui que vingt-sept maîtres et douze arquebusiers à cheval, auxquels il fit mettre pied à terre, il attaqua Poujas si brusquement, avec tant d'audace et de bonheur, qu'il lui tua tous ses soldats, à la réserve d'un seul, qui se sauva dans la bagarre. On ne vit jamais mieux, que la fortune seconde quelquefois la témérité, et combien le poltron qui se cache peut aggraver son sort. Ce Besoles était l'un de ces *héros Gascons* que Duvignau célèbre dans ses intéressantes notes historiques sur l'éloge de Biron, et qui se distinguèrent tant dans nos *guerres* civiles.

Nous avons dit qu'après la révolte ou l'émeute de Bordeaux, en faveur de la ligue, le maréchal de Matignon l'avait dissipée et punie; mais nous devons revenir sur les suites de cette émeute qui procura à la ville d'Agen, l'avantage de recevoir les Jésuites dans ses murs. En effet, le Clergé ayant pris beaucoup de part dans le mouvement populaire qu'il avait excité, et le Maréchal dési-

rant le ménager, se contenta de chasser les Jésuites, principaux agens des factieux. Ces *bons Pères* se réfugièrent à Agen, où ils furent bien accueillis, ainsi qu'à Villeneuve, et là réchauffèrent, comme on l'a vu, le zèle aveugle du peuple pour la *sainte union*.

1590.

Cependant, à la mort de Henri III, plusieurs partis divisèrent les chefs de l'armée. Les uns auraient volontiers vu le Roi de Navarre sur le trône, s'il eût été Catholique, et le repoussaient jusqu'à ce qu'il eût abjuré; d'autres le rejetaient absolument et lui préféraient des Princes étrangers; d'autres enfin, lui restaient fidèles : c'est avec ces derniers qu'il conquit ses États. On comptait dans leurs rangs le duc de Montpensier, le grand prieur de France, le comte d'Auvergne, Arnaud de Biron, maréchal de France, Charles son fils, Lanoue, Charles de Montmorenci (Dauville), Chatillon, Rieux, etc. Henri fait avec eux le siége de Paris, qu'il est bientôt obligé d'abandonner. Il s'éloigne, et va porter la guerre en Normandie. Mayenne le suit avec une armée trois fois plus nombreuse que la sienne : enfermé à Dieppe, où il attend des secours d'Angleterre qui n'arrivent pas, il est pressé

par Mayenne ; sa position devient fâcheuse. Que fera-t-il dans cette extrémité ? tentera-t-il le sort des armes ? traversera-t-il la Manche pour aller au-devant des troupes qu'Elisabeth lui a promis ? Plusieurs membres du Conseil sont de cet avis ; mais cette démarche aurait l'air d'une fuite, Henri ne peut s'y résoudre ; le maréchal de Biron achève de l'en dissuader. On se décide à combattre, et la journée d'Arques, où le Roi de Navarre, avec 7000 hommes, défait Mayenne qui commande 30,000 soldats, rétablit ses affaires. Il marche vers Paris, attaque les faubourgs de la Capitale et s'en empare. Cependant, Mayenne arrive avec des forces supérieures ; Henri se retire, puis revient sur l'armée ennemie dans la plaine d'Ivri, où la victoire signalée qu'il remporte, lui ouvre encore une fois le chemin de la Capitale.

Pendant que le Roi de Navarre faisait ainsi la guerre dans cette partie du Royaume, Agen et presque tout l'Agenais s'étaient déclarés pour le cardinal de Bourbon, malgré les sages précautions du Parlement de Bordeaux, et de Matignon, pour que, dans cette circonstance délicate, on n'enticipât rien sur les événemens, on ne laissa pas de célébrer l'avènement au trône du vieux Cardinal *,

* Chronique du frère Élie.

par des réjouissances publiques à Agen, le 8 février de cette année. Bientôt après, ce vieux fantôme de Roi, ce prétendu Charles X, si peu capable du rôle qu'on lui faisait jouer, dit Voltaire, histoire du Parlement, tôme 26, page 147, meurt au château de Châtenai en Poitou. Il en résulte un embarras de moins dans les combinaisons politiques du moment, encore trop compliquées, bien que très-aisées à dénouer. Il paraît, au reste, que le Cardinal ne s'était laissé déclarer roi, par la ligue, que pour conserver la couronne à son neveu. Sixte V meurt aussi, dit-on, désabusé de la sainte union, mais toujours l'implacable ennemi d'Henri IV.

1591.

Le marquis de Villars, commandant en second dans la Province, assemble un corps de troupes à Agen, pour le conduire au camp du duc de de Joyeuse * qui assiégeait Villeneuve. Le départ de ces troupes est ajourné par un événement inattendu, bien qu'il fût possible de le prévoir,

* Antoine Scipion de Joyeuse, frère de celui qui perdit la bataille et la vie à Coutras. (*Note de l'édit.*)

même de le prévenir avec un peu de précaution et quelque surveillance.

Saint-Chamarand, sénéchal d'Agenais, zélé Protestant, et, comme tel, partisan d'Henri IV, vers le commencement de cette année, forma le projet, avec le comte de Larroche, de s'emparer d'Agen, d'où il avait été chassé depuis deux ans. A cet effet, après avoir ramassé quelques troupes, auxquelles se joignirent les habitans de *Layrac*; Fagés, alors *pétardier* fameux et lieutenant du Comte, s'introduisit dans la ville, déguisé en paysan, et conduisant un âne chargé de choux: il y reconnut ainsi à loisir les endroits qu'on pouvait attaquer avec plus de succès. Bien fixés à cet égard, Saint-Chamarand et Larroche, vinrent furtivement, le 5 janvier, à deux heures après-minuit, se présenter à la porte du Pont-de-Garonne, depuis dite du *Pont-Long*. Un premier pétard fit sauter cette porte, un second élargit la brèche, quelques soldats montèrent ailleurs avec des échelles, et se répandirent sans résistance, dans les rues de la ville, alors ensevelie dans le plus profond sommeil. Ils enfoncèrent les portes de quelques maisons, et tuèrent, dans cette première surprise, une cinquantaine de personnes. Cependant, le bruit des armes, les cris

de ceux qu'on égorgeait, éveillèrent bientôt les habitans. Ce ne fut d'abord que désordre et confusion. Les rues alors sans réverbères, n'étaient point éclairées : dans une nuit très-obscure, on s'entrechoquait sans se connaître ou sans pouvoir s'éviter ; on ne savait où se réunir, jusqu'à ce que les consuls Trenque et Mathieu, hommes fermes et résolus, eussent rallié autour d'eux un certain nombre de citoyens déterminés à se défendre. Ils envoyèrent aussitôt, bien qu'un peu tard, une partie de cette troupe à la garde des portes et des murailles, et marchèrent avec l'autre pour reconnaître et combattre les assaillans *. Déjà ceux-ci s'étaient emparés de l'Hôtel-de-Ville et d'une coulevrine qu'ils avaient traînée jusqu'au couvent des grands Carmes, situé à l'entrée de la rue de *la* Porte-du-Pin. Les deux partis se rencontrèrent sur ce local. On s'y battit avec acharnement, tandis que le peuple élevait des barricades, tant aux avenues de la grande place, qu'à l'extrémité de la rue de Garonne, vers l'emplacement où l'on voit aujourd'hui l'horloge de la commune. Les nuits sont très-longues dans cette saison, et dans certains quartiers, on fut long-temps à se recon-

* Mss. de Malebaysse.

naître, seulement au point du jour, le combat devint partout fort animé. On entendit alors, de toutes parts, le bruit des armes à feu, mêlé au cri de *guerre à mort*, *sans réserve et sans pitié*. Ce fut principalement vers le couvent des Carmes, où se trouvait le gros des ennemis et où la plus grande partie de la population s'était portée, qu'on se battit avec le plus de rage, et qu'il y eut le plus de sang répandu. Là, dès que l'obscurité fut dissipée, on se joignit corps à corps, et l'on combattit sur des cadavres, avant que la victoire, long-temps indécise, enfin, se prononçât. Cependant, Saint-Chamarand et son fils, ayant été tués par le consul Trenque, les ennemis commencèrent à perdre courage, ne tardèrent pas à se mettre en retraite, prirent à revers les barricades, et sortirent, vers dix heures du matin, par la *même* porte où ils étaient entrés huit heures auparavant. Ils ne furent pas poursuivis ; mais cette leçon ne fut point perdue, sans doute, pour les Agenais : les portes de la ville furent à l'avenir mieux gardées, et le comte de Larroche apprit, à ses dépens, à calculer, dans la suite, les chances d'une pareille entreprise, avec moins de légèreté.

On compta 150 à 200 morts, sur la place, de

part ou d'autre : du côté des assaillans, le sénéchal Saint-Chamarand avec son fils, et le frère du comte de Paujas, colonel d'un régiment au service d'Henri IV ; du côté des Agenais, on eut à regretter MM. de Naux, de Rance, Dupeyrat, le consul Mathieu, Corne, sergent-major, et quelques autres, disent les manuscrits des Cordeliers et de Malebaysse. Ensuite, on rechercha ceux qui pouvaient avoir été d'intelligence avec les ennemis. On fit pendre deux soldats et quatre paysans *qui ne s'étaient pas défendus*, et le sieur Boudonnier eut la tête tranchée, pour avoir aidé les ennemis à s'emparer de la ville.

Fondation du Collége d'Agen, confié aux Jésuites. L'acte est passé le 13 juillet, *régnant en France Jésus-Christ, étant lieutenant-général de l'État très-haut et très-puissant prince, Charles de Lorraine, duc de Mayenne*. La Reine Marguerite de Navarre, comtesse d'Agenais, ayant provoqué l'établissement de ce Collége, et donné quelques fonds pour le commencer, est aussi regardée comme sa fondatrice. Le surplus de la dépense est fourni par l'Evêque, les deux chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais, et surtout par les Consuls, qui conservèrent les droits de

surveillance sur l'enseignement dans les classes, et le titre de patrons.

De Thou place l'établissement des Jésuites à Agen, après qu'ils eurent été chassés de Bordeaux, en 1589; Dupleix recule cet établissement de six mois; à la vérité, ils se sont trompés tous deux, mais sur un fait d'assez peu d'importance.

Audace *des Seize*, qui proposent à Philippe II, roi d'Espagne, le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, qu'ils voulaient nommer Roi de France. Ces hommes féroces, en l'absence du duc de Mayenne, font pendre le président Brisson, Larcher, conseiller au Parlement, et Tardif, conseiller au Châtelet, qui leur étaient suspects. Le Duc, à son retour, fit aussi pendre quatre de ces scélérats; ce fut le premier coup décisif porté à la tyrannie des Seize, dont le crédit, depuis cette époque, diminua de jour en jour. L'influence de la ligue s'affaiblit aussi en Agenais.

1592.

Henri IV est blessé au combat d'Aumale. C'est la seule blessure qu'il ait reçue, bien que souvent il combattit en simple soldat. Le duc de Parme, venu au secours de la ligue, oblige le Roi de lever

le siége de Rouen, prend Caudebec, où il a un bras cassé. Siége d'Épernay par Henri : il y perd le maréchal de Biron, qui, par ses talens militaires, jouit encore aujourd'hui d'une grande célébrité : Biron maniait la plume aussi bien que l'épée. Le brave Lansac le regardait comme le premier capitaine de son siècle. M. Duvigneau de Montcrabeau, a publié son éloge historique, accompagné de notes instructives.

1593.

Toute la Guienne est en armes. Matignon forme le siége de la citadelle de Blaye, vaillamment défendue par Lussan qui demande du secours. Castelnau, gouverneur de Marmande, fait partir 800 hommes déterminés, sous la conduite de trois capitaines expérimentés. Ils s'emparent de quelques bateaux à Preignac, traversent l'escadre Anglaise stationnée à Bordeaux, en évitent une autre au Bec-d'Ambés, débarquent, battent et dispersent les paysans des communes environnantes, prennent un fort, élevé par les assiégeans, et s'introduisent dans la place. Ce dernier acte de vigueur détermine Matignon à lever le siége bientôt après.

États convoqués à Paris, par le duc de Mayenne

qui s'y voit forcé. Les Espagnols y proposent sérieusement de ne point reconnaître le Roi, lors même qu'il se ferait Catholique, et de déclarer l'infante d'Espagne, Reine de France ; ces extravagantes propositions excitent une indignation générale.

Conférences de Surenne, entre les Catholiques divisés d'opinions politiques. Henri IV fait son abjuration le 25 juillet, entre les mains de l'archevêque de Bourges. La *Satyre Ménipée* paraît, et le ridicule achève de décréditer la ligue *.

1594.

Paris ouvre enfin ses portes au Roi, le 22 mars. Charles de Montluc, petit fils de Blaise et sénéchal d'Agenais, négocie avec les principaux habitans d'Agen, pour traiter avec Henri et chasser le marquis de Villars, gouverneur de la Guienne et

* Plusieurs éditions de ce tableau burlesque des États de Paris, en 1593, ont, il est vrai, pour date cette même année ; mais, on croit cependant que cet ouvrage, fort singulier, ne parut qu'en 1594 ; c'est-à-dire, après l'entrée d'Henri IV à Paris. *Voy. Journal des Savans* (mai 1830). Le style de cette relation, « disait *Anquetil*, en 1805, *tom. VII, p.* 349 *de son histoire de France*, n'a guère vieilli depuis *près* de deux cents ans. » Au lieu de *près*, entendons *un peu plus ;* car, en effet, en 1805, il y avait déjà 211 ans que cet ouvrage avait été publié, à Paris, chez *Jamet-Métayer*. (*Note de l'édit.*)

nommé par la ligue. Il y réussit. Agen, Marmande, Villeneuve, Penne, etc., se soumettent. Henri leur accorde, au mois de mai, un édit en dix-sept articles, par lequel il pardonne leur égarement et conserve leurs priviléges. Condom était resté fidèle au Roi. Les factieux en furent chassés après la retraite de Montgoméry. Mouvement des réformés de la Province, occasioné par le changement de religion de Henri. Ils s'assemblent à Sainte-Foi-sur-Dordogne, et prennent des résolutions séditieuses. Le Roi leur promet cependant l'abolition générale de tous les actes d'hostilités faits jusqu'alors.

L'abjuration de Henri avait porté, l'année dernière, un coup mortel à la ligue; son couronnement à Chartres, le 27 février de cette année, achève de l'abattre. Il ne reste plus à ce Prince d'autre ennemi à redouter, que la Cour de Rome, dont sa persévérance, et le zèle de ses ministres, doivent le faire triompher.

L'Agenais ayant appris que ses députés avaient été reçus avec bonté par le Roi, fit éclater bientôt les témoignages de la joie la plus vive. Montluc, maintenu dans sa charge de sénéchal, fit aussi entendre, à Agen, le premier cri de *vive le Roi!* qui fût répété par une acclamation gé-

nérale. Un seul Jésuite, le Père *Gauterius*, recteur du Collége, ne prit aucune part à l'allégresse publique. On lui représenta vainement, que le Roi avait fait abjuration ; qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Rome ; que sa foi ne pouvait plus être suspecte : il fallut un ordre du Père *Aquaviva*, général des Jésuites, pour mettre à la raison cet homme orgueilleux et rebelle. Il était incorrigible ; car on doit soupçonner que ce *Gauterius* de nos manuscrits est le même que *Gautery*, continuateur de l'historien de Thou, et qui prêchant devant Henri IV, en 1610, à Saint-Gervais, lui demandait au nom du Ciel, disait-il, l'extermination des Protestans, qui regardaient notre Saint-Père le Pape, comme l'Antechrist.

Cependant, malgré le changement survenu dans l'état des choses, et la chute absolue de la ligue, le fanatisme n'était pas éteint dans tous les esprits ; et déjà pour victime, on avait désigné Henri. L'an passé, Barrière voulut attenter à ses jours ; celui-ci, Jean Chatel le blessa d'un coup de couteau à la bouche, et lui cassa une dent *.

* Que de fois, au reste, n'avait-on pas attenté à la vie de ce grand et bon Prince ! On lit dans une lettre d'Henri IV, à la belle *Corysande*

Ce jeune fanatique étudiait chez les Jésuites, qui, pour d'aussi bonnes leçons, furent aussitôt bannis du Royaume ; mais le Parlement de Bordeaux n'ayant pas enregistré l'édit du Roi à cet égard, les révérends pères ne sortirent point d'Agen ni des autres villes de l'Agenais. On ordonna que nobles, ecclésiastiques et principaux habitans se rendissent tous devant leurs Juges respectifs, afin de prêter serment de fidélité au Roi, sous peine d'être déclarés coupables de lèse-majesté. Tout le monde obéit, à l'exception du père *Gauterius*, recteur des Jésuites et dont nous avons déjà parlé.

1596.

Le duc de Mayenne rend enfin les armes, et fait la paix avec Henri IV, qui lui pardonne en héros. Le duc de Joyeuse, gouverneur de Languedoc, se soumet aussi, et rentre humblement

D'Andonèys, sa maîtresse : « J'ai découvert *un tueur pour moi*, Dieu m'en gardera et je vous en manderai bientôt davantage. *Ce* 13 *mars* 1588. » Ce monstre, Lorrain d'origine, comme l'assassin de *Coligni*, et sans doute envoyé par les Prêtres de la ligue, fut découvert à *Nérac*.

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame......!

BOILEAU.

(*Note de l'édit.*)

chez les *Capucins*, d'où la ligue l'avait tiré lorsque son frère, après avoir levé le siége de Villeneuve, et s'être fait battre à Villemur, se noya dans le Tarn. Le duc d'Epernon, visant à l'indépendance, loin d'imiter ces exemples, persiste dans sa révolte en Provence, dont il était gouverneur. Henri lui oppose le jeune duc de Guise, qui, par ses succès, force l'impérieux d'Epernon à se soumettre. Le Roi, toujours généreux et grand, le fait colonel-général de l'infanterie française. Le 12 mai de cette année, Charles de Montluc, sénéchal d'Agenais, est tué au siége d'Ardres, qu'il défendait contre l'archiduc Albert d'Autriche. On l'inhuma dans l'église des Cordeliers d'Agen, où long-temps on a pris son tombeau pour celui de son *grand-père* !

1598.

Célèbre édit de Nantes, en faveur des Protestans, qui devaient bien avoir leur part dans la paix générale. On renouvelle dans cet édit les articles des Conférences de Nérac et de Fleix, d'après lesquels on autorisait le libre exercice de la religion réformée dans les lieux désignés par l'édit de 1577, et où il était permis de bâtir

des temples. L'article 31 porte qu'il sera établi à Bordeaux et à Nérac une Chambre de Justice mi-partie, composée de deux Présidens, l'un catholique, et l'autre protestant; de douze Conseillers en nombre égal des deux religions, pris dans les autres Cours souveraines, avec les mêmes *gages*, prérogatives et autorité. Le célèbre Loisel exerça les fonctions d'avocat-général à Nérac. Par un article secret de cet édit, il fut stipulé que l'exercice public de la religion réformée ne serait point rétabli à Agen, bien qu'il dût l'être d'après l'édit de 1577, ce qu'on doit attribuer, sans doute, à l'influence du Clergé. Les Seigneurs de Laforce et du Refuge sont nommés commissaires, pour l'exécution de cet édit, en Agenais.

1599.

Le mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois est annulé par le légat du Pape, et du consentement des parties.

Cette même année est signalée dans nos fastes par une grande inondation de la Garonne. Ses eaux s'élevèrent très-haut, et renversèrent le mur de la ville qui formait l'enceinte méridionale du jardin des Cordeliers d'Agen. Le souvenir de cet événement est retracé dans une longue inscription,

en très-mauvais vers latins, qui fut placée dans la partie du nouveau mur que les Consuls firent élever pour réparer la brèche. Le même événement s'étant renouvelé par la même cause, le 8 janvier 1773, l'inscription barbare fut long-temps après retirée des ruines, et passa bientôt dans ma collection.

1600.

L'érection en duché-pairie de l'ancienne baronnie d'Aiguillon, en faveur d'Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, date de l'année précédente, mais ne fut enregistrée que cette année au Parlement de Paris. Le bon Roi s'exprime ainsi dans ses lettres-patentes données à Blois * : « Pour convier davantage, dit-il, Henri » de Lorraine à lui rendre service, il l'honore » du titre de Duc et Pair, et érige à cet effet en » duché-pairie les terres d'Aiguillon, Montpezat, » Sainte-Livrade, Madaillan, Dolmayrac, et » autres terres à lui appartenantes dans l'Agenais. » La ville d'Aiguillon, ajoute-t-il, étant bonne » ville, composée de grand nombre d'habitans » riches, assise à la rencontre de deux belles

* Le père Anselme, hist. du gr. off. de la couronne, tom. 3, p. 490.

» rivières navigables, Garonne et Lot, où se
» peut établir un grand commerce pour le bien et
» l'utilité de ses sujets de Languedoc, Quercy,
» Gascogne et Agenais, et incorporant et villes
» et baronnies de Montpezat première baronnie
» de l'Agenais, Sainte-Livrade, etc., pour n'être
» à l'avenir qu'un territoire érigé, sous nous, de
» pairie et duché, avec tous les honneurs dont
» jouissent les autres Ducs et Pairs de France :
» appellation de ressort immédiat des appella-
» tions du Bailli ou Sénéchal ducal, ou son Lieu-
» tenant, qui sera établi à Aiguillon, et de ses
» Lieutenans particuliers, qui seront pareille-
» ment établis en titre d'office ducaux. Lesquelles
» appellations seront relevées en la Cour du par-
» lement de Paris, pour ce qui regarde les fiefs
» d'Henri de Lorraine, etc. » L'influence de
l'illustre famille du duc de Mayenne, fit lever
toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer à
l'enregistrement des lettres-patentes, qui eut lieu
le 2 mars de cette année 1600 *. On y ajouta cette
clause : « Qu'arrivant le défaut d'enfans mâles,
» Aiguillon et les autres terres comprises dans ce
» duché-pairie, ne seraient pas réunies à la cou-

* De Thou, liv. 123.

» ronne selon les lois du Royaume, mais passe-
» raient aux plus proches héritiers ; le titre de
» Pairie demeurant éteint, mais en même temps,
» crainte que cette faveur ne s'étendît, par la
» suite, à trop de personnes, et qu'elle ne perdît
» de son prix, on arrêta que S. M. serait suppliée
» de confirmer les anciennes lois du Royaume
» sur cet article. » Ces représentations n'eurent aucun succès, puisque Henri de Lorraine étant mort sans enfans *mâles ni femelles* en 1621, Louis XIII érigea de nouveau Aiguillon en duché-pairie, en 1634, sur la tête d'Antoine de Lage, seigneur de Puylaurens ; et celui-ci étant aussi mort *sans enfans*, la même faveur fut accordée, en 1638, à Mme de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu *. Cependant, la reine Marguerite, comtesse d'Agenais, croyant ses droits lésés par cette institution récente, avait présenté une requête, le 23 décembre 1603, tendante à ce que l'érection d'Aiguillon en duché-pairie fût cassée, et qu'elle seule fût maintenue en possession *des foys, hommages et justices, qui lui appartenaient à cause de son comté d'Agenais.* Elle ne put obtenir tout ce qu'elle réclamait ; on lui accorda seule-

* Le père Anselme, *ibid.*

ment, le 28 février 1604, la jouissance de la justice *et autres droits et devoirs*, même du droit d'hommage et vasselage qui lui appartenait sur la terre d'Aiguillon, et il fut stipulé qu'on n'y établirait aucun siége ducal. Cette dernière clause, au reste, fut sans effet; une femme impérieuse a obtenu depuis, à cet égard, tout ce qu'elle a voulu. Elle a fait ériger depuis, à Aiguillon, un siége ducal, qui a long-temps attesté l'abus de la faveur et de l'influence qu'elle exerçait auprès des ministres de cette époque.

D'après un manuscrit que j'ai sous les yeux, *rédigé* par un ancien subdélégué de l'intendance * et que j'ai copié : « L'an 1599, les baronnies » d'Aiguillon, de Montpezat, de Madaillan, » Ste.-Livrade, etc., furent érigées en duché- » pairie en faveur de M. le duc de Mayenne. » Ces jurisdictions et paroisses furent lors démembrées, pour former de la sénéchaussée d'Agenais, le duché d'Aiguillon, dont les appellations devaient ressortir au Parlement de Paris; mais la sénéchaussée de Bordeaux ayant fait des remontrances à ce sujet, en 1601, le Roi, par de nouvelles lettres-patentes, attribua la connaissance

* M. Charrière, ancien conseiller à l'élection.

des appels au Parlement de Bordeaux. Il est à observer, continue l'écrivain, que les Officiers du sénéchal d'Agen ne voulurent jamais se relâcher sur ce démembrement, et que le duché d'Aiguillon ayant passé à Marie de Wignerod en 1638, l'affaire fut décidée au Parlement de Paris, où nos Officiers obtinrent un arrêt en leur faveur, ensorte que le duché n'eut qu'un *ordinaire*.

Cependant, Henri IV est enfin reconnu dans toute l'Europe pour Roi de France, *et par droit de conquête et par droit de naissance*. On travaille à rétablir peu à peu l'ordre dans le Royaume. La tranquillité règne en apparence, excepté dans certains esprits remuans et factieux, dont les passions restent long-temps à se calmer. L'attention du Gouvernement se porta d'abord sur la religion catholique, presque éteinte dans plusieurs villes de l'Agenais. Celle de Clairac fut, à cet égard, la première secourue; elle était sans église : le palais abbatial et l'église paroissiale avaient été détruits. Les Commissaires, pour l'exécution de l'édit de Nantes, ordonnèrent qu'on releverait celle du faubourg, dans laquelle on célèbre encore aujourd'hui le culte. Depuis cette époque, Louis XIV établit à Clairac une mission de jésuites dans l'ancienne citadelle, où l'on bâtit une se-

conde église qui, bien que petite, était avec la première, plus que suffisante pour le nombre de catholiques qui la fréquentaient. La réaction à cet égard se manifestait partout ; les autels renversés sont enfin relevés, et de nouvelles églises reconstruites, la plupart à grands frais. Le zèle religieux, en reprenant son essor, se signale en tous lieux, ou par des fondations pieuses, ou par des congrégations, ou des confrairies de pénitens de toutes couleurs, qui datent du règne d'Henri III, et qui ressuscitent dans nos provinces méridionales, avec des pratiques plus ou moins austères, des démonstrations publiques et qui n'ayant en elles-mêmes rien que de louable, peuvent paraître néanmoins ridicules à des yeux non prévenus. En général, tous les hommes veulent se distinguer, dater de quelque chose dans la société, et fixer sur eux les regards du public. A la suite des guerres intestines, après de longs troubles dans l'état, si de grands ambitieux complottent encore, souvent pour ramener les dissensions civiles et se remettre en scène, les gens du peuple, forcés de rentrer dans l'ombre, changent alors d'enseignes ; après avoir figuré dans les clubs, ils s'enrôlent dans les congrégations, ils quittent le casque et la cuirasse pour le sac et

le masque de pénitent. C'est à peu près ainsi que va le monde, au moins dans nos petites villes, et qu'il ira toujours.

Henri IV épouse Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane. *

1601.

Les Protestans s'efforcent d'empêcher l'*exécution* de l'édit de Nantes, et s'assemblent à Sainte-Foi-sur-Dordogne. Duplessis-Mornai, le plus sage d'entre eux, refuse de s'y rendre, mais pourtant donne son avis par écrit. Les Réformés y font divers réglemens, qui tous annoncent les principes républicains dont ils sont animés. Les ducs de Bouillon et de la Trimouille sont les chefs secrets de ce nouveau parti : instruit de leurs *projets*, le Roi dissimule.

Naissance du Dauphin, depuis, Louis XIII.

1603.

Pierre Charron, théologal de Condom, et qui l'avait été d'Agen, meurt subitement dans les

* Mme la duchesse d'Aiguillon meurt; elle est inhumée à *Soissons*.

rues de Paris. Il est l'auteur du Traité de la Sagesse, ouvrage estimé. * Elisabeth, reine d'Angleterre, meurt aussi cette année. Le président Hénaud a dit de cette *reine* : que l'Angleterre la compte au nombre de ses plus grands *Rois*. Florimond de *Rœmond* ou *Rémond*, dont les ouvrages sont connus, et conseiller au Parlement de Bordeaux, avait terminé sa carrière, dans cette ville, l'année précédente **. Les Jésuites sont rappelés en France. ***

* Ses prédications en Gascogne lui valurent bien d'autres bénéfices. *Charron* fut, de plus, théologal de Lectoure. En un chapitre *de son mémoire sur la satyre*, Voltaire paraît s'étonner qu'on ait parfois calomnié *cet esprit fort* dans la république des lettres : ce n'est pas nous qui l'oserions aujourd'hui; mais il est assez prouvé qu'en certains passages de son excellent *traité de la sagesse*, notre théologal s'efforçait tellement d'imiter *Montaigne*, que *souvente fois* il le copiait aussi mot pour mot. L'auteur Gascon, il est vrai, était assez riche de son propre fonds, pour subir encore cet emprunt de la part de son élève. (*Note de l'édit.*)

** Son *histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, a été plusieurs fois réimprimée, et traduite de plus en *latin*, comme aussi en *allemand*, continuée ensuite par l'un de ses fils, et même, depuis encore, par *Claude Malingre*, écrivain fécond, mais très-médiocre : historiographe de France et mauvais chronologue : d'une flatterie insipide et même dangereuse, au dire de certains auteurs, qui ne le flattent guère.

*** Remontrance de *Scaliger* au Roi, sur le rétablissement de ces bons pères : « si je ne me trompe, dit *Scaliger*, l'auteur est de nos quartiers de Garonne : » somme toute, dit-il plus bas dans cette lettre, « il ne faut que mal faire en France, pour avoir du bien ; mais faire du bien pour avoir du bien, il y a long-temps, je crois, que la coutume en est perdue. »

Jacques Debruet, sieur de *Lagarde*, nommé gouverneur de *Tonneins*, le 16 novembre, *L. T. Lagarde*. (*Notes de l'édit.*)

1604.

L'Abbaye de Clairac, dont le revenu égalait celui de l'évêché d'Agen, est réunie au Chapitre de Saint-Jean-de-Latran.

1605.

Alors que plusieurs Cours étrangères s'intéressaient en faveur du duc de Bouillon, complice du comte d'Auvergne, dans la conspiration qui avait conduit le maréchal de Biron sur l'échafaud en 1602, le Roi fut averti que les amis de ce duc cherchaient à faire soulever quelques provinces. Le supplice du Maréchal leur servait de prétexte: c'était, disaient-ils, pour se venger du traître *Lafin*, qui avait révélé le secret de la conspiration; leur véritable but était de recouvrer ce qu'ils appelaient la liberté, dont ils se croyaient dépouillés, parce qu'on avait réprimé la licence dont ils avaient abusé. Quelques Seigneurs Agenais étaient entrés dans le complot, entre autres, Jacques de Vesins; de Charri, seigneur de Lusignan, et Jean-Charles de Carbonnières, seigneur de la Cappèle-Biron. Un maître de requêtes fut envoyé en Querci, pour informer à ce sujet;

on apprit que la Cappele-Biron devait lever, avec Pompadour, 4,000 hommes de pied, 500 chevaux et quatre pièces de canon, avec lesquels on devait s'emparer de Villeneuve-sur-Lot, tandis que les autres conjurés agiraient de leur côté dans la province. La Cour, instruite à temps, prit si bien ses mesures, que plusieurs coupables furent arrêtés et décapités ensuite à Limoges : on exposa leurs têtes sur des piques aux portes de cette ville. La sentence prononcée contre eux, portait que leurs châteaux seraient *rasés*, leurs enfans déclarés *roturiers* et privés, à l'avenir, de posséder aucune *charge ni emploi* dans le Royaume.

1606.– 1608.

Jean Darnalt fait imprimer, à Paris, chez Huby, ses *antiquités d'Agen*. Il existe peu d'ouvrages dont le plan soit aussi bizarre. C'est une remontrance ou harangue solennelle *prononcée* à l'ouverture des séances de la Cour présidiale, et dans laquelle, dit-il, *il salue la ville, le port et havre d'Agen.* Certainement une pareille harangue n'a jamais été prononcée; sa division en chapitres, sa longueur excessive, son extrême

diffusion nous en répondent. Sous le rapport historique, l'ouvrage de Darnalt est d'ailleurs fort incomplet : il ne dit mot de la guerre des Albigeois, ne fait que glisser, pour ainsi dire, sur celle des Anglais, dont il ne développe ni les motifs ni les suites, et ne donne pas même un détail exact de ce qui s'est passé sous ses yeux lors des discordes civiles, dont il fut le contemporain. Ecrit sans goût, sans érudition, sans critique, cet ouvrage a été néanmoins, faute d'autre, mis à contribution par Duchêne, Moreri, Lamartinière, Piganiole de La Force, etc., et, par ses erreurs accréditées sous la plume de ces écrivains, il a malheureusement fait très-grand tort à notre histoire *.

1609.

Joseph Scaliger, appelé à Leyde en 1593, avec l'agrément de Henri IV, par les curateurs

* Le maréchal d'*Ornano*, et M. de Montespan, de la maison de *Gondrin-Pardaillan*, ont à Agen une vive dispute ; mais on délibère si long-temps, et l'on met de plus tant de cérémonie pour désigner le lieu du combat, qu'un courrier du Roi eut le temps d'arriver, pour empêcher le duel qui devait en résulter.

Pierre Dumoulin ayant eu dispute aussi contre *Tilleaus*, professeur à *Sedan*, sur les effets de l'*union* des deux *natures* en *Jésus-Christ* : le synode national de *Tonneins* en prend connaissance et renvoie cette affaire à *Duplessis-Mornay*, qui la termine !!! (*Note de l'édit.*)

de l'université, meurt dans cette ville le 21 janvier, et laisse l'Europe savante pleine de sa renommée. On grave sur sa tombe l'épitaphe qui suit :

D. Q. M.

Et æternæ memoriæ Jos. Scaligeri jul. cæs. filii, Principium veronensium nepotis, viri qui invicto animo, una cum porento, heroe maximo contra fortunam assurgens, ac jus suum sibi persequens imperium majoribus ereptum; ingenio excelso, labore indefesso, eruditione inusitatâ in litterariâ Republicâ quasi fataliter recuperavit.

Casaubon, Juste-Lipse et Joseph Scaliger, ont été nommés les *Triumvirs* de la république des sciences de cette époque.

Gassendi raconte, dans la vie de Peiresc, que Joseph, en mourant, témoigna le regret de finir ses jours loin de sa terre natale, et de ne point mêler ses cendres à celles de son père, inhumé, comme on sait, dans l'église des Augustins d'Agen.

1610.

Henri IV fait sacrer et couronner la Reine, son

épouse, à St.-Denis, le 13 mai. Le jour suivant, à quatre heures du soir, ce Prince est assassiné de deux coups de couteau dans le cœur, par Ravaillac !

La Reine, par le moyen du duc d'Epernon, est déclarée aussitôt régente du Royaume.

1611.

Procès des Jésuites avec l'Université de Paris. Fameux plaidoyer de Lamartinière qui les démasque aux yeux de l'Europe. La Chambre de l'édit de Nérac, selon le Père Davrigni, proscrivit ce plaidoyer par un arrêté : c'était alors une grande affaire.

1614.

Louis XIII est déclaré majeur. Les Réformés tiennent un synode général à Tonneins ; Jacques, roi d'Angleterre, qu'Henri IV appelait *Maître Jacques*, y envoie un député. Les ducs de Rohan et de Bouillon écrivent au Président du synode. On y forme le projet de rassembler, en Zélande, les Députés des églises réformées d'Angleterre, d'Ecosse, de France, etc., pour y travailler, à la réunion de toutes les communions protestantes,

avec les Luthériens. Ce projet, difficile à réaliser sans doute, est toujours resté sans exécution.

1615.

La Reine Marguerite, comtesse d'Agenais, termine sa carrière à Paris. Elle finit ses jours, dit Mongés, dans un mélange bizarre de dévotion et de galanterie. Dupleix assure qu'elle vécut, ces vingt dernières années, dans une profonde solitude, qu'elle abandonna *les plaisirs grossiers* pour de plus délicats. Qu'on lise sa vie, et l'on jugera de la véracité de cet écrivain, qui fut pourtant son secrétaire. Au surplus, ajoute Mongés, elle réunit toutes les vertus et tous les défauts des Rois de la branche des Valois. Elle protégea les guerriers, dont elle aimait la valeur; les savans, qu'elle était en état de juger, et les artistes, dont elle estimait les talens. Elle était d'une beauté surprenante, éclipsait par ses grâces, son enjouement et le don de plaire, toutes les femmes qui auraient pu rivaliser avec elle par la finesse de leur taille, et la délicatesse de leurs traits. Elle avait le teint animé, les cheveux du plus beau noir, le regard voluptueux et tendre, la taille grande, bien proportionnée et la démar-

che noble. Marguerite joignait à tous ces avantages, un goût exquis dans le choix de sa parure, et beaucoup d'esprit. Ses ouvrages sont connus *.

L'Agenais est réuni à la couronne.

Louis XIII vient à Bordeaux ; il y épouse Anne d'Autriche. Les Protestans, à l'occasion de ce voyage, s'assemblent en armes aux environs de Ste.-Foi. Ne pouvant empêcher l'arrivée du Roi en Guienne, ils se replient sur Tonneins, au nombre de 2,000 fantassins, et de 400 chevaux, sous les ordres des marquis de Laforce et de Fayas. Le Roi leur envoie la Brosse, pour savoir de quelle autorité ils avaient ainsi pris les armes, et quels étaient leurs projets. Le duc de Rohan répond qu'ils se sont réunis pour leur propre défense et celle du saint Evangile. Le duc passe ensuite la Garonne à Tonneins avec sa troupe, s'empare de Damazan, et va faire le siége du Mas-d'Agenais. Cette place était alors divisée en ville proprement dite, et en faubourg qui renfermait le château. Le sieur de Labarthe, nommé gouverneur par le

* Ce qui l'est trop peut-être : c'est que J. Godefroy, en 1713, en publia une édition in-8°, augmentée de l'*Eloge de cette Reine*, *de celui de Bussi et de la fortune de la Cour* ; par Pierre Dammartin. (*Voyez tom. I, p.* 138 ; *tom. II, p.* 376, *et tom. IV, p.* 505 *du Dict. ano. et Pseud., par M. Barbier. Seconde édition.*)
(*Note de l'édit.*)

Prieur du Chapitre du Mas, les Officiers municipaux et le Roi, ordonnent de fortifier la ville et défendent à ceux du château, suspects d'intelligence avec les assaillans, d'y paraître en armes. Le siége traîne en longueur, et le Conseiller du duc a le temps et le bonheur de calmer les esprits. Cependant, Rohan somme le château de se rendre. Les assiégés y sont disposés, mais la ville ne l'est pas moins à se défendre. On négocie. Latour, agent du duc, délégué par lui, consent à lever le siége, pourvu que les fortifications, entre la ville et le château, soient rasées. Le Prieur se refuse à signer ce traité. Sur ces entrefaites, Callonges, gouverneur du château, forme une entreprise sur la ville; il est vigoureusement repoussé par Labarthe. Le duc de Rohan, revenu à Tonneins, après une course infructueuse en Armagnac, écrit une lettre fort dure à ce capitaine, et ne pouvant mieux faire, ordonne la levée du siége.

1616.

Traité de Loudun, assez favorable aux Protestans. Moment de calme; le prince de Condé, gouverneur de la Guienne, est subitement arrêté. Partout on se prépare à la guerre. Richelieu,

évêque de Luçon, est fait secrétaire d'état par le crédit du maréchal d'Ancre.

1617.

Les troubles du Royaume cessent par la mort de ce favori.

1618.

Comète prodigieuse, dit Labenaïsie : *elle était chevelue.* Il ajoute, *qu'on vit, cette année*, des *étoiles en plein midi.* Tout phénomène à part, c'était sans doute la planète Vénus qui, lorsqu'elle est en opposition avec le Soleil, paraît quelquefois dans le Ciel avec cet astre. La Garonne sort de son lit. Le duc de Mayenne entre à Agen.

Suivant l'un de nos manuscrits, dont je me garderai bien d'altérer ici l'originale et précieuse naïveté, « le 17 avril, dernière fête de Pâques, » M. le comte de Laugnac * épousa honnête » dame Séréne de Bajamont; mais ce jour leur » fut fatal à l'un et à l'autre, à l'occasion d'un

* Le comte de Laugnac possédait, en 1618, la terre de Lafox. Il faisait sa résidence à Agen, dans le château voisin des Carmélites, aujourd'hui maison *Martinelli.* (Mss. de Labrunie.)
(*Note de l'édit.*)

» moine de Notre-Dame-de-Bon-Encontre, nom-
» mé le père Nadal, lequel fit un caractère dont
» ladite dame fut possédée du malin esprit. Le-
» dit Moine ayant été mis en prison, sa procédure
» fut faite par M. Delpech, lieutenant-criminel
» au siége présidial de cette ville d'Agen, et avec
» sa procédure, ce Moine fut conduit à Bordeaux,
» où, par arrêt de Messeigneurs du Parlement, il
» fut condamné à être pendu, et son corps mort,
» *ard et brûlé*, au mois de juillet. Après l'exé-
» cution de ce malheureux magicien, ladite
» dame fut conduite par dévotion à Nôtre-Dame
» de Garaison, où elle fut exorcisée et délivréc.
» Deux servantes furent aussi possédées du malin
» esprit; celui qui possédait Marie, se nommait
» *Aucuba*, et celui d'Antoinette, *Mahon*. Elles
» furent exorcisées un an entier à Agen, sans
» pouvoir être délivrées. »

Le même événement est aussi mentionné dans le manuscrit des Ermites, mais un peu différemment; quant aux noms des personnages, celui des diables, bien que très-essentiel, étant omis. Le bon frère, rédacteur, cite d'ailleurs : « Des mémoires fort
» assurés d'un sieur Rédays, notaire à Agen, le-
» quel escrivait de sa propre main, pendant toute
» sa vie, année par année, tout ce qu'il vit lui-

» même se passer dans Agen. Ses parens, ajou-
» te-t-il, nous baillent ces mémoires escrites dans
» un livre. » Voilà qui est bien authentique. Venons au fait. L'Ermite continue :

« En 1618, il arriva qu'un mauvais chrestien
» estranger, natif du côté du Lyonois, par le
» moyen d'une fleur, rose ou œillet, ce malheu-
» reux homme estant magicien ou sorcier, donna
» du *Démon dans le corps de madame la com-*
» *tesse de Laugnac*, jeune femme, et *à deux de*
» *ses servantes* : l'une nommée Marie, un peu
» boiteuse, et l'autre nommée Guillemette,
» aussi fort accorte et de bonne composition.
» Cette dame demeura possédée pendant trois ans
» ou environ, et Dieu, par l'intervention de la
» Vierge, la délivra de ces mauvais hostes et
» mauvais esprits, dans la sainte-chapelle de
» Nostre-Dame de Garaison, au diocèse d'Auch,
» et despuis ce miracle, cette Dame vescut fort
» bien et honorablement en bonne chrestiénne
» tout le reste de sa vie, comme si jamais elle
» n'eusse esté possédée; pour les servantes vescu-
» rent longues années. Elles furent long-temps et
» fort souvent exorcisées par les plus grands ser-
» viteurs de Dieu, qu'on put trouver de ce temps;
» entre autres par monsieur Galibert, prebstre et

» curé de Clérac, par monsieur Lamothe, curé » de Sainte-Foy, et autres. On ne pust jamais les » délivrer entierement. Guillemette mourut la » première, et Marie lui survescut quelques an» années. Pour le personnage qui avait donné le » maléfice, il s'enfuyt et se sauva. Il avait un » compagnon qui feust condamné de mourir au » Parlement de Bourdeaux. » Il serait superflu de faire observer que ces deux écrivains, également ingénus, et pour ainsi dire témoins oculaires de la pieuse farce qu'ils racontent, s'accordent parfaitement sur un fait qui caractérise éminemment la crédulité de nos pères à cette époque. Si le bon Ermite, en transcrivant l'espèce de procès-verbal du notaire, ne nomme point le moine de Bon-Encontre, on doit supposer que tenant lui-même au clergé, dont il était auxiliaire, il a voulu sans doute le ménager en cette occasion, mais il désigne fort bien ce moine, en parlant du compagnon condamné à mort par le Parlement de Bordeaux. Au reste, ce qu'il y a de plus certain, de mieux avéré dans cette histoire, c'est que ceux qui croyaient alors aux sorciers et qui les faisaient pendre, ne l'étaient point. *

* Il y a deux ans qu'on voyait encore, dans l'une des salles de la maison *Martinelli*, deux bustes en bas-relief, évidemment du

1619.

La grande comète *chevelue*, observée l'année précédente, cessa de paraître au mois de janvier. Il est inutile de dire qu'elle fut regardée, par le vulgaire, comme le présage des plus grands malheurs, puisqu'en 1680, il ne fallut pas moins que toute la logique de Bayle pour rassurer les esprits de la capitale sur une semblable apparition.

La comète n'y était sans doute pour rien; mais l'horizon politique parut néanmoins s'obscurcir vers le début de cette année. Le duc de Mayenne vint à Agen, et y séjourna pendant tout le carême. Il y reçut l'ordre du Roi, de lever des soldats, pour assiéger dans Angoulême, la Reine sa mère et le duc d'Épernon, qui avait aidé cette Princesse à s'évader du château de Blois. Le duc de Mayenne se hâta, d'autant plus, enfin, de recruter son armée, que, n'étant pas bien avec d'É-

même personnage. Ne seraient-ils pas une espèce d'*exvoto* en mémoire de cet exorcisme singulier?

Ces deux figures, d'un extérieur assez peu édifiant, portent l'une et l'autre, en guise de ceinture, l'*Ange exorcisateur* à la place du *malin esprit*, dont le Père *Nadal* aurait maléficié le corps d'*honnête dame Sérène de Bajamont*, *comtesse de Laugnac*.

Au reste, on peut douter encore; mais, cette œuvre de la plus bizarre, comme aussi de la moins élégante exécution, est aujourd'hui en plein air, adossée contre un mur, au fond du jardin de M. D......., à Agen. (*Note de l'édit.*)

pernon, il trouvait dans cette occasion; celle de contrarier, et, peut-être, de nuire à ce favori. Il se mit donc en marche avec son armée; mais ayant bientôt appris que Louis XIII et sa mère s'étaient réconciliés, il congédia ses troupes et se rendit à Tours, auprès du Roi.

D'un autre côté, le duc de Mayenne, gouverneur de la Province, et le maréchal de Roquelaure, lieutenant de Roi dans ce gouvernement, n'étaient pas bien ensemble. Leur mésintelligence éclatait à tout propos; elle se manifesta principalement cette année, au sujet du canon de la Réole, dont l'un voulait disposer contre la volonté de l'autre. Ils s'aigrirent mutuellement; et ce fut au point, qu'ils levèrent des gens de guerre pour soutenir leurs prétentions. Le maréchal renforça de 900 hommes, au 18 juillet, la garnison de La Réole, qui n'avait été jusque-là, que de neuf hommes en temps de paix. A cette nouvelle, l'alarme se répandit dans toutes les villes voisines; la noblesse prit le parti du maréchal contre le Duc. On était à la veille de voir renaître les discordes civiles dans l'Agenais, lorsque le Roi chargea le Parlement de Bordeaux de pacifier ces différens. Deux conseillers vinrent à cet effet, à Agen, où les attendait le duc de Roquelaure; puis à Nérac, où le duc de

Mayenne s'était rendu ; ils parlèrent raison, furent écoutés, on s'arrangea : la garnison de La Réole fut retirée, et tout rentra dans l'ordre. Peu de temps après, les États de la Province s'assemblèrent à Agen, et pendant ces États, on vit le Duc et le Maréchal se donner réciproquement les marques d'une réconciliation parfaite. Ainsi se terminèrent, assez promptement, les démêlés qui pouvaient compromettre la tranquillité publique et qui commençaient à inquiéter la Cour.

Le poète Théophile, né vers 1590, à Sainte-Radégonde-de-Boussères, près d'Aiguillon, ou à Clairac *, persécuté par les Jésuites, qui le firent bannir, se retire en Angleterre, d'où il revint dans la suite. Sa famille existe encore en Agenais.

Mouvement des Réformés dans tout le Royaume. Ils troublent le culte catholique à Duras. Argenton rapporte ce fait de la manière suivante ** :

* Mss. d'Argenton.

** L'abbé *Goujet* croit que ce fut à *Boussères*, etc., et Théophile, au reste, le dit lui-même dans son apologie latine, comme aussi dans une épître à son frère :

» Quelque lac qui me soit tendu
» Par de si subtils adversaires,
(Le père *Garosse* et *Voisin*).
» Encore n'ai-je pas perdu
» L'espérance de voir *Boussères* ».

L'un de ses oncles eut, sous Henri IV, le gouvernement de *Tournon*, en Agenais.

(*Note de l'édit.*)

Le Curé de Saint-Ayrand faisait à l'ordinaire la procession le 25 avril, jour de saint Marc : comme il voulut, suivant la coutume, se rendre à la chapelle, située dans la ville et dans la maison du Prieur, pour y dire la messe, il rencontra une opposition séditieuse à laquelle il ne s'attendait pas. A peine la procession fut-elle arrivée aux portes de la ville, que Jaqueline de Miramont, femme de confiance du marquis de Duras, parut avec les Consuls et autres personnes armées. Cette femme audacieuse adressant la parole au Curé, qu'elle avait saisi par le pluvial *, lui demanda *de quel droit il faisait ces drôleries*. Le Curé lui répondit qu'il agissait d'après le rit de son église ; que les seigneurs de Duras avaient vu de tout temps ces processions sans en être scandalisés. Alors Jaqueline lui signifia qu'elle était autorisée, par les magistrats, à lui refuser l'entrée de la ville. Elle fit, en même temps, fermer les portes, en le menaçant de faire main-basse sur tous les Catholiques, s'ils ne se retiraient. A ces mots, le Curé n'étant pas le plus fort, et voulant éviter le désordre, prit

* De *pluvialis*, ancien manteau que les ecclésiastiques de toutes les classes portaient pour se garantir de la *pluie*, quand ils allaient à la campagne officier ou administrer les sacremens.

(*Note de l'édit.*)

le parti de revenir sur ses pas. Il porta plainte à l'Évêque. J'ignore, ajoute Argenton, ce qui s'ensuivit.

1620.

Ligue nouvelle entre la Reine-Mère, les Princes et le duc de Mayenne, contre le Roi. Ce Prince, malgré sa Cour, avait fait connétable de France, Luynes, déjà son favori. Le duc de Mayenne lève une armée de 22,000 hommes; il est contrarié dans ses projets, par le maréchal de Thémines, qui congédie, par ordre du Roi, le régiment du comte de La Suze, neveu du duc de Mayenne, et en garnison à Moissac. Aussitôt que le Duc eut appris ce licenciement, il fit déloger son armée des environs de Bordeaux, pour lui faire passer la Garonne, tandis que son artillerie remontait ce fleuve. Arrivé à Marmande, le 20 juillet, un message inattendu qu'il y reçut de la part des Consuls d'Agen, changea ses plans de campagne. Ces magistrats l'invitaient à venir dans leur ville pour prendre communication des *lettres missives* que M. de Bajamont, envoyé par le maréchal de Thémines, avait apportées aux Consuls. On ignore ce qu'elles contenaient; mais le duc de Mayenne, fort empressé

sans doute de le savoir, partit à huit heures du soir de Marmande, *chevaucha* toute la nuit et arriva à six heures du matin à Agen. On lui donna connaissance des lettres, et il fut loger à l'évêché, où il prit quelque repos. Ses équipages arrivèrent ensuite; pendant huit à dix jours, il fit apprêter des munitions de guerre et de bouche; puis partit le 2 août, avec deux pièces de canon, se dirigeant vers le Querci, dans l'intention d'aller assiéger Moissac. Ses projets, à cet égard, ne purent encore s'effectuer. A peine arrivé à Puy-l'Évêque, il apprit que le Roi, vainqueur de la ligue au pont de Cé, venait de se réconcilier avec sa mère, par la médiation de Richelieu. Mayenne, à cette nouvelle, licencia son armée et se rendit en toute hâte à Poitiers, auprès du Roi. La paix venait d'y être conclue. Le mariage de Marie de Wignerod, nièce de Richelieu, avec Combalet, neveu de Luynes, était le gage de ce traité, entre deux hommes également ambitieux de titres et d'honneurs. La satisfaction étant générale à la Cour, Mayenne y fut aussi bien reçu qu'il pouvait le mériter, après la levée de boucliers qu'il avait faite. Il suivit, au mois de septembre, Louis XIII à Bordeaux, où ce Prince destitua trois jurats qui avaient pris part à la ligue. Le Roi partit ensuite

HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE,

DEPUIS L'AN 56 AVANT JÉSUS-CHRIST, JUSQU'EN 1814;

PAR

J. F. BOUDON DE SAINT-AMANS.

TOME II.

Agen,

BERTRAND, LIBRAIRE, RUE GARONNE.

—

1836.

IMP. DE J.A. QUILLOT.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE

ANCIENNE ET MODERNE

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

« Amore et Labore. »

1621.

Nous voici parvenus à l'époque où les troubles civils, sous prétexte de religion, recommencèrent en Agenais. Les événemens de la guerre qui s'ensuivit bientôt, se trouvent dans Dupleix et dans

le Mercure de France; mais on ne lit plus maintenant le premier de ces ouvrages, encore moins le second, devenu même assez rare. Ils seront pourtant quelquefois mes guides; mais je suivrai, surtout, les manuscrits du frère Élie et de la famille Malebaysse, écrivains contemporains dignes de foi, qui rapportent seuls les faits de notre histoire locale, et qu'Argenton avait sous les yeux quand il cherchait à tirer quelques-uns de ces faits, des épaisses ténèbres où ils étaient ensevelis.

Depuis quelques temps, les Réformés méditaient de secouer le joug de l'autorité Royale, lorsque le rétablissement de la religion *catholique*, en Béarn, parut à leurs yeux une raison *légitime* de prendre les armes. On a cru que leur arrière-pensée était de réduire la France en république, de la diviser en huit cercles, *dont* ils donneraient le gouvernement aux *seigneurs de* leur parti. Cette idée peut avoir passé par la tête de quelques-uns d'entre eux; mais son exécution semble trop chimérique pour avoir jamais paru digne d'être tentée aux bons esprits. Ils étaient cependant alors si complétement exaltés, qu'il est possible que ce projet extravagant ait existé. On parle même d'une médaille frappée à Montauban, qui le prouverait; on ajoute même, qu'il en fut ques-

tion aux conférences de La Rochelle, tenues cette année; mais il est clair, du moins, qu'il n'y fut donné aucune suite, et que cette allégation a toujours manqué de preuves directes. Nous devons donc, à ce qu'il paraît, la regarder comme un de ces bruits calomnieux, qu'on se permet trop volontiers contre ses ennemis, et qui sont principalement très-communs durant les dissensions civiles, où la fureur de l'esprit de parti ne connaît plus de bornes. Quoiqu'il en soit, la défense des Protestans de l'Agenais ayant été confiée au marquis de La Force, par l'assemblée de La Rochelle, celui-ci ne tarda point à s'acquitter de sa mission, et de montrer combien il était digne d'elle, en excitant partout des troubles dans le pays. Le duc de Rohan, arrivé en Guienne presque en même temps, pour faire adhérer les Réformés aux décrets des conférences de La Rochelle, acheva de porter le désordre à son comble; bientôt le feu de la révolte éclata de toutes parts : cependant, le Roi, instruit de ces mouvemens, se met en marche avec une armée nombreuse, prend Saint-Jean-d'Angely, Royan, etc., et s'avance vers la Guienne, où tout était en armes. Nérac, l'une des villes les plus considérables du parti Prostestant, fut aussi celle où s'alluma le premier feu de la révolte. Cette

ville, alors capitale de l'Albret, était, comme nous l'avons dit, le siége de la Chambre de justice, connue sous le nom de Chambre de l'édit. Rohan, dans cette ville, redoutait son influence, et qu'elle ne s'opposât à ses desseins. Ses appréhensions à cet égard n'étaient pas mal fondées. En effet, Loyac, membre de cette compagnie, et conseiller au Parlement de Bordeaux, avait fait promettre avec serment à tous les habitans, de ne point recevoir Rohan lorsqu'il se présenterait. Néanmoins, promesses et sermens, tout fut oublié quand il parut, et malgré l'opposition des meilleures têtes, les représentations des plus sages citoyens, la ville reçut avec empressement les décrets de l'assemblée de La Rochelle. Alors, tous les officiers de la Chambre de l'édit, tant Protestans que Catholiques, se retirèrent secrètement; les uns, pour éviter le soupçon d'avoir favorisé une mesure aussi hasardeuse, les autres, par prudence et pour ne rien anticiper sur les événemens.

Il restait, à la vérité, le château avec lequel, peut-être, on eût pu contenir le peuple dans le devoir. Pichon, le président, s'y était d'abord renfermé, et Laporte, qui en était gouverneur, lui avait promis de ne laisser entrer ni Rohan, ni aucun autre rebelle; mais, la garnison n'étant com-

posée que de quelques soldats envoyés chaque soir par les Consuls, pour garder le château pendant la nuit, et ces soldats étant aux ordres des magistrats dévoués au duc de Rohan, il est impossible de se retrancher et de tenir ferme dans une semblable position. En conséquence, Pichon résolut de se retirer, mais il avertit Mayenne de ce qui se passait dans cette partie de l'Agenais.

Sur ces entrefaites, Rohan quitte Nérac, et laisse le vicomte de Castets pour y commander: Vignoles, informé de ce qui s'y passait, s'était avancé, avec un corps de troupes, jusqu'à Damazan; il y fut instruit du départ de Rohan, et se mit sur ses traces, dans l'intention de se mesurer avec lui; mais son avant-garde l'ayant rencontré, fit halte au lieu de charger vivement, ce qui lui donna le temps de se poster si bien, qu'il fut ensuite impossible à Vignoles de le combattre avec quelque espoir de succès. Après cette fausse démarche, Vignoles se retire à Marmande, et Rohan s'arrête à Calonges, auprès du Mas-d'Agenais.

Le duc de Mayenne était alors à Bordeaux, retenu par une fièvre-quarte opiniâtre. La révolte de Nérac, suivie de la retraite de la Chambre de l'édit, lui firent juger la grandeur du mal, et com-

bien il réclamait sa présence. En effet donc, et malgré sa maladie, il ne perdit point de temps, leva six régimens d'infanterie, avec autant de compagnies de cavalerie, rappela le duc d'Epernon, qui était en Béarn, où il commandait un corps de troupes considérable, écrivit à ses vassaux du duché d'Aiguillon, de rassembler autant de soldats qu'ils pourraient dans ses terres, et manda toute la noblesse du pays, en réclamant ses services, en un besoin aussi pressant. Ces dispositions étant faites, et sans même attendre qu'elles fussent toutes effectuées, après avoir fait venir du canon d'Aiguillon et d'Agen, il marcha vers Nérac, suivi de sa maison et de dix à douze gentilshommes.

Cependant, les ordres de ce Prince furent exécutés aussi promptement qu'il pouvait le souhaiter. Les maréchaux de Roquelaure et d'Aubeterre, avec plus de huit cents gentilshommes, vinrent le joindre devant Nérac. Malgré ce renfort, Mayenne n'était point encore en mesure d'entreprendre un siége ; il lui manquait de l'infanterie ; sa cavalerie d'ailleurs ne lui suffisait pas pour investir la ville. Elle ne le fut donc que du côté du couchant, ce qui laissait aux assiégés la faculté de recevoir des vivres et des secours de

toute espèce par la rivière. Deux cents hommes venus de Clairac s'étant introduits par cette voie, la garnison devint alors plus nombreuse que l'armée des assiégeans.

Les Réformés, qui n'ignoraient pas le petit nombre des catholiques conduits par Mayenne, cherchèrent encore à les affaiblir en les divisant. Aimé, troisième fils du seigneur de La Force, s'étant mis à la tête de 1500 hommes, s'empara de Caumont. Cette ville, assise sur une éminence qui domine la Garonne, était importante par ses fortifications, et située d'ailleurs sur la rivière, elle pouvait nuire encore au commerce de Bordeaux, et gêner les communications en temps de guerre. Sa perte, ainsi que l'avaient pensé les Réformés, dérangea les projets de Mayenne, et fit languir les opérations du siége de Nérac. Cependant, comme d'Estourville, gouverneur de Caumont, tenait encore dans le château, où il se défendait avec courage, il fut résolu en conseil de guerre de le secourir.

On laissa donc Vignoles devant Nérac, avec les gens de pied, pour continuer le siége; et Mayenne, à la tête de sa cavalerie, ayant été joint en chemin par deux régimens d'infanterie, se présenta devant Caumont. Il était temps d'arriver au

secours du château. Vivement pressé, les vivres commençaient à manquer; il était réduit aux seules provisions que Dondas-Montviel, seigneur Agenais, y avait introduites, ce général ayant trouvé le moyen de pénétrer dans la place, malgré les barricades élevées par les assiégeans sur la pente de la colline.

Après avoir reconnu les fortifications, Mayenne jugea qu'il fallait d'abord entrer dans le château, dont l'occupation pouvait décider enfin du sort de la ville. Pour réussir, il fallait enlever trois retranchemens établis sur la déclivité assez rapide du coteau, ce qui ne pouvait s'exécuter qu'avec beaucoup de résolution et de courage. Ni l'un ni l'autre ne manquaient dans l'armée. Mayenne ordonna d'abord à deux régimens d'attaquer, chacun de son côté, les retranchemens; il fit mettre ensuite d'autres troupes dans des bateaux dont les bords étaient bastingués. Ces troupes, ainsi postées au milieu de la rivière, devaient soutenir de leur feu les assaillans en tirant sur les ennemis qui, sur le penchant du coteau, se découvraient à la vue de ces troupes, et ne pouvaient échapper à leurs coups. Après ces dispositions, le combat commença; il fut opiniâtre et meurtrier; les révoltés ne purent tenir contre la mousqueterie

des bateaux ; forcés d'abandonner les barricades, Mayenne entra dans le château. Ce premier succès obtenu, il se préparait à l'attaque de la ville, quand un événement imprévu l'en rendit maître.

Les révoltés avaient mis leurs chevaux dans l'église, qui leur servait aussi de grenier et de magasin à poudre. N'espérant point conserver la ville, après la perte du château, ils voulurent du moins, en se retirant, priver leurs ennemis des munitions de guerre et de bouche, qu'ils étaient forcés d'abandonner. A cet effet, une traînée de poudre avait été disposée jusqu'à une mèche qui devait s'allumer, et finir en faisant sauter l'église. Le temps avait été mal calculé : la mèche fut consumée avant que tous les chevaux, et même tous les hommes, fussent sortis ; ensorte que la poudre ayant pris feu, l'édifice sauta avec une explosion épouvantable, et tout ce qu'il contenait fut enseveli sous ses ruines. Aimé de La Force s'était déjà replié sur Casteljaloux, avec une partie de ses troupes. Il y fut, au reste, assez mal accueilli, les habitans n'ayant voulu le recevoir qu'avec deux cents hommes seulement, sans autres armes que leurs épées. Piqué de ce procédé, il s'emporta jusqu'à la menace ; les habitans

résolus à résister, l'obligèrent de s'éloigner, et, dans sa détresse, lui refusèrent l'hospitalité.

La prise de Caumont jeta la consternation dans le cœur des rebelles de la Province. Plusieurs places rentrèrent dans le devoir, d'autres n'osèrent se déclarer. Pour augmenter la terreur que cet événement produisait, Mayenne ordonna, peu de temps après, la démolition de la ville et du château, en dédommageant toutefois la comtesse de St.-Paul, à laquelle appartenait le château.

Les habitans de Nérac, informés de l'expédition de Mayenne, n'avaient rien omis, pendant son absence, pour obliger Vignoles à lever le siége. Ils ne cessaient de faire des sorties, et de harceler sa petite armée. Mais leur courage, sans tactique et sans discipline, se perdit en vains efforts, contre un ennemi qui les attendait en sûreté, de pied ferme, derrière de bons retranchemens, et qui ne les poursuivait même pas dans leur retraite après les avoir repoussés. Le comte de la Suse étant arrivé sur ces entrefaites, avec un renfort de 500 hommes, augmenta les forces des assiégeans : ils purent dès-lors investir la ville du côté du levant, et le Duc, victorieux à Caumont, étant revenu devant Nérac, il fut aisé de prédire la chute pro-

chaine de la place, que l'absence momentanée de Mayenne n'avait fait que retarder. En effet, les assiégés, auxquels les vivres commençaient à manquer, informés d'ailleurs de l'arrivée du Roi et du prince de Condé avec une puissante armée, les assiégés, dis-je, prêtèrent l'oreille aux offres que leur fit Mayenne, et capitulèrent le 7 juillet, selon M. de Villeneuve; le manuscrit de Malebaysse dit le 8, à des conditions très-avantageuses. On leur rendit tous les bestiaux, tous les effets pris dans leurs métairies; les priviléges de la ville furent maintenus, ainsi que le libre exercice de la religion réformée; les armes et les munitions de guerre restèrent aux habitans; les prisonniers furent rendus de part et d'autre, l'entier oubli du passé fut promis; enfin, le comte de Castex, resté dans la place pour la défendre, en sortit avec *armes et bagages*, *sa troupe tombour battant*, *enseignes déployées*, *balle en bouche et mèche allumée* *. Ensuite, le

* Les vivres manquaient : on n'insista pas à vouloir que la garnison se rendît prisonnière, il eût fallu songer à la faire subsister; comme elle s'était d'ailleurs *bravement* défendue, il était aussi rationnel de ne pas trop lui contester les honneurs de la guerre; ainsi donc, considéré sous le rapport de la supériorité des moyens offensifs, et attendu l'impossibilité de résister plus long-temps à une attaque régulière et continue, ce siége peut désormais figurer dans nos annales, comme sans reproche à l'égard des partis ennemis.
(*Note de l'édit.*)

duc de Mayenne et le maréchal de Roquelaure prirent possession de la ville et du château, que leur remit le seigneur de la Porte. Une paix profonde succéda bientôt, dans ces contrées, aux alarmes, au tumulte de la guerre. Le commerce y fut si promptement rétabli qu'à peine s'aperçut-on de l'interruption qu'il avait éprouvée.

Nous devons faire observer ici, que M. de Villeneuve, dans son intéressante notice sur Nérac, a commis quelques erreurs, en traitant des événemens de cette époque, sur laquelle il lui a été fourni des renseignemens inexacts. Le duc de Mayenne ne quitta point le siége de Montauban pour faire celui de Nérac. Il ne se rendit devant la première de ces villes, qu'après la reddition de la seconde. Ce Prince était à Bordeaux, et malade, lorsqu'il apprit la révolte des habitans de Nérac, et qu'il se détermina à venir en Agenais. S'il était venu de Montauban, il n'aurait pas fait demander des canons à Agen et à Aiguillon; il les aurait pris en passant *. M. de Villeneuve ne dit mot de

* D'autant mieux qu'une *armée de siége* n'est réellement puissante, qu'avec de l'*artillerie* et tout ce qui peut y avoir rapport; qu'en bonne stratégie, d'ailleurs, le Duc, apparemment, devait s'être dirigé sur *Nérac*, en passant d'abord par *Aiguillon*, ensuite par *Agen*, où sans doute il avait laissé un fort poste d'observation, sur la route de *Montauban*. (*Note de l'édit.*)

l'attaque et de la prise de Caumont. Cette ville eut pourtant quelque influence sur l'issue du siége de Nérac. * Il fait partir Louis XIII de cette ville le 20 octobre 1620, pour aller investir Montauban, dont le siége n'eut lieu qu'un an après. Enfin, d'après lui, il n'y eut alors aucune action bien vive devant Nérac. Cependant, les assiégés firent plusieurs sorties, comme nous l'avons dit, et dans l'une d'elles, le duc de Mayenne faillit même à perdre la vie. On s'y battit corps à corps. Le Duc courut sur deux cavaliers qui conduisaient les ennemis, et les chargea ; mais son pistolet n'ayant pas pris feu, l'un d'eux, nommé Castaing, lui mit le sien sur la gorge, et lui disant : *Brave Prince, je n'en veux pas du vôtre*, il le pria de se retirer. **

D'après M. de Villeneuve, le siége de Montauban aurait donc commencé plutôt que celui de Nérac, tandis que c'est précisément le contraire ; celui-ci finit le 7 juillet, l'autre ne commença qu'à la mi-septembre. En général, M. de Villeneuve paraît avoir écrit sa Notice avec trop

* Not. hist. sur Nérac, p. 118 et 119.

** Or, *Mayenne*, dit Bassompierre, *n'ayant pas de plus grand plaisir que de faire tirer sur lui;* il l'avait belle cette fois.
(*Note de l'édit.*)

de précipitation, et sur de mauvais mémoires. Reprenons le fil de notre chronologie.

Le 6 novembre de cette année, Anne d'Autriche, reine de France, fit son entrée à Agen. Cette Princesse venait de Moissac, où elle était restée pendant le siége de Montauban, qui fut levé bientôt après. Nos Consuls allèrent la recevoir à Lafox : elle repartit le 8 du mois. Le Roi prit la route de Gascogne et s'arrêta à Nérac, où il sembla pardonner aux habitans leur dernière révolte. On le croit toutefois, dès-lors, prévenu contre eux par le duc de Mayenne. Il était arrivé dans cette ville le 19 de juillet, selon M. de Villeneuve. S'il en était ainsi, le Roi aurait donc quitté le siége de Montauban plusieurs jours avant le départ de la Reine, ce qui est démenti par l'Histoire. Nos manuscrits renvoient le passage du Roi à Nérac, au 16 novembre, ce qui est même un peu trop tôt, mais pourtant mieux d'accord avec le journal de Bassompierre.

Le lundi, 15 novembre, ce général vint à Agen, avec une partie de l'armée, tandis que l'autre partie marchait sur la rive opposée de la Garonne, après la levée du siége de Montauban, qui n'eut lieu que le 18 de ce mois, suivant le père Daniel. Bassompierre avait reçu mission de préparer l'attaque de

Monheurt et même de la commencer. En conséquence, il demandait aux Consuls de grandes provisions de guerre et de bouche : deux milliers de poudre, 600 pelles, 300 pics et 300 hoyeaux ; des serpes, des haches, comme aussi mille pains sur-le-champ, et dix mille dans le courant du siége. Ces réquisitions militaires étonnèrent d'abord les Consuls, qui résistèrent un peu ; mais, le Roi n'était pas loin, l'armée était là, et les canons sur le Gravier, il fallut obéir. Quand tout fut réglé par la médiation de Nort, Bassompierre partit, alla coucher à Port-Sainte-Marie, puis se rendit à Aiguillon, où il apprit que Monheurt était déjà presque investi par le régiment du marquis de Grignan, qui, le même jour, avait pris un moulin très-voisin de la ville et regardé comme un poste fort important. J'invite ici le lecteur à suivre, dans les mémoires de Bassompierre, les opérations de ce siége, dont ce général décrit une grande partie avec détail ; il me suffira de dire à présent, sauf à y revenir dans la suite, qu'attaqué par l'armée Royale, Monheurt se défendit vaillamment jusqu'au 23 décembre, et qu'enfin il se rendit au Roi. Revenons au voyage de ce Prince en Guienne, dont j'ai parlé au commencement de cette année. Le Roi donc avançait alors avec son armée victo-

rieuse, et les rebelles de l'Agenais osaient se préparer à lui résister. Une assemblée tenue à Clairac, convoquée et présidée par le duc de Rohan, avait décidé, dans sa démence et son aveuglement, qu'on reprendrait les armes. Boisse-Pardaillan s'était néanmoins opposé de toutes ses forces à cette résolution; Tournon, Tonneins, Monflanquin et Puymirol, effrayés du danger qui les menaçait, avaient envoyé des députés au Roi, pour lui jurer obéissance et l'assurer de leur fidélité. Ce Prince les avait reçus avec bonté, et récompensa ceux qui avaient porté ces villes à se soumettre. Le sieur Vivant eut vingt mille écus pour avoir rendu Tournon. Lusignan, qui se flattait d'en avoir autant pour Puymirol, fut trompé dans son espoir; son lieutenant livra cette place au Roi, sans attendre ses ordres; et Valence, capitaine au régiment des gardes, fut nommé gouverneur de cette ville. Aucune de celles qui s'étaient soumises ne fut démantelée; mais il leur fut défendu d'élever de nouvelles fortifications.

Cette modération, de la part de Louis, n'ayant pu déterminer Clairac à suivre l'exemple que presque toutes les villes de l'Agenais lui donnaient, il fut agité dans le Conseil si on ferait le siége de cette petite ville assez bien fortifiée. Plu-

sieurs membres étaient d'avis de la laisser de côté et de marcher droit à Montauban, dont la prise devait amener la reddition de toutes les villes de la Guienne; ils représentaient que la saison était avancée, et que si le siége traînait en longueur, on n'aurait pas le temps d'aller à Montauban; le Roi fut d'une opinion contraire : elle prévalut.

L'armée s'achemina donc vers Clairac, mais assez lentement. La pluie qui tombait depuis quelques jours, inondait les campagnes; toutes les rivières étaient débordées, et la plupart des chemins si remplis d'eau, que les soldats étaient parfois obligés de nager pour traverser des torrens, et que plusieurs se noyèrent. Le Roi, pour prévenir le découragement et donner l'exemple, ne voulut jamais entrer dans son carrosse, mais il resta toujours à cheval, exposé comme le dernier de l'armée, à toutes les injures du temps. C'est ainsi, qu'avec beaucoup de peine, même après avoir couru des dangers, accompagné seulement de quelques gentilshommes, il parvint à Hautes-Vignes, où l'on avait préparé son souper. Il vint le lendemain à Tonneins, suivi de douze archers de sa garde, et de trois ou quatre seigneurs de sa Cour. On avait eu la précaution de placer, entre cette ville et Clairac, quelques troupes. Cette me-

sure était ou pouvait être nécessaire, attendu le peu de gens de guerre qui se trouvaient avec le Roi.

Guillaume-du-Vair, évêque de Lisieux et garde-des-sceaux de France, mourut alors à Tonneins. Ses talens et son grand caractère l'ont fait comparer à Daguessau.

La ville de Clairac, dont Louis allait faire le siége, est située sur le Lot, qui baigne ses murs au midi. Un fort, dont l'accès était assez difficile, la défendait du même côté ; des collines fortifiées pour la plupart, et des ouvrages extérieurs, la couvraient du nord au levant ; d'autres ouvrages plus considérables s'étendaient au couchant. Sa garnison se composait de 2,000 hommes d'excellentes troupes sorties de Nérac et de Caumont ; ses habitans, d'ailleurs, étaient presque tous exercés au métier des armes et familiarisés avec les dangers, depuis nos derniers troubles civils. Clairac avait en outre pour gouverneur le seigneur de Saint-Orse, brave et ancien militaire, et pour sergent-major, un cordonnier qui jadis avait porté le mousquet en Hollande, espèce de fier à bras, qui s'était chargé de pourvoir à la sûreté de l'intérieur de la ville avec les habitans. C'est ainsi que Clairac vit approcher Louis XIII au pied de ses murailles. La gloire d'avoir soutenu, dans la

seconde guerre de religion, un siége contre trois lieutenans de Roi, l'aveuglait et lui donnait au moins l'espoir d'obtenir une paix honorable.

Pour investir la ville, il fallait d'abord s'emparer de ses ouvrages extérieurs. Dans ce dessein, le Roi fit partir Thermes, maréchal-de-camp, avec cent hommes du régiment des gardes, moitié piquiers, moitié mousquetaires, et le baron de Chaban avec pareil nombre de soldats. Ces deux troupes combinées devaient attaquer les retranchemens sur des points opposés. Quatre bataillons embusqués les soutenaient; ils étaient postés au pied d'un coteau où le Roi devait monter, pour être témoin de cette première action. Ces mesures bien prises furent néanmoins dérangées par les ennemis, au moment de leur exécution. Ils s'étaient avancés par des chemins creux, sans être aperçus, et, s'étant logés dans des masures qui se trouvaient là, ils firent un feu très-incommode sur les troupes du Roi. *Les enfans perdus* * ne pouvant alors se contenir, marchèrent contre eux avec le maré-

* C'est ainsi qu'autrefois on appelait dans les siéges, batailles ou combats, les soldats qui commençaient l'attaque, et qu'on nomme aujourd'hui, *tirailleurs*, *éclaireurs*, etc., etc.
(*Note de l'édit.*)

chal de Saint-Géran. De Thermes, voyant que ses ordres n'étaient pas suivis, s'adressa à Lesdiguières, grand maréchal-de-camp, et lui dit : *Eh bien, mon père, que dites-vous de cela? Mon fils*, répondit Lesdiguières, *c'est une chaleur française. Et vous encourrez seul le reproche*, répliqua Thermes, *car vous n'irez pas aux coups*; *mais j'y vais exposer ma vie*; aussitôt il piqua des deux, se mit à la tête des enfans perdus, et fit rentrer les assiégés dans leurs retranchemens qu'il força. De Thermes paya cher cet acte de courage : il reçut une balle qui lui cassa le bras et pénétra dans la poitrine. Le Roi arrivait déjà comme on l'emportait; ce Prince lui témoigna la part qu'il prenait à sa blessure : elle était mortelle; ensuite, il reconnut lui-même la place, et ordonna d'élever deux batteries qui produisirent un si grand effet, que dans cinq à six jours la brèche fut praticable. Elles commencèrent à tirer le 25 juillet, d'après le manuscrit de Malebaysse, et tiraient, dit-il, douze cents coups par jour. Le feu d'une artillerie si bien servie, abattit enfin le courage des assiégés; mais, pour obtenir une capitulation avantageuse et persuader au Roi que la garnison pouvait encore arrêter quelque temps son armée, ils tentèrent une sortie, dans l'espoir que peut-être une

telle audace enfin serait couronnée d'un bon succès; mais cette noble tentative ne réussit point; ils furent bientôt repoussés avec perte. Entièrement découragés par ce nouvel échec, ils ne songèrent plus qu'à se rendre. De son côté, le duc d'Angoulême, qui cherchait tous les moyens d'abréger la longueur du siége, avait gagné un des principaux habitans nommé *Galiné*, auquel il avait promis de conserver sa maison, pourvu qu'il travaillât à faire rendre la place.

Galiné fit si bien, que la garnison entra dans ses vues. Déjà presque rebutée, il la persuada aisément de quitter les armes. Les habitans alors réduits à leurs propres forces, et voyant leur Cité prête à devenir la proie du soldat, demandèrent à capituler. La réponse du Roi fut qu'il ne traitait pas avec des sujets rebelles; qu'en s'abandonnant à sa discrétion et à sa clémence, il se laisserait peut-être fléchir, si leur soumission était prompte et sincère. Leurs affaires étaient si désespérées, qu'ayant tout à redouter de la justice du Monarque, ils n'avaient d'autre ressource qu'à tendre de suite leurs mains suppliantes, et s'en remettre à son humanité. On vit donc arriver bientôt au camp, le ministre Favières avec quelques-uns des principaux habitans vêtus de deuil. A peine eur

rent-ils aperçu le Roi, qu'ils se jetèrent à ses pieds, et c'est à deux genoux que le Ministre, organe de la députation, lui demanda grâce pour la ville, dans une supplique fort touchante, que je supprime ici, mais qui finissait par ces mots : « Et » tout ainsi, que nous avons été les plus rebelles » et les moins dignes de votre miséricorde, nous » serons désormais les plns fidèles et les plus » obéissans de vos sujets. »

Ces paroles ayant ému le Roi de compassion, ce Prince répondit aux députés qu'ils avaient pris le bon parti en implorant sa clémence, et que leur révolte leur ayant fait éprouver sa puissance, leur soumission leur ferait sentir sa bonté. Ensuite, il les envoya au connétable de Luynes, qui devait leur déclarer plus amplement ses intentions. Favières s'entretint long-temps avec de Luynes : celui-ci lui dit que le roi pardonnait généralement aux habitans, à la réserve de cinq des plus séditieux qui, par leur supplice, devaient servir d'exemple à leurs concitoyens ; que S. M. leur permettait de racheter leurs biens pour la somme de 150,000 francs ; que les soldats de la garnison sortiraient de la ville, un *bâton blanc* à la main ; que les anciennes murailles, tours et portes, resteraient dans leur état actuel, mais que les

nouvelles fortifications seraient démolies, et l'église, profanée par les Religionnaires, rendue à l'Abbé. Les séditieux qui devaient expier le crime de l'entière population, étaient Lafargue le père, procureur à la Chambre de l'édit, et son fils, ministre à Clairac, le troisième était le gendre de Lafargue, le quatrième fut le cordonnier qui avait fait les fonctions de sergent-major pendant le siége, et le cinquième un médecin. Les quatre premiers furent pendus; mais les médecins du Roi obtinrent la grâce de leur confrère. Cependant, les soldats, irrités de la vive résistance de la garnison, se préparaient à souiller leur victoire par un acte de cruauté qui les déshonora. Ils se seraient jetés à l'instant sur la garnison désarmée, si on ne les avait retenus, et pour la dérober à leur vue, au moment du départ, on fit passer le Lot aux troupes qui devaient se retirer ailleurs. Cette mesure, dictée par la prudence et la générosité, s'exécutait, lorsque, par malheur, on tira trois ou quatre coups de mousquet dans le camp. Les misérables fuyards, croyant qu'on s'adressait à eux et qu'ils allaient être fusillés en masse, se jetèrent si précipitamment dans les bateaux qui allaient traverser le Lot, que se trouvant surchargés, ils firent eau, chavirèrent et dis-

parurent avec plusieurs de ces malheureux qui périrent. Toutefois, revenus de leur frayeur, ceux qui ne s'étaient pas noyés passaient ensuite tranquillement la rivière, à l'aide d'une corde tendue d'un bord à l'autre, et se sauvaient péniblement, lorsque trois soldats de l'armée Royale s'en étant aperçus, coupèrent la corde de salut avec leurs épées, et provoquèrent ainsi la perte d'une quarantaine d'hommes qui tombèrent dans l'eau et se noyèrent. Le Roi, informé de ce désordre, fit pendre à l'instant ces trois soldats, croyant ainsi mériter, peut-être, une fois de plus le surnom de *Juste*, que l'histoire lui consacra *. Ce siége dura onze ou douze jours environ; les rebelles perdirent plus de 800 hommes, les submergés compris. On compta dans l'armée du Roi au-delà de 200 morts, parmi lesquels plusieurs officiers de marque, tels que le baron de Thermes, Amboise, La Rivière, Mazole, Fougerat de Sufferte; Liancourt et Laferté-Imbaut, furent blessés.

Le 9 août, la Reine Anne-d'Autriche, qui pen-

* Historiographe de France, contemporain très-instruit et Italien d'origine, l'abbé *Vittorio Siri*, rapporte dans ses *memorie recondite*, d'après les écrits originaux les plus dignes de foi, que « *Louis XIII* » eût, dès son enfance, le surnom de *Juste*, parce qu'il naquit » sous le *signe de la balance.* » Volt., siècle de Louis XIV, page 236 et 237. (*Note de l'édit.*)

dant le siége de Clairac, était demeurée à Tonneins, où le Roi se rendait chaque soir, fit son entrée à Agen. Les Consuls portèrent devant son carrosse où elle était restée, un poêle de satin blanc. Elle vint faire sa prière à la Cathédrale, puis descendit chez M. de Roques, place de Montravel ou du Palais, et maintenant place Royale. Le jour après, Louis XIII arriva pareillement à Agen, vers dix heures du matin. Ce Prince voulut être reçu sans cérémonie; il fut aussi prier à la Cathédrale, et puis se rendit au logement qu'occupait la Reine. Pendant le séjour de cette Princesse à Agen, on lui parla du frère Eyméric, ermite fort considéré par les Agenais de cette époque, et qui vivait dans le rocher de St-Vincent, au-dessus de la ville. Soit curiosité de voir ce saint personnage, ou désir de connaître le local qu'il habitait, elle y monta un jour après-midi, à pied, avec toute sa Cour. J'ai mentionné ce pélerinage, avec quelque détail, dans ma sixième notice, j'y renvoie le lecteur.

Le 12 de ce mois, le Roi partit d'Agen avee son armée et vingt-huit pièces de canon, pour aller assiéger Montauban. Un jour après, la Reine prit la même route. Translation de la Chambre de l'édit, de Nérac à Agen. Etait-ce afin de punir la

première de ces villes, ou pour éloigner cette chambre de l'influence des Réformés, en l'appelant au milieu d'une population qui leur était moins dévouée?

Bientôt le duc de Mayenne, ayant achevé de soumettre les villes rebelles des environs, vint à la tête de son armée joindre celle du Roi, devant Montauban. On sait qu'il y fut tué, comme il regardait par une embrasure, et qu'il montrait à quelques seigneurs, ses amis, l'effet d'une batterie qu'il avait fait élever contre le faubourg de Ville-Bourbon. Une balle qui perça le chapeau de Roquelaure, l'atteignit alors dans l'œil et l'étendit mort sur la place. Ce fut un vendredi, 18 septembre; Malebaysse dit le 16, et le frère Elie le 20. J'ai préféré la date indiquée par Bassompierre qui était au siége et qui en donne le journal. Ce Prince fut très-regretté. En lui s'éteignit le nom de Mayenne et le premier titre du duché d'Aiguillon.

Le mauvais succès du siége de Montauban, qui fut levé vers la fin d'octobre, avait relevé l'espérance et ranimé le courage des Réformés. La plupart des villes dévouées à leur parti, et qui venaient de se soumettre, levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Celles de Sainte-Foi-sur-

Dordogne, de Monheurt en Agenais, oublièrent les premières la fidélité jurée, malgré le soin que se donna Boisse-Pardaillan, pour les maintenir dans le devoir. Ce Pardaillan, dont le souvenir doit être rappelé dans notre histoire, y figure comme un brave dont le courage était éprouvé. On a dit de lui qu'il s'était battu vingt-deux fois en duel, et que, toujours victorieux, il n'avait jamais accordé la vie à son ennemi, parce que, disait-il, ce serait à refaire. Au reste, il finit par être assassiné. Quelque temps après le marquis de Mirabeau son fils, et Théobon son gendre, deux mauvaises têtes, fortifièrent : le premier, Monheurt, le second, Sainte-Foi; mais celui-ci ne profita point de sa félonie. La Force, plus rusé que lui sans doute, le rendit suspect aux habitans de cette ville; s'étant un jour absenté, il trouva les portes fermées à son retour, et La Force resta maître de la place.

Le corps du duc de Mayenne fut porté, du camp devant Montauban, à Aiguillon. Il ne devait d'abord y demeurer qu'en dépôt, pour être ensuite inhumé à Soissons, dans le tombeau de ses ancêtres; mais, soit négligence ou quelque autre raison encore ignorée, il était resté dans l'église des Carmes de cette ville, jusqu'à la révolu-

tion de 1789. Malebaysse décrit fort au long la magnificence du convoi funèbre lors de son passage à Agen. Il était accompagné d'un détachement de cent hommes d'armes, le corps était porté dans un char traîné par six chevaux couverts de velours noir, ainsi que le char drapé de même, et devant lequel marchait le cheval de bataille du feu Duc, également couvert de velours noir jusqu'à terre, et mené en laisse par des valets de pied, tenant en main des torches allumées. Tout le clergé de la ville et les Pénitens bleus, à la confrérie desquels appartenait le Prince, allèrent en procession se joindre au cortége à la porte du Pin, et le conduisirent ensuite, dans le même ordre, à la porte Saint-Georges.

Le 6 novembre, la Reine, au retour de Moissac, où elle avait resté pendant le siége de Montauban, repasse à Agen. Le Roi, revenant du même siége, se dirigea vers Lectoure et Nérac, où il s'arrêta deux fois vingt-quatre heures.

Nous avons déjà mentionné l'arrivée de Bassompierre à Agen, pour se rendre à Aiguillon et devant Monheurt. Il était suivi des régimens de Champagne, de Piémont, de Navarre et d'Es-

tissac. Le Roi survint bientôt après avec le régiment des gardes, et déploya des forces imposantes, soutenues par une artillerie formidable. Le marquis de Mirabeau, que Bassompierre nomma toujours Mirabeau, intimidé par ce menaçant appareil, n'eût pas attendu, pour se rendre, qu'on commençât le siége, si Labroue, vieux et brave militaire, qui avait beaucoup de crédit sur l'esprit de la garnison, ne lui eût représenté que c'était témoigner trop de lâcheté que de se rendre à l'ennemi sans l'avoir vu, pour ainsi dire; et que, d'ailleurs, La Force promettait de venir au secours de Monheurt avec 5,000 hommes. On reprit courage, et personne plus ne parla de capituler. Ainsi, la présence de l'armée Royale n'était plus capable d'en imposer aux Réformés. Depuis la levée du siége de Montauban, toutes les petites villes du parti se flattaient de faire essuyer un nouvel échec à Louis XIII. Sa patience à cet égard étant épuisée, il fallut faire un exemple, et le siége de Monheurt fut définitivement résolu. La ville aussitôt attaquée, *tant deça qu'en delà la Garonne*, opposa d'abord aux assiégeans une résistance vigoureuse; mais la mort de Labroue, qui fut tué sur les remparts, et l'effet de deux mines qui firent une brèche consi-

dérable, changèrent la disposition des esprits. Les assiégés ouvrirent les yeux, sur le danger qui désormais les menaçait : on parla de se rendre; c'était trop tard, et l'on finit par implorer la clémence du monarque, en s'abandonnant à sa discrétion. La vie fut accordée à tous ceux qui étaient dans la ville. Les gentilshommes sortirent avec leur épée, les soldats avec un bâton blanc à la main, et les habitans *en chemise et tête nue*. Ensuite, après avoir mis l'honneur des femmes à couvert, Monheurt fut livré au pillage, puis brûlé, ensorte qu'il ne resta de cette malheureuse petite ville, que ce que les flammes ne purent dévorer. Les manuscrits que j'ai sous les yeux fixent cette catastrophe au 12 décembre. Bassompierre la renvoie au 23. Quoiqu'il en soit, le Roi ayant retiré les troupes qui, pendant le siége, avaient été cantonnées à Puch et à Casteljaloux, rassembla son armée, la fit marcher vers Bordeaux, puis se rendit à Paris où il arriva avec la Reine, au commencement de janvier.

Monheurt tenait encore lorsque le connétable de Luynes mourut au château de Longueville, où le Roi s'était aussi logé pour mieux surveiller les opérations du siége. On a dit que ce Seigneur

était mort d'une *fièvre pourprée* * ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut regretté de personne, pas même, peut-on ajouter, de Louis XIII dont il avait été le favori.

Le maréchal de Roquelaure, après une grave maladie dont il faillit mourir à Bordeaux, se démit du gouvernement de la Guienne, dont fut alors pourvu le maréchal de Thémines. **

1622.

Les Réformés de la Province, à ce qu'il paraît, plus irrités qu'effrayés de la prise de Monheurt, n'avaient attendu que le départ du Roi pour ourdir de nouvelles trames et recommencer les hostilités. La Force, Théobon et les autres chefs

* On a dit aussi, que le Connétable était mort de chagrin, d'empoisonnement volontaire, ou d'empoisonnement encore plus noir, si ce fût par le crime d'autrui, comme on ne fit d'ailleurs que le soupçonner faute de preuves. (*Note de l'édit.*)

** Le jésuite *Voisin*, par la faveur du jésuite *Caussin*, obtient du Roi un décret de prise de corps, contre *Théophile* de *Clairac* : accusé d'athéisme, celui-ci prit d'abord la fuite ; bientôt après, condamné par contumace, il fut brûlé en effigie ; surpris enfin dans sa retraite en *Picardie*, on le chargea de fers ; de là, mené à *Paris*, il y resta un an dans le cachot de *Ravaillac*. Poète et Gascon, *genus irritabile vatum et vasconum !* Théophile, dans ses vers, passa pour avoir assez maltraité les Jésuites ; au reste, *ces bons pères* le lui rendirent au centuple, en le faisant mourir de peine et de chagrin. (*Note de l'édit.*)

du parti, se répandirent dans l'Agenais, pour y ranimer la guerre civile, et trouvèrent le moyen de ramasser assez de gens armés, pour tenir tête au duc d'Elbœuf, que le Roi avait laissé pour commander dans la Province. La plupart des Seigneurs protestans de l'Agenais avaient fortifié leurs châteaux, armé leurs vassaux, et faisaient, ainsi que la garnison de Ste-Foi, des courses dévastatrices dans les campagnes. Castelnau, l'un des fils du marquis de La Force, s'empara de Monflanquin; le marquis de Lusignan, excité par ces exemples, piqué d'ailleurs de n'avoir pas reçu les 50,000 francs promis pour la reddition de Puymirol, voulut se montrer sur la scène et prendre part à la nouvelle révolte. Il pratiqua des intelligences avec des habitans de Clairac, qui percèrent le mur d'une maison voisine du fossé, et le firent entrer la nuit par cette ouverture. Ses troupes, s'étant alors répandues dans toutes les rues de la ville, taillèrent en pièces plus de deux cents hommes de la garnison. Le capitaine Ménoire succomba l'un des premiers; il défendit sa vie en héros : percé de dix coups de piques, atteint de six mousquetades, il combattit, sous la halle, jusqu'à la dernière goutte de son sang. Enfin, après avoir forcé trois barricades élevées à la

hâte et défendues par Bachelier-Labarrière et Malateste, le marquis obligea les habitans à capituler, et fit le reste des soldats prisonniers de guerre. A ces détails, on ajoute qu'un commissaire nommé Dubuc, conseiller au Parlement de Bordeaux, et arrivé le soir même pour faire démolir les fortifications de la place, s'étant levé au premier bruit des mousquetades, et voyant l'ennemi dans la ville, résolut néanmoins de se défendre; malgré l'obscurité, il y dressa une forte barricade, où il soutint les premières attaques avec six de ses domestiques; bien que blessé au bras d'un coup de pique, et que trois des siens eussent été tués, il combattit néanmoins pendant deux heures, mit hors de combat cinq à six de ses ennemis, et ne se rendit que lorsqu'il y fut contraint par la violence du feu qui consumait la barricade.

Un Jésuite fut tué dans la mêlée. L'abbé, le curé de Clairac, le recteur de Subrebosc, et deux autres prêtres, furent faits prisonniers de guerre, et on les retint comme tels jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon. Le Vaillant, commissaire, et Bachelier, gouverneur de la ville, furent échangés avec les filles du marquis de Lusignan, que le premier Président du Parlement de Bor-

deaux avait fait arrêter à leur passage dans cette ville, et qui allaient à La Rochelle, où le marquis les envoyait avec son argenterie et ses meubles les plus précieux.

Avant de quitter Clairac, le commissaire Dubuc, aussi habile négociateur que brave à la guerre, s'étant aperçu, dans ses entretiens avec Lusignan, qu'il entrait plus de mécontentement que d'esprit de révolte dans la conduite de ce Seigneur, lui promit, pour le ramener au service du Roi et achever de soumettre la ville qu'il venait de surprendre, que les 50,000 francs qu'il réclamait lui seraient donnés, ainsi que le gouvernement de Clairac; qu'il s'emploierait auprès du premier Président pour faire remettre en liberté Mlles de Lusignan, et lui donner mainlevée des objets saisis; qu'en outre, il obtiendrait la remise des 150,000 francs imposés à la ville de Clairac, par un article de sa capitulation, et qu'enfin il pourrait compter sur l'entier oubli du passé, pourvu qu'il rentrât, ainsi que la ville, dans le devoir. Le Commissaire, au reste, ne promettait pas plus qu'il ne pouvait tenir; puisque, sur l'engagement du Marquis, il porta le Roi à ratifier dans la suite tout ce qu'il avait promis en son nom.

L'entreprise de Lusignan, sur Clairac, ayant donc complétement réussi, ce ne fut, parmi les Protestans de la Guienne, qu'assemblées secrètes, projets et complots. Le château de La Force, en Périgord, était le rendez-vous de tous les mécontens, et le quartier-général de la révolte. Le duc d'Elbœuf sentit bientôt l'importance d'opposer une digue au nouveau torrent qui menaçait de ravager l'Agenais. Il s'empara d'abord du château de La Force, et mit une garnison dans celui de Duras, soit pour contenir la ville, presque toute remplie de factieux, soit pour mieux s'assurer de leurs chefs.

La chose, au reste, n'était pas si facile que le pensait peut-être le duc d'Elbœuf; c'était partout le même esprit; le ferment de l'insurrection était général, et dans toutes les villes du parti, à la presque unanimité, on implorait d'un même vœu le démon de la guerre. Néanmoins, bien décidé à poursuivre ses succès, d'Elbœuf avait encore entrepris le siége de Montravel, lorsqu'il apprit que Tonneins et Clairac venaient d'être occupés par les rebelles. L'importance de ces deux places le décida sur-le-champ à se transporter en Agenais, avec son armée, afin d'arrêter les progrès de la défection. Il marche à grandes jour-

nées, et paraît devant Tonneins. J'ai traité du siége de cette ville dans une notice particulière, et me réfère à ce récit pour tous les détails qui doivent faire envisager, comme l'un des événemens les plus mémorables de notre histoire, ce siége qui commença le 16 du mois d'avril et finit le 5 de mai. *

Avant cette époque, et le 27 février, le marquis de Lusignan se remit en possession du château de ce nom. Il y rentra vers minuit avec 200 soldats, et le baron de Moncaut lui céda la place.

Quatre jours après, le maréchal de Thémines fit son entrée à Agen, comme gouverneur de la Province; il se rendit au siége de Tonneins.

* Nous avons déjà parlé de cette notice, *tom. 1, p. 342 de nos annales* : en attendant que ce petit opuscule soit enfin mis au jour, on ne peut que lire avec beaucoup d'intérêt, *les recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins, par L. F. Lagarde, avocat, notaire de cette ville.* L'auteur y raconte aussi le siége de *Tonneins* : il accompagne son récit d'un très-bon plan des anciennes fortifications des deux villes de *Tonneins*, levé en 1622 par ordre du duc d'*Elbœuf*; ce même plan doit aussi figurer comme pièce de conviction à la suite de la notice annoncée, et de plus, représenter les évolutions militaires des assiégeans autour de la place, pour donner mieux l'idée des moyens d'attaque et de défense alors usités. 213 ans de date, sont quelque chose en effet; et si, comme dit Buonaparte, on doit changer de tactique tous les dix ans, pour conserver à la guerre quelque supériorité, les gens de l'art pourront ne pas dédaigner ces petits détails militaires qui, d'un seul coup d'œil, exposent assez bien les faits, aident la mémoire et stimulent aussi la pensée. *(Note de l'édit.)*

Un M. Agar, natif d'Angoulême, et domicilié à Agen, partant pour Bajamont, où il allait chercher sa fille qui avait été enlevée par M. Calmeil, fut rencontré par l'oncle du ravisseur, et par M. de Rance, de Port-Ste.-Marie, qui l'attaquèrent auprès du couvent des Carmes. Ce M. Agar se défendit si bien, qu'il tua ses deux adversaires. D'abord mis en prison, il en sortit bientôt après, et ne subit ainsi qu'une légère détention. On voit qu'à cette époque, les citoyens insultés et provoqués au combat, étaient encore autorisés, dans certaines occasions, à se faire justice eux-mêmes.

Cependant, la perte de Tonneins, l'armée du prince de Condé qui s'avançait en Guienne, et l'arrivée prochaine du Roi, firent songer sérieusement à La Force, que l'heure était venue de rentrer dans le devoir. Il s'adressa au seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire-d'état, pour l'engager à prendre, auprès de la Cour, les intérêts des Réformés de la Province. Celui-ci lui ayant fait connaître qu'il valait mieux s'occuper d'abord de ce qui lui était personnel, le Marquis demanda et obtint l'oubli du passé, le bâton de maréchal de France, et deux cent mille francs de gratification, s'engageant, de son côté, à faire

au Roi d'humbles excuses, et à provoquer la soumission définitive de Ste.-Foi et de Monflanquin.

Les Protestans virent bien alors qu'ils avaient été joués par La Force, qui n'avait pensé qu'à lui : ils murmurèrent, mais obéirent, à la réserve de ceux de Ste.-Foi, que leurs ministres engageaient à persister dans la révolte. Déjà, le prince de Condé, qui commandait l'avant-garde de l'armée Royale, s'était assuré en passant, des villes de Gensac, de Moncuq et d'Eymet, dont la fidélité avait été suspectée. Il joignit le duc d'Elbœuf à Monségur, et il eut, dit-on, avec lui *de grosses paroles*, parce qu'il n'avait pas forcé la garnison de Tonneins à se rendre à discrétion. Le bruit courait alors en effet que le duc ne s'était montré si facile dans la capitulation de cette ville, que pour dérober la gloire de la réduire au prince de Condé. Supposition d'ailleurs assez probable. * Quoiqu'il en soit, les armées combinées d'Elbœuf et de Condé, avec celle que le Roi conduisait en personne, investirent Ste.-Foi le même jour. La garnison était nombreuse, les habitans très-

* Monsieur *Lagarde*, p. 102, dit que le *Roi*, fatigué de la longueur du siége, menaça le *duc d'Elbœuf*, de l'arrivée de M. *Le Prince*. (*Note de l'édit.*)

aguerris, et disposés à se bien défendre. Pour donner l'idée de leur résolution, ils sortirent hors des murailles, et se mirent en bataille, tandis que les remparts étaient garnis de goujats, de femmes et d'enfans armés pour en imposer aux assiégeans. Cet appareil, formidable sans doute, ne produisit cependant nul effet ; on ne s'y trompa point. Les troupes du Roi s'étant avancées, le combat s'engagea. Il fut opiniâtre et sanglant à la vérité ; mais obligée de céder, la garnison fut repoussée dans la place, avec la courte gloire d'avoir un instant résisté à des forces supérieures. Après le mauvais succès de cette fanfaronnade, la ville fut bientôt assiégée dans les formes : le Roi fit élever des batteries, ouvrir des tranchées. Cet intervalle de calme donna le temps au marquis de La Force d'exercer toute son influence sur les habitans, et de reprendre avec eux les négociations entamées pour les engager à la soumission. Après de longues conférences, il y réussit, et la ville ouvrit ses portes au Roi qui lui accorda une capitulation plus avantageuse qu'elle ne pouvait l'espérer. Ce Prince voulut aussi épargner à La Force la honte de recevoir son pardon en public, et l'admit à le lui demander en audience particulière. Le Marquis fit ensuite

son serment de fidélité, et reçut le bâton de maréchal.

Le duc d'Elbœuf présente au Roi, dans cette ville, les treize drapeaux pris sur les rebelles à Tonneins, et la cornette enlevée à La Force dans le combat qui précéda la reddition de cette place.

Louis XIII ayant laissé les seigneurs de Beaumont et d'Andirant, conseillers au Parlement de Bordeaux, à Ste.-Foi dont ils devaient faire démolir les fortifications, Louis XIII, ai-je dit, part le 28 mai par Monségur, Marmande, * Aiguillon; passe à Clairac, au Port-Ste.-Marie et arrive à Agen le 1er du mois de juin. * Le marquis

* Le lundi 30 mai, nous passâmes, dit *Bassompierre*, devant les *Tonneins*; *ruinez rez pied rez terre*, comme aussi *Monheurt*. Tel fut, en effet, le triste résultat de la *justice de Louis XIII*: qu'après un siége long, meurtrier, et une défense glorieuse, le vainqueur imposa, néanmoins, pour capitulation aux vaincus : « de sortir par la brèche, vie, armes et bagues sauves, il est vrai, mais » *drapeaux ployés*, *mèche éteinte*, *caisse débandée*, » et fit mettre le feu *aux trois villes de Tonneins*; *Louis XIII* enfin, le *cruel*, plutôt que le *juste*, ordonna de n'y plus bâtir désormais, si ce n'est à la distance de trois cents pas du fleuve. Bien que royal, cet arrêt ne demeura pas sans appel : le courage des habitans de Tonneins en fit justice, et la ville fut reconstruite sur ses anciens fondemens. Aujourd'hui, florissante par son industrie, on y fabrique, depuis environ deux cents ans, le meilleur tabac de France : néanmoins, dans son Précis de Géographie universelle, Mattebrun dit aussi que Clairac-sur-Lot rivalisait autrefois avec elle. (*Note de l'édit.*)

** Il y séjourne le 2, s'en alla le 3 à *Malause*, le 4 à *Moissac*, où il demeura le 5; là, dit *Bassompierre*, dans le *cloître de l'Abbaye*, le prince *de Condé* qui sans doute n'aimait pas M. de *Puisieux*, me peignit, entre autres, ce favori *comme un homme*

de Lusignan avait déjà fait, par l'entremise du conseiller Dubuc, son accord avec le Roi, auquel il avait remis la ville de Clairac : ce fut à Agen, que le Marquis et les Consuls de cette ville lui furent présentés. Dubuc, qui s'était rendu leur caution, les introduisit à l'audience Royale, et prononça un long discours, pendant lequel Lusignan, les Consuls et les principaux habitans de Clairac restèrent à genoux. Le Roi les reçut avec sa bonté accoutumée; voici les noms des habitans de Clairac, qui avaient souscrit la capitulation de cette ville, et qui vinrent à Agen faire leur soumission au Roi. Je les trouve dans le Mercure de France de 1622, page 634, mais si défigurés, qu'ils sont en grande partie méconnaissables. Je les ai rétablis d'après les manuscrits du temps : *Lusignan, Fauquier, La Porte, de Mauzac, de Claustes et Tursan, consuls*; *de Gals, Martin, juge*; *F. Denis, Jacques Cablez, Hugues Dubroca, Mégnié, Roussanes, Dupouy, Caussines, Despagnol, La Fenêtre, Ferron, La Vigne, Baudon, Bégoule, J. M. de Labat, Dusoley, Philippot, docteur en médecine*; *de*

de plume, qui mettait tout sens dessus dessous. « Sur cent favoris » des rois, quatre-vingt-quinze ont été *pendus*, a dit *Buonaparte*.» Celui-ci ne fut que *disgracié*. (*Note de l'édit.*)

La Caze, *J. La Bernardie*, *D'Allègre Dausilanges*, *André Baudon*, *de Cazeaux* : *Moyse Ricotier*, *pasteur de l'église de Clairac*, *ministre du saint Evangile*, jure au nom du Dieu vivant, Père, Fils et Saint-Esprit, de vivre et mourir fidèle, loyal et obéissant à la divine majesté, et au Roi Louis, régnant par sa grâce ; Favière, pasteur de l'église de Clairac, suivit un si bel exemple. . . . .

Le marquis de Lusignan fut exactement payé des 50,000 livres qui lui avaient été promises ; mais le commandement de Clairac fut d'abord donné à Soyécourt, gentilhomme Picard, avec l'ordre d'y bâtir une citadelle, et le seigneur de Bourmont en obtint ensuite le gouvernement.

Durant le séjour que fit le Roi à Agen, ce Prince donna audience au nonce du Pape et à d'autres ambassadeurs. Ce fut encore dans cette ville, suivant le Mercure de France, qu'il s'assura de Figeac, Cardéillac, Cadenac et Cariac en Querci. . . . .

Le marquis de Théobon suivit l'exemple que La Force et Lusignan lui avaient donné et rendit Monflauquin.

Le Roi partit ensuite à cheval, accompagné, dit un manuscrit, de la plus belle noblesse, parmi la-

quelle étaient le prince de Condé, Joinville et Bassompierre. Il alla coucher à Valence, et sortit d'Agen par la Porte-Neuve. Le manuscrit dit aussi que l'artillerie du Roi, composée de vingt-huit pièces de canon, resta quelques jours sur le Gravier, gardée par 2,000 Suisses et 2,000 pionniers. Enfin, d'après le même manuscrit, au mois de juillet de cette année, la ville de Layrac fut démantelée par ordre du maréchal de Roquelaure, et en juillet, le fort de Sauveterre fut rasé; les Consuls d'Agen étant commissaires délégués pour cette double opération. Les fortifications de Nérac, de Clairac et de Caumont furent aussi détruites; cette même année, celles de Moncrabeau, de Casteljaloux et de plusieurs autres villes, actuellement du département des Landes, eurent le même sort.

Le 20 septembre, la maréchale de Thémines vint à Agen, et fut loger chez M. de Roques, où étaient descendus le Roi, les Princes et les Princesses à leur passage. C'était l'ancien palais de la Reine Marguerite de Valois, démoli de nos jours. *

* A cette époque, M. de Gélas, notre évêque, voulant purger les légendaires de son église, des fables qu'on y avait insérées, fit annoncer la fête de saint Caprais, sous le titre de Martyr non Évê-

1623.

Le duc d'Épernon, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Guienne, fit son entrée à Agen, et alla pareillement loger chez M. de Roques. . . . . . .

La même année, une conférence sur l'Eucharistie eut lieu au château de Laroque près Sainte-Foi, entre le Père Sixte Récollet et Pierre Hespérien, ministre de l'Eglise réformée. L'un et l'autre, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes de disputes, sortirent souvent de leur thèse, divaguèrent beaucoup, ne prouvèrent rien et s'attribuèrent chacun la victoire. Le seigneur de Laroque qui, pour éclaircir ses doutes, avait provoqué cette discussion oiseuse, resta plus incertain que jamais.

que. Les esprits s'étant échauffés sur cette matière, Sauveur, ex-curé de Saint-Amand, mais depuis Vicaire-général de Clairac, prétendit en effet, dans un petit livre intitulé : *Brief recueil de l'histoire de saint Caprais d'Agen*, que ce martyr n'avait jamais été évêque, mais un soldat, qu'on avait ensuite confondu avec saint Caprais, abbé de Lerins ; il soutenait que « saint Caprais le martyr » était un jeune homme et presque un enfant, comme on en peut » juger, dit-il, *par la petitesse de son test*, qu'on garde encore à » Agen. » « Cet ouvrage attaquait une vieille erreur, par quelques » bonnes raisons et beaucoup de mauvaises, dit Argenton. » Mais une vieille erreur a presque toujours plus de crédit qu'une vérité nouvelle. (*Note de l'édit.*)

La Cour de l'élection fut établie à Agen, le 20 décembre.

Le froid fut excessif vers la fin de cette année et le commencement de la suivante; la Garonne, entièrement gelée dès les derniers jours de décembre, resta dans le même état jusqu'au mois de février, pendant lequel la température devint encore plus rigoureuse. On observa que ce redoublement de froid commença le 3 de ce mois, jour de la pleine lune. Les chevaux, les voitures chargées, traversaient la Garonne glacée et sur laquelle on allumait du feu. Une prodigieuse quantité de neige couvrit la terre pendant trois semaines : les lauriers, les cyprès, les figuiers, les romarins, les noyers, furent totalement gelés, ainsi que presque toutes les vignes. Ce froid excessif ressemble beaucoup à celui du rude hiver que nous avons éprouvé en passant de 1829 à 1830. *

* *Téophile* ou *Viaud* de *Clairac*, est-il dit, p. 225, des *Fastes Universels*, poète élégiaque, donne le premier des ouvrages mêlés de prose et de vers. *Téophile*, en ce genre, aura donc précédé *Chappelle*, aimable épicurien qui vécut peu de temps après, et qui, de société avec son collègue *Bachaumont*, écrivit un charmant voyage à *Montpellier*, où la ville d'*Agen* n'a pas été oubliée. Quoiqu'il en soit, l'auteur des *Fastes Universels* a traité de poète élégiaque notre aventureux compatriote, bien qu'il n'ait jamais été connu que par ses malheurs, la vivacité de son esprit et la facilité de ses impromptus. (*Note de l'édit.*)

1624.

Concile de Bordeaux, présidé par le cardinal de Sourdis, Archevêque de cette ville. Sauveur, théologal d'Agen, fut l'un des secrétaires *. Notre Eglise y députa aussi Balthazar Gélas, grand archidiacre et chanoine, et les chanoines Joachin de Bourges, J.-Girardin-Bernard Daurée et Imbert Roquier. Les canons de ce Concile ont été imprimés.

Suivant le frère Elie, le mardi 24 juin, le maréchal de Thémines était assiégé dans un château du Querci, par des soldats licenciés ou déserteurs, auxquels s'étaient réunis des paysans, et qui, sous le nom de *Croquans*, parcouraient les campagnes au nombre de 10 à 12,000. Il ajoute que le Maréchal avait fait tuer, quelques jours auparavant, 4,000 de ces brigans, *sans compter les blessés*. Que devinrent ces *Croquans?* Comment Thémines se retira-t-il de leurs mains, et comment ce rassemblement si dangereux pour la tranquillité publique, fut-il dissipé? Je ne le trouve nulle part dans nos manuscrits, et n'ai

* Mss. d'Argenton.

même aucun garant de ces faits, que l'écrit du bon Ermite.

Mort du duc de Roquelaure. La Chambre des comptes de Nérac est réunie à celle de Pau. Le duc d'Epernon met une garnison au château de Lusignan.

1625.

La trève accordée aux Protestans, pour trois ans, est rompue par Rohan-Soubise qui, au mois d'avril, ravage le Médoc. Les plaintes sont d'ailleurs réciproques; les Réformés reprochent à la Cour de ne point tenir ses promesses et de manquer à la foi jurée dans les traités. Au mois de juin, le duc d'Epernon vient à Agen et y séjourne douze jours. Il y organise une armée *pour aller faire le dégât* vers Montauban. Il y rassemble, dans cette vue, toute la noblesse du pays, et fait contribuer, en hommes et en argent, toutes les juridictions de l'Agenais. La ville d'Agen lui fournit une compagnie de cent hommes à sa solde, ainsi qu'une troupe de pionniers. D'Epernon se fit ensuite devancer par quatre pièces de canon, *et fut commencer le dégât le 27 du susdit mois, et fit, le dit seigneur, abattre les*

belles maisons de campagne, de plaisance; couper au pied les bois et les garennes et arracher les vignes. Après un pareil exploit, d'Epernon, sans se reposer sur ses lauriers, vint s'emparer du château et des terres du marquis de Lusignan, qui pour la troisième fois, avait manqué à sa parole et violé ses sermens. Cette affaire fut sérieuse pour lui; non-seulement il perdit ses propriétés foncières, ses rentes, etc., mais ses meubles furent vendus à l'encan; il fut aussi condamné, par arrêt de la Chambre de l'édit séante à Agen, à avoir la tête tranchée, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et coupable *d'inhumaine félonie* au premier chef; tels sont les termes de l'arrêt. En conséquence, il fut dégradé de la noblesse, déclaré roturier, ses maisons rasées : enfin, ses bois et garennes coupés au pied, etc.; ne pouvant faire tête à l'orage, le Marquis disparut, et, le 25 novembre, fut pendu en effigie sur la place d'Agen, à une potence où son portrait resta quinze jours.

1626.

Mort du poète Théophile de Viaud, à Paris,

dans l'hôtel Montmorency, où il avait trouvé un abri contre la persécution des Jésuites. *

Publication de la paix avec l'Espagne et avec les Réformés. La Cour, livrée aux cabales, occupée d'ailleurs du mariage de Monsieur, frère du Roi, avait conclu ces traités, *pour ne pas avoir à la fois*, dit Bassompierre, *tant de quenouilles à filer*.

1627.

Commencement du siége de La Rochelle. Le cardinal de Richelieu, au faîte de la faveur, est créé surintendant de la navigation, ce qui était plus que grand amiral, puisque sa juridiction s'étendait sur les fleuves et comprenait à la fois la navigation extérieure et intérieure du Royaume. Grand débordement de la Garonne.

1628.

Reddition de La Rochelle. On allume des feux de joie, on chante le *Te Deum* à Agen, en action de grâces.

* Cet infortuné jeune homme ne fut pas auteur sans quelque mérite, si l'on en croit *Mairet*, qui publia sa correspondance sous le titre de *Nouvelles œuvres de M. Téophile, composées d'excellentes lettres latines et françaises*; mais sans nul intérêt, peut-être, aujourd'hui. (*Note de l'édit.*)

Le prince de Condé passe à Agen, le 29 novembre. Il n'est reçu par aucun Consul, loge à l'auberge et part le lendemain de grand matin pour Bordeaux. Premiers symptômes de la maladie contagieuse qui fit ensuite tant de ravage à Agen. *

1629.

Cette maladie est déclarée pestilentielle ; ses progrès sont effrayans. Au mois de mars, la Chambre de l'édit alla tenir ses séances à *Bazas*, le Présidial fut tenir les siennes à *Grand-Fonds*, commune de *Castelculier*, et la Cour ordinaire, tribunal de première instance, les siennes à la *Table-Ronde*, juridiction d'Agen. Presque tous les propriétaires de cette ville se réfugièrent dans leurs maisons de campagne. Les rues étaient désertes, l'herbe y croissait partout. Il ne resta guère que des moines et des médecins *dévoués*. Les premiers, couverts de sacs de toile grise; les seconds, en surtout de treillis noir, un bâton blanc à la main, précédés les uns et les autres, par des Appariteurs, pour éloigner le peuple : ils portaient les secours spirituels et corporels aux malades. Bientôt le

* C'était apparemment la même qui fit alors périr à *Lyon*, plus de 60,000 habitans. *Fastes Universels*. (*Note de l'édit.*)

nombre de ces derniers s'accrut tellement qu'il fallut les faire camper hors des murs de la ville. On dressa des tentes et des baraques auprès de la chapelle Renaud, où les médecins étaient logés, ainsi que les *Corbeaux* chargés des inhumations. Ensuite, ayant pourvu autant qu'il leur avait été possible, à tout ce qui pouvait adoucir le sort des malades, ou contribuer à leur guérison, les Consuls invoquèrent la miséricorde Céleste, et firent un vœu à l'ermitage de Saint-Vincent : ils y offrirent chacun une chandelle et un écu, pour être employés aux réparations de l'ermitage ; ils prirent, au nom de la commune, l'engagement pour leurs successeurs, de renouveler cet acte solennel à perpétuité le 6 novembre de chaque année, ce qui au reste s'est pratiqué jusqu'en 1789. De plus, la grosse cloche de la Cathédrale sonnait chaque jour à une heure après-midi ; c'était le signal de la prière : on récitait alors le *Salve* pour les malades ; et ce pieux usage n'a cessé qu'à la révolution. Enfin, le saint frère Eyméric, après avoir prodigué longtemps jour et nuit les soins de toute espèce aux pestiférés, excité par son ardente charité, soutenu par sa foi vive et sincère, se transporte à Notre-Dame de Roquemadour, y dépose son vœu particulier. Revenu de ce pélerinage, il eut la satisfaction,

disent nos manuscrits, de trouver l'affreuse contagion presque apaisée. Je n'ajouterai pas d'autres détails sur cette déplorable époque ; au surplus, il ne paraît pas que cette funeste épidémie se soit répandue en Agenais. *

1630.

Les Consuls d'Agen, se rendent à Notre-Dame de Bon-Encontre, accompagnés du concours des habitans. Ils offrent à l'église une belle lampe d'argent, et rendent grâces à Dieu pour la cessation du fléau dont la ville venait enfin d'être délivrée. On ne peut retracer le souvenir de cette cérémonie vraiment touchante, sans admirer l'antique bonne foi de nos pères et sans la regretter sous plus d'un rapport. Nous ferons observer cependant, que la colère céleste n'était point encore suffisamment calmée, et que des pluies trop abondantes et continuelles, dans le mois de mai, ruinèrent entièrement la récolte de toute espèce de grains et produisirent une famine qui s'étendit sur tout l'Agenais.

* Au jour de Noël, meurt cette année M. de Gelas (Claude Ier), Evêque d'Agen : inhumé dans le chœur de Saint-Etienne, à côté de l'autel, on suspend son chapeau épiscopal sur sa tombe avec une crosse de fer renversée. *(Note de l'édit.)*

La Cour des aides de Guienne fut établie à Agen. Le Palais de Justice actuel fut bâti à cette occasion. L'installation du nouveau Tribunal fut faite à l'Hôtel-de-Ville, par six commissaires du Parlement de Paris. *

1631.

La maladie épidémique et contagieuse recommença ses ravages; réunie à la famine qui durait encore, elle fit un grand nombre de victimes, et ne cessa totalement qu'au mois de février de l'année suivante.

1632.

Le château de *Castelcuillier*, situé à une lieue d'Agen, fut démoli en vertu des ordres du Roi, par le duc d'Epernon. Ce château, comme je l'ai déjà dit, était de quelque importance dès 1049, puisqu'il est nommé cette année, dans la cession faite par Guillaume V, duc d'Aquitaine, de la paroisse de Saint-Amans, au Prieuré de

* Pierre Bienassis, médecin, natif d'Agen, auteur *d'une briève méthode pour se conserver en temps de peste*, la fit imprimer en 1629, à Toulouse, alors que ce fléau terrible, ne régnant plus dans cette ville, était venu faire d'affreux ravages à *Agen*. Aussi, dédia-t-il cet ouvrage aux Agenais; zèle toujours louable, quel que fût d'ailleurs le talent de l'écrivain. (*Note de l'édit.*)

Moirax, et que cette paroisse y est appelée *Paropia Santi-Amansii de Castricuilieri.* * Je trouve d'ailleurs ce château désigné sous le nom de fort château de Castelcuiller. Non-seulement il est cité dans l'acte de prestation de serment de l'Agenais à Philippe-le-Hardi, en 1271, mais il figure souvent dans nos guerres civiles et de religion. On a vu, en 1293, au nombre des griefs allégués par Philippe-le-Bel, dans son manifeste contre Edouard, roi d'Angleterre, que les habitans, ou la garnison de Castelcuiller, avaient pendu à la porte de leur château deux de ses sergens d'armes. En 1324, *Arnaud de Rovingha* était seigneur ou gouverneur de *Chastelcuillier*,

* *Catrum-Cuilieri* ou *Cuilierii*, fut apparemment le nom primitif de ce château fort, maintenant rasé, Dieu merci ! encore appelé de nos jours, *ruines de Castelculier*, et qui par la suite, à cause de son ancienne importance féodale, a dû conserver son nom à la commune qui le porte aujourd'hui.

Habitant du joli vallon que domine *Castelculier*, j'ose expliquer ici l'origine de ce nom pour la première fois. Si je ne me trompe donc, *Castrum-Cuilieri*, etc., a pu dériver de *Castrum*, *casteaz*, *castel*, village, bourg, château; et de *Cuilierum*, cuilié, ceuillette, cuiliette, cuilaite ou cuillette, cuillié : *collection des tailles*, *perception d'impôts*. Collectio : *Glossaire de la langue Romane*, *par J. B. B. Roquefort*, *tom.* 1, *p.* 218, 242, 328. On est ainsi autorisé à penser que, peut-être, *Castelculier* fut d'abord une collection de tailles, une perception d'impôts, de Cuilierum. *Collectio*, latin, au reste, d'assez bas aloi; et que, long-temps après, cette *collection de tailles*, *cette perception d'impôts*, a pu devenir aussi une forteresse, un château fort, *Castrum* ou *Castellum*, durant les guerres de siége, dont *Castrum Cuilieri* et ses alentours paraissent avoir été souvent le but, l'objet et le théâtre.

(*Note de l'édit.*)

comme aussi de *Villeneuve-sur-Lot* : il était même encore, peut-être, frère ou neveu d'un autre *Arnaud de Rovingha*, qui par son attachement au parti de *Monfort*, attira sur son diocèse tant de maux lors de la guerre des Albigeois. *Nec de eo quod ipse Regi contrarians et rebellis et contra Regem adhærens fuit Gallicis et aliis Ducatum Aquitania invadientibus*, et lui accorde *firmam paçem*. Act. Rimeri.

Dans le XVII[e] siècle, ainsi que je l'ai rapporté, le fort de Castelcuiller étant devenu un repaire de voleurs qui désolaient nos environs, Louis XIII, sur les plaintes des habitans de la contrée, dut ordonner sa démolition qui commença au mois de novembre de la même année, et ne fut achevée que la suivante. Sans doute dédommagée, la famille de *Gourgues* abandonna sa propriété qui devint alors une châtellenie possédée par la maison d'*Aubeterre*, jusqu'à la révolution.

Deux maréchaux de France périrent cette année sur l'échafaud : le maréchal de Marillac et le duc de Montmorency. *

* Le maréchal *Shomberg* mène lui-même au château de *Lectoure*, pour y être gardé à vue, le duc de *Montmorency*, récemment atteint de dix-sept blessures et fait prisonnier de guerre et d'état au combat de *Castelnaudary*. Ce noble Duc ne sortit, comme on sait, de son étroite prison, que pour être ramené à *Toulouse*,

1634.

La duché-pairie d'Aiguillon, éteinte par la mort d'Henri de Lorraine, duc de Mayenne, sans postérité, fut rétablie sous le titre de Puylaurens, en faveur d'Antoine de Lage, fils de Réné, seigneur de Puylaurens, espèce d'aventurier dont l'histoire est peu connue ; la voici : D'abord élevé chez Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, en qualité d'enfant d'honneur, nom qu'on donnait alors aux pages, il sut si bien gagner les bonnes grâces de ce Prince, qu'il devint premier gentilhomme de sa Chambre et son favori. Attaché, comme on voit, au sort de Gaston, il le suivit en Lorraine et à Bruxelles, ce qui le fit déclarer criminel de lèse-majesté. Après avoir long-temps vécu dans les intrigues des Cours étrangères, et résisté au cardinal de Richelieu qui cherchait à l'engager dans ses intérêts, il finit par écouter les propositions de ce premier ministre, et porta Gaston à se réconcilier avec le Roi son frère. En re-

où, plus malheureux que coupable, il fut jugé et condamné par un tribunal pour ainsi dire incompétent, à perdre la tête devant la statue de *Henri IV*, que feu son père, le connétable de *Montmorency*, avait autrefois si bien servi. *Voy. Hist. génér. du Lang.*, *tome* 5, *page* 389 *et suivantes*. (*Note de l'édit.*)

connaissance de ce service, on acheta pour lui, de la princesse Marie de Gonzague, la seigneurie d'Aiguillon qu'on érigea en duché-pairie, sous le nom de Puylaurens, au mois de juin de cette année. Sa faveur était déjà trop ancienne, dès son aurore elle touchait à son terme. Il fut en effet bientôt arrêté et conduit à Vincennes, sous prétexte qu'il entretenait la discorde dans la famille Royale. Le malheureux Puylaurens trouva la mort dans sa prison, le 17 juillet de la même année, sans laisser d'enfans, et la duché-pairie s'éteignit alors pour la seconde fois. *

1635.

Le duc d'Epernon, gouverneur de la Province, établit sa demeure à Agen. La place du marché, qu'il y fit dépaver, servit de carrière à la noblesse, pour courir la bague le jour du mardi-gras, dans

* Le 16 avril de 1634, fut aussi publié à Agen, comme partout en France, d'ailleurs, un édit somptuaire qui défendait à qui que ce pût être, de porter passemens et broderies, cordons, pendans d'épée, etc., d'or ou d'argent. Les dépenses du luxe ont, il est vrai, quelque chose de fâcheux, mais elles font aussi travailler certaines classes d'ouvriers; c'était proscrire l'industrie. *Vauban*, par système d'économie politique, fit mieux ce me semble, quand, pour châtier le luxe des énormes coiffures de son temps, il voulut très-plaisamment qu'on mît un impôt sur les *perruques*.
(*Note de l'édit.*)

l'enceinte d'une *barrière* qu'il y avait fait élever. Le premier dimanche du carême, on vit recommencer de nouveaux jeux du même genre, où ceux qui coururent étaient masqués et s'appelaient *Agenor* ou *les Chevaliers de Gloire*. Tels étaient alors les grands plaisirs du carnaval pour la belle compagnie; aujourd'hui, ce sont des *bals* où l'on sautille, des *tripots* où l'on se ruine, et des repas à s'enivrer dans les vins les plus délicieux.

La Cour des aides de Guienne quitte Agen, et va tenir ses séances à Libourne.

Émeute à Bordeaux, le 14 mai, au sujet des impôts qu'on voulait mettre sur les vins et autres denrées dans la Province. Plusieurs personnes y perdent la vie, et l'Hôtel-de-Ville est en partie incendié.

La révolte, sous le même prétexte, fut encore plus terrible à Agen, où elle éclata le 17 juin. Le peuple s'y porta aux plus grands excès. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces déplorables événemens, auxquels notre plume se refuse; il nous suffira de dire ici, que le duc d'Epernon avait mandé à Sembel, vice-sénéchal d'Agenais, de se rendre auprès de lui à Bordeaux, où devaient se trouver tous les vice-sénéchaux de la Province

avec leurs *archers*, et 1,500 gentilshommes armés. Ces mesures, qui pouvaient n'être que de sûreté, parurent si hostiles au peuple d'Agen, qu'il se souleva en masse et se jeta avec fureur sur tous ceux qu'il soupçonnait être partisans des nouveaux impôts. Des désordres, des pillages, des incendies, des meurtres, des crimes de toute espèce, furent commis durant trois jours consécutifs par la populace, que rien ne put calmer si ce n'est la fatigue de ses propres excès. Au reste, cette émeute, dans laquelle des femmes surtout se distinguèrent par des actes d'une horrible cruauté, finit comme toutes celles dont l'histoire nous conserve le souvenir : par le supplice de quelques misérables. *Stipendium pecati mors*, s'écrie Labrunie à ce sujet.

On observe que les cloches de la ville, à cette douloureuse époque, furent treize jours sans se faire entendre. * Celles de la campagne, au contraire, sonnèrent constamment le tocsin; à deux lieues à la ronde, les paysans s'attroupèrent, brû-

* La superstition attachée au nombre treize, date, comme on sait, de la Pâque, à l'occasion du treizième apôtre *Judas*. Mais le silence mystérieux et solennel de nos cloches, durant treize jours, nous fait remarquer ici que la fausse croyance attachée au nombre treize, peut aussi dépendre quelquefois de la volonté du carillonneur. (*Note de l'édit.*)

lèrent plusieurs maisons et commirent de grands désordres.

1636.

La Garonne surmonte ses bords et s'élève, à Agen, à la hauteur de la porte du pont aujourd'hui démolie.

Edit du Roi qui hausse la valeur des monnaies ainsi qu'il suit :

	Valeur ancienne.	Valeur nouvelle.
Écu d'or,	4 fr. 10 s.	5 fr. 4 s.
Écu à la Reine,	3 fr. 15 s.	4 fr. 4 s.
Double ducat,	9 fr.	10 fr.
Pistole d'Espagne,	9 fr.	10 fr.
Idem d'Italie,	8 fr. 10 s.	9 fr. 12 s.

La pièce de 16 sous en valut 20; la pièce d'Espagne, le teston, le demi-teston, le teston d'Orange, celui de Lorraine, le réal de France, etc., furent augmentés de valeur dans la même proportion. On doit présumer que le concours simultané de toutes ces monnaies devait produire quelque embarras dans le commerce.

1637.

Emeute en Périgord, où le peuple écrasé de contributions se révolte; il s'attroupe à Bergerac, prend les armes et se donne des chefs. Le duc d'Epernon envoie son fils Lavalette, pour réduire les insurgés. Trois régimens d'infanterie arrivent exprès de Bayonne. Les rebelles se retirent à la Sauvetat-d'Eymet. Ils y sont attaqués par Lavalette, qui perd 600 hommes dans le combat, mais qui force le village et le brûle, à la réserve de l'église. Ces rebelles sont désignés sous le nom de *Croquans*. Ils se dispersent.

1638.

Le prince de Condé, gouverneur de la Guienne, est reçu comme tel à Agen; les Consuls le haranguèrent à la tête de la troupe bourgeoise sous les armes, au bruit des coulevrines, au son des cloches, etc. Il part le lendemain pour Toulouse, revient quelques jours après pour se rendre à Bordeaux, d'où il va faire, au mois de juillet, le siége de Fontarabie. Ce prince resta devant la place deux mois et demi; il y perdit beaucoup de

monde : toute la Province fut appelée à lui fournir des soldats. L'Agenais en envoya 400 qui, s'étant mis en marche, apprirent quelques jours après que le siége était levé, s'en retournèrent et revinrent poser leurs armes à Agen.

Naissance de Louis XIV. Réjouissances à cette occasion dans tout l'Agenais. Vive altercation à Agen, entre l'Evêque et les Consuls, au sujet d'un feu de joie; elle alla jusqu'au scandale. Le Prélat soutenait affirmativement son droit à l'allumer le premier; les Consuls l'en empêchèrent : les procédés ordinaires de l'honnêteté furent oubliés de part et d'autre. Le champ de battaille resta aux Consuls qui, soutenus de la milice bourgeoise, étaient les plus forts. Il faut entendre ici les doléances du bon frère Élie : *Dieu sait*, dit ce bon Ermite, *comme est fait le peuple d'Agen, et si Monseigneur eût passé outre ce qui fut arrivé de sa vie!*

Aiguillon est érigé de nouveau en duché-pairie, en faveur de Marie-Madeleine de Wignerot, fille de René de Wignerot et de Françoise Duplessis, sœur du cardinal de Richelieu, veuve d'Antoine de Beauvoir-du-Roure, seigneur de Combalet, tué au siége de Montpellier, et dont elle n'avait point eu d'enfans. Cette érection est faite

avec cette clause expresse et singulière : « Pour » en jouir par ladite Dame, ses héritiers et suc- » cesseurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle » voudra choisir. » En vertu de cette clause, Marie-Madeleine appela, par son testament, en 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse de Wignerot sa nièce, à laquelle fut substitué son petit neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils a été déclaré duc d'Aiguillon, par arrêt du Parlement, contradictoire avec tous les Pairs de France.

1639.

Convocation du ban et de l'arrière-ban (des bourgeois et de la noblesse), pour renforcer l'armée de Condé, pendant la guerre d'Espagne. Cette année est mémorable par sa grande sécheresse. Cinq mois entiers se passèrent sans pluie : tous les puits, toutes les sources tarirent; les moulins restèrent trois mois sans moudre, tous les fruits de la terre furent perdus. A l'issue d'une procession faite à l'église de Sainte-Foi d'Agen, pour demander la cessation du fléau, il survint tout-à-coup un si violent orage, il plut tellement que tout fut inondé et que la foudre tomba sur plusieurs clochers, notamment sur celui de la ca-

thédrale Saint-Etienne. Louis XIII a six armées sur pied.

1640.

La Chambre de l'édit est transférée à Bordeaux. On accuse l'Evêque d'y avoir contribué pour se venger de l'affront qu'il avait reçu des Consuls d'Agen, à l'occasion du feu de joie, deux ans auparavant. Cette allégation est d'ailleurs dénuée de preuves. Ce Prélat s'occupant du clergé de son diocèse, fit des réglemens obligatoires dans un synode, par lesquels tous les ecclésiastiques devaient récuser les juges séculiers *ez causes personnelles, et après*, ajoutait-il, *avoir rendu honneur à la justice*, ils devaient demander leur déclinatoire et en donner avis à l'Evêque, s'ils éprouvaient un refus.

1641.

Débordement de la Garonne. Le maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, vint à Agen, en qualité de commandant de la Province. Il resta dans cette ville pendant quelques mois et jusqu'à l'année suivante.

1642.

Mort du duc d'Epernon, au château de Loches en Touraine. Il fut inhumé à Cadillac, avec la magnificence d'un puissant monarque. C'est le seul des grands du Royaume qui ne fléchit jamais sous l'absolue autorité du cardinal de Richelieu. Le 6 de juin, il commença, disent nos annalistes, de pleuvoir si abondamment et si constamment jusqu'au 14 de juillet, que la récolte fut totalement perdue. La noblesse fut mandée au siége de Perpignan, qui ne se rendit qu'au bout de trois mois. La Reine Marie de Médicis meurt à Cologne, à l'âge de soixante-huit ans et dans la dernière misère. Cette Princesse nous rappelle la mémoire d'Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, et qui mourut aussi dans un abandon général mérité par sa conduite.

Marie-Madeleine, veuve Combalet, nièce du Cardinal, premier ministre, acquit cette année l'engagement du pays d'Agenais, comprenant le Condomois, pour la somme de 60,000 fr. en sus du prix d'un précédent engagement des justices fait en particulier à Jean Dureau, avocat en Parlement, pour la somme de 175,500 fr., tant *en*

principal d'enchère que *sol pour livre*, comme on s'exprimait alors. Les cadets de la maison de Richelieu, ducs d'Aiguillon, possédèrent donc, jusqu'à la révolution, cet engagement pour la modique somme de 235,500 fr.; en conséquence, les aînés de cette branche prenaient le titre de comtes d'Agenais.

Le cardinal de Richelieu meurt le 4 décembre, âgé de cinquante-huit ans. Ce qui prouve, a-t-on dit, le génie de cet homme extraordinaire, c'est que la Cour demeure aussi soumise aux volontés de ce ministre après sa mort, qu'elle l'avait été durant sa vie. On peut néanmoins répondre à Larochefoucault, qui fait cette réflexion, que tous les actes, tous les projets de Richelieu, n'ayant pour objet que l'agrandissement de l'autorité royale, la Cour devait tout naturellement rester fidèle à ses principes. *

* *Louis d'Astarac*, marquis de *Fontrailles*, est envoyé en Espagne, le 13 mars 1642, pour y signer, au nom de *Gaston*, du duc de *Bouillon* et de *Cinq-Mars*, ce fameux traité qui fit décapiter et le jeune *d'Effiat Cinq-Mars* et de *Thou* : dans cette conspiration ourdie contre *Richelieu*, cet ambassadeur rusé fit si bien, dit l'histoire, qu'il se sauva presque seul de tous les complices, et qu'il vint ensuite passer joyeusement le reste de ses jours dans une de ses terres auprès d'*Agen*, où il faisait *très-bonne chère* avec ses amis : il en avait beaucoup et les traitait fort bien. *Personne*, dit Brienne dans ses mémoires, *ne m'a jamais mieux régalé; mais quoique sa table fût excellente, sa conversation me plut encore davantage;* et comme il lui racontait, en buvant, la san-

1643.

Mort de Louis XIII, à Saint-Germain, à l'âge de quarante-un ans, dont il en avait régné trente-trois. On observe qu'il fut fils et père de deux de nos plus grands Rois; qu'il affermit le trône ébranlé, et prépara les merveilles du siècle de

glante tragédie de *Cinq-Mars!*..... après un instant d'émotion : *Nous ferons mieux d'entamer ce ragoût*, reprit *Fontrailles*; puis changeant de ton brusquement, à la manière d'*Horace* : *Allons*, dit-il, *laquais*, *du vin*, *et noyons le souci dans nos verres* :

Heu puer, scyphos,
... vina, etc.........

Mme de *Sévigné* laisse entrevoir aussi dans une de ses charmantes lettres, que, racontant un jour certaines particularités de sa négociation d'Espagne, ce *Fontrailles*, par une sorte de *tic* ordinaire à beaucoup de gens, ânonnait toujours le mot *chose*...... *chose*; sans pouvoir jamais dire le nom du roi d'Espagne, dont il avait beaucoup de peine à se ressouvenir.

La circonstance de sa retraite aux environs d'*Agen*, où il mourut en 1677, a déjà fait soupçonner qu'il était aussi né dans nos contrées; mais pour achever de le peindre, on peut certifier d'après lui, qu'il était *petit* et *bossu*. Ainsi, disgracié par la nature, sous le rapport de la beauté des formes, ce gentilhomme gascon était au moins doué, par compensation, d'un ton leste, vif, dégagé dans la conversation, et surtout d'une ruse extrême dans le malheur, pour se dérober aux coups de la fortune.

Bernard de Lafourcade, Agenais et *versificateur* latin, publie cette année, à Paris, son *Hortulus retrogradorum carminum et anagramatum*, pénibles bagatelles à la louange de quelques grands seigneurs. Le cardinal de Richelieu, son Mécène, y tient le premier rang; on y voit aussi que notre Lafourcade le prie instamment d'affranchir ses vers de la critique des lecteurs; précaution inutile, puisqu'il avoue ensuite lui-même *qu'ils ne valent pas grand chose*. Voyez *Hortulus*, *etc*., p. 2, 3, 6, *etc*.
(Note de l'édit.)

Louis XIV; mais eût-il atteint ces grands résultats, s'il n'avait pas eu Richelieu pour premier ministre?

Le 28 octobre, le nouveau duc d'Epernon, ayant succédé à la lieutenance de Roi, dont son père était revêtu, fit son entrée à Agen. La harangue des Consuls en robe, à la tête de la troupe bourgeoise, ne lui suffit pas; encore plus vain, plus avide d'honneurs que le feu duc et que toute sa famille, il voulut, il exigea une réception plus pompeuse et plus d'appareil. Pour y réussir, il ne ménagea point sa peine. En effet, après avoir dîné le 17 avril de l'année suivante, au couvent des Capucins, il sortit *incognito* par la porte Neuve, puis, en traversant les champs, gagna la chapelle Rénaud, où le cortége le trouva, le complimenta, le salua d'une triple salve de mousqueterie et d'artillerie; ensuite il fit le tour de la ville pour être reçu en très-grande cérémonie, avec de nouvelles harangues à la porte du Pin. Le reste se passa comme à la magnifique entrée du maréchal de Richelieu, qui voulut nous donner une copie de cette représentation publique en 1759. *

* Cette année les Consuls d'Agen font planter une allée d'ormeaux, depuis le *Pont-de-Garonne* jusque devant la *loge-Renaud*.

1644.

Les doubles deniers aux armes d'Urbain VIII, portant trois abeilles et fabriqués à Avignon, étant devenus extrêmement communs en Agenais, sont décriés, ainsi que ceux aux armes du prince d'Orange.

1645.

La Garonne surmonte ses bords et s'élève, dans la ville d'Agen, beaucoup plus haut, dit le manuscrit de Malebaysse, qu'elle n'avait fait jusqu'alors. Toute la plaine est inondée.

Mort de Jean d'Estrades. Labrunie soupçonne que nos écrivains parlent ici du membre de cette famille Agenaise, dont le père Anselme rapporte la mort après 1635, et dont il parle en ces termes :

M. *Bassignac*, seigneur de la *Maurelle*, y donna des soins particuliers; ces arbres, devenus prodigieusement gros durant plus d'un siècle, furent abattus en 1756 ou 57, et remplacés de suite par ceux qu'on voit encore aujourd'hui sur le même local.

Voici l'inscription qu'on lisait autrefois au pavillon du *Pont-Long*, concernant les ormeaux plantés en 1643 :

Has ulmas patulas, saluti aut non
deliciis populi, studentes ordine
poni curarunt providi consules.
Anno salutis M. de XLIII.

Plus courte que magnifique, elle est de beaucoup postérieure à la plantation dont elle retrace l'origine; ce qui le donne à penser, du moins, c'est l'épithète *patulas*. Mss. *de la ville d'Agen.*

(*Note de l'édit.*)

« François d'Estrades, dit-il, était fils de Jean
» d'Estrades, seigneur de Bonnel, et d'Antoinette
» Arnout; il fut père du fameux Godefroy, ma-
» réchal de France, qu'Argenton fait naître à
» Agen vers 1605, son père ayant épousé Susanne
» de Secondat de Roques, le 15 octobre 1604. »
Quoiqu'il en soit, François fut un des hommes les plus sages et les plus valeureux de son temps. Il porta les armes pour Henri IV, contre la ligue, suivit ce Prince en plusieurs expéditions, et fut fait gentilhomme de sa chambre. Louis XIII le fit, en 1620, gouverneur des comtes de Moret, ensuite des ducs de Mercœur, de Beaufort, de Nemours et d'Aumale; il fut depuis capitaine et gouverneur de la ville et du duché de Vendôme, à la place du sieur de la Courbe, enfin, maréchal de France le 15 février 1601. Il se trouve employé pour 2,000 francs de pension du Roi, dans l'état de 1635, en qualité de maître d'hôtel du Roi, et paraît sur cet état avec le titre de seigneur de Bonnel et de Ségougnac. C'est l'un des hommes les plus illustres auxquels l'Agenais ait donné le jour. *

* *François de Combefis*, de Marmande, savant et laborieux compilateur, achevait de traduire alors plusieurs bons ouvrages de religion : il était Dominicain. Ce frère passe pour avoir mis

1646.

L'édifice connu à Agen, sous le nom *des Ecuries du Roi*, fut construit par l'ordre du duc d'Epernon, alors accusé d'avoir imposé sur le pays, et de sa propre autorité, la somme de 30,000 francs. Le parlement de Bordeaux fit à cet égard *des rémontrances* au Roi, l'année suivante.

1647.

La duchesse d'Epernon vient de Cadillac à Agen, par eau. Les Consuls lui avaient envoyé un bateau ponté dont la chambre était élégamment peinte en *bleu* avec des fleurs de lis *rouges*, ce qui devait sans doute alors être un ornement du meilleur goût : c'était celui du temps; il serait aujourd'hui détestable. Les habitans, sous les armes, reçurent la Duchesse au Gravier, et la conduisirent en pompe au logement de son mari. Celui-ci, quelques jours après, lui donna le spec-

au jour, en 1645, quelques fragmens de *saint Chrisostôme*, encore inédits à cette époque; service rendu à la chaire Evangélique; mais Combefis en rendit tant d'autres à L'Eglise, qu'on ne peut guère ici tous les énumérer. Voyez les divers *ouvrages bibliographiques*, où ce Religieux est toujours honorablement cité.
(*Note de l'édit.*)

tacle d'un carrousel. On y vit sept quadrilles composés de seigneurs masqués, et qui de plus couraient la bague dans la rue Daurée. Le Sénéchal de Toulouse reçut le prix des mains de la Duchesse.

Jean d'Estrades, fils de François d'Estrades et de Susanne de Secondat, ci-dessus mentionné, passe de l'évêché de Périgueux à celui de Condom; il possédait aussi l'abbaye de Bonnefond dans le Comminges.

1648.

Charles Daubus ou Daubas, ministre de l'Église réformée à Nérac, publie son ouvrage intitulé : l'*Ebionisme des Moines*. Ce livre contient sans doute ses principes, avoués par les esprits raisonnables, sur la mendicité jadis tolérée, commandée même par les règles de certains ordres monastiques; mais fallait-il prodiguer aux Moines de sottes injures, les appeler *Marmousets avec des barbes de bouc*, les désigner comme des frélons, des guêpes paresseuses qui volent à l'entrée des ruches à miel pour dévorer le travail des abeilles? Et cependant cet ouvrage, présenté au synode de Sainte-Foi, en 1644, avait été regardé,

sur le rapport des ministres Ferrand et Ricotier, comme devant servir à l'édification des églises. Peut-on mieux caractériser l'esprit du temps ?

Commencement de la guerre civile connue sous le nom de la *Fronde*. L'emprisonnement du président Blancmesnil et du conseiller Broussel, que le peuple force la Cour à relâcher, donne le signal de cette guerre dont le bien public n'est que prétexte, mais dont la véritable cause est l'ambition de quelques grands, et leur haine pour Mazarin. *

1649.

Le 26 de février, ouverture des Etats de l'Agenais, dans une des salles du couvent des grands Carmes à Agen. Aucun de nos manuscrits n'indi-

* Rangouze, de Villeneuve-sur-Lot en Agenais, victime de l'ingratitude d'un Moine, son débiteur et devenu Evêque, se venge amèrement de ce personnage, dans une épître fort piquante qu'on trouve parmi ses *lettres héroïques* ou *panégyriques aux héros de la France*, ouvrage d'abord imprimé sans pagination en 1648, à Paris : sorte de pièce à tiroir qui lui permettait de mettre en tête, à sa volonté, la lettre qu'il voulait ; par ce moyen, ceux à qui l'auteur faisait présent de son livre, s'y voyant les premiers et pensant qu'il leur était dédié, en étaient plus reconnaissans. *Mss. d'Argenton*. Licence d'auteur nouvelle !

Scipion Dupleix, de Condom, publie ses *Histoires de France et Romaine*, son *Cours de philosophie*, Fastes universels.
(*Note de l'édit.*)

que l'objet de cette assemblée ni le nom de son président.

Pour entrer, avec quelque méthode, dans la nouvelle carrière qui s'ouvre maintenant devant nous, et donner un peu d'intérêt aux événemens de cette époque, je dois remonter dans nos annales et reprendre les choses de plus haut.

Bernard de Nogaret, fils du duc d'Epernon et de Marguerite de Foix-Candale, avait, comme je l'ai déjà dit, succédé à son père dans le gouvernement de Guienne. Bientôt après, disgracié par le cardinal de Richelieu, qui l'accusait d'avoir trempé dans la conspiration de Corbie, il ne revint en France qu'à la mort de ce ministre vindicatif. Il obtint alors la permission de se purger de l'accusation qui lui avait été imputée, et fut rétabli dans son gouvernement en 1643. Bernard reçoit, à son arrivée à Agen, ainsi que je l'ai rapporté, un si bon accueil, que pendant son séjour dans cette ville il fait planter de belles promenades publiques, fait bâtir les écuries du Roi et d'autres édifices, dispense les habitans du logement des gens de guerre, et gagne complétement l'affection du peuple, auquel d'ailleurs il procurait de l'ouvrage. Mais le temps s'écoule et tout change avec lui.

Le nouveau duc d'Epernon fit l'éclatante épreuve de cette vérité; bien qu'occupé de travaux utiles, il devint éperdument amoureux d'une Agenaise qui devait lui aliéner l'esprit de ses compatriotes. Cette belle, nommée Manon Lartigue, ou Manon Maurez, prit bientôt sur lui un empire absolu. C'est pour elle qu'il embellit les jardins de Malconte, dont il fit un lieu de délices; c'est pour elle aussi qu'il donna ces brillantes fêtes qui semblaient avoir été préparées pour recevoir la Duchesse à son arrivée dans les murs d'Agen: et ces carrousels, où l'on accourait de tous les points de la Province, n'avaient d'autre objet que la belle Manon. On note surtout, au nombre de ces fêtes les plus remarquables, *le ballet à sept entrées*, dont la relation fut imprimée in-4°, à Agen, chez Gayau, en 1645, et la course de bagues, sur la grande place, où se distinguèrent les seigneurs Agenais sous le nom d'*Agenors* ou de Chevaliers de gloire, et le carrousel de la rue Daunée, où les mêmes preux disputèrent le prix décerné par la Duchesse, à Montusson, sénéchal de Toulouse, qui l'avait sans doute mérité par son adresse à manier et sa lance et son coursier.

Dans ces fêtes, Lusignan, Montviel, Moncaut, d'Hauterive et plusieurs autres gentilshommes,

jouaient les principaux rôles, et soupiraient, en galans chevaliers, pour les dames de leurs pensées. Mais ces divertissemens devaient avoir bientôt un terme.

La France était déjà divisée par les factions des Frondeurs et des Mazarins. Le feu de la discorde s'était rapidement communiqué de la Capitale dans toutes les parties du Royaume, et la Guienne était une des provinces où l'incendie politique avait fait le plus de progrès. Elle était la première qui avait adopté le fameux édit d'union, que par orgueil autant que par ambition, le duc d'Epernon avait signé dans l'origine; fier de sa *descendance* maternelle qui lui donnait pour aïeux les anciens comtes de Foix; plus fier encore, peut-être, de l'alliance que lui proposait le cardinal Mazarin, en donnant une de ses nièces au duc de Candale son fils, il traita avec une si grande hauteur et la noblesse et le Parlement de Bordeaux, il souleva si fort les habitans de cette ville contre lui, que désobéi, bravé même dans toutes les circonstances, il prit le parti de s'éloigner. De là vint la guerre civile entre d'Epernon et le Parlement, guerre civile, au reste, où les Agenais se déclarèrent hostilement pour ce dernier. Les seigneurs eux-mêmes, qui avaient fait au Duc la cour la plus assidue à

Agen, qui s'étaient le plus montrés ses partisans, entraînés par l'exemple des gentilshommes Bordelais, devinrent ses ennemis *inde iræ*. Le Duc, irrité, envoya un gros détachement de ses gardes à Agen, et les y fit loger à discrétion chez les habitans, sans distinction de rang et sans égard pour les places qu'ils occupaient, ni pour leurs prérogatives. Il fit arrêter plusieurs personnes qui lui étaient suspectes, et mettre en prison quelques gentilshommes, notamment le baron de Moncaut qui lui était si dévoué. Il fit ordonner, enfin, un désarmement général dans toutes les maisons de la ville. La noblesse, qui n'avait guère alors d'autre occupation que la chasse privée, ses armes et même ses chiens, se vit presque réduite à cabaler par désœuvrement. Devenu surtout l'implacable ennemi du marquis de Lusignan, d'Epernon fit saisir son château, et brûler, pendant la nuit, des moulins à nef que ce seigneur avait sur la Garonne. Un pareil procédé devait avoir des suites. Le fils de Lusignan reprit bientôt le château de vive force sur les soldats du Duc, dont le capitaine fut tué. Cependant, le fort fut rendu peu après à Marin, sur la promesse qu'il ne serait pas démoli ; ce qui fut néanmoins effectué l'année suivante. Ainsi l'affection mutuelle entre les

Agenais et le duc d'Epernon, loin d'être à l'épreuve du temps, s'évanouit dans le fatal creuset des discordes civiles.

Pendant ces vexations d'une part, et ces réactions de l'autre, la Cour des aides vint à Agen pour la seconde fois. Le Duc s'y rendit aussi. Chassé de Bordeaux, il revenait à Agen prendre des mesures contre ceux que son despotisme avait révoltés dans le chef-lieu de son gouvernement, et sur nos foyers, pour y jouir du plaisir de la vengeance. Cependant, l'amour plus puissant cette fois chez lui que la colère, suspendit quelque temps l'exécution contre les Bordelais. Toujours plus épris des charmes de sa maîtresse, il perdit auprès d'elle des momens que les habitans de Bordeaux employèrent à se mettre en état de le bien recevoir. Sa passion pour cette fille était si forte, elle avait pris sur lui un tel ascendant, qu'il ne pouvait s'en éloigner, qu'elle était de tous ses voyages et qu'elle devint même la dispensatrice des grâces qu'il accordait aux officiers de l'infanterie française, dont il était colonel-général. Partout, dans la Province, les dames du plus haut parage étaient obligées de céder le pas à Manon Lartigue; enfin, comme il était bien en Cour, la Reine même recevait cette fille chez elle,

et le cardinal Mazarin qui ne la négligeait pas, entraînait, par son exemple, les seigneurs du plus haut rang à lui prodiguer les plus grands égards. Manon Lartigue n'était toutefois, dit-on, ni très-jolie, ni très-spirituelle; mais elle possédait, au suprême degré, l'art de plaire, surtout à son amant devenu son esclave, et avec lequel, disent les manuscrits de cette époque, elle fit une fortune de plus de deux millions.

Pendant le séjour de d'Epernon à Agen, où il dormait au sein des voluptés, tout était en armes à Bordeaux, et le peuple, demandant le prince de Condé pour gouverneur, y assiégeait le château Trompette. Lusignan, pour empêcher qu'il n'y entrât du secours, s'était emparé de Podensac, de l'île Saint-George, et se répandant aux environs, désolait la campagne. Le parti de la Fronde grossissait insensiblement; l'approche du danger réveille enfin d'Epernon; revenu de sa léthargie, il sort d'Agen, réunit autour de lui quelques troupes et se présente, mais trop tard, pour faire lever le siége du château Trompette; il est pris sous ses yeux après deux mois de siége, et d'Epernon se retire tranquillement à Agen. Cependant, le peuple de Bordeaux encouragé par ses succès, se constitue en révolte ouverte et lève

un corps d'armée qui s'organise dans ses murs, lorsque l'incarcération du prince de Condé, pour avoir courageusement soutenu les intérêts des Bordelais, acheva d'exaspérer les esprits. Alors acheva même de s'allumer, dans la Province, un feu qu'il eût été d'abord assez facile d'éteindre, mais qui, négligé dans le principe, causa de grands troubles dans l'Etat et fit couler beaucoup de sang.

Pour donner plus d'importance et plus d'éclat à cette révolte, les ducs de Bouillon et de Larochefoucault qui l'entretenaient, engagèrent la princesse de Condé à quitter Montrond en Berri, pour se réfugier à Bordeaux. Elle y consentit : l'intérêt que sa présence inspira, renforça bientôt son parti de tous ceux qui, retenus jusqu''alors par la crainte ou la politique, n'avaient encore osé se déclarer. Un grand nombre levèrent le masque et se prononcèrent ouvertement en sa faveur. Duras, Lauzun, Castelmoron, la Chapelle-Biron, et beaucoup d'autres seigneurs de l'Agenais, se rendirent auprès d'elle et s'attachèrent à sa fortune. Les habitans d'Agen, devenus plus audacieux, lui firent connaître la résolution qu'ils avaient prise, de se défaire du duc d'Epernon à la première occasion favorable qui se présenterait, et la prièrent de compter à cet égard sur leur zèle.

Celui de tous les Agenais qui se distingua le plus dans cette guerre, fut le marquis de Lusignan : inquiet et turbulent par caractère, il était encore piqué au vif de la démolition récente de son château, et avait juré à d'Epernon une haine éternelle. La princesse de Condé ne manqua pas de profiter d'une disposition si favorable à ses intérêts ; elle employa plusieurs fois très-utilement ce Seigneur, soit en l'envoyant dans l'Albret, pour lors au duc de Bouillon, soit dans ses négociations avec l'Espagne, soit encore, les armes à la main, à la tête de ses troupes : quelquefois malheureux dans ses missions diplomatiques, il ne réussit point à Nérac ; d'Hauterive, capitaine de cavalerie, y fut envoyé à sa place, avec l'ordre de se saisir du château et de lever, dans le pays, un régiment d'infanterie ; mais il n'eut pas plus de succès. Les habitans de Nérac, qui n'avaient pas éprouvé la tyrannie de d'Epernon, et qui s'étaient d'ailleurs tant de fois compromis dans les précédentes guerres civiles, ne se montrèrent pas disposés à prendre part à celle qui se préparait ; ils refusèrent constamment, argent, vivres et soldats, comme aussi de laisser occuper leur château. Ils dirent nettement qu'ils ne voulaient pas attirer la guerre chez eux ; que le Duc leur avait formellement

promis de ne point mettre de garnison dans leur ville, et qu'ils n'étaient pas d'humeur à se mêler d'une guerre qui ne les regardait pas. Cette résolution judicieuse en apparence, n'était que mensongère en réalité. D'Hauterive, dupe de ces propos, eut à peine quitté la ville, que ses habitans, d'accord avec d'Epernon, et qui lui avaient demandé des troupes, les reçurent à bras ouverts : la Princesse leur en témoigna son ressentiment. Privée enfin de cette ressource, ne sachant même plus sur qui pouvoir compter, il fut alors question de trouver quelque autre ville de l'Agenais, où son parti, mal secouru, pût se maintenir, et servir de quartier-général à sa petite armée. On parla tour-à-tour de Sainte-Foi, de Marmande, de Tonneins, de Clairac, d'Aiguillon. Le Mas envoya dix mille francs levés dans le duché d'Albret; mais cette somme était loin de suffire pour tenter une entreprise à force ouverte; et la voie de la négociation ayant échoué, on se décida à reprendre comme aussi à poursuivre les opérations entamées à Bordeaux. Cette détermination parut amener bientôt de plus heureux résultats.

En effet, l'armée de la Princesse, à Bordeaux, jointe à celle du Parlement, inquiétait vivement la Cour. Mazarin, prévoyant que les troubles al-

laient se propager, et devenir sérieux si on n'y portait remède sans retard, décida la Reine à traiter avec les Bordelais. Un commissaire de cette Princesse vint à Bordeaux; le peuple soulevé menace bientôt ses jours; Lusignan, bien que désigné pour victime par le Ministre, lui sauva la vie. De longs pourparlers alors s'établissent, mais ne produisent aucun rapprochement. La ville est assiégée; elle se rend après s'être bien défendue. Une amnistie, dans laquelle Lusignan est compris, termine la guerre.

Cependant, lors même que la princesse de Condé se soumettait au vainqueur, ses partisans concertaient entre eux les moyens de rompre une paix qui laissait au fond de leur cœur le trait dont il était blessé. Le prince de Condé était toujours retenu prisonnier, et les Bordelais, à la cause desquels il était sacrifié, n'osaient plus se prononcer en sa faveur. Dans ces circonstances, les seigneurs mécontens firent néanmoins un dernier effort qui, tout désespéré qu'il paraissait, pouvait amener quelque chance favorable. L'entreprise était à la fois téméraire et délicate : il s'agissait d'envoyer Lusignan solliciter à la Cour de Madrid de nouveaux secours, et de le munir d'une lettre de créance dont on surprendrait la signature à la Princesse,

aux habitans d'Agen, au milieu de la grande place, tête nue, à deux genoux et les fers aux pieds; ils furent de plus bannis de cette ville pendant dix ans, payèrent mille livres d'amende et les frais. On trouvera dans cette sentence *ab irato*, que les *valets* supportèrent peut-être une trop grande part de la disgrâce que leur maître avait encourue; Les vers incriminés étaient d'ailleurs pitoyables et ne méritaient que le mépris.

Revenons à la joie des Agenais, lorsqu'ils apprirent la mise en liberté des illustres prisonniers, et que le prince de Condé était nommé gouverneur de la Guienne.

La nouvelle de ces événemens parvint à Agen le 3 mai 1651, et le jour après la réception du marquis de Saint-Luc, commandant de la Province. Rien ne saurait donner l'idée de l'allégresse qu'elle excita subitement dans la ville. A peine est-elle répandue, qu'aussitôt l'audience des tribunaux est interrompue au son des violons et des fifres; les plaideurs sont renvoyés pour toute la semaine et la suivante. Tous les ordres, tous les corps, tous les âges se confondent dans la manifestation d'une joie générale; les Procureurs, les Avocats, les Juges, les Consuls, les Nobles, les Roturiers dansent ensemble et parcourent, en longues farandoles, les

rues et les places publiques, tandis que l'artillerie tonne, que toutes les cloches sont à la volée, que les temples retentissent d'actions de grâces, que les boutiques se ferment et que des feux de joie, des illuminations se préparent pour la soirée. Une telle ivresse, un tel délire, ne cessent point avec la journée : à l'épreuve de la fatigue qui suit d'ordinaire toutes les émotions violentes, ils se perpétuent encore avec une égale force, non-seulement le lendemain, mais les jours suivans, et se signalent par de véritables extravagances. Qu'on permette ici cette expression au froid et sévère annaliste qui retrace, à tête reposée, presque deux siècles de notre histoire. Après une telle effervescence populaire, ce rapide aperçu paraîtrait-il exagéré? Qu'on lise ce qui va suivre, et l'on verra combien les Agenais prolongèrent et surent varier les témoignages de leurs sentimens dans cette circonstance. En effet, huit jours après, les réjouissances n'avaient encore perdu ni de leur énergie, ni de leur activité. Tout-à-coup, vers le soir, les autorités, suivies d'un peuple immense, se rendent à l'ermitage sur le coteau de Saint-Vincent, qui domine la ville; on y chante un *Te Deum* improvisé, précédé, suivi de chansons à la gloire des Princes, et même accompa-

gné de bruyantes fanfares. On dresse, *sub die*, un banquet éclairé par le soleil couchant; puis un énorme feu de joie brûle sur le sommet de la colline, et porte au loin la manifestation de l'allégresse publique. Il est salué par des fusillades répétées, et la foule avec la nuit, s'achemine vers la ville. Y trouve-t-elle enfin le repos? Non : cent dames ou demoiselles accueillent le cortége à son retour; vêtues de blanc, parées de rubans tricolores, *isabelles, blancs et rouges* à la livrée de Condé, elles répandent des fleurs et chantent en chœur des couplets analogues à la fête. La danse aussitôt a recommencé; le comte de Lasserre (d'Esparbés), grand sénéchal d'Agenais, la conduit; elle parcourt, sur les pas de ce grave personnage, les rues de la ville spontanément illuminées, jusqu'à ce que l'épuisement des danseurs les force de se retirer peu à peu, chacun dans son domicile, car il faut finir par là. J'extrais, au reste, ces faits dont j'abrége beaucoup les détails, d'une relation authentique en vingt-huit pages in-4°, imprimée, à cette époque, par *Jean Fumadère, imprimeur du Roi et de la ville*, et que Labrunie rapporte presque en entier. Cette curieuse relation se termine par la description d'une soirée donnée à cette occasion par

le Présidial, et que, d'après ce que j'ai déjà dit, je ne puis passer sous silence. Cette soirée remarquable eut lieu sur la *place du Palais*, aujourd'hui *place Royale*, sous une seule et même tente convertie en un vaste salon. On y remarquait un arc de triomphe à l'entrée de toutes les rues aboutissantes, et un autre, plus élevé, plus orné, devant la porte du palais de Justice. La décoration intérieure était d'ailleurs assez bien entendue; les portraits du Roi, de la Reine-Mère et des Princes, y paraissaient entourés de guirlandes, d'inscriptions et de devises, selon le goût du temps; les rubans isabelles, rouges et blancs, s'y voyaient partout, les flambeaux, les girandoles, les lustres y étaient très-multipliés, ainsi que les rafraîchissemens de toute espèce. Des distributions de vivres se faisaient à l'extérieur, où coulaient, pour le peuple, des fontaines de vin. À l'issue d'un banquet splendide de cent vingt couverts, s'éleva tout-à-coup un grand théâtre au milieu de la salle et sur lequel fut exécuté un ballet dramatique fait pour amuser beaucoup les spectateurs. Il était composé, dit-on, *de douze entrées*; suivant l'imprimé, la plupart de ces espèces d'intermèdes avait des titres assez bizarres, et représentait des sujets burlesques, comme l'indique le titre

de *l'heureux courrier*, des *deux rares fricasseurs*, de *deux écoliers*, de *deux cuisiniers*, d'*un imprimeur*, d'*un procureur crotté*, etc. Nous apprenons aussi que, lors de chaque entrée, on adressait aux dames des vers galans et même parfois très-gais. On en jugera par ceux que débita l'imprimeur, et que le bon curé Labrunie s'est fait un plaisir de rapporter. Je les transcris ici d'après lui. Si l'on trouve que j'attente néanmoins à la dignité de l'histoire, je me couvre de l'égide de mon auteur; au reste, je ne pense pas déroger à la gravité de l'historien en rappelant quelques vers conservés dans nos annales, et qui peut-être mériteront tout au plus un sourire passager. Quoiqu'il en soit, les voici :

L'IMPRIMEUR, AUX DAMES.

Adorables objets de mon affection,
Je vous fais une offre civile :
Si ma presse vous est utile,
Étalez vos productions.
Tous nos meilleurs esprits, dans ce jour d'allégresse,
Confessent hautement, sans en être jaloux,
Qu'on ne saurait mettre à la presse
De plus beaux ouvrages que vous.

Tandis que la Province se livrait à la joie, le prince de Condé, devenu suspect aux deux partis qui divisaient la Cour, et craignant pour sa liberté, s'était d'abord retiré à quelque distance de Paris; mais il ne se crut nulle part plus en sûreté que dans son gouvernement de Guienne. Il y trouva, au Parlement et dans le peuple de Bordeaux, une affection déjà prononcée et qui n'attendait que l'occasion de se déclarer en sa faveur. Empressé de lui donner une preuve de son attachement, le Parlement se hâta de publier un arrêt d'union, par lequel il annonçait qu'il faisait, envers et contre tous, cause commune avec le Prince. Cet arrêt, envoyé dans toute la Province, arriva bientôt à Agen, où, comme on vient de le voir, le Prince ne manquait pas de partisans. Cet arrêt, véritable déclaration de guerre, sera-t-il adopté par les Agenais? Les trois ordres furent convoqués, on délibéra; la réception passa malgré l'opposition de quelques bonnes têtes qui, pour l'ordinaire, sont les moins écoutées. Ensuite le Prince se rendit à Agen le 6 octobre de la même année 1651, selon Malebaysse, et fit signer aux trois ordres, c'est-à-dire au Clergé, au Présidial et à la Commune, l'arrêt hostile dont il s'agit; exemple qui fut suivi dans toutes les au-

tres villes de l'Agenais. D'un autre côté, la plupart des Seigneurs du pays, sans attendre l'arrêt du Parlement, ni les délibérations des trois ordres, avaient déjà pris l'initiative, et le parti du Prince obtenait une supériorité marquée sur celui de la Cour. Cependant la défection ne fut pas générale, et nous verrons bientôt qu'assez de bons citoyens, et de caractères énergiques restèrent à Agen pour faire échouer des projets contraires aux intérêts de la ville et de l'état.

La révolte qui s'annonçait, qui s'était même effectuée dans nos contrées, ne tarda point, au reste, à réveiller la Cour. Elle se transporte à Poitiers, d'où le Roi écrit une lettre aux Consuls d'Agen, dont on conserve l'original, et dans laquelle il loue leur fidélité. Cette lettre, conçue en termes très-flatteurs pour les habitans d'Agen, ayant été lue aux trois ordres, produisit le meilleur effet; il fut résolu, à l'unanimité, de vivre et de mourir dans l'obéissance due au Monarque; sur ces entrefaites, le Prince de Condé ayant annoncé, par un message survenu presque au même instant, qu'il arriverait à Agen le 28 décembre, il fut décidé, après quelques débats, qu'il serait prié de ne pas honorer la ville de sa présence, dans la situation délicate où elle se trouvait alors. On ajou-

tait, à la vérité, que si son Altesse refusait d'accorder cette grâce aux Agenais, elle serait reçue avec sa maison seulement, *sans aucuns gens de guerre*, et à condition de ne mettre en cette ville ni garnison, ni gouverneur. On représentait, enfin, à ce Prince, que le grand nombre de troupes qu'il avait aux environs, et contre lesquelles on ne voulait ni ne pouvait, au reste, se défendre, avait déterminé cette mesure de prudence et dicté cette délibération. La réponse n'étant point équivoque, le Prince insista d'autant moins qu'il allait avoir bientôt sur les bras des affaires plus importantes.

Le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, frère du duc d'Elbœuf, et dit *le Cadet-la-Perle*, avait reçu l'ordre de marcher, avec une armée, contre le prince de Condé; et par de savantes manœuvres l'avait précédemment obligé d'abandonner la Saintonge et l'Angoumois, pour se retirer en Guienne, où il le suivait maintenant. Le prince de Conti, en l'absence de son frère, y commandait une petite armée, que Saint-Luc, ancien lieutenant-général de ce Prince, mais qui ne partageait pas son opinion, harcelait depuis longtemps. Condé, venant de Bergerac pour chasser Saint-Luc, passe devant Agen, sans s'arrêter, et se rend à Astaffort, où il trouve son frère. Les

Princes, ayant alors réuni leurs forces, marchent contre Saint-Luc qui, battu et mis en déroute, se réfugie à Lectoure, tandis que l'élite de ses troupes se retire à Miradoux. Cette partie de son armée, que composait presque en entier le régiment de Champagne, commandé par Lamothe-Vedel, son colonel, renfermée dans cette petite place, y soutint un siége de quinze jours, contre l'armée des Princes. La brèche était faite et praticable, la ville allait être prise infailliblement, lorsque le courage et la bravoure de Marin et de Lamothe-Vedel, la sauvèrent. Ils firent abattre les maisons situées vis-à-vis la brèche, sur l'emplacement desquelles des fosses profondes furent creusées : ces fosses étaient remplies de bois et de matières combustibles, destinées à prendre feu au moment où les ennemis, ayant traversé la brèche, tenteraient de pénétrer plus avant. Des retranchemens, élevés derrière les fosses, étaient aussi ménagés pour repousser ceux que les flammes n'arrêteraient point. Ces mesures défensives ayant neutralisé les attaques des assiégeans, donnèrent le temps au duc d'Harcourt d'arriver et de délivrer la place. Les Princes se replièrent d'abord sur Astaffort, où ils restèrent deux jours; puis vers à Agen, dont la si-

tuation sur la Garonne devait faciliter leur communication avec Bordeaux, et leur offrir plusieurs avantages pour y fixer temporairement leur quartier-général. Dans cette intention, ils firent traverser, au village de Boé, la rivière à une partie de leur armée, tandis que l'autre arrivait déjà au Passage-d'Agen; celle-ci, très en désordre sans doute, était suivie de fort près : en effet, le manuscrit qui nous sert ici de guide, dit qu'un corps de cavalerie du duc d'Harcourt, joignit les fuyards au Passage, *leur enleva force hardes et 60 pièces de chevals.*

Cependant, quelques habitans d'Agen s'aperçurent, le lendemain, à l'ouverture des portes, que la ville était environnée de gens de guerre. Aussitôt le cri d'alarme se fait entendre, les ponts-levis qui venaient d'être abattus sont relevés, les boutiques fermées, et des barricades établies dans toutes les rues. Toutefois, le Prince de Condé se présente, on n'ose le repousser, il est introduit et va descendre au prieuré de Saint-Caprais. Quelques manuscrits disent qu'il resta dix jours à Agen, mais ce qui ne pouvait être, en cette occasion, où trop d'événemens se pressaient autour de lui pour le permettre. Il n'avait pas un moment à perdre dans la situation où il se

trouvait, et bien que l'opinion publique dût lui être assez connue pour être dispensé de la consulter, il s'empressa d'assembler la Jurade. Mécontent des difficultés qu'il éprouve à la faire entrer dans ses vues, il convoque les Mages des confréries dont il n'est pas plus satisfait; enfin, les capitaines et les sergens de quartier, au nom desquels le sieur Bru lui parle avec beaucoup de fermeté. Le Prince, voyant alors qu'il ne pouvait espérer de faire entrer des troupes dans Agen, à titre de garnison, représente à la Jurade, que le prince de Conti, son frère, se disposait à faire séjour en ville, et qu'il demandait seulement trois cents hommes de garde, ajoutant que leur nourriture serait à ses frais; enfin, que pour ne point fatiguer les habitans, il logerait cette troupe aux écuries du Roi. Ces propositions furent également rejetées. On lui répondit, que si monseigneur le prince de Conti restait à Agen, les habitans se feraient un devoir et un honneur de le garder eux-mêmes. Le Prince alors, à qui tant de courtoisie était loin de plaire, fit sortir à l'instant de l'assemblée et de la ville quelques personnes qui lui étaient suspectes, et se retira. Le même jour et presque au même instant, un trompette envoyé par le duc d'Harcourt, pour sommer la

ville, se présente. Les affaires se compliquent et deviennent de plus en plus embarrassantes; mais la présence d'esprit des Agenais, leur énergie, supplée à tout pour le moment, on fait au trompette une réponse évasive, sauf à nommer, sous-main, une députation à son général pour une explication confidentielle, et l'on s'occupe de ce qui presse le plus, attendu que le Duc n'est qu'au faubourg de la ville, et que le Prince est dans ses murs. Il n'y avait en effet pas de temps à perdre avec ce dernier, puisqu'il persistait dans son projet, et qu'il venait d'ordonner au régiment de Conti, arrivant de Boé où il avait passé la nuit, de se présenter à la porte Saint-Antoine. Causse, chanoine de Saint-Caprais, qui se trouvait à la garde de cette porte, s'était vu forcé de baisser le pont-levis : nonobstant cette présence d'esprit, le régiment entra, et le Chanoine, ainsi que sa troupe, furent prisonniers de guerre, après avoir été désarmés. Le Prince, arrivé peu après, fait relever les sentinelles, quitte le gros du régiment à la porte, et s'avance avec deux compagnies, tambour battant, mèche allumée des deux bouts, et balle en bouche. Un instant plus tard, le sort de la ville était décidé. Mais l'assemblée de la commune se disperse à la hâte,

chacun cour où l'appellent d'abord l'intérêt de la Cité ou celui de sa famille; l'entière population s'électrise; les Consuls, comme ceux de Rome, quittent la robe pour l'épée; ils envoient, quoique un peu tard, des détachemens armés pour garder les murailles; d'autres détachemens se réunissent à l'Hôtel-de-Ville, où les munitions de guerre se distribuent, tandis qu'on élevait partout des barricades, que les femmes préparaient des vases d'eau bouillante, que les enfans ramassaient des cailloux et les portaient sur les fenêtres qui se garnissaient aussi d'arquebuses. Sur ces entrefaites, une poignée d'habitans de la rue Garonne, armés à la hâte, sous la conduite du brave Bru, sergent de quartier, ose s'avancer vers le Prince, déjà parvenu au débouché de la rue Saint-Antoine. Là, Bru l'arrête, le prévient de l'état d'exaspération où se trouve la ville, et lui dit : *Prince, retirez-vous* ; on croit même avoir lu quelque part, que le sergent Bru poussa l'audace jusqu'à porter la pointe de sa hallebarde sur la poitrine du Prince. Ce n'est, au reste, qu'un souvenir confus; mais ce qui est bien attesté par tous nos manuscrits, c'est qu'un coup d'arquebuse, parti d'une fenêtre de quelque maison voisine, perça le chapeau du colonel La Madelaine, à côté du Prince, et

brisa le fusil d'un soldat qui se trouvait derrière lui. Les choses prennent alors une tournure sérieuse et délicate. Le Prince pouvait sans doute brusquer la mesure, agir de vive force et se faire jour. D'autres que lui, peut-être, l'auraient fait; mais il n'avait point d'artillerie; engager un combat contre une population aguerrie et préparée à se bien défendre, c'était fournir au duc d'Harcourt l'occasion et le temps de le prendre à revers et de le mettre entre deux feux; d'ailleurs, voulant faire d'Agen son quartier-général et le centre de ses opérations militaires, il ne devait point le traiter comme une ville conquise, ce qui pourrait entraîner sa destruction complète. Ces réflexions judicieuses évitèrent de grands malheurs aux deux partis. Mais le Prince, pour ne point reculer devant ce qu'il appelait, peut-être, une bourgeoisie mutinée, s'avance accompagné de quatre ou cinq gentilshommes, et parcourt, à cheval, toutes les rues de la ville, saluant les gens du peuple, et leur adressant des paroles affectueuses. La plupart des barricades, que le frère Élie fait monter à 223, s'ouvraient devant lui, mais se refermaient après son passage; d'autres restaient fermées. Quelques cris de vive le Roi et M. le Prince, se firent entendre, mais faiblement, et presque

partout régnait un morne silence. En dernier résultat, cette tournée acheva de convaincre le Prince, que le parti le plus sage qu'il eût à prendre était de se retirer. Il n'y avait plus, en effet, à balancer; lors qu'il fut revenu au point d'où il était parti, il trouva la rue Saint-Antoine pleine de gens armés; les deux compagnies de son escorte s'étaient repliées sur le corps du régiment qui occupait la porte et contenait la bourgeoisie, sans toutefois, de part ni d'autre, la moindre démonstration d'hostilité. Dans cette position critique, une seule étincelle eût suffi pour produire un incendie dont on n'aurait pu calculer les suites. Pour éviter cette catastrophe inévitable, le Prince convint, avec les Consuls, que les troupes sortiraient de la ville et passeraient la nuit dans les maisons du faubourg Saint-Antoine, où il leur serait fourni des subsistances; ce qui fut exécuté. Le lendemain, le prince de Condé se rendit de bonne heure à Lusignan. Le frère Élie dit que la troupe alla loger à Clermont-Dessous. Le prince de Conti, demeuré à Agen, y fut gardé par un régiment que les Consuls levèrent, et dont le prince de Condé nomma les officiers. Ce régiment devait aussi faire le service dans quelques fortifications qu'on avait construites hors des murailles.

Ces fortifications, au reste, devaient être peu importantes; car Agen n'était plus susceptible d'être sérieusement défendu depuis l'invention de l'artillerie.

Cependant, le prince de Condé, en s'éloignant, laissait après lui un parti nombreux très-dévoué, et qui ne négligea rien pour lui prouver son zèle. Ce parti, presque tout composé de nobles ou d'anciens militaires, se donna même tant de mouvement dans les premiers jours, que, soit par ses insinuations, soit par ses largesses, le peuple était revenu sur le compte du Prince, regrettait ce qui s'était passé, était enfin sur le point de le rappeler; les Consuls ne purent l'en détourner qu'avec beaucoup de peine. Sur ces entrefaites, le duc d'Harcourt qui, toujours campé au Passage, ne cessait d'insister pour être reçu à Agen, plus que jamais renouvela ses instances. Il y joignit des menaces. On ne pouvait plus retarder une réponse définitive; les trois ordres furent convoqués. Des gens armés, partisans de Condé, s'introduisirent dans l'assemblée, pour interrompre ou troubler ses délibérations. Elles furent très-orageuses, et *pour la première fois, peut-être*, à Agen, au milieu des cris confus de vive le Roi, vive M. le Prince, des vœux pour *la liberté* se firent enten-

dre. On délibéra néanmoins dans le tumulte, que ni le Prince, ni le Duc ne seraient admis avec leur troupe dans la ville, dont la neutralité devait être reconnue par les deux partis, et défendue contre tous à main armée. Les Seigneurs de Pardaillan, de Laugnac, de Galapian et de Moncaut, principaux agens de Condé, voyant alors s'évanouir leurs espérances, abandonnent Agen. Peu de jours après, la tranquillité s'y étant un peu rétablie, le duc d'Harcourt entra suivi seulement de ses gardes, fit prêter à tous les habitans serment de fidélité au Roi, dans une assemblée générale, à la maison commune, puis se retira à son quartier-général pour continuer les opérations de la campagne, et l'agitation populaire acheva de se calmer les jours suivans.

En écrivant ces lignes, je méditais sur l'extrême inconstance de la faveur populaire, dont toutes les révolutions nous fournissent tant d'exemples. Les mêmes réflexions ont dû sans doute se présenter à l'esprit du lecteur, lorsqu'il a vu le peuple d'Agen, après avoir fait son idole du prince de Condé, le proscrire ensuite à main armée. Néanmoins, toute contradictoire et blâmable que paraît d'abord cette conduite, on ne peut s'empêcher de l'excuser et même de lui donner des élo-

ges. A la première époque, le Prince venait de sortir de la prison, qu'il avait due à son attachement pour les Bordelais; il avait été malheureux, sacrifié à une intrigue de Cour; rien de plus naturel et de plus juste que l'intérêt que lui témoignèrent alors les Agenais. Mais lorsque les circonstances eurent changé, qu'au milieu des troubles de l'Etat, le peuple avait pris le parti d'une tacite et sage neutralité; quand le même Prince veut l'exciter à la révolte pour servir sa haine contre Mazarin, il faut avouer que le peuple d'Agen mérite alors d'être loué pour son énergie, sa fermeté, et que sa versalité n'a pas toujours été si bien motivée.

Malgré la retraite de Condé, une partie de l'Agenais était encore en proie aux discordes civiles. Quelques gentilshommes, partisans de ce Prince, s'étaient jetés dans Nérac; ils y étaient investis par des Royalistes en nombre supérieur, avec lesquels ils s'entretenaient en état d'hostilité par des escarmouches journalières. Dans le dernier de ces combats, un coup de mousquet atteignit François de Saint-Amans, qui mourut bientôt après de sa blessure, au château de Nérac, où il avait été transporté; il y fit son testament qui fut envoyé à Sérène de Mellet, sa veuve. Un

malheur, dit-on, n'arrive jamais seul. Ce proverbe se vérifia dans cette occasion. Le porteur du testament fut rencontré vers Sérignac, sur la route d'Agen, par un parti de gens armés : amis ou ennemis, on l'ignore ; mais à coup sûr composé de brigands, puisqu'ils volèrent le messager, qu'ils s'emparèrent du testament, le déchirèrent et le rendirent ainsi de nulle valeur, suivant la *jurisprudence* de cette époque. Cependant, les fragmens de l'acte ayant été soigneusement recueillis, un arrêt du Présidial, *vu la force majeure et l'état de guerre où se trouvait le pays*, décida que les volontés du testateur seraient exécutées comme si l'acte n'avait pas été lacéré. Ce fait, par lui-même, sans intérêt, atteste que l'Agenais, après le départ du prince de Condé, fut encore livré aux dissensions civiles. D'un autre côté, le duc d'Harcourt assiégeait Villeneuve, depuis qu'il avait quitté les environs d'Agen. Il avait ouvert la tranchée du côté d'Eysses, tandis que Saint-Luc, avec lequel il avait réuni ses forces, dirigeait les attaques sur le bord du Lot. Cette ville, défendue par Théobon de Pardaillan, fit une héroïque résistance durant sept semaines consécutives. Les assiégés signalèrent diverses fois leur courage par de vigoureuses sorties, dans l'une desquelles le

brave Lamothe-Vedel, colonel du régiment de Champagne, fut tué. Il est à regretter que nous n'ayons pas d'autres détails sur ce siége qui doit avoir été fécond en beaux faits d'armes. Nous savons seulement que les populations voisines mirent beaucoup de zèle et d'empressement à fournir des subsistances à l'armée Royale, et que la ville de Clairac, alors commandée par J. Labat de Vivens; se distingua surtout à cet égard; elle expédia, à l'instigation et par les soins de ce militaire, divers envois de grains et d'alimens de toute espèce aux assiégeans, ce qui est attesté dans plusieurs lettres adressées par le duc d'Harcourt, tant à la ville qu'à son brave commandant, dont le cœur ne battait que pour la France et pour le Roi : Chevalier de Malte, il nous est encore désigné comme premier capitaine au régiment du vieux Créqui, comme gouverneur de Clairac, du duché d'Aiguillon, et mérite, sous tous les rapports, une place dans nos annales.

On a dit, au reste, que peu après la levée du siége de Villeneuve, par l'armée Royale, dans le courant du mois d'août, le comte de Vaillac avait obtenu, par la voie de la persuasion, ce qu'on avait tenté vainement par la force, et qu'au bout de trois jours de conférences avec les principaux

chefs, la ville abjurant sa révolte, s'était soumise au Roi.

Ainsi s'apaisèrent peu à peu les derniers troubles de l'Agenais, à l'occasion de la Fronde. Notre histoire locale se fond alors, pour ainsi dire, dans celle de la France, et n'offre plus, ou presque plus, que des faits communs à toutes les parties du Royaume. Que dis-je? avec ses petits détails, ses faibles résultats, son peu d'intérêt général même particulier, elle cesse désormais d'exister : Louis XIV paraît, et tout se confond dans sa gloire. Après avoir, trop imparfaitement sans doute, retracé dans cet essai les quatre époques principales des fastes de l'Agenais, les guerres des Albigeois, des Anglais, de Religion et de la Fronde, je dois à présent me borner à mentionner des événemens obscurs et locaux, à rappeler des souvenirs historiques universellement connus; je ne ferai, le plus souvent, que les indiquer, et je regarderai la tâche que j'avais osé m'imposer comme à peu près terminée. *

* Le frère ermite, *Eyméric Roudhil*, né vers la fin du 16e siècle, à *Cases* en Querci, meurt le 27 avril 1649. Dévot austère, soutenu, dans sa retraite de Saint-Vincent, par l'espérance et la charité, il ne descend un jour de l'hermitage qu'il avait si pieusement embelli, que pour venir, dans Agen, terminer une vie toute pleine de grâces et de sainteté.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les quatre derniers siècles se sont signalés par des découvertes et des inventions qui ont étendu le rayon de l'intelligence humaine ou facilité ses progrès. L'imprimerie, ainsi que nous l'avons observé, avait multiplié les livres et répandu des lumières qui ne s'éteindront plus. Guidés par la

Pierre Dupuy, historien compilateur, et que pour cette raison, peut-être, *Voltaire* n'a pas compté parmi les écrivains du siècle de Louis XIV, vécut, pourtant, sept ans environ sous le règne de ce Prince, fut de son conseil privé et garde de la bibliothèque Royale. Né à Agen en 1582, il mourut à Paris en 1651. On lit néanmoins dans le *Dictionnaire historique et bibliographique*, par *L. G. Peignot*, que *Pierre Dupuy* naquit et mourut à Paris; mais ce Dictionnaire lui-même, qui vit le jour sous le nom célèbre de *Peignot*, est-il bien digne foi, si le savant *Peignot*, comme on l'assure, n'en a rédigé que la moitié de la lettre A? Quoiqu'il en soit, Nicolas Rigault, l'un des plus savans hommes de son temps, et mort en 1654, a écrit la vie de *Pierre Dupuy*, son grand ami. Elle se trouve dans un *recueil in-4°*, imprimé à *Londres*, sous le titre de *Vitæ selectæ* 1681. *Rigault* doit y parler, ce me semble, de la patrie de son ami. *Morery* n'en dit mot; mais *Joseph Scaliger* assure positivement qu'il était d'Agen : *Petrus Puteanus natus Aginni*. *Pierre Dupuy* compila, durant cinquante ans, un vaste recueil de mémoires exacts et tout-à-fait indispensables à ceux qui veulent écrire l'histoire de France. Dans presque tous ses écrits, il s'applique, dit-on, à réprimer souvent l'autorité du clergé. *Jacques Dupuy*, son frère, l'ayant aidé à publier quelques éditions de l'histoire de *de Thou*, on lui doit en particulier, l'*index* de tous les noms propres qui s'y trouvent latinisés. *Suum cuique*. On a dit que *Pierre Dupuy* était redevable à son frère *Jacques*, de la plupart de ses ouvrages. En qualité de copiste, peut-être? Il en faut aux compilateurs.

(*Note de l'édit.*)

boussole, on a vu les Portugais explorer les côtes occidentales de l'Affrique, et trouver la route des Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance. Les Indes Occidentales étaient aussi devenues la conquête et le patrimoine des autres nations de l'Europe; et la France s'était appropriée sous ces latitudes lointaines, St.-Christophe, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, etc. Dans cette ère nouvelle, l'industrie, alliée au génie, commençait à se manifester : elle promettait déjà les merveilles qu'elle enfanta dans la suite; le commerce prit surtout un essor inconnu jusqu'alors.

Au milieu de ce mouvement général, nous voyons l'Agenais, comme toutes les provinces limitrophes, rester à peu près stationnaire, et jusqu'au XVIIe siècle, ne faire presque aucun progrès dans la carrière de la civilisation. On y brûlait encore les sorciers, on y exorcisait, nonseulemet les possédés du démon, mais aussi les *rats*, les *hannetons*, les *chenilles* et les *sauterelles*, bien que nous n'en ayons pas de preuves, sans doute. Quelle religion! Comme ailleurs on devait y faire juridiquement des procès criminels aux *cochons*, aux *ânes*, aux *mulets*, aux *taureaux* qui s'étaient rendus coupables de quelque meur-

tre volontaire, et qu'on pendait ensuite pour l'exemple. Quelle justice! Si notre population paraît n'avoir jamais donné dans un tel excès de turpitude, bien près de nous, cependant, elle ne s'était pas moins étrangement corrompue. A Cahors, un professeur s'écriait vers la fin du 15e siècle : *Heu me! quid dicendum de mulieribus hujus temporis quœ ferœ nudatœ a parte ante usque ad femur; et de retro fere usque ad renes, currunt per civitatem juvenes invitantes ad amorem, luxurians et pessima desideria,* Quelles mœurs! Bien que nous n'ayons vu dans nos annales rien qui ressemble à un si honteux débordement, nous sommes autorisés à croire que si nos femmes étaient plus modestes à cette époque, nos compatriotes n'étaient guère plus raisonnables ni plus instruits que leurs voisins.

Je ne voudrais rapporter d'autre preuve à cet égard, que l'anecdote suivante, dont je ne garantis pas néanmoins la vérité, mais qui, transmise de génération en génération, semble avoir acquis l'authenticité historique, et qui d'ailleurs, il faut l'avouer, est très en rapport avec l'esprit du temps où nous avons vu la crédulité populaire se montrer si avide du merveilleux.

Dans une petite ville des environs d'Agen, ré-

gnait une maladie populaire qui s'était déclarée et continuait ses ravages, dit-on, d'une manière très-singulière. Au milieu de la nuit, on entendait frapper à la porte du logis : *Qui es aco?* Qui est là? demandait-on, en mettant la tête à la fenêtre; et personne de se montrer; une voix inconnue répondait seulement : *Croque t'aco*, croque-toi ça. Ç'en était fait; on se remettait au lit, sans jamais plus se relever. Cependant, la maladie faisant beaucoup de victimes, on se tourna vers le Ciel, comme il est d'usage dans toutes les calamités publiques. On dit des messes où l'*Ite missa est* était remplacé par *croque t'aco;* on prêcha sur les mêmes paroles; enfin, on fit des processions expiatoires en chantant des litanies dont le refrain était *croque t'aco*. L'épidémie céda sans doute bientôt à une dévotion si fervente et si bien entendue; je n'ai cependant aucune donnée positive à ce sujet. Je ne rapporte, au surplus, cette histoire ou ce conte, dont la tradition s'est long-temps conservée dans le pays, et auquel on n'a dû ajouter foi dans l'origine, qu'afin de prouver jusqu'à quel point on peut supposer que le peuple de nos contrées était encore ignorant et crédule, lorsque les autres classes de la société avaient déjà fait des progrès dans le sentier

des lumières ; car cette anecdote historique me paraît dater du 15e siècle. D'après cela, peut-on s'étonner que le peuple soit resté si tard dans les mains des charlatans ou des ambitieux, qui ont eu quelque intérêt à le tromper ou à le séduire, et qu'il ait si facilement pris les armes en faveur des dogmes qu'il ne comprenait pas, et pour des Princes qui lui étaient étrangers ? Et cependant, dira-t-on encore, peut-être, nos pères étaient alors dans leur simplicité native, et plus heureux et plus tranquilles que nous ? Mais non certainement, ils n'étaient ni heureux, ni tranquilles. Est-on heureux, est-on tranquille, lorsqu'on est sans cesse menacé de maladies pestilentielles, endémiques, par défaut absolu de police et de propreté ? Jouit-on d'un grand bonheur, quand on craint les sorciers, quand une comète, une aurore boréale, une éclipse jettent l'épouvante, et que, faute de bonnes mœurs, on s'énerve dans les voluptés ? Est-on parfaitement tranquille, se croit-on bien délivré des *rats*, des *sauterelles* et des *chenilles*, après des exorcismes qui probablement ne réussissent pas toujours ? Quand on y réfléchit, on s'étonne que les hommes, éclairés chaque jour par une expérience à laquelle ils semblent ne pouvoir se dérober, aient marché d'un pas si tardif vers la civi-

lisation qui développait leur intelligence et multipliait pour eux les chances du bonheur. Ce n'est pas que l'état de civilisation même parfaite, n'ait aussi parfois ses inconvéniens, ses excès et ses crimes; mais elle offre tant de moyens d'y remédier, tant de compensations surabondantes, pour celui qui sait en profiter, que malgré les bonnes gens qui regrettent encore les ténèbres des siècles passés, nous devons nous féliciter beaucoup d'avoir ouvert nos yeux à la lumière.

L'Agenais est peut-être une des provinces de France qui fut le plus souvent affligée de maladies épidémiques. Sans sortir des 15e, 16e et 17e siècles, Labénaisie en a mentionné un très-grand nombre qui devaient être aussi contagieuses, puisqu'il leur donne le nom de *pestes*. De ce nombre, sont celles qu'il rapporte aux années 1457, 1493, 1494, 1499, 1502, 1503, 1511*, 1518, 1557, 1630, 1635, 1653, 1654 et plusieurs autres qu'ici je passerai sous silence. Ces maladies ont maintenant disparu. Si nous devions en rechercher les causes, nous les trouverions dans la négligence et l'impéritie des agriculteurs qui dirigeaient, qui entretenaient mal le cours des eaux dans la campagne; à la malpropreté du peuple, tant par défaut de linge, qu'à l'inté-

rieur et à l'extérieur de ses habitations; dans les villes, à la saleté des rues pleines d'immondices en décomposition, à l'absence d'une bonne police qui surveille la vente des alimens sur la place du marché, et tout ce qui intéresse la salubrité publique; enfin, au défaut de médecins éclairés, si rares alors, qu'aucun ne figure dans nos annales aux époques dont il s'agit : en sorte que les malades étaient livrés à l'empirisme des *femmelettes*, ou, ce qui ne valait guère mieux, peut-être, à celui des *charlatans*. On sollicitait, au reste, avec plus d'empressement, et pour le moins avec autant de confiance, les secours célestes. On faisait des vœux, des processions, des pélerinages. A Agen, la grosse cloche de la Cathédrale sonnait encore chaque jour à une heure après-midi; c'était le signal de la prière. Alors, on récitait aussi le *Salve* pour obtenir, par l'intercession de Marie, la cessation du fléau, et sans doute aussi, afin de prévenir son retour, puisque cet usage à continué jusqu'à la révolution de 1789.

Les guerres de religion éclatèrent et se terminèrent en Agenais dans le 16e siècle. Il eût été peut-être aisé de prévenir leurs sanglans résultats, dans l'origine, avec plus de tolérance et de raison. Les Réformés, qu'on nommait alors prétendus Ré-

formés, ne demandaient que la permission d'adorer Dieu à leur manière, et de chanter, comme dit *Voltaire*, les psaumes de David en mauvais français. Leur culte, tout intérieur, ne pouvait troubler l'ordre public; mais la politique et l'intérêt s'en mêlèrent. On voulut commander aussi à la conscience qui n'obéit à personne; on persécuta, on brûla les Protestans, on leur mit les armes à la main pour se défendre. Montluc parut alors; ses cruautés rendirent tout rapprochement impossible, et par des actions et des réactions sanglantes, *la guerre à mort* s'établit. Cet homme, de fer et de feu, se vanta deux fois d'avoir conservé la Guienne et l'Agenais à leurs maîtres légitimes; la tolérance et la douceur eussent obtenu moins chèrement le même résultat. Il avait voué aux Protestans une haine si invétérée, que, s'il ne fût mort en 1577, vingt-un an plus tard, l'édit de Nantes l'aurait tué. Je recommande aux curieux qui veulent s'instruire des événemens de cette époque, la lecture de l'ouvrage de J. de Serres. Ce livre impartial, bien qu'écrit par un ministre Protestant réfugié, imprimé plusieurs fois, mais malheureusement trop rare, sert bien souvent de correctif aux *fameux commentaires*, écrits d'ailleurs avec une originalité singu-

lière, mais pleins d'une vanité révoltante et de faits hasardés.

L'arquebuse et l'épée de Montluc ont été conservées. Cette dernière est surtout remarquable par sa longueur peu commune. Sa lame est à deux tranchans, fort étroite et très-pointue. Elle offre le nom de *Solingen*, ce qui prouve l'ancienneté de cette manufacture. * Cette épée ressemble d'ailleurs à celle d'Hudibras, décrite par Samuel Butler. La garde, évasée en forme de grand entonnoir, pouvait contenir, au besoin, le potage du Chevalier, et lui servir d'ustensile pour fondre les balles qu'il envoyait aux Protestans.

Si les siècles précédens avaient préparé les élémens de l'ordre social, le 17e devait enfin le voir s'établir dans nos contrées. A cette époque, la justice, la police, les diverses branches de l'administration s'organisèrent, et tout annonça qu'un nouveau jour allait se lever sur la France. Ce nouveau jour brille dans tout son éclat, lorsque Louis XIV, après la mort de Mazarin, règne sans premier ministre. Sa gloire, il faut néanmoins l'avouer, pouvait être plus modeste; elle

* *Solingen* est renommée par l'excellence de ses armes depuis plus de cinq cents ans. Voyez *Maltebrun*, Précis de géographie universelle. (*Note de l'édit.*)

aurait suscité moins de jaloux et d'ennemis à ce Prince. Le faste qu'il affichait partout, ses prétentions à la monarchie universelle, le *nec pluribus impar*, la médaille frappée en 1667, et sur laquelle on voit la figure de Louis, avec cette orgueilleuse légende : *Undâ terrâque potens, atque arbiter orbis*, durent indisposer contre lui tous les souverains, comme aussi toutes les nations de l'Europe.

La fabrication des monnaies se perfectionne peu à peu jusqu'à François Ier; sous le règne de ce Prince, les lettres et les beaux-arts recommencent à fleurir. Les principales monnaies, alors en circulation, étaient les *écus* d'or, *les testons et demi-testons* en argent ; et en billon, *les blancs* nommés *douzains*, parce qu'ils valaient douze deniers : ils étaient appelés *Franciscus* ou *Francisques* par le peuple.

Les monnaies furent à peu près les mêmes sous Henri II. On distingue, sous ce Prince, la belle fabrication de l'*écu d'or*, qui porte, au revers, la légende de Trajan : *optimo principi*, avec une figure de femme armée, tenant à la main droite une *victoire* : on y lit aussi le mot *Gallia* dans l'exergue.

Je crois désormais inutile de parler des autres

monnaies de nos Rois, toutes assez connues depuis Henri II, et méritant peu de l'être, sous le rapport de la fabrication, qui a resté à peu près la même jusqu'à nos jours.

SOUVERAINS.	ÉVÊQUES.	SÉNÉCHAUX.
Louis XII meurt en 1515. François Ier meurt en 1547. Il donne le Comté d'Agenais en douaire à Eléonore d'Autriche, sa femme, en 1547. Cette Princesse s'étant retirée auprès de Charles V son frère, meurt en 1558. Henri II meurt en 1559. François II meurt en 1560. Charles IX meurt en 1574. Sous le règne de ce Prince, l'Agenais fut donné en apanage à sa sœur, Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Henri III meurt en 1589. Henri IV meurt en 1610	Léonard de Rovère, cardinal, se démet de l'évêché en 1519, et meurt le 28 septembre 1526. Antoine de Rovère, nommé par Léon X en 1519. N. de la Trémouille, nommé par François Ier, se démet la même année. Antoine de Rovère meurt en 1538. J., cardinal de Lorraine, meurt en 1550. Mathieu Bandel se démet en 1555, et meurt à Bazens la même année. Janus ou Jean VII Frégose meurt en 1586 Pierre Donaldi, transféré à Mirepoix en 1589.	1513. — Le seigneur d'Estissac. Avant 1519. — Arthur de Cassé, seigneur de Gonor. 1519. — René de Puy-Goyon. 1520. — François Rafin de Poton. 1569-1582. — Fr de Durfort de Bajamont. 1686. — N. de Rouilla. 1587. — Pierre de Peyreneuve de St.-Chamarand. 1595. — Charles de Montluc. 1604. — Jean-Paul d'Esparbés de Lussan. 1615. — François d'Esparbés de Lussan.

SOUVERAINS.	EVÊQUES.	SÉNÉCHAUX.
Marguerite de Valois meurt en 1615.	Nicolas de Villars meurt en 1608.	1616. — Le marquis d'Aubeterre, selon Labénaisie
Louis XIII meurt en 1643.	Claude Gélas meurt en 1630.	1635. — Autre Fr. d'Esparbés.
1642. — Engagement de l'Agenais en faveur de Madelaine de Wignerod, veuve Combalet.	Gaspard Dhaillon, transféré à Albi en 1636.	1638. — Louis d'Esparbés de Lussan de Lasserre.
Madelaine meurt en 1675.	Barthélemi Delbène meurt en 1663.	1683. — Jean-Sylvestre de Durfort.
Louis XIV, dit le Grand, meurt en 1715.	Claude Joli meurt en 1678.	1699. — Armand de Belsunce de Castelmoron.
	Jules Mascaron m. en 1703.	

1653.

Louis-Charles-Gaston, duc de Candale, fils du duc d'Epernon, vient commander en Guienne, et fait un séjour de cinq mois à Agen. Le Parlement de Bordeaux, transféré, par ordre du Roi, dans cette ville, y arrive au mois de mars; bientôt après, une maladie contagieuse se déclare, il va tenir ses séances à La Réole. Cette maladie, qu'un grand débordement de la Garonne, survenu l'année précédente, semble avoir provoquée, emporte la moitié des habitans d'Agen. La pres-

que entière population des environs, qui s'y était réfugiée pour échapper à la famine causée par les ravages des gens de guerre, et logée sous des cabanes élevées en dehors des murs de la ville, y périt de misère. Jamais Agen ne paraît avoir éprouvé une plus grande calamité.

1684.

Le comte d'Estrades, Agenais, illustre par les éminens services qu'il rendit à l'Etat, comme plénipotentiaire de Louis XIV, à la paix de Nimègue et ailleurs, également distingué à la tête des armées, est fait maréchal de France. Il arrive à Agen, sa ville natale, le 20 juin de cette année. Commandant des armées du Roi, en Guienne, il fut reçu en cette qualité avec tous les honneurs de la guerre. *

* Ce comte d'*Estrades* est aussi connu dans l'histoire, sous le nom de *Godefroy* ou *Geoffroi d'Estrades*. Cette maison, disait en 1659, *Pierre Louvet* (est si ancienne en *Agenais*, qu'elle y surpasse quatre siècles), et cela ne m'étonne guère, si, *Dupleix, Froissard, Duchesne*, avec plusieurs historiens de France et d'Angleterre, y font remonter son ancienneté à 1240 et même avant. Il y avait encore de son temps, dit ailleurs, *Pierre Louvet* (trois lettres-patentes dans les *archifs* de la ville d'Agen, portant commission du roy *Philippe-le-Hardy*, et adressées au mareschal d'*Estrades*, pour establir *Edouard Ier*, roy d'Angleterre, en la possession des comtez d'Agenais et de Gascogne, l'une desquelles est de l'an 1279, un lundy après la Saint-Jean-Baptiste.) Sans doute

1655.

Edit pour la création du papier timbré qui, d'après l'extension qu'on lui a donnée depuis, est devenu l'une des principales branches du revenu de l'Etat. *

1658.

Mort d'Olivier Cromwel. L'élégant Pope a dit

que cette possession était sous l'offre de l'*hommage au Roi de France*, en vertu du traité de 1259, fait avec *Henri III* et *saint-Louis*. Quoiqu'il en soit, ce maréchal d'*Estrades* érigea deux chapelles dans l'église cathédrale d'*Agen*, aux fondations desquelles il est fait mention de son fils *Guillaume*, guerrier fort vaillant, et dont les successeurs ont toujours été patrons de ces pieux monumens, qualifiés d'*Estrades*. Le comte d'*Estrades*, lui-même, dont il est ici parlé, en conféra le bénéfice, vers 1659, au sieur *Brezoles*, official de *Condom*.

Jacomo Bosio, dans son histoire de saint Jean-de-Jérusalem, rapporte aussi qu'un certain *François d'Estrades*, sieur de *Colombiez* en *Agenais*, fut tué à l'assaut du fort *Saint-Elme*. C'était apparemment ce d'*Estrades* qui, en 1579, à la tête de cent chevaux, accompagna *Cathérine de Médicis* à la conférence de *Nérac*. Le maréchal comte d'*Estrades*, dit l'Encyclop. méthod., part. hist. art. d'*Estrades*, avait le talent de se connaître en hommes. Certes, après se connaître soi-même, rien, parfois, d'aussi mal aisé. (*Note de l'édit.*)

* *Jean Costabadie* publie, cette année, un recueil d'épigrammes, ayant pour titre : *Johannes Costabadii Aquitani, epigrammatum libri octo*. Né à *Tonneins*, *Jean Costabadie*, et mieux sans doute, *Johannes Costabadius*, puisqu'il s'agit ici d'un épigrammatiste latin, obscur il est vrai, introuvable même dans nos catalogues d'auteurs; *Costabadius*, enfin, n'est tout au plus digne d'intérêt que par un larcin littéraire, dont, à son égard, on soupçonne le fameux hymnographe *Santeuil*. *Virgile*, au reste, se vantait bien de tirer de l'or du fumier d'*Ennius*. (*Note de l'édit.*)

de ce régicide et de cet usurpateur, qu'il était condamné à une renommée éternelle.

1659.

Synode national des Protestans à Loudun ; c'est le dernier qu'ils aient tenu.

1660.

Charles II, rétabli sur le trône d'Angleterre, fonde une Société Royale des Sciences à Londres, la plus ancienne, par conséquent, des compagnies savantes de l'Europe. *

1661.

Mazarin meurt à Vincennes. Je trouve dans le manuscrit de Labenaisie, qu'il parut, cette année, une comète dans le Ciel ; c'était sans doute celle que les courtisans annonçaient au Cardinal, comme un présage de son prompt rétablissement,

* *Le Sueur*, missionnaire controversiste de monseigneur Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen ; Le Sueur, dis-je, publie, en 1660, à Bordeaux, sa *Véritable Babylone*. Ne confondons pas cependant notre *Le Sueur* avec cet auteur ecclésiastique de même nom, qui a écrit, dit-il, lui-même, les choses les plus remarquables de l'Eglise et du *Monde*. (*Note de l'édit.*)

et à propos de laquelle il répondait qu'elle lui faisait *bien de l'honnour*; au reste, ses grandes vues politiques, ses heureuses négociations, et la sagesse de ses conseils, ont beaucoup fait pour celui de la France. *

1664.

Ouverture des travaux du canal de Languedoc, pour la jonction des deux mers; il en avait été question sous le règne de Henri IV.

1665.

Claude Joli, évêque d'Agen, célèbre dans le diocèse, par l'ordre qu'il y fit observer aux ecclésiastiques qu'il accusait d'avoir négligé, sous l'épiscopat de ses prédécesseurs, l'exacte observation de la discipline. Le sieur Conte, avocat, compose, lors de l'arrivée de ce Prélat, vingt-six *anagrammes* sur son nom, et une élégie qu'il fit imprimer, mais qui paraissent n'avoir jamais fait grand bruit

* L'historiographe *Dupleix*, né à Condom, y termine sa vie. Il écrivit beaucoup, et peut-être, le premier cours complet de *philosophie* qui parut en français; mais on ne lit plus ses ouvrages. Il est pourtant, dit Voltaire, le premier historien qui ait cité *en marge*, ses autorités. Attention que n'a pas toujours eue Voltaire.
(*Note de l'édit.*)

dans notre littérature locale. Denis de Sallo, conseiller au Parlement de Paris, publie le journal des savans, premier recueil périodique dont la France ait profité, et qui depuis a donné naissance à tant d'autres.

1666.

Ordonnance de M. de Joli, sur le respect avec lequel on doit se comporter dans les églises. Ce qu'il dit des irrévérences qui s'y commettaient journellement, annoncerait dans nos pères le plus grand oubli à cet égard, si le zèle ne grossissait pas quelquefois les abus qu'il veut détruire. On ne peut se dissimuler, pourtant, que la discipline ecclésiastique ne fût relachée à un certain point, car dans un synode, présidé par l'Evêque, le 12 avril de cette année, on voit son promoteur requérir, *qu'à l'avenir les ecclésiastiques soient obligés de porter un habit décent ; qu'il leur soit défendu de boire et manger dans les cabarets ; d'habiter sous le même toit avec femme ou fille de quelle qualité ou condition qu'elles fussent ; qu'il leur soit ordonné d'instruire le peuple, de résider dans leurs parois-*

ses, et que le procès fût fait à ceux qui y manqueraient. *

L'abbaye de Grand-Selve gratifie, d'une *côte de Sainte-Livrade*, la ville de ce nom. Elle y fut transportée avec la plus grande pompe; M. de Joli augmenta la solennité de ce grand jour par sa présence. Il y prêcha avec ce zèle ardent qui le distinguait, et l'édification des fidèles fut complète.

Premier établissement de l'Académie des Sciences de Paris. Incendie à Londres, qui dura quatre jours, et consuma un tiers de cette grande ville. On accuse injustement les Catholiques d'être les auteurs de ce désastre qui ne fut dû qu'au hasard.

1667.

Cette année fut mémorable par les réglemens que fit Louis XIV sur la justice, la police, les finances, la marine et le commerce. Tout acheva de s'organiser par les vues supérieures de Colbert

* A l'arrivée de ce Prélat, le peuple était dans une ignorance grossière de ses principaux devoirs. Il célébrait, par exemple, les mariages sans *fiançailles*, et regardait cette cérémonie, non comme une préparation au sacrement qui sanctifie une légitime union, mais comme un abus qui retardait l'accomplissement des passions. Les ecclésiastiques possédaient aussi, tranquillement, jusqu'à *trois cures*, dont ils laissaient la conduite à des prêtres gagés, pour s'en aller vivre à Agen, dans la mollesse et l'oisiveté. *Extrait des Mss. d'Argenton.* (*Note de l'édit.*)

qui dirigeait celles du Monarque. Ainsi, les ressources en tout genre de la France acquirent un développement qui, secondé par des grands succès militaires, la rendirent un objet de jalousie pour les autres nations. Sous ce règne, la France fut presque toujours glorieuse; mais les Français ne furent jamais heureux.

1668.

Disputes de M. de Joli avec les Moines de son diocèse, qui lui résistent insolemment, disent nos *manuscrits*. Il serait aussi fastidieux que superflu d'entrer ici dans le détail de telles scènes, aussi futiles et ridicules pour nous aujourd'hui, qu'elles étaient importantes et sérieuses alors pour nos pères.

1669.

Conquête de la Franche-Comté, en plein hiver, par le Roi, ayant avec lui le prince de Condé.

Triple alliance entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, contre la France.

Paix d'Aix-la-Chapelle avec l'Espagne. Louis

conserve les places fortes qu'il avait prises dans les Pays-Bas. *

Turenne abjure la religion Protestante. Le Roi impose silence, par un arrêt du conseil, aux Moines de l'Agenais, révoltés contre leur Evêque ; il est obéi. Ainsi, malgré un arrêt du Parlement de Bordeaux, favorable à ses adversaires, le champ de bataille reste momentanément au Prélat. Juste sans doute, mais trop sévère peut-être, n'avait-il pas donné lieu à ce scandale? Quoiqu'il en soit, les Moines, ne se tenant pas pour battus, renouvelèrent bientôt après leurs plaintes à la Cour de Rome, qui se déclara pour eux; explications du Roi et du Pape à ce sujet. Les Moines insurgés prirent enfin condamnation, et la paix se rétablit dans notre Eglise.

1671.

Après avoir réformé le clergé catholique de son diocèse, M. de Joli dirige l'activité de son zèle contre les Protestans. N'ayant pu réussir auprès de l'intendant à Bordeaux, il obtint un arrêt du

* Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, le 13 septembre 1669, le quitte pour celui de Meaux, en 1681.
(*Note de l'édit.*)

conseil, d'après lequel furent démolis ou fermés plusieurs Temples, notamment ceux de Loubés, de Lèves, d'Aynesses, de Galapian et de Fauillet. Ces Temples avaient été construits, bien qu'ils ne fussent pas autorisés par l'édit de Nantes. Ceux de Grateloup, de St.-Barthélemy, et quelques autres qui n'étaient également que tolérés, eurent le même sort, après certaine résistance de la part des habitans; les femmes surtout s'opposèrent activement à l'exécution de cette mesure. Elle fut suspendue à Miramont, par une révolte armée, mais reprise ensuite et même achevée sur les représentations des autorités locales. Les Protestans s'assemblèrent alors sur les débris de leurs temples, où les ministres Bergier et Bouvée consolaient leur Eglise dans la désolation, et prêchaient sur des ruines. Un ministre de Sainte-Foi, prévenu d'avoir ainsi prêché, ayant été arrêté, pour obtenir sa liberté, eut besoin de prouver son innocence. Ajoutons que l'édit de Nantes, par un article secret, ayant interdit aux Protestans d'Agen la faculté d'élever un temple dans cette ville, ils firent alors bâtir celui de Boé à une petite lieue de distance : ils y pratiquèrent depuis, sans inconvénient ni réclamation, l'exercice de leur culte. Si ce paisible édifice échappa pour lors à la

proscription de l'Evêque, il le dut peut-être à certaines considérations particulières; mais il fut menacé d'une destruction prochaine qui se réalisa bientôt après. Rendons justice au zèle du Prélat; mais gémissons de cet esprit d'intolérance qui dégénère si facilement en persécution, et qui, jusqu'à nos jours, a plané sur les institutions les plus tranquilles et les mieux organisées.

Conquête de la Hollande. Fondation de l'Académie Française.

1673. – 1674.

Les querelles de M. de Joli se renouvellent avec les *Réguliers* : nous ne nous en occuperons plus. Molière meurt le 17 février. *

1675.

Notre Evêque se rend à Paris pour assister à l'assemblée générale du clergé, et dont il prononça le discours d'ouverture. Il voulut prêcher dans la Capitale, mais fut peu goûté. Mme de Sévigné dit de lui, qu'il ne s'était servi que d'un *vieil Evangile*, qu'il n'avait débité que de *vieilles vérités*,

* Natif d'Auvillars en Condomois : à trente-quatre ans, *Vincent-Contenson, excellent* théologien, meurt aussi le 27 décembre 1674, en prêchant l'Avent à Creil-sur-Oise. (*Note de l'édit.*)

et que son sermon lui avait paru *vieux*. Sans trop s'arrêter à cette plaisanterie, on doit présumer que M. de Joli dut produire, à Paris, plus d'effet qu'il n'aurait désiré peut-être, puisque Boileau parlant ironiquement de la raison, dont les conseils importunent parfois[1], la compare à un *pédant*,

Qui toujours nous gourmande, et loin de nous toucher,
Souvent comme Joli, perd son temps à prêcher.

Nul doute que l'éloquence de la chaire, ayant fait des progrès depuis qu'il avait quitté Paris, les beaux esprits du temps, accoutumés aux chef-d'œuvres de Bossuet, de Fléchier et de Mascaron, durent bien vîte déserter l'auditoire de Joli qui, avec ses prônes, ne pouvait lutter contre de pareils orateurs : il n'était enfin plus bon que pour les fidèles de son diocèse.

Mort du maréchal de Turenne, emporté, comme on sait, par un boulet de canon, dans une reconnaissance. Le Roi ayant promu peu après huit lieutenans-généraux au grade de maréchal de France, une femme d'esprit, Mme de Cornuel, dit très-plaisamment que c'était la *monnaie* de M. de Turenne.

1677.

Le prince d'Orange épouse Marie, fille du duc d'Yorck, depuis Jacques II, et se fraie ainsi le chemin au trône d'Angleterre.

1678. — 1679.

Claude Joli meurt le 21 octobre. Cet intrépide prédicateur fut atteint de sa dernière maladie dans la chaire de la Cathédrale, où, par suite d'un effort, la voix tout-à-coup lui manqua. Transporté chez lui, il y rendit, un moment après, le dernier soupir : c'est, pour un évêque, *mourir* au lit d'honneur! On mit sur son tombeau, d'après son intention, ces paroles de Job : *Vocabis me et ego respondebo tibi.* Cette épitaphe trouva dans le temps des censeurs et des apologistes. Les uns y voyaient de la vanité; les autres, une confiance ferme et chrétienne. Peut-être, et les uns et les autres avaient-ils raison? *

* Né en 1610, à Bury-sur-Orne, ce héros de la tribune apostolique avait été successivement curé de St.-Nicolas-des-Champs et de St.-Paul-de-Léon, puis évêque d'Agen. On a de lui huit volumes de prédications, auxquelles M. *Richard* a mis la dernière main : au reste, plus laborieux que profond, sans être ecclésiastique, ni religieux quelconque, ce dernier écrivain passe, comme on sait, pour avoir compilé, compilé, compilé, toute sa vie, des *prônes* et des *sermons*. *(Note de l'édit.)*

Paix de Nimègue avec l'Espagne, la Hollande et l'Empire : Louis XIV en dicta les conditions. *

1680.

Mascaron, évêque d'Agen. Son affabilité, les grâces de son élocution, celles de sa personne, son rare mérite, lui gagnèrent le cœur de ses diocésains ; il en fut l'idole, et bientôt on oublia son inquiet et sévère prédécesseur. Le sieur Conte, avocat, *fabricant* d'anagrammes, que nous avons vu se signaler dans ce genre à l'arrivée de Claude Joli, ne s'oublia point alors. Quarante-cinq anagrammes sur ces mots : *Julius de Mascaron*, parurent pour l'amusement des désœuvrés. Labenaisie assure (qu'elles étaient toutes fidèles et sans changement d'aucune lettre.) Un ecclésiastique du Diocèse, nommé Delbrel, se mit aussi sur les rangs, et publia d'autres anagrammes à la louange

* *François de Combefils*, né à *Marmande* en 1605, meurt en 1679 à *Paris*. Helléniste habile, *François de Combefils* entreprit de rétablir, dans toute sa pureté primitive, le texte des anciens Pères. Cinquante années de sa vie furent consacrées à ce beau travail : on lui doit assurément beaucoup sous ce rapport ; mais, nous aimons à le répéter, bien d'autres ouvrages littéraires sont encore sortis de sa plume. *Voy. les mémoires du père Nicéron.*

Pierre-Louis Massac, agronome, né à *Hauet*, village près de *Tonneins*, en Agenais, meurt aussi en 1679, et laisse divers ouvrages relatifs à l'agriculture. Le nom de *Massac* n'est pas sans quelque illustration littéraire dès le commencement du 16e siècle. *Voy. Dict. hist.* (*Note de l'édit.*)

du nouvel Evêque, dont l'esprit et le goût durent les apprécier comme elles méritaient de l'être, mais qui les accueillit avec une extrême bonté; ensorte que les poètes, qui sans doute étaient fort contens d'eux-mêmes, le furent aussi de lui. *

Louis XIV enjoignit, cette année, aux Protestans, de recevoir des commissaires Catholiques dans leurs synodes, et de se servir de *sages-femmes* de la même religion, pour faire *ondoyer* leurs enfans nouveaux-nés. Il annonçait ainsi le projet de rappeler les Réformés dans le sein de l'Eglise Romaine. En conséquence, nous verrons désormais le système des conversions forcées s'établir, et la démolition des temples continuer en Agenais. Cotherel, ministre Protestant converti, publia quelques ouvrages de controverse qui lui firent honneur sous la nouvelle enseigne qu'il venait d'adopter, et très-grand tort sous celle qu'il avait abandonnée. **

* Au mois de mars 1679, sous un prétexte assez frivole, deux gentilshommes mettent, à Agen, l'épée à la main, dans la grande rue du Palais, au pont d'Angoine; l'un d'eux est tué, et l'autre condamné à mort : jugement absurde et barbare. (*Note de l'édit.*)

** *Mascaron* travailla beaucoup à la conversion des Hérétiques ou dissidens de son Diocèse, et fit plusieurs missions à *Clairac*. Pour juger des progrès de la contagion qui gagnait alors son clergé, il est curieux de lire une lettre pastorale, du 1er février 1700, qu'il lui adresse. (*Note de l'édit.*)

1681.

On commence à Naviguer le 19 mai, sur le canal de Languedoc, où les premiers travaux avaient été ouverts en 1667.

Nouvel ouvrage de Cotherel, sur le célibat des prêtres dont il cherche à prouver la nécessité.

1682. – 1683.

Duquesne bombarde Alger. Synode provincial à Tonneins. MM. de Saint-Amans et de Malide, commissaires du Roi, y prennent séance : le premier pour la religion catholique ; le second pour la religion réformée. Ces commissaires étaient chargés de veiller à ce qu'il ne fût pris aucune délibération dans l'assemblée, ni même fait aucune proposition étrangère à son objet, toute question politique lui étant sévèrement interdite. Il n'y fut en conséquence parlé ni traité d'autre matière, que de celles qui étaient permises par les édits, et qui concernaient purement la discipline de la religion Protestante. Tout s'étant passé dans le plus grand ordre, le registre des séances, signé et paraphé par les commissaires du Roi, fut adressé par celui de la religion catholique au ministre d'état Châteauneuf.

1684.

Mascaron pose la première pierre du séminaire d'Agen. Une plaque de cuivre est encastrée dans cette pierre avec une inscription commençant par ces mots : *Surgat sanctissima domus usque ad consummationem, etc.* *

Le temple de Boé, déjà condamné par Claude Joli, fut démoli cette année le 6 septembre.

Gênes bombardée ; son Doge avec quatre sénateurs viennent faire leur soumission au Roi. **

* Après les dernières constructions qu'on vient d'ajouter au Séminaire d'Agen, et suivant l'inscription votive ci-dessus rapportée, on doit penser naturellement que ce beau collége de jeunes ecclésiastiques est enfin terminé, et le vœu du saint Prélat accompli. *(Note de l'édit.)*

** *Mathieu de Larroque*, Larroquanus, comme dit *Bayle*, né en 1619, à *Layrac* près d'*Agen*, meurt à *Rouen*, en 1684. Pasteur de l'Eglise réformée, cet homme, d'une vaste érudition, écrivit beaucoup; son meilleur ouvrage, dit son biographe, est l'*Histoire de l'Eucharistie*. Notre écrivain eut un fils nommé *Daniel*: comme son père, celui-ci, dit-on, fit maints ouvrages, entre autres, des *remarques générales sur les mémoires du comte d'Estrades*, et seulement la *préface* de quelque satyre, à l'occasion d'une disette publique, dont on accusait les ministres d'alors; mais ces hommes, sans doute, n'ayant d'autre bonne réponse à faire pour se venger d'une accusation d'impéritie, firent de suite pendre l'imprimeur; et, nouveaux Satrapes, afin de châtier aussi l'auteur du pamphlet avorté, ordonnèrent bientôt de jeter en prison notre *Daniel*, Gascon d'origine. Par bonheur! encore que ce *Daniel*, au bout de cinq ans, dut sa liberté à une Abbesse de *Fontevraud* (Fons-Ebraldi), bien digne assurément du généralat de son ordre, par un tel acte de philantropie. *(Note de l'édit.)*

1685.

Le temple de Tournon est démoli en vertu d'un arrêt du Conseil-d'Etat du 19 février. Celui de Tonneins fut fermé le 18 mars, ainsi que ceux de Puymirol, de Gavaudun, de Lustrac, de Pujols, de Montsempron, etc. Aussitôt les Réformés s'assemblent en pleine campagne, entre Tonneins et Hunet, et là font leurs prières. Quelques procédures eurent lieu à ce sujet, mais sans aucune suite, vu l'extrême rigueur des ordonnances. Elles portaient peine de mort envers les Protestans qui feraient un exercice public de leur culte, et peine de mort encore à l'égard de ceux qui, s'étant convertis, retourneraient à la religion réformée. On a peine à concevoir aujourd'hui une pareille sévérité : elle fut néanmoins portée plus loin dans la suite.

Cependant, les Protestans se convertissaient en foule, disait-on, dans toutes les parties de l'Agenais. Labénaisie, en s'extasiant, criait au prodige. Ce triomphe subit de la foi catholique serait en effet presque incroyable, si l'on ignorait que le Roi tenait une armée en Guienne, qui long-temps campée, fut ensuite divisée par

quartiers dans les villes dites huguenotes, et que, sans coup férir, il convertit ainsi toute la Province.

On date de la fin de cette année le mariage clandestin de Louis XIV avec la veuve Scarron.

Le 22 octobre, révocation de l'édit de Nantes, suscitée d'abord par le fanatisme, ensuite louée par un adulateur à gàges, * et depuis justement frappée d'anathème par tous les philosophes et les hommes d'Etat.

1686.

Mascaron pose la première pierre de l'hôpital général actuel d'Agen. Cet édifice est nommé hôpital *Delas*, parce que M. Delas de Gayon, maréchal-de-camp, donna une somme de 20,000 fr. pour contribuer à sa construction provoquée par l'évêque. L'inscription fondamentale qu'il composa se termine par ces mots : *Regnante in Galliis Ludovico magno quo tempore religiosissimus et invictissimus princeps nomen Calvinionum intra sex menses fortiter et suaviter totius imperii finibus penitùs delevit.* Quelque temps plus

* L'abbé de Caveirac. Apologie de Louis XIV, et de son conseil sur la révocation de l'Edit de Nantes, in-12.

tard, les dragonades et les autres violences dont elles furent accompagnées, et dont on rougit aujourd'hui, eussent obligé Mascaron d'effacer le mot *suaviter*, dès-lors même assez déplacé ; à peine l'aurait-on pardonné aux courtisans de Louis, devant qui toute l'Europe étonnée pliait jusqu'alors, et se taisait encore.

Mort du grand Condé, à Fontainebleau, le 11 décembre, à l'âge de 66 ans. Les plus fameux orateurs de ce siècle n'ont l'aissé rien à dire sur la mémoire de ce héros.

1687.

Les habitans de Casteljaloux et des environs, bien que nouveaux convertis, s'assemblent néanmoins pour vaquer à leur ancien culte. Un paysan, nommé Martines, s'érige en *prédicant* ; un autre homme, vêtu en femme, fait la prière. Ces malheureux sont dénoncés à ce qu'on nommait la *justice*. Elle s'exerce à leur égard suivant la jurisprudence du temps. Martines est pendu ; d'autres sont exécutés en effigie à la même potence et plusieurs condamnés aux galères ; une fille est aussi

renfermée à l'hôpital général de Bordeaux. La maison où l'on s'était réuni fut rasée.*

1690.

Ce fut un dimanche, 20 août de cette année, que se répandit, tout-à-coup, la nouvelle que les Protestans de toute la Province marchaient en armes sur Agen, et se proposaient d'y réduire tout en cendres. Il en fut de cette fausse allarme, comme de celle imaginée par Mirabeau, *dit-on*, en 1789; toutes deux se terminèrent par des éclats de rire, et chacun se moqua de la frayeur qu'avait eu son voisin. Cependant, l'alarme ayant été portée à son comble dans la nuit du dimanche au lundi, beaucoup d'habitans gagnèrent la campagne et s'enfuirent au loin, un grand nombre se cacha dans les bois, les lieux écartés et souterrains : des femmes enceintes avortèrent! Le souvenir de cette crainte panique, s'est long-temps

* Le maréchal de France, Geoffroy, comte d'Estrades, né à Agen, en 1607, meurt en 1686 : militaire habile, grand homme d'état, écrivain diplomatique, ses négociations ont été diverses fois imprimées. La dernière édition (La Haye), à Londres 1743, neuf vol. in-12, n'est qu'un extrait des pièces originales qui doivent se trouver, peut-être, à la bibliothèque du Roi, en 22 vol. in-folio! *(Note de l'édit.)*

conservé parmi le peuple, sous le nom de *paou dos hygounaous*.

Jacques II, Roi d'Angleterre, est défait à la bataille de la Borne, par le prince d'Orange, son gendre, qui le détrône.

1691.

Mort de Louvois, ministre de la guerre, habile sans doute, mais qui préféra voir plutôt Louis XIV être l'objet de la terreur, que respecté de l'Europe.

1693.

Institution de l'Ordre Royal et militaire de St.-Louis.

Machine dite *infernale*, conduite devant St.-Malô qu'elle devait réduire en cendres et qui n'y fit que du bruit.

1694.

Mascaron prêcha, cette année, l'Avent en présence du Roi, qui lui dit ce compliment remarquable : *Monsieur d'Agen*, il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit pas.

1695. — 1696.

Le 13 janvier de cette année, mourut, à La Haye, Jean Claude, né à la Sauvetat-d'Eymet, en 1619. Ce savant, recommandable par sa vaste érudition, son éloquence et ses mœurs, défendit la réforme contre Arnaud, Nicole et Bossuet : elle n'a point eu de plus grand ministre. Sa maison existait il y a vingt-ans, et, peut-être, se voit encore à Charenton, dont il gouvernait l'église.

Etablissement de la capitation; contribution supprimée à la révolution, mais remplacée par d'autres également onéreuses. *

1698.

La paix de Riswick avait eu lieu l'année précédente, et rendit à l'Europe la tranquillité dont elle avait tant de besoin; celle-ci est célèbre en France par l'emprisonnement, à la Bastille, de Mme Guyon, pour affaires du quiétisme. Les

* Champier, poète obscur, né à Agen, vivait encore en 1696. Il *s'érigea lui-même en poète*, dit-il quelque part, *dans ses œuvres manuscrites;* il y dit aussi avoir fait imprimer à Paris, une *pastorale* qui, (ajoute-t-il, *fut trouvée assez bien faite*. On ignore ce que sont devenus ses manuscrits, et ces détails peu intéressans sont tirés de *Labénaisie*. (*Note de l'édit.*)

disputes de Bossuet et de Fénélon deviennent très-vives. On gémit aujourd'hui de cette diversité d'opinion entre ces deux grands hommes, sur une matière aussi métaphysique à laquelle personne, au reste, n'attache d'intérêt. *

1699.

Condamnation, par Innocent XII, du livre de Fénélon sur les *maximes des Saints*. La soumission de l'archevêque de Cambrai aux décisions du Pape, répondit à l'opinion qu'on avait de la sagesse du Prélat.

Statue équestre de Louis à la place Vendôme.

1700.

Frédéric, électeur de Brandebourg, est le premier Roi de Prusse. **

* Etienne-Thomas Souèges, dominicain, natif d'Astaffort en Condomois, enseigna la philosophie à Bordeaux, la théologie à Avignon et gouverna le noviciat général de Paris. Il entreprit l'*Année Dominicaine*, ouvrage alors incomplet, sans être depuis exempt d'autres fautes, et peut-être, par celle du père *Feuillet*, qu'il avait prié de revoir son manuscrit; trait involontaire, sans doute, mais qu'un auteur ne pardonne guère. Bientôt après, Souèges, né le 29 mars 1633, mourut le 19 janvier 1698. (*Note de l'édit.*)

** Vers le commencement du 18e siècle, mourut *J.-J. de Cortete* ou *Courteto*, seigneur de Prades et poète en langage vulgaire ou patois Agenais. Il nous reste, comme on sait, deux pastorales dialoguées de cet auteur : la *Miramondo* et *Ramounet*. Cortete dédia son *Ramounet* à *Louis Esparbès de Lussan*, comte de *Laserre*, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine de cinquante

1703.

Mort de Mascaron ; deuil de ses diocésains. Cet aimable, cet excellent homme plein de talent et de vertus, est au-dessus de tous les éloges. Jamais Prélat, dit M. Argenton, ne fut plus aimé et ne mérita plus de l'être. Sa mémoire sera long-temps bénie à Agen. « J'ai connu, ajoute-t-il, plusieurs » vieillards qui se félicitaient l'avoir vu dans leur » jeunesse. Ils ne cessaient de répéter combien il » était d'un caractère doux, bon citoyen, bon » ami ; avec quelle facilité il se dépouillait de sa » grandeur pour jouir de tous les charmes de la » société. Aussi affable envers les petits qu'en- » vers les grands, également accessible au pauvre » et au riche. Chacun, après l'avoir vu, se retirait » content de lui, et, semblable à Germanicus, » Tacite eût dit au sujet de Mascaron, comme » du prince Romain : *Fruebatur fama sui.* »

Un dernier trait doit achever le portrait de Mascaron, et le représenter dans sa vie privée.

hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de l'Agenais et du Condomois. Gardons-nous, au reste, de confondre ce personnage avec *François d'Esparbès de Lussan*, vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Blaye en 1590 et maréchal de France en 1620. Celui-ci fit de plus le siége de *Nérac* et de *Caumont* en 1621, et mourut en 1628. (*Note de l'édit.*)

Près d'Agen, au-delà du faubourg de Rouquét, un vallon s'ouvre sur la gauche du chemin qui conduit au domicile champêtre de Scaliger. Ce vallon, peu fréquenté, s'élève assez rapidement vers le sommet de la colline. Là, parmi les rochers et les arbres antiques dont ils sont ombragés, se voyait alors l'humble demeure d'une vieille femme, célèbre dans la contrée par l'originalité de son esprit et la solidité de son jugement. Elle était généralement connue sous le nom de la *Madone del Papet*. Et Mascaron, dans quelques-unes de ses promenades solitaires, ayant fait sa connaissance, se dérobait souvent à la société, durant le séjour qu'il faisait à Monbran, pour aller passer des heures entières et causer de bonne amitié avec sa spirituelle voisine.

Lorsqu'il venait d'Agen, il abandonnait presque toujours son carrosse et sa suite à l'entrée du vallon de Scaliger; se dirigeant seul, à pied, il gagnait le haut du Papet, où, dans la solitude du désert, assis sur un quartier de rocher, au pied d'un chêne, dégagé de soucis, il oubliait son rang pour se livrer à une intimité familière; là, sa belle âme trouvait un intérêt qu'on ne peut décrire; puis, content de lui-même, il se retirait au château de Monbran. Ce grand homme était

tellement satisfait de la justesse des raisonnemens et de l'esprit de la Madone du Papet, qu'il disait à ses amis : « Soyez certains qu'avec son Ca-
» théchisme et son Almanach, cette femme mè-
» nerait bien loin, et battrait toutes vos Univer-
» sités et vos Académies. » Il peut être facile aux hommes de génie de s'élever au-dessus de leurs supérieurs dans quelques circonstances, mais il est moins aisé de se rabaisser avec grâce, au niveau de ceux qui nous sont bien inférieurs.

1704.

Le premier jour de l'an, Hébert, curé de Versailles, fut nommé par Louis XIV, à l'évêché d'Agen. Il y publie, la même année, une lettre pastorale, dans laquelle on remarque une déclaration de guerre aux *perruques* des ecclésiastiques.
« Je vois, dit-il, avec chagrin, que plusieurs
» clercs ont poussé si loin ce mauvais usage, en
» ont de si longues, de si épaisses, de si blondes,
» que les gens du monde les trouvent scanda-
» leuses. » Il craint de plus que cet excès ne le porte à les interdire entièrement, et même à suivre l'exemple du cardinal de Noailles, qui défendait à tous les prêtres de son diocèse de dire la messe

en perruque. * Il s'élève aussi, dans cet écrit, contre les habits courts des ecclésiastiques, contre la chasse à laquelle ils se livraient, et puis encore y donne certains avis aux Chanoines. Nous ignorons l'effet que produisit cette lettre pastorale.

1705.

Une grêle dévastatrice et générale emporte les récoltes dans l'Agenais. Une extrême disette s'ensuit. L'Evêque se retire au séminaire, pour se ménager les moyens de soulager un plus grand nombre de pauvres. Dans une lettre qu'il écrit au Pape, il fait monter à 40,000 le nombre des Protestans de son diocèse. Que seraient alors devenues les conversions presque miraculeuses, dont on a fait tant de bruit?

1707. — 1708.

Démêlés interminables entre M. Hébert et les Cordeliers d'Agen. Gardons-nous bien de les suivre, s'ils durèrent, comme on dit, presque toute

* Mieux eût été, peut-être aussi, l'impôt de *Vauban* sur cette coiffure toujours bouffonne, à moins d'être utile pourtant à quelqu'un de chauve. V. p. 57, tom. 2 du présent ouvrage.
(*Note de l'édit.*)

la vie du nouveau Prélat. Le Parlement de Toulouse, le Conseil-d'État, l'Archevêque de Bordeaux, les Cardinaux, le Roi même et le Pape, s'en mêlèrent et ne purent empêcher le scandale, dont je trouve un long détail dans nos écrivains ecclésiastiques. J'en garderai le secret au lecteur. Les prêtres séculiers, bien que plus dépendans de leur Evêque, ne lui étaient pas plus soumis. Plusieurs Curés qui ne cherchaient qu'à éluder ses ordonnances, trop sévères sans doute, cabalaient, tenaient des conciliabules et s'opposaient à ses réglemens. M. Hébert s'en plaignit au Roi, qui donna l'ordre à l'intendant de Bordeaux, de faire à ces Curés de vives réprimandes, et de prêter main-forte à l'Evêque. Nonobstant l'intervention Royale, ces altercations durèrent même fort long-temps. *

* *Pierre-Sylvain Régis*, né en 1632, à la Sauvetat de Roquefort, en Agenais, meurt à Paris, le 11 janvier 1707. On est presque étonné que les biographes, admirateurs passionnés de *Descartes*, en faisant l'éloge de ce philosophe, n'aient rien dit au moins de *Régis*; lui qui fut l'un des plus zélés propagateurs de la doctrine de ce grand homme, et qui publia même un système général de philosophie *Cartésienne*. Ce ne fut pas sans gloire, non plus, que *Régis* combattit les opinions de *Huet* et de *Mallebranche*, ses contemporains. Sa proposition, sur cette question, *si le plaisir nous rend actuellement heureux?* est au reste une sorte de doute et de paradoxe assez contraire à l'opinion commune.

A la prière des frères *Minimes*, nommés *Bons-Hommes* à Paris, et *Pères de la Victoire* en Espagne, Hébert, notre évêque,

1709.

Froid excessif. Il commença le 7 janvier par une forte gelée; le 9 la neige tomba en abondance, et le froid devint si rigoureux le 11, que la Garonne fut tout-à-fait prise; les charrettes même chargées y passaient dessus; le 17, enfin, le froid devint si extrême, dit le manuscrit que je copie, que jamais peut-être en Agenais on n'en éprouva de pareil. Le 24, seulement, du même mois, le dégel commença. Presque tous les oiseaux et tout le gibier périrent; les arbres, les pierres éclatèrent; le bétail mourut dans les étables. Les hommes mêmes ne furent point épargnés; grand nombre de vieillards succombèrent à cet horrible fléau. La récolte ayant péri, on sema en avril et mai des menus grains qui réussirent et prévinrent la disette. Les vignes produisirent des rejets au printemps. Cette calamité est encore mentionnée sous le nom du *grand hiver*. La même renommée s'at-

va poser, cette année, la première pierre de leur Eglise, située dans la rue Porte-Neuve, à Agen. Cet édifice ne fut pourtant que d'une très-courte durée, puisqu'on vit s'élever bientôt à la place, une belle maison qu'y fit bâtir M. Pélissier l'aîné : maison devenue aujourd'hui, sans contredit, le plus bel hôtel de la ville d'Agen. (*Note de l'édit.*)

tachera sans doute à celui que nous venons d'éprouver en 1830. *

1710.

Louis XIV, ayant toute l'Europe liguée contre lui, semble toucher à sa perte. Il va jusqu'à demander la paix, jusqu'à offrir de l'argent à ses ennemis, pour détrôner son petit-fils appelé à la couronne d'Espagne; ils exigent qu'il s'en charge lui seul. On reprend les armes. Vendôme, envoyé dans la Péninsule, gagne des batailles et rétablit les affaires qui paraissaient désespérées. L'impôt du dixième sur les revenus est enregistré le 26 octobre.

* L'hiver mémorable de 1709, ayant donné à M. l'Évêque d'Agen l'occasion d'exercer sa charité, il permit de faire gras quatre jours la semaine : mais le peuple dévot lança contre le bienfaisant Prélat, et en mauvaises rimes gasconnes, l'épigramme qui suit :

En milo sept cens
Naou,
L'Abesqué d'*Agen*,
Débenguait higounaou.

Ext. des Mss. de Labrunie.

Il y a parmi le peuple d'aujourd'hui, bien moins d'exaltation religieuse!

O quantum ab illis tempora mutantur.

(*Note de l'édit.*)

1711.

M. Hébert écrit une lettre aux évêques de Luçon et de La Rochelle, sur le *Nouveau Testament* du père Quesnel. Cette lettre suscite à son auteur des tracasseries que l'esprit du siècle aurait dû lui faire prévoir et redouter. Le Roi paraît mécontent qu'il se soit mêlé d'une affaire qui ne le regardait pas, et lui fait adresser, à ce sujet, une lettre ministérielle improbative. On a dû s'apercevoir qu'il régnait alors un esprit d'inquiétude presque général dans le clergé catholique. Depuis les différends, entre Bossuet et Fénélon, c'est tantôt le Père Quesnel, tantôt Jansénius, tantôt la fameuse bulle *unigenitus*, ou l'abbé Pâris qui occupent la scène. On dirait que, n'ayant de Protestans en France que pour leurs menus plaisirs, ils avaient tourné contre eux-mêmes leur esprit turbulent et tracassier.

1712.

Grand débordement de la Garonne, le 11 juin, jour de saint Barnabé, qui lui donne son nom. Le lendemain on allait en bateau dans la plupart

des rues d'Agen. Des fièvres pourprées mirent le comble à tous les désastres et firent mourir grand nombre d'habitans de la campagne. Bataille de Denain : le duc de Villars y sauve la France.

1714.

Le maréchal de Berwirck prend Barcelonne, et toute l'Espagne reconnaît Philippe V.

L'Ambassadeur d'Angleterre, se plaignant un peu trop à Louis XIV des travaux qu'on faisait à Mardick, en reçut une réponse énergique : *M. l'Ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi*, reprit le Roi, *quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas souvenir*. Ce Prince, malgré ses faiblesses domestiques, eut l'âme grande jusqu'au tombeau.

1715.

Mort de Louis XIV, le 1er septembre. Quoique puissent dire ses détracteurs, son règne formera toujours une des plus belles époques de la monarchie Française. Louis XV, encore enfant, lui succède. Le Parlement de Paris, leurré par la harangue du duc d'Orléans, casse le testament du

feu Roi, et défère au Prince la régence du Royaume.

1716.

Le 10 mars, établissement d'une Banque générale sous le nom du sieur Law et compagnie. Le fond en était fixé à 1,200 actions de mille écus chacune. On sait qu'afin d'acquitter, par cette mesure, les dettes de la France, on faillit presque à la ruiner.

1717.

Recherches sur la noblesse que plusieurs familles avaient ou pouvaient avoir usurpée en Agenais. L'état des gentilshommes ou des gens vivant noblement, fut envoyé au maréchal de Berwick, commandant de la Province. Que produisit cette mesure? Nous l'ignorons. Peut-être fut-elle une ressource financière? et la vanité menacée vint-elle par ce moyen au secours de l'État?

Triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Ainsi donc ces trois puissances depuis si long-temps rivales et divisées d'intérêts se trouvent alors réunies.

1718.

Le Régent déclare la guerre à l'Espagne.

Mort de Charles XII, Roi de Suède. Il finit sa vie errante et romanesque au siége de *Friederichs-Hall*, en Norwége, par un coup de *fauconneau*. Seulement âgé de trente-six ans, il se serait encore illustré par bien des exploits et eût fait bien des folies.

1719.

Le maréchal de Berwick s'empare de Fontarabie et de quelques autres places en Espagne; le cardinal Alberoni est renvoyé du ministère, et la guerre finit. Mort de Mme de Maintenon, veuve Scarron et de Louis XIV.

Un arrêt du Conseil, du 22 avril, ordonne la fabrication de cent millions de billets de banque; rien n'égale le délire qui agite alors toutes les têtes. Un autre arrêt du Conseil, du 21 décembre, interdit les paiemens au-dessus de dix livres en argent et de trois cents en or. On était forcé par là, de porter le numéraire, en or et en argent, à la banque, et de l'échanger contre des billets. Bientôt après le gouvernement remboursa en papiers toutes les rentes de l'État. Les yeux commencèrent

alors à s'ouvrir sans doute, et l'on ne se fit plus illusion désormais.

1720.

Un navire marchand, venant de Sydon, apporte la peste à Marseille; elle y fait, pendant environ deux ans, d'épouvantables ravages. Belsunce, natif de l'Agenais, ancien grand-vicaire d'Agen, évêque de Marseille, y rend son nom immortel. Son zèle, son ardente charité ne se démentirent jamais au milieu de tous les dangers et de toutes les misères. *

* Ce vertueux Prélat, nouveau *Borromée*, était-il de la maison de *Belsunce-Castelmoron*, à laquelle appartint long-temps le château de *Gavaudun*, dans le haut *Agenais*? *Feller* dit, tom. 2, p. 436, que *Belsunce* (*Henri-François-Xavier*), naquit au château de *La Force*, en *Périgord*. On est surpris, avec raison, de ne pas voir figurer un aussi beau nom parmi le haut clergé de *Marseille*, dans un ouvrage publié par M. *Guys*, et destiné à retracer l'histoire de cette ville, durant les temps anciens et modernes. Quoiqu'il en soit, *Belsunce* fit à *Marseille* tout le bien qu'il put: il y fonda le collége qui porte son nom, et publia l'antiquité de son Eglise; il écrivit aussi l'histoire de ses Evêques et grand nombre d'instructions pastorales; on a de lui encore un abrégé de la vie de Mlle *Susanne de Foix-Candale*, sa tante; cet ouvrage est le fruit de sa jeunesse, et vit le jour en 1709, à *Agen*. *Belsunce* fut d'abord Jésuite; il les aimait : on a même jésuitiquement pensé que l'un de ces bons Frères était peut-être l'auteur de la plupart de ses productions, tant la jalousie se plaît quelquefois à dépouiller un auteur du mérite qui l'honore et le distingue. *Pope*, qui vivait alors, a néanmoins célébré ce courageux Evêque, dans son *Essai sur l'Homme*, le plus beau trait de morale qui existe encore, a dit M. de *Fontanes* : de telle sorte, enfin, qu'à l'honneur de

Law finit comme il était aisé de le prévoir. Au moment où l'on s'y attendait le moins, il prend la fuite, la seule chose qui lui restât, en effet, à prendre. On vend ses terres; il en avait, cet aventurier, ou plutôt ce scélérat, * quatorze de titrées.

Belsunce, je ne peux résister au charme de rappeler ici, et les vers de *Pope* et ceux de son élégant traducteur :

« Why drew *Marseilles'* good bishop purer Breath,
» When nature sicken'd, and each gale was death!
» Or why so long (in life if long can be),
» Lent heanv'n a parent to the poor and me? »

Pourquoi, près des mourans qui lui tendaient les bras,
Le vertueux *Belsunce*, entouré du trépas,
Ne respire-t-il pas la vapeur empestée,
Que les vents secouaient sur *Marseille* infectée?

Traduct. de l'Essai sur l'Homme, de Pope, par M. de Fontanes, épît. 4, p. 200 et 201.

* L'épithète n'est pas trop forte. Coutelier de profession, *Law* tua le frère de sa maîtresse!... Alors deux factions divisaient l'Eglise de France, et notre Evêque, au sujet de la bulle méprisée du Vatican, dut aussi prendre son parti avec les Jésuites et les Capucins, ou bien même, avec les Universités, les Parlemens et le peuple. Quoiqu'il en soit, la folie de *Jean Law* eut son influence en Agenais, comme partout en France, et rendit aussi quelque peu de calme à notre Eglise, tant la cupidité, le commerce des actions, le luxe et la volupté imposèrent bientôt silence aux querelles dévotes, pour et contre un morceau de peau de bélier avec un seel de plomb, ayant d'une part, *la tête de saint Pierre à droite et de saint Paul à gauche*, comme dit *Voltaire*, et de l'autre le nom du Pape régnant, etc. : c'était la bulle *unigenitus*,

Arnaud d'Aubasse, poète gascon, né à Moissac, meurt en 1720 à Villeneuve-sur-Lot. (*Note de l'édit.*)

1721.

Le gouvernement est obligé, pour payer quelques dettes, et les plus criardes de la France, de créer des emplois onéreux ou inutiles, enfin, des sinécures, qui trouvèrent des acheteurs. La fureur des actions avait aussi gagné la Hollande et l'Angleterre, qui comme nous, s'en repentirent.

1722.

Le cardinal Dubois est nommé premier ministre. O fortune !

1723.

Louis XV déclare sa majorité le 10 août. Mort du cardinal Dubois, qui laisse plus de 200,000 fr. d'argent comptant, et nul billet de banque à ses héritiers. Le 2 décembre, même année, le duc d'Orléans succombe à une attaque d'apoplexie. Ses grands talens et son goût pour les plaisirs sont assez connus. *

* Messire Bernard de Labénaisie, chanoine et prieur de l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen, né dans cette ville, en 1635,

1725.

Des pluies continuelles, pendant l'été, détruisent presque toute la récolte en Agenais et dans le reste du Royaume. Elles occasionent partout des maladies épidémiques. Impôt connu sous le nom du 50e denier, à lever pendant dix ans. L'édit est vérifié au Parlement de Paris dans un lit de justice.

y meurt le 26 avril 1724. Labénaisie est, suivant Labrunie, un de nos plus féconds auteurs ecclésiastiques; on lui doit, entre autres, l'histoire de Clément V, natif de Villandran, en Agenais, et connu auparavant sous le nom de Bertrand de *Gouth* ou de *Goth*. Elu Pape à Pérouse, le 5 juin 1305, ce saint-père fut couronné à Lyon, le 10 novembre de cette année : on raconte qu'à cette cérémonie une muraille s'écroula, tua *Jean II*, duc de Bretagne, blessa le Roi et fit tomber la tiare de dessus la tête du Pape. On a de *Clément V* une compilation de décrets en divers Conciles, d'épîtres et de constitutions, sous le nom de *Clémentines*; Monstesquieu, dans sa correspondance avec l'abbé *Guasco*, laisse entrevoir que *Brunisende*, comtesse de Périgord, fut sa maîtresse : il était alors archevêque de Bordeaux et continua de la distinguer durant son pontificat. Au reste, en peu de mots, voici l'histoire de Clément V : Ce Pape, aussi connu sous le nom de *Pape Gascon*, poursuivit les Templiers, abolit leur ordre, ne s'oublia pas dans le partage de leurs biens, transféra le Saint-Siége d'Italie en France, vendit les bénéfices, mourut à Roquemaure, et laissa des trésors immenses. *Montesquieu* nous fait connaître, par une de ses lettres à l'abbé *Guasco*, et datée de Paris, 1746, que son cher abbé travaillait à composer aussi l'histoire de ce grand personnage. Ce qui donne à penser que celle de *Labénaisie* n'était peut-être pas assez complète : *Revenez*, dit *Montesquieu*, *et vous y travaillerez plus à l'aise sur le tombeau de ce Pape* : en effet, on voyait alors ce monument dans la collégiale d'*Useste*, auprès de *Bazas*. (*Note de l'édit.*)

1726.

Le cardinal de Fleury est placé à la tête du ministère ; le premier effet de son influence, fut la suppression du 50e denier qui venait d'être établi.

Tout l'Agenais, et notamment la ville d'Agen, sont dupes d'un imposteur, qui se disait issu de St.-Hubert, et descendre par conséquent des anciens ducs d'Aquitaine. Il portait des reliques prétendues qu'il vendait fort cher, touchait de vrais malades et ne les guérissait point ; malgré cela il était suivi d'un peuple immense. Enfin démasqué, il prit la fuite, fut arrêté à Dax et brûlé à Lyon.

1727.

Isaac Newton, âgé de 84 ans, meurt à Kensington, près de Londres ; il fut inhumé à Westminster ; six pairs du Royaume portèrent les coins du poêle. Le célèbre Pope fit pour ce grand homme l'épitaphe suivante : *La nature et ses lois étaient ensevelies dans les ténèbres ; Dieu dit que Nevvton soit, et la lumière parut.*

1728.

Mort d'Hébert, évêque d'Agen. Il avait, dit-

on, rédigé des mémoires que son intimité avec Mme de Maintenon rendraient intéressans pour les dernières années de Louis XIV, et qui probablement se sont perdus. On a toujours prétendu, mais sans preuves, que l'évêché d'Agen avait été le prix de la bénédiction nuptiale, donnée par le curé de Versailles à Louis et à la veuve Scarron. On commence les travaux du canal de Picardie.

1729. — 1730. — 1731.

Le froid qu'il fit cette année égala presque celui de 1709. L'abbé de Saléon, vicaire-général de Séez, fut pourvu de l'évêché d'Agen. *

* En 1731, par arrêt du Parlement, le comte d'Agenais, fils de Louis, marquis de Richelieu, est déclaré duc d'Aiguillon. Ce duché eut des phases d'existence qui peuvent exciter à un certain point l'intérêt des lecteurs. Notre petite ville d'Aiguillon fut érigée en duché-pairie vers 1599, en faveur de Henri de Lorraine, fils du fameux duc de Mayenne : ce beau titre, après lui, s'éteignit et fut rétabli en 1634, pour Antoine de Lage, seigneur de Puylaurens. Il s'éteignit encore à la mort de ce dernier, en 1638 : Louis XIII le fit revivre pour Madelaine de Vignerod, veuve d'Antoine de Combalet, *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers et successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir*. Clause singulière autant qu'abusive pourtant royale, et par laquelle fut appelée, en 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse sa nièce, qui, morte religieuse en 1705, fut alors remplacée par Louis, marquis de Richelieu.

Jean Gaichiés, prédicateur célèbre, né à Condom, meurt en 1732, et dans un âge très-avancé, à Paris. *Les maximes sur le ministère*

1733.

Lacondamine, Bouguer et Jussieu, membres distingués de l'Académie des Sciences de Paris, vont mesurer, sous l'équateur, par ordre du gouvernement, un degré du méridien pour déterminer la figure du globe terrestre. Maupertuis, Clairaut, Camus et Monnier, sont envoyés vers le pôle, pour le même objet, et ne partent que deux ans après. Cette belle entreprise est due au cardinal de Fleury et au comte de Maurepas.

1734.

Le maréchal de Berwick, qui commandait l'armée française au siége de Philisbourg, est tué d'un coup de canon sur le revers de la tranchée. La ville ne laissa pas d'être prise quelque temps après.

Le maréchal de Villars meurt de maladie à Turin, et à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait sauvé la France en forçant le prince Eugène dans

de la chaire sont de lui. On sait qu'elles furent pourtant imprimées sous le nom de *Massillon*, depuis évêque de Clermont; mais ce grand orateur déclara qu'elles n'étaient pas sorties de sa plume; et cet excellent manuscrit, tombé en bonnes mains, n'a pu voir le jour que sous un beau nom. (*Note de l'édit.*)

les lignes de Denain, en 1712; événement que Voltaire a célébré par ces deux vers si remarquables :

Regardez dans Denain, l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

LA HENRIADE.

1735.

Saléon est trasféré à l'évêché de Rodez, et Gilbert Jos. de Chabanes, agent du Clergé, pourvu du siége d'Agen.

Paix avec l'empereur d'Allemagne. Lois sur les testamens et sur la tenue des registres de l'État civil. Mort du prince Eugène. *

1736.

Stanislas Lexinski, beau-père de Louis XV, prend possession de la Lorraine, qu'il rend heu-

* Boileau (Jean-Jacques), natif des environs d'Agen, et chanoine de l'église Saint-Honoré, à Paris, y meurt en 1735; il a donné les vies de deux femmes auteurs elles-mêmes : Mesdames *Jeanne de Shomberg*, duchesse de *Liancourt*, et *Perrette-Marie de Combes des Morelles*. On a de plus, de ce vertueux Abbé, deux volumes de lettres sur divers sujets de *morale* et de *piété*, imprimés à Paris, environ deux ans après sa mort. Un tel sujet, en deux volumes et bien traité, est certes le plus beau panégyrique de son auteur. (*Note de l'édit*)

reuse. L'usufruit de cette province lui avait été assuré par un traité l'année précédente.

1738.

Disette en Agenais; la classe aisée se cotise volontairement pour nourrir les pauvres pendant l'hiver.

Maladie des *vampires* en Hongrie, qui fit tant de bruit et qui devait en faire si peu.

1740.

Un hiver long et rigoureux occasione encore la disette dans la Province. Frédéric II monte sur le trône de Prusse. Benoît XIV, aussi célèbre, est élu Pape le 17 août. L'empereur Charles VI

* Bien que cette maladie n'ait jamais affligé nos contrées, qu'elle ne soit décrite en aucun traité de médecine tant soit peu raisonnable; et comme on n'a d'ailleurs que bien rarement l'occasion de parcourir cette plaisante histoire des *Vampires*, que nous a donnée le révérend père dom *Calmet*: en peu de mots, voici pourtant ce qu'en raconte le docte abbé: C'était des morts, comme échappés de la nuit du tombeau, pour venir sucer les vivans à la gorge. Ce qui d'abord faisait tomber ceux-ci en *phthisie*; puis, on s'imagine aisément que les vivans sucés de de la sorte, maigrissaient bien vite, pâlissaient, dépérissaient et puis enfin périssaient. On ne parla jamais de ces *Vampires* en France, sans qu'il ait cependant jamais cessé d'y en avoir, qui suçassent même en plein jour le sang du peuple: mais ceux-ci n'avaient pas encore subi la résurrection des morts.

(*Note de l'éditeur.*)

meurt, dit-on, empoisonné par des champignons, et presque toute l'Europe prend les armes pour et contre l'électeur de Bavière, qui prétend lui succéder.

1741.

Mort de J.-B. Rousseau à Bruxelles, le 17 mars. Son nom rappellera toujours le plus grand poète lyrique de la France à cette époque.

1742.

Rollin meurt le 14 octobre, et le cardinal Polignac, le 30 novembre.

1743.

Le cardinal Fleury meurt âgé de quatre-vingt-neuf ans et sept mois. Ce petit génie fort entêté des prétentions de la Cour de Rome, laissa néanmoins la France réparer tranquillement ses pertes et s'enrichir par un commerce immense; mais, sous son ministère, l'Etat se vit pourtant réduit à un seul vaisseau de guerre.

1744.

Maladie de Louis XV à Metz. Consternation

générale dans tout le Royaume, et qui lui vaut le titre de *Bien-aimé*. *

1745.

Célèbre bataille de Fontenoy. La ville de Tournai, qu'on assiégeait, fut le prix de la victoire.

1746.

Continuation des succès militaires de la France. Le maréchal de Saxe, dans cette guerre, acquiert la plus grande gloire. Il est partout célébré en prose et en vers : c'était un *moule* à *Te Deum*, suivant l'expression grivoise d'un poète : on en chantait, en effet, presque chaque jour, pour quelque ville prise sur l'ennemi ou quelque bataille gagnée.

Lima, capitale du Pérou, est détruite par un

* *Jacques Tailhié*, prêtre et historien, né à Villeneuve-sur-Lot, vers le commencement du 18e siècle, publie son abrégé des histoires Ancienne et Romaine de Rollin, dont il fut l'élève. Ces ouvrages furent souvent réimprimés depuis, ainsi que plusieurs autres du même auteur. On ignore la date précise de sa mort. Son abrégé chronologique de la société de Jésus est de 1760. Mais son meilleur ouvrage fut sans doute la vie de Louis XII; car il est toujours aussi beau pour soi qu'utile aux autres, d'attacher son nom à l'histoire d'un prince juste, clément et magnanime. (*Note de l'édit.*)

tremblement de terre, le 29 octobre de cette année.

1748.

Prise de Maestrick le 7 mai; le 11, cessation des hostilités; le 30, la paix est signée par les puissances belligérantes et ratifiée le 28 octobre : Louis XV ne demanda rien pour lui, mais obtint tout pour ses alliés. On le blâma d'avoir conservé le commissaire anglais à Dunkerque, lorsqu'on l'obligeait à bannir Jacques II de ses Etats.

Le 12 juillet, fondation de la manufacture Royale de porcelaines, d'abord à Vincennes, ensuite à Sèvres. Mme de Pompadour, alors en faveur, contribua beaucoup, par son goût pour les beaux-arts, à cet établissement qui n'a pas encore de rival en Europe.

1749.

Troubles pour cause de religion mal entendue, entre les membres du clergé catholique de Paris. Billets de confession; refus de sacremens. Curés décrétés de prise de corps par le Parlement. Les mêmes tracasseries eurent sans doute lieu en Agenais, mais avec moins d'éclat. Le célèbre édit de main-morte paraît cette année.

1750.

Tremblement de terre le 21 mai, ou le 24, si l'on en croit de mauvais vers qui coururent alors, et qui rappellent ceux de Chapelain et de Dubartas. Ils commençaient ainsi :

Le vingt-quatre mai mil sept cents cinquante,
A dix heures du soir, la terre fut tremblante.

Le maréchal de Saxe, qui fit tant pour la gloire de la France, meurt à Chambort, âgé de cinquante-quatre ans. On a dit de ce grand homme de guerre : *Mars l'épargna; Vénus l'occit.*

1751.

Le duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais, fit son entrée à Agen, en cette qualité. Les Consuls et les habitans sont, à cet effet, sous les armes; il va loger à la maison dite du Roi, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville ou de la Mairie.

La France perd le chancelier d'Aguessau, l'honneur de sa magistrature. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

ans. L'amiral Big est fusillé sur son bord, à Ports-Mouth, pour n'avoir pas battu M. de Lagalissonière l'année précédente.

1758.

L'abbé de Bernis, depuis archevêque d'Albi et cardinal, dit à l'Archevêque de Paris, encore exilé et qui alléguait toujours sur les lumières de sa conscience : Monseigneur, votre conscience est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous.

Mort de Benoît XIV, l'un des plus grands pontifes qui aient gouverné l'Eglise Romaine. Il vécut peut-être trop peu pour elle.

Louis XV est blessé d'un coup de couteau, le 5 janvier, par Damiens, fanatique insensé qui paraît n'avoir point eu de complice. Il fut écartelé en place de Grève, le 22 mars suivant.

1759.

Le duc de Richelieu, gouverneur de la Province, où des intrigues de Cour l'avaient rélégué, y exerçait impunément un empire absolu, au point que Voltaire, son ami, et qui se moquait de tout, lui adressait ses lettres *dans son Royaume*

d'Aquitaine. Comblé d'honneurs et de gloire, ce grand Seigneur eut encore la petite vanité de faire son entrée à Agen, avec toute la pompe et la magnificence dont une ville du troisième ordre pouvait faire les frais. La relation de cette entrée est rapportée en entier dans les manuscrits de Malebaysse. Bien que l'époque dont il s'agit soit assez rapprochée de nous; nos usages, nos idées, nos préjugés même, sont déjà si différens à certains égards, que je crois devoir consigner ici les détails d'une pareille représentation, dont notre histoire désormais peut-être de long-temps n'offrira plus d'exemple.

Il est bon de savoir que l'orgueilleux Maréchal s'était fait représenter d'avance le procès-verbal des plus brillantes réceptions des Rois, des Princes, des Gouverneurs qui avaient eu lieu à Agen, afin de régler, à tête reposée, le cérémonial de la sienne sur la plus solennelle et sur celle qui lui conviendrait le mieux. Tout bien considéré sans doute, il donna la préférence à celle du duc de Mayenne qui, dans le temps des guerres de religion, revenant du siége de Montauban, fut reçu par le clergé avec tous les honneurs de l'Eglise. Bien que la religion fût certainement ici fort étrangère, personne ne se permit la moindre ob-

servation ; Richelieu avait parlé, avait donné ses ordres : on obéit. Comme avec son grand ancêtre le Cardinal, c'était le seul parti qu'on dût prendre.

Relation de l'entrée de M. le maréchal duc de Richelieu à Agen, le 14 septembre 1759, extraite du journal manuscrit de la famille Malebaysse, et sans aucun changement, si ce n'est parfois dans l'orthographe.

« Lorsque M. le Maréchal eut écrit quel devait être le jour de son arrivée, notre corps de ville s'assembla et députa MM. Basignan, La Cassagne et Gardette, jurats, pour aller avec MM. Daunefort et Pélissier, consuls, à Montauban, où était M. le Gouverneur de la Province pour l'y complimenter. MM. Vigné, Claverie, Illy, Sembauzel, Benand et Lamouroux, ayant à leur tête M. Fabri, lieutenant de maire, et Basignan, consuls en robe ; ils avaient été élus la veille, et partirent, le jour de l'entrée, avec un détachement de 80 jeunes négocians à cheval, de la confrérie de Saint-Michel et de Sainte-Catherine ; ils allèrent au-devant de M. le Maréchal, à l'extrémité de la juridiction, au-delà du village de Bon-Encontre, sur le chemin de Toulouse, et le conduisirent jusqu'à la Porte-du-Pin, où ils trouvèrent 600

hommes de garde urbaine sous les armes et rangés en haie. La noblesse de la ville et des environs s'y trouva aussi, ayant à sa tête M. le comte de Timbrune, de Valence, ancien colonel du régiment de Béarn et chevalier de Malte, qui lui fit un magnifique discours. La porte du Pin était richement décorée, on y voyait un arc de triomphe soutenu par des colonnes ornées de divers emblêmes. Les armoiries de M. le Maréchal étaient représentées sur le frontispice, et ses victoires également peintes sur les côtés. La salle aux harangues, placée entre les deux portes, avec six marches pour y monter, était richement meublée, tapissée de velours cramoisi et magnifiquement illuminée. Le trône (le dais sans doute) était aussi garni de velours cramoisi, mais plus beau, et d'un galon avec crépine d'or fin. L'autel qu'on y avait dressé assortissait le reste de la salle. C'est là que M. le Maréchal fut introduit par le corps de la ville, qui le prit à l'entrée de l'arc de triomphe. Il y reçut les clefs de la ville sur un bassin d'argent, et un très-beau compliment. Ensuite il prêta le serment d'usage, entre les mains des Consuls et en présence de quatre chanoines : deux de la Cathédrale et deux de la Collégiale. Les Consuls le lui prêtèrent ensuite. Puis le Ma-

réchal s'étant assis et couvert sous le dais, il fut harangué par le Présidial et l'Election. Cela fait, on alla en procession à la cathédrale; le régiment de Haynaut, composé de deux bataillons et venu exprès à Agen, était en ville uniquement pour assister à la cérémonie de ce beau jour. Des deux compagnies de grenadiers, l'une fut placée sur les avenues de la salle aux harangues, et l'autre sur les avenues de la Cathédrale pour réprimer le tumulte et la foule; le reste du corps fut rangé en haies dans les rues que devait suivre la cavalerie pour arriver à Saint-Etienne. La maréchaussée précédait les jeunes négocians à cheval qui étaient suivis du guet. Puis venaient les corps religieux, chacun avec sa croix; suivaient les deux chapitres précédés aussi des leurs; enfin, paraissaient nos Consuls portant un beau dais de damas blanc à fleurs de lis d'or, garni d'un galon et d'une crépine aussi d'or. Le Maire, le Lieutenant de maire, les autres Consuls et les Jurats suivaient en criant, avec la noblesse et le peuple : *Vive le Roi et M. le Maréchal.* Celui-ci marchait immédiatement après le dais, environné de la noblesse. Ses gardes fermaient ensuite une double haie formée par ses pages et par sa maison. Les troupes bourgeoises terminaient la marche. Toutes les rues où le Ma-

réchal passa avaient été tapissées et sablées. Ce Seigneur étant arrivé à la Cathédrale, où toutes les cloches étaient à la volée, trouva, à l'entrée de la porte, M. de Chabannes, notre évêque qui, revêtu de ses habits pontificaux et assisté de ses Archidiacres en chappes, lui donna l'eau bénite et lui fit un compliment, auquel répondit M. le Maréchal. Notre Prélat l'ayant ensuite pris par la main, il le conduisit au milieu du chœur, où on avait préparé un prie-Dieu couvert d'un tapis, avec deux carreaux et un fauteuil, le tout en velours. M. l'Evêque alla prendre sa place, le chantre et le chapitre la leur au lutrin : le *Te Deum* fut chanté, et la cérémonie finit par la bénédiction de l'Evêque. M. le Maréchal, qui avait accepté son logement à l'évêché, y reçut la visite de tous les corps, et le présent de la ville consistant en 200 bouteilles de vin étranger et un quintal de bougie. Il partit le lendemain mardi, à dix heures du matin, après avoir parcouru à pied, avec les Consuls et une suite nombreuse, quelques rues de la ville, les Consuls ayant leur chaperon sur le bras. Il y avait aussi une garde de 60 hommes, commandée par *quatre capitaines*. Les coulevrines ne cessaient de tirer comme la veille. Il alla, avec tout ce cortége, jusqu'à la porte

Saint-Antoine, où il monta en voiture pour se rendre à Aiguillon.

» Ajoutons le compliment qu'adressa l'Evêque au Maréchal, à la porte de l'église; il n'est pas long. *M. le Duc*, lui dit-il, *je vous souhaite autant de bonheur et de gloire dans le ciel que vous en avez sur la terre.* »

1760.

Mort héroïque du chevalier Dassas : son glorieux dévouement est assez connu, et les temps antiques n'offrent en ce genre aucune action plus digne d'être célébrée.

1761.

Passage de la duchesse de Choiseul à Agen, où elle fut reçue, par ordre du maréchal de Richelieu, presque aussi magnifiquement qu'il l'avait été lui-même l'année précédente. La Duchesse logea à l'évêché. L'annaliste observe qu'entre les personnes de sa suite, on voyait son bouffon, * que veut-il dire ?

* De l'italien, *bocca infiata*, peut-être? Un bouffon doit avoir, en effet, le visage rond et la joue rebondie. Les Princes, et sans

1762.

Les rues de la ville d'Agen commencent à être éclairées pendant la nuit, d'abord par des lanternes ; elles ne le furent que vingt ans après par des réverbères.

Entrée à Agen du duc de Lorges, commandant de la Province. Il loge à l'évêché où les Consuls, précédés d'une garde de cent hommes armés, furent lui rendre leurs hommages. Expulsion des Jésuites.

1763.

La paix fut proclamée avec beaucoup de solennité en Agenais dans le mois de juillet. Elle avait été signée à Paris le 10 février, et termina la guerre de sept ans. On sait, au surplus, combien elle fut ignominieuse pour la France.

doute aussi quelques grands, en avaient à leur suite pour amuser ceux de leur société, par des plaisanteries sur toute sorte de sujets indifféremment. Ces personnages du bas comique ont eu longtemps une espèce de vogue. On leur permettait de dire tout ce qui leur venait à l'idée. Privilége singulier, dont plusieurs ont eu lieu de se louer et plusieurs aussi de se repentir. (*Note de l'édit.*)

1764.

La marquise de Pompadour meurt à Versailles, le 18 avril. L'épitaphe suivante de cette femme célèbre courut alors dans le public. Je ne l'ai vue imprimée nulle part :

Ci-gît d'Ethioles-Pompadour ,
Femme infidèle et maîtresse accomplie,
Que pleurent à la fois et l'hymen et l'amour.
Quoiqu'en puisse dire l'envie,
L'hymen et l'amour n'ont point tort ;
Le premier de pleurer sa vie ,
Le second de pleurer sa mort.

1765.

Manufacture de toile à voiles d'Agen , fondée par M. Gounon , négociant. Dans la vue de favoriser cet utile et bel établissement , le Gouvernement y contribua pour une somme de 20,000 fr. , et promit un secours de 2,000 fr. chaque année pendant dix ans. La première pierre de l'édifice fut posée par l'Evêque le 5 décembre 1764 , avec une plaque de cuivre portant les noms des associés et le millésime. Latour, receveur des tailles, et Botin , intendant en Guienne.

Le fameux acte du timbre est sanctionné par le Roi d'Angleterre, et fut le signal qui fit perdre à ce royaume l'Amérique septentrionale. La mémoire du malheureux Calas est réhabilitée; il avait été exécuté à Toulouse le 10 mars 1762.

Mort du Dauphin.

1766.

Froid rigoureux. Il commença le 1er janvier et augmenta jusqu'au 13 de février. La Garonne était gelée depuis Bordeaux jusqu'au-dessus de Saint-Macaire, et le courrier la traversait en voiture. Elle était également gelée en totalité devant le village de Boé au-dessus d'Agen; mais devant cette ville, elle ne le fut jamais qu'aux deux tiers environ. La récolte des menus grains périt; celle du blé fut en général très-abondante. Les vignes gelées pour la plupart, produisirent presque partout de nouveaux rejets.

Une déclaration du Roi remet les dîmes et toutes les contributions, pendant quinze ans, à ceux qui défricheraient des terres incultes.

Arrestation de M. de la Chalotais, procureur-général au Parlement de Bretagne. Troubles à cette occasion dans la Province, où l'on attribue

ce coup-d'état à des ressentimens particuliers du duc d'Aiguillon. Ses partisans sont désignés sous le nom d'*Ifs* qui présente les initiales d'une dénomination très-malhonnête.

Mort du bon roi Stanislas. Exécution du comte de Lally, ancien gouverneur de Pondichéry. Sa mémoire est réhabilitée dans la suite.

1767.

Mort de Joseph Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen, le 26 juillet, à Monbran. Il est remplacé le 1er novembre par Jean-Louis Dusson de Bonac.

1768. — 1769.

Mort de Marie Leuensky, Reine de France.

Le 5 septembre, entre 8 et 9 heures du soir, on éprouve en Agenais un coup de vent d'ouest d'une extrême violence. Des murs furent renversés, des toits enlevés et des arbres arrachés dans plusieurs localités. Cet ouragan se fit ressentir sur les côtes voisines de l'Océan, et à de grandes distances, en pleine mer : le clocher de St.-Michel, à Bordeaux, fut abattu jusqu'à la voûte de l'église. Il dura avec une égale furie jusqu'à cinq heures

du matin. On a dit que les raisins qui échappèrent à ce fléau, avaient un goût salé, et l'on crut ressentir deux secousses de tremblement de terre.

Le comte de Vaux achève de soumettre l'île de Corse. *

1770.

Affreux débordement de la Garonne, le 6 avril, suivi d'énormes désastres depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux. Les eaux montèrent, à Agen, à 29 pieds 6 pouces au-dessus de leur niveau moyen. Cette prodigieuse inondation fut produite par une pluie qui dura huit à dix jours consécutifs, accompagnée d'un vent de nord-ouest très-violent et

* *Antoine Ferrein*, né en 1693, à *Frespech*, ou *Fresque-Peche*, en Ageuais, grand médecin, anatomiste célèbre, successeur de *Winslow* au jardin du Roi, meurt à Paris en 1769. Il laisse quelques ouvrages posthumes, qu'*Arnaud* de *Nobleville* fait imprimer sous le titre de *Leçons sur la médecine et sur la matière médicale*. *Ferrein* avait médité son art. Ce qui ne l'empêche pas de tomber dans une erreur manifeste, en prétendant que la voix n'était qu'un instrument à cordes. Il imagina de plus une sorte d'automate à la manière de *Vaucanson*, et qui rendait même des sons conformes au système qu'il avait adopté ; mais, les cordes mouillées peuvent-elles rendre des sons? Cette observation ruina son système ; au reste, les travaux littéraires et mécaniques de *Ferrein* trouvèrent néanmoins place dans l'histoire de l'Académie des Sciences, où *Vaucanson* peut-être a puisé l'ingénieux mécanisme de son *flûteur* automate qui soufflait réellement dans sa flûte, et qui en modifiait encore les sons, par le mouvement juste de ses doigts. (*Note de l'édit.*)

qui provoqua une fonte de neige subite dans les Pyrénées.

Mariage du Dauphin (Louis XVI) avec Antoinette, archiduchesse d'Autriche, le 16 avril.

1771.

Les parlemens de France sont cassés, et remplacés par ceux qu'on nomme *Parlemens à la Maupou*, qui n'obtinrent ni confiance ni considération publique.

1772.

Le comte de Fumel, lieutenant-général des armées du Roi et commandant la basse Guienne, vient établir sa demeure à Agen. Il loge dans la maison du Roi, aujourd'hui l'hôtel de la Mairie.

Grande inondation de la Garonne, le 8 et le 9 décembre. Elle fut moindre de deux à trois pieds que celle de 1770.

1774.

Orage affreux, le 28 avril. Des torrens de grêle ravagent les récoltes dans plusieurs cantons de

l'Agenais. Trombe qui se forme au mois de juin au-dessous du Bédat près d'Agen, et qui dévaste, d'une manière presque incroyable, le vallon de Naux, qu'elle parcourt depuis son origine jusqu'à son extrémité, en le couvrant de débris et de ruines.

1775.

Il régnait depuis deux ans une épizootie en Bretagne et en Bigorre, qui faisait les plus grands ravages dans ces provinces. Elle s'étend, cette année, dans les généralités de Guienne et de Languedoc, où l'on ne peut arrêter ses progrès, malgré tous les traitemens employés par le fameux Vicq d'Azir et les plus habiles vétérinaires envoyés par le gouvernement. On établit vainement un cordon de troupes pour s'opposer à la circulation des bestiaux, et les retenir sur la rive gauche de la Garonne; cette mesure ne suffisant pas, et la maladie faisant toujours des progrès, il fallut de grands sacrifices, ou qu'elle cessât d'elle-même. En conséquence, on ordonna d'abattre tout le gros bétail, sans distinction, depuis Toulouse jusques à Layrac, ce qui fut exécuté. On salait les chairs pour le compte du Gouvernement, qui dédommageait les propriétaires, d'après l'esti-

mation. Dès ce moment, la contagion étant interceptée, la maladie cessa. Le remède fut extrême à la vérité, mais il devait être efficace ; c'était un incendie qu'il fallait ensevelir sous des ruines pour prévenir ses effrayans progrès. La rive droite de la Garonne, à l'exception des communes de Valence, de Pomme-Vic (*Primus-Vicus*), de Golfech, de Clermont-Dessus, fut exempte de ce fléau.

La première pierre du nouveau palais épiscopal fut posée par l'Evêque d'Agen, le 19 juin de cette année. Ce palais est aujourd'hui devenu l'hôtel de la Préfecture, après avoir été affecté à la Légion-d'Honneur, et d'abord occupé par l'Ecole centrale du département.

1776.

Passage, à Agen, du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, avec la fille du duc de Penthièvre, son épouse. La célèbre Mme de Genlis était à la suite de la Princesse. L'illustre famille loge chez l'Evêque, qui pendant la construction du palais épiscopal occupait la maison de M. de Raymond. Le Duc tient, le lendemain de son arrivée, une

loge de francs-maçons, dont il était le *Grand Orient*, et part ensuite pour Toulouse.

Deux habitans de Bruch portent plainte contre trois usuriers d'Agen, dont la punition fut exemplaire (exposition publique pendant trois jours, au carcan sur la grande place, et bannissement perpétuel.)

Commencement de la Société libre des Sciences d'Agen. Elle obtint bientôt après la permission du Commandant de la Province de s'assembler, tant en séances particulières que publiques, et ensuite celle du marquis de Bréteuil, ministre de l'intérieur. Après cette autorisation, et sur l'engagement pris par la Société, de donner des cours publics de mathématiques et de botanique pour compléter ainsi l'instruction donnée au collége d'Agen, l'Intendant de Bordeaux, Dupré de Saint-Maur lui affecta une salle à l'Hôtel-de-Ville, pour tenir ses séances, et le produit de la contribution dite du *franc salé*, pour fournir à ses dépenses. Cette Société, supprimée comme tous les corps savans, pendant la révolution de 1789, existe aujourd'hui sous la dénomination de Société d'Agriculture, Sciences et Arts. *

* *Romas* (N. de), né vers le commencement du 18e siècle à *Nérac*, y meurt cette année 1776. Personne aujourd'hui n'ignore

1777.

Débordement de la Garonne qui couvrit, à Agen, toute la promenade du *Gravier*, pendant la foire qui porte ce nom.

Le jeudi 19 juin, arriva à Agen, vers 8 heures du soir, Monsieur frère du Roi (depuis Louis XVIII). Il fut reçu par le comte de Fumel, commandant de la Province, et par les Consuls. Le Prince fit son entrée à *pied*, suivi de beaucoup de Gentilshommes et d'un peuple immense; il logea à l'Hôtel-de-Ville, où il soupa en public, et admit à sa table le comte de Fumel, le duc et le chevalier de Narbonne, le comte et le commandeur de Valence, le commandeur de Montazet et le comte de Châteaurenard, brigadier des armées

qu'à *Nérac* l'intrépide *Romas*, en même temps que *Franklin*, à *Philadelphie*, inventa l'heureux moyen de maîtriser la foudre et de soutirer, avec un jouet d'enfant, la matière électrique des nuages. Les Thraces, dit *Hérodote*, désarmaient le ciel de ses foudres, en décochant leurs flèches dans les nues; ils plaçaient encore des épées, et sans doute la pointe en haut, à l'extrémité des mâts de leurs galères. C'est presque la barre de fer de *Franklin*; il n'y manquait plus que sa chaîne, pour attirer sans explosion au réservoir commun la matière ignée du tonnerre. *Numa*, dit M. de *Sulgues*, paraît avoir eu connaissance des paratonnerres : depuis le temps qu'il tonne, et que la foudre tombe partout, il est en effet naturel de penser que les hommes aient souvent cherché à s'en préserver. Pour *Romas*, il y réussit. *Eripuit cœlo fulmen!*

(*Note de l'édit.*)

du Roi. Le lendemain, Monsieur, s'étant levé avant six heures, entendit, à l'église des Carmélites, la messe dite par l'abbé de Véronne, * aumônier du Roi, et partit immédiatement après pour Toulouse.

Joseph II, empereur d'Allemagne, voyage en France sous le nom de comte de Falkestein.

1778.

Louis XVI, mécontent des Anglais, reconnaît l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, et leur envoie des secours en hommes et en argent. Mort de Voltaire, à Paris, le 30 mai, âgé de 84 ans, et de J.-J. Rousseau, à Ermenonville, le 14 juillet, à l'âge de 66 ans. Année funeste aux hommes de la république des lettres, comme à celle des sciences, qui perdirent aussi Linné.

1779.

Le marquis de Belsunce, grand sénéchal d'Agenais, fut reçu en cette qualité, le 26 août, à Agen, après avoir prêté le serment d'usage entre

* N'est-ce pas le dernier des *Scaliger*?

les mains des Consuls; il alla prendre séance et présider au palais de justice, en manteau court sur une jaquette de drap d'or, avec la fraise et le petit chapeau couvert de plumes blanches. Tel était le costume d'Henri IV.

Mort du célèbre capitaine Cook, immolé par les sauvages de l'île de Sandwick, lors de son troisième voyage autour du monde. Prise de la grenade de Saint-Christophe, de Saint-Vincent, par Destaing, et de la Dominique, par Bouillé.

1780.

Argenton, très-distingué par son profond savoir et de rares talens, meurt le 14 juin de cette année, âgé de 57 ans. Excellent et judicieux critique, il combattit principalement les erreurs de *Labénaisie*. *

1782.

Mort du comte de Maurepas, premier ministre,

* *François de Vivens*, né le 11 juillet 1697, au château de *Vivens* près de *Clairac* en Agenais, y finit ses jours en 1780. Comme il a été lu, en avril 1819, une notice biographique sur M. de *Vivens*, à la Société d'Agriculture du département de la Seine, et que, cet opuscule, très-bien fait sans doute, valut à son auteur une médaille d'or à l'effigie d'*Olivier de Serres*; j'y renvoie nos lecteurs. (*Voy. cette Notice imprimée à Agen*, *chez M. Prosper Noubel*. (*Note de l'édit.*)

âgé de 81 ans, et de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, moins âgé de 2 ans.

1783.

Affreux tremblement de terre en Calabre et en Sicile, où il détruisit Messine, Catane, etc., et fit périr cent mille personnes. Il s'annonça le 5 février et dura, après diverses reprises, jusqu'à la fin de mai. Après ce tremblement de terre, on observa, durant plusieurs années dans l'atmosphère, le même dérangement qu'on avait observé 29 ans auparavant, lors de la catastrophe de Lisbonne, avec moins de durée et d'intensité; il se manifesta principalement cette année, par d'épais brouillards qui obscurcirent le soleil dans le cours de l'été.

1784.

Le froid fut plus rigoureux, cette année, à Paris et dans le nord de l'Europe, qu'en 1709. On ne s'aperçut presque pas de l'hiver dans les provinces méridionales du royaume. *

* *Joseph Raulin*, ou *Rollin*, né en 1708, ou peut-être 1718, près du *Castera*, mourut en 1784 : médecin fort habile apparemment, puisqu'il fut chargé de composer, par ordre du gouvernement, divers traités remarquables sur son art, ce savant exerça

1785.

Pilastre du Rosier, voulant traverser la Manche en ballon, périt à son départ, avec son neveu Romain, qui l'accompagnait dans cette entreprise hasardeuse. Blanchard et le docteur Jefferies avaient été plus heureux ou mieux avisés le 7 janvier de la même année, et traversèrent le détroit dans deux heures précises.

1786.

Orage qui détruit toutes les récoltes dans une partie de l'Agenais : soixante communes des environs d'Agen sont dévastées.

Le marquis de Fumel Monségur, commandant en Agenais, se fait recevoir en cette qualité, et loge à l'Hôtel-de-Ville.

1787.

Assemblée des notables, que les besoins de l'Etat forcent de convoquer. Il ne s'en était point

d'abord ses rares talens à *Nérac*, et ensuite à *Paris*, où le grand *Montesquieu*, dont il était estimé, l'avait attiré. Ce n'est pourtant pas lui que, dans ses pensées diverses, Montesquieu nomme l'*Abeille de la France*. (*Note de l'édit.*)

tenu depuis 1626. Elle se réunit à Versailles le 12 février; sa clôture a lieu le 25 mai. Le duc de Mouchy, cadet de la maison de Noailles et commandant en chef de la province, donne sa démission. Le comte de Brienne lui succède. Les affaires publiques se brouillent; l'embarras des finances bientôt se manifeste d'une manière alarmante.

1788.

Le 8 mai, lit de justice, où le Roi, mécontent du Parlement de Paris, fait enregistrer plusieurs édits, notamment celui qui crée les grands baillages. Le cardinal de Brienne, alors tout-puissant à la Cour, ayant été jadis évêque de Condom, avait préféré cette ville à celle d'Agen, pour le placement du nouveau tribunal; soit par vengeance ou par une sorte de gaîté brutale, on y brûle en place publique, un grand *Bailli de paille*.

Le Cardinal, ne pouvant faire prévaloir aucune de ses idées en économie politique, ni rétablir l'ordre dans l'administration et les finances, donne sa démission. Il est remplacé par le trop présomptueux Necker, qui croit tout dominer

par la force de son génie, et qui cède bientôt à celle des circonstances.

Le 3 août, ouverture d'une autre assemblée de notables, comme la première sans résultat satisfaisant. On n'y dit pas expressément que le tiers-état aura, dans les états-généraux de l'année suivante, une représentation égale à celle des deux autres ordres; mais on le laisse deviner.

1789.

L'hiver, qui déjà s'était déclaré par de fortes gelées au mois de novembre de l'année précédente, devient très-rigoureux vers la fin de décembre. Depuis vingt ans on n'avait vu le thermomètre aussi bas. Vers le commencement de l'année il descendit à 7 degrés au-dessous de zéro, et l'on apprit, par les nouvelles publiques, qu'il était alors à Paris au-dessous de 18 degrés. La Garonne, devant le village de Boé près d'Agen, était totalement gelée. Comme le temps était très-sec, les blés et les vignes furent préservés.

En vertu des lettres de convocation pour la tenue des états-généraux, les assemblées des communes ont lieu dans tout l'Agenais. Le 28 février, la *banlieue ou la juridiction* d'Agen, comme on

parlait alors, se réunit dans l'église des Jacobins. Elle est présidée par le lieutenant-général de la sénéchaussée. La ville s'assemble le 2 mars, sous la présidence des Consuls. Les députés étant nommés, se réunissent aux deux autres ordres dans l'église des Jacobins, où préside le lieutenant-général à l'absence du grand sénéchal. L'appel des trois ordres dure jusqu'au 16. On assigne ensuite au clergé l'église des Capucins, l'Hôtel-de-Ville à la noblesse, qui se transporte ensuite aux pénitens bleus, et les Jacobins au tiers-état, pour procéder à l'élection de leurs députés à l'assemblée nationale. Au bout de quelques jours ces députés sont nommés. Ils prêtent serment le 28 mars. Voici leurs noms : pour le clergé, l'Evêque d'Agen; Malateste de Beaufort, curé de Montastruc; de Fournets, curé de Puymiclan : pour la noblesse, le duc d'Aiguillon ; les marquis de Bourran, de Fumel et Montségur : pour le tiers-état, MM. Escourre de Libos; Aubert, juge à Villeneuve; Rénaut, avocat à Agen; Boussion, médecin à Lauzun, suppléant du sieur Bellisle, avocat à Marmande, absent; François, bourgeois, cultivateur à Clairac, et Termes, aussi cultivateur à Marmande. *

* Pour mieux faire connaître l'esprit politique dont l'Agenais était

Le 14 et le 15 juillet, troubles à Paris. Prise de la Bastille; massacres. Le 23 du même mois

alors animé, je vais essayer d'esquisser rapidement les mandats et pouvoirs que la noblesse et le tiers-état de cette Province donnèrent à leurs députés, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. J'ai pensé que cette espèce d'introduction aux dernières époques de notre histoire, était à peu près indispensable.

La noblesse de l'Agenais désirait, 1° que les députés ne prissent séance aux états, qu'autant que les représentans des différentes provinces eussent été librement élus, et qu'on ne formât plus aucune plainte fondée à cet égard;

2° Qu'il fût voté, par ordre, sur tous les objets de législation et d'administration publique, laissant la liberté de voter, par tête, sur les subsides;

3° Que les ministres fussent responsables de leur gestion envers les états-généraux, qui pourraient les faire juger, sur l'exercice de leurs fonctions, par des juges compétens;

4° Qu'en aucun cas, nul citoyen ne pourrait être détenu par une lettre close, ou autre ordre ministériel, au-delà *du temps* nécessaire, pour qu'il fût remis, en une prison légale, *entre les mains des* juges que lui donnait la loi, ou de ceux qu'en certains cas, pourraient désigner les états-généraux; de plus, que nul, sous aucun prétexte, ne pourrait être enlevé à ses juges naturels;

5° Que les états prendraient en considération les injustices commises par des lettres closes, pour ordonner ce qu'ils jugeraient dans leur sagesse;

6° Que ses députés demanderaient aux états-généraux d'établir un moyen de donner à la noblesse malaisée, la faculté de commercer, en attaquant le préjugé qui l'en empêche.

La noblesse de la petite ville de *Condom*, par une sorte de prévoyance intempestive, contribua peut-être à faire naître des idées qui, sans cela, ne seraient pas venues.

Elle voulut, 1° que les états-généraux ne pussent, de leur seule autorité, remplacer la monarchie par quelqu'autre institution, telle que l'aristocratie ou la démocratie; 2° que la forme constitutionnelle de la monarchie fût établie sur les principes certains d'une monarchie tempérée par les lois, et qu'elle portât sur la double base de l'égalité des droits et de la hiérarchie des rangs.

Pour la discipline ecclésiastique, le *tiers* de la petite ville de *Nérac* eût voulu, 1° que les évêques accordassent les dispenses à l'exclusion du Pape, et sans rien exiger que les frais d'enregistrement;

2° Que les évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, fussent tenus de résider au lieu de leur bénéfice;

on arbore la cocarde tricolore à Agen. Le bureau de correspondance de la noblesse prend à cet égard l'initiative par une délibération motivée qu'il fait imprimer.

Dans la nuit du 30 au 31 de ce mois, on répand le bruit à Agen, mais sur une fausse alarme, que 9,000 brigands arrivaient, qu'ils étaient aux portes de la ville, prêts à la piller et à la réduire en cendres. Tout est en armes à l'instant; on envoie des patrouilles en reconnaissance sur les routes; elles reviennent sans avoir rencontré d'ennemis, bien que diverses personnes, arrivant de Villeneuve, assurent très-positivement avoir vu cette ville en feu. Cependant,

Et, relativement à la noblesse, le *tiers* de Nérac voulût, 1° que les états provinciaux fissent une matricule de la noblesse de leur district;

2° Qu'on ne put y être inscrits que contradictoirement avec la communauté ou lieu où serait domicilié celui qui prétendrait à l'inscription.

Le *tiers* également de *Nérac*, par rapport à notre nouveau Code civil, demande, 1° qu'une grande publicité fût donnée aux contrats de vente, pour purger l'hypothèque;

2° Que les magistrats ne pourraient être suspendus individuellement, ni en corps, que pour forfaiture préalablement jugée: à l'égard des individus, par les corps dont ils seront membres; à l'égard des corps, par les états-généraux, ou par un tribunal que ces états formeraient;

3° Qu'on demandât la prompte expédition de la justice et la réforme des abus qui entravaient l'administration;

4° Qu'il fût fait un rôle des *causes*, pour le suivre rigoureusement. (Il arrive souvent, en effet, que les *plaideurs* meurent avant qu'on ne songe même à les appeler). (*Mém. sur la rév. franç.*) (*Note de l'édit.*)

le tocsin qu'on sonne dans toutes les églises, ne discontinue pas; les rues sont illuminées, pleines de gens armés et qui ne savent où se réunir; toute la nuit se passe en alarmes. Cette frayeur subite peut servir de pendant à celle du 20 août 1690, dont nous avons parlé à cette époque, sous le nom de la *paou dos hygounaous*, et qui se reproduit après une révolution centenaire, dans une nuit également obscure, avec la même terreur. Quelques jours après, à l'exemple de la France entière, les villes et les campagnes de l'Agenais s'organisent en compagnies de *volontaires nationaux*, qui prennent ensuite le nom de *Gardes nationales*.

Le lendemain, la population encore épouvantée, se rassemble et forme un comité, pour veiller avec les Consuls, à la tranquillité publique. Rendons justice à ce comité, composé d'excellens citoyens; il maintint long-temps, dans la ville, le bon ordre, malgré l'anarchie qui commençait à se manifester dès-lors en France. A la vérité, pour en avoir seul la gloire, il congédia, ou fit congédier, vers la fin de novembre, les Consuls, par le peuple qu'il faisait mouvoir à son gré. Ainsi finit cette puissance municipale, qui subsistait avec plus ou moins d'éclat et d'influence

dans nos murs depuis tant de siècles, et qui avait traversé tant de révolutions. Le moment de sa déchéance forcée était venu ; un nouveau système de gouvernement allait s'établir, et la chute de cette ancienne institution devait bientôt être suivie de beaucoup d'autres plus importantes.

Le 4 août, séance à jamais mémorable de l'assemblée nationale, qui délibère le rachat de tous les droits féodaux. Le duc d'Aiguillon est l'un des premiers qui prouve la justice de l'indemnité dans un mouvement d'enthousiasme. * Viennent ensuite les priviléges des villes et des provinces dont on provoque l'abandon. Les Députés de l'Agenais s'empressent d'y renoncer avec ceux de treize autres provinces du Royaume, et des villes de Paris, de Lyon, de Marseille et de Bar-le-Duc.

Le 8 septembre, les drapeaux du régiment *patriotique* d'Agen, comme on le nommait alors, sont bénis sur la promenade du *Gravier* qui

* Le vicomte de Noailles venait de proposer à cette assemblée l'égale distribution de toutes les charges publiques, le remboursement de tous les droits féodaux et la suppression, sans rachat, des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles : quand le duc d'Aiguillon étendit cette proposition et fit arrêter que les droits féodaux étant une vraie propriété, ils seraient désormais remboursables à la volonté des redevables. (*Note de l'édit.*)

prend de cette cérémonie religieuse et militaire le nom de *Champ-de-Mars*.

Le 6 octobre, journée déplorable ! La populace de Paris marche en tumulte à Versailles, s'y livre, sous les yeux du Roi, à des excès d'autant plus révoltans, qu'ils sont constamment en opposition avec l'excessive bonté du Monarque. Ce Prince consent à se rendre à Paris avec sa famille, et se constitue désormais prisonnier aux Tuileries.

Le 10 de ce mois l'assemblée avait décrété et publié les droits de l'homme.

Le 2 novembre, les biens du clergé sont mis, sur la motion de Talleyrand-Périgord, *évêque* d'Autun, à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres.

Le 24 du même mois, un décret que la philosophie attendait depuis long-temps, déclare les chrétiens réformés admissibles à tous les emplois civils et militaires.

Parmi les nombreuses adresses des villes et communes rapportées dans les journaux, qui témoignent leur satisfaction à l'Assemblée nationale, on remarque celle de la ville de Nérac, accompagnée d'un don patriotique de 132 marcs d'argent, et de plusieurs bijoux en or et en pier-

reries. *Bull. des Nou. de France, etc.* 1789, *n°* 7, 1er *décembre.* *

* C'était l'usage alors de faire un don patriotique à l'Etat : certain poète s'oublia même, dit-on, au point de laisser jaillir de sa plume une assez méchante épigramme, et dont le trait lancé contre la femme de *Paul, Pierre* ou *Jacques* termine ainsi l'impertinante boutade :

« On me demande un quart, je donne ma moitié. »

Pierre Boussion, médecin à Lausanne, vient en France, est nommé député-suppléant du tiers-état de la sénéchaussée d'Agen, aux états-généraux ; et la même année, est appelé à l'assemblée nationale, pour y remplacer d'*Escure de Peluzat*. *Joseph de Bourran*, député de la noblesse d'Agen aux états-généraux, en 1789, n'adhère à la réunion des trois ordres, qu'avec l'autorisation de ses commettans. *Biogr. des hommes vivans.*

Des assemblées provinciales s'étant alors formées dans la Haute-Guienne et dans le Berri, Louis XVI étendit cette mesure à tout le royaume, en fondant des assemblées d'arrondissement, de district et de communes, et de concessions en concessions, s'achemina ainsi, au gré de l'opinion générale, vers les mesures les plus propres à déraciner l'arbitraire. On avait alors grande horreur de la centralisation, et de plus, comme dit Louis XVI dans une note au bas des mémoires de M. Necker sur l'établissement des administrations provinciales. (Il était de l'essence de son autorité, non d'être intermédiaire, mais d'être en tête.) Comme les votes, qui furent émis à cette époque par ces sortes d'assemblées, peuvent éclairer la matière et prêter à quelques rapprochemens sur les choses, les projets et les personnes des temps passés par rapport aux temps présens, j'entreprendrai de les développer le plus succinctement qu'il me sera possible.

La *noblesse* de l'Agenais voulait, 1° que, si une guerre, ou autres motifs de dépenses imprévues, forçaient le gouvernement, d'une tenue d'états-généraux à l'autre, à demander un secours momentané, les états provinciaux pussent lever quelques subsides, désignés d'avance par la nation ; que ces subsides, sous le titre de secours auxiliaires, ne seraient levés que pendant une année, et que, dans ce cas, ses députés demanderaient que la nation eût à statuer que les états-généraux s'assemblassent dans l'année, pour

1790.

L'Assemblée décrète, le 15 janvier, que la France sera désormais divisée en 83 départe-

proroger ou retrancher le secours auxiliaire, et ordonner ce qu'il appartiendrait;

2° Que les députés de la province demandassent que les officiers du corps royal du génie fussent chargés de lever et faire exécuter les plans des chemins, ponts, chaussées, édifices publics; que MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, demeurant alors sans fonctions, fussent supprimés; que cette suppression deviendrait un grand soulagement pour l'Agenais, attendu les forts appointemens dont ils jouissaient, et les rétributions énormes qu'ils retiraient sur les entreprises; *qu'il serait utile de confier les travaux des chemins aux troupes, plutôt qu'aux laboureurs, arrachés ainsi à l'agriculture, dans un pays qui manque de bras pour le faire fleurir;*

3° Que plusieurs terres se trouvant absolument désolées, ou par les inondations des rivières dans les plaines, ou par la chute des eaux sur les coteaux, ou enfin par la descente de toute la terre végétale, qui, par la suite du temps, tombe dans les vallons; les députés de l'Agenais eussent à demander que toutes les terres mises, par cas fortuit, hors de production, fussent libérées de toutes impositions; que les terres ainsi dégradées, mais réparées à grands frais par les propriétaires, jouiraient de cette exemption pendant un certain nombre d'années;

4° Relativement aux impôts: que les subsides consentis par les états, ne le seraient que pour le temps qui s'écoulerait entre le dernier jour de la tenue prochaine et trois mois, après le jour fixé pour l'assemblée suivante de la nation; et que toute personne qui aurait la témérité d'asseoir ou lever aucuns subsides dont le terme fixé par la nation serait expiré, ou qui n'aurait point été consenti par elle, serait poursuivie comme concussionnaire;

5° Qu'indépendamment des subsides et du don gratuit, les provinces pourraient s'imposer particulièrement pour les objets d'utilité locale, et que ces impositions étant réglées dans chaque état provincial, il en serait rendu compte aux états-généraux;

6° Qu'on demanderait la suppression des charges inutiles dans la perception et le maniement des deniers publics; que si le receveur

mens ; chacun d'eux subdivisé en districts, et ces derniers en cantons. Voilà pour l'ordre admi-

des tailles et d'autres charges à finances étaient réformés, le remboursement des sommes avancées par eux serait fait à des conditions que fixeraient les états ;

7° Que le trésorier et ses adjoints ne pourraient trafiquer, ni faire valoir les fonds qui leur seraient confiés ; que les ministres ne pourraient se mêler de cette gestion, ni toucher aux deniers de la caisse publique, sous peine d'être poursuivis criminellement ;

8° Que les militaires rentreraient dans tous les droits des citoyens, dont un régime arbitraire les avait privés ; qu'ils jureraient par un serment solennel, de ne jamais être porteurs ni agens d'ordres ministériels, et de ne jamais s'armer contre leurs concitoyens, à moins qu'une proscription prononcée par la nation, contre une partie d'elle-même, réfractaire aux lois fondamentales de l'état, ne les obligeât de marcher contre les rebelles proscrits par la patrie ;

9° Que les états feraient des recherches sur les malversations des caisses publiques, et sur les mauvaises opérations des ministres qui étaient cause des malheurs de la France, pour ensuite être ordonné ce qu'il appartiendrait ;

10° Qu'aucun subside ne serait mis ou prorogé sans le consentement des états ; que toute imposition accordée ou prorogée hors de ces formes, par une ou plusieurs villes, une ou plusieurs communautés, serait réputée nulle et illégale ; qu'il serait défendu, sous peine de concussion, de les répartir, lever et asseoir, et que les subsides consentis par les états ne seraient que pour le temps qui s'écoulerait entre le dernier jour de la session et trois mois après le jour fixé pour l'assemblée suivante ;

11° Qu'indépendamment des subsides et du don gratuit, les provinces pourraient s'imposer particulièrement pour des objets d'utilité locale ; que ces impositions seraient réglées dans chaque état provincial, et qu'il en serait rendu compte aux états-généraux ;

12° Que la répartition, assiette et subside, se feraient dans chaque province, soit par les états provinciaux établis par la nation, soit par ceux qui existent déjà dans quelques provinces et dont elles n'ont pas à se plaindre ;

13° Que les dépenses de chaque département, y compris celui de la maison du Roi, seraient invariablement fixées, et les ministres de chacun d'eux, ainsi que toutes les personnes chargées des deniers publics responsables et comptables, de l'emploi des fonds à la nation assemblée ;

14° Qu'aucuns militaires ne pourraient, s'ils réclamaient contre

nistratif; l'ordre ecclésiastique et l'ordre judiciaire auront leur tour. L'Agenais conserve à-peu-

leur destitution, être privés de leurs emplois, sans un jugement militaire, établi suivant la forme, et qui serait réglé par la nation, en exceptant de cette décision ceux qui pourraient être employés par commission;

15° Que la noblesse, pénétrée de respect et de reconnaissance pour les services que les officiers nationaux non catholiques, avaient rendus à l'état dans les armées, supplierait le Roi de vouloir bien accorder aux officiers non catholiques, l'ordre du mérite militaire, comme une récompense de leur valeur et de leurs services.

D'un autre côté, les besoins et les désirs de la petite ville de *Nérac*, siége alors d'un petit présidial établi en 1639, aujourd'hui chef-lieu du troisième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, sollicitait aussi de nouvelles réformes. C'est ainsi que les députés de sa noblesse demandaient :

1° Qu'il ne serait fait aucune concession d'îles ni d'îlots et graviers blancs dans les rivières navigables; qu'il serait pourvu à l'observation des ordonnances qui prohibent tous ouvrages tendant à détourner le cours des eaux;

2° Que le clergé vendrait une partie de ses biens, pour acquitter la dette publique; qu'en attendant les intérêts seraient payés sur le trésor royal, afin que cet ordre pût payer avec les deux autres les impôts ordinaires.

Tandis que la noblesse manifestait ainsi ses vœux par ses mandataires, les députés du tiers étaient aussi chargés de demander :

1° Que l'agriculture fût encouragée par la réduction des impôts de ceux qui s'y livraient, et par les distinctions accordées aux bons laboureurs;

2° Que les maîtrises fussent supprimées dans les villes qui n'étaient pas capitales de province;

3° Que les concordats fussent abolis, et les lois promulguées aux états d'Orléans et de Blois contre les banqueroutiers, rigoureusement observées;

4° Que les sauf-conduits, lettres d'états et de répit fussent abrogées, sauf l'avis des *juges-consuls;*

5° Que le titre et la valeur des monnaies seraient invariablement fixés;

6° Que les contraintes pour contributions seraient confiées à d'anciens soldats, avec un salaire journalier de vingt sous par jour, et les autres employés supprimés. (*Mémoires sur la révolution française.*) (*Note de l'édit.*)

près le même territoire et reçoit le nouveau nom de département de Lot-et-Garonne. Il comprend neuf districts, qui sont ceux : d'Agen, de Casteljaloux, de Lauzun, de Marmande, de Monflanquin, de Nérac, de Tonneins, de Valence et de Villeneuve.

Les habitans des campagnes se soulèvent dans quelques parties du département, ils ravagent, pillent en certains endroits, les propriétés des nobles, se jettent ailleurs sur les églises, dans lesquelles ils brûlent les bancs des seigneurs, détruisent leurs armoiries ; rançonnent divers curés, sous prétexte de planter des *Mais* à leurs portes, * et descendent les girouettes des châ-

* C'était l'usage autrefois de transplanter devant la porte ou la fenêtre d'une personne aimée ou considérée, de jeunes arbres feuillés, fleuris et décorés de rubans, qu'on appelait *Mats* : de *Maius* assurément, *Mai*; ce joli mois! De là peut être aussi *festa Maia arbor*. De même que, *souhaiter le bon Mai*, etc.; souhait que les amans faisaient à leurs maîtresses et aux jeunes filles à marier, en plantant un jeune arbre ou simplement un rameau d'*aubépine en fleurs*, devant leur porte ou sur le toit de leur maison. Le *sureau*, en patois gascon *chagut*, mot de très-sale origine celto-bretonne en était exclu, sans doute à cause de sa mauvaise odeur. Le *coudrier* même ne pouvait servir à cet usage; et pourtant, nous dit Virgile, *phyllis amat Corylos*.... Au reste, *may* signifiait aussi *bon temps*. C'est dans ce dernier sens qu'on lit, au *roman de la Rose*, en parlant d'*oiseuse* (oisiveté.)

Moult avait bon temps et bon may.

Cet aimable sujet ayant été l'objet de la 6e question proposée

teaux. Ils ne cherchaient au fond qu'à piller, boire et manger. Quelques troupes survenues à propos, dispersèrent ces hommes séduits par l'exemple des paysans du Périgord et du Querci.

Durant les premiers jours de mai, des troubles plus sérieux s'élèvent à Montauban, auxquels on a dit peut-être à tort, que des motifs de religion avaient donné lieu. Quoi qu'il en soit, les deux partis en étaient venus aux mains; il y avait eu quelques morts, plusieurs blessés et beaucoup de prisonniers des deux côtés. L'armée des patriotes Bordelais, composée de deux fortes divisions, passe à Agen le 23 et le 24 de ce mois, pour aller rétablir l'ordre à Montauban, et y faire au besoin respecter les décrets de l'Assemblée nationale. Le comité municipal d'Agen envoie dans le même objet quelques députés conciliateurs, qui dévancent l'armée des Bordelais. Ceux-ci s'arrêtent à Moissac, pour attendre l'issue des négociations. On leur rend les prisonniers qu'ils réclamaient; le reste s'arrange à l'amiable. On as-

par l'Académie Celtique, tom. 1, p. 76, 77 du mémoire de cette société : j'ai pensé qu'on ne me saurait peut-être pas mauvais gré de l'avoir succinctement abordée en passant, dans cette remarque. (*Note de l'édit.*)

sure que les députés Agenais y contribuèrent beaucoup. *

Dès le 1er avril, MM. les marquis de Fumel Montaigu, de Saint-Amans et le chevalier de Cessac, commissaires du Roi pour la formation des assemblées primaires, et l'organisation des corps administratifs dans le département, étaient venus présenter leur commission, et la faire enregistrer au greffe de la municipalité. Ils commencèrent ensuite leur opération qui, conduite à sa fin avec la méthode, la sagesse convenable, contribua beaucoup au retour de la tranquillité politique.

L'Assemblée électorale, pour les membres des corps administratifs, ouvrit ses séances, le 29 mai, et les termina le 14 juin. Le journal d'Agen mentionne le nombre des membres élus dans les différens corps administratifs. M. de Cessac fut nommé procureur-général-syndic de l'administration départementale.

Le 18 juin, le décret qui supprime les chapitres, les prieurés, les abbayes parvient à Agen

* L'abbé de Montgaillard dit, tom. 2, p. 226 de son Hist. de France, que les patriotes y furent *massacrés*. Mais le récit d'un contemporain, aussi digne de foi que notre annaliste, et pour ainsi dire témoin des malheurs de cette époque, nous garantit du moins que ce *massacre* n'eut pas lieu sans légitime défense, et qu'il méritait plutôt le nom de *troubles*. (*Note de l'édit.*)

Le 19, jour suivant, la noblesse héréditaire est également supprimée.

Au mois d'août, un club sous le nom de société des amis de la constitution, se forme à Agen, à l'instar de ceux de Paris et des autres grandes villes du royaume. Il tient d'abord ses séances dans le réfectoire des Augustins, et les transporte ensuite dans l'église des pénitens-gris.

Le 12 du même mois, l'Assemblée nationale décrète, sans rachat, la suppression des dîmes ecclésiastiques.

Le 23, un autre décret porte que *nul homme, à l'avenir, ne peut être recherché ni même inquiété, pour ses opinions politiques ou religieuses.*

Le 4 septembre, Necker, ministre des finances, donne sa démission et quitte le royaume, qu'il a bouleversé. Il allait devenir victime de la faction populaire qui lui devait l'existence. Aussi aveugle dans sa haine qu'elle l'avait été dans son amour, elle avait fini par demander sa tête : *incidit in foveam quam fecit.*

Le 24 juillet, vers 9 heures du soir, on observa, dans le département, un météore lumineux très-remarquable. Il parcourut un quart environ de la voûte céleste, en s'inclinant sur l'horizon et laissant

après lui une traînée de feu, qui dura une demi-minute. La partie antérieure du météore éclata et produisit tout-à-coup une clarté aussi vive que celle du soleil en plein midi, et qui se dissipa dans l'instant. Cette explosion suivie de beaucoup d'autres, d'abord aussi fortes que des coups de canon et diminuant par degrés, se termina par un roulement semblable à celui d'un coup de tonnerre éloigné. On apprit, quelques jours après, que ce météore en disparaissant, avait produit une chute de pierres très-considérable, à Saint-Julien, dans les landes. Ce premier exemple d'une chute d'*Uranolithes*, * bien constatée dans le département, a servi, dans la suite, à prouver la vérité d'un phénomène qui, bien qu'observé par les anciens, était alors relégué par les physiciens même les plus instruits, au rang des fables. *Voy. Revue*

* Ces pierres sont encore appelées *Aérolithes*, *pierres atmosphériques*, *etc.*, *etc.*, sans qu'on puisse dire comment elles peuvent appartenir à la classe des *météores aériens*. Vauquelin, il est vrai, a fait voir qu'une partie de leurs élémens peut être suspendue dans l'atmosphère; mais, conçoit-on qu'elles aient pu s'y former en grandes masses? On dit chaque jour, *uranographie*, *uranologie*, *uranométrie*, *etc.*, pour *description du ciel*, *discours sur le ciel*, *science de ceux qui mesurent le ciel*; et l'on ne dirait pas *uranolithe*, pour signifier *pierre du ciel*, jusqu'à ce que la physique et la chimie aient au moins fixé l'origine de ces *pierres*? Voy. *second recueil de la Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts d'Agen*, *p.* 208, 209. (*Note de l'édit.*)

Brit. Lithologie atmosphérique et les *Mém. de la soc. d'agr. d'Agen.*

A la fin de cette année, le désordre était déjà partout en France, et la sécurité nulle part.

1791.

L'Evêque d'Agen, * interpellé le 4 janvier à l'Assemblée nationale, refuse de prêter le serment nommé *civique*, et prescrit par la loi aux prêtres

* Ce digne prélat est *Jean-Louis Dusson de Bonnac*, né à *Soleure*, en 1734, nommé à l'évêché d'*Agen* en 1767, et mort à *Paris*, aumônier de Louis XVIII, le 11 mai 1821.

M. de *Montlosier*, dans ses mémoires, laisse ignorer aussi le nom de ce courageux *évêque*; mais son refus de prêter serment à l'assemblée nationale, est conçu en des termes à la fois si nobles et si précis, que je n'ai garde à présent de le passer sous silence, de même que celui de l'abbé *Fournès* : pour le sage et bon prélat de notre Église, il répondit à l'assemblée : « *Je ne donne aucun re-* » *gret à ma place, je ne donne aucun regret à ma fortune. Je vous* » *prie d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir* » *prêter le serment que vous exigez.* » L'abbé *Fournès*, curé de son diocèse, répondit à son tour, immédiatement après : « *Je dirai,* » *avec la simplicité des premiers chrétiens, à laquelle vous voulez* » *nous ramener, que je me fais gloire de suivre mon évêque,* » *comme Laurent suivit son pasteur.* » Ce début étonna l'assemblée, qui renonça bientôt à l'appel nominal.

Lacuée, depuis comte de *Cessac*, né à *Massas*, auprès d'*Agen*, est nommé procureur syndic du département de Lot-et-Garonne. *Boussion*, pour réprimer les troubles des provinces, communique à l'assemblée nationale un projet de loi qui obtient une préférence marquée sur ceux de ses collègues. Il y présente encore, le 6 octobre, un plan sur l'impôt territorial en nature, et tel apparemment que les circonstances d'alors pouvaient le faire excuser.

(*Note de l'édit.*)

fonctionnaires publics. Son exemple est suivi par le curé Fourtès, de Puymiclan.

14 avril. — Deuil porté, pendant huit jours, dans le département, à l'occasion de la mort du célèbre Mirabeau, qui après avoir battu en ruine la monarchie, avait, dit-on, formé le projet de la relever. Il était décédé le 2 de ce mois. Sa mort, attribuée d'abord au poison, ne fut que la suite de ses débauches.

10 juin. — Entrée solennelle à Agen, d'André Constant, élu le 3 mai évêque constitutionnel du département. Il est complimenté par tous les corps constitués et par les députés des principaux clubs de son diocèse, réunis à cet effet à la porte Saint-Antoine, pour le recevoir. Constant est installé, le dimanche suivant, sur le siége épiscopal, aux applaudissemens d'un peuple nombreux, accouru de toutes les parties du département, pour assister à cette cérémonie *civico-religieuse*.

24 juin. — On apprend la nouvelle de la fuite du Roi; celle de son arrestation à Varennes parvint à Agen deux jours après, dans la nuit.

29 août. — Assemblée électorale du département, présidée par M. de Lacuée-Cessac. Elle nomme pour députés à la législature, MM. De-

père,* de Mezin, Lacuée-Cessac,** d'Agen; Mouysset, de Casseneuil; Lavigne, de Tonneins; Lafont du Cujula, d'Agen; Paganel, de Villeneuve; Maleprade, de Clairac; Vidalot, de Valence; Pouget, de Casteljaloux.

Le 3 septembre, l'assemblée nationale termine la constitution de l'Etat, et cesse de se qualifier *constituante*.

Le 14, Louis XVI accepte l'acte constitutionnel, avec le titre de *Roi des Français*.

Le 1[er] octobre, la seconde législature commence.

Le 16, proclamation solennelle de la Constitution française par le Directoire du département renouvelé. Cette proclamation a lieu le dimanche 23 du même mois, dans les autres municipalités.

26 décembre. — Grande inondation de la Garonne : elle ne fut guère moins forte que de celle de 1770.

Le 1[er] mars de cette année, la vente des biens

* Depuis comte et sénateur, M. Depère était alors vice-président du département de Lot-et-Garonne. Il se distingua principalement, dans cette législature, au comité des contributions, dont il fit partie. (*Note l'édit.*)

** Ce courageux député appuie fortement une dénonciation contre *Mallet-Dupan*, que M. *Bertrand de Moleville*, dans son histoire de la révolution, dit avoir été envoyé traîtreusement par Louis XVI, en Autriche, pour engager les puissances du Nord à venir porter la guerre au cœur du royaume. (*Voy. hist. de France, par l'abbé de Montgaillard, tom. III, p.* 62. (*Note de l'édit.*)

déclarés nationaux avait commencé, et s'effectuait depuis cette époque avec une émulation remarquable et désespérante pour les ex-propriétaires de ces biens.

Le 20 du même mois, un décret avait permis la culture illimitée du tabac.

On peut remarquer aussi que l'assemblée constituante, pendant sa session de 21 mois, avait rendu deux mille cinq cents lois. Il n'en reste peut-être pas vingt en vigueur aujourd'hui. Que de paroles et d'écritures perdues !

La seconde assemblée nationale dite législative, tient sa première séance le 1er octobre.

Le 17 décembre, un décret porte l'émission des assignats à 1600 millions. *

1792.

Décret du 6 avril, qui prohibe tout costume ecclésiastique, et qui supprime toutes les congrégations religieuses d'hommes et de femmes.

30 avril. — Nouvelle création d'assignats, dont la totalité s'élève à dix-neuf cents millions. Le 20

* *Boussion* est élu secrétaire de l'assemblée nationale. En conséquence des principes du temps, ce député provoque un décret, par lequel on priverait de leurs pensions les prêtres qui rétracteraient le serment civique. (*Jour. du Temps.*)
(*Note de l'édit.*)

de ce mois, la France avait déclaré la guerre à François, Roi de Bohême, de Hongrie, et Archiduc d'Autriche.

La licence de la presse est à son comble. Royou, auteur de l'*Ami du Roi*, et Marat celui de l'*Ami du Peuple*, sont décrêtés d'accusation le 3 mai.

Affreuse journée du 20 juin, qui complète l'avilissement du Monarque : son courage passif étonna les factieux, et lui sauva peut-être la vie.

Le 11 juillet, l'Assemblée déclare que la patrie est en danger, sur la proposition de Vergniaut, député de la Gironde. L'assertion était outrée sans doute ; mais la France était, à la vérité, si déchirée par des factions turbulentes et désorganisatrices, que tous les ministres du Roi avaient donné leur démission : resté seul en butte aux scélérats de toute espèce, on complotait déjà et la ruine et la mort de ce prince, avec celle de sa famille ; cependant, quelques personnages, à peu près nuls, acceptent les portefeuilles.

Les conseils de département et de district sont en permanence.

Le 23 juillet, une députation des fédérés ose demander, ou pour mieux dire, ordonner à l'Assemblée, que Louis XVI soit suspendu de *ses*

fonctions royales. Hélas ! le malheureux Monarque, depuis long-temps, n'en exerçait aucune. Sans conseils, sans amis, privé même de ses gardes, il n'offrait plus que le vain fantôme d'une royauté passée. L'Assemblée répond aux fédérés, qu'elle applaudit à leur dévouement et à leur civisme.

10 juillet. — Les Marseillais arrivent à Paris ; ils sont composés de vagabonds et de bandits ramassés dans les provinces méridionales, assassins, pour la plupart, d'Arles et d'Avignon : ils viennent, appelés par les désorganisateurs de Paris, signaler encore leurs exploits dans la carrière du crime.

Le 31 juillet, les assignats sont portés à 2 milliards 200,000 francs.

Le 4 août, les fédérés viennent réclamer encore la déchéance du Roi. On leur accorde, cette fois, les honneurs de la séance. Enfin, le 9 du même mois, Pétion, maire de Paris, se présente à la barre de l'Assemblée, et réclame, au nom des 48 sections de la capitale, l'abolition de la royauté. Tout achève de se désorganiser, hormis le crime qui prend chaque jour plus de consistance et de développement. Les sections s'insurgent pour la plupart, des comités insurrectionnels s'établissent

clandestinement ; on délibère partout l'attaque du château des Tuileries ; les assassinats se commettent avec impunité en plein jour comme dans les tenèbres ; tout marche à la fois vers une dissolution complète ; les principes sociaux sont en tous lieux méconnus, et les députés constitutionnels ne délibèrent plus que sous les poignards et les pistolets des tribunes. Infortuné Louis XVI ! que faites-vous au milieu de l'imminent danger dont vous êtes environné ? vous attendez tranquillement votre destinée, au lieu de prendre une détermination décisive et vigoureuse ; ou vous seriez libre, ou vous mourriez enfin avec gloire ; mais non, on a dit quelque part que Louis *faisait toujours ce qu'il croyait devoir faire, et ne faisait jamais ce qu'il fallait.*

Le 10 août, éclate l'insurrection si hautement résolue, si publiquement préparée, qu'elle ne doit étonner personne. On connaît les résultats de cette déplorable journée ! Si le malheureux Prince conserva sa vie, il fut néanmoins abreuvé de tous les genres d'amertume. Rœderer l'entraîne dans la salle de l'assemblée nationale, qui le place avec sa famille, dans la loge d'un journaliste : elle délibère ensuite, lui présent, sa déchéance, puis l'envoie en prison, à la tour du Temple,

d'où il ne sortira que pour aller à l'échafaud. Pendant ces tristes délibérations, les Suisses fidèles et les Royalistes dévoués des Tuileries sont impitoyablement massacrés. Les jours suivans, les meurtres continuent; ils redoublent surtout le 2 septembre jusqu'au 6 du même mois, dans les prisons de Paris, avec des circonstances qui font frémir, et qu'il faut lire dans les écrits du temps. On n'y verra point, sans une indignation profonde, qu'aucun fonctionnaire public ait pris la peine de se présenter dans ces lieux, où tant de victimes entassées au hasard, sont égorgées avec l'appareil dérisoire des formes légales et par d'infâmes sicaires; qu'aucun magistrat ait essayé d'y faire entendre au moins la voix de l'humanité. Pour comble d'ignominie, toutes les autorités sont paralysées : l'Assemblée nationale l'est complétement par la municipalité de Paris, qui l'est à son tour par le club des Jacobins ou des Cordeliers, lesquels sont tombés sous le joug des fédérés dirigés par les sections, elles-mêmes conduites et aux ordres de cinq ou six scélérats, qui *démoralisent* les gens du peuple, et transforment, avec l'argent qu'ils volent, les plus corrompus et les plus in-indigens d'entre eux en bêtes féroces. Ceux-là sont, en dernier ressort, dans la capitale, les

arbitres de la fortune et de la vie des citoyens. Tel est, à cette malheureuse époque, l'état de Paris, état qui se propagera bientôt, plus ou moins, dans les autres grandes communes, ensuite dans toutes celles du Royaume, tandis que le peuple ridiculement placé sur le trône avec tous les honneurs de la monarchie, mourra de misère et de faim. Dès ce moment, on peut prévoir la grande catastrophe qui, dans quelques mois, épouvantera le monde civilisé. On ne voit déjà, sur le sol de la France, que de tristes cyprès arrosés de sang et de larmes. Un voile noir va dérober à nos yeux les années qui s'écouleront désormais dans la plus hideuse anarchie. Gardons-nous de soulever ce voile. S'il nous est impossible d'effacer de l'histoire le souvenir de cette époque, que du moins notre plume ne le rappelle point ici, que ces annales ne soient pas souillées du récit des forfaits qui caractérisent ces temps malheureux, et qui provoqueront toujours la honte et la douleur dans les âmes sensibles. *

* *Lacuée-Cessac* préside l'assemblée nationale, attaque vivement le ministre *Dumouriez*, qui, de ministère en ministère, se sauve à l'armée, sous les ordres de *Luckner*. Il se prononce encore en faveur du clergé réfractaire, dans cette assemblée, et la même année est porté candidat au conseil exécutif, en remplacement de *Servan*, ministre de la guerre. (*Jour. du Temps.*)

Le département du Lot a réélu Boussion à la convention nationale. (*Note de l'édit.*)

1793.

Portion de feuille noircie avec l'encre d'impression. *

* Le clocher de Saint-Etienne, construit en bois depuis environ deux cents ans, est abattu vers la fin de 1793. C'était le plus beau monument de notre ville, par sa forme pyramidale et carrée, le périmètre de sa base qui était de cent vingt pieds, et sa hauteur qui en avait cent. On sait que cinq énormes cloches en occupaient l'intérieur : quand elles sonnaient ensemble à la volée, la flèche du clocher entrait aussi, dit-on, en mouvement, et formait une sorte d'ondulation qui se propageait même jusqu'à la croix, dont elle était surmontée. On assure qu'il était surtout effrayant de se trouver dans l'intérieur de cette pyramide, quand toutes les cloches y sonnaient à la fois : le bruit qu'alors faisaient les tenons de sa magique charpente, soit en sortant de leurs mortaises, soit en y rentrant, accompagnait en effet les oscillations de la flèche, et de telle sorte, qu'en battant pour ainsi dire la mesure, il complétait aussi la plus majestueuse et la plus étonnante symphonie.

Bien que l'évêque et son chapitre fissent réparer chaque année ce clocher merveilleux, et d'un âge au reste à peu près moderne, il était pourtant à craindre un jour qu'il ne vînt à s'écrouler sur les maisons voisines ; aussi l'intérêt public dut-il hâter probablement sa ruine : d'ailleurs, il faut l'avouer, son heure était venue ; et déjà la corruption générale annonçait en France un culte à la fois si étrange et si bizarre, que les cloches et les clochers seraient désormais inutiles, et bientôt même remplacés par des canons et des tambours.

La tour carrée qui lui servait de piédestal existe encore ; mais, à ces belles, à ces élégantes ogives du XIe siècle et de la renaissance des arts, à ce frontispice imposant, sévère et plus moderne de notre ancienne cathédrale, va succéder bientôt une sorte de *forum* couvert, destiné au marché principal de nos céréales. Avant qu'on eût recommencé la destruction de la nef et du chœur de ce monument, des économistes, des administrateurs avaient déjà pensé que, peut-être, on aurait pu faire servir des ruines si bien conservées, à la construction d'une halle pour le commerce

1794.

Idem.

1795.

Idem.

1796.

Idem.

Une pièce de monnaie frappée en Angleterre vers cette époque, peint d'un seul trait, et telle que je viens de l'esquisser, la situation de la France. C'est une de ces monnaies dites de confiance, que le commerce de la Grande-Bretagne met en circulation, et dans le genre de celles que

de nos grains, et sans autre dépense, que celle d'une vaste coupole, dont on les aurait couvertes.

La première mise dehors pour l'exécution de ce projet économique, était déjà plus qu'à moitié faite. Une telle réparation, bien conçue, était loin, ce nous semble, d'être bien onéreuse à la ville d'Agen; et la jouissance qui en fût résultée pour elle, aurait été sans doute un produit suffisant du capital qu'elle aurait ainsi engagé; enfin, ce nouveau capital, enté pour ainsi dire sur un capital improductif, et lui donnant par ce moyen une vie nouvelle, fût aussi devenu lui-même producteur d'utilité publique et d'utilité privée. Mais, il est d'ailleurs inutile d'insister davantage sur ce fait, puisque le mal est aujourd'hui sans remède, et le temple du Seigneur déjà renversé de fond en comble.

(*Note de l'édit.*)

la maison Moneron, de Paris, répandit en 1792 *

Pour ne point laisser ici de lacune, dans notre essai chronologique, et lier les années qui viennent de s'écouler avec celles qui suivent, nous indiquerons seulement, comme nécessaire à cet effet, les événemens qui se sont passés dans l'intervalle de ces quatre années, qu'on a si justement nommé *le règne de la terreur*.

Depuis 1792 jusqu'en 1797, la Convention nationale a remplacé la seconde assemblée législative, et trouvant la carrière du crime ouverte et pratiquée, elle a osé la parcourir avec une horrible émulation. Les membres que le département de Lot-et-Garonne fournit à cette troisième législa-

* Cette monnaie, que l'auteur de notre histoire eût voulu nous faire connaître au moyen de la gravure, n'est pas figurée dans son manuscrit ; mais, comme elle fait partie de ma collection, je vais essayer de la décrire.

La face représente une vaste plaine ; on voit au milieu un faisceau de piques ou de javelots, entouré de deux serpens et surmonté d'un petit étendard ou fanion, accompagné d'une couronne civique et d'un bonnet rouge, dit aussi *Phrygien*, alors adopté comme emblème de la liberté ; à droite, figure un autel, d'où s'exhale vers le ciel la fumée de l'encens ; à gauche et à terre, sur le premier plan, est un *coq*, la tête haute, regardant l'autel et le faisceau ; du même côté, à l'horizon, s'aperçoivent quelques édifices éclairés par un soleil resplendissant. L'exergue porte au bas le mot *Brenet* brûlé, faisant peut-être allusion à l'encens qui brûle sur l'autel de la patrie : on lit au revers ces mots : *Allegorie du pacte fédératif de la nation armée pour la liberté et la constitution, à Paris*, *le* 14 *juillet* 1790. (*Note de l'édit.*)

ture, furent associés à ses actes, auxquels néanmoins tous ne participèrent pas, la plupart ayant bravé le danger qui souvent menaça leur tête. Ils étaient au nombre de neuf; voici leurs noms: Boussion, de Lauzun; Claverie, de Moncrabeau; Fournel, de Tournon; Guiet-Laprade, de Meilhan; Larroche, d'Astaffort; Laurens, d'Auvillars; Noguères, de Puymirol; Paganel, de Villeneuve, et Vidalot, de Valence-d'Agenais. Les excès où fut entraînée cette trop fameuse Convention, ne sont que trop connus, appréciés d'ailleurs et même jugés. Elle s'illustra d'abord, aux yeux de l'Europe et du monde, par de grands *forfaits et* de grandes choses; puis, ayant tourné contre elle ses propres fureurs, le sang de quelques scélérats, pris dans son sein, s'étant mêlé avec celui de leurs victimes, et d'autres ayant été par elle exilés sur des plages lointaines, les bons députés qu'elle renferme en grand nombre, peuvent alors se faire entendre, et l'humanité respire quelques instans.

Telle est néanmoins la destinée de cette fameuse convention, à qui l'on ne peut refuser beaucoup de génie; que, née dans le sang, elle ne s'est maintenue que par le sang qu'elle a versé, notamment, lorsque les Parisiens s'étant armés contre elle, au 13 vendémiaire (5 octobre 1795), ils

furent, en son nom, impitoyablement mitraillés, et laissèrent 1200 morts sur la place. Peu de temps après, cependant, rassasiée du sang qu'elle avait fait répandre, elle délibère de terminer son existence; mais, pour ne point mourir toute entière, elle décrète, contre les droits du peuple, que ses membres formeront encore les deux tiers de la législature qui doit lui succéder; sans doute, par un reste de la terreur qu'elle avait inspirée, aucune réclamation ne s'élève; et le silence général est un consentement tacite, qu'il faut respecter. D'ailleurs, les bases de la représentation qu'elle lègue à la France, offrent les élémens d'une organisation meilleure et mieux pondérée. Elle consacre la séparation des pouvoirs : l'assemblée des Représentans sera divisée en deux conseils, et la puissance exécutive exercée par cinq directeurs nommés par les conseils. La constitution dite de l'an 3 avait été décrétée le 23 septembre 1795, la république et son nouveau calendrier dataient du 22 septembre 1792 : avant de quitter ses fonctions, la Convention crée l'Institut. Les armées obtiennent toujours, au-delà des frontières, les succès les plus glorieux, pendant l'époque dont nous venons de tracer la rapide et faible esquisse. On dirait que le ressort national, com-

primé dans l'intérieur, ne se manifeste à l'extérieur qu'avec plus d'énergie.

Ajoutons seulement l'anecdote suivante peu connue, ou totalement ignorée, peut-être, dans le département. Elle fera connaître l'influence de la mort du dernier grand Sénéchal de l'Agenais, sur celle de Marat... d'horrible mémoire! Le grand Sénéchal, colonel d'un régiment de dragons en quartier à Caen, dans le fort de la révolution, périt victime des Jacobins, ennemis implacables de tous les hommes qui portaient un nom distingué. Il était intimement lié avec *Charlotte Corday*. Cette jeune héroïne, qui joignait à des passions très-vives beaucoup d'énergie et de courage, vit dans Marat l'infernal génie au nom duquel on décimait la France, et l'auteur de la perte qu'elle venait d'éprouver. Aveuglée par son désespoir, elle triomphe de toutes les réflexions que sa position sociale devait lui suggérer, se dérobe à sa famille, vole à Paris, pénètre chez le monstre, et l'immole dans son bain. Après avoir satisfait ainsi à la triple vengeance du sentiment, de la patrie et de l'humanité, l'infortunée!! elle oublie de se frapper du même poignard.

Dès le 27 novembre 1795, les deux tiers des membres nommés la veille par la Convention, et

le tiers élu par les départemens, s'étaient réunis pour former les deux conseils des anciens et des cinq-cents, qui devaient composer l'assemblée législative. Les trois membres envoyés par le département de Lot-et-Garonne, sont les citoyens Sembauzel, d'Agen, et....... ?

Le 1er novembre de la même année, les conseils procèdent à l'élection du directoire exécutif.

L'abbé Raynal était mort à Paris, le 7 mars 1796. L'histoire philosophique, etc., qui lui fit tant d'honneur dans le temps, appartient, dit-on, en grande partie à Diderot et à d'autres gens de lettres, dont il ne fut que le collaborateur ou le copiste.

La même année, 10 avril 1796, l'usage des cloches avait été interdit pour appeler à la prière. *

* Un certain *Gaulin* de *Campanie*, les avait inventées en Europe, l'an 400 de notre ère ; dans presque toutes nos langues ou dialectes méridionaux, les *cloches* ont conservé les traces *glossographiques* pour ainsi dire du surnom de cet *illustre* inventeur ; et même, dans notre patois gascon, on dit chaque jour : *campano* pour *cloche*.

Lacuée-Cessac, président au conseil des Cinq-Cents, y fait adopter diverses lois sur l'embauchage, la désertion, les pensions, les impôts, etc., etc. (*Journaux du Temps*.)

Bernard-Germain-Etienne Laville de Lacépède, né à Agen, le 26 décembre 1756, d'abord garde du Museum au jardin du Roi à Paris, député ensuite, est nommé cette année membre de l'Institut. (*Note de l'édit.*)

1797.

Le culte théophilantropique fondé par le directeur Laréveillère-Lépaux, tombe presqu'aussitôt sous les traits du ridicule dont on l'accable. La première réunion des philantropes date du 10 avril de cette année. Par une sorte de métaphore, et de jeu de mots dérisoire, on les appelait *filous-en-troupes*.

23 juin. — Loi qui ordonne de fixer la dépréciation des assignats aux diverses époques de leur mise en circulation. Depuis quelque temps cette mesure était devenue nécessaire.

Le 23 du même mois, l'Assemblée législative se prononce contre les clubs patriotiques, ou plutôt politiques, et les défend provisoirement.

Coup d'Etat connu sous le nom du 18 *fructidor*, par lequel Carnot et Barthélemi furent précipités du trône directorial. Carnot s'échappa furtivement; son collègue fut envoyé à la Guiane avec plusieurs généraux et membres des deux conseils.

Le 10 décembre, Bonaparte, déjà connu par le 13 vendémiaire, où il avait été le général de la Convention, depuis vainqueur de l'Italie et pacificateur de l'Europe à Campoformio, Léoben et

Ratstadt, vient à Paris. Bien que magnifiquement reçu par le Directoire, le jeune Héros fut peu satisfait. Se croyant né pour jouer partout le premier rôle, il lui fallait au moins le triomphe d'un général Romain.

1798.

Le 5 mars, Berne est pris ; la Suisse devient, peu de temps après, une république à l'instar de celle de Paris.

Le 26 avril, un traité réunit Genève à la France, dont elle forme un département.

Le 19 mai, l'expédition d'Egypte sort de Toulon. Le 13 juin, l'escadre paraît devant Malte ; les Français débarquent, l'île se rend.

Du 1[er] au 3 juillet, l'armée navale arrive dans la rade d'Alexandrie et s'empare de la ville.

Le 21 du même mois, bataille des Pyramides, suivie de la déroute des mameloucks et de la prise du Caire.

* *Haujeucq*, de *Cocumont*, est élu député au conseil des Cinq-Cents. Le projet de rétablir la contrainte par corps ayant été agité à cette assemblée, notre bienveillant mandataire, qui se livrait principalement aux affaires d'administration et de législation civile, demanda aussitôt la question préalable. (*Journal du Temps.*)
(*Note de l'édit.*)

Aboukir, bientôt après, voit la destruction de l'armée navale française par l'amiral Nelson. Les drapeaux de l'ordre de Malte envoyés en France, sont pris par les Anglais. Ils sont maintenant à la tour de Londres avec deux petits canons de bronze, dont l'élégante ciselure pourrait les faire passer pour des chefs-d'œuvres de l'art. *

1799.

La Vendée est pacifiée par le général Hédouville. Les armées françaises continuent à se couvrir de gloire en Europe, sous les généraux Lecourbe, Dessoles, Masséna, Gouvion-St-Cyr, etc., à l'exception de Scherer en Italie.

Le 28 avril, assassinat des plénipotentiaires français, sur lequel on a fait beaucoup de commentaires, et dont la véritable raison est encore, à ce qu'il paraît, ignorée.

* *Claverie* (Jean-Baptiste-Joseph), ex-député de Lot-et-Garonne à la Convention, admis au conseil des anciens, en est élu secrétaire, et quitte cet emploi quelques jours après, en mai 1798.

Depère, ex-député de Lot-et-Garonne à la législature, réélu au conseil des anciens et nommé secrétaire de cette assemblée, s'y fait remarquer, par son opposition au mode projeté des contributions personnelle, mobilière et *somptuaire* : il y propose aussi le rejet de celui qu'on avait déjà résolu, pour constater l'état civil des citoyens. (*Journaux du Temps*.) (*Note de l'édit.*)

Le 21 mai, l'armée d'Orient lève le siége de Saint-Jean-d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte. Les Anglais, commandés par l'amiral Sir-Sidney Smith, contribuent beaucoup à la merveilleuse résistance de cette place, devant laquelle échoua la fortune de Bonaparte.

10 juin. — Madame, fille de Louis XVI, épouse, à Mittau, le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois.

Le 12 juillet, loi des otages. Depuis quelque temps, des mesures qui rappellent cet infernal génie des comités révolutionnaires, semblent se renouveler. Une autre loi ordonne des visites domiciliaires. Tout annonce la méfiance du gouvernement, et son intention de remettre la terreur à l'ordre du jour. Mécontentement général en France, et contre les chambres tombées dans l'avillissement, et contre le directoire qui affiche impudemment son brutal despotisme.

22 août. — Embarquement de Bonaparte pour revenir en France; il laisse son armée en Egypte, sous les ordres de Kléber.

29 du même mois. — Mort de Pie VI à Valence, département de la Drôme.

Le 9 octobre, Bonaparte arrive sur les côtes de Provence et débarque à Fréjus. Il avait échappé

à l'escadre anglaise commandée par Nelson, qui s'oubliait à Naples, auprès de lady Hamilton, femme de l'ambassadeur.

Le 14, Bonaparte est à Paris.

9, 10 et 11 novembre. — Célèbre époque connue sous le nom du 18 brumaire, pendant laquelle Bonaparte, aidé de quelques généraux, soutenu par son frère Lucien et par des soldats dévoués, renversa la constitution de l'an 3, déjà ancienne, puisqu'elle existait depuis quatre ans révolus. Il disperse le Directoire et dissout le conseil des anciens; celui des cinq-cents se montrant plus réfractaire, parle de le mettre hors de la loi. L'intrépide général se trouble, son courage chancelle, il est prêt à succomber, lorsque son frère vient à son secours, ainsi que Murat avec ses grenadiers, qui, la baïonnette en avant, pénètrent dans la salle au pas de charge, et décident du sort de l'Etat.

Le département de Lot-et-Garonne se réjouit avec toute la France, d'être délivré de la tyrannie du Directoire et de ses deux succursales : en fait de despotisme, celui d'un seul est moins redoutable que celui de plusieurs.

14 décembre. — La nouvelle constitution est proposée à l'acceptation du peuple; elle est adop-

tée sans difficulté, et proclamée dix jours après. Voici ses principales dispositions.

Le territoire de la prétendue république est divisé en départemens, arrondissemens communaux, cantons et communes. Un sénat conservateur, composé de 80 membres inamovibles, est établi. Ce sénat, sur des listes qu'envoient les départemens, nomme les Législateurs, les Tribuns, les Consuls, les Juges, etc. Les lois proposées par le gouvernement ne seront promulguées qu'après avoir été discutées par les Tribuns et décrétées par le corps législatif. Les membres de ce dernier corps, au nombre de 300, et ceux du tribunat, au nombre de 100, se renouvellent par cinquième tous les ans. Le gouvernement, au surplus, est confié à trois Consuls nommés pour dix ans. Le premier de ces Consuls a des attributions particulières, qui l'élèvent presque au rang des monarques les plus absolus. Pouvant faire tout par lui-même, les autres Consuls ne sont guère que ses conseillers. Les fonctions de Sénateurs, de Législateurs, de Tribuns, celles de Consuls et de Conseillers d'Etat, ne donnent lieu à aucune responsabilité; *les ministres seuls sont responsables.*

Telles sont les bases de la constitution de l'an

VIII, rédigée sous les yeux et sous la dictée de Bonaparte. L'arrière-pensée du général éclate dans cet acte qui, conservant quelques formes républicaines, doit lui servir d'échelon pour atteindre à l'autorité suprême.

Les trois Consuls sont Bonaparte, Cambacérès et Le Brun. Le département de Lot-et-Garonne est représenté au Corps-Législatif par Bourg-Laprade, de Meilhan; Depère, de Mezin; Cessac, d'Agen; et au Tribunat, par Coutausse, de Miramont; Laffont, d'Agen; Laujacq, de Cocumont, et Sembauzel, d'Agen.

Le libre exercice du culte en France est rétabli par un arrêté des Consuls, le 28 décembre de cette année. Mort de Daubenton et de Marmontel. *

* *Dans une lettre du* 6 *février* 1799, *au Directoire*, « *Constant*, évêque d'Agen, combat, avec raison, l'usage absurde et ridicule des fêtes *nationales* et *décadaires*. » Un professeur de notre école centrale, déclare également que sa conscience ne lui permet pas de faire sa classe le *dimanche* : « cet acte de courage, dit *Constant*, mérite d'être connu de la génération présente et de passer à la postérité. » Depuis quatre mille ans, en effet, le 7me jour est consacré au repos. Le *dimanche*, parmi les chrétiens, n'est, comme on sait que le *sabbat* des Juifs : les Apôtres le changèrent, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. En un mot, d'ailleurs, Dieu se reposa ce jour-là. Au reste, *Lalande*, art. *semaine*, *encyclopédie d'Yverdun*, a bien cherché l'origine de la division septenaire du temps, au moyen de quatre phases de la *lune*; bien que les quatre semaines pourtant n'y fassent pas la mesure exacte des lunaisons, et comme si, pour ainsi dire, notre *décade* républicaine eût aussi pu convenir aux indigènes de *Jupiter*, parce que cette planète fait en dix ans sa révolution sydérale. (*Note de l'édit.*)

1800.

Le Corps-Législatif et le Tribunat entrent en fonction le 1er janvier. *

On se rappelle encore le soulèvement des paysans de la Haute-Garonne, sous les ordres de Paulo : cet événement produisit chez nous une alarme momentanée. On a dit autrefois que ce rassemblement avait été concerté d'avance, mais il n'occasiona pourtant que fort peu de troubles dans notre département. Il fut bientôt dissipé ; certains acquéreurs de propriétés nationales furent pillés, des brigandages eurent aussi lieu dans les campagnes voisines, mais personne ne fut puni ; de la justice pourtant dépend l'ordre public.

17 février. — Loi qui établit les Préfets, les Sous-préfets, les Maires, etc.

14 mars. — Les Tribunaux reçoivent une nouvelle organisation, par une loi qui rétablit les Avoués, institue les Greffiers, les Huissiers à

* *Lacuée-Cessac* présente au conseil des cinq-cents, où il est réélu, divers projets sur l'état des finances de notre armée et sur la levée de toutes les classes de *conscrits : Filii conscripti !* (*Jour. du Temps.*)

vie, crée un Tribunal de première instance par arrondissement, et vingt-neuf Cours d'appel en France.

Le premier Consul cherche, par des mesures conciliatrices, à réunir tous les partis, ou du moins à les neutraliser par les honneurs, les distinctions qu'il prodigue aux ambitieux de tous les rangs et de tous les régimes. Il n'est point de liberté sociale qui ne soit à l'ordre du jour. On imprime à peu près ce qu'on veut, on prie Dieu comme on l'entend, et les jeunes gens portent leurs cheveux tressés en *cadenettes*, sans que personne y trouve à redire.

3 octobre. — Le Roi d'Angleterre renonce au titre de roi de France. Un historien Anglais a raconté que les Rois de la Grande-Bretagne n'avaient gardé ce titre, que pour conserver le privilége de guérir les *écrouelles*.

24 décembre (3 nivose). — Bonaparte, passant à huit heures du soir dans la rue Saint-Nicaise, pour se rendre à l'opéra, échappe à l'effet d'une explosion préméditée contre sa personne. Le feu mis à contre-temps au tonneau chargé de poudre et de mitraille qui l'attendait, lui sauva la vie et affermit son autorité. Est-ce les Jacobins? est-ce les Royalistes qui furent coupables de cet atten-

tat ? On le dit imaginé par un Evêque français en Angleterre : * 22 personnes périrent et 56 furent blessées. **

1801.

Paul Ier, empereur de Russie, meurt dans la nuit du 23 au 24 mars, d'une attaque d'apoplexie, suivant la proclamation publiée le jour suivant par Alexandre ; son fils est son successeur à l'Empire.

Le 5 août, commence l'armement de Boulogne, pour aller conquérir l'Angleterre. Cette expédition n'a pas lieu ; elle est ajournée, et ses dispendieux préparatifs n'ont alors d'autre but, dit un auteur célèbre, que d'entretenir l'enthousiasme des Français. Quoiqu'il en soit, Bonaparte va tout-à-coup porter la guerre en Allemagne.

15 août. — Concordat entre le premier Consul et le Pape. Bonaparte appelle ce concordat *son*

* Cet évêque, nommé *Conzié*, était émigré.
(*Note de l'édit.*)

** *Lacuée-Cessac* est chargé par *intérim* du portefeuille de la guerre.
Lacépède, nommé président au Sénat conservateur.
(*Note de l'édit.*)

arrangement avec Rome; il est suffisamment connu. *

1802.

25 mars. — Traité de paix avec l'Angleterre, signé à Amiens, par Talleyrand et Cornwalis, plénipotentiaires des puissances contractantes.

3 avril. — Le concordat, signé à Rome par Pie VI, le 15 août de l'année précédente, est adopté par le Tribunat, approuvé par le Corps-Législatif, et proclamé par le Sénat, ainsi que les articles organiques concernant le culte de l'Eglise protestante.

26 avril. — Amnistie pour fait d'émigration, avec des réserves et des restrictions qui la rendent illusoire pour un grand nombre d'intéressés. Les listes d'émigrés s'élevaient à près de 150,000, et formaient neuf gros volumes *in-folio*.

10 mai. — L'institution de la Légion-d'Honneur est décrétée.

Le 2 août, après avoir été réélu premier Consul le 8 mai pour dix ans, au-delà du terme fixé par

* *Lacuée-Cessac* est nommé président de la section de la guerre, au conseil d'état. (*Note de l'édit.*)

la constitution, Bonaparte est nommé Consul à vie. *

1803.

Le 11 février, mort de Laharpe. Tantôt audacieux athée, tantôt croyant orthodoxe, il passa une moitié de sa vie à déplorer l'autre moitié.

Le premier préfet du département de Lot-et-Garonne, M. Pieyre, ex-législateur, ex-président du conseil-général du Gard, nommé le 13 ventose (4 mars), est installé le 29 germinal suivant (16 avril.) **

La belle colonie de St.-Domingue est totalement perdue cette année pour la France. Indépendamment de l'importante et magnifique ville du Cap,

* *Jean Jacoupy*, sacré évêque d'Agen à Paris, le 18 juillet; arrivé le 3 octobre dans notre ville, est solennellement installé à St.-Caprais, le 17 du même mois.

Un nouveau clergé s'organise en France. Comme partout ailleurs sans doute, celui d'Agen prête serment sur l'*Evangile*, en présence du *Préfet!* Il était déjà aisé de voir, qu'en regardant, pour ainsi dire, le royaume de *Jésus-Christ* comme une dépendance future de son empire, *Napoléon* s'apprêtait à coiffer aussi le bonnet pontifical sous la couronne d'empereur. (*Note de l'édit.*)

** *Lacépède* est nommé grand chancelier de la légion-d'honneur. Comme président du sénat, il félicita les Consuls, à l'occasion du concordat sur les affaires ecclésiastiques, signé à Paris le 15 juin 1801, et ratifié par le Pape le 15 août. (*Journaux du Temps.*)
(*Note de l'édit.*)

la partie française renfermait encore celle du Port-au-Prince, où résidait le gouverneur-général[1], celle de Léogane, du Petit-Goave, de St.-Marc, du fort Dauphin, etc. La colonie employait, en 1789, plus de 600 gros bâtimens français, jaugeant ensemble 158,000 tonneaux, et montés par à peu près 20,000 matelots; la même année, l'importation et l'exportation générale furent de onze cents millions. Avant de parvenir à la ruine de ce beau pays, plus de 60,000 personnes, peut-être, de toute couleur, avaient péri de mort violente; toutes les villes, la plupart des habitations étaient incendiées. Tel est le résultat des mauvaises lois promulguées pendant quinze années sur les colonies, et de la conduite des commissaires envoyés pour les faire exécuter. L'île de St.-Domingue, aujourd'hui, n'existe même plus sur les cartes de l'Amérique; elle y porte le nom indien d'Haïti que ses premiers habitans lui donnaient lorsqu'elle fut découverte par Christophe Colomb. *

* *Justin Duburgua*, natif d'*Aiguillon*, meurt, jeune encore, à *Saint-Domingue*, victime de l'épidémie qui moissonna tant de Français, en 1803, dans cette île jadis la *reine* des colonies. Initié de bonne heure au mystère des sciences naturelles, il fut bientôt le disciple des *Spallanzani*, des *Fontana*, des *Scopoli*, et ne tarda guère à devenir leur ami. S'étant embarqué pour *Saint-Domingue*,

1804.

Droits réunis, établis par une loi du 25 février, et désignés aujourd'hui sous le nom de *Contributions indirectes*.

21 mars. — Atroce violation du territoire du grand-duché de Bade ; assassinat du duc d'Enguien ; l'indignation est générale dans le département de Lot-et-Garonne, comme dans toute la France et les pays étrangers.

9 avril. — Mort de Necker à Coppet auprès de Genève.

25-30 avril. — Bonaparte Empereur !

14 juillet. — Inauguration de la Légion-d'Honneur, à pareil jour que la prise de la Bastille, en 1789.

Le 2 décembre, couronnement et sacre de Napoléon * et de Joséphine son épouse, dans

il y fut nommé pharmacien en chef des hospices militaires de la colonie. On a de lui une suite d'expériences curieuses et nouvelles sur la *décoloration des liqueurs végétales par le charbon* : elles sont insérées, *tom.* 43, *p.* 88 *et suivantes, dans les Annales de chimie*. Ce jeune savant publia, peu de temps après, le *Newtonianisme de l'amitié*, *l'éloge du comte Barratieri* son ami, et enfin, son dernier ouvrage, qui est un *essai sur les sensations de l'odorat*. (Voyez rec. des tra. de la Soc. d'Agr., Scienc. et Arts d'Agen, tom. 1, p. 56 et suiv. (*Note de l'édit.*)

* Tout éclatant que parut d'abord, et surtout depuis, le grand nom de *Napoléon*, il n'était alors pas nouveau, même dans notre

l'église de Notre-Dame de Paris. Bonaparte est sacré par le Pape, mais il prend lui-même la couronne impériale sur l'autel, et après l'avoir posée sur sa tête, Joséphine à genoux, est couronnée de sa main. Cette cérémonie bien que très-magnifique, n'avait rien d'imposant, et n'offrait au fond qu'une maussade parodie de l'ancienne cour. Des témoins oculaires s'aperçurent de la contenance embarrassée du principal personnage et de sa démarche peu majestueuse, en s'appuyant sur le sceptre de Charlemagne ; il n'eut l'air riant et satisfait, qu'après la proclamation finale : *Vive Napoléon Ier, Empereur des Français !* répétée par l'assemblée. Il descendit alors de son trône haut de 36 pieds, salua les corps constitués et leva, après six heures du soir, la séance qui durait depuis midi. *

histoire : c'est en effet sous ce som, à jamais immortel aujourd'hui, que dans son *Alcandre*, la princesse de *Conti* désigne le Seigneur d'*Humières*, comme l'un des plus *vaillans guerriers* de son siècle. Au reste, ce jeune héros, âgé de 26 ans, se fit tuer, en 1595, à la surprise du château de *Ham*. (Voy. *Journal d'Henri III, tom.* 4, *p.* 349, 350, 351, 352, 353, 417, *édit.* 1744.) Un digne Prélat, du nom d'*Humières*, est à présent archevêque d'*Avignon*.

* *Lacuée de Cessac*, conseiller d'état et membre de l'Institut, est nommé gouverneur de l'école polytechnique, et grand officier de la légion-d'honneur.

Lacépède est pourvu cette année de la sénatorerie de Paris.

Jean-Henri Begays-Ferrand de la Caussade, né à Monflan-

1805.

5 Avril. — Pie VII retournant en Italie, sort de Paris, où il avait fait un séjour de quatre mois. Dupe de Napoléon, le Pape n'a retiré de son voyage en France ni la restitution de ses anciens domaines, ni les autres avantages dont il s'était flatté. Sa présence, d'ailleurs, dans la capitale, n'avait excité aucune ferveur religieuse. De la fenêtre de son hôtel, il avait donné souvent sa

quin, én 1736, meurt en 1805, auprès de Paris. Chargé du commandement de *Valenciennes*, en 1793, il refusa d'en ouvrir les portes à *Dumouriez*; investi bientôt après dans cette place par une armée de 150,000 hommes, ce général s'y défendit en héros. Il publia même, quelques mois avant sa mort, un précis de sa défense : elle est considérée, suivant nos historiens, comme un des plus beaux faits d'armes de notre grande révolution. (*J. du T.*)

Le 17 octobre, seize gardes nationaux, un officier porte-étendard, le premier président, le procureur-général de la cour d'appel, l'évêque, le préfet, un membre du corps-législatif, le président et le procureur-général de la cour criminelle, le président du conseil-général, deux présidens de canton et un capitaine de gendarmerie du département de Lot-et-Garonne, se rendent au couronnement de *Napoléon*. *Les présidens, les procureurs-généraux et l'évêque eurent dix francs par lieue de poste !* On peut donc se faire une idée des frais occasionés à la France, par le couronnement de *Napoléon*; bien que les *présidens de canton aient été seuls*, on ne sait comme, *exceptés de ces libéralités nationales !* Naguère, quelques superfluités de dépense signalèrent aussi le sacre de *Charles X*; mais, le prince aujourd'hui plus éclairé sur les intérêts de la nation, n'a pu que regarder en pitié ces vaniteuses duperies des vieux règnes. (*Note de l'édit.*)

bénédiction au peuple, qui l'avait toujours reçue gaîment et qui surtout avait beaucoup ri du porte-croix monté sur une mule qui, suivant les us et coutumes de Rome, précédait très-dévotement la voiture du Saint-Père. * Lors du sacre, les autorités des départemens réunis à Paris, ayant été présentées successivement au Souverain Pontife, M. Pieyre, préfet du département de Lot-et-Garonne, en l'absence du sénateur Depère, improvisa, en italien, une harangue à sa Sainteté, qui lui répondit dans la même langue.

La 18 mars, Napoléon avait déjà pris le titre

* Mais le pontificat est aussi en Europe une domination, et l'on vit plus tard, en 1808, *Murat*, *Savary*, de la part de *Napoléon*, exiger de *Pie VII*, et la ville de *Rome*, avec son territoire, et tout le reste de l'état ecclésiastique : c'était obliger le Pape à quitter de force et *la province du patrimoine* et *le patrimoine de Saint Pierre*, pour transférer ailleurs le Saint-Siége; ce que pour la première fois, au reste, avait déjà fait *sponte suâ*, Clément V, Bertrand de *Gouth* ou de *Got*, ce Pontife galant et mondain, né dans nos Landes gasconnes, et qui, en 1312, vint résider à *Avignon*, préférant y jouir des contributions, payées alors par tous les fidèles, que de perdre son temps à disputer inutilement des *châteaux* et des *villes* auprès de *Rome;* tel on vit en effet, de nos jours, *Pie VI* expier d'une façon bien cruelle cet acte d'héroïsme évangélique : fait prisonnier par nos troupes en 1797, il fut d'abord mené du *Quirinal* à *Sienne*, puis à *Florence;* de là à *Gap*, *Grenoble*, *Veiron;* à *Valance* enfin, où mourut en 1798, âgé de 81 ans, ce vénérable et sacré Pontife. Il est, au reste, une chose à remarquer, je crois, c'est que, depuis *Innocent VIII* qui s'empara du *Château-St-Ange*, et bien que les Papes n'aient jamais été véritablement souverains à *Rome*, ils avaient néanmoins, jusqu'à *Napoléon*, toujours empêché les Empereurs de s'y établir avec ce beau titre de ROI DE ROME. (*Note de l'édit.*)

de Roi d'Italie, et ajouté la couronne de fer des rois Lombards à la couronne d'or de Charlemagne.

Le 9 août, un sénatus-consulte rétablit l'usage du calendrier Grégorien, et supprime le républicain, ce qui nous remet en harmonie chronologique avec la plupart des nations européennes. Le calendrier républicain, auquel on avait donné le nom d'annuaire, était une conception absurde. Il ne pouvait convenir, tout au plus, qu'à un état très-limité, et n'était point applicable à un pays aussi étendu que la France. Que devenait le mois appelé *vendémiaire* pour la Flandre et la Bretagne? Le mois nommé *germinal* n'était point à Paris, celui de Marseille, ainsi du reste. C'était encore bien pis pour nos colonies des Deux-Indes, où l'on ne pouvait faire l'application d'aucun de ces mois, fondés sur la météorologie européenne. D'ailleurs, qu'est-ce qu'un calendrier à la fin duquel il reste cinq à six jours qui n'appartiennent à aucun des douze mois de l'année? Enfin, ce beau travail n'était point dû aux savans réformateurs, puisqu'il était, ce qu'ils n'ont jamais dit, et ce qui est néanmoins évident, calqué sur la division météorologique de l'année, proposée par Linné pour le climat de la Suède. Au surplus, on doit être surpris que, d'après la manie qu'on

avait alors de tout réduire au système décimal, on ne réduisit pas les mois au nombre de dix, ainsi que ce fut un instant adopté, pour les heures de la journée. Voici le nom des douze mois du calendrier de Linné :

HYEMS.	ÆSTAS.
Brumalis,	*Grossificationis*,
Glacialis,	*Maturationis*,
Regelationis.	*Messis*.

VER.	AUTUMNUS.
Germinationis,	*Disseminationis*,
Frondescentiæ,	*Defoliationis*,
Florescentiæ.	*Congelationis*.

Amenit. acat.

21 octobre. — Bataille navale de Trafalgar, où les escadres combinées de France et d'Espagne sont défaites par celle d'Angleterre, sous les ordres de Nelson, qui trouve la mort dans le sein de la victoire. Peu de batailles navales ont été plus meurtrières. L'escadre franco-espagnole était de 33 vaisseaux, et celle des Anglais de 28.

2 décembre. — Bataille d'Austerlitz, gagnée

par Napoléon sur les Autrichiens et les Russes réunis sous les yeux de leurs souverains respectifs. Cette journée mémorable a été nommée la *Bataille des trois Empereurs*. *

1806.

23 janvier. — Mort de Guillaume Pitt.

10 mars. — Mort de Tronchet, célèbre jurisconsulte.

Le 26 du même mois, le comte de Villeneuve-Bargemont, Sous-préfet de Nérac, est nommé Préfet de Lot-et-Garonne et remplace M. Pieyre, qui passe à la préfecture du Loiret. Le comte de Villeneuve est installé le 14 avril suivant.

14-15 mai. — Le nègre Dessalines, tyran d'Haïti, fait massacrer tous les Français restés dans la ville du Cap. Ce fut la dernière scène de la sanglante tragédie de St.Domingue.

13 septembre. — Mort de Charles Fox, célèbre

* *Lacépède*, nommé *Grand-Cordon* de la légion-d'honneur, ou mieux, *Grand-Aigle*, en style impérial.

Lacuée (*Gérard*) neveu de *Lacuée-Cessac*, conseiller d'état, est tué à l'attaque des Ponts, sous *Günzbourg*, le 9 octobre, à la tête du 59e régiment d'infanterie de ligne. Une rue de Paris porte son nom. (*Vict. et Conq.*, *p.* 30, *tom.* 26); le nom des *Lacuée* est aussi placardé aux coins d'une rue d'Agen, leur ville natale.

(*Note l'édit.*)

orateur Anglais, rival souvent heureux de Pitt; moins ennemi que lui de la France, et plus ami de la paix.

6 octobre. — Date de la quatrième coalition qui se forme contre la France ou plutôt contre Napoléon.

14 octobre. — Bataille d'Iéna. Les Prussiens y perdent le reste de leur ancienne gloire, et plus de quarante-cinq mille hommes, y compris les Saxons leurs auxiliaires, avec deux cent soixante pièces de canon et d'immenses magasins. Cette journée commence, pour Napoléon, une longue suite de triomphes.

16 octobre. — Le féroce Dessalines, proclamé Empereur d'Haïti, est assassiné par les nègres et les mulâtres de Port-au-Prince. Péthion, aussi cruel que lui, succède à ce monstre, avec le titre de chef suprême.

1807.

8 février. — Bataille d'Eylau, très-meurtrière et décidée en faveur des Français par la retraite des Russes. *

* *Lacuée* (*Antoine*) colonel du 63e régiment d'infanterie, et frère du colonel *Lacuée* (*Gérard*), se distingue à cette bataille;

14 juin. — Bataille de Friedland, plus décisive que la précédente, la déroute des Russes est complète ; ils laissent dix-sept mille morts ou blessés sur la place, autant de prisonniers et 70 pièces de canon.

21 juin. — Entrevue des Souverains belligérans à Tilsit, suivie d'une armistice. Le Roi de Prusse y paraît en roi détrôné.

7 juillet. — Traité de paix entre la France et la Russie. Napoléon, cédant aux instances d'Alexandre, rend au Roi de Prusse et sa capitale et une partie de ses Etats.

19 août. — Sénatus-consulte qui supprime le Tribunat. *

1808.

11 mars. — Les titres de Prince, de Duc, de

déjà blessé deux fois, et malgré les chirurgiens de son régiment, qui cherchent à retenir son courage, il revient au feu, et meurt en combattant. (*Note de l'édit.*)

* *Sophie Ristaud-Cottin*, née à *Tonneins* en 1773, à peine âgée de dix-sept ans quand on la maria, et déjà veuve à vingt, succombe en 1807, à une maladie cruelle, dans sa trente-quatrième année. Romancière illustre, à la fois tragique et sentimentale, madame *Cottin*, alors si distinguée par la grâce, le naturel, l'éloquence de ses écrits, et ne les composant dans la solitude que pour charmer ses loisirs, aurait long-temps pu captiver encore la frivolité de ses jeunes lecteurs ; car elle ne prêche ni ne régente, et sait au plus haut degré peindre l'amour, surtout l'amour dans le malheur, avec toutes ses qualités aimables et toutes ses vertus chevaleresques. (*Note de l'édit.*)

Comte, de Baron et de Chevalier, sont recréés par un décret ; ils pourront devenir héréditaires, en formant des majorats. Au reste, Napoléon n'avait point attendu le décret pour revêtir le général Lefèvre du titre de duc de Dantzick.

24 mars. — Naissance des troubles qui doivent faire perdre la couronne à Charles III, Roi d'Espagne, la liberté à son fils, la vie à des milliers de sujets, et l'élite de son armée à Napoléon.

30 avril. — Le Roi d'Espagne, à Bayonne avec Napoléon, lui cède tous ses droits sur *la Péninsule*. Le 5 mai suivant, il lui donne la faculté de disposer à son gré de ses vastes Etats. Est-ce bien un descendant d'Henri IV et de Louis XIV qui signe cet incroyable traité ?

Bientôt, l'Espagne indignée, se souleva contre Joseph Bonaparte, auquel son frère avait donné ce royaume, et il en résulta une guerre à mort entre les deux nations, qui déjà ne s'aimaient guère.

Le 30 juillet, Napoléon et Joséphine, venant de Toulouse par Montauban, arrivent à Agen à deux heures du matin, et descendent à l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture. L'Impératrice, fatiguée du voyage, ne pa-

rut point dans la journée. Napoléon monte à cheval dans la matinée, laisse bientôt presque toute son escorte derrière lui, se rend de suite sur le bord de la Garonne, puis sur la route de Layrac, gagne à travers champs, au galop, la Porte-du-Pin, par laquelle il était entré, et s'introduit en ville par la porte Ste.-Foi, d'où il se dirige vers la place du marché, qu'il traverse à peu près seul et toujours au galop, pour ne s'arrêter qu'au palais de la Préfecture, où il était descendu à son arrivée dans nos murs. Il donne ensuite audience à quelques autorités du département, et part pour Bordeaux dans la soirée, après avoir reçu la nouvelle de la capitulation du général Dupont en Espagne, ce qui le mit dans une colère qu'il ne prit point la peine de cacher. Avant sa course matinale et rapide, il avait déjà travaillé avec les administrateurs de la ville et du département, décidé l'érection des ponts d'Agen et d'Aiguillon, destiné enfin l'édifice où il était logé à devenir la préfecture, qui paierait dix mille fr. de loyer à la Légion-d'Honneur : cette somme devait être acquittée par le département : enfin, il attribua, de plus, le local de la pépinière départementale, ancienne commanderie de l'ordre de St.-Lazare, à la commune d'Agen. On lui

présente, avant son départ, un vieux soldat, le plus vieux peut-être de l'Europe ; il l'accueillit avec intérêt, et lui accorda une pension reversible à sa femme. Au reste, des décorations, des présens, une somme de six mille francs pour les pauvres, la propriété de la bibliothèque de l'école centrale transportée à la commune, et une boîte enrichie de diamans au maire d'Agen, attestent l'idée qu'en passant, l'Empereur donna et de sa magnificence et de sa générosité. Le soldat extra-centenaire était au reste âgé de 114 ans, et se rappelait des batailles de Guastalla et de Parme où il avait combattu dans le régiment de Périgord en 1734. Il habitait la commune du Pont-du-Casse près d'Agen, et se nommait *Printemps*. On était même tenté de le croire un printemps éternel. *

Un décret impérial, rendu à Bayonne le 10 de ce mois, avait ordonné que le canal des Landes serait effectué pour établir la communication de

* Ce vieux disciple de Mars, criblé de blessures et grand narrateur d'exploits divers, dut presque autant son grand âge à la sobriété du régime qu'à sa forte constitution. Il mourut, suivant des rapports officiels, âgé de cent quatorze ans. Néanmoins, d'après les mémoires de *Constant*, historiographe impérial sans chronologie, *Printems*, dont le vrai nom de famille est *Jean Serres*, Printems, dis-je, aurait cessé de vivre à l'âge d'environ cent vingt ans, s'il en eût eu cent quatorze lorsque *Napoléon* se montra dans nos murs, en 1808. (*Note de l'édit.*)

l'Adour et de la Garonne, en traversant une partie des départemens des Landes, de Lot-et-Garonne et du Gers : ce canal, dont la grande utilité est depuis long-temps reconnue, n'a point encore reçu d'exécution. *

* *La Statistique générale des dép., Pyr. tom.* 1, *p.* 134, ne dit mot du canal dont il est ici parlé; mais elle signale du moins une amélioration très-importante pour notre navigation, en disant que « le *Gers* présente un canal tout formé, pour établir des com» munications sûres et faciles avec le *Canal du Midi*, les affluens » de la *Garonne*, *Toulouse*, *Bordeaux* et l'*Océan* ». Si l'on jette pourtant un léger coup d'œil sur la *carte de la navigation intérieure de la France, publiée en* 1820, on ne voit guère le moyen de réaliser un projet semblable, à peu de frais. Pour ce qui est de la réunion du *Gers* avec la *Baïse*, on sait que la navigation existe déjà sur ce dernier cours d'eau, depuis *Nérac* jusqu'à son embouchure dans la *Garonne*, durant une longueur de 20,000 mètres, au moyen de six écluses, chacune de 4 mètres de large; et que, des travaux ayant été déjà commencés afin de prolonger cette ligne de navigation, depuis *Nérac* jusqu'à *Condom*, il serait bien à regretter qu'ils fussent abandonnés : quels que puissent être d'ailleurs les avantages qu'on dût retirer de ce projet utile pour le débouché des eaux-de-vie et des farines qui sont les premiers objets de transport sur cette petite rivière, ils ne seraient pourtant jamais comparables à ceux que produirait, depuis *Bayonne*, le cours de l'*Adour*, favorisé par la marée jusqu'à *Dax*, et navigable encore jusqu'aux environs de *Bega* : ici vient se jeter la *Midouze*, portant elle-même bateau jusqu'à *Mont-de-Marsan*, où elle se forme du *Midou* et de la *Douze*. C'est de plus, au confluent de ces deux petites rivières, que la *Douze* est flottable pour des trains de bois de sapin et de chêne concernant la charpente et le chauffage, depuis *Mont-de-Marsan* par *Roquefort*, jusqu'à *Cazaubon*, où peut-être elle est susceptible d'être réunie à la *Gelize*, par un canal de quelques lieues, pour aller déboucher ensemble par *Sos*, etc., dans la *Bayse*, à *Lavardac*. De sorte que, si ce beau projet de navigation jamais s'exécute, la jolie petite ville de *Nérac*, jadis renommée par ses *villa*, ses palais, ses thermes *Gallo-Romains*, séjour plus récent encore des anciens rois de Navarre, mais n'ayant aujourd'hui d'autre célébrité que ces deux grands souvenirs, quelques fabriques de *biscuit de mer* et ses *pâtés en terrines* : la jolie petite

11 septembre. — Sénatus-consulte qui met à la disposition du Gouvernement, sur les années 1806, 1807, 1808 et 1809 quatre-vingts mille conscrits, lesquels ne seront appelés que l'année prochaine, à moins qu'avant cette époque ils ne deviennent nécessaires.

Le 2 novembre, le Sénat décrète la division en trois arrondissemens, du nouveau département de Tarn-et-Garonne, précédemment ordonnée par l'Empereur. Ce département, formé aux dépens de ses voisins, enlève à celui de Lot-et-Garonne les cantons de Montaigut, d'Auvillars et de Valence.

Le 1er décembre, le collége électoral du département ouvre sa session à Agen, sous la présidence de M. Lacuée, premier président de la cour d'appel. Il remplace dans cette fonction M. le comte de Cessac son frère, général de division, ministre d'état, que ses importantes fonctions retiennent à Paris.

Les élections de l'arrondissement d'Agen sont

ville de *Nérac*, ai-je dit, ne pourrait que gagner beaucoup à l'exécution prochaine du décret impérial, qui ordonnait, pour ainsi dire, l'établissement d'un chemin liquide et commercial, entre le petit méchant port de *Pascaut* sur la *Garonne*, et *Bayonne*, qui est peut-être en *Europe* la seule place maritime baignée et même divisée par deux rivières, l'*Adour* et la *Nive*, où remonte la mer.
(*Note de l'édit.*)

présidées par M. Grénier, conseiller de préfecture;

Celles de Marmande, par M. Bourg Laprade de Meillan, ex-législateur;

Celles de Nérac, par M. Charles de Lagrange, général de brigade,

Et celles de Villeneuve, par M. de Godailh-St.-Hilaire de Penne, président de canton.

Le 7 décembre, M. de Lacuée a été nommé candidat au Sénat, ainsi que M. Malouet et le général Dessoles.

M. de Lafont du Cujula est aussi nommé, à Agen, candidat au Corps-Législatif, avec MM. Grénier, juge, et de Sevin, maire de la ville.

Le collége électoral de Marmande élit en la même qualité M. Sylvestre, magistrat de sûreté à Marmande;

Celui de Nérac, MM. Vignes, conseiller de préfecture, et du Devant, ancien colonel,

Et celui de Villeneuve, M. de Bourran, membre actuel du Corps-Législatif, avec M. Grénier, déjà nommé par le collége électoral de l'arrondissement d'Agen.

1809.

11 février. — Conscription militaire décrétée

et devant être effectuée dans le cours de ce mois.

Appel, par le ministre directeur de l'administration de la guerre, de six mille quintaux de foin à fournir par le département de Lot-et-Garonne. Ce fut, en très-peu de temps, la troisième réquisition de cette espèce que notre département, d'ailleurs peu fertile en fourrages, eut néanmoins à supporter.

14 avril. — Sondes préparatoires dans le lit de la Garonne devant Agen, pour connaître le lieu où les fondemens des piles du pont seraient les plus solides.

3 mai. — Les habitans de Mezin, arrondissement de Nérac, profitant de la présence accidentelle d'un habile peintre dans leur ville, lui commandent le portrait en pied du savant et respectable Chaudon, auteur de plusieurs écrits très-estimés, et notamment du Dictionnaire historique des grands hommes, où sa place est marquée d'avance, lors de la première édition qu'on fera de cet ouvrage après sa mort. Ce portrait, qu'on pourrait nommer votif, est ensuite inauguré dans la salle du conseil de la commune, où il doit être désormais l'objet de la vénération publique. On sent, pour ainsi dire, renouveler son existence, en rappelant un trait si flatteur pour

le Nestor des gens de lettres du département, et si honorable à la fois pour la ville qu'il chérissait depuis long-temps comme sa patrie adoptive. Chaudon, ex-bénédictin, si recommandable par ses talens et ses vertus, était né sous le ciel de la Provence, et se fixa de bonne heure à Mezin, où son rare mérite trouva de justes appréciateurs, et lui procura des amis qui firent le charme de sa vie. Bien que d'une santé très-délicate, il parvint néanmoins à un âge très-avancé. Il s'éteignit peu de temps après le touchant hommage qui lui fut décerné. Cet hommage auquel il dut être fort sensible, hâta peut-être la fin de ses jours..

14 mai. — Anne Audibert, épouse de Jean la Chénevrie, canton de Monflanquin, commune de Savignac, accouche de deux garçons et d'une fille. Quelques jours après, une autre femme de la commune de Lougratte, canton de Castillonès, encore plus féconde, donne le jour à quatre garçons. *

16 mai. — Vienne, capitale de l'Autriche, est

* Ces deux exemples de fécondité peuvent exciter, à certain point, l'intérêt des médecins physiologistes ; si, comme dit *Virey* : « Trois » enfans d'un seul part ne se montrent guère, en *Europe*, qu'une » fois sur six mille cinq cents, et ceux de quatre enfans, qu'une » fois sur vingt mille. » (*Note de l'édit.*)

occupée par l'armée française. Napoléon date ses décrets du château de Schœnbrunn.

Le 21 et le 22 du même mois, bataille d'Esling, succès douteux, mort du maréchal Lannes.

14 juin. — Bataille de Raab, gagnée par le vice-roi d'Italie Eugène de Beauharnais. Cette glorieuse journée décide du sort de la Basse-Hongrie.

5 et 6 juillet. — Bataille de Wagram, l'une des plus mémorables dont l'histoire puisse conserver le souvenir. Dès ce jour Napoléon, maître de l'Autriche et de la Hongrie, dicte les conditions de la paix à François II, qui se retire en Bohême avec sa famille.

Au mois de mai, Napoléon, par un décret daté du camp impérial de Vienne, avait réuni les Etats du Pape à l'Empire Français; le 10 juin, ce décret fut publié à Rome au bruit de l'artillerie du château St.-Ange, au son des instrumens et au milieu des témoignages de l'allégresse générale. Le début de ce décret est remarquable : « Considérant (y dit Napoléon) que lorsque Charlemagne, mon illustre prédécesseur, fit don à l'Evêque de Rome de diverses contrées, il ne les lui céda qu'à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé

» pour cela d'être une partie de son Empire. »

30 juin. — L'exécution rigoureuse de la loi des passeports est sévèrement recommandée.

1er août. — Le grand travail de desséchement au marais de Brax près d'Agen, est terminé au grand avantage de la salubrité de l'air et de l'agriculture.

Le 20 octobre, le bruit du canon se fait entendre, pour annoncer la confirmation de la paix signée le 14 avec l'Autriche. Si ce traité, précédemment conclu entre les deux Empereurs, n'est publié qu'aujourd'hui, c'est que Napoléon, parvenu à l'apogée de sa gloire, avait élevé ses prétentions jusqu'à la main de l'archiduchesse Marie-Louise; que ce mariage, pour avoir lieu, offrait quelque difficulté, et qu'ayant été l'objet de graves discussions à la chancellerie de l'Empire, il devint un article secret du traité; on croit même que toutes les difficultés des formalistes allemands ne sont pas encore levées; mais le retard, déjà trop long, doit cesser: le Sénat et Rome obéiront; Joséphine et sa famille subiront avec résignation leur destinée, et la France applaudira.

Dès le mois précédent, le ministre de l'intérieur avait prévenu le préfet qu'un corps de 200 prisonniers autrichiens était en chemin pour se rendre dans le département de Lot-et-Garonne.

Le préfet, à son tour, en avait annoncé l'arrivée aux propriétaires, et les invitait à faire servir ces prisonniers à la culture des terres, avec un juste salaire, et les égards dus au malheur. Cependant, ils n'arrivèrent point, et la paix les ramena dans leur patrie.

16 décembre. — Sénatus-consulte de ce jour.

Art. 1er. Le mariage contracté entre l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine est dissous.

2. L'Impératrice Joséphine conserve les titres et le rang d'Impératrice et Reine couronnée.

3. Son douaire est fixé à une rente annuelle de deux millions de francs sur le trésor de l'Etat.

4. Toutes les dispositions qui pourraient être faites par l'Empereur en faveur de l'Impératrice Joséphine, sur les fonds de la liste civile, seront obligatoires pour ses successeurs.

5. Le présent Sénatus-consulte sera transmis par un message à Sa Majesté Impériale et Royale.

1810.

Le 17 février, l'Etat Romain est définitivement réuni à l'Empire Français par un Sénatus-consulte organique. L'existence temporelle du Pape est

réglée par le second et troisième article de cet acte du Sénat. Le St.-Père aura deux millions de rente, un palais à Paris, un autre à Rome. Les quatre propositions de l'Eglise Gallicane sont déclarées communes à tout l'Empire Français. Les voici en substance :

I. Dieu n'a donné à Pierre, ni à ses successeurs, aucune puissance directe ni indirecte sur les choses temporelles.

II. L'Eglise Gallicane approuve le concile de Constance qui déclare les conciles-généraux supérieurs au Pape dans le spirituel.

III. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le Royaume et dans l'Eglise de France, doivent demeurer inébranlables.

IV. Les décisions du Pape en matière de foi ne sont reçues qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tels sont ces fameux articles de l'Eglise Gallicane arrêtés par le Clergé de France en 1652, et auxquels il n'a point été dérogé depuis.

1er mars. — Tout se prépare pour le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Déjà les conventions matrimoniales, la dot, le douaire sont réglés. Lettres et portraits voyagent de Paris à Vienne, de Vienne à Paris. Le Prince de Neufchâtel va faire la demande officielle en

cérémonie publique; le Prince Charles d'Autriche épousera bientôt *per procuratorem*, selon l'usage antique et solennel des souverains de l'ancienne Europe; Napoléon ordonne que cet événement soit partout célébré avec la plus grande magnificence.

9 mars. — On peut voir à loisir dans le *Moniteur* de cette époque, et dans le *Journal de Lot-et-Garonne*, le détail circonstancié des cérémonies observées dans les deux Cours impériales lors du mariage de Napoléon, les différends qui furent prononcés et répondus dans cette occasion, et qu'il serait par trop ennuyeux de rapporter ici. On y verra le départ de Vienne, l'échange de la maison de la Princesse à Braunau, son voyage au milieu des nations nouvellement soumises à son époux, son arrivée en France, sa réception à Compiègne, à St.-Cloud, enfin à Paris, où elle épouse Napoléon en *personne*. Rien n'égale, dans l'histoire des temps modernes, la somptuosité que la Cour et la France entière étalent à cette grande occasion. La robe nuptiale de Marie-Louise, brodée en diamans, ce qui est possible sans doute, bien que difficile à concevoir, est estimée plus de cinq cents mille francs, et la valeur de la toilette que doit lui offrir la ville de Paris, est

portée à six cents mille francs. D'ailleurs, salves d'artillerie, feux d'artifice, réjouissances générales, mariages de soldats retirés du service avec des filles dotées aux dépens des communes, etc., etc.

Pendant toutes ces fêtes, la triste et paisible Joséphine, retirée à la campagne, toujours aimable dans sa disgrace, se résignait à son sort. Elle réfléchissait, elle raisonnait, elle éprouvait des regrets sans doute, mais, au fond, elle devait reconnaître qu'elle avait peu de plaintes réelles à former. Il lui aurait été difficile en effet de se faire illusion sur sa position : depuis que son époux, sur les ailes d'une fortune égale à son ambition, planait sur l'Europe étonnée de ses grands exploits, leur union n'était plus à termes égaux, et leurs anciens rapports étaient si changés, qu'avec trente ans de moins et dix enfans, elle eût infailliblement subi la même destinée. D'ailleurs, plus riche qu'elle n'avait jamais été, elle acquerrait une complète indépendance, et Napoléon n'oublia jamais ni les procédés, ni la déférence due à celle qu'il avait couronnée de sa main, ni l'amitié qu'il lui avait jurée.

12 avril. — Projet de loi, adopté huit jours après, sur les Cours d'appel, qui prennent le

nom de Cours Impériales. Les Tribunaux criminels sont supprimés par la même loi, qui les remplace par les Assises.

11 mai. — Mort de M. St.-Cyr de Coquard, à Villeneuve. Il dispose d'une grande partie de sa fortune en faveur de tel établissement d'utilité publique à créer dans le département, par le préfet et les autorités locales. Peu de temps après, les bâtimens de l'ancienne abbaye d'Eysses, compris dans cette succession, deviennent une maison de détention pour onze départemens.

Grand débordement de la Garonne.

3 juillet. — Louis Bonaparte, que son frère Napoléon avait fait Roi de Hollande, abdique cette couronne de son propre mouvement. Ce Prince, d'un caractère doux et paisible, chéri de son peuple qu'il aimait, ne pouvait supporter le caractère impérieux et dur de son frère, ni les conditions rigoureuses qu'il imposait au commerce Hollandais. Louis abdique en faveur de son fils aîné, que l'Empereur son oncle trouve à propos de dépouiller de ses Etats qu'il s'approprie. *

* Le fils de *Louis* obtint en indemnité le grand-duché de *Berg*. « *N'oubliez jamais*, lui dit l'Empereur, *dans quelle position que » vous placent ma politique et l'intérêt de mes Etats, que vos pre- » miers devoirs sont envers moi, etc.* » Acte d'usurpation, presque digne, au reste, des derniers siècles du bas Empire.
(*Note de l'édit.*)

18 août. — Décret impérial, d'après lequel la monnaie de cuivre ne peut être désormais employée que pour faire l'appoint de cinq francs. Les pièces de six sous, douze sous et vingt-quatre sous qui auront conservé quelque trace de leurs empreintes, pour 25 centimes, 50 centimes et 1 franc.

9 octobre. — L'ancien hospice Delas à Agen, est transformé en dépôt de mendicité, par un décret de l'Empereur, daté de Fontainebleau. Le même décret organise cet établissement qui ne se soutient pas, comme beaucoup d'autres du même genre.

Il paraît, dans le cours de ce mois, un état des vaccinations opérées dans le département. D'après cet état, publié par le Préfet, il y a dans l'arrondissement d'Agen........ 2,141 inoculés.

Dans celui de Marmande.	2,953.
Dans celui de Nérac.....	2,307.
Dans celui de Villeneuve.	3,634.
	11,035 inoculés.

23 novembre. — Translation des bureaux de l'Administration supérieure et du Préfet dans l'hôtel qui fut d'abord palais épiscopal, puis oc-

cupé par l'école centrale du département, ensuite désigné comme le chef-lieu de la 11[e] cohorte de la Légion-d'Honneur. L'ancien couvent des Carmélites laissé par le Préfet, devint bientôt après un local destiné pour le collége d'Agen.

19 novembre. — Mandement de l'Evêque, qui annonce au Clergé et aux Fidèles du Diocèse la grossesse de l'Impératrice. *

1811.

Le 20 mars, naissance du Roi de Rome, aujourd'hui tout simplement Duc de Reichstadt.

21 avril. — Une grêle effroyable ravage en moins de dix minutes vingt communes des environs de Villeréal.

25 avril. Lettre-circulaire de l'Empereur à tous les Evêques de France, pour les appeler au Concile national qu'il convoque à Paris, où ils

* L'Institut, à l'occasion des ouvrages mis au concours, en 1810, pour les prix décennaux, loue et fait apprécier la narration élégante et facile de l'histoire de *Catherine II*, par M. de *Castera* (*Jean*), né à *Tonneins*, vers 1755. Cet écrivain a publié 15 ouvrages, tous traduits de l'anglais, et qui forment, réunis, 43 volumes, dont plusieurs sont in-4°.

Un ouvrage, avec le titre fort remarquable d'*Essai sur la navigation sous marine*, vit aussi le jour en 1810 sous le nom d'un autre *Castera*.

doivent être rendus dans la première semaine du mois de juin.

Le 20 mai, installation de la Cour Impériale d'Agen, par le général comte Lamartillière, titulaire de la sénatorerie d'Agen. Le Tribunal de première instance fut ensuite installé par M. Bergognié, l'un des présidens de la Cour Impériale.

La Cour Prévôtale, établie depuis peu de temps à Agen, a déjà tenu deux séances. Elle connaît et juge sans appel tout ce qui est relatif aux douanes, aux contrebandes, etc. Son ressort, très-étendu, comprend les départemens du Gers, de la Gironde, du Lot et de la Charente-Inférieure.

Le 25 mai, le Tribunal de première instance de Marmande est installé par M. Laujacq, doyen des conseillers de la Cour Impériale.

Le 29 du même mois, M. Desmolins, conseiller à la même Cour, préside à l'installation du Tribunal de Nérac.

Le 17 juin, ouverture du Concile de Paris, présidé par le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur. Les Evêques prennent la qualité de *Pères*, et sont, dans la Basilique de Notre-Dame, ce qu'étaient leurs prédécesseurs à Nicée, à Constance, etc., mais ne sont point œcuméniques, et ne représentent qu'une fraction de l'Eglise uni-

verselle, apostolique et romaine. Cependant, comme le spectacle d'un Concile, quel qu'il soit, est assez curieux au 19e siècle, les Parisiens pourront voir toutes les cérémonies usitées dans ces sortes d'assemblées, et décrites fort au long dans le *Moniteur*.

Les journaux disent très-gravement que la grande décoration de l'ordre de St.-Etienne de Hongrie a été offerte, avec beaucoup de pompe, à Sa Majesté le Roi de Rome, le 27 juin, par S. E. l'Ambassadeur d'Autriche. *Risum teneatis!* Quelle Majesté! un enfant qui vient de naître, un enfant de trois mois!

21 juillet. — Le Préfet informe les personnes qui voudraient s'instruire dans l'art d'extraire l'indigo de la feuille du pastel *isatis tinctoria*, que M. de Puymaurin commencera incessamment un cours à cet effet à Albi, département du Tarn, et qu'il continuera ses démonstrations jusqu'au 1er novembre prochain. Ce cours industriel a lieu sous l'influence du gouvernement et à ses frais.

Il paraît une comète découverte au mois de mars dernier par M. Flaugergues, et qui disparut vers la fin de mai : son disque égalait ou surpassait même celui de Jupiter. Elle atteignit, en parcourant son orbite, le voisinage de la grande ourse,

dans une partie du ciel, qui ne passe jamais sous notre horizon; de sorte que, cette comète paraissait alors toute la nuit, ce qui s'observe rarement.

Le Préfet invite les cultivateurs qui auraient cueilli du Pastel, de le faire porter, le 21 octobre, au laboratoire de la manufacture de toiles peintes, dite des Petits-Carmes, à Agen, où un membre de la Société d'Agriculture, envoyé par elle au cours donné par M. de Puymaurin à Albi, démontrera publiquement les procédés employés pour opérer l'extraction du principe colorant des feuilles du pastel, dont on retire un aussi bel indigo que celui du commerce.

24 obtobre. — Mort de M. de Romas à Fieux, arrondissement de Nérac, presque octogénaire, chevalier de St.-Louis depuis 1751. Il avait reçu 33 blessures en divers combats. Ce militaire estimable, frère du célèbre physicien rival de Franklin dans l'art audacieux de maîtriser la foudre, était le dernier du nom de Romas.

Le 29 octobre, le gouvernement fait élever un monument à la mémoire de Pie VI, qui termina sa carrière à Valence, département de la Drôme, au mois d'août 1799. Ce monument érigé dans

l'église cathédrale de cette ville, renferme le cœur et les entrailles du malheureux Pontife.

25 décembre. — Les journaux parlent beaucoup de l'épreuve qu'on vient de faire à l'école d'artillerie de Lafère, d'un nouvel obusier qui porte son globe à la distance de 3,000 toises, c'est-à-dire environ une lieue et demie de France. Cela est-il vrai, cela est-il même possible? On dit que cet avantage résulte principalement de la disposition donnée à l'affût. On doit observer que la portée de ce nouveau messager de la mort, dépasse de 12 toises celle, déjà si grande, des fusées dites à la congrève. Voyons ce que cela deviendra. *

1812.

26 janvier. — Décret impérial qui réunit la Catalogne à la France, dont elle doit former quatre nouveaux départemens. Ce décret n'eut jamais qu'un commencement d'exécution; il est

* Si le courage des peuples n'est déjà plus le même, depuis l'invention de la poudre à canon et le perfectionnement des armes à feu, certes l'ardeur belliqueuse des nations modernes pourrait bien diminuer encore, en raison de la grande portée et des terribles effets qu'on obtient chaque jour des armes à projectiles. Là serait donc le grand art de rendre les guerres moins funestes : l'*âge de fer* à son apogée pourrait ainsi devenir l'*âge-d'or !*
(*Note de l'édit.*)

une des dernières preuves de l'ambition sans bornes, et sans mesure de Napoléon.

13 mars. — Division de la garde nationale en premier, second et arrière ban. 100 cohortes sur le premier ban sont actuellement mises en état de service. Chaque cohorte est de 971 hommes. Le département de Lot-et-Garonne fournit 424 hommes dans les colonnes qui s'organisent à Périgueux. Le contingent du même département pour la conscription de 1812 est de 1066 hommes. Désormais, toute la France est sous les armes.

Le 21 de ce mois, trois nouveaux palais vont s'élever à Paris, en vertu d'un décret de Napoléon : l'un pour recevoir les archives de l'Etat, l'autre sera celui de l'Université impériale, et le dernier doit renfermer l'école des beaux-arts.

Le 24 du même mois, L'empereur ordonne qu'il soit fait une distribution de secours aux pauvres dans tous les départemens. *

* C'était, en quelque sorte, pour un prince, étendre la charité trop au-delà de ses devoirs. En effet, des secours distribués aux pauvres ne font souvent qu'augmenter le nombre des indigens. La taxe des pauvres est, en Angleterre, une lèpre du corps social. Aucun plan de secours à l'égard des pauvres, dit *Ricardo*, ne mérite attention, s'il ne tend à les mettre en état de s'en passer. Les pauvres sont donc plus que personne intéressés aux bonnes institutions ; et celle qui les met en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, est aussi, de toutes, la meilleure ; mais il faut tout dire : le blé se vendit cette année, jusqu'à 50 fr. l'hectolitre, le

20 avril. — Session du Conseil-général pour délibérer l'imposition des fonds nécessaires à l'exécution du décret ci-dessus. Dans une autre session du 6 mai suivant, le Conseil-général s'occupe des routes. Il ne se réunit point cette année, en session annuelle, pour la répartition des contributions entre les arrondissemens.

Le 23 avril, lettres-patentes de l'Empereur, pour fixer les nouvelles armoiries qu'il accorde à la ville d'Agen, et dont voici le blason : de gueules, à la tour crénelée de sept pièces, le tout d'or ajouté et maçonné de sable. Coq d'argent à dextre, tenant une légende avec le mot *Agen*; franc quartier des villes du second ordre chargé

seigle 33 fr. 50 c., et le maïs 18 fr. D'où provenait donc cette excessive cherté des grains, surtout dans un pays comme le nôtre, pour ainsi dire trop céréal, et qui ne fut d'ailleurs affligé, l'année précédente, d'aucun fléau naturel ? Etait-ce des frais de production ? Qui le croirait ! C'était peut-être des institutions ? Il s'en faisait alors peu d'utiles au bien-être national, et la guerre pour le seul amour de la guerre les dévorait toutes à peine écloses, excepté pourtant notre dépôt de mendicité, que par un excès aveugle de philantropie, on crut alors capable d'éteindre l'indigence. Recueillir ainsi les mendians, c'était favoriser la mendicité et professer le paupérisme, tandis que les pauvres ont surtout besoin d'un travail indépendant et libre : le travail, a dit Lafontaine, *c'est le fonds qui manque le moins.*

Quoiqu'il en soit, dans cette circonstance, à la vérité passagère, on fit usage des soupes économiques du comte de *Rumford*. Il était en effet de toute justice, que les pères de ceux qui marchaient si vaillamment à la défense de la patrie, ne mourussent pas de faim.

(*Note de l'édit.*)

d'une *N* et d'une étoile. Couronne murale, lambrequins, supports, rien n'est oublié dans cette belle concession, qui très-heureusement ne coûte pas grand chose. Les anciennes armoiries d'Agen, où l'*Aigle* figurait au lieu du *Coq*, valaient bien les nouvelles, d'autant que cette *Aigle* passait presque sans difficulté, chez les bons Agenais, pour un don de Charlemagne. *

2 mai. — Décret relatif à la circulation des grains et à l'approvisionnement des marchés.

* Hasard singulier ! En effet, depuis ce grand Prince, la petite ville d'Agen aurait donc toujours eu dans ses armoiries, tantôt les attributs distinctifs du vaste empire Romain et du grand empire de France, tantôt même ceux de la république française, qui sont à présent devenus ceux du beau royaume de *Philippe*. Ces deux magnifiques volatiles rappellent souvent de beaux souvenirs :

Aquila magni Napoleonis insigne fuit.

On observe même un fait curieux à cet égard ; c'est que le 14 avril 1814, un arrêté du gouvernement provisoire ayant ordonné de supprimer et d'effacer les emblêmes, les chiffres et les armoiries du règne de *Napoléon*, la commune d'*Agen* reprit alors, dit-on, ses anciennes armoiries, et substitua de nouveau l'*Aigle* au *Coq*.

Le sire, chef de bataillon de la 92e demi-brigade, couvert de blessures, prend sa retraite à Agen, où plus d'une fois, on le vit commander, d'une voix mâle et perçante, les évolutions à son régiment. Bientôt, las de l'oisiveté civile, où il vivait dans la maison curiale de *Monbusq* qu'il avait achetée, cet officier, désireux de se rendre utile, apprend la langue latine pour embrasser l'état ecclésiastique, et se fait ordonner prêtre, le 19 septembre 1812, par M. l'évêque d'Agen. Nommé vicaire à *Castillonès*, il fut aussi curé de *Fésensac* et mourut, en 1817, aumônier de notre dépôt de mendicité. Singulière destinée que la sienne ! *quarante ans sous le casque et cinq ans dans un froc.* (*Note de l'édit.*)

19 du même mois. — Arrêté du préfet, portant que jusqu'au 1er septembre prochain, le prix de l'hectolitre de blé froment est fixé à 23 fr., et le quintal de farine, le seigle, le maïs à proportion.

20 juin. — Premier bulletin de la grande armée. L'Empereur s'y était rendu le 19 mai. Il annonce que la guerre commence contre la Russie. Le Pape arrive à Fontainebleau.

16 juillet. — Le préfet rapporte les dispositions de son arrêté du 19 mai sur la taxe des grains.

Le 3 août, une grêle affreuse ravage plusieurs cantons du département, aux environs de Tonneins, de Monflanquin et de Fumel.

19 octobre. — Quatre maisons et deux granges contiguës croulent spontanément dans la ville de Duras en Agenais. Six pères de famille sont ensevelis sous les ruines et laissent 25 enfans, ainsi que leurs mères, en proie à l'indigence et dans l'abandon. Le préfet excite la bienfaisance publique en faveur de ces infortunés.

1er novembre. — D'après la fondation d'un Agenais nommé Cassé, mort au Cap-Français en 1788, une fille pauvre et vertueuse, choisie dans la paroisse de la *Capellète* près d'Agen, a été mariée par le maire de la commune avec une dot de

500 fr., somme affectée par la fondation. Cet acte philantropique doit se renouveler tous les deux ans.

Le 7 de ce mois, la première pierre du pont d'Agen a été posée par le préfet, avec beaucoup de solennité et les formalités d'usage.

Celui d'Aiguillon-sur-Lot (route de Toulouse à Bordeaux), sera construit d'après le même système que celui d'Agen. L'un et l'autre de ces beaux et utiles monumens son dirigés par les MM. Bourousse de Laffore frères, ingénieurs du corps royal des Ponts et Chaussées, déjà si recommandables par leurs travaux, dans le département qui les a vus naître.

Cette année marquera, dans les fastes de l'Europe, par les brillans succès de l'armée française et des revers militaires, presque sans exemple dans l'histoire.

Le 23 juin, passage du Niémen.

Le 28, entrée de l'Empereur à Wilna.

Le 17 août, victoire et prise de Smolensck.

Le 2 septembre, victoire de la Moskowa.

Le 14, entrée des Français dans Moskou ; incendie de cette ville par les Russes. Terme des exploits jusqu'alors inouis de la grande armée dont les désastres sont divulgués dans toute l'Europe,

par le 29e bulletin, et qui périt presqu'en totalité victime d'un climat atroce.

3 décembre. — Mémorable bulletin : le 29e de la grande armée et qui donne les déplorables détails de sa retraite sur la Dwina, harcelée par les Russes et succombant sous l'influence d'un climat inhospitalier.

Le 6 de ce mois, on pose la première pierre du pont de Bordeaux.

Le 18, arrivée de Napoléon, presque seul, à 11 heures et demie du soir, à Paris; s'étant furtivement dérobé aux restes de son armée, il a traversé en moins de 14 jours, la Pologne, l'Allemagne et franchi le Rhin; il vient au bord de la Seine, recevoir les félicitations du Sénat et lui demander de nouvelles troupes. *

1813.

Le 2 janvier, inauguration et ouverture du dépôt de mendicité à Agen. Les employés de cet

* *Belloc (Barthelemy l'Ami)*, jeune médecin, que ses talens et ses vertus privées feront toujours regretter, meurt à Agen sa ville natale, d'une fièvre nerveuse inflammatoire. Il était fils de *Belloc (J.-L.)*, chirurgien très-distingué de notre ville, mort en 1807, dans un âge avancé, et qui donna plusieurs mémoires sur son art à l'académie royale de chirurgie : son *cours de médecine légale* a surtout fait sa réputation. Notre ville s'honore enfin de plusieurs médecins de ce nom, qui est un éloge abrégé de ceux qui le portent. (*Note de l'édit.*)

établissement sont installés par le préfet. Le portrait de Mascaron, premier fondateur de cet hospice en 1636, est solennellement placé dans la chapelle. La pierre tumulaire de ce prélat aussi recommandable par ses talens oratoires que par sa bienfaisance, fut apportée quelque temps après dans le même édifice.

Le 11 janvier, 360,000 hommes sont mis, par un *beau* sénatus-consulte, à la disposition de l'Empereur. Le contingent du département de Lot-et-Garonne, dans cette levée, est de 500 hommes sur la conscription de 1809 à 1812, et de 1325 hommes, par anticipation sur celle de 1814; total 1825. Nous dépensons ainsi notre population d'avance, au profit d'une ambition qui finira par livrer la France à ses ennemis. Qui le croirait! la fascination est encore si grande chez les jeunes gens, qu'il s'est fait dernièrement 91 enrôlemens volontaires, ce qui porte le nombre des hommes fournis cette année, par le département, à 1916. *

* Le chiffre en est prodigieux. A ces grandes époques de sang et de gloire, telle était la politique de la France, que, pour défendre le territoire de la patrie, on vit marcher toute la population mâle, valide et d'âge d'homme, à la faveur magique ou brutale du nom de réquisition d'abord, de conscription ensuite, puis de recrutement, ce qui fit une même chose sous trois noms

19 janvier. — Le Pape et l'Empereur arrangent leurs différends à Fontainebleau. Le premier conserve, en France et en Italie, la même puissance et les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs, avec plusieurs autres avantages. En revanche, il

. . . .

différens. Au reste, l'Angleterre, qui presqu'en tout pays a des troupes sur pied, recrute habilement ses armées à l'étranger. Elle augmente donc ses rangs avec les hommes qu'elle ravit à ceux de ses voisins, et de plus elle s'exempte ainsi du crime politique de *conscription*, parce que ce mode étrange et barbare doit nécessairement porter atteinte à la richesse publique.

Un décret impérial du 15 janvier ordonne de semer en France cent mille hectares de betteraves, pour faire du sucre. Le département de Lot-et-Garonne, pour son contingent, doit livrer quatre cents hectares de sa superficie à la culture de cette merveilleuse plante. A dire vrai, ce beau décret n'a jamais été, *peut-être*, rigoureusement exécuté, et la fabrication du sucre de betteraves s'est néanmoins beaucoup améliorée depuis vingt-quatre ans. Il n'est enfin question en France aujourd'hui, que de s'appliquer avec ardeur à la culture des betteraves à sucre; de sorte que cette nouvelle branche industrielle du domaine de l'agriculture, nous affranchira peut-être un jour tout à fait d'un monopole dévorant, avec le secours de la chimie et de la concurrence qui fait toujours produire à meilleur marché. Que penser en effet d'une industrie livrée à la concurrence et qui s'est naturalisée parmi nous, sans le secours des faveurs de Napoléon, ni des droits exorbitans, qui sous le règne de ce Prince, furent mis sur le sucre de l'étranger. Le sucre est par lui-même un assaisonnement si agréable, si précieux à tant d'égards, d'un usage si général, et présente, sous tant de formes diverses, un aliment si utile à la santé, que sa consommation en pourrait devenir énorme, sans que la culture de la betterave, qui le recèle dans son parenchyme, fît le moindre tort à celle du blé. Au reste, ce dernier produit n'est à présent donné à si vil prix, surtout dans nos contrées, que par l'effet désastreux de la concurrence des producteurs. Si, d'une part en effet, la concurrence est au début d'une industrie toute nouvelle, et son âme et son aiguillon : cet heureux véhicule, aussi, ne peut que cesser d'agir lui-même, quand trop de producteurs se jettent à la fois dans une même carrière industrielle. (*Note de l'édit.*)

accorde l'institution canonique à quelques Evêques nommés par Napoléon. Celui-ci croyait avoir besoin de ménager les zélés catholiques Français et Italiens, qui ne l'en aimèrent pas plus tendrement; le Pape même voyant bientôt après les progrès des armées de la coalition, rejeta ce concordat, qu'il avait pourtant revêtu de sa signature.

Le 21 janvier, Agen offre à l'Empereur huit cavaliers armés et équipés. Cet exemple est suivi par d'autres communes et même par des particuliers. Ces cavaliers *gratuits* se montent à plus de 150.

1er février. — Proclamation de Louis XVIII, datée d'Hartwel, maison de campagne qu'il habite en Angleterre. Cette proclamation, qui manifeste des idées constitutionnelles, pénétra dans le département.

5 février. — Décret impérial, d'après lequel les ponts d'Agen et d'Aiguillon, dont les travées devaient être en bois, seront totalement construites en pierre.

14 février. — Ouverture du corps législatif.

20 mars. — Loi qui ordonne l'aliénation de quelques parties des biens communaux.

3 avril. — Un sénatus-consulte met à la dispo-

sition du gouvernement 180,000 hommes. Le contingent du département de Lot-et-Garonne est de 646 hommes. La formation de 10,000 gardes d'honneur coïncide avec cette levée. Le département fournit 76 hommes à cette garde, et qui vont joindre leur 3e régiment à Tours.

Le 15 mars, l'Empereur, ayant recruté des troupes fraîches, part de Paris pour Mayence, à une heure du matin, et arrive le 16, à 11 heures du soir. Avec quelle célérité ne procède pas dans sa course le génie de la destruction!

Le 1er mai, mort de Jacques Delille; jour d'éternelles douleurs pour les *muses françaises* : il est à remarquer qu'il conserva toujours son indépendance, et qu'il ne fléchit jamais le genou devant Napoléon. Lagrange, le plus grand géomètre de son siècle, était mort le 10 avril.

2 mai. — Victoire de Lutzen, remportée par Napoléon sur les Russes et les Prussiens, commandés par leurs souverains en personne.

Le 17, congrès de Prague, dont Napoléon, qui l'avait proposé, fut définitivement la dupe.

8 juin. — Primes, au nom du gouvernement, accordées aux propriétaires des plus beaux élèves en chevaux, nés dans le département, par un jury, à cet effet, réuni à Agen. Ces primes sont

de 260 fr., de 150 fr., de 100 fr., et les accessit de 75 fr. On en promet de nouvelles pour l'année prochaine, ce qui n'aura pas lieu. *

* Ces primes ont aujourd'hui cessé d'être accordées pour le département de Lot-et-Garonne. Bien que très-modiques jusqu'à ce jour, on ne peut se dissimuler, toutefois, qu'elles n'aient au moins produit un peu de bien dans l'amélioration de nos races très-dégénérées de chevaux gascons. Un malade, en effet, le plus souvent, ne se guérit pas en un jour. Ces primes donc ont déjà mérité quelque éloge; mais combien ne seraient-elles pas un jour plus fécondes en bons résultats, si on les distribuait, par exemple, avec plus de discernement, c'est-à-dire qu'on ne fît pas concourir à la fois pour la même prime, diverses espèces de chevaux de selle, avec plusieurs autres espèces de chevaux de bât, ou même de trait, et *vice versà!* Alors on verrait les propriétaires aisés ou riches, et qui, plutôt par goût que par intérêt pécuniaire, se livrent à l'éducation des chevaux; on verrait, dis-je, ces propriétaires bientôt éclairés par une méthode et plus sage et plus rationnelle, apporter aussi, durant la monte, beaucoup plus de soin aux appareillemens des races. « *Eclairons les cultivateurs*, dit J.-B. Huzard, *et laissons-leur faire des chevaux, ils en feront pour tous les usages.* » Maxime fondamentale! En quelque sorte, il semble même qu'en fait d'amélioration d'espèce chevaline, comme en tout autre objet, l'insuccès fatal doive toujours provenir de l'oubli des principes les plus élémentaires. J'en conviens, cependant, ce qu'il y a de plus clair, jusqu'à présent, dans nos primes d'encouragement, c'est que l'éleveur des chevaux en met l'argent dans sa poche; enfin, c'est un cadeau que lui fait l'État aux dépens des contribuables. Mais bien que les primes en général tendent cependant à la diminution des richesses publiques, il est pourtant quelquefois utile d'en faire le sacrifice. Les chevaux de remonte pour la cavalerie de nos armées, dussent-ils coûter, par exemple, même au-delà de leur valeur, si l'on veut assurer des chevaux à la France pour les temps de guerre, il faut nécessairement créer des primes d'encouragement pour l'éducation des chevaux. L'Angleterre a les siens, nous en manquons. La France paie environ 2,400,000 fr. de prime tous les ans pour la pêche de la *morue*, qui lui reviendrait moins cher sans payer de prime; et faute de prime, dans ses jours de gloire, elle ne donnerait à monter que des *rosses* à ses enfans!

(*Note de l'édit.*)

24 juin. — Revue et départ du 1er détachement des gardes d'honneur du département.

Le 1er août, le Préfet pose la première pierre du pont d'Aiguillon, avec toutes les cérémonies d'usage en pareille occasion.

Le 8 de ce mois, un sénatus-consulte annule la déclaration d'un jury criminel, et renvoie à la Cour de cassation, pour qu'une autre cour Royale prononce sur l'accusation, en sections réunies et sans jury. C'est la plus forte preuve d'un pouvoir arbitraire qui s'élève avec audace sur les ruines de la liberté.

26 et 27 août. — Bataille de Dresde. L'ex-général Moreau, revenu d'Amérique où il s'était exilé, reparaît dans les rangs ennemis, où il reçoit une blessure mortelle.

9 octobre. — Sénatus-consulte qui met 280,000 conscrits en activité de service; savoir : 120,000 de la classe de 1814, et 160,000 de la classe de 1815. Le département de Lot-et-Garonne ayant concouru à la dernière levée de 30,000 hommes, ne fournit point de contingent à celle de 160,000. Les conscrits de 1815 ne seront point appelés dans la suite.

Le 15 du même mois, défection de l'armée Bavaroise qui quitte Napoléon avec armes et ba-

gages. Depuis la bataille de Dresde, les auxiliaires de l'Allemagne ne déguisent plus leur mécontentement ; ils s'empressent d'abandonner la cause de la France délaissée par la fortune. D'un autre côté, des rumeurs répandues dans l'intérieur, tendent à déconsidérer l'Empereur ; on dit hautement, avec une sorte de joie, que tout annonce *le commencement de la fin.*

Le 7 octobre, Wellington, apprès la déroute de l'armée française à Vittoria, passe la Bidassoa avec l'armée anglo-portugaise : il est sur le territoire Français.

Le 18 de ce mois, bataille de Leipsick perdue par la trahison de l'armée Saxonne. Retraite de l'armée française, dont l'arrière-garde est fortement compromise par la destruction d'un pont, effet d'une fatale méprise. Le général Lauriston y est fait prisonnier ; le maréchal Macdonald se sauve en traversant l'Elster, où le prince Poniatowski, déjà blessé d'un coup de sabre au bras droit et entouré d'ennemis qui le pressent, s'élance à cheval et se noie.

Cette bataille, si malheureusement célèbre dans nos fastes, est appelée par les Allemands, *la bataille des nations.* La perte des Français y fut portée à 37,000 morts, et celle des alliés à

28,000; mais ces deux évaluations paraissent exagérées.

Le 9 novembre, retour de l'Empereur à Paris.

Le 11, décret pour augmenter certaines contributions.

Le 15, Sénatus-consulte qui met 300,000 conscrits à la disposition du ministre de la guerre, pris dans les années 1803 et suivantes, jusques et compris 1814, c'est-à-dire 12 années consécutives; ensorte que les plus anciens auront 32 ans. C'est ainsi que la nation commence à jouer de son reste : 150,000 hommes seront mis *de suite en* activité, et 150,000 tenus en réserve. Le Lot-et-Garonne fournit 2,000 hommes à l'armée d'Espagne, maintenant en France.

Le 17 du même mois, le comte Louis de Narbonne, issu d'une famille distinguée, originaire de nos contrées, et gouverneur de Torgau, y meurt des suites d'une chute de cheval. Il est inhumé sur un bastion, auquel la garnison et les habitans, dont il était fort aimé, donnèrent le nom de *Narbonne*.

Le 9 décembre, secours annuel aux veuves, aux vieillards, aux enfans orphelins indigens, dont les maris, les fils et les pères ou les frères ont

été appelés à l'armée par le dernier Sénatus-consulte. Cet acte de justice restera sans effet.

Le 17 de ce mois, par décret impérial, appel aux gardes nationales urbaines, pour remplacer les garnisons de l'intérieur : le nombre de ces gardes est évalué à 60,000 hommes.

En vertu de ce décret, la ville d'Agen devra fournir une cohorte de grenadiers de 2me classe, forte de 300 hommes, qui s'armeront et s'équiperont à leurs frais. Ils ne pourront se faire remplacer, seront requis par les préfets et les maires, pour le maintien de la tranquillité publique, et auront droit à une indemnité, lorsqu'ils seront employés hors de la commune.

Le 19, ouverture du Corps-Législatif. Discours de l'Empereur, remarquable à la fois, dit un célèbre écrivain, *par des sentimens noblement patriotiques, et des prétentions despotiquement hautaines*. Au déclin de sa fortune, et se débattant contre elle, il paie encore d'audace, et obtient un succès de plus sur la crédulité française, qui s'en laisse imposer. On peut voir ce discours tout entier dans le calendrier de Lot-et-Garonne, pour l'année 1814, pag. 185.

Le 22, la Garonne pénètre dans la partie basse de la ville d'Agen, et couvre les promenades du

Gravier, pendant deux fois vingt-quatre heures. *

1814.

Cette année voit s'évanouir la gloire et la puissance de Napoléon. Abandonné de tous ses alliés,

* Un projet de rectification d'alignement est enfin adopté pour la ville d'Agen. A voir, il est vrai, nos rues obscures, étranglées, tortueuses, et la figure scalène ou trapéziforme de nos places publiques, on dirait qu'elles n'ont jamais changé de police municipale, depuis les premiers *Nitiobriges* : que ces rues, ces places publiques, ont toujours été à l'usage d'un petit nombre de citoyens peu riches, et presque sans chevaux, carrosses ni cabriolets; car il faut un certain espace, afin de circuler aisément, soit en équipages de luxe, pour les plaisirs et la commodité des gens riches, soit autrement pour approvisionner la ville, comme aussi pour les besoins journaliers d'une population active et même assez commerçante. Il n'y a pas long-temps, qu'on allait encore en litière à mulets dans Agen, et naguères, les modestes chaises-à-porteurs, loin d'être à jamais proscrites, ont même repris faveur, alors que pour ainsi dire, on les croyait déjà rayées de notre langue. Mais le progrès de la civilisation et des richesses amène pourtant chaque jour quelque amélioration nouvelle à nos rues coudées, obliques et mal pavées : cependant, que de soins à prendre, que de sommes énormes ne faut-il pas accumuler encore, au moyen des épargnes publiques, afin de redresser, d'élargir au point désirable, certaines rues très-fréquentées de notre vieille cité, si mal percée et si peu commode à parcourir! On y voit, par exemple, le quartier le plus élevé, le plus sain, et qui, par une fatalité singulière, reste aussi le plus clos et le plus désert. Là, sous forme de bicoques et de jardins presque sans valeur, chôment des capitaux dont on ne peut guère évaluer la somme ni le service, attendu que les qualités de ces terrains propres à de nouvelles constructions urbaines, sont aussi diverses que leurs positions respectives. Qui ne devine aisément que je veux parler ici de notre plus belle portion d'Agen, comprise entre le collége de la ville, l'évêché et la recette générale, le palais de justice et l'hôtel de la préfecture, édifices publics assez remarquables, et qu'à peu de frais on mettrait par la suite en communication presque directe, au moyen d'une rue qui pourrait conserver une largeur égale à celle de l'Angle-Droit,

même de son beau-père, écrasé par la force numérique des armées ennemies, il déploie néanmoins toutes les ressources de son génie militaire dans une dernière campagne, livre audacieusement plusieurs combats avec des succès divers, et, second Ajax, ne défie pas le ciel, mais la fortune qui cesse de le favoriser. Au milieu de cette lutte hasardeuse, il tente de prendre à re-

et qui, de part et d'autre, serait ouverte dans le prolongement de l'axe de cette rue, depuis l'avenue de la préfecture, jusqu'à la porte d'entrée du tribunal de première instance ; de sorte enfin, que peut-être il ne manquerait, pour achever d'embellir un quartier si bien disposé, que de percer une seconde rue, depuis le collége déjà mentionné jusqu'à l'hôtel *Fontenoy*, et de bâtir sur les nouveaux alignemens, des maisons élégantes, commodes et à façades régulières de 10 à 12 mètres de hauteur, afin que le jour eût plus d'accès et l'air aussi plus de circulation ?

Lamouroux (*J.-V.-F.*), professeur d'Histoire Naturelle à l'Académie royale de *Caen*, et membre de plusieurs Sociétés savantes, présente, pour la seconde fois, depuis 1810, à la première classe de l'Institut, son *Histoire générale des polypiers corallygènes flexibles*. Dans la suite, plusieurs autres écrits sur le même sujet, sortirent également de la plume de ce naturaliste déjà si remarquable. Pour sa vie privée, elle n'est pas moins chère au souvenir de ses amis que son nom distingué ne le fut aux sciences. Par la plus heureuse fatalité, *Lamouroux*, en 1818, avait épousé, à *Caen*, une jeune personne, Mlle de *Lamariouze* : ce nom ressemblait au sien, et d'ailleurs il était pour lui au-dessus de tous les autres; il eut un fils de cette femme adorée, et, jusque-là, sa vie était enfin accompagnée d'une extrême prospérité. Mais, déjà, la mort cachait ses approches. Il ne jouit que sept ans du bonheur de l'hymen et d'être père. Si jeune encore, *Lamouroux*, né dans nos murs le 3 mai 1799, fut à jamais ravi aux sciences comme à l'amitié, par une attaque d'apoplexie foudroyante, le 26 mars 1825. Et depuis ce jour, à *Caen*, de tristes cyprès ombragent sa tombe. (*Note de l'édit.*)

vers la grande armée des alliés, qu'il pense, par cette manœuvre, éloigner de Paris; mais, attendus dans la capitale par un parti nombreux, appelés au cœur de la France, par la population presque entière, excédée d'un gouvernement qui l'opprime et qui la décime, les Rois coalisés marchent vers Paris, où ils sont reçus en libérateurs. Bientôt réduit à l'occupation de Fontainebleau, sans pouvoir attaquer ni se défendre, Napoléon abdique et part pour l'île d'Elbe, dont il est reconnu souverain par les Empereurs d'Autriche et de Russie, le Roi de Prusse et l'Angleterre : sorte d'exil, qui pour lui eût été peut-être ce que pour Tibère avait été jadis le séjour de Caprée; mais loin de profiter alors des leçons d'une aussi terrible expérience, Napoléon, ex-Empereur, redevint pour ainsi dire Buonaparte; et toujours dominé par son ambition gigantesque, ce prince déchu ne s'occupa, dans cette île pour lors trop voisine de la France, que du projet de remonter sur les trônes d'où l'avaient à la fois précipité ses folies politiques et ses revers militaires.

Quelques faits du commencement de cette année 1814, à jamais célèbre dans les annales de l'Europe et du monde, termineront cet essai.

Le 14 janvier, une crue subite de la Garonne donne lieu au naufrage d'un moulin à nef, au-dessus d'Agen, suivi de la mort d'une femme et d'un enfant.

Le 22 du même mois, décret qui ordonne la levée de la conscription de 1815. Le contingent du département de Lot-et-Garonne est de 1,294 hommes.

1er février. — Bataille de la Rothière, indécise : perte égale des deux côtés ; mais les Français abandonnent le champ de bataille. Le prestige d'invincibilité, attaché à la présence de Napoléon, se dissipe. Le découragement commence dans tous les grades, et la désertion augmente dans tous les rangs.

Le 11 et jours suivans, le Russe Saken est pourtant battu à Brienne, Montmirail, Château-Thierry, Méry-sur-Seine et Craonne. A Montmirail, les généraux Saken et York avaient perdu trois mille hommes, abandonné neuf cents prisonniers, presque tous les bagages de leurs corps d'armée, et vingt-cinq pièces de canon. Il en avait coûté aux Français à peu près deux mille hommes.

Le même jour, le duc d'Angoulême, simple capitaine dans le 15e régiment de hussards anglais, armée de Wellington, adresse une pro-

clamation aux Français, datée de Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées.)

Après plusieurs combats aux environs de Château-Thierry, Blücher est complétement battu le 13 de ce mois par Napoléon. La guerre ne fut jamais plus animée. Chaque jour est marqué par quelque action sanglante dans cette partie du territoire français.

Le 27, nos contrées deviennent à leur tour le théâtre de la guerre. Durant toute la journée, on entend vers l'ouest un roulement insolite, sourd et répété par intervalles, semblable enfin au bruit confus d'un tonnerre éloigné. C'est celui du canon des deux armées qui se disputent le Béarn à Orthès, et que nous transmettent les échos lointains des Pyrénées. On connaît l'issue de cette bataille, qui, pour ainsi dire, acheva d'ouvrir la France à Wellington.

Le 2 mars on apprend que Mont-de-Marsan et Saint-Sever sont occupés par l'ennemi, et qu'il a pénétré jusqu'à Roquefort, où il s'est emparé des magasins militaires. Le bruit se répand encore qu'il dirige une colonne sur le Pont-de-Bordes, où se trouvent d'autres magasins. Le Préfet des Landes abandonne son poste, se retire d'abord à Agen, puis à Villeneuve.

Le 4, les militaires blessés, les voitures, les mulets chargés de bagage, arrivent en foule dans le département, et signalent à tous les yeux la déroute qui suit le plus souvent une bataille perdue. Des soldats sont à Layrac où l'on veut établir un pont de bateaux. Quelques embarcations arrivées de Sainte-Bazeille, et chargées de subsistances, sont à cet effet envoyées sur les lieux. Le général et les autorités se perdent à Agen dans leurs fausses mesures; cependant, Napoléon déclare, par deux décrets successifs, la guerre à mort; il enjoint à tous les Français de prendre les armes; de se réunir, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes aussitôt qu'ils entendront sonner le tocsin. Tels sont les ordres impitoyables et absolus qui ne tendent à rien moins qu'à couvrir la France de ravages, d'incendies et d'inutiles dévastations; heureusement l'exécution de ces décrets, si elle s'effectue quelque part, demeure étrangère au département de Lot-et-Garonne et aux départemens voisins.

Le 7, bataille de Craonne gagnée par Napoléon sur Blücher.

Le général Darricaut est arrivé la veille à Agen, vers six heures du soir, avec 4 compa-

gnies du 34e régiment d'infanterie, coupées par l'armée anglaise, après la bataille d'Orthès, ce qui les obligea de se sauver à travers les Landes.

Le 8, quelques prisonniers Espagnols, qui tenaient des propos séditieux, sont évacués d'Agen sur la Dordogne. Le passage des troupes continue dans le département; un fort détachement du train d'artillerie à cheval, arrivé dans l'après-midi, repartira demain et suivra la route de Toulouse, que le général Darricaut, avec tous les militaires qu'il a pu rassembler à Agen, a prise aujourd'hui par l'ordre du duc de Dalmatie. Les ennemis se dirigent vers Saint-Gaudens.

Le 11, on vide en toute hâte les hôpitaux militaires; les blessés qui les occupent, sont transportés dans l'intérieur, pour faire place à d'autres. Ce mouvement, qui s'effectue avec une barbare précipitation, met sous les yeux des paisibles citadins, une partie des maux que la guerre occasione, et qui font gémir l'humanité compatissante.

Le Lieutenant-Général, commandant la 11e division militaire, arrive de Périgueux. Il vient, dit-on, dans le département de Lot-et-Garonne, afin de presser la rentrée des contributions et des réquisitions arriérées. Il arrive tard : le Préfet

se dispose à partir ; les caisses publiques vont être portées à Cahors, ou à Périgueux ; la Cour impériale va procéder à l'emballement de ses registres.

Le 12, le duc d'Angoulême entre à Bordeaux avec l'avant-garde de l'armée anglo-portugaise. Cette ville est la première qui se déclare spontanément pour les Bourbons.

Le 14, huit cents hommes de la garde nationale d'Agen, sont partis pour Aiguillon. Grignols, Meilhan, Coutures et Casteljaloux même sont au pouvoir des Anglais.

Le 15, les généraux Despaux et Gaussart, se rendent à La Réole, après avoir envoyé 12 gendarmes en éclaireurs sur la route de Condom, avec l'ordre de ne revenir qu'après avoir vu l'ennemi.

Au reste, à Casteljaloux, les Anglais dépendent du poste de Captieux, département des Landes. Le commandant de ce poste a écrit au maire de Casteljaloux, de lui envoyer quelques hommes pour servir, de concert avec la garde nationale, contre les maraudeurs Français.

Le 16, on reçoit à Agen la relation de l'entrée des Anglais à Bordeaux, et le même jour une proclamation furibonde du duc de***, et qu'on peut

voir dans le journal de Lot-et-Garonne : cette déclaration, en style de 93, est curieuse, et doit accélérer l'instant de la révolution qui se prépare.

Le 17, les généraux sont revenus à Agen; ils assurent qu'on a pris de bonnes mesures, pour empêcher l'arrivée des Anglais par Bordeaux. Mais le combat d'Aire nous fait appréhender le contraire; il influera peut-être sur le sort de nos contrées, s'il a décidé, comme on le pense, la retraite de l'armée française sur Toulouse, où elle est suivie par celle des Anglais.

Au surplus, l'alarme est générale dans le département, et nos paysans ont presque partout abandonné la culture des terres. Cependant, le danger de l'invasion paraît s'éloigner, l'orage gronde, il est vrai, autour de nous, mais il se dirige sur Toulouse, où il éclatera sans doute, et cette crise sera décisive.

Le procureur-général est jusqu'ici le seul magistrat qui se soit absenté et qui ait quitté ses fonctions. Cependant, l'exemple donné par la ville de Bordeaux et le combat d'Aire, ont à peu près décidé la question pour le département de Lot-et-Garonne. Néanmoins les esprits n'y sont point tranquilles, les courriers n'y passent plus, on ignore complétement l'état de la capitale; les

conscrits réfractaires et les mécontens se multiplient; l'autorité d'ailleurs sans nerf puisqu'elle est encore sans argent, est tout-à-fait méconnue. Dans le calme de cet interrègne, on attend chaque jour le dénouement du drame qui doit fixer les destinées de la France, quand tout-à-coup l'infernal génie de la guerre nous accable de réquisitions de toute espèce, avec injonction de les acquitter sur-le-champ, et nous menace au moindre délai de tout le poids de sa colère. Si Napoléon sort victorieux de la lutte présente, on craint, avec raison peut-être, que le département ne soit mal noté sur ses tablettes, malgré tous les sacrifices qu'il a déjà faits; mais les chances lui sont contraires; on élude, on chicane, on se livre à des mesures dilatoires: qui gagne du temps peut, en effet, s'éviter quelques sacrifices dans les circonstances du moment. C'est ainsi, par exemple, que 70 beaux chevaux, patriotiquement requis au nom du service public, se réduisent à une quinzaine d'haridelles bien efflanquées, bien maigres, hors de service enfin, et que trois mille gardes nationaux demandés, mais diminués d'un grand tiers, ne sauraient se hâter de partir, et ne partiront point. Depuis que la rive gauche de la Garonne est occupée par l'armée Anglaise, et qu'elle

peut à chaque instant passer sur la rive droite, les ordres des généraux de l'armée française ont beaucoup perdu de leur crédit dans cette partie de notre territoire. Cependant, toujours furibonds, toujours absolus comme leur maître, ne pouvant nous prouver que leur bonne volonté, ils mettent le département en état de siége ; ils prescrivent une levée en masse, une insurrection générale, et quelques jours après, en vertu d'un ordre du jour, cette insurrection, toute illusoire qu'elle est, doit s'organiser comme si elle était exécutable. Malgré les dispositions les plus ridicules, les plus insensées, le département reste en état de siége dérisoire, la levée en masse ne prend pas et personne ici ne bouge.

1er avril. — Un détachement de gendarmes avait été envoyé pour garder le pont de Lamothe-Landeron sur la route de Bordeaux. Les Anglais se présentent. Un brigadier de gendarmes est tué d'un coup de canon. L'épouvante saisit la troupe, elle fuit à bride abattue, et ne se trouvant pas en sûreté derrière le Lot, à Aiguillon, ne s'arrête qu'à Port-Sainte-Marie.

Le 4 avril, le Préfet obtient du commissaire impérial extraordinaire, la suspension du siége qui pèse sur le département. On évacue sur Agen,

les prisonniers détenus à Marmande. Sur ces entrefaites, arrive enfin un courrier de Limoges : on apprend que Marie-Louise et le Roi de Rome sont sortis de Paris avec le conseil de régence et l'élite des courtisans ; que Paris, attaqué par l'armée des alliés, a fini par capituler *après s'être bien défendu pendant vingt-quatre heures* ; que le 1er de ce mois, le Sénat conservateur a formé un gouvernement provisoire sous la protection des souverains coalisés. On peut juger l'effet que produisit cet orage de nouvelles sur le public consterné. *

En attendant l'issu de ce grand procès, les Anglais qui, disait-on, devaient être arrêtés sur la route de Bordeaux, traversent Marmande, où leur passage occasione des désordres auxquels ils ne prennent aucune part, et un meurtre, dont ma plume se refuse à retracer les détails.

Le 6, on apprend que l'armée anglaise, ayant passé la Garonne, occupe Grisolles. Ce même jour,

* *Serres* (*Etienne-Renaud-Antoine*), médecin des hôpitaux de Paris, né à *Clairac* le 12 septembre 1786, se distingue au siége de la capitale et sous les balles ennemies, par un zèle extraordinaire à secourir les blessés. Atteint aussi lui-même d'un coup de feu à la jambe, il reçoit au champ d'honneur l'Etoile des Braves. Au reste, *Serres* est, de plus, auteur fort estimé, de certains ouvrages *sur l'art de guérir*, qui renferment des vues neuves. Il mérite ainsi la double couronne du génie et de la valeur.

(*Note de l'édit.*)

le Sénat; après avoir décrété la déchéance de Napoléon, rappelle aussi la dynastie des Bourbons au trône de France.

Le 7, les pièces de canon qui étaient à Agen, par ordre supérieur, sont parties pour Toulouse: y parviendront-elles, si les ennemis sont à Grisolles? Il est à présumer qu'elles s'arrêteront à Moissac, où elles serviraient à défendre le passage du Tarn. Celles qui avaient été envoyées à Layrac reviennent à Agen. Telles sont en ce moment de crise, les *grandes manœuvres* de nos généraux.

Le 8, les soldats qui remplissaient, il y a quelques jours, les rues d'Agen, sont *presque disparus*. On évacue les uns, les autres s'en vont d'eux-mêmes et désertent; cependant les officiers, toujours fidèles à leur devoir, ne sauraient quitter leur poste. Certain chef de parti, récemment improvisé, nommé Florian, avait massacré, la nuit dernière, à Nérac, un corps-de-garde Anglo-Portugais, qui reposait sur la foi des traités. Ce trait de cruauté, sorte de bonne fortune pour un chef de partisans, excite au dernier point l'indignation publique. Au moins, fallait-il ne pas violer ainsi le droit de la guerre et des gens.

Le 6 de ce mois, on avait appris la nouvelle de l'arrivée du comté d'Artois, ainsi que celle de la

soumission des généraux Mortier, Marmont et Macdonald qui remettent leur épée dans le fourreau. Le Sénat, présidé par Talleyrand, compose un gouvernement provisoire de cinq membres.

On avait reçu, le 11, par un courrier de Bordeaux et avec des précautions infinies, la proclamation solennelle de Louis XVIII, roi de France, faite à Paris le 6 de ce mois, par l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse.

Le 13, le Sénateur l'Apparent (Cochon), commissaire impérial extraordinaire, écrit de Périgueux au préfet, par une estafette arrivée dans la nuit, la confirmation officielle de ces nouvelles, et le prévient que sa mission étant terminée, il quitte à l'instant le département de la Dordogne, pour se rendre à Paris. La cocarde * blanche est arborée par les royalistes qui ne craignent pas de se prononcer. On ignore, au surplus, comment vont et l'administration du département et le ser-

* Un homme de lettres moderne fait dériver *cocarde* du mot français *coq* et du latin *ardens* : si c'est par rapport à la crête du *coq*, dont une cocarde rouge en effet pourrait bien être le symbole, puis sa forme arrondie et la manière de la porter en tête au chapeau : l'étymologie singulière du mot *cocarde*, ne serait pas, comme dit *Sarrasin*, une de ces cloches à qui l'on fait dire tout ce qu'on veut. Mais, si la *cocarde* est blanche ou noire, par exemple, ces explications perdent toute leur valeur et la cloche étymologique ne rend plus de son. (*Note de l'édit.*)

vice militaire. Le désordre à cet égard ne saurait être plus grand. Au reste, en veut-on la preuve? La voici. Les avances pour les vivres devaient être faites par les communes. Celle d'Agen a pourvu, par adjudication, d'après un arrêté du préfet, à la fourniture de la viande livrée à la troupe à raison de 14 sols la livre. Maintenant, il est question de payer les adjudicataires en retard depuis huit jours. Pas un sol dans la caisse. Le maire s'adresse au préfet pour avoir les fonds nécessaires. Celui-ci répond, rien de plus juste, mais je n'ai point d'argent. Il existe des farines dans tel et tel magasin, prenez-les, vendez et payez. C'est encore à merveille; dans l'extrême détresse on fait argent de tout; mais quand on veut réclamer les farines, il se trouve qu'elles n'existaient plus dans les magasins, qu'elles avaient été déplacées, par ordre même du préfet qui l'avait oublié. Ce n'est pas tout, lorsque ces farines sortirent des magasins, on convint, parce qu'on n'avait point d'argent (refrain éternel), de donner le 16ᵉ sac aux charretiers et aux bouviers pour leur salaire. Ces sortes de gens ne peuvent faire de longs crédits, leurs instances sont long-temps éludées, enfin il faut se rendre, on fouille les magasins, où l'on ne trouve plus que très-peu de farine gâtée et dont les chevaux même

ne veulent pas. Sur les plaintes amères faites à cet égard au préfet, ce dernier rejette la faute sur les généraux; ceux-ci, comme de raison, se moquent de l'ordre. Qu'en doit-il résulter aujourd'hui? Les adjudicataires ne fourniront plus de subsistances, les charretiers de la ville et les bouviers de la campagne ne voudront plus faire un pas pour le service public. Ce que je consigne ici, n'est que la centième partie du désordre qui règne dans les administrations civiles et militaires. Les premières sont absolument nulles, les secondes, très-actives, ne connaissent que les réquisitions et les voies coërcitives. Les généraux exigent tout et ne paient rien; tantôt veulent, ou font semblant de vouloir se défendre sur quelques points, et tantôt ne le veulent plus; font transporter leurs deux ou trois pièces de canon, et leurs conscrits à demi-révoltés de part et d'autre, et restent dans l'inaction. Si l'on commande encore, on n'est presque jamais obéi, tout se paralyse à l'entour des administrateurs et des généraux, qui d'ailleurs les uns et les autres ont sans cesse le pied à l'étrier. C'est ainsi que s'annonce dans le département une dissolution prochaine.

Le courrier de Toulouse est arrivé. Parti depuis huit jours, il a passé par Albi, Rhodez, Montauban, etc.

Les Anglais sont depuis hier à Tonneins ; quelques-uns sont venus se promener jusqu'à Nicole.

Le 13, Tonneins et Marmande sont soudainement abandonnés par les Anglais, qui se concentrent, peut-être, sur la nouvelle répandue depuis quelques jours que le général Decaën, envoyé par Augereau, s'approche de Bordeaux avec 6,000 hommes. Aussitôt, les partisans de Florian délogent et suivent l'ennemi dans sa retraite.

La bataille de Toulouse a lieu le 10. L'attaque et la défense y sont chaudes et meurtrières. On a dit que Wellington et Soult étaient instruits officiellement dès la veille, que la paix avait *été* signée à Paris. C'est trop douteux. On dit aussi que M. de St.-Simon et le colonel Anglais Stuart, passés à Agen en poste, le 10, à la pointe du jour, portaient cette nouvelle, pour épargner l'effusion du sang.... : les dispositions étaient faites, il fallait savoir à qui resteraient les enjeux. En de pareils momens, il n'appartient, ce nous semble, qu'au général en chef lui-même de redire à la postérité les motifs qui l'ont fait agir : tout autre historien doit ici retenir sa plume. Les Français en retraite sur Castelnaudary. *

* On lit, *hist. de Fr., par Montgaillard*, *tom.* 7, *p.* 447, « que *Soult* avait offert à *Suchet* de lui céder le commandement

Cependant, la tranquillité est encore bien loin d'être à l'ordre du jour. Beaucoup de troupes,

» et de combattre sous lui, qu'une telle grandeur d'ame devrait » immortaliser *Soult*. » Que l'offre en ait été faite, ce serait possible, bien qu'il fût permis d'en douter. En effet, un général en chef est-il donc le maître d'offrir le commandement de son armée au général en chef d'une autre armée, de le prier ainsi d'accourir à son aide? Celui-ci peut-il accepter, quand il a des ordres à suivre, et qu'il est lui-même préoccupé de combattre? Chacun d'eux n'a-t-il pas sa mission à remplir? et puis encore, quelle grandeur d'ame trouve-t-on à voir un général se démettre ainsi, la veille d'une bataille, du commandement en chef, pour aller servir en sous-ordre? N'est-ce pas confesser hautement son incapacité? Le maréchal *Soult* avait trop pour devise : *qu'à vaincre sans péril on triomphait sans gloire*, pour en agir de la sorte avec *Suchet*.

Quant à *Boufflers*, aussi mentionné au même endroit de l'ouvrage cité, « il avait *demandé* et même *obtenu*, dit le président » *Hénault*, d'aller servir sous les ordres du maréchal *Villars*. » Mais la position respective et personnelle de ces deux grands généraux, en 1709, était bien différente de celle des maréchaux *Soult* et *Suchet*, en 1814 : *Boufflers* venait d'être réduit à capituler dans *Lille*; il postulait humblement de servir en qualité de volontaire sous *Villars*, durant la campagne de Flandres, tandis que *Soult* et *Suchet*, tous deux pourvus, en 1814, d'un commandement militaire, et sur des points stratégiques encore assez éloignés, n'avaient à peu près rien de commun entre eux; c'eût été bien autre chose, si par un destin fatal, ils eussent été repoussés sur le même champ de bataille. L'honneur du commandement revenait alors de droit au plus ancien de ces deux maréchaux de France.

Pour ce qui est toutefois de la mémorable journée de *Toulouse*, les écrits militaires du temps nous ont appris que le *Fabius* anglais, avec une armée de 65,000 hommes, bien nourris de *Rosbeef* et de *Rhum*, contre une armée de 35,000 baïonnettes ou sabres, ne peut guère se glorifier d'être entré dans *Toulouse* en triomphateur, le 12 avril au matin, c'est-à-dire plus de 36 heures après la bataille, et par le seul effet d'une retraite, que *Soult* méditait la veille, sur *Castelnaudary*. On sait, au reste, que « lord *Wel-* » *lington*, loin de songer à ravir *Toulouse* aux Français, le » lendemain de la bataille, c'est-à-dire le 11, ne s'occupa, ce » jour-là, que des moyens de se maintenir sur la chaîne des col- » lines qui dominent cette ville. » (Voy. Vict. et Conq., etc., tom. 23, p. 356.) (*Note de l'édit.*)

des régimens entiers, coupés de l'armée anglaise après la sanglante affaire de Toulouse, passent et repassent. Notre Garde nationale persiste avec courage dans le parti qu'elle a d'abord embrassé. Les soldats, exaspérés, crient encore : *vive l'Empereur !* on leur répond : *vive le Roi !* Le drapeau blanc est arboré, puis abattu, puis relevé à plusieurs reprises, dans ces jours de trouble et de mouvemens contradictoires. Le tumulte est à son comble, mais les citoyens paisibles ou prudens se renferment dans leur domicile.

Le 14, on a rendu, par ordre du préfet, la liberté aux prisonniers détenus pour fait de contrebande, ou condamnés par la Cour prévôtale. Ces misérables ont parcouru les rues d'Agen en criant : *vive le Roi !* et recueillant les témoignages les moins équivoques de contentement de la part des spectateurs, qui versaient dans leurs mains d'abondantes aumônes.

Sur ces entrefaites, on portait le drapeau blanc au Préfet, qui le reçut avec de grands témoignages de joie, et qui prit la cocarde blanche. Au surplus, toutes les nouvelles annoncées depuis quelques jours se confirment; il n'est maintenant plus permis de douter que l'ancienne dynastie

des grands Bourbons, * ne vienne enfin prendre possession du trône de France bientôt vacant. Depuis hier, toutes les figures ont changé leurs dimensions; celle des gens en place surtout sont à cet égard très-remarquables : il en est plusieurs qu'on aurait peine à reconnaître. Certains hommes sont plus laids, beaucoup de femmes plus jolies. En général, le beau sexe se livre plus gaiement à la révolution qui s'opère : cela tient-il à la mobilité de ses idées; ou bien, le caractère affable et généreux, la galanterie native des Bourbons, l'emporte-t-il dans l'esprit des femmes sur l'humeur méditative, froide et souvent farouche de Napoléon? Qu'importe, au reste, cette digression fort étrangère à mon récit, suivons d'abord le torrent des événemens qui nous mènent bientôt à la fin de ce faible essai de nos annales publiques.

Abdication de Napoléon, en vertu d'un traité particulier avec les puissances alliées. Cet acte est

* Le grand *Corneille* aussi disait :

Mânes des *Grands Bourbons !* brillans foudres de guerre,
Qui fûtes et l'exemple et l'effroi de la terre,
Etc., etc.

Qu'on me pardonne cette petite observation : mais voilà certes de beaux vers, et qui, d'ailleurs, ne peuvent avoir été inspirés au grand *Corneille* que par un beau sujet. (*Note de l'édit.*)

du 11 de ce mois, et concourt avec la reddition de Toulouse. On laisse à Bonaparte le titre d'Empereur auquel il tient beaucoup ; sa famille conserve toutes ses propriétés : il aura 4 millions de rente, et la souveraineté de l'île d'Elbe, où il sera désormais relégué.

Le corps municipal d'Agen vote une adresse au duc d'Angoulême, que le Maire et deux Conseillers de la commune vont lui présenter à Bordeaux. Les principales villes du département ont suivi ou donné cet exemple de dévouement à la famille de nos anciens monarques. La garde urbaine d'Agen envoie, le même jour, une *députation* de six de ses officiers à son Altesse Royale ; et l'Evêque, accompagné d'un de ses grands vicaires, va le complimenter.

Le 18, la troupe de ligne, stationnée dans le département, arbore la cocarde blanche.

Le 20, le préfet se rend à Bordeaux, pour présenter au Prince ses hommages et ceux de ses administrés.

Napoléon quitte Fontainebleau et se met en route pour l'île d'Elbe.

Le 23, Louis XVIII débarque à Calais.

Convention entre les puissances alliées et Monsieur, frère du Roi.

Le 26, le duc d'Angoulême, se rendant à Toulouse, passe à Nérac. Le Préfet, qui avait accueilli S. A. R. à son entrée dans le département, fait publier une relation de son passage sur notre territoire. Le Prince, à son retour, prend la route d'Agen, où il est reçu avec des transports d'allégresse.

Décret de S. A. R. Monsieur, qui supprime les cours Prévôtales. Presque partout en France on avait pris l'initiative à cet égard.

Le 26, Napoléon s'embarque pour sa destination.

Le 4 mai, Louis XVIII fait son entrée à Paris. *

* Le peuple, à Villeneuve, se porte, le 21 juin, au bureau des droits-réunis, maltraite, chasse les commis, déchire et jette au vent leurs registres. On dresse procès-verbal, les coupables se cachent ou prennent la fuite. Néanmoins, dans l'espoir d'obtenir grâce, attendu qu'à la paix, on avait promis de supprimer ces droits vexatoires, les auteurs de cette espèce de rebellion se constituent prisonniers et sont acquittés. Ces contributions extraordinaires, qu'on a si adroitement nommées *indirectes* pour donner le change, puisqu'elles sont établies sur les premiers besoins de la vie, furent, comme on sait, organisées par *Napoléon*. Loin de songer à les supprimer, ces droits si modérés dans l'origine, s'exercent aujourd'hui avec un tel raffinement, que l'Etat n'est pas le seul à les exiger, mais aussi les villes, les communes d'une certaine population, etc., par l'effet de simples réglemens de police. Et néanmoins, leur suppression nous semble désormais impossible : plus de trente mille employés font peut-être leur industrie vitale de cet impôt. L'Etat en comble ses coffres. Enfin, *les droits-réunis et la conscription militaire* furent assurément les deux créations les plus anti-nationales du règne de *Napoléon*.

Le Cygne de la Garonne ! *Jasmin*, jeune encore, fait entendre ses premiers chants. (*Note de l'édit.*)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les deux siècles que nous venons de parcourir, et sur lesquels il nous resterait à jeter un dernier regard, ont vu non-seulement s'étendre les découvertes déjà faites, et développer les connaissances acquises pendant les siècles précédens, ils ont encore tellement accru le progrès des lumières en tout genre, ils ont produit tant d'améliorations dans les sciences, dans les arts utiles, dans les diverses parties de l'ordre public, qu'ils ont, pour ainsi dire, à certains égards, changé la face du monde. Il nous suffirait de citer les découvertes nouvelles en chimie : la décomposition de l'eau, celle de l'air, la théorie de la combustion par le célèbre et malheureux Lavoisier, celle des gaz et l'application de ces théories aux aërostats, où l'on semble s'élever malgré les lois de la gravitation; aux machines ingénieuses avec lesquelles on remonte le cours des fleuves, on défie en mer l'inconstance des vents, et l'on donne à nos manufactures, à nos ateliers, les moyens de fabriquer, à des prix plus modérés, des productions plus parfaites. Nous pourrions alléguer encore

l'art audacieux de maîtriser la foudre, que Franklin et Romas trouvèrent simultanément : l'un à Philadelphie, l'autre à Nérac. Nous citerions la stratégie et la navigation perfectionnées, qui peuvent devenir : l'une, plus ou moins meurtrière, l'autre, moins dangereuse dans les voyages de long cours ; l'invention du télégraphe, qui, rapprochant les distances, transmet sur-le-champ les relations des contrées lointaines ; enfin, les pratiques de l'inoculation, que la vaccine, plus salutaire et plus récente, a presque fait oublier. Mais tous ces résultats, d'une raison qui s'éclaire, d'une intelligence qui s'accroît par l'étude et l'expérience, sont universellement connus, il serait superflu de signaler ici leurs avantages et leur utilité, lorsqu'ils sont vulgaires. D'un autre côté, le siècle de Louis XIV nous offrirait sans doute le sujet d'un vaste et beau tableau ; mais tant d'historiens habiles, tant d'écrivains célèbres l'ont traité, en ont fait l'objet spécial de leurs ouvrages, qu'une légère exquisse, dans ces lignes tracées à la hâte, serait sans intérêt. Ce siècle, auquel Louis XIV imposa son nom, passe néanmoins pour former la plus belle époque de l'histoire de France, ce qui peut être vrai sous certains rapports ; mais devait-on, comme on l'a fait, le com-

parer à celui d'Auguste, lorsqu'il existe entre eux autant de différence qu'on peut y trouver de ressemblance, et que le caractère des deux Monarques est en opposition directe sur presque tous les points? Je demande seulement qu'on me permette à cet égard quelques observations fondées sur des documens historiques et qui peuvent légitimer mon opinion. En effet, si le prestige d'une plume éloquente peut d'abord prévenir en faveur de ce parallèle, sous combien de rapports, cependant, n'est-il pas possible de le justifier? Bien qu'il paraisse consacré dans un ouvrage généralement estimé, j'apprécie *tout le mérite* de cet ouvrage et je l'ai suffisamment prouvé en le prenant pour modèle; mais je ne puis souscrire à une comparaison qui me semble si hasardée et si hautement contredite par les faits. Sans entrer à ce sujet dans une discussion approfondie, je vais donc indiquer en passant quelques traits qui repoussent, entre ces Princes, tout rapprochement, et comparer à mon tour, dans un aperçu rapide, leurs principes, leurs mœurs et les actes de leurs gouvernemens qui, d'ailleurs, doivent porter l'empreinte de leur siècle : ce qui est plus probable, ils ne les ont point fortement influencés.

Auguste règne d'abord par la violence et la cruauté ; quand sa puissance fut établie, il fit bénir son usurpation, et sut toujours avoir les mœurs du moment. Louis XIV naquit sur le trône de ses pères, où il s'assit sans difficulté. D'un caractère impérieux, dans tout le cours de sa vie, il ne changea jamais ni de ton ni de conduite. Si le début de leur règne fut marqué par des guerres intestines, quelle analogie voudrait-on établir entre la guerre éphémère et ridicule de la fronde, excitée contre Mazarin, dans laquelle les deux partis protestaient de leur obéissance au Roi, et celle qui devait décider de l'empire du monde ? Elles ne se ressemblaient assurément, ni par leur objet, ni par leurs résultats, ni par les masses qu'elles mirent en mouvement ; l'une dans quelque province du Royaume, l'autre sur les terres et les mers ensanglantées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Le courage d'Octave fut mis en question, peut-être par ses ennemis ; mais n'importe, celui de Louis XIV n'a jamais été contesté, même par les nations humiliées et jalouses : et plus d'une fois, on le vit s'exposer au danger le plus éminent devant les places assiégées. Le caractère de Louis, je l'ai déjà dit, était absolu ; il gouvernait en despote, tandis qu'Auguste, plus

tres, qu'il n'était point en état de juger ; lorsque Auguste, dont l'esprit était très-cultivé, aimait les lettres pour elles-mêmes et ne mêlait aucun faste dans les récompenses accordées aux favoris des Muses, dont il ménageait l'amour-propre souvent si délicat. Ce Prince fut même l'auteur de quelques ouvrages estimés, et fit des vers dans sa jeunesse. Il dirigea principalement ses études vers la philosophie, dont il évita, dit-on, les erreurs, et vers l'éloquence, dont il détestait les abus. Auguste et Louis XIV furent, il est vrai, secondés par de grands ministres. Auguste dut beaucoup aux conseils d'Agrippa, aux talens de *Mécène*, dont il s'était fait des amis, qu'il avait appelés dans sa famille ; mais, lorsqu'ils lui manquèrent, il gouverna par lui-même, fut également sage et juste, porta dans la direction des affaires de l'Etat, les mêmes soins et les mêmes lumières ; aussi ne cessa-t-il jamais de voir fleurir son empire. Quand Louis XIV fut privé de Colbert, il accorda souvent sa confiance à des hommes à courtes vues, à des flatteurs, et enfin, à des prêtres ambitieux ou fanatiques ; dès-lors, on vit se multiplier les coups d'une aveugle autorité sur des sujets fidèles. Les entreprises ainsi mal combinées, mal conduites, amenèrent bientôt dans l'Etat des catastro-

phes de tout genre. Ce fut, au reste, bien pis, quand les femmes intervinrent dans ce mauvais gouvernement : Louis eut le chagrin de voir alors la France à deux doigts de sa ruine ; elle n'en fut sauvée que par l'heureux Villars. Parvenus l'un et l'autre à un âge avancé, Louis termina sa carrière au milieu d'une cour bigote, et de plus, pervertie par le libertinage, dont il avait donné l'exemple ; aussi mourut-il, sans laisser de regrets, dans une espèce de crapule domestique, tandis qu'Auguste finit sa vie, en recueillant les bénédictions de ses peuples heureux, lors d'un voyage qu'il fit à Bénévent, dans sa 76e année. On peut ajouter qu'Auguste, grand Pontife, n'appela jamais le sacerdoce au gouvernement de l'Etat ; que la religion fut toujours respectée sous son règne, sans jamais servir de prétexte aux discordes civiles, sans exciter jamais de vaines disputes, sur le dogme, entre les prêtres, ni même entre les particuliers, lorsque Louis XIV vit souvent la tranquillité de son royaume compromise par des discussions religieuses, qu'il eut la faiblesse d'y prendre part, et qu'il se crut, en conscience, obligé à devenir injuste et cruel envers des sujets dévoués et fidèles. Enfin, nous pouvons encore observer que Louis avait à peine

atteint sa majorité, que, dominé par la soif des conquêtes, il se mit en état d'hostilité permanente avec toutes les nations de l'Europe, tandis qu'Auguste ne parut monter sur le trône, que pour être le restaurateur de la paix générale; qu'il ne prit jamais les armes que pour repousser les barbares, qui tentaient d'envahir les frontières de l'empire Romain. Ces deux Princes procédèrent donc toujours en sens contraire, et furent sans cesse en opposition de mœurs et de principes. Un seul trait achève de les caractériser : Auguste débuta par des meurtres et des proscriptions, Louis XIV finit comme Auguste avait *commencé*; aussi, ne dira-t-on pas de lui ce qu'on disait d'Auguste; *qu'il avait fait tant de mal à l'Etat, qu'il n'aurait jamais dû naître, et lui avait fait tant de bien, qu'il n'aurait jamais dû mourir*. Y a-t-il donc beaucoup de points de contact entre ces deux princes? L'un était guerrier, l'autre pacifique; l'un impérieux jusqu'au despotisme, l'autre modeste jusqu'à la timidité; l'un magnifique et somptueux, l'autre ennemi du luxe; l'un ignorant, l'autre instruit; l'un soupçonné d'ostentation dans le bien qu'il faisait aux gens de lettres, l'autre à l'abri de tout soupçon à cet égard; l'un d'abord chéri de ses sujets, dont il fut ensuite l'op-

presseur, l'autre s'élevant à la souveraineté par une route ensanglantée et devenant l'idole de ses peuples, etc., etc. Y a-t-il, je le répète, beaucoup de ressemblance entre ces deux princes? J'aurais fait cette question au président Hénaut; je l'adresse aujourd'hui à ceux que son autorité historique et sa renommée littéraire peuvent avoir séduits.

L'esprit de réforme et de liberté, cette soif d'indépendance qui se manifesta dans la seconde moitié du dernier siècle, qui, mal dirigée, dégénéra bientôt en licence et précipita la nation dans le despotisme, a dû être le sujet des plus sérieuses réflexions de la part des lecteurs judicieux. Cette effervescence politique, avec toutes ses fureurs, a été attribuée aux écrits des philosophes du règne de Louis XV et à la guerre de l'indépendance Américaine. Ces deux causes peuvent y avoir contribué; mais l'acroissement des lumières dans toutes les classes de la société et la marche progressive de l'esprit humain, eussent amené tôt ou tard cette explosion que les circonstances du moment rendirent inévitable. Elle ne fut, au reste, qu'un mal inutile, qu'une spéculation manquée par l'effervescence déréglée des têtes et le défaut absolu de calcul. On hâta trop

subitement les phases de l'insurrection à son origine, et l'on dépassa d'un seul coup le but qui ne devait être atteint qu'avec sagesse et par degrés. Qu'on me permette ici une comparaison, et qu'on veuille l'excuser si elle est trop hasardée. Le corps politique en révolution, me semble pouvoir être assimilé, sous plusieurs rapports, à une opération chimique. Cette opération s'effectue d'autant mieux, qu'elle s'opère à l'aide d'une chaleur graduée et portée par degrés à la température qui doit favoriser le jeu des affinités et la parfaite combinaison des principes. Un coup de feu trop violent, détruit l'effet de l'opération la mieux commencée, et dont on se promettait le plus de succès. Dans l'instant, les élémens employés se décomposent, se neutralisent confusément ou se volatilisent et se dissipent. Il en est à peu près ainsi, je crois, du corps social, lorsqu'on veut le régénérer au milieu d'une fermentation populaire. L'agrégation des individus qui le composent, se soutient et prospère sous l'influence de bonnes lois que provoque un patriotisme éclairé, et par des actes de gouvernement basés sur la connaissance positive des hommes et des choses. L'Etat marche alors de lui-même vers une amélioration assurée, vers un meilleur avenir; mais

si l'ardeur d'un patriotisme égaré vient précipiter étourdîment la régénération entreprise, si elle n'est plus régularisée par le bon sens d'après une sage expérience, le trouble naît dans l'Etat, la décomposition politique s'opère, et tout périt dans les mains des réformateurs.

Le grand nombre d'écrits publiés depuis quelques années, pour ou contre la révolution, me dispense de revenir sur ce que j'en ai déjà dit dans le cours de cet ouvrage. La plupart de mes lecteurs seront contemporains de ce grand drame; quelques-uns auront même figuré sans doute au rang de ses acteurs. Si d'autres sont trop jeunes pour se rappeler ses tristes jours, ils les connaîtront assez par la voie publique : ses véridiques rapports ne seront point perdus pour la postérité, et retentiront encore long-temps à son oreille. Chercherais-je donc à retracer ici des événemens que nous voudrions presque tous bannir de notre mémoire? Ce sujet d'ailleurs est encore si délicat à traiter, au milieu de tant d'intérêts froissés, de tant de fortunes perdues sans retour, et de tant de maux sans remèdes, que je ne me sens ni le talent, ni la force nécessaires pour le traiter. Lorsque le temps, qui s'enfuit, aura mis par son éloi-

gnement les générations futures à portée de juger sainement et sans partialité cette époque mémorable ; lorsque les annales de la révolution seront reléguées dans le fond des bibliothèques, on pourra l'admirer, la célébrer peut-être, parce qu'on ne pourra pas se faire l'idée de tout ce qu'elle a coûté.

Terminons ici nos observations, sur les derniers siècles, qui ne peuvent maintenant nous offrir que des notions futiles ou superflues. L'Agenais avait perdu son nom dans la tempête révolutionnaire et disparaissait sur le théâtre des grands événemens. Fraction trop peu importante de l'Etat, il était entraîné dans son orbite politique. Le dogme de la centralisation qui s'était établi en principe dans le gouvernement, avait rendu son administration tributaire des bureaux ministériels ; il ne comptait déjà plus dans l'histoire, lorsque le retour des Princes français sembla ranimer momentanément son existence. Les habitans de Lot-et-Garonne redevinrent alors, pour les descendans de Henri IV, les fidèles, les braves enfans de l'Agenais, qui marchaient si gaîment, si franchement sous ses enseignes. Ils prenaient part avec enthousiasme au rétablissement du trône légitime, signalaient à

l'envi toute leur allégresse par des fêtes publiques, se flattaient de jouir désormais de jours plus paisibles, et de voir naître pour la France une ère nouvelle de gloire et de bonheur.

Saint-Amans, le 23 juillet 1831.

NOTES DIVERSES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES,

Pour l'Histoire ancienne et moderne de l'Agenais.

[1] Il suffit de se rappeler, qu'un jésuite de ses confrères, lui reprochant l'abus qu'il faisait de sa profane érudition, en reçut cette réponse : *croyez-vous que depuis 40 ans, je me lève avant le jour, et travaille jusqu'à la nuit, pour ne dire que comme les autres ?*

[2] *Labénaisie, hist. manuscr.* — Je ne sais d'où il avait tiré ce fait plus que hasardé, à moins que dans l'association barbare des mots *nuctos* grec, et *brogges* ou *brigges* tiré des langues du Nord, il n'ait découvert que les *Nitiobriges* étaient ou devaient être les *frères de la nuit* ; ce qui encore n'eût point prouvé sa thèse. On a dit que l'abbé *Caumartin*, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, avait manifesté la même opinion en voyant, à Agen, un vieux chapiteau en marbre, transporté de quelque ancien édifice dans le cloître des Augustins. Au reste, j'ai donné le dessin de ce chapiteau, et d'un autre qui pourrait peut-être encore paraître plus significatif, à la suite de ma notice sur les antiquités du département.

[3] On peut remarquer, comme une chose assez singulière et qui seule donne l'idée des mœurs de ces Gascons, l'usage où leurs personnages les plus distingués étaient de porter les noms des animaux féroces, vils, même immondes. On voit non-seulement parmi leurs princes après leur établissement, dans la *Novempopulanie*, quelques-uns d'entre eux s'appeler *Lupus*, mais encore *Asnarius*, et un archevêque d'Auch se nommer *Porcarius*. On ne le croirait point, si ce n'était attesté par l'histoire. (*Voy. Oyenhard, not. lib.* III, *cap.* VIII, *pag.* 449). Quelles gens étaient-ce donc que ces anciens *Gascons*, *Vascons* ou *Vasques* !

4 L'histoire de *Tétradie* m'était inconnue. Simplement indiquée dans l'un de nos manuscrits, elle piqua ma curiosité, et présumant qu'elle serait de quelque intérêt dans nos annales, je fis des recherches à son sujet. (*Hist. gén. de Languedoc*, *tom.* 1). Voici les principaux détails que j'ai recueillis sur cette histoire, bien qu'assez étrangère à la nôtre et tant soit peu scandaleuse, elle donnera l'idée des mœurs de cette époque : *Tétradie* avait épousé *Eulalius*, seigneur auvergnat, qui la maltraitait. Le méritait-elle par sa conduite? cela peut être. Néanmoins son mari, plongé dans la débauche, pouvait bien avoir des torts. Quoiqu'il en soit, un jour qu'il était à la chasse, *Tétradie*, profitant de l'occasion, s'enfuit avec le neveu de son mari, qui était amoureux d'elle. Ce jeune homme la conduisit à Toulouse, où il la quitta entre les mains du comte *Didier*, dans l'intention de revenir pour l'épouser ensuite. Ce *Didier*, que nous avons vu deux ans auparavant général du Roi de Bourgogne, était un homme, à ce qu'il paraît, peu délicat sur l'article des procédés. En effet, dans cette occasion, les droits de l'oncle furent par lui méconnus, et la confiance du neveu trompée; il viola le dépôt, épousa lui-même *Tétradie*, et jouit impunément de cette double infidélité. *Eulalius* tua, dit-on, son neveu, et ne pouvant reprendre sa femme, se consola en enlevant une jeune religieuse cloîtrée à Lyon, avec laquelle il se maria bientôt après en face de la sainte Église. Ces arrangemens pris, les choses restèrent dans le même état sans doute, au gré des parties intéressées, à la réserve, peut-être, de l'amoureux désappointé, s'il vivait encore, jusqu'à la mort de *Didier*. *Eulalius* alors cita *Tétradie* devant le Concile de *Mende*, et réclama la restitution des effets, des bijoux, de l'argent qu'elle lui avait dérobés lors de son évasion. *Tétradie*, qui s'était réfugiée à *Agen*, obligée de comparaître, fut condamnée à payer, sur ses propres biens, une somme quadruple de la valeur des objets enlevés, et tous les enfans qu'elle avait eus avec *Didier* furent déclarés *bâtards*, ou plutôt adultériens. Il est remarquable que les libertins de ce siècle missent tant d'intérêt à faire bénir leurs frédaines par l'Eglise, et qu'ils trouvassent des prêtres disposés à commettre de pareilles irrégularités. Etait-ce pour prévenir ou faire cesser le scandale? Singulier moyen que de le rendre public, en consacrant, par les cérémonies du culte, des unions proscrites aux yeux de la loi, et que la religion désavoue. Tel était à cette époque l'oubli des principes : on se jouait sans mesure des engagemens les plus sacrés, et l'appareil liturgique excusait non-seulement, mais sanctifiait même les actions les plus contraires à l'ordre social.

5 Le duc *Eudes* et ses Aquitains contribuèrent beaucoup au gain de cette bataille qui sauva la France. Les historiens l'ont décrite avec détail, les poètes l'ont célébrée avec enthousiasme, et notre du *Bartas* la rappelle à sa manière dans le vers suivant :

A Tours, Charles Martel les maures martela.

6 Je transcris le diplôme de *Pépin* sur la copie d'un *vidimé* que *Labrunie* dit avoir faite avec beaucoup d'exactitude en 1783. Le *vidimé* dont il s'agit avait été collationné par le greffier du parlement de Bordeaux, le 13 juin 1536, *en parlement, signé Pontac.* Un autre *vidimé* du même acte existe sous la date de 1447, et fut enregistré au greffe d'*Agenais*; enfin il paraît qu'on possède encore un troisième *vidimé* de ce diplôme, daté de 1328. Je n'ai point vu ces deux dernières copies, et peux certifier seulement que celle de 1536, que j'ai sous les yeux, fourmille de fautes, que le sens en est altéré en plusieurs endroits, et qu'elle offre des abréviations bizarres qui, prises sans doute sur l'original ou sur d'anciennes copies, rendent celle-ci difficile ou impossible même à expliquer. Quoiqu'il en soit, voici le diplôme tel qu'*Argenton* et *Labrunie* nous l'ont conservé. On sait que les actes de cette époque manquaient de ponctuation ; celui ci en aura partout où le sens paraîtra l'exiger :

Noverint universi hoc præsens instrumentum inspecturi quod ego Guillelmus Rindi de Vibraco publicus notarius Clayraci Tenui una legi et diligenter inspexi ad instantiam et requisitionem magistri Bertrandi de Drasse, procuratoris venerabilis viri domini Agnardi miseratione divina abbatis monasterii sancti Petri de Clayraco, et domini ejusdem loci Clayraci et in præsentia tertium infra scriptorum quodam scriptum in pergamino antiquum ut apparebat per inspectionem continens formam quæ sequitur.

Pipinus Dei gratia *noimel* (1) serenissimus francorum *Rex qz quia* id exposcit regalis magnificentia ut eclesiastica jura attentius nostro moderamine gubernentur et si aliqua a rectitudinis forma deviarint regali justicia per potestatis nostræ majestatem corrigantur. Dignum judicamus petitioni fidelis *Centulli Maurelli* assensum præbere ut ei præceptum regalis authoritatis concederemur. Dum enim aput arelatem *residens* (peut-être *residerens*;

(1) Peut-être *novissimè electus*, selon Labrunie

ce mot a été retouché) quædam inevitabilia regni nostri negotia *a propriis* sedibus usque ad nostram præsentiam (peut-être *veniens*, mais le mot manque) hoc non distulit rogans obnixe ut quemdam locum suæ dominationis tunc temporis obnix eum nomine clariacum *Rg.* auth (*regia authoritate*) ut ipsa referebat *ejus* jus satis notum erat Regl *regale* construeret sibi licet (peut-être ainsi : *construere sibi liceret* (on voit que ce passage est entièrement corrompu) et edificiis ordini monastico cong congruis) adornaret. Cujus petitionem libentissime tunc temporis annuens ut particeps. Fierem ejus benevolentiæ, non parvis muneribus etiam adjuvare ejus benignissimum libuit votum. Nunc vero quia annuente deo. regalia sceptra succeprinus pour *susceperimus*? (Pépin fut élu roi par la nation, en 761, et sacré par le pape Étienne, en 764.) A domino nostro papa stephano cum quo etiam collocutionem habuimus ejusdem negotii (cet endroit est corrompu; les derniers mots ainsi abrégés : ipe 793 videlicet pour vidl.) Rogatui nostri fidelis ipsius que domini vide licet Papæ ob redemptionem animarum nostrarum ei et sibi supradictum. fiscum (*quem* manque) in caenobii statum œdificare constituit concedimus et dicto loco perpetuale immunitatio præceptum regalis authoritatis assensus voluntate omnium procerum nostrorum ut qui mecum prdie pxerunt (*pridie perexerunt*) ad collustrandum idem cœnobium quod jam prævidetur deductum ad perfectionis œdificium et complacent illis quoniam pene viginti millibus (ou 5 lieues de Gascogne, le compte est juste), abest ab Aginnensi civitate in qua constituimus hodie. Constituimus ergo immunitatis præceptum ut nullus ab hoderna die ni perpetuum Dux, Comes, Vicecomes, Tyrannus, præpositus, vicarius, exactor, telonarius seu quælibet potestiva persona eum adire inquietere hom 8 sant (*homines sancti*) (On entrevoit le sens, mais il manque quelques mots) justificare vel aliud quod-libet fuit operari præsumant quod contrarium sit fratribus ibidem Deo militantibus, et quia dum Papa secundum quod mihi pollicitus est eidem loco præceptum (ou peut-être *præpositum*, ce mot est presque effacé), appostolicæ dignitatis induetur us est ea quæ authoritatis suæ judicio constituere placuerit quorum quædam mihi intimavit ipse, etiam quædam prærogativa majestate tenenda et stabilienda confirma. Videlicet ut si fratres ejusdem loci abbatio patronio careruint eorum saniori consilio electionem. Constituimus disponendam ut nullius potestatis instinctu eorum de turbiteur sana voluntas. Si aliquando instigante humana fragilitate malignibus deliquerint iidem fratres non illico gratia hujus occasionis a quodlibet potente opprimatur; pietatis nostræ forma in eis vigeat, et nullis occasio suæ tyrannidis fiat. Quisquis au-

tem huic immunitate contra ire præsumps erit sive aliquis hære-dum nostrorum, vel quilibet præpotens publico judicio condemnetur et CCC libras auri regibus Franciæ successoribus, videlicet nostris persolvat ; et consensu circumsidentium majestatis nostræ Archiepiscoporum et episcoporum et exteriorum fideliúm versum in sancta eclesia manentium anathema sit : etiam is qui de regimine successorum nostrorum, regum videlicet Franciæ eumdem locum quoquomodo subtraxerint quoniam fidelius semper illum posteritas gubernabit.

Actum publicé Agnno in palatio exteriori in conventu nobilium Francia, Aquitaniæ et Gasconiæ, Italiæ et Neustria an domini DC ° (Entre le C et le petit ° le parchemin est emporté peut-être à dessein. On y lisait sans doute jadis DCCLXIII, puisque Labénaisie dit l'avoir lu ainsi. Cependant, Vénuti, abbé de Clairac, et antiquaire, rapporte la venue de Pépin à Agen en 766). Dom incarnationis indictione V^a die martis ebite (Cette abréviation reste à expliquer) sede prima mensis. Le mois de mars, si je me trompe, était alors le premier mois de l'année, et le continuateur de Frédegaire, que je cite ici d'après Labrunie, faisant venir Pépin à Agen dans l'automne, en 766, nous donne la date fixe de l'acte dont il sagit, à moins qu'il n'ait été fabriqué, comme tant d'autres, par les moines dans les XIe et XIIe siècles.

Tel est le fameux diplôme de Pépin, en faveur de l'abbaye de Clairac. On a douté de l'authenticité de cet acte, que plusieurs raisons en effet pourraient rendre suspect : cependant, s'il était fabriqué, le faussaire n'aurait-il pas donné plus d'étendue et de spécialité aux immunités concédées? Il semble assez naturel qu'au lieu de rappeler les priviléges précédemment accordés dans la ville d'Arles, et de mentionner très-inutilement un acte antérieur, il eût bien mieux rempli son objet, en faisant parler Pépin d'une manière moins vague, pour établir les droits du nouveau monastère. La coïncidence de la date du diplôme avec celle du voyage de Pépin en Aquitaine, paraît militer encore pour la validité de l'acte, en ce que le faussaire, pour le fabriquer sous cette date, aurait dû connaître le manuscrit du continuateur de Frédegaire, ce qui n'est guère probable, si cet auteur avait écrit avant lui, et impossible, s'il lui était postérieur. Enfin il doit paraître singulier que trois copies au moins, revêtues des formalités judiciaires, aient paru à différentes époques, et relatant chacune une pièce originale, si cette pièce n'a jamais existé. Au reste, *Labrunie* ayant dit qu'*Argenton* serait inscrit en faux au sujet de cet acte, j'ai cherché dans les écrits de ce dernier pour connaître les motifs sur lesquels il fondait son opinion, mais je n'ai trouvé que la transcription du diplôme qui n'était

accompagné d'aucune réflexion. Je livre donc au lecteur la question dans sa nudité primitive, afin qu'il la décide lui-même, s'il juge à propos de s'en occuper.

7 On prétend, avec assez de vraisemblance, que les anciens manuscrits sont écrits au pinceau. Sans cela, dit-on, les lettres de ces manuscrits n'offriraient pas l'étonnante uniformité qu'on y remarque. En effet, ajoute-t-on, s'ils avaient été écrits à la plume, chaque main et bien plus chaque plume eût apporté dans l'écriture un caractère différent, et l'on n'y verrait point cette égalité de formes qui donne aux copies une ressemblance si exacte avec les originaux. Le pinceau moins libre, moins hardi, plus servile que la plume, est beaucoup plus propre qu'elle à produire cette parfaite imitation, d'après laquelle les manuscrits les plus volumineux, auxquels plusieurs copistes doivent avoir travaillé, paraissent néanmoins sortis de la même main. D'ailleurs la règle de saint Benoît autorise cette opinion *paginam pingat* (1), y est-il dit, et dans les vignettes qui représentent quelquefois des moines écrivant à leur pupitre; je ne vois jamais que ce soit avec une plume qui ait du moins des barbes visibles, mais plutôt avec une espèce de crayon ou de pinceau très-court. On peut observer, il est vrai, que le pinceau est sujet à produire des bavures, qu'on n'aperçoit guère dans les anciens manuscrits dont les caractères sont ordinairement très-nets; ce qui peut s'expliquer cependant par l'adresse d'une main exercée à ce genre de travail. Enfin, on ne commença dans l'Occident à se servir des plumes pour écrire, que dans le cinquième siècle, et leur usage ne devint commun que dans le septième.

Quelques autres détails sur le même sujet ne seront pas déplacés ici. L'encre dont on se servait dans les anciens manuscrits devait être meilleure que celle dont nous faisons usage aujourd'hui, composée de noix de galle, de sulfate de fer et de gomme : du moins l'écriture des manuscrits antérieurs aux 12e, 11e et 10e siècle est rarement altérée. Les anciens se servaient d'encre d'or et d'argent. Les lettres d'argent ne sont guère usitées que sur le vélin teint en pourpre, sorte de luxe très-rare; mais celles d'or se trouvent sur le vélin teint et sur celui qui ne l'est point.

Outre l'or et l'argent, on employait des liqueurs rouges, bleues, vertes; on en formait les titres et les lettres initiales. Le rouge le plus ordinaire est le vermillon *minium*. On le voit non-seulement dans les titres, mais dans le corps de l'écriture, à la

(1) On distinguait le *paginator* du *pictor*; celui-ci était chargé des vignettes et des grandes lettres *magnarum litterarum*.

marge, en note, et dans les livres d'église, pour les désignations liturgiques, d'où est venu le nom de *rubrique* donné aux paragraphes qui commencent par des lettres de cette couleur, et qui a été adopté, on ne sait pourquoi, dans les journaux politiques. Une autre rouge, plus précieux et plus rare, était le pourpre tiré du *murex*. Le bleu des anciens manuscrits est aussi très-brillant, et souvent employé dans les vignettes et les culs de lampe. La couleur verte ne s'observe guère que dans les manuscrits latins des derniers siècles. Le jaune paraît avoir été négligé depuis six cents ans. Il est moins solide que les autres couleurs. Les manuscrits gascons sont tous simplement écrits avec l'encre noire ordinaire, où le sulfure de fer cependant domine trop souvent, ce qui oblige, pour les déchiffrer, de recourir à la noix de galle. Leur écriture d'ailleurs se déforme de siècle en siècle, en venant jusqu'à nous, au point que celle du 16e est d'une lecture pénible, et parfois presque inintelligible. (Voyez le catalogue raisonné des manuscrits de *M. de Cambis*, *in-4°*, *Avignon*; ouvrage à la vérité très-peu répandu, et qui paraît n'être jamais entré dans le commerce.

8 Puisqu'on ignore les détails des ravages commis par les Normands en Aquitaine, rappelons toutefois les principales époques de leurs courses sur notre territoire, où se conserve encore, après tant de siècles, le souvenir de leurs dépradations.

Les premières apparitions de ces barbares, en Aquitaine, datent de 833, sous le règne de *Louis-le-Débonnaire*. Ils y parurent après avoir été repoussés de la *Neustrie*, et débutèrent par incendier un village que les auteurs nomment *Burnat*, par corruption peut-être de *brûlat* (brûlé), comme je ne serais pas éloigné de le croire.

Après la mort de *Louis*, ils revinrent dans nos contrées, pénétrèrent jusqu'à *Toulouse* et dévastèrent sans doute les rives de la Garonne qui les vit alors pour la première fois.

Vers 847, *Sequin*, duc de Gascogne, voulant s'opposer à un nouveau débarquement de ces barbares, tomba dans leurs mains, et y perdit la vie.

En 848, ils s'emparèrent de *Bordeaux*, où l'on accusa les *Juifs* de les avoir introduits. Ils marchèrent ensuite sur *Toulouse*, à la sollicitation de *Pépin*, petit-fils de *Louis-le-Débonnaire* et roi d'Aquitaine, auquel ils livrèrent la ville. Second passage de ce torrent dévastateur en Agenais.

Peu de temps après, *Pépin*, ne pouvant gouverner à son gré l'Aquitaine, dont *Charles-le-Chauve*, son oncle, voulait le déposséder, résolut de ravager ses Etats, puisqu'il ne pouvait les conserver. Pour l'aider dans l'exécution de ce projet désespéré, il

appela les Normans, dans lesquels il trouva de zélés auxiliaires, et de concert avec eux, ravagea son Royaume. Nous pouvons dater de cette époque la première ruine d'*Aginnum*, et des autres villes de l'Agenais.

Cependant, Pépin ayant été trahi par le marquis ou le comte de Gascogne, fut enfermé dans un cloître par son oncle, et s'évada en 854. Plus furieux dès-lors que jamais, ce prince malheureux et d'autant plus qu'il méritait de l'être, se rejeta dans les bras des Normands, ses bons amis, prit leurs habitudes sauvages, et jusqu'à leur costume, parcourut avec eux, une seconde fois, toute l'Aquitaine, renversa ou brûla tous les édifices sur son passage ; enfin immola ou mit en fuite l'entière population. Les Normands ayant ensuite assiégé *Toulouse*, après avoir une troisième fois remonté la Garonne, commirent partout d'horribles excès et d'affreux brigandages. Supposé qu'*Aginnum* existât encore, ce que j'ai peine à me persuader, il dut être alors totalement enseveli sous ses ruines. Si donc on ne peut fixer l'époque précise de cet événement, toujours est-il vrai qu'il a dû avoir lieu entre 841 et 864, c'est-à-dire qu'il doit être rapporté, sans craindre de se tromper, vers le milieu du IX siècle.

Au reste, les courses dévastatrices des Normands ne finirent, comme on sait, que sous le règne de *Charles-le-Simple*, qui leur céda la *Neustrie*. Ils reparurent cependant en Aquitaine, en 925 ; mais étant passés en Auvergne, ils y furent si complétement défaits par *Guillaume II*, comte d'Auvergne et *Raymond*, comte de Toulouse, qu'ayant laissé sur la place presque toute leur armée, ils se dispersèrent, et ne firent plus de tentative importante dans nos contrées.

9 *Mitarra* : d'où *matar* en espagnol, *tuer* ?

10 Je ne rapporterai pas ici cette charte consignée en entier dans l'ouvrage cité. Il suffit d'observer que le prince *Guillaume* prend, au commencement de l'acte, le titre de comte et de duc du Toulousain, de l'Albigeois, du Querci, des diocèses de Lodève et de Carcassonne, sur lesquels il avait une autorité immédiate ; et qu'après avoir confirmé, dans le corps de la charte, tous les dons déjà faits à l'abbaye, et permis aux moines d'acquérir des biens dans tous les pays soumis à sa domination, il ajoute : *Similiter in petragorico, Aginnensi, et in Astairaco, etc.* Il semblerait donc à la rigueur que l'Agenais, le Périgord et l'Astarac, mentionnés ainsi séparément, ne reconnaissaient pas le duc *Guillaume* sur le même pied que les pays précédemment dénommés ; qu'il pouvait exercer sur les premiers la puissance souveraine, et n'être que le seigneur suzerain des seconds. *Ar-*

genton et *Labrunie* le croyaient ainsi, puisqu'ils disent : *Guillaume, comte de Toulouse, était en* 1079 *seigneur de l'Agenais.* Cependant il faut tout dire. Je trouve l'année d'après une autre charte du même *Guillaume*, en faveur de la même abbaye, dans laquelle il se qualifie aussi de comte et de duc du Toulousain, de l'Albigeois, etc., et ne sépare plus l'Agenais, le Périgord et l'Astarac, des pays énoncés en particulier dans la charte précédente. Ce prince s'exprime ainsi : *Omnipotentis Domini gratia et misericordia disponente, ego Willelmus Tolosanentium, Albigentium; seu Caturcensium, Lutcventium, Petragorentium, Carcassonentium, Aginnentium, nec ne Astaractensium comes et dux, etc.* Ce qui paraît signifier sans équivoque, qu'il jouissait des mêmes droits, et au même titre, dans les diverses contrées dont il fait l'énumération.

11 Ce fut Eurie, roi des Visigoths, qui, en 454, rédigea ou fit rédiger les *usages* par écrit. Les lois Romaines, c'est-à-dire un abrégé du Code Théodosien, ne furent introduites en Agenais que par Alaric II, en 506, un an avant la célèbre bataille de Vouillé, où il perdit et le trône et la vie.

12 *Aginnensi heretici, qui vulgo walenses, apud Robertum Delmonte in Chrs. Com.* 1178, *ab Aginno occitaniæ urbe.* Du Cange Gloss. Rob. Dumont était abbé de Saint-Michel, sur les côtes de Normandie, et assez loin de la Garonne pour être mal informé.

13 *Que si per aventura la gleia a alcus prelats de gleia nos volia absolver dels covens que aven faglis a nostre senhor lo comte, nos no nos tendriam per assout, ne per revocats los sobredighs covens; e tots aquests covens sobredighi nos mager e coselh, e tota la universitad d'Agen, de la ciutad e del bors aven mandats e autrejats e jurads sobre sanhs evangelis que aissi o tengam e o compliam com sobre dighs es atota bonafe, etc. Anno verbi incarnati* MCCXXVI X *dias al issir de magh.* (Histoire Générale de Languedoc, tome 3, pr., pag. 307—398.)

14 La méprise de *Ducange*, au sujet de la monnaie *Arnaldèse* ou *Arnaudine*, est manifeste; je l'ai quelque part mentionnée et n'y reviendrai pas. Il est incontestable que cette monnaie appartenait aux évêques d'*Agen*, et qu'elle leur avait été inféodée par les ducs d'Aquitaine, lorsque leur puissance fut bien établie et qu'ils accordèrent à nos Prélats la comitalie du comté d'*Agen* qui consistait dans la jouissance des droits utiles. Au nombre de

ces droits utiles était celui de faire battre monnaie, et le premier évêque qui paraît avoir eu ce privilége était *Arnaud de Beauville*, qui le reçut de *Guillaume VII*, dans le 11e siècle. Cette monnaie nouvelle porta son nom, pour la distinguer de celles qui circulaient alors en Agenais. Elle s'appela donc *Arnaldèse* ou *Arnaudine*, dénomination qu'elle conserva dans la suite et sous laquelle encore elle est désignée de nos jours.

On a prétendu que *Gombaud*, l'un de nos premiers évêques bien connus, étant à la fois comte d'Agen, avait comme tel le droit de battre monnaie; mais c'est une erreur hasardée par l'ignorance, et qu'une ignorance encore plus complète de notre histoire a pu seule tenter d'accréditer, que d'attribuer à cet évêque le droit de battre monnaie, et surtout de regarder ce droit comme une prérogative qu'il transmit à son siége. *Gombaud* avait reçu de son frère *Sanche*, duc de Gascogne, l'investiture du comté d'*Agen*, c'est une chose incontestable, mais il n'en fut qu'usufruitier et ne le posséda seulement qu'*ad vitam*, pour soutenir son rang d'une manière convenable à sa naissance. La prérogative dont il s'agit, supposé qu'il en fût revêtu en qualité de comte d'*Agen*, lui étant personnelle, ne passa point à ses successeurs, pas même à son fils qui lui succéda immédiatement sur le siége épiscopal. C'est ce qui est très-bien développé dans les manuscrits d'*Argenton*, et qui résulte d'actes irrécusables.

La monnaie *Arnaldèse* inféodée aux Evêques d'Agen, ne leur avait été d'ailleurs concédée qu'à certaines conditions. Elle ne pouvait être ni d'or ni d'argent, et ne devait consister qu'en deniers et en oboles. Si certains actes parlent de sols *Arnaudins* et de livres *Arnaudines*, ce n'est que comme monnaie fictive et de compte, pour abréger les calculs, ou spécifier plus aisément de fortes sommes. Au reste, l'aloi et le titre de cette monnaie étaient les mêmes que ceux des monnaies de billon des rois de France, mais n'avaient pas cependant la même valeur; puisque douze deniers des espèces *Arnaldèses* ne valaient que dix deniers tournois sous *Saint-Louis*, et ses successeurs. Leur différence était dans le poids; tandis qu'on taillait 200 deniers tournois par marc à la monnaie royale, nos Evêques faisaient tailler, aussi par marc, 250 *Arnaudins*. Bien que cette dernière monnaie fût blanche, il ne faut point conclure qu'elle fût d'argent, comme quelques-uns l'ont avancé; elle était composée d'argent et de cuivre, ensuite saucée. Cet alliage mettait les deniers *Arnaudins* au-dessus des espèces noires ou de pur billon.

D'après ces courtes données, c'était donc à la fabrication des deniers et des oboles, comme l'observent *Argenton* et *Labrunie*, que devaient servir les deux coins de différentes grandeurs que

Labénaisie avait vus déposés aux archives de l'Evêché, et qui ont disparu depuis on ne sait comment ni à quelle époque. Si le bon homme avait décrit ces coins, s'il avait fait connaître leur type, il eût épargné beaucoup de recherches et de conjectures aux numismates actuels. Au lieu d'entrer à cet égard dans quelques détails descriptifs, il nous dit simplement que chacun de ces coins était marqué d'une croix, ce qui lui fait donner aux espèces qui devaient en recevoir l'empreinte le nom de *croisats*, très-significatif sans doute, mais dès-lors imposé à quelques monnaies modernes, d'une valeur et d'un poids très-différens.

Il faut observer encore que si la monnaie *Arnaldèse* avait cours dans tous les Etats des ducs d'Aquitaine, nos évêques, par une juste réciprocité, étaient obligés de recevoir chez eux toutes les espèces admises dans les domaines de leurs suzerains. Une fois seulement cette sujétion féodale fut suspendue en faveur de l'Evêque *Bertrand de Beceyras*, par *Richard-Cœur-de-Lion*, qui lui était très-affectionné. Toute autre monnaie que celle du Prélat fut défendue en Agenais; mais cette mesure impolitique fut encore plus désastreuse pour le pays. Elle fut heureusement abrogée à la mort de l'Evêque, après laquelle les espèces étrangères reprirent leur cours accoutumé, notamment celle de *Morlaas*, dont la valeur était double de l'*Arnaldèse*. Cette monnaie de *Morlaas* avait même un cours si réglé et si ancien en Agenais, que la coutume de *Marmande* évalue en deniers de *Morlaas* la rente d'une certaine mesure de terre.

Ainsi les Evêques d'*Agen* devaient être considérés comme vassaux des ducs d'Aquitaine, puisqu'ils tenaient d'eux le droit de battre monnaie, et que ce droit était restreint sous divers rapports qui indiquaient suffisamment son origine. Non-seulement il ne leur était permis de mettre qu'une espèce de monnaie, non-seulement ils étaient forcés de recevoir toutes les espèces qu'il plaisait à leur suzerain, mais ils ne pouvaient jouir de cette prérogative, toute bornée qu'elle était, sans une nouvelle charte confirmative à l'avénement de chaque Evêque, ce dont nous avons plusieurs exemples. En sorte que cette prérogative n'était ni l'apanage de leur siége, ni un privilége de leur église, mais elle doit être envisagée comme une concession des ducs d'Aquitaine, laquelle prenait fin à la mort de l'individu. Quelques Evêques, en effet, ne jouirent pas de cette prérogative, bien que leurs prédécesseurs l'eussent obtenue.

AVERTISSEMENT.

Le 15me numéro et les suivans, déjà mentionnés dans le cours de l'ouvrage, et qui renvoient aux pièces justificatives de ce

volume, ne correspondent plus avec les notés ci-dessus, attendu que, sans doute, le recueil n'en avait pas été achevé. L'auteur, en effet, y travaillait encore fort peu de jours avant de n'être plus.

Quant aux dissertations qui suivent, elles sont de l'éditeur.

Au reste, la nouveauté du sujet les recommande plus encore à l'indulgence du lecteur qu'à son attention, car l'attention du lecteur ne peut répondre, quelquefois, à tous ceux qui la réclament.

Numismatique Agenaise.

MONNAIE FRAPPÉE A AGEN,

Sous le règne de Charles II dit le Chauve, Roi de France.

Avant d'entrer en matière sur les monnaies que je vais traiter dans ce court aperçu, je ne dirai d'abord que peu de mots sur les sources d'où j'ai pu tirer mes faibles argumens. Au reste, ces mêmes sources, je l'annonce à regret, sont aujourd'hui pour nous à jamais taries : ou si rares, qu'on me saura peut-être gré d'en avoir parlé.

Haultain, *Altinus* J. B. nous a laissé des planches gravées en bois fort estimées, elles ont pour titre : *Figures des monnaies de France*, in-4°., 1619. Ce volume, excessivement rare, et dont il n'existe plus que trois exemplaires dans le monde savant, faisait aussi partie de la bibliothèque de feu *Boudon de St.-Amans;* mais il ne s'y trouva plus à sa mort ; et cet œuvre, si cher à la science, est à jamais perdu pour son héritier. Nous devons déplorer sa perte : on y voyait le *fac simile* gravé en bois, d'une monnaie Agenaise que l'auteur de nos annales a déjà signalée comme étant de *Charlemagne* ou de *Charles-le-Chauve.* (Voy. p. 90, tom. 1er de l'Histoire Ancienne et Moderne du département de Lot-et-Garonne). Quant aux autres détails bibliographiques sur les travaux de *Haultain*, on les trouve, comme on sait, *tom.* II, *p.* 153 *du Manuel du Libraire et de l'Amateur des livres, par Jacques-Charles Brunet.*

Quoi qu'il en soit, la preuve que des monnaies d'argent furent jadis frappées à *Agen*, sous le règne de *Charlemagne* ou de

Charles-le-Chauve, se voit encore dans Paul Pétau, *Paulus Petavius*. Je vais ici faire connaître l'ouvrage de cet auteur, parce qu'il est assez rare, qu'on l'a pris souvent pour celui de *Haultain*, et qu'il n'est même pas bien décrit, je crois, dans nos meilleures bibliographies. Il se peut, au reste, qu'il y ait plusieurs éditions de ce curieux ouvrage, et que ce soit aussi la cause des variantes qui existent dans les divers titres, sous lesquels il est fréquemment annoncé : dans cette hypothèse, je dirai que l'édition que je possède est gravée en bois, de format petit in-4°, et de 25 folio sans chiffres, y compris les folio des deux frontispices. On lit sur le premier : *P. A. P. in francorum. Curia. Consiliari veterum nummorum gnorisma. Parisius*, 1610. ; et sur le second : *PA, P. in francorum Curia Consilia antiquariæ suppellectilis portiuncula*, *Parisius* 1610. Cet ouvrage, au reste, est sans texte. Voyez, pour ce qui le concerne, *tom.* 3, *p.* 47 du *Manuel du Libraire et de l'Amateur des livres* déjà cité. On y voit, *folio* 21, la figure d'une monnaie d'argent, petit module, ayant à la face une croix, et pour légende, CARLUS. REX. FR., avec une autre petite croix : au revers le monogramme de *Charlemagne* ou de *Charles-le-Chauve*, indiqué à l'extrémité des quatre bras d'une croix figurée au centre de la pièce, comme il était alors d'usage ; et pour légende, AGINNO, avec une petite croix à la suite.

Le Blanc, p. 149 *de son traité des monnaies*, fait mention des lieux où les Rois de la seconde race ont fait battre monnaie. La ville d'*Agen* y est comprise. On lit sur la monnaie d'*Agen*, gravée dans l'ouvrage de *Paul Pétau*, CARLUS pour *Carolus* : de *Carl*, tiré, comme tout le monde sait, des langues du Nord, où ce nom propre s'est encore littéralement conservé de nos jours. Cette syncope nominale peut s'être alors introduite dans nos anciennes monnaies, à cause de la petitesse de leur module ; celui de notre pièce Agenaise n'est tout au plus, en effet, que d'un centimètre huit millimètres de diamètre, et les lettres *Carlus : rex : fr :* de la légende avec la croix qui s'y trouve, bien qu'assez petites, en remplissent exactement le contour. C'est ainsi que, peut-être, on voit également et pour la même cause, un petit • à la place d'un plus grand et mieux formé, dans les monnaies de *Charlemagne*.

Il est à présumer que le denier d'argent, dont il est ici question, a été frappé sous le règne de *Charles* II dit *le Chauve* ; attendu que la lettre X du mot REX s'y voit dans sa forme régulière et primitive ; tandis que cette lettre est partout sous forme de croix grecque, dans les monnaies de *Charlemagne*, où ce prince prend le titre de Roi de France. (*Voy. Leblanc*, *traité hist. des monnaies de France*, *pl.* 88.) La figure des lettres qu'on

voit généralement sur les monnaies de *Charlemagne*, est aussi bien moins correcte, et d'une toute autre apparence que celle des monnaies postérieures à son règne; principalement, celle des lettres qui servent à la composition très-chrétienne du monogramme royal. Que penser, au reste, du talent et de la gravure numismatique, dans un siècle où *Charlemagne* lui-même, empereur et roi, ne savait pas seulement écrire son nom? *Eginhard* nous dit, en effet, que ce grand conquérant, déjà sur un âge avancé, faisait son occupation d'apprendre à écrire, et que n'y pouvant réussir, il se servit, pour signature, de son monogramme qui était facile à former: ce qui fit, au reste, qu'alors seulement, et à son imitation, on fit plus souvent usage en France des monogrammes.

Pour ce qui est toutefois de l'ignorance presque absolue de ces époques déplorables, sous le rapport monétaire, et sans chercher à réfuter une si grande autorité que *Montesquieu*; si nous jetons les yeux sur les planches du traité historique des monnaies par *Leblanc*, nous verrons d'abord que les monnaies des règnes postérieurs à celui de *Charlemagne*, sont pourtant beaucoup mieux empreintes que celles du règne de ce prince, bien que le savant auteur de l'esprit des lois nous dise que « les » règnes qui suivirent celui de *Charlemagne*, replongèrent si » fort les nations victorieuses dans les ténèbres dont elles étaient » sorties, *qu'on ne sut plus lire ni écrire.* » (De l'esprit des lois, chap. IX, pag. 273.)

Il serait néanmoins presque impossible de reconnaître, dans notre monnaie Agenaise, un denier d'argent de *Charles* II, si l'on n'avait égard qu'à cet article de l'édit de *Piste*, où ce prince ordonne que « les deniers de nouvelle fabrique auraient désor- » mais le nom du Roi d'un côté dans la légende, et son mono- « gramme au milieu » : *Ut in denariis novæ nostræ monetæ ex una parte nomen nostrum habeatur in gyro, et in medio nostri nominis monogramma*; « et de l'autre, le nom de la ville avec une croix » au milieu » : *Ex altera parte nomen civitatis et in medio crux habeatur.* Nous avons déjà vu, en effet, que c'était précisément l'inverse dans notre monnaie Agenaise, ce qui nous donne à penser que, peut-être, elle était de ces deniers, frappés durant les 25 ans que *Charles-le-Chauve* régna avant l'édit de *Piste;* on sait d'ailleurs que cet édit, qui fut le troisième pour cet objet, depuis le règne de son père inclusivement, ne se renouvela au parlement de *Piste*, le 7 des calendes de juillet, que pour achever de réformer dans le royaume certains désordres au sujet des monnaies : pour en examiner l'état, corriger les abus qui s'y étaient glissés, faire exécuter les réglemens, punir les faux monnoyeurs avec la dernière sévérité; et tenir aussi la main à

ce que, suivant l'ordonnance des rois précédens, il fût *inhibé et fait défense* de fabriquer de la monnaie dans le royaume, si ce n'est au palais royal de *Quentovic*, où l'hôtel des monnaies était depuis long-temps établi; comme aussi à *Rouen*, à *Rheims*, à *Sens*, à *Paris*, à *Orléans*, à *Melle* et à *Narbonne* : « In omni regno nostro moneta fiat, nisi in palatio nostro et in *Quentovico*, ac *Rotomago* (quæ moneta ad Quentovicum ex antiqua consuetudine pertinet), et in *Rhemis*, et in *Senonis*, et in *Parisio*, et in *Aurelianis*, et in *Cavellano*, et in *Metullo*, et in *Narbona*. » La ville d'Agen, *Aginnum*, ne s'y trouve pas. Il faut croire que le denier d'argent figuré dans *Paul Pétau*, bien que, frappé sous le règne de *Charles* II, ne le fût pas sans doute par autorisation de ce monarque. Toutefois, cependant, et ce qui paraît même fort singulier, c'est que trois deniers, figurés dans le traité des monnaies de *Leblanc*, *p.* 122 : ces trois deniers, dis-je, portent le nom de trois villes, *Arelato*, *Raugiopalatio*, *Castralocmo*, c'est-à-dire, *Arles*, *Rouci*, et *Mons*, où, conformément à l'édit de *Piste*, le monogramme du prince avec son nom pour légende, se trouvent sur la face, et la croix avec le nom de lieu au revers, sans qu'aucun de ces trois noms de ville se trouve compris au nombre de ceux qui sont désignés par le prince dans son ordonnance royale, concernant la fabrication exclusive des monnaies. Bien plus, *Leblanc* ajoute, pag. 123, qu'il ne reste aucun denier dont le type soit conforme à celui qui est si authentiquement recommandé par le Roi dans l'édit de *Piste*!

Cet état de choses achève de peindre l'art et l'état monétaire en France, pendant le règne orageux de *Charles-le-Chauve*. D'ailleurs, *ce prince trouva le fisc si pauvre*, dit *Montesquieu*, *qu'il ne maintenait personne dans les honneurs et n'accordait la sûreté à personne que pour de l'argent*. Toutes ces considérations nous autorisent à penser que notre monnaie Agenaise, bien que frappée sous le règne de *Charles* II, le fut néanmoins par une sorte de licence *autonome* que s'arrogeaient alors dans le royaume, plus de cent villes peut-être dont les noms latins, aujourd'hui plus ou moins reconnaissables, sont tous inscrits dans le traité des monnaies de *Leblanc*, *p.* 109 *et suivantes*.

Le désordre était à son comble. Il fallut sans doute appliquer la loi royale, attendu, qu'en bonne économie publique, il a toujours été d'usage en France, que la fabrication des monnaies fût exclusivement réservée à l'Etat; mais on ne peut certes que déplorer, en ce jour, l'inutile cruauté de nos anciens Rois, à punir les faux monnoyeurs : ces derniers avaient le poing coupé! *De falsa moneta jubemus, ut qui eam percussisse comprobatus fuerit, manus ei amputetur.* Il est pourtant bien douteux, je crois,

que cette disposition pénale de *Louis-le-Débonnaire*, prince d'un esprit faible et superstitieux, ait souvent été observée sous son règne et celui de son fils. Alors, en effet, le crime de fausse monnaie était devenu général en France ; il était d'ailleurs nourri par une longue impunité. Au reste, en cet état désespéré de licence et de barbarie, il semblait aussi impossible d'imaginer des peines tirées de la nature des choses contre les faux monnoyeurs, qu'il était insensé de porter une loi de sang, lorsqu'il n'en avait pas été versé.

MONNAIE ANGLO-FRANÇAISE,

Frappée à Agen, sous le règne d'Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine.

La numismatique anglo-française ne présentait rien encore de certain sur les monnaies anciennement frappées dans notre cité durant la souveraineté anglaise en Aquitaine. Le savant *Ainsworth* lui-même, qui naguère, à cette occasion, publia un ouvrage fort important, y dit, p. 163, à la suite du catalogue des hôtels de monnaies jadis établis dans les provinces anglo-françaises, qu'*Agen* eut à la vérité, de très-bonne heure, un hôtel des monnaies sous la première ou du moins sous la seconde race des rois de France ; mais il ne peut assurer qu'il y en ait eu sous les divers règnes des princes Anglais : cependant, il est probale, ajoute-t-il, que le *Prince Noir* y fit battre monnaie. Or, le hasard ayant fait tomber en mes mains précisément de quoi lever nos doutes à l'égard des monnaies anglo-françaises battues dans notre ville, je vais essayer de rendre compte d'un *billon* réellement frappé à *Agen*, sous le règne de je ne sais d'abord quel *Edouard*, attendu que plusieurs princes de ce nom passent généralement pour avoir fait battre monnaie en Aquitaine : le savant *Ainsworth* en compte jusqu'à quatre ; savoir : *Edouard I*, *Edouard II*, *Edouard III*, enfin *Edouard VII*, encore mieux connu dans nos contrées sous le nom de *Prince Noir*. Le nom de celui d'entre eux qui se trouve nominativement empreint dans la pièce dont il s'agit, n'est accompagné d'aucun nombre d'ordre.

Cette monnaie a trois millimètres d'épaisseur et trente millimètres de diamètre. *M. Pérès*, savant bibliothécaire de cette ville, et très-jaloux de la posséder, en avait laissé prendre un *fac-simile*, en souffre, qu'on m'a donné ; je le garde avec soin. J'ai dit qu'elle était de *billon*, et pourtant je la crois de *potin* : sorte d'alliage ou de mélange de cuivre jaune, de plomb et d'é-

DES

MONNAIES ROYALES D'AGEN,

ET D'UN

HOTEL DES MONNAIES

DANS CETTE VILLE.

Il y avait à Agen, outre les monnaies de nos évêques, dont il est parlé dans notre Histoire ancienne et moderne, et celle que les anciens ducs d'Aquitaine faisaient battre à leur coin; il y avait, dis-je, outre ces monnaies, une autre monnaie royale ; celle que le duc de *Mayenne*, chef de la ligue, permit à nos consuls de frapper en 1593 : ce prince rebelle, qui s'était qualifié du titre de *lieutenant-général de l'Etat et Couronne de France*; venait de faire proclamer roi, sous le nom de *Charles X*, le cardinal de *Bourbon*. Il avait marché contre *Henri IV*, son roi légitime. Battu aux journées d'*Arques* et d'*Ivry*, ainsi qu'en maint autre combat, *Mayenne* finit par s'accommoder enfin avec *Henri*; mais *Henri*, son vainqueur, ne jugea pas à propos de ratifier le privilége royal que nous avait accordé *Mayenne*. Il n'en fut plus question depuis. Néanmoins, comme il importe à l'histoire de fournir les preuves de cette étrange concession, je vais ici rapporter les lettres du duc de *Mayenne* lui-même qui accorde cette permission à nos consuls :

« Aujourd'hui 28 septembre 1593, M. le duc de *Mayenne*, » *lieut. gnal. de l'Estat et Couronne de France*, estant à Paris, » obtempérant la supplication et requeste qui lui a été faite de la » part des Consuls, *Manans* et habitans de la d. ville d'Agen,

» afin de leur confirmer et ratifier le rétablissement fait par
» M. le M. de *Villars*, gouverneur et lieut. gnal. en Guyenne,
» de l'usage et exercice de la monnoye en la d. ville d'*Agen*,
» ainsi qu'il se faisait avant l'interruption et cessation du dit
» exercice. Et ce, par les gardes prévots, ouvriers monnoyeurs
» et autres officiers de lad. monnoye, à la charge qu'ils seront
» tenus de faire battre la monnoye qui s'y fabriquera, tant d'or,
» d'argent que billon au pied, et ce dont il est porté par les or-
» donnances faites sur le fait et réglement des monnoyes; et en
» toutes choses observées lesd. ordonn. en témoin de ce mond.
» Seigneur a commandé estre expédiées, toutes lettres et provi-
» sions que requerront à cet effet les dits Consuls et cependant
» le présent brevet qu'il a voulu estre signé de sa main et estre
» contresigné par nos Consuls et secrét. d'Estat et des finances. »

D'après ces documens historiques, extraits des *Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen*, comme aussi d'après ceux que j'ai signalés dans les précédens chapitres de ce court aperçu, il paraîtrait que, depuis *Charles II*, pendant son règne et celui des rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, comme aussi, après ces derniers, on n'aurait pas cessé de fabriquer des monnaies royales à *Agen*, mais il est bien rare qu'on puisse aujourd'hui toutes se les procurer.

Je crois, cependant, qu'il n'est pas sans intérêt ici de parler d'un *jeton* sans date et qui tout récemment est tombé par hasard dans mes mains : Il est de cuivre ou plutôt de laiton, et frappé à l'effigie de *Louis XV* encore enfant. La face de cette petite pièce de métal représente la tête laurée du jeune Prince. Il est d'une figure majestueuse, charmante, et porte au col : AGEN, avec une F immédiatement au-dessous, et pour légende : LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX. On voit au revers, en perspective, une ville fortifiée, sur laquelle rayonne le disque emblématique du soleil : dans l'exergue, RICHN; PEEN. L. I. L., et pour légende, AVREA CONDET SAECVLA. C'est un vœu; de qui? Je l'ignore. Peut-être de nos Consuls? mais on ne sait encore à quel événement il se rattache. On se rappelle néanmoins que les jetons proprement dits, portaient aussi quelquefois en France le nom du prince régnant, même avec les armes de France; tel que, par exemple, sous le règne de *Charles VII*; on en faisait encore pour les comptes et les finances sous *Charles VIII*, sous *Anne* de *Bretagne*, *Louis XII* et autres rois de France; sous *Louis XV* enfin : on sait que nos rois en firent aussi fabriquer des *bourses*, pour être distribuées aux officiers de leur maison qu'ils chargeaient des états des comptes, et aux personnes qui avaient le maniement des deniers publics. Il se peut, mais je n'ose pourtant l'assurer, qu'après le mariage de *Louis XV* (à l'âge de 15

ans)! le duc de *Bourbon*, son premier ministre, ayant été disgracié et remplacé par le cardinal de *Fleury*, il se peut, dis-je, qu'on fit alors fabriquer aussi des *jetons* à l'effigie du jeune Roi, pour les agens du fisc, afin de substituer une économie plus sage aux profusions dont on avait tant à se plaindre. La lettre F qu'on aperçoit au-dessous d'AGEN, ne serait-elle pas la lettre initiale du cardinal *Fleury?* Le jeton dont il vient d'être parlé, est entre les mains de M. *Massias*, propriétaire de cette ville.

De l'Ancien Hôtel des Monnaies à Agen.

Nos rois ont donc fait battre monnaie dans *Agen*, même dans l'ancien *Aginnum*; cette ville, en effet, disent nos historiens, ne fut totalement ensevelie sous ses ruines que vers le milieu du 9e siècle; c'était sous le règne de *Charles II*. J'ai dû reste assez prouvé, peut-être, qu'alors notre vieille cité, comme plusieurs autres en France, s'arrogeait déjà le droit royal de battre monnaie. A cette époque enfin, la féodalité prenait racine, c'était une lutte à soutenir avec l'ancienne liberté politique des villes. Cette liberté succomba. Cependant, rebâti depuis que les Normands, à prix d'or, eurent abandonné l'*Aquitaine*, le second *Agen* ne cessa de battre monnaie à son coin de ville, mais au nom de ses évêques, ou des anciens ducs d'Aquitaine. Quoiqu'il en soit, les fers gravés de nos monnaies sont à jamais perdus: on gardait autrefois, avec un certain respect pour nos vieilles franchises, ceux de notre monnaie épiscopale à l'évêché d'*Agen*, et quelques monnaies de nos évêques à la maison commune. Ces monumens ne sont plus. Nos prélats, cependant, battirent monnaie jusque vers la fin du 14e siècle. *Agen*, sous le roi *Jean*, fut compris au rang des cinq villes de la *langue d'oc*, si connues sous le nom de *monnaies royales*: il est certain qu'alors il fallait de l'argent au roi de France, afin de payer *trois millions d'écus d'or*, pour rançon au prince noir, sans compter sept belles provinces, au nombre desquelles figurait aussi l'*Agenais*. Long-temps avant ce *bon roi*, qui pourtant, sans autre forme de justice, fit trancher la tête au comte d'*Eu*, et mourut en ôtage à *Londres*; long-temps avant lui, dis-je, les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, firent aussi battre à leur coin plusieurs monnaies dans notre ville. Ayant enfin perdu ce beau privilége, nos officiers municipaux firent tous leurs efforts pour le recouvrer, durant les troubles de la ligue. Vain espoir! La politique du grand Henri apaisa la ligue.

Il a dû néanmoins se frapper dans notre ville, durant près de

huit siècles, une prodigieuse quantité de monnaies diverses, et pourtant il ne s'en trouve pas dans nos fouilles et presque pas non plus dans les cabinets des curieux. On ne sait d'abord que penser de cet incident. Au reste, nous avions, sans contredit, un hôtel de monnaies. Mais où? *Labénaisie* assure qu'il était dans le cloître même de *St.-Caprasi*; d'autres, vis-à-vis l'église de ce nom. Le tout est de savoir, au juste, ce me semble, si le susdit péristyle canonial s'est jamais étendu, jusqu'à renfermer aussi notre hôtel des monnaies. On croit d'ailleurs assez généralement que cette vieille masure, située vis-à vis la porte latérale ouest de *St.-Caprasi*, est peut-être même ce vieil hôtel. Glorieux souvenir de nos monnaies *autonomes!* il s'émiette aujourd'hui bribe à bribe. Enfin, aux anciens matériaux dont il est bâti, qui n'y reconnaît ceux d'*Aginnum*?

Urbs antiqua ruit multos dominata per annos.
VIRG.

OPINIONS DIVERSES.

Sur l'Église cathédrale St.-Etienne d'Agen et le Palais épiscopal de cette ville.

On a dit : qui? *Darnalt. Darnalt* a dit qu'un certain *Simon*, évêque d'Agen, sans nommer lequel, ni en quel temps, donna beaucoup de *saincts reliquaires* à notre église de *St.-Etienne*; qu'il les tenait de *Gervais*, abbé de *St.-Savin* : tout cela est fort possible, jusqu'à certain point cependant. N'a-t-on pas dit aussi que la fête de l'*Invention*, c'est-à-dire celle de la *découverte* des reliques de notre patron, était, il n'y a pas long-temps, la plus solennelle de l'église d'Agen? Il reviendrait, a dit encore *Jean Calvin* ou *Chauvin*, car c'était son vrai nom; il reviendrait, a-t-il dit, un grand profit à la chrétienté, si l'on faisait un inventaire exact de toutes les reliques et de tous les corps de saints qui sont tant en Italie, qu'en France, en Allemagne, Espagne, autres royaumes et pays. Le farouche apôtre de *Genève* avait au

moins raison, sous ce rapport, que les saints et leurs reliques sont une source de richesses pour les églises, par les miracles qu'on leur impute. Quoiqu'il en soit, *Rhegino*, évêque d'Agen, nous dit aussi *maître Darnalt*, et que je ne trouve pourtant ni dans les catalogues d'*Argenton*, ni dans ceux de *Labrunie*, au rang de nos prélats; *Rhegino*, dit-il, fit aussi de grands dons à cette cathédrale. Pour *Bernard*, il la restaura. Ce *Bernard* était encore un de nos évêques; mais sous le simple nom de *Bernard*, on ne peut aisément savoir lequel, il en fut jusqu'à trois de ce nom dans notre église. Enfin, *Hunaud*, vicomte de *Brulhois*, la combla et lui donna même le passage de *Lafotz*. C'est *maître Jehan Darnalt* qui dit tout cela dans sa *remonstrance ou harangue faicte à Agen, ensemble les antiquitéz de cette ville : avec le panégyrique de reine Marguerite duchesse de Valois. Paris*, in-8°., pour l'ancienneté de la cathédrale de St.-Etienne. *Labénaisie* la fait remonter jusques à *Hugues de Gascoigne*, fils de *Gombaut*, et évêque d'Agen. Cet *Hugues*, vivait au commencement du 11e siècle. Il en fit jeter les fondemens sur la *place d'Armes* de la forteresse d'Agen, tant les fidèles craignaient alors que les infidèles ne vinssent la renverser! De sorte que, pour plus de sûreté, elle se trouvait bâtie dans le fort même, où notre vieux palais épiscopal avait ses deux tours. Telle est, en peu de mots, l'opinion de *Labénaisie*. Ce prétendu fort ou *place*, au reste imaginé d'après les fortifications modernes, qu'on était loin de connaître au 11e siècle, n'était encore peut-être que notre *place aux Choux*, dit *Argenton*.

Rien de mieux avéré d'ailleurs à présent, que l'erreur de *Labénaisie*. Sa prétendue fondation de l'église *St.-Etienne* d'Agen, dans le *fort* même de cette ville, et *pour sa plus grande sûreté*, n'est pas soutenable; c'est une chimère historique de sa part : mais, pour qu'elle pût s'évanouir entièrement, je l'avoue, il fallait aussi découvrir les substructions anciennes qui aujourd'hui se montrent à nos regards étonnés. Il était donc indispensable d'arriver jusqu'aux premiers fondemens de notre cathédrale, pour savoir d'une manière à peu près exacte le *lieu militaire* où jadis elle fut commencée de bâtir, sans être encore mieux fixé néanmoins sur l'époque de son premier établissement. En un mot, dans cet obscur labyrinthe de notre histoire, nous n'avons de flambeau que les fouilles qui se pratiquent maintenant à travers le sol, pour asseoir les fondations de notre *halle au blé*. Or, ces fouilles viennent de mettre au jour les ruines présumées d'un ancien fort, et qui pourraient bien se rapporter aux guerres d'*Aygoland* et de *Charlemagne*. Au reste, je m'occupe de traiter les mouvemens stratégiques de ces mémorables campa-

gnes, dans un très-court aperçu dont j'ai déjà préparé les matériaux.

Les manuscrits de notre ville, non plus que ceux de l'évêché, ne disent absolument rien sur l'époque précise de la fondation de l'église *St-Etienne*. Il règne enfin, à cet égard, une incertitude, une obscurité tout à fait désespérante, et que nul acte authentique, nul historien ne peut dissiper. On ne trouve dans nos vieux registres, que fort peu de chose sur les divers progrès de sa première construction, sur la décrépitude de ses vieux murs, sur la reconstruction lente et même imparfaite de sa belle nef, et des piliers massifs dont elle était environnée.

Si, pour suppléer au silence des manuscrits et des livres, par d'autres monumens, ou par des conjectures; si, dis-je, on recueille des faits épars sur la forme de cet édifice et sa première origine, on parviendra peut-être alors à soulever un coin du voile qui nous dérobe une vérité plus curieuse, au reste, qu'utile.

Des traditions anciennes, bien plus réelles que celles de *Labénaisie*, nous font soupçonner dans Agen deux cathédrales, à des époques bien différentes: l'une, aussi ancienne que la ville et construite avec elle pour ainsi dire; l'autre, beaucoup plus moderne ou du moyen âge, et bâtie par les Anglais. *Labénaisie* dit bien quelque chose de la première; mais il se tait sur la seconde. Serait-ce donc qu'elle est assez connue? Ces deux traditions sont, au reste, parfaitement d'accord entre elles, comme aussi avec les monumens anciens, soit encore avec l'état et même l'architecture de la cathédrale, alors qu'on démolissait, il y a plus de cinquante ans, le gothique frontispice de cette église.

La première, place l'ancienne cathédrale auprès de la Grande-Horloge, aujourd'hui démolie, c'est-à-dire sur l'emplacement et dans le voisinage d'une maison qui, depuis quelques années, appartient à M. *Andrieu*, notaire, avocat, de notre ville. Rarement, aujourd'hui, l'on répare des ruines. Cette vieille et triste maison n'existe plus, un élégant hôtel a pris sa place. On y voyait pourtant naguère une chambre basse voûtée, qu'on eût pris volontiers pour une sacristie ou même une petite chapelle; et dans le haut, quelques fenêtres anciennes, un très-vieil escalier de pierre, et diverses figures en bas-reliefs gothiques, ou d'un âge même plus reculé. On trouva parmi les vénérables démolitions de ces murs, autrefois consacrés à la piété de nos pères, certains objets d'art qu'on a sans doute recueillis avec soin, tels que des ornemens arabesques, des fragmens d'architrave, de frise, de corniche, de chapitau; quelques tronçons de colonnes minces et fluettes, de marbre ou de pierre, et entre autres, une médaille romaine fort belle et très-rare, de *Drusille*, sœur de *Caligula*!! ou peut-être encore de cette *Drusille* qui

donna le jour à l'affreux *Tibère*, marâtre enfin, d'après *Tacite*, si fatale au sang des *César*, et mère si fatale au bien de l'empire. Il est au reste bien certain, qu'à l'exception de la médaille, ces débris plus ou moins beaux, plus ou moins bien conservés, sont du même temps que la ville actuelle d'Agen; car je ne veux pas ici parler de la cathédrale de notre antique *Aginnum*, de cet auguste et pieux édifice des premiers temps du Christianisme. Eh! qui sait où furent jadis posés, sur le sol des *Nitiobriges*, les saints fondemens de ce premier Temple Chrétien? Nos jours malheureux sont aussi comptés dans nos fastes. On sait que l'ancien *Aginnum* fut autrefois détruit par les Normands; qu'*Aygoland* y séjourna long-temps avec une armée nombreuse, et que *Charlemagne* l'en chassa après sept mois de siége. L'historien *Turpin* ou *Tulpin* nous dit qu'*Aygoland* marchait à la tête de seize rois, quand il se rendit maître de notre ville. *Charlemagne* devait se trouver commander, sinon une armée supérieure en nombre, du moins aussi fort considérable. L'historien déjà cité raconte, d'aillleurs, qu'*Aygoland*, pour se sauver des mains de *Charlemagne*, s'échappa de ruse, pendant la nuit, et par les *égouts de la ville*, avec les rois alliés et tout son état major. *Nocte quadam Aigolandus cum regibus et majoribus suis* per latrinas, *fraudulentur exivit*. De sorte enfin, que cette défaite d'*Aygoland*, par *Charlemagne*, est peut-être une des époques les plus mémorables de nos annales militaires. Il faut donc admettre dans notre histoire que la Cathédrale, dont j'occupe à présent mes lecteurs, a pu non-seulement être alors profanée par ces nations tout-à-fait barbares, mais encore subir au pire leur férocité brutale.

Ainsi donc, cette Cathédrale, dont on voit peut-être encore plusieurs vestiges en place, dans les murs du nouvel hôtel *Andrieu*; cette Cathédrale, ai-je dit, se trouvait adossée aux murs de la nouvelle cité, non loin de la porte d'entrée où l'on fit élever, dans la suite, la tour carrée de la Grande-Horloge; quant à ce dernier édifice, il masquait tellement la rue qui portait son nom, que tout récemment on l'a fait abattre. La plupart des faits que je viens de rétablir sont, au reste, confirmés par *Labénaisie*. Cet auteur, quelquefois peu orthodoxe, sous le rapport historique, dit aussi pourtant quelque part, dans son histoire manuscrite d'Agen, que le *Chapitre Cathédral était maître de la Grande-Horloge*.

Suivant la deuxième tradition, enfin, les Anglais ont élevé la cathédrale que nous achevons de renverser : il est donc assez vraisemblable, que cet imposant édifice fut commencé de bâtir, quand ces peuples furent maîtres de l'Agenais, c'est-à-dire vers le milieu du 12e siècle. On ne sait que trop sans doute, comment l'Agenais revint alors sous la domination anglaise. *Louis-*

le-Jeune venait d'acquérir, par un mariage, cette belle province qui faisait alors partie de la Guienne avec la Saintonge et le Poitou, mais il la perdit bientôt par un divorce. *Henri II*, roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, se hâta d'épouser bien vite la galante *Eléonore*, si légèrement répudiée par le roi de France, contre l'avis de l'abbé *Suger*. *Louis* n'eut donc plus de femme alors, mais aussi presque plus d'Etats à gouverner. *Richard Ier*, roi d'Angleterre et du beau surnom de *Cœur-de-Lion*, donna par suite en dot, l'Agenais à *Jeanne* sa sœur, femme de *Raymond V*, comte de Toulouse; c'était en 1195 : cette province enfin ne rentra sous la puissance anglaise qu'en 1279, lorsque *Philippe-le-Hardi*, esclave des promesses de son père, la rendit au roi d'Angleterre. Il est à peu près certain que la seconde cathédrale *St.-Étienne* d'Agen ne fut pas commencée de bâtir sous la première de ces époques, vers la fin du douzième siècle. En effet, il n'était alors guère possible aux Anglais d'entreprendre un si grand œuvre, de favoriser non plus une œuvre si pie. Alors, *Henri II* promenait la guerre en nos contrées; les Albigeois commençaient à paraître en Agenais; bientôt, les Anglais, sous *Richard*, furent en guerre avec *Raymond V* : les *Albigeois*, qui s'étaient quelque temps éloignés de l'Agenais, y reparurent : on sait que leur époque ne fut pas celle des fondations religieuses; bien qu'on les appelât aussi *bons hommes*, à cause de la régularité dont ils se piquaient, et parce qu'ils ne voulaient de loi que l'*Evangile* : je n'ai garde non plus d'oublier cette étrange apparition de *pastoureaux* qui désolèrent l'Agenais, et moins encore ces petites guerres intestines, dont il fut aussi le théâtre. Le véridique *Labrunie* ne donne, il est vrai, qu'une seule raison, qui n'est pas sans réplique, de la vraisemblance de cette tradition qui rapporte l'origine de l'église *St.-Etienne* au temps où les Anglais devinrent maîtres de l'Agenais. En démolissant, de son temps, dit-il, l'ancienne façade de la cathédrale, pour construire alors celle qu'on jette à bas aujourd'hui; on trouva, dans l'épaisseur du mur, une petite pièce de monnaie; c'était un denier billon : sur la face, on voyait très-distinctement un lion, ayant autour de lui pour légende : ED. REX ANGLIĘ; puis au-dessous dans l'exergue, ces deux caractères : M : B. : pour *monetą Burdigale* ou *Burdigalensis*. On remarquait au revers une grande croix pâtée, avec cette autre légende : DUX AQUITA NIE. Le denier billon que j'ai signalé comme tout à fait pareil à celui-ci, *tom.* 1er, *p.* 293 et 294 *de l'Histoirę ancienne et modernę du département de Lot-et-Garonne*, en diffère néanmoins par le revers, que je n'ai pas assez fait connaître. En effet, outre les

mots BURD et DUX séparés par une petite croix, on y voit encore, une grande croix, entre les bras de laquelle est à gauche une petite couronne à trois fleurons. Je garantis l'authenticité de cette remarque, d'après les dessins que j'ai de ces monnaies : elles me paraissent curieuses, non-seulement sous le rapport numismatique, mais aussi à raison des conjectures que l'une d'elles, peut-être même toutes deux, peuvent donner lieu de former, à l'égard des vrais fondateurs de notre église *St.-Etienne*. Ces deux monnaies sont, je crois, uniques : on ne connaît, du moins jusqu'à présent, aucun auteur qui les ait mentionnées. Il serait bien naturel de les rapporter à l'époque d'*Edouard Ier*, attendu qu'aucun nombre d'ordre ne désigne essentiellement dans l'une ni dans l'autre, cet *Edouard*, au nom duquel elles ont pourtant été frappées dans la même ville ; mais elles ressemblent aussi beaucoup à celles d'*Edouard III*. (Voy. *fig.* 31, *pl. IV*, *fig.* 69, *pl. VI et p.* 75 du grand et bel ouvrage d'*Ainsworth*. Faute d'avoir, cependant, rien de plus exact ni de plus authenthique à l'égard de la fondation de la cathédrale *St.-Etienne d'Agen*, sachons ignorer encore ce qu'il est jusqu'à présent impossible de savoir. Voici des actes et des faits à l'égard de l'église *St.-Etienne*, mais qui ne disent rien sur sa fondation.

Raymond, marquis de *Gothie*, fit bien un legs pieux à la cathédrale *St.-Etienne* d'Agen, en 961. Mais, d'après *Labrunie*, ce n'était pas celle qu'on démolit aujourd'hui.

Henri II, roi d'Angleterre, donna aussi une charte à son égard. (Voy. le *Martyrologue de St. Caprais*, *p.* 115). Mais elle est sans date, il est dit vaguement dans l'extrait que j'ai sous les yeux, *entre les années* 1154 *et* 1189. Quoiqu'il en soit, cette charte porte en substance, que le prince « ordonne de bâtir un » mur entre l'église de *St.-Etienne* et l'église de *St.-Caprais*, et » d'y pratiquer une grande porte, *portam amplam*, à la volonté » de *Guillaume Mongot*, afin que les chanoines de St.-Caprais » et leurs paroissiens pussent y passer de nuit et de jour. » La position de ce mur, formant un cul-de-sac dans la rue des *Embans*, n'est pas aujourd'hui facile à reconnaître. Il en existait de son temps une partie, dit *Labrunie ;* on y reconnaissait la porte en question murée, dont on voyait aisément la position. J'ai cherché vainement cette porte, mais on dit pourtant qu'elle subsiste encore. C'est à vérifier, s'il y a lieu.

D'après *Labrunie*, il n'est à peu près question dans les manuscrits de notre ville et ceux de l'évêché, que des réparations faites à notre ancienne basilique depuis le commencement du 16e siècle : quant à ses toutes dernières et belles reconstructions, dit le même écrivain, on n'y mentionne que son grand et magnifique fronton, le mur et les piliers de la droite de sa vaste nef, qui furent

élevés en 1781 ; les piliers de gauche furent bâtis en 1783, et l'on acheva de couvrir la partie neuve de l'église, à peu près vers cette époque. L'argent vint à manquer alors : on en fit bientôt du plomb de sa toiture, du bois de sa charpente, et des pierres de ses murailles. A présent, la destruction de ce majestueux édifice achève de s'accomplir ; et cela, par une espèce de civilisation qui a bien son vandalisme. De sorte enfin, qu'aujourd'hui, nous ne ressemblons pas mal à celui dont il est parlé dans l'écriture.

Qui Cœpit ædificare et non potuit consummare.

Les Juifs, comme on sait, lapidèrent *St. Etienne.* A l'exemple de ce grand saint, qui priait néanmoins pour ses ennemis, prions aussi pour les *ecclésiaclastes*, qui achèvent de ruiner son temple : et comme lui, écrions-nous tous ensemble à cette occasion : *Seigneur ! ne leur imputez pas ce péché......* On trouve, au reste, la prière touchante du saint martyr, dans une *prose* gasconne très-ancienne et qu'on chantait encore au 15e siècle, pendant la messe, le jour de *St. Etienne*, dans la cathédrale. Les couplets de cette épître sont tous précédés d'une épigraphe latine. Celui que notre glorieux patron, dans son agonie, adresse à Dieu, exprime ainsi qu'il suit, le dernier vœu de sa charité et de sa miséricorde, envers ses cruels ennemis :

Domine ire statuas illis, etc.

« Senhor Diuy plé de gran dossor,
» So dits lo ser a son senhor,
» Lo mal que me fain perdona lor,
» Non ayon pena ni dolor. »

C'en est donc fait, plus de basilique ! Toutes les églises sont pourtant des lieux saints. Quoi de plus sacré, dans notre *Aginnum* ancien et moderne, qu'un temple dédié à *St. Etienne*, disciple de *Gamaliel* et premier martyr du christianisme ! Que mettre à présent sur ce monticule bientôt désert ? que dis-je ? sur la sainte montagne de *Sion* ! ! une *halle au blé* ? une sorte de grenier d'abondance pour la ville ou le département ? Non ; *une halle* pour vendre et acheter quelques hectolitres de blé, deux fois par semaine, le *mercredi* et le *samedi*. Cette halle coûtera fort cher à la ville et va masquer le plus beau, le plus aéré de nos

emplacemens, le plus susceptible d'être embelli : notre ville a déjà tant besoin de l'être, au moins un peu. Ferait-on plus mal de donner *gratis* à chaque propriétaire du voisinage de cette belle place, cinq ou six mètres de terrain en avant de leur maison, et toutes les démolitions du vieux temple chrétien ; à la charge par eux de construire immédiatement sur un plan donné, un large et beau péristyle de forme carrée, avec d'élégantes façades à deux étages et de légers balcons en fer ? Que ferait alors, à Toulouse, la place du Capitole ? et à Bordeaux, la place Dauphine, auprès de notre place St.....?

Naguère, en fouillant le sol où s'élèvera bientôt la halle au blé projetée, on a rencontré des substructions anciennes, antiques peut-être : romaines peut-être aussi. On se demande enfin, si de tels vestiges ne seraient pas ceux du château fort occupé jadis par *Aygoland*, lorsque ce roi sarrazin prit d'assaut notre ville ; et si de plus, on n'aurait pas bâti la cathédrale de *St.-Etienne* sur les ruines de ce château, dont le pieux édifice aurait long-temps conservé le souvenir dans nos actes, sous les étranges dénominations de *Castrum Sancti Stephani*, de *Castrum cathed. Aginni*. On a, quoi qu'il en soit, encore trouvé diverses monnaies françaises, anglo-françaises et plusieurs médailles romaines dans ces vieux décombres, parmi ces briques entières ou brisées, ces fragmens de marbre, de chaux, de cailloux, ces amas de sable et de terre végétale, si bizarrement entassés, et comme lardés, pétris d'ossemens épars, et de tombeaux encore habités par la mort. On ne saurait enfin jusqu'à présent se dissimuler que les petites espèces métalliques rencontrées à la même profondeur, et pour ainsi dire pêle-mêle, ne soient encore insuffisans, pour fixer l'époque précise de la fondation de notre sainte métropole.

C'en est bien assez, peut-être même trop, sur un sujet tant controversé : passons donc plus rapidement sur quelques anciennes traditions du palais de nos évêques. Le 22 juillet 1773, à cinq heures du matin, le mur de façade du palais épiscopal d'Agen, s'écroula, disent les journaux du temps, avec un fracas horrible, etc., etc. Cet édifice était contigu à la cathédrale : il datait à peu près du commencement du 15e siècle, bien qu'à dire vrai, si l'on en jugeait par les matériaux qui furent employés à sa construction et qui ressemblaient parfaitement aux débris d'*Aginnum*, on aurait aussi pu croire que c'était les restes avérés de cet ancien château d'Agen que l'archevêque *Turpin*, dans *l'Histoire de Charlemagne*, fait prendre d'assaut par *Aygoland*, roi des Sarrasins. Il est néanmoins toujours désigné dans les anciens actes sous le titre de *Castrum sancti Stephani*. En 1530,

le Chapitre collégial, dans ses délibérations capitulaires, appelait notre cathédrale, *Castrum eclæ*, *Cath. Aginni.*

Léonard de Rovère avait fait construire cet édifice en 1499, de même que la tour de briques très-épaisses qui donnait sur la rue des *Embans*. Cette ancienne tour de l'évêché était fort élevée, et ses divers étages passaient, dit-on, pour être voûtés. A peine *M. Barsalou aîné*, qui en était propriétaire, l'eut-il faite élever davantage, qu'elle menaça de s'écrouler : il la fit abattre. Mais il fit rebâtir, en 1805, sur un plan nouveau, la maison canonicale, occupée, en 1786, par M. *Dubédat*, chanoine de la cathédrale. On y voyait, au-dessus de la porte d'entrée, l'écu des armoiries de l'illustre maison des *Rovère*. Ils portaient un *chêne*, de l'Italien, *ròvere* ou *ròvero*. Chêne ou rouvre : cet arbre, comme on voit, n'était pas seulement cher aux *Druides*.

C'est, jusqu'à ce jour, ce qu'il y a de plus certain, peut-être, sur le triste et vieux palais de nos anciens évêques; cependant, une demeure si étroite, si sombre, si peu agréable : si voisine enfin d'une vieille cathédrale déjà lézardée en plusieurs endroits de sa voûte et de ses murs, détermina M. de *Bonac*, alors évêque d'Agen, à changer son domicile. Il transigea donc avec les prêtres de *St.-Lazare*, qui dirigeaient alors notre séminaire : ceux-ci, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinq cents francs, lui cédèrent un pré avec une partie de leur vaste enclos; notre digne et vertueux prélat fit de suite élever son grand et beau palais épiscopal. Le 19 juin 1775, il en posa lui-même la pierre fondamentale, où il fit placer, dans un creux, diverses pièces de monnaie, avec l'inscription suivante qu'il avait composée :

Urbanis Aginnensium episcoporum ædibus
Vetustate collapsis. Has extra muros
Restituit curavit reverendissimus in
Christo pater d. d. Joannes-Ludovicus
D'Usson de Bonac episcopus et comes
Aginnensis. Primum lapidem posuit.
XIII. Kal. julii. anno. dom. M. DCC. LXXV.

Si l'on désire avoir quelques détails historiques de plus sur la cathédrale de St.-Etienne et sur l'ancien palais épiscopal de nos prélats, on les trouvera dans les *esquisses archéologiques*, *historiques et pittoresques sur St.-Etienne d'Agen*, *ancienne cathédrale*, *p.* 11, par M. *Brecy*, *membre de la Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts d'Agen*. Cette chronique renferme encore d'excellens dessins, pl. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Œuvre chère aux arts, et

sans laquelle nos *ecclesiaclastes* auraient effacé jusqu'au moindre souvenir d'un frontispice, qui n'avait peut-être pas son égal en France !

Encore un mot néanmoins sur ce temple jadis auguste et saint de notre premier patron; sur ce vieux monument aussi cher en ce jour, à l'archéologie qu'à l'architectonique ancienne et moderne.

A l'instant où j'écris ce peu de lignes, on vient de sonder, avec attention, les entrailles du sol qui portent encore ces nobles ruines : après en avoir étudié les fondations dans leurs causes, on a observé qu'elles reposaient, en quelques endroits, sur une couche de terre végétale transportée, fort noire, et même charbonneuse; ce qui les fait supposer, avec raison, d'une époque postérieure à l'incendie général qui dévora l'ancien *Aginnum*, vers le milieu du 9e siècle. Cette couche de terre elle-même, a visiblement été déposée sur des substructions romaines, parmi lesquelles on trouve bien rarement des médailles du temps. On y rencontre souvent, par exemple, de grandes briques à rebords plus ou moins entières. Dans la terre végétale dont il a été ci-dessus parlé, on a trouvé une médaille d'argent d'un fort petit module, indéchiffrable, mais dont les caractères semblent appartenir à l'époque de la première ou de la seconde race des rois de France. Dans ces fouilles, on voit parfois aussi des fragmens d'urnes et de pots en terre cuite : de plus, on y rencontre, à la profondeur d'à peu près sept mètres, un carrellement de grandes briques à rebords, sur une couche très-épaisse de mortier fort riche en oxyde de calcium, et mêlé d'assez gros cailloux. Ces briques ainsi rangées dans un assez petit espace carré, sont elles-mêmes sous-jacentes à une autre couche de ciment rouge, épaisse d'environ deux décimètres huit millimètres, et au-dessus de laquelle est encore un carrellement de briques pareilles. Le soin qu'on a pris de former ainsi un carrellement à l'épreuve de l'eau, semble indiquer, peut-être, qu'un si petit espace était destiné à renfermer une certaine quantité de ce liquide. Pour l'église primitive, elle paraît avoir eu des caveaux ou des chapelles souterraines déjà comblées il y a long-temps, et dont on a trouvé les murs et le carrellement en briques; puis, au-dessous de ce carrellement, se sont encore montrés quelques fragmens de marbre de couleur très-variées et qui paraissent avoir aussi fait partie d'un carrellement antérieur. De sorte enfin, que ce qui nous reste au-dessous du sol actuel de l'église de St.-Étienne, n'est pas moins curieux pour l'archéologue, que n'est intéressant pour l'architecte, la forme variée des piliers qui en dessinaient l'enceinte.

Un Anglais à Fontainebleau, disait avec esprit de la

royale demeure : *C'est un rendez-vous de châteaux* ; depuis *Leprimatice* sous *François* Ier, jusques à *Clochar* sous *Louis-Philippe*, que de rois ont en effet mis le cachet de leur âge sur un palais à la fois si bizarre et si magnifique ! Eh bien ! à l'aspect des ruines de notre cathédrale, tout étranger passant dans nos murs, eût aussi pu dire qu'un tel édifice était l'assemblage curieux de mainte et mainte architecture.

Aut quid in eversa vidi crudelius urbe.
VIRG.

TABLE DES MATIÈRES.

A I.

A L.

A M.

A N.

BA.

BE.

BE.

BO.

BR.

BU.

CA.

CA.

CA.

CL.

CO.

CO.

CO.

CO.

CR.

FL.

FO.

FR.

FU.

GU.

HA.

HE.

LO.

LU.

MO.

MO.

MO.

MU.

NA.

PI.

PL.

PO.

PR.

PU.

28

TR.

TU.

UN.

UR.

US.

VA.

VA.

VE.

VI.

VI.

VO.

WA.

FIN DE LA TABLE.

